HISTOIRE

DE FRANCE

ILLUSTRÉE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

a été publiée avec la collaboration de

MM BAYET, BLOCH, CARRE, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIEJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, DE SAINT-LEGER, VIDAL DE LA BLACHE



LA BATAILLE DE MARIGNAN

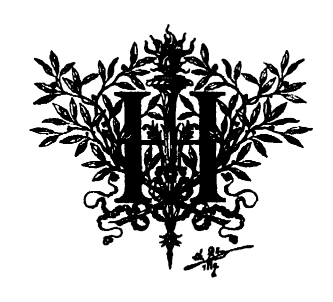
Miniature d'un manuscrit de Cicéron écrit pour François Ier. Au centre le roi monté sur un cheval blanc charge les Suisses; il porte sur son armure une casaque de drap d'or, et sur son casque, un grand cimier de plumes blanches. Bibl. Nat. ms. fr. 1738.

Cl. Berthaud

ERNEST LAVISSE
DE L'ACADEMIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À LA RÉVOLUTION



TOME V — PREMIÈRE PARTIE

LES GUERRES D'ITALIE — LA FRANCE SOUS CHARLES VIII, LOUIS XII ET FRANÇOIS Ier

(1492-1547)

PAR H LEMONNIER

HACHETTE ET Cie

LIVRE PREMIER

LES GUERRES D'ITALIE
(1492-1518)

CHAPITRE PREMIER

L'EXPÉDITION DE CHARLES VIII (1494-1495)[1]

I CHARLES VIII ET LES PROJETS SUR L'ITALIE — II L'ITALIE — III LES ANTÉCÉDENTS DE LA QUESTION ITALIENNE — IV ETAT DES PUISSANCES VERS 1494 — V CONQUÊTE ET PERTE DE NAPLES.

I — CHARLES VIII ET LES PROJETS SUR L'ITALIE

LA CIVILISATION NOUVELLE.

LES règnes de Charles VIII et de Louis XII inaugurent les guerres d'Italie, qui mettent la France en contact avec toutes les puissances de l'Europe.

Or, ces guerres ont lieu à un moment où la civilisation européenne se renouvelle La Renaissance transforme les idées, la Réforme

1 SOURCES POUR L'ENSEMBLE DU LIVRE PREMIER Du Mont, *Corps universel diplomatique*, t III 1726 Marino Sanuto, *I Diarii*, t I à XXVI, publiés de 1879 à 1889 Canestrini et A Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t I et II, 1859-1861 Guichardin, *Storia d'Italia* (1490-1534) La première édition est de 1561 Hauser, *Etudes critiques sur les sources narrat de l'hist de Fr au XVIe siècle* II *Annales et chroniques* III *De quelques sources de l'hist des premieres guerres d'Italie* (Revue d'hist mod et contemp, 1903 et 1904)

OUVRAGES J Janssen, *Die allgemeinen Zustände des deutschen Volkes beim Ausgang des Mittelalters*, 18e édit, 1897 (bibliographie très abondante); traduction française de E Paris sur la 14e édit, 1887 Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, 3 vol en 2 tomes, 1887-1891 Pastor, *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, t. III, édition de 1899 (abondante bibliographie) Trad française de Furcy Raynaud, sur une édition antérieure, t VI de l'*Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, 1898 Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre a la Castille*, 1893 Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, t I, 1900 Pirenne, *Hist de Belgique*, t III *De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas* (1567), 1902

commençante agit sur les consciences, la découverte de l'Amérique ouvre à la pensée et à l'activité humaine un monde inconnu; la politique internationale est modifiée par le développement ou la création des grands États : France, Angleterre, Espagne, Autriche, le triomphe du principe monarchique change les régimes gouvernementaux, la poudre à canon, devenue d'un emploi pratique, va bouleverser l'art de la guerre. Et toutes les idées, tous les sentiments trouvent, par la diffusion de l'imprimerie, une expansion extraordinaire

LES TEMPS MODERNES

Alors commencent les temps modernes, pour garder l'expression consacrée.

Si désormais la civilisation se caractérise surtout par la grande place qu'y tient l'antiquité et avec elle l'Italie, qui s'en était la première inspirée, on ne doit cependant pas croire qu'elle soit fondée exclusivement sur l'antiquité et sur l'Italie La civilisation du moyen-âge, qui fut surtout celle des nations septentrionales, y a aussi marqué sa trace. L'imprimerie, la Réforme, les régimes politiques et sociaux des grands États sont l'œuvre des peuples du Nord

Mais les hommes du XVI[e] siècle se persuadèrent que le passé disparaissait en entier et qu'il avait été infécond, ils ne voulurent plus rien connaître de lui Ils crurent que tout se créait ou renaissait avec eux et par eux, grâce à l'antiquité retrouvée, et ce fait explique pourquoi le mot de Renaissance a été appliqué à cette époque.

Dans les grands événements du temps, sauf dans la politique, la France ne joua tout d'abord qu'un rôle secondaire, à côté de l'Italie et même de l'Allemagne Ce n'est pas chez elle que la Renaissance a commencé, que l'imprimerie a été découverte, que la révolution religieuse d'où est sortie la Réforme a été accomplie. Mais, par son contact avec l'étranger, surtout avec l'Allemagne et l'Italie, elle reçut les idées nouvelles, se les assimila et y mit peu à peu la marque de son génie propre

Au temps des guerres d'Italie s'ouvre donc une période dans notre histoire, comme dans l'histoire générale.

SOURCES POUR LE CHAPITRE I D Godefroy, *Histoire de Charles VIII, roy de France*, par G de Jaligny, André de la Vigne, etc , 1684 *Mémoires de Philippe de Commynes*, nouvelle edition publiée par B. de Mandrot, 2 vol , 1901, 1903. Lettres de Charles VIII, roi de France, p p P Pélicier et de Mandrot (Soc de l'Hist. de Fr) 1898-1905, 5 vol Burchard, *Diarium, sive rerum urbanarum commentarii* (1483-1506), publié par Thuasne, 3 vol 1883-1885

OUVRAGES Fr Delaborde, *Expédition de Charles VIII en Italie*, 1888 De Boislisle, *Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc* (Dans l'Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France, 1878-1883) G Vaesen, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, Rev des Questions historiques, XLV, 1889 De Maulde, *Histoire de Louis XII* (Première partie, Louis d'Orléans, 1462-1498, 3 vol., 1889-1891. Villari, *La Storia di Girolamo Savonarola e de' suoi tempi*, 2 vol , 1887-1888.

CHARLES VIII.

Le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, en 1491, et sa réconciliation avec Louis d'Orléans marquent la fin du gouvernement des Beaujeu. A partir de 1492, c'est presque un nouveau règne qui commence : Charles VIII entreprend de diriger les affaires de son royaume[1].

Il avait, à cette date, vingt-deux ans C'était une pauvre complexion que la sienne Un buste conservé au musée du Bargello de Florence, œuvre d'art de premier ordre, montre un visage maigre, avec une barbe rare, un nez mince et fortement busqué, une lèvre inférieure proéminente. Deux traits surtout saisissent : la fixité du regard et l'irrégularité de construction de la figure, dont la partie droite paraît légèrement plus forte, défaut qu'accentue une sorte de rictus des lèvres. Un être mal conformé, malingre, une organisation nerveuse, non pas sans vigueur, mais sans équilibre.

SON CARACTÈRE.

L'intelligence répondait au type physique : là aussi quelque chose d'incertain, d'incomplet. L'esprit était mince et inconséquent. Le jeune Roi était capable de ces grands desseins, où il entre plus d'imagination que de raison, mais hors d'état de prendre et surtout de suivre les mesures nécessaires pour les faire réussir; emporté comme tant de caractères timides, entêté comme la plupart des cerveaux faibles; allant droit devant lui, où le conduisait la passion, avec des élans heureux de générosité, comme lorsqu'il courut délivrer de prison son cousin Louis, ou d'héroïsme, comme à Fornoue; destiné à se laisser mener, à condition, pour ceux qui voudraient s'emparer de lui, de commencer par flatter sa fantaisie.

Il avait cependant été mieux et plus instruit qu'on ne l'a dit. Il savait le latin assez pour entendre une harangue; il aimait les lettres et plus encore les arts. Il avait lu, suivant Gaguin, beaucoup de livres, et d'autres que les fameux romans de chevalerie dont on a parlé. Ces romans cependant purent bien avoir quelque influence sur son imagination jeune et ardente; ils étaient fort à la mode et gardaient une teinte mystique, galante et chevaleresque. Ce qui manquait à ce roi, c'était l'application aux affaires. « Je pense le voir, écrit un ambassadeur florentin à son gouvernement, bien que par lui-même il ne soit nullement capable de traiter d'affaires sérieuses. Il s'y entend si peu, il y prend si peu d'intérêt que j'ai honte de le dire ». Un envoyé vénitien résume assez brutalement l'impression de tous : « Je tiens pour certain que, soit de corps, soit d'esprit, il vaut peu ».

SON ENTOURAGE

Par qui Charles VIII sera-t-il conduit? Pour le savoir, il faut chercher dans son entourage, car le gouvernement, avec ce jeune

1 Sur les débuts du règne et sur la plupart des personnages dont il va être question, voir le volume précédent, livre III, chap v

homme inexpérimenté et peu soucieux des formes politiques, conserva un caractère tout à fait personnel et intime : gouvernement de cour, d'hôtel, comme on disait encore. Les personnages qui auront une influence ne la devront pas à leurs titres officiels, mais à leur faveur auprès du Roi

ANNE DE BEAUJEU ET ANNE DE BRETAGNE.

Anne de Beaujeu ne voulait pas renoncer à l'autorité, qui venait de lui être enlevée par un coup de surprise. Énergique, décidée, âpre, elle dirigeait son mari, à qui elle avait fait une si éclatante fortune. La jeune reine, Anne de Bretagne, qui n'avait encore que seize ans, semblait timide et restait effacée. Enfin, le duc d'Orléans, à peine réconcilié avec Charles VIII, espérait sans doute profiter de son titre de prince du sang, pour obtenir, par la volonté de son cousin, le pouvoir qu'il avait essayé d'usurper par la révolte. En 1492, la Reine, Monsieur et Madame de Beaujeu, Louis d'Orléans se rapprochèrent. Le 5 juillet, devant Georges d'Amboise, « tenant le fust de la vraye croix et autres saintes et précieuses reliques », ils jurèrent « de s'aimer et s'entretenir ».

GRAVILLE ET DE VESC.

Le plus puissant de leurs adversaires paraissait être le sire de Graville, un vieux serviteur de Louis XI. « Le dit Graville, écrit Jaligny, estoit lors le principal ayant autorité en cour, et depuis qu'il estoit entré en cette autorité, il n'avoit point encore abandonné la personne du Roy ». Pourtant, il commençait à perdre un peu de la grande situation qu'il avait acquise ; à force de chercher à se couler entre les partis, il avait laissé l'impression d'un homme indécis, flottant, peut-être même peu sûr. Un autre aurait dû plus encore exciter les défiances des coalisés : Étienne de Vesc, plus connu sous le nom de « Sénéchal de Beaucaire ». Il avait commencé sa fortune auprès du Dauphin, et l'avait poussée vivement pendant les premières années du règne. En juin 1493, l'ambassadeur florentin, intéressé à savoir exactement qui conduit les choses, écrira à la Seigneurie : « Le sénéchal est plus selon le cœur du Roi, et plus familier et plus mêlé à toute pratique que tout autre seigneur. »

GUILLAUME BRIÇONNET

Un troisième personnage grandissait à côté du Sénéchal : Guillaume Briçonnet, représentant de cette bourgeoisie, dont l'importance sociale et le rôle politique croissaient, et que la monarchie du XVIe siècle et la noblesse refouleront comme d'un commun accord. Guillaume Briçonnet prit un grand crédit sur l'esprit de Charles VIII et lia tout d'abord sa fortune à celle de Vesc. Les ambassadeurs florentins le qualifiaient de « uomo astuto e di grande stima e credito appresso del Re [1] ». Il paraît bien qu'il visait très haut. Devenu veuf, il allait, après être entré dans les ordres, obtenir en 1493 l'évêché de Saint-Malo,

1 « Homme rusé et qui jouit d'une grande estime et d'un grand crédit auprès du Roi ».

et personne n'ignorait qu'il aspirait au cardinalat. Les titres ecclésiastiques avaient le double avantage d'assurer une sorte de sécurité, au milieu des traverses de la Cour, et de remplacer la « naissance »; un cardinal, un archevêque passait partout; un bourgeois, si riche, si ami du prince qu'il fût, devait s'arrêter à un certain degré d'ambition

LES PERSONNAGES SECONDAIRES.

Le maréchal de Gié, de 1483 à 1491, avait rendu à la royauté les plus grands services. Mais, depuis le mariage breton, il paraissait assez peu à la Cour et ne semblait pas de ceux qu'on avait à redouter pour le moment. Puis venaient des hommes de second plan : La Trémoille, en situation très honorable et très en vue, mais sans influence, malgré la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier; Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, Jean de Reilhac, maître des comptes; le fameux Commynes, qui avait essayé d'avoir la main dans toutes les intrigues, mais l'y avait laissé prendre et venait de sortir de prison, encore compromis par le souvenir de plusieurs affaires véreuses.

PROJETS DE CHARLES VIII

La Cour était ainsi pleine de « combinaisons »; elles allaient avoir leur contre-coup direct sur la politique étrangère, et la grosse question, autour de laquelle toute partie se liait en 1492, c'était déjà celle de l'Italie. Charles VIII ne songeait qu'à la conquête du royaume de Naples. Entraîné par son imagination romanesque, il rêvait en même temps de reprendre aux Ottomans Constantinople. Ainsi l'expédition d'Italie serait devenue le préliminaire de la Croisade, dont on parlait toujours sans l'entreprendre jamais.

De Vesc et Briçonnet s'emparèrent de l'esprit du Roi et jouèrent, pendant quatre ans au moins, le rôle de chefs du gouvernement, en se donnant tout entiers à servir les projets de Charles VIII.

LES DROITS DE CHARLES VIII SUR NAPLES

Deux familles royales revendiquaient Naples : celles d'Aragon et de France En 1492, c'était la famille d'Aragon qui se trouvait en possession du trône, avec Ferdinand Ier. Quant aux prétentions de Charles VIII, elles avaient pour origine première la conquête du royaume par Charles Ier d'Anjou, frère de saint Louis, et les droits réclamés par la seconde maison française d'Anjou, descendant de Jean le Bon, dont les représentants soutenaient avoir reçu l'héritage napolitain par adoption ou par testament[1] Le dernier d'entre eux, Charles du Maine († 1481), ayant testé en faveur de Louis XI, Charles VIII relevait cette partie de l'héritage, que son père avait laissé tomber. Les jurisconsultes recueillaient partout des pièces (on en cherchait encore en Provence en 1494). On rédigea un mémoire,

1 Ph Van der Hæghen, *Examen des droits de Charles VIII sur le royaume de Naples*, Rev. hist, XXVIII, 1885

où l'on confondait, à dessein sans doute, les deux maisons d'Anjou en une seule. Ainsi se forma la version officielle, reproduite en 1494 dans un acte administratif : « Pour ce qu'avons esté deuement avertis que le dict royaume nous appartient tant par droitte succession que par testament de la maison d'Anjou. »

INCERTITUDE DE CES DROITS

A vrai dire, rien de plus douteux que les droits du Roi. Si l'on réclamait Naples en remontant jusqu'à Charles Ier d'Anjou, les Aragonais faisaient observer que le royaume était un « fief » du Saint-Siège, donné à Charles d'Anjou et à sa descendance, mais à condition de parenté au quatrième degré au plus. Par là, Charles VIII se trouvait exclu. Et, si l'on alléguait que Louis Ier d'Anjou, chef de la seconde maison, avait été adopté par Jeanne Ire, reine de Naples en 1380, ou que Jeanne II, une autre reine de Naples, avait testé en faveur de René Ier d'Anjou, les partisans de la maison d'Aragon répondaient que les constitutions du royaume n'admettaient pas d'actes de ce genre, et que d'ailleurs le testament de Jeanne II était apocryphe. Mais qu'importait tout cela? il suffisait qu'on eût un texte à discuter, car les droits n'étaient guère mieux assis d'autre part[1].

1 TABLEAU SIMPLIFIÉ DE LA SECONDE FAMILLE ANGEVINE

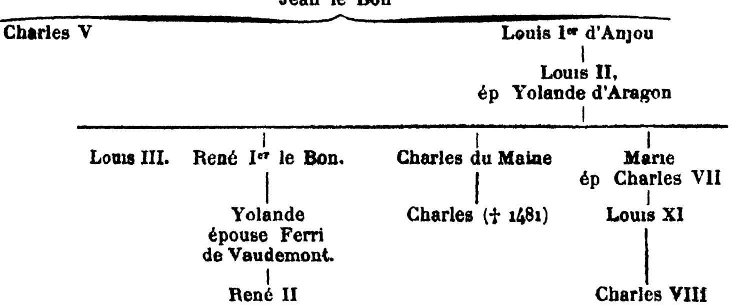
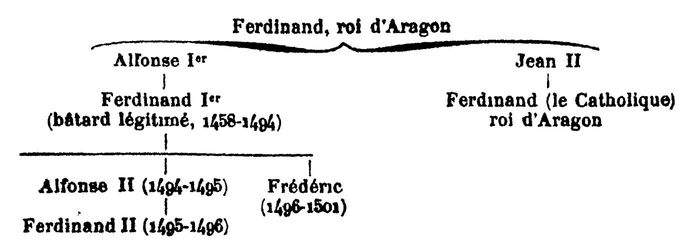


TABLEAU SIMPLIFIÉ DE LA MAISON ARAGONAISE DE NAPLES



II. — L'ITALIE

COMMENCEMENTS D'UNITÉ

ON insiste toujours sur le morcellement de l'Italie à la fin du xv[e] siècle ; ce n'est pas sans raison. Pourtant si, au lieu de la comparer aux autres États, on la compare à elle-même, on constate que la direction des choses semblait la conduire, elle aussi, vers l'unité. A la place des multiples dominations féodales ou municipales, des États apparaissent : république de Venise, duché de Milan, etc. Seulement l'Italie n'arriva qu'aux unités locales : elle retarda ainsi, comme l'Allemagne, sur la marche suivie par les nations occidentales

INDIVIDUALISME ET CONDOTTIÉRISME.

La configuration physique de la Péninsule, la politique de la Papauté, les nombreuses invasions et l'établissement de dominations étrangères, au cours du moyen-âge, avaient produit des découpures bizarres et incessamment changeantes, des États factices et momentanés, des formes de gouvernement infiniment diverses, des habitudes séparatistes et, conséquence de tout cela, l'individualisme, c'est-à-dire l'anéantissement non seulement de toute idée nationale, mais de tout sentiment de solidarité entre Italiens. Le « condottiérisme », qui domine au moins autant l'histoire politique ou sociale que l'histoire militaire de la Péninsule, est la manifestation éclatante de ces dispositions. La politique devint toute personnelle. Ville, individu ou État, chacun ne chercha qu'à s'agrandir ; il le fit au hasard de son génie ou de circonstances heureuses. Peu à peu disparaît la forme républicaine, à laquelle se substitue la forme princière. Ici encore, l'Italie obéissait aux tendances générales qui entraînaient l'Europe. Seulement, tandis qu'en France, en Angleterre, en Espagne, les souverains mêlaient instinctivement à leurs convoitises particulières la conception de l'État, supérieur à eux et durable, les princes italiens le confondaient avec leur personne ou l'y subordonnaient. Rien de plus frappant à cet égard que l'histoire d'un Ludovic le More ou que les maximes du livre du *Prince*.

En 1494, six États principaux apparaissent, plus ou moins fortement constitués.

LE ROYAUME DE NAPLES

Le royaume de Naples représente la seule unité politique qui se soit maintenue au cours du moyen-âge, mais à travers des bouleversements de dynasties, qui ont introduit dans cette stabilité géographique la situation gouvernementale la plus instable. Si la monarchie, au milieu des troubles, demeura forte, elle ne réussit pas à faire disparaître la féodalité, encore très puissante à la veille de la conquête française. L'activité, la vie politique, industrielle, intel-

lectuelle, se concentraient à Naples ou autour de Naples Une civilisation sensuelle, éclatante, s'y développa avec exubérance. Au contraire, vers les extrémités du pays, dans les plaines de la Pouille, ce sont des forteresses féodales ou des villes murées, disséminées au milieu de vastes espaces solitaires, et autour desquelles combattront tant de fois les Espagnols et les Français.

Toutes les incertitudes de la constitution de l'État napolitain apparaissaient et éclataient, à la fin du XVe siècle. Ferdinand y régnait depuis 1458, mais les barons s'y étaient révoltés en 1485 contre lui, ils avaient appelé René II de Lorraine, car on avait toujours un prétendant sous la main. Ferdinand ne se maintenait que par la terreur et par l'appui incertain de l'Espagne.

L'ÉTAT PONTIFICAL. L'État pontifical comprenait l'ancien Latium, les Marches et la Romagne. C'est peut-être le plus extraordinaire de tous les États italiens. Cette longue bande mal taillée de territoires composites ne semble correspondre à rien de ce qui fait un pays : l'Apennin central la coupe en deux parties et isole Rome La partie septentrionale n'en appartenait que nominalement aux papes, à la fin du XVe siècle elle se partageait entre les Vénitiens et quelques familles puissantes, telles que les Bentivoglio, les Malatesta, les Montefeltre, types achevés de condottières. Même dans Rome ou dans la Campagne romaine, les Colonna, les Orsini dominaient, ils occupaient dans la capitale des quartiers fortifiés. Sixte IV (1471-1484) ne parvint à y être vraiment maître qu'en exerçant la terreur, comme faisait un Visconti à Milan ou un Malatesta à Rimini. Au reste, comme les condottières du temps, les papes travaillaient à fonder un État territorial pour leurs familles.

Ainsi, à la fin du XVe siècle, la puissance de la Papauté temporelle se refaisait lentement; elle n'était pas encore reconstituée, il s'en fallait de beaucoup Les papes vont s'attacher à accomplir cette œuvre et, pour y réussir, ils sacrifieront les intérêts italiens et les intérêts religieux

En 1492, Alexandre VI Borgia montait sur le trône pontifical, qu'il devait occuper jusqu'en 1503. Sa politique sans scrupules était destinée à surexciter toutes les convoitises des princes, mais son rôle ne fut d'abord que secondaire. En 1492, il tenait pour Ferdinand de Naples; seulement il ne cherchait qu'à louvoyer, prêt à tirer profit de toutes les circonstances.

LA TOSCANE. La Toscane n'était pas encore absorbée dans Florence, mais elle tendait de plus en plus à devenir florentine. Si la République de Sienne gardait un territoire assez vaste, si celle de Lucques restait indépendante, les agrandissements de Florence et la situation favo-

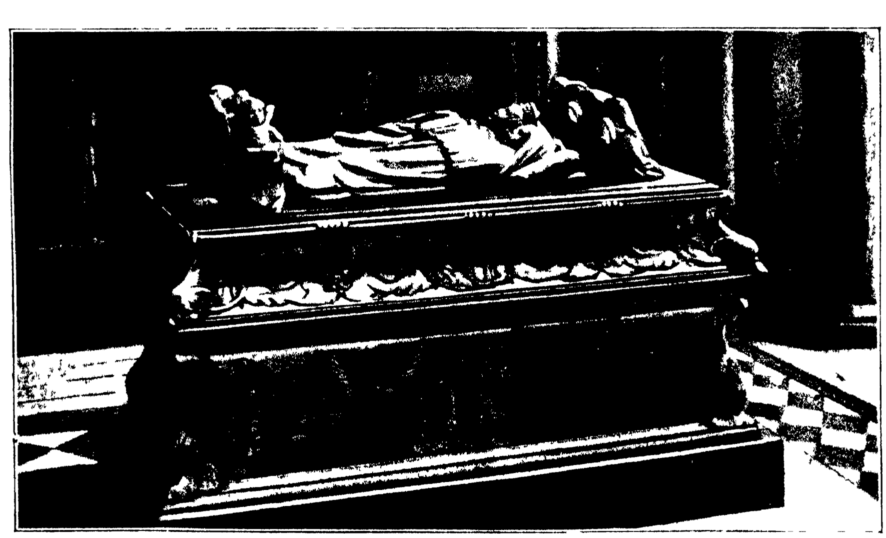
CHARLES VIII



BUSTE DE CHARLES VIII

Terre cuite italienne exécutée vers 1495
Musée du Bargello à Florence

Cl. Hachette et Cie



TOMBEAU DES ENFANTS DE CHARLES VIII

Attribué à Pollaiuolo ou à Jérôme de Fiesole. Les deux enfants nés du mariage de Charles avec Anne de Bretagne, et morts en bas âge, sont représentés « gisant » à la partie supérieure du tombeau. Marbre d'Italie. — Cathédrale de Tours. *Cf. p. 181*

Cl. Neurdein

rable de la ville sur l'Arno y marquaient bien le centre prochain de la région politique. Il y avait là une impulsion d'autant plus irrésistible que l'unité d'action s'était établie dans la cité, avec Cosme Ier (1434-1464) et Laurent de Médicis (1469-1492). Cependant il y restait encore quelques familles qui n'avaient pas désarmé, et un vieux levain démocratique. Les difficultés devinrent des dangers avec l'incapable Pierre II de Médicis (1492).

FLORENCE ET SAVONAROLE.

Celui-ci, en effet, s'annonçait comme un médiocre successeur de Laurent, et cela au moment où un personnage extraordinaire, Savonarole, devenait le porte-parole de la cité. Savonarole appartenait à la race de ces grands réformateurs qui n'ont jamais consenti à séparer la morale de la religion Ami des lettres, même des arts, quoiqu'on en ait dit, il ne leur reconnaissait toutefois qu'un rôle possible dans une société chrétienne : rendre les hommes meilleurs

Il semble, au premier abord, qu'il rencontrait un milieu peu favorable dans cette capitale de la Renaissance, tombée sous la domination plus ou moins déguisée des Médicis, dans cette ville passionnément entraînée par la joie de vivre. Et cependant, si en Italie la lutte pouvait encore être tentée contre l'humanisme païen, c'était bien à Florence que le dernier combat pouvait se livrer avec quelques chances. Là seulement, en même temps que les sentiments démocratiques avaient gardé des fidèles, un christianisme vigoureux et mystique animait certaines âmes. Il était resté dans l'air quelque chose de Catherine de Sienne.

Précisément l'élection d'Alexandre VI posait d'une façon saisissante pour les croyants le problème de cette rénovation dont parlait Savonarole. L'Italie chancelait, personne n'ignorait qu'il se préparait contre elle quelque chose au delà des monts ou de la mer En 1492, Savonarole, et en cela il rappelait bien la tradition florentine — Dante invoquant l'Empereur —, s'adressait pour faire triompher ses desseins à Charles VIII; il prédisait sa venue, il le sollicitait même comme le sauveur promis.

VENISE.

Au nord-est de l'Italie, l'unité se faisait par Venise. La République, après s'être étendue dans l'Orient maritime au moyen-âge, reculait, mais lentement, devant les progrès des Turcs. Sa fortune, sa vie, ses destinées étaient toujours de ce côté. Et l'on s'explique fort bien, malgré l'opinion générale, qu'elle n'ait pas favorisé les projets de Colomb : elle avait trop de clairvoyance pour croire qu'elle en profiterait. Bien plus, de 1492 à 1517, elle ne cessa pas de faire des efforts pour maintenir la direction commerciale vers l'Orient. Mais elle avait aussi songé de bonne heure à étendre vers l'Ouest le cercle restreint où sa capitale se trouvait resserrée. Trévise, Vicence, Vérone,

Padoue, Brescia étaient devenues successivement ses sujettes. Ravenne même forma, vers 1440, un avant-poste vénitien au Sud Ainsi, en 1492, Venise s'étendait de l'Adriatique à l'Adda, du Pô jusqu'aux Alpes : État compact, bien formé, appuyé sur une puissance maritime, commerciale et coloniale, encore très imposante. Tout en restant républicaine, sa constitution suivait la même marche que toutes les constitutions européennes. En effet, il n'y a guère ailleurs d'unité plus forte que celle de ce corps gouvernemental Sénat, Conseil des Dix, Inquisiteurs, etc. Nulle part ailleurs non plus, on ne trouve de politique plus suivie. Cette politique, tout anonyme, car on a peine à y mettre des noms propres, fait songer à celle des ordres religieux

Malgré tout, des agrandissements ultérieurs n'étaient guère possibles pour Venise, elle avait contre elle la maison d'Autriche, qui pesait sur l'Italie par les droits de l'Empire. Le Pape, avec son double glaive, était redoutable. On aurait pu trouver de l'air du côté du Milanais, mais le malheur voulut qu'à ce moment même la France y jetât les yeux. Dans toutes les combinaisons où elle se débattit, ce qui est étonnant, ce n'est pas que Venise ne se soit pas étendue, c'est qu'elle se soit maintenue.

En 1492, les Vénitiens se réservaient. Avaient-ils des desseins sur l'Italie? Tendaient-ils à l'Empire, « à l'exemple des Romains », comme le prétendait étrangement l'humaniste Pierre Martyr; ou voulaient-ils simplement, dans l'intérêt de leur commerce, acquérir des ports sur la Méditerranée? Toujours est-il qu'ils négociaient avec tout le monde, qu'ils cherchaient à agir dans l'État napolitain, qu'ils avaient continuellement des ambassadeurs en France.

MILAN.

Le Milanais, un État plus qu'une région, est le plus vaste territoire qu'ait réussi à organiser le condottiérisme : il est le type par excellence des États de condottières, soit avec les Visconti, soit avec les Sforza. Vers 1492, il s'étendait à peu près des Alpes au Pô et de la Sesia jusqu'à l'Adda. Plaisance et Parme mêmes y étaient comprises, des avant-postes étaient poussés jusque vers Pontremoli, que les Sforza disputaient aux Florentins. Toute la vie et la puissance de ce duché reposaient sur la force militaire et sur le génie du prince, vrai prince de Machiavel avant la lettre. La capitale, bien plus que Milan même, était le château de Milan · palais, domaine et forteresse. Certains ducs y vécurent enfermés pendant tout leur règne, dominant de là leur cité, à la fois terribles et terrorisés. Ce fut également l'asile contre les attaques de l'extérieur Les princes n'étaient pas seulement guettés, épiés par leurs sujets — nulle part plus de conjurations que dans le Milanais — ils avaient de tous côtés des ennemis : à l'Est,

Venise; au Nord, les Suisses, qui convoitaient âprement la vallée du Tessin, au Sud, Florence, inquiète des progrès des Sforza vers l'Apennin central A l'Ouest, le duché de Savoie ne semblait pas en état d'agir; mais, derrière lui, venait la France, suzeraine de Saluces. Surtout, les ducs avaient à redouter les prétentions des Orléans, descendants des Visconti et établis à quelques lieues d'Alexandrie, par la possession de l'Astesan

LUDOVIC LE MORE.

Les Sforza s'étaient emparés du pouvoir, au milieu du xve siècle. Jean-Galéas-Marie Sforza régnait en 1492, mais son oncle, Ludovic le More, gouvernait en son nom et avait entrepris de garder pour lui le titre ducal. Ludovic avait une intelligence vaste et fine : il pouvait comprendre Léonard de Vinci ou Bramante et concevoir les plans politiques les plus déliés Seulement tout cela se rapetissait par ce qu'il y avait de vicieux dans son âme et de mesquin dans son caractère Cet esprit si remarquable manquait de suite : Ludovic ne se livrait jamais et pourtant il se reprenait sans cesse Il avait dans sa politique une tare que rien ne pouvait effacer : son origine. Il procédait d'une double usurpation, celle des Sforza et la sienne même C'est à couvrir cette situation irrégulière qu'il s'épuisa. Tous les ressorts de sa politique tendirent à compliquer assez les choses autour de lui pour qu'il se dissimulât derrière les nuages amoncelés. Les Italiens du xvie siècle ont eu pour sa politique un respect incroyable, preuve de plus que le condottiérisme était au fond de l'âme italienne

La situation particulière de Ludovic fut une des causes déterminantes des guerres d'Italie

SAVOIE ET PIÉMONT GÊNES.

Le duché de Savoie comptait à peine parmi les États italiens, à la date de 1492. Les ducs possèdent le Piémont, Nice, la Savoie, le Faucigny, le pays de Vaud, la Bresse, le Bugey. Leur centre de gravité se trouve bien plus au nord qu'au sud des Alpes. Les événements les rejetèrent peu à peu vers la Péninsule Ils ne pouvaient plus songer à s'étendre vers l'Ouest, après que le Dauphiné, la Provence et la Bourgogne avaient passé à la France, ni au Nord, depuis que la Franche-Comté était devenue autrichienne et que la Suisse constituait un État militaire de premier ordre. Au xvie siècle, ils commenceront, entre la France et l'Autriche, cette politique de bascule qui leur donnera un jour de si grands résultats

De Gênes, il est beaucoup question dans l'histoire du xve siècle, mais un peu comme il sera question plus tard de la Pologne, dans celle du xviiie. En proie à des conflits intérieurs sans trêve, la République, incapable de vivre par elle-même, se donne à tout le

monde successivement. La France, le Milanais, le Piémont la possèdent, la perdent et la ressaisissent tour à tour.

LES PETITES PRINCIPAUTÉS

Après cela vient une quantité de villes ou de principautés, qui ne valaient que selon la valeur de leurs princes : au Nord, marquisat de Saluces, vassal de la France, marquisats de Montferrat et de Mantoue, membres plus ou moins dépendants de l'Empire; au Centre, duché de Ferrare Puis des unités minuscules, Urbin aux Montefeltre, Rimini et Fano aux Malatesta, Faenza et Imoli aux Manfredi, Mirandole aux Pic, Bologne aux Bentivoglio. Tout cela eut son rôle dans l'histoire de l'Italie, aux xv[e] et xvi[e] siècles, contribua à entretenir les divisions, à gêner les concentrations, mais ne compta qu'indirectement dans la politique européenne On se servit d'un Bentivoglio. d'un Gonzague, aussi bien qu'en Allemagne d'un duc de Gueldre ou d'un landgrave de Hesse, comme d'appoints pour une diplomatie, ou bien on les enrôla comme généraux, quand ils eurent du talent ou quelques soldats ils revenaient ainsi à leur origine, au condottiérisme.

Il est remarquable qu'en Italie, dans ce centre de la Chrétienté, le clergé, même comme clergé, n'ait eu qu'un rôle très effacé. On n'y entendra pas parler d'un seul grand évêque D'autre part, les circonscriptions épiscopales ne correspondaient pas avec les divisions politiques.

PAUVRETÉ DES CONCEPTIONS POLITIQUES ITALIENNES

Ainsi ce pays, en qui l'on a voulu voir le créateur du monde moderne dans toutes ses manifestations, n'offre que le tableau d'une organisation empirique, arriérée sur bien des points. Notre Europe politique ou sociale n'est en rien sortie de là. Quant à un esprit national italien, on ne saurait le nier absolument, il se forma beaucoup de la haine de l'étranger, mais il resta, lui aussi, disséminé, dispersé. Même observation pour l'esprit militaire : des qualités guerrières incontestables se perdaient dans le particularisme; des soldats, des chefs, jamais la nation armée

Jusqu'à la fin du xv[e] siècle, l'Italie s'était trouvée maîtresse de son sort Elle n'avait au dehors qu'un ennemi commun, le Turc Elle ne fit rien contre lui, ni plus ni moins d'ailleurs que les princes de l'Europe occidentale Habituée à voir les rivalités intestines et les questions successorales se résoudre chez elle par des compromis, elle ne soupçonna pas qu'un danger pût venir pour elle des prétentions que des rois étrangers avaient à faire valoir sur certaines parties de la Péninsule Elle ne sentit pas que, derrière ces rois, il y avait les États qu'ils gouvernaient, et que c'était une force toute nouvelle

SITUATION EN 1492.

Au cours du xv[e] siècle, les États italiens n'avaient guère cessé de lutter les uns contre les autres, mais leur politique n'avait eu aucune fixité. Venise, Milan, Rome, Florence et Naples s'étaient successivement alliées, combattues, rapprochées. A la veille de 1492, les combinaisons diplomatiques étaient plus instables que jamais. Deux princes surtout se sentaient ou se croyaient menacés. Ferdinand de Naples avait à compter avec le pape Alexandre VI, les Vénitiens, Ludovic Sforza, et il n'ignorait pas qu'un grand nombre de seigneurs napolitains, naguère révoltés contre lui, puis réfugiés en France, sollicitaient Charles VIII de faire valoir ses droits sur le royaume. Ludovic ne pouvait se dissimuler qu'un grand nombre de Milanais étaient disposés à se soulever en faveur de Jean-Galéas-Marie Sforza; il se savait isolé en Italie

Ces complications n'avaient rien de plus particulièrement grave par elles-mêmes que toutes les autres complications antérieures. Le seul fait nouveau fut que Charles VIII était décidé à agir, et les appels mêmes que lui adressèrent quelques Italiens n'entrèrent que pour peu de chose dans sa décision Il n'avait pas besoin d'être entraîné.

III — LES ANTÉCÉDENTS DE LA QUESTION ITALIENNE

LA QUESTION DES GUERRES D'ITALIE

FALLAIT-IL donc faire valoir les droits sur Naples et diriger notre politique vers la Péninsule? C'est là une des graves questions de notre histoire[1].

« Presque tous les historiens se sont montrés sévères envers Charles VIII, et sévères jusqu'à l'injustice. A les en croire, l'expédition d'Italie n'aurait été que le résultat des chimériques ambitions du jeune Roi, inspiré et poussé aux aventures par Ludovic le More. Rien de plus contraire à la vérité, l'entreprise de Naples est la conséquence fatale d'une attraction qui, depuis deux siècles, s'exerçait sur la pensée de nos rois et la tenait presque incessamment tournée vers l'Italie ». Ainsi s'exprime un des derniers historiens de l'expédition de Charles VIII, M François Delaborde. La thèse est nettement posée, elle groupe autour d'elle nombre d'érudits; livres, brochures, articles en ont exploré en tous sens les avenues et les alentours.

LES ORIGINES DE L'INTERVENTION FRANÇAISE.

Les historiens qui pensent que notre intervention en Italie fut légitime et qu'elle s'accordait avec la direction naturelle ou les intérêts de notre politique, font observer que, dès la fin du xiii[e] siècle, des

1 Voir le *Charles VIII*, de Delaborde, indiqué ci-dessus, l'introduction et le premier chapitre de l'ouvrage de L G Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza* 1896, P.-M. Perret, *Histoire des Relations de la France avec Venise*, 2 vol 1896.

relations s'ouvrent entre la France et la Péninsule, avec la conquête du royaume de Naples par le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, qu'elles continuent par l'intervention momentanée de Philippe le Bel, par les tentatives de son frère, Charles de Valois, ou de son neveu Philippe, en 1320 [1]; que, vers la fin du xiv[e] siècle, il se refit des contacts très fréquents d'un côté des Alpes à l'autre : projet de création par le pape Clément VII d'un royaume d'Adria, en faveur du duc Louis d'Anjou; mariage de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, avec la fille de Galéas Visconti, Valentine (1389); expéditions à Naples de Louis I[er] d'Anjou, adopté en 1380 par Jeanne I[re] de Naples, puis de son fils Louis II, de 1390 à 1400; enfin, acquisition de Gênes par Charles VI, en 1396 Ainsi, au début du xv[e] siècle, la France avait par trois côtés des attaches possibles avec l'Italie . par les Anjou à Naples, par les Orléans à Milan, par le Roi à Gênes [2]

LA FRANCE ET L'ITALIE AU XV[e] SIÈCLE.

Quant à Charles VII, il épousa Marie, fille de Louis II d'Anjou, mais, trop occupé en France, il n'agit pas au delà des Alpes. Vers 1450 seulement se produisirent quelques actes positifs, par exemple, en 1452, la ligue de Montils-lès-Tours entre le Roi, Milan et Florence, où quelques historiens voient comme un prélude des futures expéditions, et la reprise de Gênes en 1458

LOUIS XI ET L'ITALIE

Le dauphin Louis, de son gouvernement du Dauphiné, entreprit, en 1446 et en 1453, des négociations pour le partage du Milanais, il ne les poussa pas très à fond Charles VII était à peine mort que le nouveau Roi renonçait à la politique du Dauphin. « Louis XI, tout entier à sa politique d'unification de la France.. réglait sa politique extérieure sur les exigences de sa politique intérieure. » [3]

ANNE DE BEAUJEU ET L'ITALIE

Les choses ne changèrent pas jusqu'à la veille de 1492; on a vu combien la Régente avait été occupée par les troubles intérieurs. Elle se borna à soutenir, en 1486, les prétentions de René II de Lorraine sur Naples, mais de façon assez platonique, et à maintenir, en 1486-1488, la suzeraineté du Roi sur le marquisat de Saluces « Ceux qui gouvernent veulent éviter les aventures lointaines »; ainsi s'exprimait l'ambassadeur de Florence C'était du reste l'époque des affaires de Bretagne et des complications les plus serrées. Anne s'y donna tout entière, jusqu'en 1491

PORTÉE HISTORIQUE DES FAITS

Voilà les faits durant deux siècles, ceux qui ont eu quelque importance ou quelque signification. A-t-on le droit de dire (car on le dit) qu'ils entraînaient invinciblement la Monarchie française vers

1 Voir *Hist de France*, t. III (2[e] part), liv. I, chap. iv et v, liv. II, chap vii.
2 Voir *Hist. de France*, t. IV (1[re] part), liv IV, chap ii
3 Voir *Hist de France*, t. IV (2[e] part), liv II, chap. ix et liv III, chap iii.

l'Italie? Nous ne le pensons pas. En premier lieu, il y a dans cette histoire bien des actes dont on dénature la valeur à force de la grossir[1]. Si les faits sérieusement contrôlés semblent tout d'abord former un groupe imposant, on oublie qu'ils se répartissent sur un espace de deux cent vingt-cinq ans. Et l'on veut voir dans ces tentatives émiettées, séparées souvent par des intervalles d'un quart de siècle, une continuité presque acharnée de direction!

Des relations avec les autres pays, avec l'Allemagne par exemple, on pourrait tout aussi bien conclure que la pensée de nos rois était tournée constamment vers l'Est Un historien a écrit[2] . « On peut dire qu'avec l'avènement de Philippe-Auguste, les relations de l'Allemagne et de la France entrent dans une nouvelle période, celle de l'agression déclarée, de l'effort constant de nos rois, pour reprendre ce qu'ils considèrent comme leur bien à l'est de leur royaume » Et l'on avouera que l'expédition de Louis, encore dauphin, dans l'Est, en 1444, l'annexion laborieusement préparée par Louis XI du duché de Bar, toute la politique de Bourgogne sont au moins autant des actes à tendances que tous ceux qu'on a signalés du côté de l'Italie.

VALEUR DE LA THÉORIE.

Mais il y a plus encore . l'addition des faits par lesquels on veut prouver la poussée vers l'Italie n'est pas juste, parce qu'on additionne des unités d'espèce différente. Quand Charles d'Anjou conquiert Naples, quand Louis ou René veulent de nouveau s'en emparer, quand Louis d'Orléans épouse Valentine Visconti, même quand Louis dauphin, en révolte latente et constante contre Charles VII son père, porte au delà des Alpes quelque chose de son agitation, où est l'action du gouvernement? Et, dès qu'on fait le décompte de toutes ces tentatives princières, véritables aventures individuelles, à quoi se réduit « l'action monarchique » pendant deux siècles?

A soutenir la théorie que nous combattons, on perpétuerait, une erreur historique à propos non seulement des origines des guerres italiennes, mais aussi de la marche générale et du sens des choses dans notre pays. La France a été féodale pendant des siècles; ce fut alors le temps des efforts dispersés, où des Français agissaient plutôt que la France. Or, la France, après Charles VII, devint monarchique, et la Monarchie n'avait pas plus à se laisser engager par la politique extérieure des Anjou, des Orléans, qu'elle ne se préoccupait, en annexant leurs États, de se conformer aux traditions de leur administration.

En somme, il est vrai que Charles VIII ou ses conseillers ne

1 C'est le cas, pour n'en prendre qu'un, de la création du royaume d'Adria en 1379 et 1380.
2 Leroux *Recherches critiques sur les relations politiques de l'Allemagne avec la France, de 1297 a 1378*, 1882, p 32

furent pas les premiers à tourner leurs regards vers la Péninsule; que les deux pays avaient eu à plusieurs reprises des relations; qu'il existait certains liens, des droits éventuels, des prétentions possibles; qu'on avait songé parfois — nos rois ou quelques-uns de leurs sujets — à s'en servir. Rien de plus.

POLITIQUE NATIONALE FRANÇAISE.

La politique des rois capétiens, c'était l'agrandissement territorial dans la zone française. Les derniers grands succès de cette politique avaient été l'acquisition du duché de Bourgogne, après la mort de Charles le Téméraire, en 1477, et le mariage, en 1491, de Charles VIII avec Anne de Bretagne, qui préparait la réunion à la couronne du dernier des grands fiefs. Il en était résulté des complications internationales, Marie, fille de Charles le Téméraire, ayant épousé Maximilien d'Autriche et étant morte en laissant un fils, héritier des revendications sur la Bourgogne. En outre, Maximilien, à partir de 1488, avait prétendu à la main d'Anne de Bretagne et, dans cette politique hostile au roi de France, il avait noué une coalition avec l'Angleterre et l'Espagne. Cette coalition durait encore en 1492. Charles VIII avait donc de quoi occuper ses forces chez lui ou au dehors, et il avait à conserver et à consolider les acquisitions récentes Il fallait évidemment une imagination maladive, avec une survivance d'idées et de chimères médiévales, pour chercher, dans une situation pareille, à relever les droits des Angevins sur Naples et pour rêver la conquête de Constantinople

IV. — ÉTAT DES PUISSANCES VERS 1494

DANS cette aventure italienne, Charles VIII devait rencontrer nécessairement les puissances déjà coalisées contre lui et qui, précisément, entraient dans leur période de grand développement. Aussi faut-il décrire, pour l'intelligence des événements qui suivent, l'état de ces puissances à l'ouverture des guerres d'Italie.

L'EMPIRE.

En Allemagne, ni la situation territoriale de l'Empire, ni sa constitution politique ne s'étaient modifiées, dans le droit ou dans la théorie, depuis le XIIIe siècle, mais des changements s'étaient produits dans la réalité. A l'Ouest, les Pays-Bas comptaient toujours, mais seulement de nom, parmi les terres d'Empire; la maison de Bourgogne leur avait donné une existence à part La Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté restaient attachées plus étroitement à l'Empire, mais la Suisse était indépendante en fait. Au Sud, les princes de Savoie ne devaient plus se souvenir de leurs attaches impériales que lorsqu'ils y trouveraient leur intérêt contre la France. Ainsi c'était

toujours, entre Allemagne et France, la zone indécise où pouvaient s'ouvrir toutes sortes de perspectives.

En Italie, Mantoue, Modène, Parme, Vérone étaient encore considérées comme relevant des empereurs, et Maximilien et Charles-Quint donneront ou vendront l'investiture du Milanais. Charles-Quint lui-même ne renoncera ni à la chimère du couronnement par le Pape, ni à l'ambition de dominer l'Italie ou d'y acquérir des territoires. Au Nord-Est, l'Empire demeurait stationnaire, par suite des premiers progrès de la Moscovie sous Ivan III, qui refoulaient même les Allemands vers l'Ouest.

Resserré géographiquement, l'Empire avait perdu la suprématie en Europe. Son droit éminent sur les couronnes n'était plus guère revendiqué que comme un argument diplomatique dans les négociations, ou comme un moyen de gouvernement auprès de la Diète.

ORGANISATION DE L'EMPIRE

L'unité de l'Allemagne était représentée par l'Empereur, qu'élisaient les sept princes Électeurs, par la Diète surtout, qui se réunissait assez régulièrement depuis le xve siècle, et qui paraît à chaque moment pendant le règne de Maximilien. Dans ce cadre s'agitaient toutes sortes d'éléments les villes libres impériales, les principautés ecclésiatiques encore très nombreuses, la noblesse immédiate, celle qui ne relevait que de l'Empereur, ou médiate, celle qui relevait d'un prince. Mais, dans ce chaos, un certain nombre de maisons princières émergeaient et commençaient à organiser leurs territoires et leur gouvernement. D'autre part, la bourgeoisie se développait. Alors l'innombrable petite noblesse se trouva comme étouffée ; elle n'eut plus d'autre moyen de vivre que l'activité militaire D'elle vont sortir les chevaliers errants du début de la Réforme · les Gœtz de Berlichingen, les Frantz de Sickingen, qui se mettront au service de l'étranger aussi bien que de l'Empire

Quelques-uns de ces éléments, tout historiques et traditionnels, qui ne correspondaient plus à l'état de l'Europe, expliquent la faiblesse de l'Empire. Princes ecclésiastiques, villes et nobles s'y maintiendront, en entravant toute centralisation administrative.

LES ÉTATS ALLEMANDS.

Bien plus importantes sont les maisons princières, maîtresses de véritables États. Quelques-unes anciennes : les Wettin en Saxe, les Wittelsbach en Bavière ; d'autres nouvelles · les familles de Hesse, de Wurtemberg ; les Hohenzollern, devenus électeurs de Brandebourg. D'autres États, beaucoup moins puissants en apparence, le Landgraviat de Hesse, les domaines de Clèves, Berg et Juliers, devaient jouer un assez grand rôle, bien que momentané, entre l'Empire et la France.

LA MAISON D'AUTRICHE

Au moment même où allaient commencer les guerres d'Italie, une des maisons princières allemandes, la Maison autrichienne des Habsbourg, se plaçait à la tête de l'Allemagne. L'État qu'elle fonda est un des plus extraordinaires et, pendant quelque temps, fut un des plus puissants qui se soient rencontrés dans l'histoire de l'Europe.

L'archiduché d'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, Trieste, le Tyrol, des domaines dispersés dans la Souabe et dans l'Alsace se trouvèrent réunis entre les mains de Frédéric III, puis de Maximilien (1493-1519). La politique d'unification se compléta et se compliqua quelquefois par la politique des mariages. Mariage avec Marie de Bourgogne, qui assurait à Maximilien ou à son fils Philippe le Beau les Pays-Bas, l'Artois, la Franche-Comté, mariage, en 1496, de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle, qui promettait aux Habsbourg la succession d'Espagne Enfin la couronne impériale allait être héréditaire en fait dans leur maison Une grande puissance s'annonçait donc Il est vrai qu'elle était mal assise. Si elle avait pu discipliner l'Allemagne, elle aurait été la maîtresse de l'Europe Car il y avait en Allemagne, dans les villes, dans les corporations, toutes sortes d'énergies L'Allemand du XVIe siècle est un individu doué d'une activité presque violente Luther, Ulrich de Hutten, Franz de Sickingen, Gœtz de Berlichingen sont des hommes d'une personnalité singulièrement forte, et le rôle des lansquenets dans les armées européennes est aussi considérable au XVIe siècle que celui des Suisses

Mais justement en ces énergies locales ou individuelles était la résistance à la discipline Maximilien essaya de constituer un gouvernement d'Empire Il échoua

POLITIQUE DE LA MAISON D'AUTRICHE

Quelle allait être sa politique étrangère? Plusieurs voies lui étaient tracées défendre l'Empire contre les Turcs, maintenir ses droits sur les territoires de l'Ouest, faire revivre les prétentions de l'Empire sur l'Italie, reprendre la question de Bourgogne Dans toutes ces voies, il s'engagea, et après lui, Charles-Quint, mais dans l'intérêt de la dynastie, non de l'Empire Tous deux n'usèrent de leur titre impérial que pour le faire servir à la grandeur de l'Autriche.

A l'Ouest, ils ne cessèrent pas d'essayer de reprendre les parties détachées de l'héritage bourguignon, en partie usurpé par Louis XI L'Autriche était donc destinée à se trouver en opposition constante avec la France

ANGLETERRE

En Angleterre, la constitution territoriale était demeurée telle que l'avaient faite les rois du moyen-âge (Angleterre, Irlande, Pays de Galles), et l'Écosse demeurait indépendante et hostile. La perte des possessions de France, sauf l'attache de Calais, orientait vers

des destinées nouvelles la politique anglaise. Cependant, même après que Colomb eut ouvert la route de l'Ouest, les rois anglais ne s'engagèrent qu'avec toutes sortes d'incertitudes dans les entreprises coloniales. Leur attention était toujours attirée vers le continent, et spécialement vers la France En effet, les souvenirs de la guerre de Cent Ans demeuraient vivaces, ils maintenaient un courant d'hostilité entre les deux pays. Pendant la seconde moitié du xve siècle, les souverains anglais n'avaient guère cessé d'intervenir en France, et les souverains français en Angleterre Ce jeu de politique allait se continuer au cours du xvie siècle.

En 1492, Henri VII était sur le trône depuis sept ans. Il avait encore à faire pour s'y maintenir. Les prétendants dynastiques trouvaient carrière, malgré la lassitude générale de la nation. Presque tout son règne fut une lutte pour la couronne. *HENRI VII*

Cet état de choses, aussi bien que le caractère d'Henri VII, explique son rôle Arrivé au pouvoir par un coup d'audace et de bonheur, il le reçut comme un enrichi la fortune, avec le désir d'en jouir Il sembla le considérer surtout comme un bien personnel, il consacra toute son habileté à s'y affermir. Il n'eut de conception originale ni dans sa politique intérieure, ni dans sa politique extérieure Non pas qu'on ne retrouve en lui quelque chose de l'esprit britannique D'abord, il n'aimait pas la France, puis il était avide, inquiet, cherchant à gagner partout où se présentait une occasion en Bretagne, en Guyenne, en Flandre ou en Picardie. Mais il tenait aux bénéfices financiers plus encore qu'aux avantages territoriaux : on a dit avec raison qu'il entreprenait la guerre pour extorquer des subsides à ses sujets, et signait la paix pour en obtenir de ses adversaires Cette politique, où la question d'argent tient la place principale, sera encore celle d'Henri VIII, qui succédera, en 1509, à Henri VII.

Ainsi, dans leurs rapports avec la Grande-Bretagne, nos rois allaient avoir perpétuellement à compter avec des mauvais vouloirs et des exigences, mais, pendant toute la durée des guerres italiennes, l'Angleterre devait se borner presque toujours à une guerre de chicanes elle restera, en somme, au second plan.

L'Espagne arrivait presque à l'unité, vers la fin du xve siècle. La longue lutte contre les Maures venait de se terminer par la prise de Grenade, en janvier 1492. La Castille et l'Aragon étaient réunis en fait, depuis le mariage de Ferdinand et d'Isabelle en 1469 Il ne restait dans la Péninsule que deux États indépendants, le Portugal et la Navarre, celle-ci divisée par les montagnes en Navarre espagnole, au Sud, et Navarre française, au Nord. Par contre, Ferdinand allait reprendre sur Charles VIII le Roussillon, un moment occupé par *ESPAGNE.*

Louis XI. De plus, la Maison d'Aragon possédait dans la Méditerranée occidentale les îles Baléares, la Sicile, la Sardaigne, et un prince de la famille régnait à Naples. Enfin, un grand fait venait de s'accomplir au profit de l'Espagne : la découverte des Antilles par Christophe Colomb, en 1492. Le Nouveau-Monde s'ouvrait pour elle.

L'action extérieure résulta de l'union entre l'Aragon et la Castille; le premier regarde vers la Méditerranée, la seconde plutôt vers l'Océan. L'Espagne nouvelle eut donc deux directions; elle pratiqua du côté de l'Est une politique demi-méditerranéenne, demi-italienne, par là elle agit en puissance européenne. Du côté de l'Océan, au contraire, elle se trouva lancée en pleines nouveautés . conquête d'un monde inconnu, occupation de territoires sans maîtres, colonisation Elle accomplit cette œuvre avec entraînement, la mena parallèlement à son œuvre européenne, mais sans que l'Europe s'en mêlât, ni même, tout d'abord, semblât s'en apercevoir.

Rien de plus conforme, en définitive, à la situation du Royaume hispanique et à ses intérêts, que cette double politique, où le pays pouvait acquérir une puissance exceptionnelle et durable. Se figure-t-on ce qu'aurait été une Espagne sans voisins, ni limites, ni entraves en Amérique, appuyée dans la Méditerranée sur les îles espagnoles, sur le royaume de Naples, et y complétant presque un cercle d'investissement par les côtes barbaresques, où elle avait déjà pris pied, en 1496, par la conquête de Melilla? L'ambition de Ferdinand, la « manie » des mariages et, il faut l'ajouter, le hasard des circonstances, ont poussé le pays dans une troisième voie qui lui sera fatale. Le jour où Philippe le Beau épousa Juana (Jeanne la Folle), fille de Ferdinand et d'Isabelle, les destinées de l'Espagne changèrent. L'alliance avec l'Autriche, toute factice, la poursuite de l'héritage bourguignon ou allemand était une faute qui, malgré les gloires du XVIe siècle, devint un malheur.

FERDINAND LE CATHOLIQUE

En attendant, il se produisait dans la situation du pays un remarquable concours de ces coïncidences heureuses qui, à certaines époques, favorisent une nation L'autorité des souverains d'Aragon et de Castille s'accrut, à la fin du XVe siècle, et se transforma : toutes les libertés et les forces de la nation ou bien disparurent ou bien passèrent entre leurs mains Mais, peut-être, le grand bonheur pour la Royauté a-t-il été que l'Espagne recélait toutes sortes d'énergies, qui devenaient libres après la fin de la croisade musulmane, et que ces énergies immédiatement trouvèrent à se tourner vers le Nouveau-Monde ou vers l'Italie A vrai dire, vers 1492, la fusion de la Castille et de l'Aragon était encore incertaine : la véritable union n'était que dans le ménage royal. Quant à l'autorité

monarchique, elle avait en face d'elle certaines forces indépendantes : privilèges des provinces ou des villes. Mais Ferdinand, qui régnait en Aragon et dirigeait la Castille, était un personnage remarquable et un politique à longues vues. S'il avait des convoitises ardentes, s'il se plaisait à la lutte, à la fois pour les profits qu'elle donne et pour la joie de se sentir intellectuellement supérieur à ses adversaires, il joignait à toutes ces manifestations d'un tempérament ardent la conception très juste du rôle réservé à la Monarchie et à l'Espagne

POLITIQUE DE L'ESPAGNE.

Avec la France, les royaumes ibériques s'étaient généralement maintenus en bons rapports pendant le moyen-âge, tant qu'ils restèrent divisés et que la France monarchique n'atteignit pas les Pyrénées, les Anglais étant maîtres de la Guyenne. Mais, vers le milieu du xve siècle, la France, délivrée des Anglais, s'est rapprochée des Pyrénées par l'Ouest et par l'Est, puis l'acquisition de la Provence menace la position de l'Espagne dans la Méditerranée. Dès lors, la rivalité des deux pays est fatale : sur une longue bande de terrain et dans toute la Méditerranée occidentale, depuis le golfe de Biscaye jusqu'à la Calabre, leurs intérêts se trouvent en opposition directe. Le plus redoutable ennemi que la France rencontra en Italie et ailleurs, même avant Charles-Quint, ce fut la puissance espagnole Les prétentions de Charles VIII sur Naples n'ont été peut-être que l'occasion du conflit inévitable

LES TURCS.

A la fin du xve siècle pourtant, il semblait que l'Europe eût surtout à se préoccuper des événements d'Orient Vers 1492, à la place de l'Empire byzantin, l'Empire ottoman, grand État à demi asiatique, à demi européen, formait une masse compacte, depuis le Taurus jusqu'au Danube, depuis l'Adriatique jusqu'à la Caspienne Les Turcs, établis à demeure à Constantinople, ferment l'Orient aux Occidentaux, pour trois siècles au moins Ils prennent le continent à revers par deux côtés, par la voie du Danube et par celle de la Méditerranée, où précisément ils s'établirent en Afrique, vingt ans après que les Maures eurent été chassés de Grenade. Une querelle de succession s'était, il est vrai, produite après la mort de Mahomet, entre les deux princes Djem et Bajazet Djem, vaincu dans deux batailles, avait dû laisser le trône à Bajazet ; il errait misérablement, de France en Italie, successivement au pouvoir des chevaliers de Rhodes, d'Innocent VIII, puis d'Alexandre VI. Bajazet, d'autre part, avait échoué dans ses tentatives contre l'Égypte et contre Belgrade. Mais il avait envahi, en 1493, la Carinthie, la Styrie, la Carniole, où se commirent des atrocités « qui dépassent l'imagination ». La politique ottomane bénéficiait des faiblesses, des indécisions de ses adversaires

naturels. Djem demandait en vain à Venise, au Pape, à la France, à l'Allemagne, de soutenir ses prétentions contre son frère. Venise cherchait à se rapprocher du Sultan, les chevaliers de Rhodes eux-mêmes avaient commis la faute de servir Bajazet contre Djem. Les papes étaient prêts, suivant leur intérêt, à soutenir l'un ou l'autre des prétendants. Déjà s'annonçait quelque chose de la diplomatie de François Ier. Les Turcs restaient les ennemis de la Chrétienté, mais de ces ennemis, on pouvait quelquefois se servir contre ses propres adversaires. Ils entraient par là, malgré qu'on en eût, dans le concert européen.

LES PROJETS DE CROISADE

La politique des princes et même des papes demeura incertaine entre les intérêts particuliers de leurs États et les intérêts généraux de la Chrétienté. Cependant, comme il y avait des traditions non oubliées de lutte contre les Infidèles, comme d'ailleurs ceux-ci ne cessaient guère d'attaquer la Hongrie ou la Bohême, on verra plus d'une fois reparaître l'idée de croisade Maximilien ne manquera pas d'y penser et d'en parler, au milieu de toutes ses tentatives avortées. Louis XII dirigera une expédition dans la Méditerranée orientale; Léon X et François Ier lui-même reprendront des projets de ce genre, en 1519 Quant à Charles VIII, la pensée de Constantinople, en même temps que celle de Rome et de Naples, hantait son imagination. Presque de bonne foi, lui et Maximilien se figurèrent un moment que l'expédition d'Italie serait le préambule de la conquête de Jérusalem

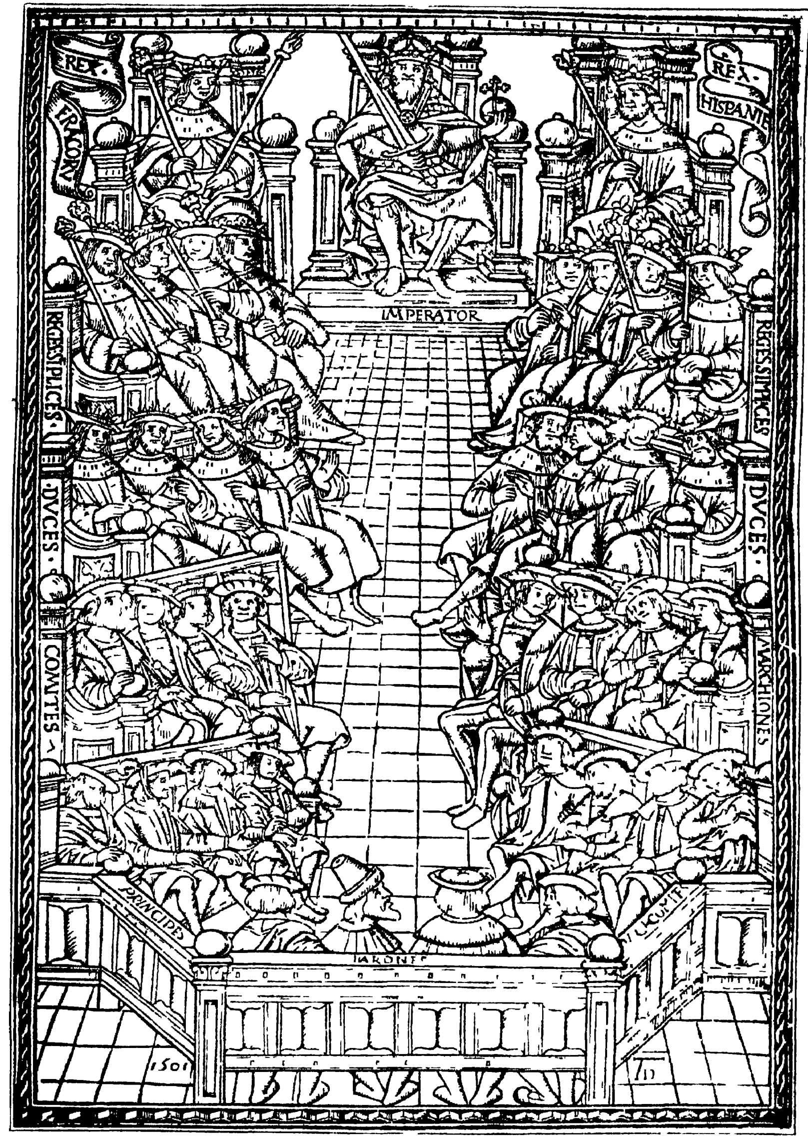
Telle était donc l'Europe moderne, à ce moment critique des guerres d'Italie. De grands antagonismes s'y annonçaient France, Espagne, Angleterre se touchaient et se surveillaient La Maison d'Autriche guettait une occasion d'agir. Le gouvernement de Charles VIII comprit que la question italienne menaçait de devenir européenne. Pour conjurer ce danger, il résolut d'obtenir à tout prix la neutralité de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Allemagne.

TRAITÉS D'ÉTAPLES ET DE BARCELONE

La rupture du mariage autrichien avait fourni à Maximilien le prétexte d'un virulent manifeste contre la mauvaise foi du roi de France. Il avait sollicité l'appui des souverains d'Europe, et Henri VII avait saisi cette occasion de demander de l'argent à son Parlement Les mécontents Bretons avaient comploté, en décembre 1491, de livrer Brest et Morlaix aux Anglais[1]. Mais Henri VII, inquiet des menées d'un soi-disant « enfant d'Édouard », Perkin Warbeck, à qui Charles VIII accordait sa protection, ne les encouragea que molle-

1 A de la Borderie, *Le complot breton de 1492*, Archives de Bretagne, t. II

LES PUISSANCES VERS 1494



UNE ASSEMBLÉE DES SOUVERAINS

Gravure faussement signée du monogramme d'Albert Durer et datée de 1501. L'auteur a imaginé une réunion où l'Empereur préside avec, à sa droite, le roi de France, et à sa gauche le roi d'Espagne; ensuite viennent les moindres princes. — Bibl. Nat., Est. coll. Hennin, n° 207.

ment. Leur conspiration fut éventée, et les Anglais ne débarquèrent que le 6 octobre 1492, à Calais; ils allèrent assiéger Boulogne. Encore une fois on acheta leur retraite. Il en coûta cher, car le traité d'Étaples, conclu le 3 novembre 1492, assurait à Henri VII la somme, considérable pour le temps, de 745 000 écus d'or.

Bien que les Espagnols fussent fort peu menaçants, Charles VIII voulut aussi faire la paix avec Ferdinand et, à l'étonnement général, « contre le conseil et l'opinion de tout le monde », dit à deux reprises l'ambassadeur florentin, il lui rendit, par le traité de Barcelone, le 19 janvier 1493, le Roussillon et la Cerdagne, et lui fit abandon des 200 000 écus d'or que Louis XI avait prêtés à Jean II. La dureté de Louis XI avait laissé en Roussillon de si mauvais souvenirs, et le gouverneur qui avait remplacé l'habile Boffille de Juge s'était montré si brutal, que la majorité de la population accepta avec joie le retour à la domination espagnole : les Perpignanais firent une procession générale, « pour rendre grâce à Dieu qui les avait tirés de captivité ». Enfin Charles VIII autorisa la reine de Navarre et son mari Jean d'Albret à accepter le protectorat castillan (1493-1494). Toute la politique de Louis XI sur les Pyrénées était abandonnée[1]

TRAITÉ DE SENLIS.

Restait Maximilien, qui réclamait non seulement l'Artois et la Franche-Comté, dot assurée à sa fille par le traité de 1482, mais tout l'héritage de Charles le Téméraire. Le 5 novembre 1492, un certain nombre de bourgeois d'Arras livrèrent la ville aux « Bourguignons ». Au mois de décembre, les troupes du roi des Romains entrèrent en Franche-Comté elles furent accueillies favorablement par la population qui, elle aussi, avait subi à contre-cœur la conquête française. Les anciens conseillers d'Anne de Beaujeu, comme Graville et Gié, étaient d'avis de pousser la guerre contre Maximilien, et même de garder sa fille en otage. Graville disait « assez aigrement » aux envoyés de Maximilien : « Si le Roy mon maistre vouloit croire mon conseil, il ne vous rendroit jamais fille ne fillette, ville ne villette ». Mais Charles VIII ne crut pas son conseil, et, par le traité de Senlis, le 23 mai 1493, il restitua à Maximilien l'Artois, le Charolais, la Franche-Comté, réserve faite de ses droits royaux sur l'Artois et le Charolais. La France ne gardait même Auxerre, Mâcon et Bar-sur-Seine que provisoirement, l'attribution définitive à l'un des deux États devant faire l'objet de négociations ultérieures. La jeune Marguerite d'Autriche fut rendue aux ambassadeurs de Philippe le Beau, le 12 juin.

A ce prix, Henri VII, Ferdinand et Maximilien acceptaient ou paraissaient accepter les faits accomplis, depuis l'ouverture des suc-

1 P Vidal, *Histoire de Perpignan*, 1897. Boissonnade, *ouvrage cité*

cessions de Charles le Téméraire et de François de Bretagne; la question de Bourgogne était suspendue, la question de Bretagne se fermait, en revanche, s'ouvrait la question italienne. Charles VIII « lâchait la proie pour l'ombre ».

V. — CONQUÊTE ET PERTE DE NAPLES

NÉGOCIATIONS FRANCO-ITALIENNES

En 1492, Briçonnet et de Vesc savaient évidemment quelles étaient les intentions du Roi, où allaient ses rêves, que sans doute ils entretenaient. Dès le mois de mars 1490, le cardinal Balue qui, disgracié sous Louis XI, avait reparu presque dès l'avènement de Charles VIII et était mêlé à toutes les intrigues italo-françaises, lui écrivait : « Sire, vous m'avez écrit que je vous face peindre Rome, je vous la envoieray le plus brief que fère ce pourra Je la fays fère en tèle manière que vous la puissiez entendre, comme si vous estiez sur le lieu. » Etienne de Vesc semblait tout-puissant. « Dans les choses d'Italie, lui seul décide plus que le reste des seigneurs. » On le donnait comme entièrement dévoué à Ludovic, ce qui veut dire hostile à Naples et à Florence. Briçonnet passait pour « non bene amico della nazione nostra », au dire de l'envoyé florentin La diplomatie italienne usait, au reste, de tous les moyens pour s'assurer des partisans en France. « Les amis du Roi », comme on les appelait, étaient pensionnés par Ludovic, d'autres par le roi de Naples. L'ambassadeur de Florence insistait pour qu'on usât des mêmes procédés. La République tenait un puissant moyen d'action dans la Banque florentine, établie depuis longtemps à Lyon, et où beaucoup de grands seigneurs avaient un compte ouvert, avec toutes sortes de jeux d'écritures, permettant de déguiser des prêts ou des dons sous forme d'affaires

Gié était opposé aux projets qui s'agitaient, Graville plus encore. La duchesse Anne et la Reine n'étaient pas plus favorables à l'expédition; cela jetait le Roi « dans une grande perplexité » C'était à la Cour un mouvement continuel d'ambassades étrangères, pour lesquelles toutes sortes de difficultés matérielles se joignaient aux embarras d'une situation politique inextricable. Le jeune Roi se déplaçait incessamment de Tours à Blois, de Blois à Amboise, rien de plus curieux que l'émoi des envoyés, à la poursuite des informations, courant la poste, demandant des audiences, dont le jour est sans cesse remis, déconcertés à chaque instant par un voyage imprévu, une partie de chasse.

RÔLE DE LUDOVIC (1491-1493)

Dans toutes les négociations vraiment préliminaires de l'expédition, et dont on peut faire remonter la date à 1491, Ludovic le More

paraît bien avoir eu le rôle primordial. En 1492, il envoya à Charles VIII un seigneur napolitain réfugié à Milan, le comte de Cajazzo, pour savoir si le Roi « serait disposé à prendre parti pour le régent de Milan contre le roi de Naples et ses alliés. En cas de réponse favorable, il demanderait à conclure une ligue particulière et secrète ». L'ambassadeur obtint un traité d'alliance et quitta la France, le 5 mai 1492. Traité purement défensif, a-t-on prétendu : dans la forme peut-être, mais le fait important pour Ludovic, c'était d'abord de figurer en nom dans l'alliance et d'engager la main du Roi dans les combinaisons de la politique italienne Puis (il est facile de voir clair dans son jeu), à mesure que le Roi s'avançait, il feignait de se retirer. A un envoyé de Charles qui, à son tour, lui disait « un mot de l'entreprise », il répondait « qu'il n'avait rien de particulier à proposer ». A ce moment, il semble qu'il ait voulu éviter la venue de Charles VIII dans la Péninsule, après l'avoir sollicitée. Le 22 avril 1493, il signait avec Venise une ligue contre Naples; il nouait partie avec Maximilien, lui donnait sa nièce Bianca Sforza, avec une dot de 400 000 ducats; le roi des Romains, en échange, lui promettait l'investiture du Milanais. Charles VIII était mis de côté

L'OPINION EN ITALIE.

En Italie, les sentiments étaient ceux d'une attente inquiète et plutôt hostile Alexandre VI continuait à témoigner des sympathies au roi de Naples, à Florence, Pierre de Médicis prenait très nettement position contre la France, à laquelle cependant un assez nombreux parti florentin était favorable Venise pratiquait la politique qui consiste à se réserver. Quant aux envoyés milanais — et l'éloge peut s'appliquer avant tout à leur maître Ludovic — « ils agissaient comme agissent les sages dans le gouvernement des États; ils persuadent à leurs ennemis qu'ils veulent faire une chose et puis ils en font une autre ». En général, le condottiérisme princier se déclarait contre nous A sa tête se mettait François de Gonzague, marquis de Mantoue Enfin on ne pouvait faire fonds ni sur Ferdinand d'Espagne, qui gardait un silence de mauvais augure, ni sur Maximilien, bien qu'il eût consenti, en 1494, à recevoir des ambassadeurs français et à autoriser l'expédition, où il feignait de voir le prélude d'une croisade. Dès ce moment, apparaissait l'inanité des traités si onéreux, conclus à Barcelone et à Senlis.

DERNIÈRES HÉSITATIONS EN FRANCE.

Au milieu de ces conjonctures, le parti opposé à l'entreprise reprit encore une fois espoir On manquait d'ailleurs de fonds; ni la flotte ni l'armée n'étaient prêtes. Il fallait recourir à de nouvelles aides, à des emprunts forcés dans les provinces, faire des retenues sur les pensions Puis des désordres éclataient En juin et juillet, des lettres de Charles VIII aux habitants de Troyes feront allusion à des troubles

produits en Champagne par les « pilleries des gens de guerre ». Le mécontentement était vif partout. « A dire le vrai (écrivait un peu plus tard le prince de Belgiojoso à Ludovic), sauf M de Saint-Malo, le sénéchal de Beaucaire, le gouverneur de Bourgogne et le Grand écuyer, je ne crois pas qu'il y ait à cette cour un homme qui n'ait fait ses efforts pour ruiner l'entreprise » Encore sur les quatre, n'y avait-il que Vesc qui marchât « in tutto da bon pede ». Il avait avec lui Julien de la Rovère (le futur Jules II), qui avait dû fuir en France l'hostilité du Pape

CHARLES VIII DÉCIDÉ A L'EXPÉDITION (1494)

Mais, malgré les obstacles et les oppositions, Charles VIII ne renonçait pas au grand projet, les préparatifs militaires commencèrent au début de 1494, et, en janvier, congé fut donné aux ambassadeurs napolitains, qui jusque-là étaient restés en France, où ils étaient accrédités depuis longtemps Le roi de Naples, Ferdinand, mourut sur ces entrefaites, le 25 janvier 1494 Charles saisit immédiatement l'occasion, il écrivit à différentes bonnes villes de France pour les entretenir de ses projets contre le royaume de Naples A ce moment, il était à Lyon. Il y mêlait les plaisirs aux affaires, s'il faut en croire dans sa naïveté le *Loyal Serviteur* « Le Roy pour lors estoit parmy ses princes et gentilshommes, menant joyeuse vie à faire joustes et tournoys chascun jour et, au soir, dancer et baller avecques les dames du lieu, qui sont voulentiers belles et de bonne grâce »

PREMIÈRES MANIFESTATIONS HOSTILES

Un des premiers actes d'hostilité déclarée fut l'expulsion de la Banque florentine de Lyon (juin 1494), au même moment, le duc d'Orléans se dirigeait sur Gênes, à la tête d'une troupe d'hommes d'armes, pour occuper le littoral Gilbert de Montpensier, cousin du Roi, était proclamé capitaine général des troupes de terre Le 27 juillet, Charles VIII quitta Lyon, où avait été faite une première concentration de l'armée, pour Grenoble, où il prit les dispositions définitives Pierre, le mari d'Anne de Beaujeu, avait été « ordonné lieutenant général du royaume ». Anne de Bretagne demeurait effacée, à Lyon même, elle avait eu parfois l'apparence d'une épouse délaissée.

LES ARMÉES FRANÇAISES DES GUERRES D'ITALIE

Il fallait une campagne rapide et décisive pour faire taire les convoitises ou les mauvaises volontés, tout le monde le sentait.

La France pouvait mettre en ligne des troupes nombreuses. L'élément principal en était la cavalerie, qui comprenait la gendarmerie ou grosse cavalerie, et quelques troupes de cavalerie légère, sous les noms de genétaires[1], estradiots, albanais.

1 Du mot genet, qui désigne un cheval de petite taille.

La gendarmerie se divisait en compagnies, qu'on appelait compagnies d'ordonnance, comprenant un certain nombre de lances[1]. Dans les compagnies, le nombre de lances n'était pas invariable; les dénombrements montrent des compagnies de cent, de cinquante, de vingt-cinq lances. A la tête de chaque compagnie, un capitaine; au-dessous de lui un lieutenant, un guidon, un enseigne, un maréchal des logis[2]

LA GENDARMERIE

Les estradiots, qui ont formé le premier noyau de la cavalerie légère, venaient d'Orient On rencontre de ces estradiots dans les troupes françaises, sous le règne de Louis XII, Commynes en parle, le chroniqueur Jean d'Auton les signale sous le nom d'Albanais. Ils n'étaient tout d'abord que cent, commandés par un capitaine de leur pays, nommé Mercure, mais ils jouèrent un grand rôle pendant les premières guerres, notamment au siège de Gênes. Avant eux, il y avait dans les armées quelques hommes (deux ou trois cents) de cavalerie légère, chargés surtout des reconnaissances

CAVALERIE LÉGÈRE.

Pour l'infanterie, Charles VIII et Louis XII ne cessèrent d'enrôler des soldats, soit en Allemagne, soit surtout en Suisse, jusqu'en 1508, on confondait souvent les uns et les autres sous le nom d'Allemands ou de lansquenets Mais on enrôlait aussi de Français. en 1494 des Picards, des Normands, des Gascons et Dauphinois, au nombre de huit mille. Louis XII, en 1508, essaiera même, nous le verrons, d'organiser une infanterie purement nationale

INFANTERIE.

Le commandement général de l'armée appartenait par tradition au Connétable de France Mais la connétablie resta vacante de 1488 à 1515, on ne la verra reparaître qu'avec Charles de Bourbon, en 1515 Charles VIII et Louis XII dirigerent les troupes qu'ils accompagnèrent en Italie, ou bien ils choisirent des lieutenants, tantôt un seul, tantôt deux, La Trémoille, Trivulce, d'Aubigny exercèrent

CHEFS DE L'ARMÉE.

1 Pour une partie de ces détails d'organisation militaire, voir le chap v du liv I du volume précédent Car le fond des réformes de Charles VII subsistait Nous n'insistons ici que sur quelques nouveautés pratiques et sur les particularités de l'esprit militaire, au commencement du XVI[e] siècle Les ordonnances sont dans Fontanon, *Les édits et ordonnances des rois de France*, t III, 1611 Voir aussi Spont, *Marignan et l'organisation militaire sous François I[er]* (Rev des Questions historiques, t LVI, 1899)

2 Si l'on s'en rapporte aux édits royaux, « la lance garnie » comprenait un ensemble de six à sept hommes « l'homme d'armes », deux ou trois archers, un écuyer ou coutillier, un page et un varlet Mais, au temps de Charles VIII et de Louis XII tout au moins, dans les dénombrements d'armée, les comptes, les récits d'expéditions militaires, on ne voit jamais citer, à côté de l'homme d'armes, que deux archers, ce chiffre est régulier quarante hommes d'armes supposent quatre-vingts archers, soixante, cent vingt, etc Le coutillier et le page ne servaient qu'à accompagner les cavaliers, à les armer, à les suivre de loin sur les champs de bataille Ils ne sont qu'accidentellement des combattants Les archers, au contraire, doivent être presque assimilés aux hommes d'armes, ils étaient montés comme eux, armés comme eux ou à peu près C'étaient presque toujours des gentilshommes. Monluc dit encore que, vers 1520, « de grands seigneurs estoient aux compagnies, deux ou trois en place d'archers » Lui-même, au sortir de page, passa par ce noviciat, quelque temps après, il fut « enrôlé en place d'hommes d'armes et (avec) un archer d'appointement »

cette charge. Celle de grand-maître des arbalétriers ne fut pas occupée sous Charles VIII et Louis XII; elle devenait d'ailleurs fort secondaire. Au contraire, le grand-maître de l'artillerie, comme l'arme nouvelle qui héritait de ce vieux nom, prenait de l'importance[1].

ARTILLERIE.

Dans l'armée de Charles VIII et dans les armées de Louis XII qui opérèrent contre Milan ou contre Naples, l'artillerie tenait une certaine place. On a sur elle des détails assez précis, à propos de l'armée destinée, en 1507, à attaquer Gênes. Jean d'Auton y indique d'abord un maître de l'artillerie, Paul de Benserade, puis un contrôleur, un trésorier, un prévôt et quatre commissaires. C'est de ces agents mêmes qu'il reçut par écrit, dit-il, des renseignements fort précis. On comptait six gros canons serpentins, quatre coulevrines bâtardes, neuf moyennes, huit faucons, cinquante arquebuses à crochets et sur chevalets. Les munitions garnissaient cinquante charrettes. Il fallait quatre cent six chevaux pour le service des charrois; cinquante canonniers servaient les pièces : deux cents mineurs étaient employés aux sièges, sous la conduite d'un capitaine. Dans l'armée d'Agnadel, on trouve deux canons, deux grandes coulevrines, quatre moyennes, douze faucons, à l'avant-garde, dix pièces d'artillerie (non déterminées) au corps de bataille.

ARMEMENT

L'homme d'armes, et sans doute aussi l'archer à cheval, portait l'armure de fer complète, casque, cuirasse, brassards, cuissards, souliers et gantelets de fer. Cette armure défensive arrivait à sa perfection, au temps même où l'emploi de l'artillerie allait la rendre inutile Commynes raconte, à propos de Fornoue, que les varlets de l'armée française assaillirent les Italiens tombés à terre au moment de la défaite; ils avaient en main des haches à couper le bois, avec lesquelles ils brisèrent les visières des casques, en donnant de grands coups : « Car bien malaisés estoient à tuer, tant estoient fort armez, et ne veiz tuer nul où il n'y eut trois ou quatre hommes à l'environ. » Quant aux armes offensives, c'était la lance « grosse et bien longue », l'épée, l'estoc, la masse.

Les cavaliers légers portaient le haussecol, le hallecret (cuirasse légère), avec les tassettes jusqu'au-dessous du genou, le gantelet,

1 Il est très difficile de fixer le nombre d'hommes que comprenaient les armées qui passèrent en Italie Dans l'expédition de 1494, Delaborde indique 30500 (16500 cavaliers, 14000 fantassins), en comptant la lance française à 6 hommes et la lance italienne à 4. L'armée de mer (non compris les équipages) aurait été de 10400 hommes Pélissier (*Louis XII et Ludovic Sforza*) détermine à peu près le même nombre, pour l'armée qui conquit le Milanais en 1499. 12500 cavaliers, 17000 fantassins (la lance = 6 hommes) Seyssel fournit des chiffres qui permettent d'évaluer à 30000 également le total des troupes engagées à Agnadel (14000 cavaliers, 16000 fantassins) Enfin, à Marignan, François Ier avait avec lui 39000 hommes 9000 cavaliers, 30000 fantassins (mais nous comptons ici la lance pour un homme et deux archers)

l'avant-bras, la salade (casque) avec ou sans visière; ils avaient la lance, l'épée large, la masse. Les fantassins avaient la salade, le jacque, sorte de justaucorps très rembourré qui descendait jusqu'aux genoux, la brigandine (veste recouverte de lames de fer), la rondelle (petit bouclier rond). Ils combattaient avec l'arc, l'arbalète, un peu plus tard l'arquebuse, ou bien ils avaient un épieu long appelé vaige ou guisarme.

L'HOMME D'ARMES

Mais l' « homme d'armes » reste toujours l'élément décisif dans toute action militaire, course, escarmouche, bataille, même siège de ville, même assaut de murailles Les guerres d'Italie montrent la disproportion extraordinaire qui existe entre la valeur effective du fantassin et celle du cavalier. C'est que la cavalerie est l'arme du gentilhomme, et que celui-ci continuait à recevoir la forte éducation militaire du moyen-âge. Dès l'enfance, on l'exerçait à courir, sauter, jeter la pierre, tirer de l'arc La Trémoille, comme plus tard François Ier, s'habituait à lutter avec d'autres petits nobles de son âge, ils se réunissaient, en « assemblées et bandes en forme de batailles, et par les champs assailloyent petits tigurions, comme s'ils eussent baillé assault à une ville ». Puis venaient les « armes » proprement dites, c'est-à-dire l'éducation pédagogique militaire : escrime, maniement de la lance, de l'épée, équitation, etc., et de très bonne heure, les joutes Ce n'était pas là seulement une image élégante de la guerre, le jeu était singulièrement dur, on en peut juger par les comptes de dépenses, où l'on voit figurer les lances préparées par quatre, six, sept douzaines, en prévision du nombre de celles qui se briseront Le combat à pied comprenait souvent sept coups de lance, onze coups d'épée, quinze coups de hache. Olivier de la Marche prétend qu'un jouteur « requit soixante et un coups de hache », un autre même soixante-quinze; au sortir de cet exploit, « il fut trouvé aussi frais que quand la visière lui fut close .. et l'aleine ne luy estoit guières endommagée »

Le nombre des armes différentes et les façons diverses de les manier donnaient au corps, à l'œil, à la main, une singulière prestesse. Dans les diplômes de maîtres d'armes — ceux-ci se multipliaient de plus en plus —, on en voit qui pratiquent onze espèces d'instruments de combat.

L'ÉDUCATION DU GENTILHOMME.

A cela s'ajoutait l'éducation morale. Dès qu'il comprend ce qui se dit autour de lui, le fils du gentilhomme n'entend parler que de combats, d'actes d'énergie ou d'héroïsme; il sait en outre que toute sa carrière se fera par les armes, que l'honneur et aussi la fortune lui viendront par là. Rabelais, qui exprime si bien les sentiments de son temps, n'a pas manqué d'exprimer celui-là · « car doresnavant que

tu deviens homme et te fais grand, dit Gargantua à Pantagruel, il te fauldra issir de cette tranquillité et repos d'estude, et apprendre la chevalerie et les armes, pour deffendre ma maison, et nos amys secourir en tous leurs affaires contre les assaults des malfaiteurs. » Gargantua parle en roi ou en seigneur féodal indépendant, qui est censé avoir des terres, des sujets ou des alliés à défendre Les simples seigneurs avaient les mêmes préoccupations, d'ailleurs le sentiment général faisait de la profession militaire la profession honorable par excellence Quand le père de Bayard consulte ses enfants sur leurs projets, il se résigne, non sans ironie, à voir les aînés songer à se faire d'Église ou à garder la maison paternelle, son cœur se réjouit lorsque le plus jeune proclame sa vocation militaire. L'anecdote, même si elle est controuvée, indique ce qu'on pensait autour du *Loyal Serviteur* qui la raconte.

Ainsi préparé, dès qu'éclate un bruit d'armes, le jeune gentilhomme part en volontaire pour essayer de se signaler. Car la guerre est « un métier où l'on gaigne et où l'on s'advance en renommée » A l'âge de seize ans, il prit à Monluc « envie d'aller en Italie, sur le bruit qui couroict des beaux faits d'armes qu'on y faisoict ordinairement », son père lui donna un peu d'argent et un cheval, et il se mit en chemin, « remettant à la fortune l'espérance des biens et honneurs que je devais avoir »

LA POUDRE A CANON.

Quel était dans tout cela le rôle de la poudre à canon? Bien que des progrès eussent été réalisés dans l'artillerie, surtout sous Charles VII, la poudre, pendant les guerres d'Italie, ne fut guère considérée que comme un élément secondaire. On l'employait pour l'attaque et la défense des places, on s'en servait dans la marine militaire. Louis XII, les Espagnols, les Italiens se préoccupèrent d'avoir une assez nombreuse artillerie Pourtant, dans la plupart des batailles rangées, sauf à celle de Ravenne, les canons ne furent pas d'un usage décisif Cela tient à ce qu'ils étaient encore d'un modèle lourd, difficilement maniable, se servant très lentement Ce qui devait révolutionner la tactique, c'étaient les armes plus légères, le mousquet et, avant le mousquet, l'arquebuse, or, si l'on connaissait déjà l'arquebuse, elle n'était pas encore d'un emploi commode, et, de fait, on l'employait peu On en parle à peine dans les armées de Charles VIII et de Louis XII. Même plus tard, Monluc, à propos des événements militaires de 1523, écrit dans ses Mémoires : « Or, il faut noter qu'en la trouppe (d'infanterie) que j'avois, n'estoinct que tous arbalestriers, car encore en ce temps-là n'y avoint point de harquebuzerie parmy nostre nation » Du Bellay donne la date de 1521 pour le premier usage véritable des arquebuses dans l'armée française. Malgré tout,

l'artillerie, si elle ne décidait pas absolument du sort des batailles, faisait du mal.

Pendant longtemps, les gens de guerre n'ont su que la maudire Monluc s'écrie · « Que pleust à Dieu que ce malheureux instrument n'eust jamais été inventé, je n'en porterois les marques... et tant de braves et vaillans hommes ne fussent mortz de la main le plus souvent du plus poltronz et du plus lasche, qui n'oseroint regarder au visage celuy que de loing ils renversent de leurs malheureuses balles par terre Mais ce sont des artifices du diable pour nous faire entretuer. » Cela, tout le monde l'a dit, au XVI[e] siècle, et presque personne ne comprenait encore que l'artillerie pût être d'un emploi tactique Brantôme écrira — à propos de la bataille de Pavie — « Le dit marquis de Pescayre gaigna ceste bataille avec ses harquebuziers espagnolz, contre tout ordre de guerre et ordonnance de battaille, mais par une vraie confusion et désordre[1].»

Ainsi les guerres d'Italie sont encore en grande partie des guerres du moyen-âge L'homme d'armes français, italien, allemand ou espagnol, le fantassin suisse, voilà les combattants de qui dépendait surtout la victoire

ALLIÉS ET ADVERSAIRES DE LA FRANCE

L'expédition, attendue depuis si longtemps, suspendue à plusieurs reprises, annoncée et niée par les adversaires et les amis de la France, se réalisa enfin Il s'agissait de traverser l'Italie, du Nord au Sud, pour aller conquérir le royaume de Naples

Charles VIII avait décidément pour alliés, plus ou moins sûrs, Ludovic le More, le duc de Savoie, le marquis de Montferrat Pierre II de Médicis et le pape Alexandre VI s'étaient déclarés contre lui, sans être prêts à faire acte d'hostilité Le roi de Naples, tout en se préparant à se défendre dans son royaume, avait d'autre part envoyé vers le golfe de Gênes une armée de terre et de mer. Mais Charles VIII — nous l'avons dit — avait confié une avant-garde au duc d'Orléans qui, dès le mois de juin, avait introduit dans Gênes, de concert avec Ludovic, une garnison de troupes suisses et lombardes Les troupes napolitaines furent repoussées devant Gênes et vaincues à Rapallo (septembre)

ENTRÉE EN ITALIE.

Pendant ce temps, la principale armée française avait franchi les Alpes, au col du Mont-Genèvre, elle arriva, le 9 septembre 1494, à Asti. Déjà l'argent manquait, la marquise de Montferrat en prêta. Incident plus grave . Charles tomba malade et l'on agita la question du retour

1 L G Pélissier *Sur quelques épisodes de l'expédition de Charles VIII*, Rev hist, 1900, Delaborde, *Ouvrage cité*

en France, mais son entêtement triompha de toutes les hésitations. Le Roi, guéri, se porta sur Pavie, où il eut une double entrevue avec Ludovic et avec Galéas; il y reçut la femme du jeune duc, qui vint à genoux implorer son appui contre Ludovic, mais qui n'obtint que des promesses vagues. Du reste, Galéas mourut à propos; Ludovic se proclama duc de Milan et traita avec la France.

LE ROI ET LES FLORENTINS

Le Roi se dirigea de Pavie vers Florence. A cette nouvelle, Pierre II, épouvanté, se décida à signer un accord avec lui, le 31 octobre, et, quoique les Florentins, excités par Savonarole, eussent chassé Pierre, dont le despotisme leur pesait depuis longtemps, ils ne s'en déclarèrent pas moins prêts à recevoir les troupes royales. Celles-ci passèrent par Pise, ville sujette des Florentins depuis 1406, mais qui épiait toutes les occasions de secouer leur domination, et qui avait précisément compté sur la venue de Charles VIII pour y échapper. Aussi les Pisans se révoltèrent-ils aux cris de « Liberté! Vivent les Français! » Cette révolte des Pisans, les projets menaçants que l'on prêtait à Charles VIII firent qu'il fut accueilli dans la capitale de la Toscane avec bien des méfiances et de sourdes colères. Aussi ses conseillers se hâtèrent-ils d'improviser un traité, qui fut signé le 25 novembre. Puis on reprit la marche vers le Sud et, le 31 décembre, on était à Rome Le Pape, dont les vices étalés au grand jour avaient excité en Europe une vive indignation, y avait très peur peur des Français, peur du concile, qu'ils « apportaient », disait-on, avec eux. Aussi ne fit-il pas plus de difficultés que les Florentins pour signer un traité C'était le troisième depuis le passage des Alpes. Ils se valaient tous trois, et il fallait bien de la présomption ou de la naïveté pour s'y tromper

Ce qui sans doute contribuait à abuser Charles VIII et son entourage, c'est que la campagne militaire avait toute l'allure d'une marche triomphale Les grands épisodes n'étaient pas des batailles, mais des entrées de villes, où se déployait, dans un pompeux cérémonial, l'appareil militaire

ENTRÉE A FLORENCE

A Florence, « quatre hommes, frappant à deux mains sur d énormes tambours, presque aussi gros que des tonneaux, et deux joueurs de fifres précédaient sept sergents, marchant sur la même ligne et occupant toute la largeur des rues. Puis venaient des arbalétriers, des archers à pied, annoncés par des tambours tous battant; les Suisses, armés de pertuisanes très courtes et grosses comme des soliveaux; les piquiers, avec leurs étendards et des joueurs de flûte; les hallebardiers du Roi, vêtus à ses couleurs Cette longue file de piétons servait d'avant-garde à la cavalerie les gens d'armes, montés sur de puissants chevaux et coiffés de grands panaches

multicolores, vêtus de soubrevestes décorées d'or. Enfin chevauchaient, ayant en tête des clairons, des tambourins, les huit cents gentilshommes de l'ordonnance, couverts de leurs armures de fer bruni ou doré, le heaume en tête surmonté du grand panache, l'écu aux couleurs éclatantes, puis les pages et les laquais, vêtus d'or ou de velours, et faisant la haie des deux côtés d'un dais, sous lequel s'avançait le Roi, monté sur son fameux cheval noir *Savoie* Pardessus son armure couverte d'or, de perles, de pierreries, il portait une jaquette de brocart et un long manteau de velours bleu. Un chapeau blanc à plumes noires, surmonté de la couronne, était retenu sous son menton par des rubans. Les membres du Grand-Conseil, les gens de justice et de finances formaient la queue du cortège [1]. »

MARCHE DE L'ARMÉE.

C'est presque dans le même appareil qu'on marchait sur les longues routes poudreuses, de Florence à Rome ou de Rome à Naples. Le Roi généralement était au milieu de sa gendarmerie, que suivaient l'artillerie et un très nombreux charroi, où figuraient des ouvriers de toute sorte et « forces courtisanes françaises » On le voyait tantôt à cheval, tantôt dans une voiture attelée de chevaux d'une grande beauté Les étendards flottaient, chargés de l'écu de France couronné, portant pour devises *Voluntas Dei*, *Missus a Deo* Les gens de l'entourage du Roi portaient sur leurs habits ses initiales et celles de la Reine, les tambours menaient grand bruit

Cependant, on combattait de temps en temps escarmouches contre des bandes d'aventuriers ou contre quelques petites places qui entreprenaient de se défendre. Rien ne tenait contre la *furia francese* et aussi la supériorité du nombre Monte San Giovanni, forte place, fut pris en quelques heures . « Je vous assure, écrivait Charles VIII au duc de Bourbon, que je veis le plus bel esbat du monde et ce que jamais je n'avoye veu, et aussi bien et hardiment assaillir qu'il est possible » Ce qu'il ne dit pas, c'est que tous les défenseurs de la place, 900 environ, furent passés par les armes ou jetés par-dessus les murailles.

Tous les événements qui s'étaient produits depuis la venue des Français frappaient l'imagination des Italiens, sans les abuser complètement. Ils ne se gênaient pas pour juger leurs ennemis Charles VIII, à pied, leur semblait petit et mal fait, on prétendait qu'il était poltron. On trouvait les soldats et même les gentilshommes brutaux et maladroits, et surtout on les devinait inexpérimentés dans toutes les choses de la politique.

Mais, dans cette heureuse veine de fortune qui accompagne *ARRIVÉE A NAPLES*

1 H.-Fr Delaborde, *L'Expédition de Charles VIII*, p 459-460

quelquefois les débuts des parties hasardeuses, on apprit l'abdication d'Alphonse en faveur de son fils Ferdinand II par ce changement de prince sous le feu de l'ennemi toute défense fut paralysée. La marche sur Naples continua plus ardente. Le 11 février, entrée à San Germano, le 18 à Capoue, le 22 à Naples Il y avait cinq mois à peu près qu'on avait mis le pied en Italie. Les contemporains et les historiens ont trouvé que la campagne avait été menée avec une rapidité extraordinaire Pourtant, puisque les puissances italiennes laissaient passer Charles VIII, cinq mois pour parcourir l'Italie — non pour la conquérir — c'est un large délai. Le retour se fera plus vite

L'OCCUPATION FRANÇAISE

Ce n'était pas tout d'arriver, il fallait s'établir. Là commencèrent les difficultés Les obstacles militaires furent aisément emportés . le Castel Nuovo, le château de l'Œuf, Gaète, Tarente, Gallipoli furent pris dans le courant de mars. Mais le pays napolitain n'était pas facile à garder, avec sa féodalité puissante et un populaire, surtout à Naples, remuant, prompt à la révolte On débuta par des concessions · confirmation des « Capitoli », c'est-à-dire des privilèges de Naples, y compris le maintien de l'esclavage « sur les blancs et noirs », car il y avait encore des esclaves en Italie Mais bientôt on fit main basse sur tout ce qui était à prendre. « A nul (Napolitain) ne fut laissé office ni estat, tous offices et estats furent donnés aux Français, » ces mots de Commynes sont au plus une légère exagération.

PARTAGE DU BUTIN

La « curée » commença au profit d'Étienne de Vesc · il reçut les comtés d'Avellino, d'Atripalda, les duchés d'Ascoli, de Nola Il eut la charge de grand chambellan, la surintendance du royaume, la présidence de la Chambre des comptes Les Colonna, nobles romains alliés à la France, obtinrent plus de trente fiefs, même la domesticité royale eut sa part dans les dépouilles. Un procédé très employé était celui des mariages : Charles VIII fit épouser au sire de Ligny la duchesse d'Altamura, qui possédait une partie de la Pouille. La Chancellerie française, dont quelques membres s'étaient transportés à Naples avec le Roi, essaya en vain de s'opposer à ces entraînements Ce qui donnait à la conquête un air d'exploitation, c'est que beaucoup de Français s'empressaient de revendre ce qu'ils venaient d'obtenir, montrant ainsi qu'ils n'étaient venus que pour s'enrichir et repartir. Partout, en somme, le bouleversement des situations et des fortunes. Et puis l'insolence des vainqueurs, tout comme deux siècles plus tôt, et leur libertinage « Les Français sont des gens poltrons, sales et dissolus », « les Français sont une race fort déréglée », disent les chroniqueurs italiens, très haineux

LA CROISADE OUBLIÉE

Que faisait cependant Charles VIII? Il s'était établi à Naples et s'y croyait consolidé, il laissait agir autour de lui, visitait les palais,

les parcs, ne songeait qu'aux cérémonies. Il « devisait de ses houssures et accoutrements, pour faire son entrée et feste d'investiture ». Quant à la croisade, but ou prétexte de l'expédition, nul ne paraissait plus y songer. Bien que l'évêque de Gürck, ambassadeur de Maximilien, fût venu tout exprès de Rome à Naples pour en entretenir le Roi, celui-ci ne parlait plus guère de son départ pour Constantinople. Mais, à vrai dire, ces projets sur Constantinople avaient-ils jamais été autre chose qu'un prétexte à la conquête de Naples ou qu'une lubie d'imagination?

LIGUE DE VENISE (MARS 1495).

En Italie, voici le « chemin » que prenaient les choses. Maximilien et Ferdinand d'Espagne avaient entamé des négociations avec Venise. Ludovic abandonnait l'alliance française, pour se donner le rôle de champion de l'indépendance italienne, il agissait auprès de la République et parlait d'une intervention européenne. Commynes, qui était à Venise et signalait à de Vesc les bruits de Ligue, n'en fut pas moins à demi dupé; il se laissa prendre à des propositions d'arrangement, qui n'avaient d'autre but que « de dire une chose et d'en faire une autre » La Ligue fut signée pour vingt-cinq ans, le 25 mars 1495 Elle comprenait le Pape, Venise, le duc de Milan, Maximilien, Ferdinand et Isabelle, — les princes étrangers à la Péninsule ne s'engageant que pour leurs possessions italiennes. On la notifia, le 1[er] avril, à Commynes, en insistant sur son caractère purement défensif et sur les mots « maintien de la paix ». qui y figuraient. Mais la joie manifestée dans Venise, les désordres qui éclatèrent à Rome contre les Français montrèrent la portée de l'acte qui venait de s'accomplir En fait, les princes étrangers et les États italiens s'unissaient pour défendre contre Charles VIII l'indépendance de l'Italie « C'est la première des coalitions contre la France. » « C'est déjà la Sainte-Ligue », a-t-on écrit Ces mots, en partie exagérés, suffisent à juger la politique qui aboutit à de tels résultats

Dans les épisodes qui suivirent apparut toute la naïveté de nos gouvernants. De Vesc ne sut que s'emporter, lorsqu'il reçut la nouvelle de la coalition Charles VIII eut des propos d'enfant . « C'est une grande honte, moi qui vous ai toujours tout dit! » « Quelles mauvaises gens que ces Lombards et le Pape tout le premier! » s'écriait-il

Il y avait longtemps qu'en France on se sentait menacé et qu'on se montrait inquiet ou mécontent Du Bouchage un des conseillers du Roi resté en deçà des monts, écrivait que le pays ne voulait plus donner d'argent. Maximilien avait commencé des armements. Une lettre officielle du 26 février 1495, écrite par le Roi aux habitants de Troyes, en contient la nouvelle

ENTRÉE SOLENNELLE A NAPLES

Cependant, le 12 mai, l'entrée solennelle à Naples s'accomplissait en grande cérémonie. Le Roi y parut, « vestu en habit impérial, d'un grand manteau d'escarlatte avec son grand collet renversé, fourré de fines hermines mouchettées, tenant la pomme d'or ronde et orbiculaire en sa main droicte, et en la senestre son grand sceptre impérial, et sur sa teste une riche couronne d'or à l'impérialle, garnie de force pierreries, contrefaisant ainsy bravement de l'Empereur de Constantinople, selon que le Pape l'avoit ainsy créé et que tout le peuple d'une voix le crioit *Empereur très auguste* » « Les belles et grandes dames du pays paroissoient aux rues et aux places principalles, lesquelles en passant présentoient au Roy leurs jeunes enfans. » Puis, le Roi se rendit à la cathédrale, où le « chef » de saint Janvier était sur le maître-autel Le lendemain, il donna un banquet, où assistaient les grands seigneurs du royaume qui, le repas fini, lui firent serment de fidélité « avec de belles protestations ». Le 20, Charles VIII quittait la ville en y laissant Montpensier comme vice-roi

RETRAITE VERS LE NORD

Il fallait se hâter, si l'on voulait rentrer en France. Dès le 6 avril, Ludovic avait engagé la lutte contre Louis d'Orléans qui, songeant à faire valoir ses prétentions sur le Milanais, était resté avec ses troupes dans le nord de l'Italie et inquiétait fort le duc Louis avait même réussi à se saisir de Novare Mais, au même temps, les Vénitiens avaient pris les armes, ainsi que les princes voisins Le marquis de Mantoue, François de Gonzague, généralissime de la Ligue, était à la tête d'une armée assez forte Le 1er juin, Charles VIII rentrait dans Rome, ayant refait en dix jours le chemin fait en trente, quelques mois avant, le 13, il pénétrait dans Sienne (treize jours de marche au lieu de vingt). On esquiva Florence, qui cependant ne s'était pas déclarée contre la France, et on passa par Pise On en sortait le 23 juin. Là commençaient les vraies difficultés de la retraite

TRAVERSÉE DES APENNINS.

Dès qu'on s'éloigne de Pise vers le Nord, on aborde une région extrêmement ardue · à gauche la mer, à droite les contreforts des Apennins, venant tomber presque à pic dans la Méditerranée Du petit bourg de Viareggio à Sarzana, la route file le long de la côte, dominée par des plateaux abrupts, qui se hérissent de châteaux — encore subsistant en partie — ou de petites villes . Pietra-Santa, Montignoso, garni de tours, le vieux château carré de Sarzanello. Vers le Nord, plus de passage du tout ou un passage tellement compliqué qu'il est inabordable. Une autre route se dirige de Sarzana vers Parme et franchit le col de Pontremoli. Mais les cols des Apennins, même peu élevés, ne sont que parois à pic, sables torrides, forêts sans chemins, tout cela, joint à la chaleur de juillet, semblait devoir arrêter l'armée. Il fallait, en outre, s'engager dans ces redoutables

défilés, presque en présence des ennemis, qui campaient sur le versant oriental avec 15 000 chevaux et 24 000 fantassins [1]. Gonzague, qui les commandait, était arrivé, le 25 juin, à Ponte di Taro ; il y avait été rejoint par le condottière vénitien, Cajazzo La prise de Pontremoli par le maréchal de Gié fit hésiter les troupes de la coalition et permit de franchir le col, non sans difficultés, surtout pour l'artillerie.

BATAILLE DE FORNOUE (JUILLET 1495)

Le 5 juillet, l'armée française entrait à Fornoue, d'où elle poussa droit à l'ennemi. Rien de plus confus que les récits de la bataille, si ce n'est peut-être la bataille elle-même, on négociait encore alors qu'elle était déjà engagée. Charles VIII s'y conduisit en brave chevalier. Il semble bien qu'il y eut de ix faits essentiels · le gros des Français chassa devant lui les troupes vénitiennes; les bandes du marquis de Gonzague opérèrent un mouvement tournant et pillèrent les bagages des nôtres, de telle sorte que, des deux côtés, on put s'attribuer la victoire Le marquis fit élever la chapelle della Santa Vittoria » et y plaça le tableau de Mantegna, où il est agenouillé en actions de grâces devant la Vierge [2] Les calculs des historiens italiens, qui considérèrent la bataille comme « durissima » et qui comptèrent 3 000 morts — un tiers du côté des Français, deux du côté des troupes coalisées — donnent l'avantage à Charles VIII, il obtint en définitive ce qu'il cherchait, le passage Mais les coalisés n'étaient pas en déroute, car ils entreprirent de poursuivre le roi de France, qui décampa assez vite, pour arriver, le 15 juillet, à Asti Il y avait soixante jours qu'on avait quitté Naples, la retraite avait duré trois mois de moins que la marche offensive.

RENTRÉE EN FRANCE (OCTOBRE)

La situation restait très difficile La Ligue semblait prête à agir Maximilien, à la diète de Worms tenue en juin, faisait appel aux puissances ennemies de la France et il envoyait à Milan une armée de 10 000 hommes, des troupes espagnoles se rassemblaient à la frontière des Pyrénées, Ludovic assiégait le duc d'Orléans dans Novare, avec le concours du marquis de Gonzague L'armée française erra pendant près de deux mois entre Turin et Chiari, attendant des secours qui ne venaient point. Le désarroi était grand dans le Conseil royal, toujours très divisé · Gié, Commynes pour la paix, Briçonnet contre. Certaines discussions menacèrent de tourner en voies de fait. Pourtant on traita avec Florence, le 26 août, mais au prix d'une condition impossible à réaliser : la restitution de Pise aux Florentins Le 16 septembre, on signa une trêve et, le 9 octobre, la paix avec Ludovic, moyennant la restitution de Novare. Dès le 15, Charles VIII reprit la route de France.

1 Au témoignage de Burchard, dans le *Diarium*
2. Aujourd'hui au Musée du Louvre.

PERTE DE NAPLES (1495-1497). Pendant ce temps, le royaume de Naples était presque entièrement perdu malgré la victoire de d'Aubigny à Seminara (28 juin) Des soulèvements éclataient dans la capitale, où Ferdinand II rentra le 7 juillet. Les Français surpris dans les rues furent massacrés, de Vesc n'eut que le temps de s'enfuir au Castel Nuovo. Quant aux provinces, elles furent facilement recouvrées par le roi vainqueur Montpensier essaya de se défendre avec 10 000 hommes qui lui restaient; il envoya de Vesc en France, pour demander à tout prix des secours. Mais, le 20 juillet 1496, il capitula dans Atella, le 19 novembre, Gaète ouvrit ses portes Tarente se rendit le 25 février 1497 et, le même jour, une suspension d'armes fut signée pour tout le royaume[1] Les vrais vainqueurs étaient les Vénitiens, qui avaient reçu de Ferdinand les ports de la Pouille, en récompense de leur intervention diplomatique contre Charles.

ÉCHEC DE MAXIMILIEN EN ITALIE (1496) Tout s'apaisait, mais lentement, en Italie, bien que Maximilien eût entrepris de se faire l'exécuteur des œuvres de la Ligue de Venise Il avait réuni une diète à Lindau (1496), y avait invoqué l'aide de l'Empire contre la France « menaçante en Italie », puis, les princes allemands restant indifférents, il avait fait lui-même les frais d'une expédition, qui échoua misérablement. Il erra quelque temps dans le Nord et regagna l'Allemagne, à la fin de l'année.

DIFFICULTÉS EN FRANCE En France, le contre-coup des événements extérieurs se fit sentir dans la situation financière Le 6 mars 1496, on décréta, « pour soutenir les frais de la guerre », un emprunt forcé sur les principales villes du royaume Paris fut taxé à 30 000 écus, Troyes, Amiens à 3 000, Beauvais, etc., à 1 000. Le roi écrivait, le 30 mai, aux habitants de Troyes, qu'ils eussent à remettre les fonds entre les mains de Poncher, un des trésoriers; il parlait d'affaires « si urgentes que plus ne se pourroit », il promettait de restituer l'emprunt sur les finances du royaume de Naples, or la caution disparaissait au moment où on la donnait. Puis on apprenait l'adhésion de l'Angleterre à la Ligue et le mariage de l'infante d'Espagne, Juana, avec l'infant d'Autriche, Philippe le Beau, éventualité redoutable pour la France. Graville conseillait qu'on équipât une flotte pour fermer à Philippe le passage de Flandre en Espagne.. On ne l'écouta pas et, au contraire, on signa, le 15 février 1497, avec Ferdinand d'Aragon, une suspension d'armes, transformée le 25 avril en une trêve de cinq mois, que les membres de la Ligue de Venise promirent d'observer, sur les instances de l'Espagne.

1 Ferdinand mourut le 6 octobre 1496; il eut pour successeur son neveu Frédéric

UNION DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE. (NOVEMBRE 1497).

Il se produisait, à ce moment même, un de ces étranges revirements dont les guerres d'Italie donneront jusqu'au bout le spectacle : les puissances qui avaient combattu la France en Italie renouaient avec elle des négociations dont la Péninsule était l'enjeu, car elle devenait le grand objet de toutes les convoitises Charles VIII se laissa reprendre le 25 novembre 1497, il signait avec l'Espagne, à Alcala de Henarez, un traité d'alliance offensive et défensive, accompagné d'un projet de partage de l'Italie. Il comptait également sur Maximilien et sur Alexandre VI En janvier 1498, il entretenait les Florentins de ses desseins, il voulait commencer la campagne avant la Saint-Jean[1]

MORT DE CHARLES VIII.

La mort arrêta ces combinaisons ou du moins les suspendit, car le traité d'Alcala, c'est la préparation de la politique de Louis XII. Charles VIII succomba aux suites d'un accident, le 8 avril 1498 Cette vie d'enfant, conduite par le hasard, se ferma par un hasard.

L'ITALIE APRÈS LA DÉLIVRANCE

Certains événements qui se passaient au delà des Alpes avaient une autre gravité dans l'histoire du monde que l'expédition ou les visées de Charles VIII. Le problème de l'Église chrétienne se débattait à Rome et à Florence

ALEXANDRE VI A ROME.

Alexandre VI révélait de plus en plus son caractère si complexe. C'était avant tout un sensuel et un passionné Sa fourberie même ne pouvait jamais tenir contre son caprice Des saillies imprévues, la pensée perpétuellement agitée, inquiète, des extrêmes de courage et de lâcheté, une avidité insatiable, la satisfaction, presque comme chez un barbare, de compter son or, voilà l'homme, peu fait à coup sûr pour les longs desseins et les conceptions raisonnées Son unique visée a été de bien vivre et d'éviter tout ce qui pouvait troubler son existence Nulle croyance, aucun scrupule d'aucune sorte, bien entendu « Alexandre VI ne fit jamais que tromper, dit Machiavel, il ne pensait pas à autre chose, il n'y eut jamais d'homme qui affirmât une chose avec tant d'assurance, qui appuyât sa parole sur plus de serments et qui fût moins scrupuleux à les tenir. » Un autre contemporain, l'ambassadeur Capello, écrivait en 1500 « Le Pape a soixante-dix ans, il rajeunit tous les jours, ses soucis ne durent qu'une nuit; il est de tempérament joyeux et ne fait que ce qui lui plaît Son unique désir est de rendre ses enfants puissants. Tout le reste lui est indifférent » Après lui-même, en effet, il n'aima que ses enfants, mais surtout il fut dominé, presque jusqu'à la terreur, par son second fils, César Borgia

CÉSAR BORGIA

La Papauté n'avait pas été entamée dans sa puissance matérielle par l'expédition de Charles VIII, et Alexandre VI avait l'ambition de

fonder une maison souveraine dans l'État pontifical. Il agit d'abord contre les Orsini, sans réussir cependant à abattre complètement cette maison redoutable, bien qu'il se vantât « d'avoir les mains rouges du sang des Orsini ». Alors César Borgia entra en scène. Au mois de juin 1497, le fils aîné du Pape, Jean de Gandia, disparut, on retrouva son corps dans le Tibre, après de longues recherches, César fut très soupçonné de fratricide Quelque temps après, il abdiquait le cardinalat et allait ainsi pouvoir réaliser, avec l'appui de la Papauté et la complicité de la France, ce rôle de condottière de haute volée, qui faillit lui donner l'Italie centrale

SAVONAROLE A FLORENCE.

Quant à Florence, elle était restée livrée à elle-même, après la retraite des Français, et tous les sentiments refoulés depuis longtemps s'y firent jour. On avait établi, au cours même de l'expédition de Charles VIII, une constitution, la plus démocratique peut-être que Florence se fût encore donnée Savonarole, qui en était le promoteur, voulait davantage une réforme générale de l'Église, qui aurait commencé par la déposition d'Alexandre VI, pape simoniaque et parjure Il écrivait des lettres pressantes à Charles VIII, à Maximilien, aux souverains d'Europe . « Je vous jure, au nom du Seigneur, que cet Alexandre est un faux pape! » Il ne recueillit jamais que des promesses indifférentes

A Florence même, l'austérité de ses doctrines, l'intransigeance de sa foi, la surveillance rigoureuse qu'il exerçait sur les mœurs avaient excité bien des mécontentements, soigneusement entretenus par les partisans de Pierre de Médicis exilé. Bientôt ses adversaires du dehors et du dedans se coalisèrent En mai 1497, le Pape osa l'excommunier Réduit à se defendre contre la Seigneurie de Florence et contre le peuple, qui avait envahi le couvent de Saint-Marc, où il s'était refugié, Savonarole se livra. Le 13 mai 1498, il fut mené au supplice et ses œuvres jetées au vent. Lorsque le cardinal proclama la sentence qui le retranchait de « l'Église triomphante et militante », Savonarole trouva la réponse · « De l'Église militante, oui, s'écria-t-il; de la triomphante, non! » En effet, quoi qu'on en ait dit, ce sont en partie ses idées de réforme religieuse qui ont triomphé au XVIe siècle, aussi bien dans le catholicisme que dans le protestantisme Mais surtout, il résume en lui l'esprit chrétien démocratique du XVe siècle italien ou plutôt florentin

Après sa mort, la place restait libre en Italie à la Papauté temporelle comme à tous les étrangers.

CHAPITRE II

LES AFFAIRES DE MILAN ET DE NAPLES ET LA POLITIQUE DE MARIAGES[1]

I LOUIS XII, ANNE, GEORGES D'AMBOISE — II CONQUÊTE DE MILAN — III L'ESSAI DE CROISADE — IV CONQUÊTE ET PERTE DE NAPLES — V L'ESSAI DU MARIAGE FRANCO AUTRICHIEN — VI LES TRAITES DE BLOIS — VII LA RUPTURE DU MARIAGE FRANCO-AUTRICHIEN — VIII LA REVOLTE DE GÊNES ET L'ENTREVUE DE SAVONE.

I — LOUIS XII, ANNE, GEORGES D'AMBOISE

LOUIS XII.

CHARLES VIII ne laissait pas d'enfant Louis d'Orléans, son plus proche héritier, lui succéda sans difficulté, il fit faire en quelques heures — à ses frais, disent ses panégyristes — les obsèques de son prédécesseur, et un nouveau gouvernement fut établi

Louis XII est un de ces rois qu'on se représente vieux. Il le devint assez vite après son arrivée au pouvoir. Mais il avait commencé par avoir une jeunesse, et même assez orageuse On a besoin de le savoir pour comprendre certaines choses de son règne, qui contrastent avec sa réputation proverbiale de sagesse à la Nestor

1 SOURCES Voir la bibliographie de la p 1, et y ajouter Th Godefroy, *Histoire de Louis XII* (contient des chroniques et quelques actes officiels), 1615 *Chroniques de Louis XII par Jean d'Auton* (publiées par R de Maulde La Clavière pour la Société de l'Histoire de France, 4 vol., 1889-1895), voir sur d'Auton, ci-dessous, p 170 *Histoire du gentil seigneur de Bayart par le Loyal Serviteur* (publiée par J Roman pour la Société de l'Histoire de France, 1878) *Lettres de Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise depuis 1504, jusques et y compris 1514* 4 vol, 1712 *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, durant les trente premières années du XVIe siècle* (publiées par Le Glay dans la Collection des Documents Inédits sur l'Histoire de France, 1845), t I

OUVRAGES GÉNÉRAUX Il n'y a pas de bonne histoire complète du règne de Louis XII. De Maulde, dans son *Histoire de Louis XII*, dont il n'a publié que 6 volumes, a étudié seulement la jeunesse de Louis XII (*Louis d'Orléans*), et la *Diplomatie au temps de Machiavel*, 1889-1893 On peut consulter Legendre, *Vie du cardinal d'Amboise*, 4 vol, 1725 A la fin, un certain nombre de pièces justificatives Le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne, femme des rois de France Charles VIII et Louis XII*, 4 vol 1860

En 1498, il atteignait sa trente-sixième année Le portrait que nous donnent de lui quelques peintures officielles ou des miniatures assez nombreuses correspond bien à cette description d'un auteur contemporain . « La tête est petite, pointue, le front étroit, les yeux gros et saillants, la figure maigre, les narines larges et relevées, les lèvres épaisses, le menton aigu, le cou mince et court, les épaules étroites, les mains et les bras menus et longs, la glotte saillante, la taille resserrée, la poitrine sans développement. Le roi est plutôt petit que grand » Nous avons ainsi l'idée d'une organisation assez chétive, que les années de jeunesse avaient sans doute surmenée et que les années de pouvoir allaient affaiblir Louis XII était souvent malade et supportait mal ses maladies, qui devinrent une des préoccupations et un des moyens d'action de la diplomatie Les envoyés étrangers parlent à chaque instant de la santé du Roi dans leurs lettres « Le moindre accident est de conséquence, dit un ambassadeur, dans un corps si mal constitué Son tempérament affaibli va sans cesse en déclinant »

SON CARACTÈRE

Il avait certaines qualités morales · de la modération, de l'humanité, excepté dans la guerre, où il se montrait dur jusqu'à la cruauté. S'il ne prononça pas le mot célèbre « Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans, » il en appliqua du moins l'esprit Il avait le souci du bien public, peut-être la préoccupation du sort des humbles Sa vie privée, dans son second mariage avec Anne de Bretagne, fut simple, familiale, digne. Son intelligence, supérieure à celle de Charles VIII, ne dépassait cependant pas la moyenne, et une déplorable faiblesse de caractère la faussa Il fut toujours dominé, dans sa jeunesse par des confidents obscurs, dans son âge mûr par sa femme ou par son ami Georges d'Amboise. Pourtant il était fort entêté dans ses projets. Il eut ainsi quelques succès, lorsque les questions furent simples ou lorsqu'il ne trouva en face de lui que des ennemis faibles, parce qu'il ne se laissait distraire par rien du but qu'il se proposait. Mais aussi, sa conception et ses desseins une fois fixés, il ne sut jamais les varier ni se conformer aux circonstances, quand elles se modifiaient autour de lui Il demeura jusqu'au bout l'homme de qui l'on disait, en 1498 · « La question du Milanais absorbe son esprit »

GEORGES D'AMBOISE

Georges d'Amboise, plus connu sous le nom de cardinal d'Amboise, arrivait au pouvoir avec le nouveau Roi, dont il avait été l'ami, le confident, le serviteur Il s'était effacé pendant les dernières années de Charles VIII, mais non sans surveiller la fortune de Louis, dont il ne séparait pas la sienne En 1498, il avait 38 ans et il était déjà pourvu de l'archevêché de Rouen, un des plus beaux et des plus importants de France. Ce personnage reste encore aujourd'hui plus

LOUIS XII



LE SACRE DE LOUIS XII.

Peinture sur bois. A gauche, le sacre de David (allusion à l'origine de la cérémonie), costumes du XVe siècle. A droite, le roi Louis XII est à genoux, devant lui l'archevêque Briçonnet, sur les côtés, les pairs et les grands dignitaires. Trompettes dans les galeries. — Musée de Cluny, n° 1682. Provient de Reims.

Cl. Hachette et Cie

célèbre que connu. On devine, on sait même qu'il a joué, pendant le règne de Louis XII, un rôle très considérable, mais en quoi ce rôle a-t-il consisté? Faut-il voir en lui un premier ministre sans le titre? Ou bien ne doit-on le considérer que comme un conseiller très écouté?

Dès 1498, on le trouve cité par tous les ambassadeurs comme un des personnages influents, et il est mêlé à toutes les grandes ou petites affaires. Mais on ne le voit pas seul; à côté de lui figurent des hommes comme le duc de Nemours, Ligny, Stuart d'Aubigny, le chancelier de Rochefort; Nemours, en particulier, se maintint en grande faveur jusqu'en 1503 On disait que « l'archevêque de Rouen et l'illustrissime duc de Nemours étaient les principaux directeurs de toute entreprise du Roi » On eut aussi à compter avec le maréchal de Gié, jusqu'à sa dramatique disgrâce en 1504[1].

Pourtant Amboise paraît bien avoir été toujours l'homme selon le cœur du Roi Il s'introduisit dans son intimité jusqu'à s'entremettre parfois dans les brouilles du ménage royal, à ramener la Reine Anne, qui avait l'humeur vive, à calmer son mari, qui l'avait assez rancunière Cette situation de tiers entre les deux époux, si elle exigeait beaucoup de dextérité, n'allait pas sans quelques avantages : elle le rendait indispensable, s'il réussissait à ne pas se rendre fâcheux

LA FAMILLE D'AMBOISE.

De plus, sa puissance, comme il arrive toujours, grandit par sa puissance même. En 1498, il reçut le chapeau de cardinal, plus tard le titre de Légat en France. Puis aussi sa famille nombreuse se serra autour de lui et, par les charges qu'il lui fit obtenir, il se créa de nouveaux instruments d'action ou des alliances Il se fit de son neveu Chaumont d'Amboise une sorte de collaborateur militaire Il tint l'Église par ses frères Louis, évêque d'Albi, Pierre, évêque de Poitiers, Jacques, évêque de Clermont, abbé de Cluny Le *Loyal Serviteur* constate qu'il « avoit fait avoir de grans biens à tous ceux de sa maison, tant en l'Église que autrement » Il ajoute que lui-même ne « voulut avoir que ung bénéfice ». Georges d'Amboise garda toute la faveur du Roi jusqu'à sa mort, en 1510.

LE DIVORCE DE LOUIS XII.

A peine arrivé au trône, Louis XII s'attacha à réaliser deux projets qui le hantaient depuis longtemps rompre son mariage avec Jeanne de France pour épouser Anne de Bretagne, et conquérir le Milanais; on ne sait lequel il avait le plus à cœur

La malheureuse Reine, fille de Louis XI, avait toutes les vertus —

1. Voir ci-dessous, p. 139.

et l'Église l'a béatifiée — mais elle était d'une laideur sans pareille, à en juger par le masque moulé sur son visage au moment de sa mort. Louis l'avait épousée malgré lui, en 1476, alors que la maison d'Orléans était entièrement soumise aux volontés de Louis XI. L'instance de divorce, ou, pour mieux dire, d'annulation, fut entamée en août 1498, devant des juges d'Église et deux délégués du Pape [1].

LE PROCÈS

Quatre chefs de nullité étaient invoqués . 1° Jeanne de France et Louis se trouvaient parents à un degré prohibé, 2° Louis XI avait servi de parrain à Louis, ce qui, dans le droit canonique, était assimilé à la paternité naturelle, 3° le mariage avait été contracté par la violence, 4° il n'avait jamais été consommé. Les deux premiers moyens n'avaient pas de valeur, parce que l'Église composait facilement sur ces points, le troisième non plus, puisqu'il avait été annulé par la non protestation du duc, à la mort de Louis XI. Restait le quatrième, et l'on juge combien il était gros de scandales, au milieu du scandale même de ce procès, qui mettait en cause la mémoire d'un roi et la dignité de toute la famille royale L'information se poursuivit avec une régularité extérieure de procédure, qui est bien un trait de l'époque et qui ajoute encore à l'hypocrisie de l'acte Car personne ne s'y trompait. la cause eût été perdue pour le Roi, si elle n'avait été entendue d'avance Dans ce fatras immense d'enquêtes, contre-enquêtes, interrogatoires, réponses, qui remplit un énorme volume, la Reine seule montra du respect de soi-même. On la soumit à toutes sortes de questions, véritables tortures morales; elle y répondit avec une simplicité et un sang-froid admirables. On lui disait qu'elle était laide, elle avouait modestement « Qu'elle sait bien qu'elle n'est pas aussi belle ni aussi bien faite que beaucoup d'autres femmes » Aux questions scabreuses sur ses relations avec son mari, sur la stérilité qu'on lui imputait, elle répondit avec la même honnête sincérité [2]

Quand on lui proposa de se soumettre à un examen médical, elle se déclara « prête à faire ce qu'elle était tenue de faire suivant l'ordonnance de l'Église ». Pourquoi finit-elle par déclarer qu'elle s'en remettait sur tous les points au serment du Roi? Espérait-elle qu'il n'oserait se parjurer? Était-elle lasse des vilenies où elle se débattait? Louis XII aurait bien voulu éviter cette extrémité. Mais le Pape, de qui dépendait l'annulation du mariage, traînait les choses en

1 *Procédures politiques du règne de Louis XII* (publiées par R de Maulde dans la Collection des Documents inédits), 1885 De Maulde, *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry* (1464-1505), 1883 De Maulde, *Alexandre VI et le divorce de Louis XII* (Biblioth de l'Ecole des Chartes, t LVII, 1896)

2 Voir les détails des enquêtes et des interrogatoires dans les *Procédures politiques du règne de Louis XII*

longueur et réservait sa décision Le Roi se décida à prêter, le 5 décembre, le serment qui entraînait la nullité du mariage, et qui ne comprenait pas moins de 55 articles, certaines affirmations lui font jouer un rôle assez misérable

L'OPINION EN FRANCE.

Longtemps dura le souvenir de la pauvre reine Jeanne, et le sentiment qu'une iniquité avait été commise Le *Loyal Serviteur* écrivait vingt-cinq ans après « Le Pape délégua juges qui firent et parfirent le procès et enfin adjugèrent qu'elle n'estoit pas sa femme... Si ce fut bien ou mal fait, Dieu est tout seul qui le congnoist. » On démêle bien qu'il soupçonnait que Dieu savait à quoi s'en tenir

ALLIANCE AVEC ALEXANDRE VI.

Dans cette affaire du divorce, le Pape, tout en jouant comme toujours un jeu assez équivoque, avait cependant prêté au Roi ses bons offices C'est qu'en effet il avait grand besoin de Louis XII Il était préoccupé de marier sa fille Lucrèce et son fils César, il ne se sentait pas encore très fortement établi, même à Rome. Aussi s'était-il empressé d'envoyer en France une ambassade, pour féliciter Louis XII à son avènement et, après quelques hésitations, vers le mois d'août, un accord de vues s'était fait entre la France et le Saint-Siège Le courtier des engagements pris était le cardinal Julien de la Rovère, ancien ennemi des Borgia, réconcilié avec eux

CÉSAR BORGIA EN FRANCE (OCTOBRE 1498).

En octobre 1498, César venait en France, où il fut reçu avec toutes sortes d'honneurs Son entrée à Chinon, le 21 décembre, dépassa « la magnificence des entrées d'empereurs à Rome ». Il apportait la promesse du Pape de faciliter le mariage du Roi avec Anne de Bretagne et, par surcroît, le chapeau de cardinal pour Georges d'Amboise En récompense, on lui accordait le Valentinois, érigé en duché, le commandement d'une compagnie, la constitution d'une rente et surtout une promesse d'appui pour le marier Cette dernière clause n'alla pas sans difficultés Il fallut l'intervention de Georges d'Amboise et même d'Anne de Bretagne, pour qu'Alain d'Albret, personnage médiocrement scrupuleux cependant, consentît à donner sa fille Charlotte à ce « très honnête et bon personnage, sage et discret » Telle était la caution fournie par la Reine.

MARIAGE AVEC ANNE (JANVIER 1499)

Le Roi n'avait pas attendu les résultats de l'instance de divorce pour préparer son second mariage. Anne de Bretagne, par finesse ou par scrupule (car elle mêla très singulièrement dans toute sa vie ces deux traits de caractère), avait paru d'abord fort rebelle. Toutes les dispenses, disait-elle, ne feraient jamais d'elle que la concubine du Roi Dès le 19 août, ses dispositions avaient assez changé pour qu'elle obtînt de Louis XII un engagement solennel de l'épouser dans le délai d'un an, ou de lui rendre Nantes et Fougères, ce qui mettait

Louis XII à sa merci. Puis elle était retournée en Bretagne et y avait repris le gouvernement.

Lorsque les commissaires pontificaux eurent prononcé, le 17 décembre, la dissolution du premier mariage, rien ne s'opposa plus au second. Les conditions, qui avaient été arrêtées d'avance, furent insérées dans le contrat de janvier 1499 Le duché de Bretagne demeurait indépendant; la future reine en conserverait l'administration, telle que sous les anciens ducs. Les libertés publiques étaient sauvegardées dans le duché, les États conservés; la noblesse ne servirait hors des limites du pays qu'en cas d'absolue nécessité Bien plus, la Bretagne ne devait passer qu'au second fils qui naîtrait du mariage ou, s'il n'y avait qu'un fils, au second des petits-fils. En cas de survie, le Roi prendrait l'administration du duché, mais à charge de réserver les droits de l'héritier légitime. Anne entendait donc bien rester duchesse de Bretagne et préserver le duché d'une réunion au royaume

ANNE DE BRETAGNE.

Dans son second mariage, Anne trouva plus de bonheur et eut beaucoup plus d'influence que dans le premier Le couple royal demeura jusqu'au bout assez uni Sans en croire entièrement Seyssel, qui déclare qu'il « n'èst autres gens qui sceussent faire si bonne chière l'un à l'autre qu'ils s'entrefont et font toujours, quand ils sont ensemble », il est certain qu'ils vécurent dans une véritable intimité, malgré des brouilles qui mettent dans cette histoire d'un ménage royal une note familière assez piquante Louis XII aima sa « chère Bretonne » en excellent mari Anne l'aima-t-elle? Tout au plus, sans doute, avec la somme d'affection que pouvaient donner son cœur très positif et son esprit très pratique A plusieurs reprises, quand il fut gravement malade, elle garda une extraordinaire tranquillité d'esprit Mais elle sut fort bien établir son empire sur lui et l'accroître, elle s'en servit pour assurer de mieux en mieux l'indépendance de la Bretagne, à laquelle jusqu'au bout elle s'attacha avec un acharnement jaloux Toute la vie de Louis XII fut troublée par ce souci, il n'y échappa que par la mort de sa femme Au reste, Anne était âpre, vindicative, égoïste. Le procès qu'elle poursuivit contre le maréchal de Gié le montrera. Il fallut à Georges d'Amboise toute sa souplesse et son habitude des intrigues pour se maintenir à côté d'elle Ni comme femme, ni comme reine, cette excellente Bretonne et mauvaise Française ne mérite les éloges qu'on a répétés sur son compte.

II – CONQUÊTE DE MILAN[1]

PRÉTENTIONS DE LOUIS XII SUR MILAN.

DÈS son avènement, Louis XII avait pris le titre de duc de Milan en même temps que de roi de France, et il affectait, dit-on, de n'appeler Ludovic Sforza que « Monsieur Ludovic » Pourtant ses droits n'étaient rien moins que certains. Il les fondait sur le mariage de son grand-père, Louis d'Orléans, avec Valentine, fille de Jean Galéas I Visconti, duc de Milan. Mais le Milanais était un fief impérial, et les différentes investitures concédées par les empereurs au XIVe siècle avaient tantôt admis, tantot exclu les filles de la succession En outre, au XIVe et au XVe siècle, la situation avait été à plusieurs reprises modifiée par des contrats de mariage ou des testaments De la sorte, bien des prétendants pouvaient se présenter avec des apparences de droits, et Ludovic semblait aussi qualifié, comme représentant des Sforza, que Louis XII comme héritier des Visconti.

D'ailleurs, avant de songer à la conquête de Milan, il était nécessaire de régler les affaires continentales et de prendre des précautions contre une intervention possible.

NÉGOCIATIONS EN EUROPE (JUILLET 1498).

En juillet 1498, fut renouvelé le traité d'Étaples avec l'Angleterre la France entretenait des relations avec Jacques IV d'Écosse, qui obligeaient Henri VII à la circonspection. Le 31 du même mois, Louis XII et les souverains d'Espagne signaient un nouvel accord. On n'eut pas tout d'abord même succès avec Maximilien, il avait toutes sortes de liaisons avec Ludovic Sforza, que menaçait Louis XII. Mais une invasion tentée par lui en Bourgogne ne réussit pas et, toujours homme de projets plus que d'exécution, il consentit une trève, ce qui ne l'empêchait pas de rester tout prêt à la lutte et inquiétant pour la France

HOMMAGE DE PHILIPPE LE BEAU (JUILLET 1499)

En revanche, le gouvernement de Louis XII avait réussi à détacher de Maximilien son propre fils, l'archiduc Philippe le Beau, qui prêta hommage solennel au Roi pour la Flandre, l'Artois et le Charolais Le chancelier de France se rendit à Arras (juillet 1499), accompagné du chauffecire, « qui portoit le scel, costoyé de deux roys d'armes ». « Monseigneur l'Archiduc, teste nue, se présenta à mondit sieur le Chancelier pour faire son dit hommage Après qu'il eust montré apparence de soy vouloir mettre à genoux, ce que mondit sieur le Chancelier ne voulut souffrir », celui-ci ajouta . « Vous devenez homme du Roy, votre souverain seigneur, et lui faites foy et

1 Voir pour tout ce paragraphe L.-G Pélissier, *Recherches dans les Archives italiennes, Louis XII et Ludovic Sforza (8 avril 1498-23 juillet 1500)*, 2 vol , 1896

hommaige lige, luy promettez de le servir, jusques à la mort inclusivement, envers et contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, sans nulles réserves ». On voit combien il subsistait de féodalité, au moins dans les formes extérieures, même entre princes souverains.

LES SUISSES

Avant tout, Louis XII se préoccupa de s'assurer les cantons helvétiques.

Les Suisses venaient de s'ériger, au xv[e] siècle, en une force militaire de premier ordre Ils avaient étonné et presque déconcerté l'Europe, en abattant la formidable puissance de Charles le Téméraire[1]. La Confédération, formée en 1353 par l'union des huit cantons primitifs, s'augmenta de Fribourg et Soleure en 1481 Bâle et Schaffouse allaient s'y adjoindre en 1501, Appenzell en 1513, elle fut, à partir de ce moment, constituée telle qu'elle resta jusqu'à la révolution francaise. Elle s'étendait déjà au sud des Alpes, par la conquête d'Airolo, Giornico, Faido, elle allait s'emparer de Biasca et de Bellinzona Mais la masse helvétique se composait surtout de pays au nord des Alpes glaronnaises et bernoises, si elle n'était plus impériale, elle restait encore foncièrement germanique

La constitution intérieure présentait toutes sortes de complications Même avant la grande crise de la Réforme, il y avait des conflits entre Lucerne et Berne, Zurich et Uri. Or, l'assemblée générale, bien que formée des représentants des cantons, ne pouvait imposer ses décisions, chaque canton gardant sa souveraineté. Ces divergences embarrassaient parfois la politique helvétique, mais la servaient aussi . elles lui permettaient de ne jamais s'engager à fond

La Confédération allait pendant près de trente ans avoir son rôle, et très grand, dans la politique européenne La lutte contre Charles de Bourgogne avait développé chez les Suisses l'esprit militaire, puis laissé, après la victoire, une classe d'hommes inoccupés et pleins de convoitises, nouvelles en ce pays La Suisse se transformait. Chez elle aussi se répandait le condottiérisme, un condottiérisme brutal, se satisfaisant dans l'étalage de la force ou dans l'assouvissement d'appétits vulgaires condottiérisme de soldats plutôt que de chefs

POLITIQUE DES SUISSES

C'était une grande force à dépenser. Les passages du Saint-Gothard lui ouvraient accès vers l'Italie, qui attirait les montagnards par la fascination qu'elle a toujours exercée sur les hommes du Nord; le voisinage de l'Allemagne, les prétentions subsistantes de l'Empire ou de l'Autriche pouvaient la mettre en opposition avec les

1 Voir le chapitre III du livre III au volume précédent

souverains germaniques; enfin l'extension vers le Jura, en rapprochant les Suisses de la frontière française, attirait leurs ambitions de ce côté.

Ils furent pour l'Allemagne des voisins incommodes, jusqu'au jour où Maximilien reconnut leur indépendance de fait par le traité de Bâle (1499) La Confédération se borna dès lors à laisser les gens des cantons s'engager pour ou contre l'Empereur, au gré de leurs intérêts ou de leurs passions, mais il resta toujours entre les deux pays, pendant le XVIe siècle, une sorte de communauté de tempérament, que la Réforme contribua à resserrer.

Avec la France les relations furent agitées Les rois de France ne cessèrent pas de négocier avec les cantons et ils leur demandèrent des soldats Les difficultés vinrent des exigences réciproques des deux pays, quelquefois aussi des convoitises qui s'éveillèrent chez les Suisses sur la Bourgogne Avant tout, leur politique italienne détermina leur conduite à notre égard Comme ils dirigèrent vers certaines parties du Milanais des ambitions très ardentes et tenaces, ils se trouvèrent en opposition avec la France, et Louis XII, à la fin de son règne, comme François Ier, au commencement du sien, les eut pour adversaires.

Cependant ils s'entendirent d'abord avec Louis XII, et ses ambassadeurs obtinrent, le 16 mars 1499, un traité qui l'autorisait à lever des troupes dans le pays

TRAITÉ AVEC LES ÉTATS SCANDINAVES.

Au nord de l'Europe, les États Scandinaves se débattaient encore au milieu des conséquences de l'Union de Calmar, conclue à la fin du XIVe siècle, et qui avait réalisé l'union du Danemark, de la Suède et de la Norvège Le Danemark, gouverné par Jean Ier (1481-1513, en Danemark, 1497-1502, en Suède et Norvège), se trouvait en contact plus étroit avec l'Allemagne et il avait à redouter l'intervention de l'Empire dans ses affaires Il était naturel, dès lors, que la France, pour surveiller et pour contenir les forces germaniques, jetât les yeux du côté des États Scandinaves Charles VIII, quelque temps avant sa mort, avait négocié avec Jean, Louis XII signa avec lui, en juillet 1498, un traité. On y stipulait une alliance perpétuelle entre les deux souverains, le libre négoce et la libre entrée dans les deux pays pour les sujets et marchands de l'un ou de l'autre.

Tous les desseins du roi convergeaient vers l'Italie

POLITIQUE DE LUDOVIC.

Ludovic, appuyé sur son alliance avec Maximilien, qui avait épousé sa nièce, fort de ses ressources pécuniaires et de son prestige, semble bien avoir eu le tort de juger qu'il en serait des combinaisons préparées contre lui comme de celles qui s'étaient si souvent

trouvées déjouées. Pourtant les circonstances avaient changé · d'abord, dans tout commencement de règne, il y a comme une force impulsive, et puis Ludovic n'avait que des alliés incertains ou impuissants et, au contraire, des ennemis décidés et redoutables, Venise avant tous. Cependant, se méprenant sur le danger qu'il courait, il voulut jouer au plus fin Même avec Maximilien, à qui certes il n'était pas nécessaire de donner des prétextes de versatilité, il demeura jusqu'au bout l'homme des sous-entendus.

UNION DE LOUIS XII AVEC VENISE (FÉVRIER 1499).

Le gouvernement français établit sa politique italienne sur l'idée d'une action commune avec Venise Dans les derniers mois de 1498, les négociations prirent une singulière activité, les courriers se succédaient sans relâche sur la route de Venise à Paris, qu'ils parcouraient à peu près en sept jours. L'accord était d'autant plus difficile qu'il y avait partage dans le gouvernement de la République : la décision définitive n'y fut prise qu'après une délibération de neuf jours Le Roi, Amboise, Gié s'irritèrent plus d'une fois contre ces marchands « qui vendaient des paroles » On aboutit enfin Le 9 février 1499, une alliance entre les deux pays fut signée à Blois Le Roi et la République s'engageaient à unir leurs forces pour la conquête du Milanais. C'était un grave échec pour Ludovic Sforza, un succès périlleux pour Venise, qui allait se donner en Louis XII un voisin bien plus dangereux que Sforza « Crois, lecteur, écrit un contemporain, que bien grands ont été les motifs et les injures qui ont forcé la Seigneurie à s'accorder avec la France pour détruire le duc de Milan »

LA LIGUE CONTRE MILAN.

L'alliance franco-vénitienne avait déclaré s'ouvrir à tous les États qui voudraient y adhérer Le 29 juillet 1499, on publia en France les noms des diverses puissances comprises dans la Ligue. On y voyait le Pape, Venise, le roi et la reine d'Espagne, les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Portugal, de Hongrie, de Bohême, les Suisses, etc. On y voyait même l'Empereur, l'Empire et les Électeurs d'Empire, ce qui prouve que, là encore « on vendait des paroles », et qu'il ne faut pas s'abuser sur la valeur de ce catalogue éclatant Il n'y avait d'exclus que le duc de Milan, le roi de Naples et quelques petits seigneurs italiens.

LES ARMEMENTS

En réalité, la lutte allait se concentrer à peu près entre Louis XII et Venise, d'une part, Ludovic Sforza, de l'autre Chacune des trois armées fut recrutée en partie par la *Condotta*, c'est-à-dire par le louage de soldats. Venise avait fait de tous côtés des enrôlements, qui élevaient son armée à 15 000 hommes environ Elle conclut avec un condottière, le comte de Pittigliano, un véritable contrat d'affaires. Pittigliano se montra d'autant plus difficile qu'il avait reçu des propositions de Ludovic. Il réclamait de la Seigneurie le paiement d'une

créance de 12 000 ducats, une augmentation d'un tiers de sa pension et de sa solde. Après quelques hésitations, Venise s'assura ses services pour une période de quatre ans. Ludovic se mit à la besogne en 1499, un peu trop tard. Il en fut souvent réduit aux condottières mécontents de Venise ou congédiés par elle Il prit ainsi à sa solde Marco Martinengo, moyennant une pension annuelle de 1 000 ducats, Ugolino d'Ancona, qui « ne voulait plus servir de républiques, mais seulement des seigneurs ». Il engagea un grand nombre de Suisses et surtout des Valaisans; ses agents faisaient affaire de toutes mains et à tout prix Un capitaine recevait en moyenne 25 florins par mois, les hommes 4 florins 1/2 Outre ces troupes levées ainsi de tous côtés, et dont quelques-unes n'arrivèrent qu'après la fin de la première campagne, Ludovic avait des troupes nationales assez nombreuses. Louis XII ne négligea pas non plus les enrôlements à l'étranger, surtout en Suisse, en profitant du traité signé avec la Confédération. Du mois de mai au mois de juillet 1499, les positions assignées aux différents corps français vers Grenoble, avec un corps avancé sous Asti, et aux corps vénitiens vers Lodi, annonçaient une offensive prochaine

TRIVULCE.

Un Milanais, ennemi de Ludovic et réfugié en France, Trivulce, était appelé à jouer le rôle principal à la tête de l'armée royale Il avait été successivement au service de Galéas Sforza, de Ferdinand de Naples, de Charles VIII. Agé de plus de cinquante ans, gros, court et trapu, il avait gardé toute sa vigueur et une énergie singulière, il courait encore les routes à cheval, faisant en quelques jours et comme par jeu le chemin d'Italie en France Général assez habile, il savait manier les Italiens qui avaient tous plus ou moins des âmes de condottières, étant lui-même Italien, condottière et chef de parti

PRISE ET PERTE DU MILANAIS.

Tout d'abord, on n'allait avoir à faire qu'une promenade militaire. Quand on eut pris quelques places et passé les habitants au fil de l'épée, l'effroi se répandit partout. Ces massacres étaient, paraît-il, une tactique que Louis XII avait conseillée a ses lieutenants, elle réussit La ville la plus forte du duché, et l'une des plus hostiles à la France, Alexandrie, fut livrée ou abandonnée par Galéas de San Severino, les Vénitiens, vers le même temps, prenaient Crémone, Ludovic quitta Milan, où les Français entrèrent, et il se réfugia en Allemagne auprès de Maximilien. Commencée en août, la campagne semblait terminée en octobre Trivulce était nommé gouverneur du Milanais et on y organisait une administration nouvelle Mais Ludovic a trouvé des secours en Allemagne, acheté des troupes en Suisse Il rentre dans son duché, au mois de février de l'année 1500, reprend Côme, Milan, même Novare, au mois de mars. Tout était à refaire.

NOUVELLE CAMPAGNE NOVARE (AVRIL 1500)

Dans ces circonstances critiques, Louis XII nomma le cardinal d'Amboise lieutenant-général au delà des monts, avec pleins pouvoirs, pour « encommancer, moyenner et définir comme lui-même en propre » La Trémoille, à la place de Trivulce, reçut le commandement militaire. Les Français avaient dû reculer vers la Sesia et s'y étaient concentrés. L'armée de La Trémoille et l'armée de Ludovic se trouvèrent en présence, aux environs de Novare, aux premiers jours d'avril. Des deux côtés, des Bourguignons, des Allemands, des Suisses La Confédération voulait, suivant d'Auton, « empescher la bataille et la guerre prolonger », soit pour « avoir part à la pesche en eau trouble », soit pour sauver Ludovic « Les seigneurs des Ligues » avaient dépêché des envoyés, pour interdire aux hommes des cantons de combattre, jusqu'à nouvel ordre

PRISE DE LUDOVIC

On entra en pourparlers avec les Suisses qui tenaient pour Ludovic il fut convenu que les soldats de la Confédération qui étaient dans Novare s'en iraient « les bagues sauves » Quant à Ludovic, qui s'était enfermé dans la ville, « nous tombasmes en composition, écrit La Trémoille que, si nous trouvions le More avec eux, que nous le prendrions ce qu'il fut accordé » Les soldats de Ludovic, en effet, refusaient de le livrer, mais ils consentaient à le laisser prendre Puis, au dernier moment, ils reculèrent peut-être devant cette demi-trahison. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains Déjà La Trémoille avait donné ordre d'attaquer Novare, mais les Suisses de son armée s'y opposèrent, à cause de leurs compatriotes qui s'y trouvaient Ils ne « voulaient point que l'on leur tuast leurs gens » On fit alors une nouvelle transaction, les mercenaires de Novare consentirent à passer un à un « soubz une pique », devant les Français Et Ludovic, qui avait essayé de se dérober en se mêlant à leur foule, fut découvert au milieu d'eux, après trois heures de recherches. « Sire, écrivait La Trémoille, vous avez tout ce que demandez et en estes bien tenu à Dieu » On n'en eut pas fini avec les Suisses au service de la France, même après la prise de Ludovic Ils réclamaient d'être « tous payez en escus au soleil, avoir des somiers[1] pour emporter leurs bagues et, pour la prise du seigneur Ludovic, payé pour ung mois d'avantaige » Comme on le leur refusait, « à grands coups de pié et de hallebardes, donnèrent iceux Suyces contre la porte de la chambre, en laquelle estoyent les Français, et commencèrent à faire roupture » Le bailli de Dijon, qui était l'agent du Roi auprès d'eux, fut pris par les cheveux et reçut des coups de poing sur le nez et le visage, en « tel estat que à peine luy demeura poil en

1 Bêtes de somme

teste ». Il fallut contenter ces terribles auxiliaires, pour s'en débarrasser, encore apprit-on peu après qu'à leur retour, ils avaient pris Bellinzona [1], qui était du duché de Milan.

LUDOVIC AMENÉ EN FRANCE

Mais, comme l'avait écrit La Trémoille, le fait décisif était la prise de Ludovic. Aussi Louis XII adressa-t-il trois lettres pressantes à son lieutenant pour qu'on lui envoyât immédiatement le duc déchu, « car je ne seray jamais à mon ayse que je ne voye le dit Ludovic par deçà les monts ». Amené d'abord à Lyon et enfermé au château de Pierre-Encise, le More fut ensuite transporté, dans une cage de fer recouverte d'une enveloppe en bois, au château du Lys-Saint-Georges en Berri Il y fut assez durement traité, quoi qu'en disent les panégyristes de Louis XII, et mourut obscurément en 1508

« Ainsy fut la duchié de Milan, en sept moys et demy, par les Françoys deux foys conquestée »

GEORGES D'AMBOISE A MILAN

Lorsque Georges d'Amboise entra dans Milan, après avoir logé d'abord au château, une « piteuse » procession alla à sa rencontre « Par ung docteur firent proposer mainctes belles choses, promectant de non jamais contre la sacrée Majesté de France commettre rébellion ». Ils déclaraient qu'ils ressembleraient à Saint Pierre, qui avait eu tant de remords d'avoir abandonné Jésus-Christ. A quoi le Cardinal répondit spirituellement qu'ils se gardassent bien de trop l'imiter, car il avait renié trois fois son maître Après de longs et cérémonieux discours échangés, on en vint au fond des choses. Des contributions très lourdes furent levées sur les différentes villes; quelques exécutions furent faites des personnages les plus compromis.

ORGANISATION DU MILANAIS

L'organisation politique et administrative du duché avait déjà été commencée, lors de la première conquête, notamment par une ordonnance du 11 novembre 1499 [2] Il n'y eut guère qu'à la confirmer et à la compléter. Pour représenter le roi, duc de Milan, on établissait un gouverneur militaire et un gouverneur civil Un sénat était constitué, composé de 17 sénateurs ou conseillers 2 prélats, 4 hommes d'épée, 11 jurisconsultes Il comprit à la fois des Italiens et des Français, de telle façon pourtant que l'influence fût toujours assurée à ces derniers. Il avait pouvoir de confirmer ou invalider les ordonnances du roi pour le Milanais, formait une cour supérieure de justice, avait la surveillance des officiers judiciaires, rendait des décrets, exécutoires au même titre que ceux du Conseil du Roi en France, enfin il entérinait les lettres de dons, rémissions, privilèges C'était une organisation qui laissait au duché une certaine part dans les affaires

1. Ch Kohler, *La conquête du Tessin par les Suisses*, Rev histor , t XLV, 1891
2. Pélissier, t. II, p 329-341

de justice et d'administration. Des courriers réguliers établirent les communications entre Lyon et Milan. Peu à peu la vie reprit dans le Milanais et, après les premiers troubles et les premières duretés de la conquête, il ne paraît pas avoir eu à souffrir de la domination française, si ce n'est par les guerres postérieures dont il subit forcément les contre-coups [1].

SITUATION DE LA FRANCE EN ITALIE.

Tout compte fait, puisqu'un ensemble de causes et surtout de sentiments entraînaient nos rois au delà des Alpes, c'était encore en Lombardie que leur établissement offrait quelques chances de durée. Non pas sans difficultés cependant. Il fallait rattacher étroitement à soi les princes des Alpes, pour avoir toujours les passages libres, et garder Gênes à tout prix Il était, d'un autre côté, à prévoir que les Suisses, les Vénitiens et l'Empire verraient de fort mauvais œil la France établie dans un pays sur lequel ils avaient des droits ou des prétentions Enfin, on se trouvait amené à entretenir des rapports avec les États italiens du centre, particulièrement avec Rome et Florence, à se mêler ainsi à des questions terriblement ardues. Mais, à coup sûr, il y avait un point d'Italie, où il semblait que la France eût tout intérêt à se maintenir dans l'expectative le royaume de Naples. On allait s'y jeter malencontreusement

INFLUENCE DE GEORGES D'AMBOISE.

Amboise était revenu à Lyon, au mois de juin. Le Roi lui fit « tant amyable chère que de toute familiarité privée le voulut festyer ». Il y ajouta le don du comté de Lomelline, près d'Alexandrie. Personne n'avait retiré plus d'avantages de l'expédition que le Cardinal. Il avait agi en maître au delà des monts, à Milan, on l'avait traité comme un souverain victorieux, et il y laissait, pour le représenter, son propre neveu, Charles Chaumont d'Amboise Il avait de plus en plus la main dans les « choses d'Italie ».

III — L'ESSAI DE CROISADE

PRÉPONDÉRANCE DE LA FRANCE EN ITALIE (1500)

LA reprise de Milan donna pour un moment une situation considérable à la France Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, Bologne et les Bentivoglio, la république de Sienne s'estimèrent trop heureux d'obtenir un accommodement, au prix de sacrifices plus ou moins lourds. « Si avant boutèrent la main aux ducats que grâce leur en fust élargie. » Florence aussi entra en composition, mais vendit fort cher son alliance. Il fallut envoyer une armée française pour

1 Les ressources du Milanais étaient considérables Le budget de 1510 constate un revenu de 715 000 livres, une dépense de 709 000 livres Un très grand nombre de Français étaient pensionnés sur les revenus du duche

attaquer à son profit la ville de Pise. Spectacle étrange : les Pisans déclaraient « estre tous bons et loyaux Françoys, et que telz vouloient vivre et mourir, que toutes les foys que l'armée de France vouldroit entrer dans la ville, toutès les portes leur seroient ouvertes », mais à condition qu'on ne les remît pas aux mains des Florentins. Ils se défendirent énergiquement, en criant · Vive France ' et en arborant la bannière royale[1] Les Suisses au service du Roi s'étant mutinés, sous prétexte que leur solde n'était pas payée, ce fut une occasion de lever le siège (juillet 1500). Du côté du Pape et de César Borgia, on rencontrait chaque jour des exigences plus fortes. César, poursuivant son dessein de se créer une principauté, attaqua les seigneuries de la Romagne. En 1499, 1500 et 1501, il conquit, avec l'aide de troupes françaises, Imola, Pesaro, Rimini, Faenza Le Pape, autorisé tacitement par Louis XII, constitua pour son fils la Romagne en un duché, qu'agrandirent de nouveaux succès en 1502. Il préparait ainsi, avec notre concours, la puissance de Jules II, qui devait nous être fatale

MÉCONTENTEMENT DE MAXIMILIEN

On avait toujours à se préoccuper de Maximilien. Au commencement de 1501, on découvrit un complot qui avait pour but de lui livrer la ville de Beaune Lui-même se plaignait des projets de la France . « Le roi de France, disait-il à la Diète de 1500, non content de ses conquêtes d'Italie, soulève contre nous la Hongrie et la Pologne et fait tous ses efforts pour obtenir la couronne impériale ». A vrai dire, la première de ces accusations avait quelque fondement

TRAITÉ AVEC LADISLAS DE BOHÊME (1500).

Tout à fait à l'Est, la Hongrie et la Bohême commençaient à attirer l'attention des diplomates Ces deux pays, malgré les différences ethnographiques qui les séparent, eurent, au XVe siècle et au XVIe, une histoire en partie commune L'un et l'autre luttèrent avec gloire contre les Turcs, dont Mathias Corvin suspendit pendant près d'un demi-siècle, de 1458 à 1490, la marche offensive vers l'Ouest. Mais à sa mort, et quoique l'union entre la Bohême et la Hongrie eût été maintenue par la double élection de Ladislas, la grandeur des deux États s'affaissa Ils étaient déjà guettés d'un côté par les Turcs, de l'autre par la Maison d'Autriche. Quant à la Pologne, encore puissante sous Casimir IV, qui mourut en 1492, elle poursuivait, sous Jean-Albert (1492-1501), des efforts toujours vains et toujours répétés pour réaliser l'union avec la Lithuanie

La Bohême, la Hongrie et la Pologne, où la noblesse était très active et guerrière, constituaient une force Louis XII envoya des ambassadeurs à Ladislas et à Jean-Albert, et les trois princes signèrent

1 Une miniature d'un manuscrit de Jean d'Auton représente les Pisans arborant sur les murs de leur ville, au moment d un assaut, les bannières de France.

un traité, au mois de juillet de l'année 1500. Dans cet acte, rédigé en forme très solennelle et précédé d'un préambule écrit en fort bon latin, les souverains déclarent contracter une alliance générale et perpétuelle contre les Turcs et aussi contre tous les ennemis présents ou futurs. Dans les guerres entreprises d'un consentement mutuel, chacun prêterait secours aux autres On exceptait, il est vrai, des hostilités possibles, le Souverain Pontife, l'Empire, le roi des Romains, Venise, et on leur ouvrait même l'accès de l'alliance. Il n'y en avait pas moins là l'indice d'une action politique engagée par la France en Orient, et qui prenait à revers l'Allemagne de ce côté, comme l'alliance avec les États Scandinaves pouvait la prendre à revers, de l'autre Le traité allait recevoir une signification plus précise, lorsque Ladislas envoya une ambassade à Louis XII pour demander la main d'une princesse française. Un peu plus tard, en 1502, son mariage avec Anne de Foix, nièce d'Anne de Bretagne, sembla destiné à contre-balancer en Bohême et Hongrie l'influence germanique [1]

RAPPROCHEMENT AVEC MAXIMILIEN

Aussi la diète d'Augsbourg avait-elle consenti à décréter une levée de troupes et à proposer la formation d'une caisse d'Empire Mais, comme disait un conseiller de Maximilien, « attendre quelque chose des princes allemands pour le bien de l'Empire, c'est vouloir cueillir des raisins sur des chardons » Le 16 août 1500, l'Empereur signa avec le roi de France une trêve de six mois, qui fut ensuite prolongée jusqu'en 1502

PAIX GÉNÉRALE (1500)

En définitive, vers le milieu de l'année 1500, l'Europe entière était en paix. La France semblait en pleine puissance et en grande prospérité « Considéré, dit un procès-verbal de l'échevinage d'Amiens, que Dieu merchy, le royaulme de France estoit en bonne paix, et aussi que pain et vin estoient à bon marché et y avoit habundance de tous biens, qui est à loer Dieu »

PROJETS DE CROISADE

Le moment semblait venu de repenser à la croisade contre les Turcs. Maximilien ne cessait d'en parler, — mais il parlait de tant de choses! L'Espagne n'était pas sans inquiétude du côté des Infidèles. Elle avait à craindre un retour offensif des Musulmans, pour venger la prise de Grenade Les Maures d'Afrique s'agitaient En 1501, Ferdinand envoya Pierre Martyr, un humaniste italien fixé à sa cour, auprès du sultan d'Égypte [2]. Il était chargé d'observer l'état des choses en Orient et de négocier un accord avec l'Égypte, menacée par le sultan de Constantinople C'était un moyen de contenir à la

1. Le Roux de Lincy, *Discours des cérémonies du mariage d'Anne de Foix avec Ladislas VI*, (Biblioth de l'Ec. des Chartes, t. XXII, 1861)
2 Mariéjol, *Pierre Martyr d'Anghera*, 1888 (thèse de Paris), p 48 et suiv.

fois Bajazet et les tribus africaines de la Méditerranée. Le Portugal lui-même semblait appelé à agir par les intérêts qu'il avait en Asie, où il rencontrait, lui aussi, les Musulmans

Dans l'Europe, les imaginations étaient excitées comme par l'attente de grands événements. Il n'était bruit que de prodiges. Au pays de Liège, des croix apparaissaient avec des traces de sang, elles s'imprimaient sur les cheveux ou les vêtements des femmes ou des jeunes filles En 1501, on prêcha dans toute la chrétienté un jubilé pour la croisade, depuis le Vendredi-Saint jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste Comme quatre siècles auparavant, des troupes de pelerins se dirigeaient vers l'Orient Il semblait donc qu'on pût reprendre une action en commun et réaliser les projets que, depuis cinquante ans, la prise de Constantinople avait suscités un peu partout Pourtant l'idée de croisade était tellement en opposition avec les intérêts du temps qu'elle n'aboutit qu'à des entreprises chimériques.

EXPÉDITION FRANÇAISE EN ORIENT (1501).

Louis XII et Anne de Bretagne se montrèrent seuls disposés à prendre en mains les intérêts de la Chrétienté [1]. En 1499, Louis XII avait envoyé en Orient une flotte qui devait agir de concert avec les Vénitiens. De nombreux combats furent livrés dans les parages de Modon, mais l'expédition échoua par suite d'un désaccord avec Venise et de la défection de l'amiral vénitien En 1501, le Roi et la Reine organisèrent une nouvelle expédition plus considérable. Elle devait être dirigée vers l'Archipel, pour agir avec les chevaliers de Rhodes et prendre terre à l'île Metelin On comptait sur les Vénitiens et sur Ladislas Le Roi mit en mer une armée navale. « Madame Anne de Bretagne, comme très catholique, avait desployé ses trésors et iceux élargi, pour souldoyer grant nombre de gens d'armes et équipper force navires; et entre aultres voulut que sa grosse carraque, nommée la Cordelière, et plusieurs aultres fissent le voyage. » Douze navires de Bretagne et de Normandie et quatre galères, « moult vites et fort redoubtées en mer », celles-ci commandées par Prégent de Bidoux, étaient confiés à Philippe de Ravenstein La flotte passa par Naples, Corfou, Modon, Milo, où les galères vénitiennes la rejoignirent. Enfin, le « 24e jour d'octobre 1501, approchèrent la dite isle de Metelin de tant que les tours et le chasteau de la ville purent veoir clèrement ».

ÉCHEC DE LA CROISADE

L'attaque de la place fut repoussée, malgré la valeur des Croisés, à cause des hésitations ou de la mésintelligence des chefs et des retards des chevaliers de Rhodes, et il fallut revenir en France. La flotte, chargée de malades ou de blessés, fut assaillie par des tempêtes.

1 Ch de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t III, p 37-59

*La nef que montait Ravenstein fut désemparée par un orage devant l'île de Cérigo, une autre sombra. Ravenstein et les gentilshommes qui l'accompagnaient, « l'un en chemise, l'autre deschaux et l'autre nu, au raiz de la lune, qui clère estoit, approchèrent le rochier et là, ainsi comme ils purent, se grippèrent contre celuy et gaignèrent terre ». Repoussés par les habitants, « rude gent et peuple inhumain », ils furent enfin recueillis par des galères génoises Les Vénitiens, s'il faut en croire d'Auton, s'étaient montrés fort joyeux de ces désastres. Cette aventure fut la dernière croisade française Vingt-cinq ans plus tard, François Ier allait s'allier avec les Ottomans.

IV — CONQUÊTE ET PERTE DE NAPLES

TRAITÉ DE GRENADE

LOUIS XII, au moment même où il préparait cette croisade, entreprenait de faire valoir ses droits sur Naples, de concert avec Ferdinand d'Aragon, combinaison singulière, qui allait entraîner la France dans toutes sortes de difficultés

Par un traité signé à Grenade, le 11 novembre 1500, les deux souverains se partageaient le royaume de Naples. A qui incombe la responsabilité de cette politique? On a pensé, non sans raison, qu'il y avait autour de Louis XII un nombreux parti de gens qui avaient gardé des intérêts dans le Napolitain . domaines donnés par Charles VIII et perdus depuis la défaite, charges fructueuses, créances à recouvrer Louis XII obéit peut-être à leurs suggestions autant qu'à ses entraînements personnels, et le cardinal d'Amboise se fit, comme toujours, l'instrument docile et actif de ses volontés

L'ARMÉE FRANÇAISE MARCHE SUR NAPLES

En juin 1501, l'armée française quitta le Milanais. Elle s'avançait en un ordre de bataille régulier et imposant à l'avant-garde, les piétons, l'artillerie, les équipages, puis venaient les gens d'armes, montés et armés, « la lance sur la cuisse et la teste en l'armet » « Ainsi passèrent par la ville de Romme, sonnant trompettes et clairons, et groz tabours de Suyces. » Les chefs continuaient à appliquer le système de terreur que Louis XII avait inauguré dans sa campagne du Milanais Les soldats du château de Marigliano, ayant été obligés de se rendre « à la volonté des capitaines français », furent tous pendus avec leurs capitaines. Seul le chef de la garnison échappa, car il avait une femme « belle à merveilles », qui implora si « doulcement le Seigneur de Mauléon et tant luy fist de son gré, qu'elle sauva son mari, lequel pouvait lors se vanter de ce que plusieurs taisent ».

FRÉDÉRIC PRISONNIER

Le roi de Naples, Frédéric, comptait sur Ferdinand, qui lui avait en effet promis son appui; Ferdinand, tout au contraire, envoya

une armée s'emparer de la Pouille Quand les Français, après avoir pris Capoue, parurent devant Naples, Frédéric leur abandonna la place, sous la condition de pouvoir se retirer dans l'île d'Ischia et d'obtenir six mois de trêve, pour envoyer des ambassadeurs à Louis XII et négocier avec lui. Mais, sur ces entrefaites, arrivait l'armée de mer dirigée contre les Turcs. Ravenstein qui la commandait avait pleins pouvoirs du roi contre les Ottomans et « leurs adhérents » Il s'arrêta devant Naples tout juste pour empêcher la ratification de la capitulation, et le roi Frédéric fut envoyé en France. Il y allait du reste en souverain presque autant qu'en prisonnier : il reçut l'Anjou, en dédommagement de Naples, et il joua un certain rôle politique, jusqu'à sa mort en 1504, on le voit mêlé à beaucoup de négociations entre la France, l'Espagne, Philippe le Beau

DIFFICULTÉS AVEC LES ESPAGNOLS.

Le gouvernement supérieur du royaume napolitain fut confié au jeune duc de Nemours, avec mission de « régir, conduire et gouverner » l'armée, de recevoir la soumission des places, d' « oyr toutes manières d'ambassades ». Mais la liquidation de la conquête présenta bien plus de difficultés que la conquête même On ne put s'entendre avec les Espagnols sur les conditions effectives du partage, et de longs mois se passèrent en essais inutiles et peu sincères de transaction, les Espagnols et les Français étant installés côte à côte dans le pays.

ÉTAT DES ESPRITS EN ITALIE (1501-1502).

La situation n'était pas plus claire ni les combinaisons plus nettes en Italie Ouvertement c'était, pour la France, l'alliance avec le Pape et avec Venise, en réalité on allait de plus en plus se défiant de Venise comme du Pape, et tout était dominé par les aspirations d'Amboise à la Papauté. On assurait — ce devait être vers 1501 — que les rois des Romains, de France et d'Espagne, étroitement unis, allaient déposer le Pape et que le Cardinal le remplacerait, on énumérait même les conditions qui lui avaient été imposées. Cela n'empêchait ni Alexandre VI ni César de continuer leurs pratiques, César voulait Bologne, menaçait Florence, nouait des rapports avec Pise Tous ceux qui se sentaient menacés ou qui aspiraient à la paix comptaient sur la venue de Louis XII. En juillet 1502, il se décida à passer en Italie, suivi du cardinal d'Amboise, qui ne le quittait pas, afin que « à tout besoing eust loy et désir de parler à luy et ses affaires luy communiquer » Quand le Roi arriva dans son domaine d'Asti, des ambassades vinrent à lui de presque toute la Péninsule. Les envoyés de Venise, dans une dépêche qui porte cette mention « cito, citissimo, celerrime[1] » (14 juillet 1502), écrivaient qu'ils

1 « Vite, très vite, aussi vite que possible »

croyaient que les Français « tenaient maintenant le Pape pour adversaire » Il n'en fut rien César Borgia fit d'humbles soumissions que le Roi accepta. La vérité est que Georges d'Amboise comptait sur César pour l'aider à parvenir à la Papauté, à laquelle il aspirait depuis longtemps, et que la mort d'Alexandre VI était déjà escomptée en 1502.

GUERRE AVEC FERDINAND

Au milieu des négociations, l'état de guerre commença peu à peu dans le Napolitain, entre les deux armées conquérantes[1], tout d'abord par des entreprises individuelles, des petites courses d'un parti sur l'autre Français détroussant les Espagnols ou détroussés par eux Puis les Espagnols, tout d'un coup, en juin 1502, voulurent s'emparer de Troja en Pouille, tentative qui marqua le début des hostilités réelles C'étaient les plus héroïques gentilshommes de France qui allaient combattre, quelques-uns déjà célèbres · La Palisse, Louis d'Ars, Yves d'Alègre, d'autres qui commençaient leur réputation, comme « ung nommé Pierre Bayard », ou qui ont disparu dans le rayonnement de ces noms fameux, comme Pierre de Poquières, d'Urfé, etc

La guerre proprement dite se fait encore un peu à la façon du xive et du xve siècle Elle n'offre que des sièges de villes, quelques batailles sans conséquence, jusqu'au moment où les événements décisifs se déroulent auprès du Garigliano. Elle semble menée sans suite, aussi bien par Gonzalve, qui combat à la tête des Espagnols, que par Nemours, général en chef de l'armée française Chaque commandant d'une petite troupe agit bien souvent isolé, indépendant L'intérêt véritable est dans les épisodes

LOUIS D'ARS

Les opérations se concentrèrent un moment autour de Barletta, où Gonzalve etait enfermé et en assez mauvaise posture Elles s'entremêlaient de pointes hardies, tentées par les Français ou les Espagnols, d'attaques de petites places, de duels, de défis . tout l'appareil héroïque et toutes les péripéties de la guerre chevaleresque Louis d'Ars, avec une centaine d'hommes au plus, occupait la place de Bisceglie Mais le château, dans l'intérieur de la ville, était tenu par les Espagnols Il l'attaque et est repoussé jusqu'aux portes de la ville. Là, il s'arrête et, « à tour de bras gardait l'issue » Il soutint la charge pendant six heures. Bayard, campé à quelques lieues, apprend le danger qu'il court « Sans regarder qui le suyvroit, luy, avecques troys de ses gens montez et armez, se mist à la cource, et tantost après luy fut Loys de Sainct-Bonnet, avecques 30 hommes d'armes et 40 archiers, courant tous à bride abatue » Ils arrivèrent à temps,

1 Voir surtout Jean d'Auton *Chroniques*, t I, II et III, et les notes de De Maulde.

d'autres les suivirent, Louis d'Ars fut dégagé, le château « eschellé », et tous les Espagnols tués

LE COMBAT DES ONZE.

En février 1503, le sire d'Urfé envoya un défi aux Espagnols, qui se déclarèrent prêts, au nombre de 11, à lutter contre 11 Français. La Palice immédiatement choisit les meilleurs de ses gens d'armes : d'Urfé, Bayard, de Poquières, La Rivière, Guiffrey, du Fail, Saint-Bonnet, la Chesnaye, Clermont, Montdragon et Bouvent. Ce fut dans tout le pays un grand émoi Plus de 10000 personnes se pressaient, dit-on, sur les murailles de Trani, pour assister au spectacle Les Espagnols s'étaient appliqués tout d'abord à garder leurs lances intactes et à tuer les chevaux des Français, les Français au contraire avaient visé le corps de leurs adversaires et brisé leurs armes sur les cuirasses Aussi furent-ils un moment en danger Heureusement Bayard et d'Urfé restaient montés et armés, ils accomplirent « ung tour dont peu de gens se savent bien ayder », et qui supposait en effet une force et une adresse extraordinaires Quand les Espagnols se précipitaient sur eux, ils se jetaient de côté, saisissaient à la passade la lance de l'un des assaillants, la lui enlevaient d'un coup brusque et la donnaient aux Français à pied, qu'ils réarmaient ainsi Les Espagnols finirent par se masser dans un coin de la lice, en renonçant à charger leurs adversaires qui, d'un autre côté, « tous amoncelez, chascun la lance au poing, leur présentoient la joute » Les forces étant reconnues égales, on s'accorda pour sortir du champ, « ne vaincus, ne vainqueurs » Avant de quitter la lice, tous s'entr'embrassèrent, puis ils partirent, chacun bien exactement sur le même rang, pour que jusqu'au bout fût constatée l'égalité absolue entre les deux camps Deux hommes seulement, dans cette longue et ardente mêlée, avaient reçu des blessures graves

DUEL DE BAYARD ET DE SOTOMAYOR.

Bayard eut une aventure plus dramatique Un Espagnol, Alonzo de Sotomayor, étant tombé entre les mains d'un capitaine gascon, fut, paraît-il, assez durement traité pendant sa captivité Il accusa Bayard d'y avoir été pour quelque chose, lui reprocha, en présence de témoins, « son vouloir meschant, sa lascheté de courage et vicieulx effect », et le défia de corps à corps. Sur la réponse de Bayard, « le gaige de bataille fut jeté par l'Espagnol, levé par le Françoys ». Le point d'honneur n'empêchait pas que chacun cherchât ses avantages. Sotomayor obtint de se faire considérer comme défendeur, ce qui lui donnait le choix du mode de combat, et il exigea — Bayard passait pour le plus rude cavalier du temps — la lutte à pied, armé de toutes pièces, avec l'estoc et le poignard, et à visage découvert « Sur bone querrelle ne me chault d'être deffendeur ou demandeur », avait dit Bayard. Ce n'était plus un de ces combats,

d'où, après des lances brisées à éclats sur les cuirasses, les chevaliers sortaient épuisés, moulus, mais le plus souvent intacts. Les deux combattants allaient se prendre corps à corps, homme à homme : la clause du visage découvert devait rendre la lutte mortelle. Ce fut en effet à la gorge, puis au visage, que fut frappé Sotomayor. Pour obéir à l'usage, qui ne faisait considérer comme vaincu que le tenant qui avait quitté la lice, Bayard prit son ennemi par les jambes, « et à grant peine, comme las et en mauvais point qu'il estoit, le trayna hors ».

ÉCHECS DES FRANÇAIS

Tous ces exploits servaient de peu, car Nemours n'avait ni décision ni connaissance de la guerre, il était mal obéi des capitaines, et ceux-ci mal soutenus par lui Le désordre se mettait partout. Gonzalve reprit l'offensive, reçut des secours D'Aubigny fut vaincu à Seminara, en avril 1503, Nemours à Cerignola, le même mois La révolte éclata partout, les Espagnols entrèrent à Naples

GAÈTE.

Gaète seule tint contre eux Les Français avaient réuni dans la place une artillerie nombreuse, et Prégent de Bidoulx croisait dans les eaux voisines, avec 6 carraques et 5 galères; il y avait monté plus de 30 pièces et battait le camp des Espagnols. De leur côté ceux-ci, pendant neuf jours sans discontinuer, tirèrent sur le rempart, jusqu'à y faire une brèche de 370 pas. Comme les vivres manquaient dans la ville, Louis XII avait fait partir de Savone une flottille pour la ravitailler, le capitaine Conflans, qui la commandait, rencontra la flotte ennemie et lui livra un furieux combat, pendant lequel les vaisseaux de secours purent passer. Le siège fut levé par les Espagnols

LES RENFORTS FRANÇAIS DEVANT ROME (AOUT 1503)

Louis XII cependant avait fait de grands efforts pour ressaisir la fortune, deux armées avaient été formées . l'une devait aller secourir les Français du royaume de Naples, l'autre attaquer les Espagnols dans le Roussillon Celle-ci échoua, après de longues et cruelles péripéties L'armée de Naples semblait formidable elle comprenait 1 000 lances, de la cavalerie légère, et une infanterie, que les données les plus basses évaluent à 6 000 hommes La Trémoille en avait reçu le commandement.

CANDIDATURE DE GEORGES D'AMBOISE A LA PAPAUTE

Au moment où il approchait de Rome, la mort d'Alexandre VI, le 12 août, ouvrit à Georges d'Amboise la perspective, que depuis longtemps celui-ci entrevoyait. A cette nouvelle, Louis XII s'empressa d'envoyer son ami Georges en Italie, avec deux cents archers de la garde. Le marquis de Mantoue avait reçu du Roi des lettres de ce genre : « Je vous requiers de faire entièrement tout ce que, par mon cousin le Légat, vous sera dit et escrit ou commandé faire. Vous

entendez assez quel bien pourroit advenir à moy et à mon royaume, s'il y avoit au Saint-Siège un bon et notable Pape, mon amy, et gardant la rayson à chascun » La Trémoille avait l'ordre de retenir autour de Rome l'armée qui devait secourir Naples.

ÉLECTION DE PIE III (SEPTEMBRE 1503).

Il était cependant facile de prévoir l'échec des ambitions d'Amboise Outre l'opposition certaine de l'Espagne et de l'Empereur, les Italiens, les Romains particulièrement, étaient peu favorables à son dessein, les partisans des Sforza, encore nombreux, s'agitaient Le cardinal de la Rovère, qui faisait mine de dévouement à la France, cabalait à son profit à lui Le conclave, au bout de sept jours de délibération, se partagea entre plusieurs candidats Georges d'Amboise, sur qui treize voix s'étaient portées, désespéra d'obtenir la majorité et les donna au cardinal de Sienne, après avoir obtenu la promesse de la légation de France et de Bretagne pour lui, et du cardinalat pour un de ses neveux. Ainsi fut élu Pie III Louis XII et Georges d'Amboise avaient fait préalablement un accord avec César Borgia Singulière caution et singulier protecteur pour un homme qui, dit-on, voulait la réforme de l'Église! Pie III, d'ailleurs, mourut vingt-cinq jours après son élection.

ÉLECTION DE JULES II (NOVEMBRE 1503)

Georges d'Amboise, cette fois, renonça à triompher, car le cardinal de la Rovère était comme porté par l'accord de la grande majorité des cardinaux La Rovère fut proclamé, presque sans débats, sous le nom de Jules II Du moins, il tint les promesses de son prédécesseur et les siennes, malgré l'opposition très vive de la Chambre apostolique, il publia, dans le consistoire du 4 décembre, la légation à vie du Cardinal d'Amboise en France et dans le comtat Venaissin Le 8 décembre, le Légat quittait Rome, accompagné par ses collègues jusqu'aux portes de la ville, malgré une pluie battante. Il ne devait plus revenir dans la capitale du monde chrétien, où il avait espéré régner

COMBATS PRÈS DU GARIGLIANO (OCTOBRE-NOVEMBRE)

L'armée française était restée pendant trois mois autour de Rome, sans aucun profit pour la candidature de Georges d'Amboise, et au grand préjudice des affaires de France dans l'État napolitain Pour comble de malheur, La Trémoille tomba malade, et Louis XII dut confier le commandement des troupes, d'abord au marquis de Mantoue, plus tard au marquis de Saluces, deux Italiens

Quand les renforts rejoignirent, en octobre, les Français campés sur la rive droite du Garigliano, près de l'embouchure, Gonzalve avait eu le temps de concentrer une nombreuse armée sur la rive gauche Tout d'abord les Français eurent l'avantage, peut-être à cause de leur artillerie 9 gros canons, 2 grandes coulevrines, 8 moyennes et 10 faucons, servis par « 36 bons canonniers ». De

plus, Prégent de Bidoulx commandait le rivage avec ses vaisseaux, et il avait fait établir sur le fleuve un pont de bateaux, auprès duquel on avait réuni toute l'artillerie pour s'opposer à une tentative de passage des Espagnols. Ceux-ci s'étaient établis un peu en arrière du pont, dans des tranchées; ils y attendaient les Français, qui ne pouvaient déboucher qu'en petit nombre

BAYARD AU PONT DU GARIGLIANO

On débuta par des escarmouches 15 hommes d'armes français passèrent le pont, Bayard, pour être des premiers, n'avait pas pris le temps de s'armer, 300 ou 400 hommes suivaient, ils étaient soutenus en arrière par 20 pièces d'artillerie, qui tiraient sans relâche. Mais, sur l'autre rive, ils se trouvèrent en présence de 1200 piétons espagnols et de 300 hommes d'armes et genétaires Obligés de reculer, ils se groupèrent en avant de l'entrée du pont, sur la rive gauche, pour en défendre l'approche Au premier rang, Bayard. Son ami Bellabre « fort rudement luy dist qu'il se ostast de là, de par le dyable, en le tirant à tous effors, mais ce fut pour nyant (néant), ne oncques de là ne voulut desmarcher » Il manquait quelque chose à ces admirables prouesses d'être conduites et combinées suivant une tactique. Bayard et les siens, en se maintenant héroïquement sur le bord opposé de la rivière, empêchaient l'artillerie de tirer A ce moment, deux des chefs de l'armée, Jacques de Sully et Louis d'Hédouville, décidèrent d'arrêter le combat, ne jugeant pas que ce fût le temps d'engager une bataille générale L'épée au poing, ils se mirent au-devant des hommes d'armes qui obstruaient les approches de la rivière, leur défendant, sous peine de la hart, d'avancer L'artillerie de terre et de mer put alors agir, les Espagnols furent « raffolez et rechacez », la tête du pont resta aux Français D'Hédouville la fit fortifier.

Curieux épisode, où l'on voit nettement le partage, la contradiction de la valeur aventureuse et des combinaisons plus réfléchies, fondées sur l'emploi des forces nouvelles Celles-ci l'emportent en somme, ce jour-là, mais combien peu on savait s'en servir !

SITUATION DÉSASTREUSE DES FRANÇAIS

Les deux armées demeurèrent pendant près de trois mois à se surveiller. Gonzalve, malgré les souffrances de ses soldats, déclara qu'il garderait ses positions jusqu'au bout, il n'avait aucun intérêt à attaquer les Français, il lui suffisait de les contenir. Il agissait en véritable homme de guerre, car la situation de ses adversaires était horrible : campés au milieu des marais, battus constamment par la pluie, ils en arrivèrent bientôt à une pleine détresse. Tel homme d'armes, qui avait amené quatre ou cinq chevaux, en conservait un à grand'peine La haine s'amassait surtout contre les trésoriers de l'armée, qui ne payaient pas les troupes et négligeaient de les approvisionner.

Le 29 décembre, il fallut battre en retraite sur Gaète Déplorable marche : les malades, les gens d'armes démontés, les piétons furent dirigés sur la ville. Les hommes d'armes qui avaient conservé un cheval furent rassemblés pour contenir les ennemis. La grosse artillerie fut embarquée sur le fleuve, et Prégent de Bidoulx devait la recueillir sur des galères. Mais la mer « estoit lors tant impétueuse qu'on l'oyoit bruire de deux milles loings » La flotte fut assaillie par la tempête et désemparée, Prégent de Bidoulx sauva sa galère, à travers mille dangers L'artillerie fut engloutie. Pendant ce temps, la retraite de l'armée se continuait péniblement Quinze hommes d'armes, choisis entre les plus énergiques, avaient été désignés pour rester à l'arrière-garde Pierre de Bayard, son ami Bellabre, Pierre de Tardes, avec eux, comme soutien, le marquis de Saluces, Louis d'Hédouville, La Fayette et deux cents hommes d'armes « Les Espaignolz foulèrent fort les XV derreniers qui portoyent la charge » Bayard eut un cheval tué sous lui, le marquis de Saluces et le sire de Sandricourt vinrent à la rescousse et le dégagèrent Dans la déroute, il y eut d'admirables traits d'héroïsme Stuart d'Aubigny, pour secourir ses compagnons d'armes, sortit de Gaète avec tout ce qu'il put emmener d'hommes à peu près valides, et s'en alla au-devant des Espagnols, « pour là vivre et mourir au service du Roi ». Le dernier combat dura plus d'une heure Bayard dut changer deux fois de cheval, le dernier qu'il monta le porta jusqu'à Gaète et là tomba mort sous lui Un homme d'armes, Bernard Descenon, fut pris, son épée à la main « sanglante comme un couteau de boucher ». Gonzalve, plein d'admiration, lui demanda, mais en vain, d'entrer au service du roi d'Espagne

RETRAITE SUR GAÈTE.

Rassemblée dans Gaète, l'armée n'était guère en meilleure situation, la place, très forte, manquait de vivres. Gonzalve, toujours prudent, jugea inutile d'entreprendre un siège, il traita On convint que les Français rendraient la ville, à condition de pouvoir se retirer par mer En outre, les Espagnols délivraient les prisonniers faits au cours de la campagne de 1503. Plus d'un ne devait pas survivre à ces terribles événements. Bien des chefs et des soldats moururent à Gaète même, Louis de Saluces, à Gênes, Bernard Descenon, à Lyon, et tant d'autres.

PERTE DE GAÈTE (JANVIER 1504)

Louis d'Ars, blessé à la bataille de Cerignola, en avril, avait regagné Venouse, pendant que l'armée se dirigeait vers Gaète. Il allait, pendant de longs mois, se maintenir au fond de la Pouille, en plein pays ennemi Il redevient alors quelque chose comme un chef de grande compagnie ou un condottière, combattant pour son compte, mais il combat aussi pour son roi et son suzerain En même temps que

LOUIS D'ARS DANS LE NAPOLITAIN.

« l'homme » de Louis XII (au sens féodal), il est l' « homme » de Louis de Ligny, possesseur de terres dans la Pouille. Il se fortifia dans Venouse, appela à lui les Français dispersés, réunit 600 fantassins de tous pays et 200 chevau-légers, qu'il paya à ses frais, puis résolut de se défendre (juin 1503).

LA GUERRE D'ESCARMOUCHES

Un jour, avec sa petite troupe, deux gros canons et une grande coulevrine, il se met en expédition et s'empare de la ville d'Andria Mais, comme elle est des terres qui appartiennent à Ligny, il ne la pille pas, il y séjourne trois semaines, jusqu'à ce que manquent les vivres. Il apprend, car il avait partout des guetteurs, que les Espagnols ont résolu de l'attaquer, il se sert habilement contre eux de sa petite artillerie, puis les charge, avec cinq de ses lieutenants conduisant les gens de cheval · Saint-Soudain, de Chaulx, du Breuil, le Groing, Montieux, « tant assurez que, pour mourir, n'eussent faict un faux pas ». Il rompt les ennemis, les poursuit sur plus de deux milles et les disperse « Nuyt et jour pençoit comment il pourroit eschecquer ses ennemys et leur donner quelque venue » On l'avait compris dans la capitulation signée par l'armée française à Gaète, il refusa de l'accepter, déclarant qu'il n'avait pas été « à l'exécution du fait, que si les Français s'en alloyent en terre de seureté, pour vivre à leur aise, il demeurerait en pays de guerre, pour peine endurer » Il finit par recevoir de Louis XII l'ordre de renoncer à la lutte, il obéit et traversa l'Italie avec 400 hommes; marche triomphale, où les Français étaient accueillis aux cris de « France, Louis d'Ars ! » Mais les exploits de ce genre ne décidaient pas des choses de la politique

Naples était perdu pour toujours. Au mois de mars 1504, Louis XII signa une trêve de trois ans avec l'Espagne. Il acceptait les faits accomplis

CAUSES DES ÉCHECS DE LA FRANCE.

Mais il ne pardonna pas de longtemps à ceux qui avaient été mêlés à ces événements Il refusa de voir la plupart d'entre eux et les confina dans le Milanais. Il poursuivit en même temps quelques financiers qui avaient prévariqué; l'un d'eux fut exécuté C'était à lui-même aussi qu'il aurait dû s'en prendre, à son ministre, Georges d'Amboise, qui avait subordonné les opérations de l'armée à l'ambition de devenir pape, à cette politique à la fois aventureuse et timide, toujours incertaine, et enfin à cet « engrenage » dans les affaires d'Italie, si compliquées Dans tous les événements, quoiqu'on fît, il y avait un vice originel : ils étaient en dehors de la vraie direction des intérêts français. Nos diplomates ou nos hommes d'État ressemblaient à des gens engagés dans un labyrinthe, où ils essaient à tâtons tous les chemins, dès qu'au départ ils ont manqué le bon.

V. — L'ESSAI DU MARIAGE FRANCO-AUTRICHIEN[1]

SENS NOUVEAU DES GUERRES D'ITALIE.

A PARTIR de la fin de la guerre de Naples, l'Italie reste le champ que se disputent les ambitions européennes, le principal lieu de combat des armées; mais par elle-même, elle ne compte presque plus Milan et Naples sont aux mains des étrangers, Florence s'efface, Rome et Venise aussi, au moins jusque vers 1508. D'autre part, les succès de Charles VIII, puis de Louis XII, ont attiré l'attention des autres puissances, tentées par ces conquêtes si faciles. Ainsi les luttes se généralisent, et des conflits européens vont se produire dans le cadre étroit en apparence des guerres poursuivies en Italie. Mais, pendant quelque temps encore, ce ne sont pas, a proprement parler, les États qui entrent en scène, ce sont les familles princières : les Valois de France, les Habsbourg d'Autriche et les Aragon d'Espagne.

La diplomatie européenne n'avait pas cessé d'agir, tandis que se déroulaient les événements militaires des années 1501, 1502, 1503.

POLITIQUE DE MAXIMILIEN

La politique de Maximilien fut déterminée par sa triple qualité d'Empereur, de souverain autrichien, de prince bourguignon. Comme Empereur [2], il faisait valoir des revendications sur Milan, sur Vérone, sur Padoue Comme représentant de la maison de Bourgogne, il se trouvait dans une situation assez compliquée, car il avait en face de lui son fils Philippe le Beau, le possesseur en titre et en droit des états bourguignons, comme petit-fils de Charles le Téméraire par Marie Maximilien prétendait, il est vrai, que « selon le droit, un père, gardant et conquestant à l'espée les pays et biens de son fils, doibt estre usufructuaire d'iceux, sa vie durante » . cette prétention l'avait mis quelquefois en hostilité avec son fils et surtout avec les Flamands. En même temps, et dans ses rêveries de grandeur, il songeait sans cesse à préparer pour ce fils, puis pour sa postérité, une puissance qui embrassât le monde Il fut véritablement obsédé de la pensée de réunir en une domination l'Espagne, l'Italie, les Flandres et l'Empire

PHILIPPE LE BEAU

Philippe le Beau, seigneur des Pays-Bas et de la Franche-Comté, époux de Juana d'Espagne depuis 1496, semble bien avoir eu sa politique à lui. Il avait envers le roi de France des obligations de vassal pour une partie des Pays-Bas, et il lui importait de le ménager, car l'entente avec Louis XII lui assurait la possession tranquille de ses domaines, lui donnait une certaine consistance en face de son

1. Jean d'Auton, *Chroniques*, et les notes de De Maulde
2. Ou plutôt comme Roi des Romains, car il ne prit le titre d'Empereur qu'en 1508.

père, et lui permettait de tenir en échec son beau-père Ferdinand, avec qui il fut en contestations, dès le premier jour, à propos de la succession éventuelle de la Castille

FERDINAND.

La politique de Ferdinand fut en grande partie inspirée par la situation que lui avait faite son mariage avec Isabelle, presque semblable à celle qui résulta pour la France et la Bretagne du mariage de Louis XII avec Anne A qui reviendrait la Castille après la mort d'Isabelle, de deux ans plus âgée que Ferdinand? Le droit espagnol l'assurait à Juana leur fille et, par elle, à son mari Philippe le Beau Ferdinand usa de l'ascendant qu'il avait sur sa femme pour s'en faire attribuer la possession ou au moins le gouvernement. Mais il était à la merci d'une brouille, d'un changement de volonté, d'autant qu'il existait en Castille un particularisme très décidé. On pouvait prévoir de grosses difficultés, au décès de la Reine, et cette prévision suscitait déjà entre le ménage royal et Philippe des divergences et des animosités incessantes.

PARTICULARISME DES PRINCES

Dans ces politiques toutes personnelles, faites d'ambitions et d'intérêts de famille, le procédé des mariages fut, jusqu'en 1508, le pivot autour duquel tournèrent les combinaisons. L'opposition entre les préoccupations familiales des souverains et leurs véritables intérêts de chefs d'État explique à la fois les incertitudes de leur action et la mesquinerie des événements.

Cette opposition se retrouve surtout chez Louis XII ou chez ceux qui l'entourent Roi de France, il reste duc d'Orléans il ne songe qu'au Milanais, parce que c'est l'héritage propre de sa famille. Ce n'est pas tout, ces domaines acquis à grands frais, avec l'or et le sang de ses sujets, il se laisse assez facilement aller au projet de les abandonner en dot à ses filles Claude ou Renée, et de les faire ainsi passer sous une domination étrangère Cette direction d'esprit aide peut-être à comprendre pourquoi il ne s'est pas plus opposé aux passions particularistes de sa femme. Même le principal personnage du gouvernement, Georges d'Amboise, eut, par sa situation d'aspirant à la Papauté, des intérêts particuliers, en dehors de la politique française qu'il avait la charge de conduire

De là un jeu très compliqué de diplomatie, qu'il est nécessaire d'étudier avec quelque détail, car il a singulièrement occupé les hommes de ce temps, et il est la marque tout à fait distinctive de cette époque.

PROJET DE MARIAGE FRANCO-AUTRICHIEN

Dès 1501, les projets matrimoniaux étaient apparus. Comme la possession du Milanais restait incertaine, tant que Maximilien n'en aurait pas accordé l'investiture, comme celle du royaume

de Naples était fort peu assurée, à cause des menées déjà suspectes de Ferdinand, le gouvernement français avait espéré échapper aux difficultés, en ouvrant à Maximilien et à Ferdinand la perspective de l'abandon des deux pays à leur petit-fils, le futur Charles-Quint, âgé d'un an à peine On convint d'un mariage entre lui et Claude de France, son aînée de six mois environ. Claude apportait en dot la Bretagne, Milan et Naples, qui lui resteraient, s'il ne lui naissait pas de frère [1].

AMBOISE EN ALLEMAGNE

Après cela, on avait cru pouvoir tout obtenir de Maximilien. En septembre, Georges d'Amboise fut envoyé auprès de lui, avec mission de faire « expédier les lettres de investiture (pour le Milanais), en bonne et deue et ample forme, pour le Roy et ses hoirs masles descendans de son corps et, en deffault d'iceux, pour Madame Claude et monseigneur le duc de Luxembourg (Charles) ». Il devait en même temps demander la révocation de l'investiture autrefois accordée à Ludovic Il fut reçu très solennellement, et un projet de traité fut même arrêté, le 13 octobre

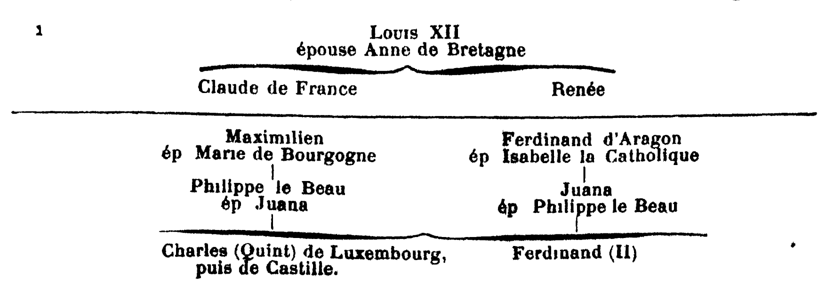
PHILIPPE LE BEAU EN FRANCE (NOVEMBRE 1501)

Pour manifester d'une façon plus éclatante l'accord apparent entre les souverains, l'archiduc Philippe vint en France, au mois de novembre de la même année. On s'étonna beaucoup de ce qu'il y venait sans réclamer d'otages pour sa sûreté, ce fait fut considéré à la fois comme une marque de courage et comme la preuve de la parfaite entente qui unissait tous les princes. Faustus Andrelinus, « un des poètes lauréats » de la cour de France, célébra l'événement en vers latins, dans un chant de triomphe Déjà l'on voyait partout la paix faite

MAXIMILIEN SE DÉROBE

Mais Maximilien excellait à se dérober Lorsque les envoyés du Roi se présentèrent à Innspruck, au début de l'année 1502, pour recevoir l'investiture, ils apprirent que le roi des Romains l'accorderait, mais « secrètement en sa chambre », à cause de « la grande crierie que les Lombards expulsés lui faisaient » Maximilien, quoiqu'il eût appelé l'envoyé français, « pour lui déclarer à plain ce qu'il avait dedans son estomach », louvoyait toujours, aussi notre ambassadeur signalait à Georges d'Amboise « les variabilités, changemens

1



et instabilités de l'homme à qui havons à fayre ». On se sépara « en toute doulceur ».

ESSAI D'ACCORD AVEC L'ESPAGNE (JANVIER 1503)

Seul Philippe le Beau continuait son rôle de courtier pacifique; au mois de janvier 1503, il déclarait avoir charge et procuration expresse, pour traiter de la paix entre Louis XII et Ferdinand, et « icelle jurer et accorder, comme il monstreroit par sa dite procuration signée du Roy et de la Reyne d'Espagne ». Mais, cette fois, il demanda des otages, au grand étonnement du Roi, « dont plusieurs y pencèrent ce qu'ils voulurent ». L'accord reposait sur le double abandon à l'archiduc Charles et à Madame Claude des droits des deux souverains sur Naples. Il fut conclu à Lyon, le 5 avril 1503, et célébré par des feux de joie qui durèrent peu, car on apprit que Gonzalve refusait de le reconnaître, prétextant « n'avoir aucunes lettres du roi d'Espagne »

POLITIQUE DOUBLE DE LOUIS XII

Ainsi de plus en plus se croisaient les équivoques, où personne d'ailleurs n'était de bonne foi, puisque Louis XII lui-même, en même temps qu'il négociait le mariage de sa fille, protestait contre les conséquences possibles de cette union Par une déclaration secrète, datée de Lyon, le 30 avril 1500, il avait proclamé nulle, comme contraire aux promesses faites au sacre, toute convention de mariage souscrite pour sa fille avec un autre que François d'Angoulême, seul héritier du trône, — comme descendant mâle de Charles V, — tant que Louis XII n'aurait pas de fils Du reste, il ne promettait rien que d'aléatoire, puisque la naissance d'un fils de France pouvait mettre à néant les engagements vraiment redoutables qu'il avait pris. Mais quelle singulière politique, et combien significative, que celle qui fondait sur de pareilles incertitudes les destinées de grands États !

VI. — LES TRAITÉS DE BLOIS.

RASSURÉ sans doute par les réserves mentales du sacre, entraîné d'ailleurs par la reine Anne, dont le cardinal d'Amboise servait les desseins, Louis XII se donnait tout entier à la politique matrimoniale. A peine remis d'une maladie, si grave que « plusieurs cuydèrent que de luy fust fait », il reprit le projet d'union de Claude avec Charles.

TRAITÉS DE BLOIS (SEPTEMBRE 1504)

Le 10 juillet, Maximilien donnait pouvoir à ses ambassadeurs de traiter avec Louis XII sur toutes les querelles, oppositions d'intérêts, existant aussi bien sur terre que sur mer; sur les questions relatives au duché de Milan et au projet de traité rédigé à Trente en

1501 ; même sur les affaires de Naples. Il se déclarait prêt à tout faire pour établir une amitié indissoluble entre lui, les souverains d'Espagne, l'archiduc Philippe et la France. Les traités, dits de Blois, furent signés avec lui, le 22 septembre. Premier traité alliance indissoluble entre Maximilien, Louis XII et Philippe, qui « ne seront qu'une âme dans trois corps » Investiture, sous trois mois du duché de Milan pour Louis XII et ses descendants mâles ou, à défaut de ceux-ci, pour Charles de Luxembourg et Madame Claude Pas de paix séparée avec Ferdinand ou Frédéric de Naples, relativement à Naples, le roi de France se réservant d'agir sur ce point, d'accord avec Maximilien. Les alliés italiens de Louis XII sont compris dans le traité, les électeurs de l'Empire en sont nommés conservateurs, et le roi d'Aragon est admis à y souscrire, à la condition de remettre à l'archiduc Philippe la garde du royaume de Naples, jusqu'au mariage du fils de celui-ci. Deuxième traité : mariage de Charles avec Claude, la Bourgogne, Milan, Gênes, la Bretagne, les comtés d'Asti et de Blois sont assurés aux époux, si le Roi meurt sans héritiers mâles Troisième traité (secret), où intervient le Pape : projet de ligue contre les Vénitiens, contre qui Louis XII et Maximilien étaient depuis longtemps irrités

Quelque effort qu'on fasse pour tout comprendre en histoire, on n'arrive pas à s'expliquer par quelles raisons, en vue de quels profits matériels, le Roi avait consenti à signer de pareils engagements, et ses conseillers à y donner leur adhésion On ne peut y voir que l'effet de la monomanie d'Anne de Bretagne et de la décrépitude maladive de Louis XII : aliéner non seulement les conquêtes italiennes, mais la Bretagne, mais la Bourgogne, et cela après que Charles VIII avait rendu ou cédé l'Artois, la Franche-Comté, le Roussillon ! Et que dire du rôle de Georges d'Amboise et de ceux qui, à cette occasion, continuent à accoler à son nom l'épithète de « sage ministre »?

RIVALITÉ D'ANNE ET DE LOUISE DE SAVOIE[1].

Il faut presque admettre que le fond des choses, c'était l'hostilité engagée depuis longtemps, bien que latente, entre Anne de Bretagne[1] et Louise d'Angoulême, mère de François[2] Ces deux femmes, si différentes d'esprit et de mœurs, se détestaient Anne devinait, avec son instinct féminin, que sa rivale escomptait l'avenir Acharnée à obtenir un fils, toujours déçue dans ses espérances, malgré des grossesses répétées, elle était mise hors d'elle par la présence de ce jeune comte d'Angoulême, héritier présomptif du

1 Voir plus loin, p 76 et 140, et de Maulde, *Louise de Savoie et François Ier*, 1895
2 On l'appelle tantôt Louise d'Angoulême, tantôt Louise de Savoie. A l'avènement de François Ier, elle sera aussi qualifiée de « Madame »

royaume[1] Le mariage de sa fille Claude avec lui ne la satisfaisait pas, d'abord parce que son austérité la mettait en garde contre l'éducation qu'il avait reçue, puis parce qu'elle sentait bien qu'après la mort de Louis XII, toute l'influence irait à la mère du nouveau roi, et que la Bretagne ne resterait pas sous le gouvernement de sa fille.

Après la signature des traités de Blois, elle poussa jusqu'au bout ses avantages. Autorisée à ratifier le mariage projeté, elle s'empressa de donner sa signature, le 4 octobre Puis elle vint triompher à Paris, où elle fit pour la première fois son entrée solennelle. On joua sur son passage « de nouvelles comédies. ., en louant très haultement la magnificence du lys (France) et l'excellence de l'hermyne (Bretagne) »; on lui offrit une grande nef d'or du poids de 60 marcs; les princes et la « baronnye de France et de Bretagne » se pressèrent autour d'elle. Mais ce triomphe fut suivi d'une dure désillusion, il fallut annoncer, le 22 décembre, que la reine n'était pas grosse, comme elle l'avait cru un moment. Louise de Savoie pouvait encore nourrir des espérances pour son fils, qu'elle appelait « son César »

MORT D'ISABELLE (NOVEMBRE 1504)

Les traités de Blois venaient à peine d'être signés que la situation changea, et du même coup la politique française La reine Isabelle de Castille mourut, le 26 novembre 1504 Or, elle laissait à son mari Ferdinand l'administration de la Castille, au détriment de sa fille Juana et de son gendre Philippe le Beau. Philippe se trouvait ainsi en pleine opposition d'intérêts avec son beau-père, il prit immédiatement le titre de roi de Castille. La diplomatie française entreprit de profiter de ces circonstances, à la fois pour tirer des traités de Blois les quelques avantages qu'ils comportaient, et pour en diminuer les charges, plus tard même pour en rompre les engagements. Le Roi députa auprès de Maximilien Georges d'Amboise, « bien accompagné d'évesques et autres seigneurs d'Églize et de gentilzhommes à grant nombre ». Vingt-quatre archers de la garde portaient en leurs hoquetons, chacun 4000 écus, envoyés pour le paiement de l'investiture du Milanais. Le 4 avril 1505, à Haguenau, Maximilien ratifia les conventions de Blois; le 6, le cardinal prêta l'hommage et reçut l'investiture. Louis, en sa qualité de duc de Milan, s'engageait à être désormais « fidèle et obéissant serviteur au Roi des Romains, son vrai Seigneur, à lui donner avis des complots tramés contre lui, à accom-

1 Louis XII,
arrière-petit-fils
de Charles V,
épouse Anne de Bretagne
Claude. Renée

Charles d'Angoulême,
arrière-petit-fils
de Charles V,
épouse Louise de Savoie.
François Ier

LOUIS XII ET ANNE DE BRETAGNE



MÉDAILLE AUX EFFIGIES DE LOUIS XII ET ANNE DE BRETAGNE,

Par Michel Colombe. Fondue en 1499 pour commémorer l'entrée du roi et de la reine à Lyon. À gauche le buste du roi coiffé d'un mortier avec le collier de l'ordre de Saint-Michel. À droite celui de la reine sur fond mi-parti de lis et d'hermine, tous deux portent la couronne par-dessus leur coiffure habituelle. — Bibl. Nat. Médailles.

plir sans dol ni fraude tout ce à quoi est tenu un fidèle prince, vassal de Vous et de l'Empire ». C'est toujours la survivance factice de la féodalité.

RÔLE DES ÉTATS SECONDAIRES.

Pour un temps, Philippe le Beau, ce prince presque sans États effectifs, allait, ou peu s'en faut, dominer la politique de deux grands pays. Avec lui, fait significatif de l'histoire du XVIe siècle, on voit entrer en scène d'autres princes, dont les territoires tiennent une bien petite place sur la carte européenne : les souverains de Navarre, et des seigneurs remuants, dont on devine l'action à chaque instant : les La Mark de Sedan et les ducs de Gueldre. Les La Mark n'avaient pas cessé de s'étendre dans la Basse-Allemagne ou la Lorraine inférieure. Charles d'Egmont, duc de Gueldre, guerroya constamment contre Philippe ou Maximilien, tout en s'agrandissant vers l'évêché d'Utrecht, l'Overyssel, la Frise. Ces princes pouvaient servir utilement la France contre ses adversaires du Nord.

LA NAVARRE

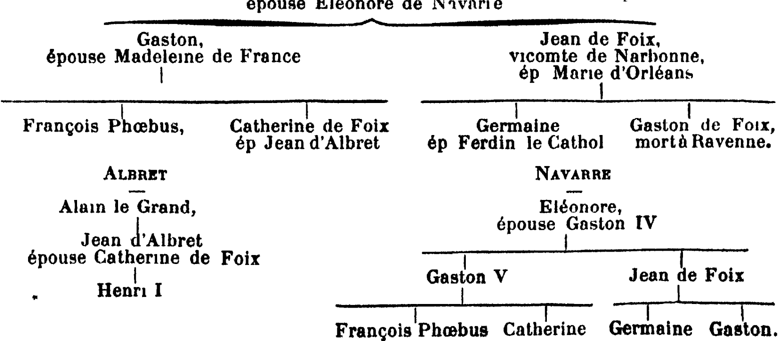
Les Albret [1] se trouvaient au Sud dans une situation analogue, entre la France et l'Espagne. Alain le Grand, chef de la Maison, avait pris une haute situation dans le Midi, par le mariage de son fils Jean avec Catherine de Foix, héritière de la Navarre, des comtés de Foix et de Bigorre, du Béarn, etc. Il avait sur son fils et sur sa bru une grande influence, et en réalité gouvernait sous leur nom. Mais lui et ses enfants avaient à redouter la France et l'Espagne, dont les frontières s'enchevêtraient partout dans les leurs, et à combattre les prétentions de la Maison collatérale des Foix-Nemours,

ALBRET, FOIX, NAVARRE

TABLEAU SIMPLIFIÉ

Foix

Gaston IV,
épouse Éléonore de Navarre



1 Luchaire *Alain le Grand, sire d'Albret* (1471-1522), 1877. Boissonnade *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, 1893.

représentée par Germaine et Gaston de Foix, neveux de Louis XII par leur mère Marie Dans leur trouble et leurs inquiétudes, ils oscillaient sans cesse d'un pays à l'autre, suspects par là aux deux également. Ferdinand avait pris pied chez eux par une série de traités, en 1494, 1495, 1496, qui introduisaient ses garnisons dans un assez grand nombre de places fortes

Après quelques ménagements, au début de son règne, Louis XII reprit, en 1503, la politique favorable à la branche de Nemours, il recommença le procès pour le comté de Foix, au profit de Gaston Il était poussé par sa femme, qui détestait Alain d'Albret Aussi les Navarrais s'étaient-ils tournés de nouveau vers Ferdinand, et ils avaient signé avec lui, le 17 mars 1504, le traité de Medina del Campo, qui promettait à Isabelle, fille de Philippe le Beau, la main d'Henri, fils et héritier des souverains navarrais Seulement, préoccupés de ne pas s'aliéner complètement la France, ils avaient demandé l'aveu de Louis XII, et celui-ci n'avait pas pu le refuser.

LOUIS XII, FERDINAND ET HENRI VII (1505)

Louis XII, depuis qu'il avait obtenu l'investiture du Milanais, s'était fort refroidi à l'égard des princes autrichiens et, au contraire, s'était tourné de plus en plus vers Ferdinand Le rapprochement, comme toujours, s'opéra par le moyen d'un mariage entre une princesse française et le roi d'Espagne, veuf depuis un an. Au refus de Louise de Savoie, à qui l'on avait songé, Germaine de Foix fut choisie, l'union se conclut en octobre 1505. Dans ses efforts pour s'attacher des alliés, le roi de France s'était aussi abouché avec Henri VII, là encore, des projets de mariage s'ébauchèrent, avec une variété de thèmes qui donne à la politique une singulière complexité. Louise de Savoie et sa fille Marguerite semblent avoir été concurremment ou successivement proposées, tantôt pour Henri VII, tantôt pour son fils, le futur Henri VIII. Marguerite se déroba, elle disait « que, quand son frère serait roi, elle trouverait bien josne, riche et noble mary, sans passer la mer ».

MENACES DE RUPTURE AVEC PHILIPPE LE BEAU

Philippe le Beau, de son côté, poursuivait ses projets sur la Castille, et il cherchait à s'unir étroitement avec la Navarre Cela déplaisait fort à Louis XII, qui faisait agir la Gueldre contre Philippe Il réclamait l'exercice du droit de régale dans le comté de Flandre, en vertu de sa suzeraineté, il voulait une réparation pour des placards injurieux affichés, paraît-il, contre la France Ses envoyés parlaient très haut . « Et protestons à l'encontre de vous des peines que pouvez avoir commises et encourues envers le Roi » Philippe reculait devant la guerre; il accorda, en octobre, les réparations demandées, pour éviter « la perdicion de ses royaumes ».

VII. — LA RUPTURE DU MARIAGE FRANCO-AUTRICHIEN

NOUVELLE MALADIE DE LOUIS XII

Au milieu de toutes ces combinaisons, le gouvernement français se crut assez fort pour rompre le mariage franco-autrichien. On y pensait depuis longtemps. Seulement il ne suffisait pas de rompre le mariage étranger, il fallait engager définitivement Claude de France dans les liens de la seule union compatible avec l'intérêt national le mariage avec François d'Angoulême. Louis XII s'y résignait, mais au début de l'année 1505 en avril, il était de nouveau tombé malade, « tant que chascun pensoit qu'il en fust faict » D'Auton prétend qu'il « chut en resverie », voulut avoir son épée, pour la bailler à sa fille, « disant que tout autre mourroit s'il y touchoit ». On doutait tellement de son état d'esprit qu'on lui remit simplement un bâton Des processions demandèrent sa guérison; le cardinal d'Amboise alla prier à Notre-Dame de Cléry, La Trémoille fit un vœu à Notre-Dame de Liesse Quant aux poètes à la solde du Roi, ils maudissaient ou invoquaient les divinités de la Fable . La Mort et son carquois armé de traits funestes, Mars et sa gloire [1]

Au bruit qui courut un instant de la mort du Roi, « aucunes des villes furent fermées et les chasteaulx gardés » Il se remit cependant et reprit l'exercice de sa vie, avec une sorte de puérilité maladive. Il passait son temps à voir tirer ses archers, et chevaucher ses chevaux.

TESTAMENT DU ROI (MAI 1505)

Le Conseil Royal très probablement profita de ces circonstances, pour lui faire sentir la nécessité de régler les affaires du royaume, et, le 31 mai 1505, Louis rédigea son testament Il ordonnait le mariage de sa fille Claude avec François d'Angoulême et enjoignait qu'il fût célébré le plus tôt possible, nonobstant les engagements pris avec Philippe le Beau pour le mariage avec Charles, dont le cardinal, légat apostolique, le dispensait « deuement et légitimement » En cas de mort, il instituait Anne comme tutrice de François et de Claude, qui étaient mineurs, mais avec un conseil de régence et de gouvernement, où entraient, à côté de la Reine, Louise de Savoie, Georges d'Amboise, La Trémoille, Robertet Il interdisait à sa fille Claude de sortir du royaume et lui laissait tous les biens particuliers de la Maison d'Orléans, y compris Blois, Gênes, Milan. Anne, en pleine irritation, quitta la cour. Le 3 juin, l'ambassadeur florentin écrivait : « La Reine, depuis trois ou quatre jours,

1. Improba letiferis pharetram Mors plena sagittis,
Ecce parat regi fata suprema suo
Si cadet ille, cadet tunc quoque Martis honos

est partie pour la Bretagne : on dit que c'est pour accomplir certains vœux faits pendant la maladie du Roi. Elle ne sera de retour que dans trois ou quatre mois » Personne assurément ne se trompait à ce voyage, que l'accueil empressé des Bretons rendit encore plus significatif.

Le Roi, pendant ce temps, alla trouver au château d'Amboise Louise de Savoie et François, qu'il emmena avec lui à Tours. Puis, le Conseil se préoccupa de chercher des garanties pour l'exécution du testament. Les capitaines des gens d'armes prêtèrent serment par écrit en double expédition, « sur la damnation de leur âme et leur part de paradis », de servir Claude et François « sans nul excepter ici et hors du royaume ». Le Cardinal se donnait sans réserve à la nouvelle politique Philippe le Beau lui reprochait « d'avoir bien merveilleusement et deshonnestement changié de vouloir envers lui » Mais Louis XII lui témoignait toute confiance « Considérant les grands services du cardinal d'Amboise, qui n'a espargné ni sa personne, ni ses biens », il lui confiait, par un acte du 8 octobre, « la totale administration de la personne du duc de Valois » jusqu'à sa majorité

LES ÉTATS DE TOURS (MAI 1506)

Le 30 avril 1506, l'ambassadeur de Philippe le Beau en France écrivait que le bruit courait partout du prochain mariage de Claude avec François Mais les conseillers du Roi pensèrent qu'il fallait se couvrir d'une grande manifestation nationale Les Princes du sang, un grand nombre d'évêques et d'archevêques, de seigneurs et de barons, de délégués des Parlements, de membres des Conseils, furent appelés à Tours, avec des députés des bonnes villes et des universités Ainsi se trouvèrent réunis les « États de Tours ».

Le 14 mai, ils se rassemblèrent devant le Roi, les députés des villes et autres gens du Tiers se mirent à genoux, et la tête découverte Puis un docteur de l'Université de Paris, Thomas Bricot, exposa les doutes, perplexités, inquiétudes des villes, il déclara que le pays désirait ardemment voir conclure le mariage de François et de Claude, pour que les domaines royaux ou ducaux ne fussent pas démembrés Alors les députés se jetèrent à terre, « en pleurant tendrement ». Le Chancelier répondit immédiatement que la chose était de grande importance Le 16 mai, on avertit officiellement les États de la conclusion des fiançailles

FIANÇAILLES DE CLAUDE ET DE FRANÇOIS

La cérémonie solennelle eut lieu le 21 : le Roi et la Reine se rendirent dans la salle de l'assemblée, Madame Claude, qui avait sept ans, y fut apportée sur les bras de Madame de Foix; puis le duc François, qui en avait douze, et les princes et barons prirent séance. Auprès d'eux, Mesdames de Bourbon (Anne de Beaujeu), d'Angou-

lême, et « tant de suite de dames et demoiselles qu'il semblait que le royaume de Fémynie y fust arrivé ». Devant tous, « par la main de Monseigneur Georges, cardinal d'Amboise et légat de France », les fiançailles des deux enfants furent célébrées. Enfin le 22, on signa les conventions matrimoniales : l'union sera accomplie dès la puberté des époux, la dot de Claude comprendra Blois, Asti, Coucy, Soissons, sauf usufruit du Roi, et retrait en cas de naissance d'un enfant mâle, la Bretagne est cédée aussi aux futurs, mais la reine Anne en pourra disposer pour son fils, s'il en naît un. Le contrat, signé par le Roi, contresigné par tous les hauts personnages de France et de Bretagne, fut garanti par un serment des bonnes villes. On demanda même la ratification de Milan

IRRITATION DE MAXIMILIEN

Pendant que des feux de joie, des joûtes, des tournois témoignaient de l'allégresse publique, Anne « estoit moult déplaisante de ce que se faisoit », Maximilien et Philippe bien plus encore Louis XII avait eu soin de faire observer à leurs ambassadeurs, pour se délier des promesses faites à l'égard de Charles d'Autriche, que « les roys de France, quand ils viennent à la couronne, font un serment sy fort et sy inviolable que tout ce qu'ils accordent ou promettent après n'est de nulle valeur, pour sy que ce soit chose qui puisse touchier le bien et utylité du royaume » Les ambassadeurs se bornèrent à répondre « que c'estoit une merveilleuse nouvelle, veu les trettiés faits et passés, jurés et promys par le Roy », et ils recommandèrent à Philippe de bien conduire ses affaires avec son beau-père. Philippe, en effet, se réconcilia avec Ferdinand et l'annonça, non sans ironie, à Louis XII, il conclut, d'autre part, dès le 6 juin un accord avec Robert de La Mark. Louis XII, de son côté, renouvelait ses alliances avec le Danemark, resserrait ses liens avec le duc de Gueldre et « faisoit merveilleusement bonne chère à Ferdinand »

AMBASSADE FRANÇAISE EN ALLEMAGNE (MAI-OCTOBRE 1506).

Pourtant il cherchait à éviter une rupture. Le 25 mai, il avait envoyé une ambassade à Maximilien, elle avait pour chef M. de Rochechouart, assisté de Duprat comme principal orateur A Ratisbonne, les délégués de Louis XII trouvèrent des représentants de Maximilien, qui leur donnait rendez-vous en Carinthie Rochechouart refusa en alléguant l'éloignement, ayant obtenu que l'audience eût lieu à Linz, il y arriva et resta plusieurs jours sans entendre parler de Maximilien A Grætz, où celui-ci avait promis ensuite de se trouver, l'ambassade demeura quatorze jours, « sans ouïr nouvelles » Le Roi des Romains était occupé à combattre les Hongrois et à chasser au cerf ! Rochechouart fit savoir qu'il allait quitter l'Allemagne, « sans dire sa charge » Une entrevue lui fut enfin accordée, à Leoben. Duprat y prononça une belle harangue en latin, suivie d'une conversation

plus intime, mais sans résultat. Au contraire, Henri VII d'Angleterre avait reçu gracieusement Claude de Seyssel, envoyé auprès de lui en ambassade solennelle pour lui expliquer les raisons du mariage. Seyssel prononça un grand discours, qu'il a publié. Henri VII répondit qu'il approuvait les mesures prises « sauf la hâte trop grande ».

MORT DE PHILIPPE LE BEAU.

Un événement imprévu changea encore une fois la direction de la politique · Philippe le Beau mourut le 25 septembre 1506. Ses deux enfants, Charles et Ferdinand, étaient encore en bas âge. Louis XII se déclara « très déplaisant » de la mort du prince. Comme Ferdinand le Catholique avait à redouter les prétentions sur la Castille des Infants, soutenus par Maximilien, il garda l'alliance française, non cependant sans faire sentir qu'il avait les mains plus libres, depuis la mort de son gendre.

MARGUERITE D'AUTRICHE

Mais Louis XII allait se trouver en face d'un adversaire nouveau et redoutable, lorsque Maximilien eut confié la tutelle du jeune Charles et l'administration des Pays-Bas à sa fille Marguerite, l'ancienne fiancée de Charles VIII. Marguerite n'avait pas de raison d'aimer la France, d'où lui étaient venues les humiliations de ses premières années Intelligente, active, à la fois très souple et très décidée, elle savait très bien user du privilège de son sexe, qui faisait qu'on avait pour elle certains ménagements, qu'elle ne pratiquait pas à l'égard de ses adversaires masculins. Elle était femme, du reste, à « se prendre au poil et au cheveu » avec Georges d'Amboise, à user avec lui de flatteries aussi bien que « de mauvaises paroles », somme toute à le duper. La correspondance très active qu'elle entretint avec son père montre qu'en gardant vis-à-vis de lui — pas toujours — les formes du respect filial ou de la déférence hiérarchique, elle le conseilla, le conduisit, le retint ou l'excita, suivant les circonstances. Entre autres moyens d'agir sur lui, elle en avait un qui réussissait toujours . lui prêter de l'argent ou lui en faire prêter par les Flamands.

LA FRANCE ET LES SUISSES (1506-1507)

Rien ne donne mieux l'idée de l'hostilité constante entre la maison d'Autriche et la France, ou des procédés de la diplomatie du temps, que la double action engagée par les deux souverains en Suisse Admirable champ de négociations publiques ou cachées, que parcouraient sans cesse et dans tous les sens les ambassadeurs officiels, les envoyés secrets, les enrôleurs, tous ayant à la bouche de belles paroles pour adoucir Messieurs des Cantons, gens très rogues et très chatouilleux, et surtout l'argent à la main pour acheter les consciences ou les soldats. Après la rupture des traités de Blois, Louis XII et Maximilien redoublèrent d'efforts auprès des Ligues. Le 13 février 1507, Louis XII entreprit d'obtenir une levée de 4000 mercenaires, il rencontra une vive résistance . on savait qu'il les destinait à coopérer

à l'attaque de Gênes, qui venait de se révolter. Or, la ville était terre d'Empire, et les cantons n'avaient jamais conclu d'accord avec le roi de France que « réservés les droits de l'Empire ». Nos diplomates engagèrent isolément des soldats, ils allèrent jusqu à affirmer à la Diète que les forces suisses serviraient dans le Milanais, non ailleurs. Mais Maximilien, à son tour, s'adressa à la Confédération, et il fut solennel « Vous Confédérés, parents immédiats du Saint-Empire et de la nation allemande, voici que, par votre faute, le roi de France est sur le point de réussir dans ses desseins ! » Il leur demandait de rappeler leurs troupes. La Confédération, ou plutôt les différents cantons, suivant leurs attaches et leurs sentiments, ne cessèrent pas de suspendre la marche de leurs soldats, de les autoriser à la reprendre, de les rappeler Ces hésitations servirent les projets de Louis XII, il promit double paie, et la plupart des mercenaires restèrent à son service et furent employés contre Gênes même.

VIII — LA RÉVOLTE DE GÊNES ET L'ENTREVUE DE SAVONE

TROUBLES DANS GÊNES (1506)

LES affaires de Gênes attiraient l'attention de toute l'Europe et pouvaient avoir des conséquences graves pour la situation de la France dans le Milanais et en Italie La ville, qui s'était redonnée à la France en 1499, mais où une rivalité ardente existait entre la noblesse et le peuple, avait tenté, dès 1506, une révolution intérieure, sous l'impulsion de la faction populaire. Les deux partis tout d'abord firent appel à Louis XII, malheureusement Ravenstein, qui gouvernait Gênes au nom du Roi, se montrait fort hésitant Louis XII plus tard lui reprocha de ne jamais lui avoir fait savoir exactement « comment allait le fait de la cité ». Ces maladresses et ces incertitudes firent croire aux Génois que le roi de France se sentait trop faible pour agir et, au lieu d'une lutte intestine, ce fut bientôt un mouvement d'indépendance dirigé contre la France L'Italie s'émouvait, « plusieurs villes mutines, et mesmement de la duché de Millan, pençant que Gennes deust tout confondre, y envoyèrent soldats à grant nombre » Il paraît qu'à Milan, le lieutenant du Roi prit presque des mesures d'état de siège · défense de circuler avec des armes, de circuler la nuit. Les Génois élurent pour chef Paul de Novi et bientôt après se déclarèrent ouvertement contre le Roi, en février 1507

RÉVOLTE DE GÊNES RÉPRIMÉE (AVRIL 1507)

A ces nouvelles, Louis XII se mit en chemin, malgré la Reine, qui s'inquiétait de ce voyage. Georges d'Amboise, qui semblait l'homme indispensable et qui gardait toute la confiance du Roi, fut envoyé

à Asti pour organiser les préparatifs. Mais Maximilien annonçait l'intention d'intervenir. Il faisait courir le bruit, et Jules II avec lui, que l'expédition avait pour but de conquérir l'Italie et de mettre le Saint-Siège à la discrétion du Roi. Louis répondit « que jà ne s'arresteroit, mais iroit en armes, le plus tost qu'il pourroit, et s'il y avoit au monde homme qui se trouvast au devant de luy pour le vouloir empescher, qu'il lui donneroit la bataille » Pourtant il prit quelques précautions, il adressa un héraut à Henri VII, qui l'assura de son amitié et approuva son désir de châtier les Génois Il comptait sur Ferdinand, qui en effet envoya quatre galères.

Quatorze mille piétons, neuf cents hommes d'armes environ et une puissante artillerie avaient été rassemblés Les routes du Dauphiné et de la Savoie étaient couvertes de jeunes gentilshommes, qui venaient servir sans gages, « pensant qu'il y eust là mortelle bataille et honneur à acquérir ». On se dirigea vers Gênes Malgré la situation très forte de la ville, ceinte de montagnes ardues, tout céda devant l'entrain des gens d'armes français, qui se firent fantassins pour la circonstance La Palisse, Bayard au premier rang Les Génois durent se rendre à discrétion, en avril 1507

EFFET PRODUIT EN ITALIE

Le gouvernement royal s'empressa de répandre partout la bonne nouvelle. Lorsque le Pape reçut la lettre du Roi, écrite de Gênes, il resta, dit-on, trois jours enfermé dans ses appartements Le roi d'Aragon et Gonzalve demeurèrent longtemps « sans dire mot » En Allemagne, ce fut le même étonnement et le même dépit. En effet Louis XII semblait maître de l'Italie, et l'on s'attendait à ce qu'il usât de sa victoire Il n'en fit rien et il s'attacha à rassurer le Pape, toujours disposé à croire à des desseins de Georges d'Amboise sur la Papauté Même Gênes ne fut pas traitée aussi durement qu'on pouvait s'y attendre Après une entrée solennelle, suivant les habitudes de l'époque, on accorda, le 11 mai, un acte de rémission Les Génois payèrent 20000 écus. Puis Louis XII fit dans le Milanais un voyage triomphal.

ATTITUDE DE FERDINAND

A Milan, il reçut des ambassadeurs de Venise, empressée de faire sa cour, de Florence, demandant encore une fois l'aide de la France contre les Pisans, du pape Jules II, « qui fit toutes les congratulations que ceulx de ceste nation-là ont bien accoustumé de faire aux princes qui ont la force entre leurs mains » Mais l'entrevue importante eut lieu à Savone avec Ferdinand Elle devait affirmer aux yeux de tous l'accord politique entre les deux rois. Pour mieux en marquer le caractère, Ferdinand refusa de s'arrêter à Ostie, où le Pape l'attendait. La question de Naples créait du reste, des difficultés avec les Souverains Pontifes, à cause des droits de suzeraineté qu'ils

réclamaient. Dans une lettre postérieure, on voit le roi d'Aragon reprocher à son vice-roi à Naples de n'avoir pas fait arrêter et pendre un courrier pontifical, qui avait apporté une bulle attentatoire à ses droits.

FERDINAND A SAVONE (JUIN 1507).

Louis XII avait déclaré qu'il se préparait à « recueillir joyeusement Ferdinand »; celui-ci venait avec la reine Germaine, plusieurs dames de la cour et environ quatorze cents gentilshommes. Le roi de France dut restreindre sa suite, Savone étant trop petite pour recevoir une grande foule. Au moment où Ferdinand débarquait, il alla au-devant de lui et les deux souverains s'embrassèrent « assez longtemps »; galamment, Louis XII remit entre les mains de Ferdinand les clefs de Savone, que celui-ci s'empressa de lui rendre. Le lendemain, les deux souverains se virent dans l'intimité, puis assistèrent à une messe dite par le Légat. Un grand banquet fut ensuite donné — car les rites de ces cérémonies n'ont jamais varié, — où le roi d'Aragon occupa la place d'honneur, pendant que Louis XII avait auprès de lui la reine Germaine. Tout à côté d'eux s'assit Gonzalve de Cordoue, « qui tenait grosse gravité ». Un autre jour, les rois, après souper, allèrent dans un beau jardin en terrasse sur la mer. Louis XII et sa nièce Germaine s'assirent près d'une fenêtre qui donnait sur la rade et devisèrent longtemps, pendant que Ferdinand s'entretenait avec le cardinal d'Amboise et qu'autour d'eux, dans un tableau à la Véronèse, se promenaient les princes et les prélats les plus illustres. Malgré tout, il restait toujours une certaine tension Les Français en voulurent particulièrement à la jeune reine d'Espagne, qui se montra hautaine, sèche, peu courtoise.

ACCORD FRANCO-ESPAGNOL.

Durant ces quatre jours, on avait traité des questions sérieuses[1]. Une conversation diplomatique avait été tenue entre les deux souverains, puis le roi d'Aragon et le cardinal d'Amboise s'étaient retirés dans une chambre, où ils « furent par l'espace de troys grosses heures ou plus ». Une première clause, la seule que les faits aient alors divulguée, avait été arrêtée · Ferdinand accordait à Louis XII un secours de troupes auxiliaires Cela indiquait au moins une entente contre Maximilien. Les contemporains crurent que l'entrevue avait préparé de grands événements; elle n'avait fait que maintenir l'état de paix existant, sur la base du *statu quo*. C'était peu.

MENACES DE MAXIMILIEN.

Et cela n'arrêtait pas Maximilien; au mois de mai, la Diète s'était réunie à Constance. « Le roi de France, s'écria-t-il, veut ravir la couronne impériale à la nation allemande! J'ai l'intention de conduire une armée en Italie et d'y ceindre la couronne impériale, ensuite je

1. Voir De Maulde, *L'entrevue de Savone*, Rev d'histoire diplomatique, t IV, 1890.

ferai tous mes efforts pour anéantir les espérances des Français et les chasser de l'Italie. J'en appelle à votre grandeur d'âme, à votre courage, vertus qui ont toujours été les qualités essentielles des Allemands ». L'éloquence du Roi des Romains « coula dans tous les cœurs comme de l'or fondu ». Les princes promirent des troupes.

Maximilien espérait bien « donner des affaires » à Louis XII. Il négociait avec Venise, envoyait des agents en Suisse, mais les ambassadeurs français y répandaient l'argent « dans les rues, les carrefours, les villages, les bains, les hôtelleries, les marchés ». A ce prix, le Roi garda sa position, et les Suisses n'envoyèrent à son ennemi que leurs bannières, c'est-à-dire tout simplement le témoignage de leur fidélité envers l'Empire, mais d'une fidélité qui restait inactive.

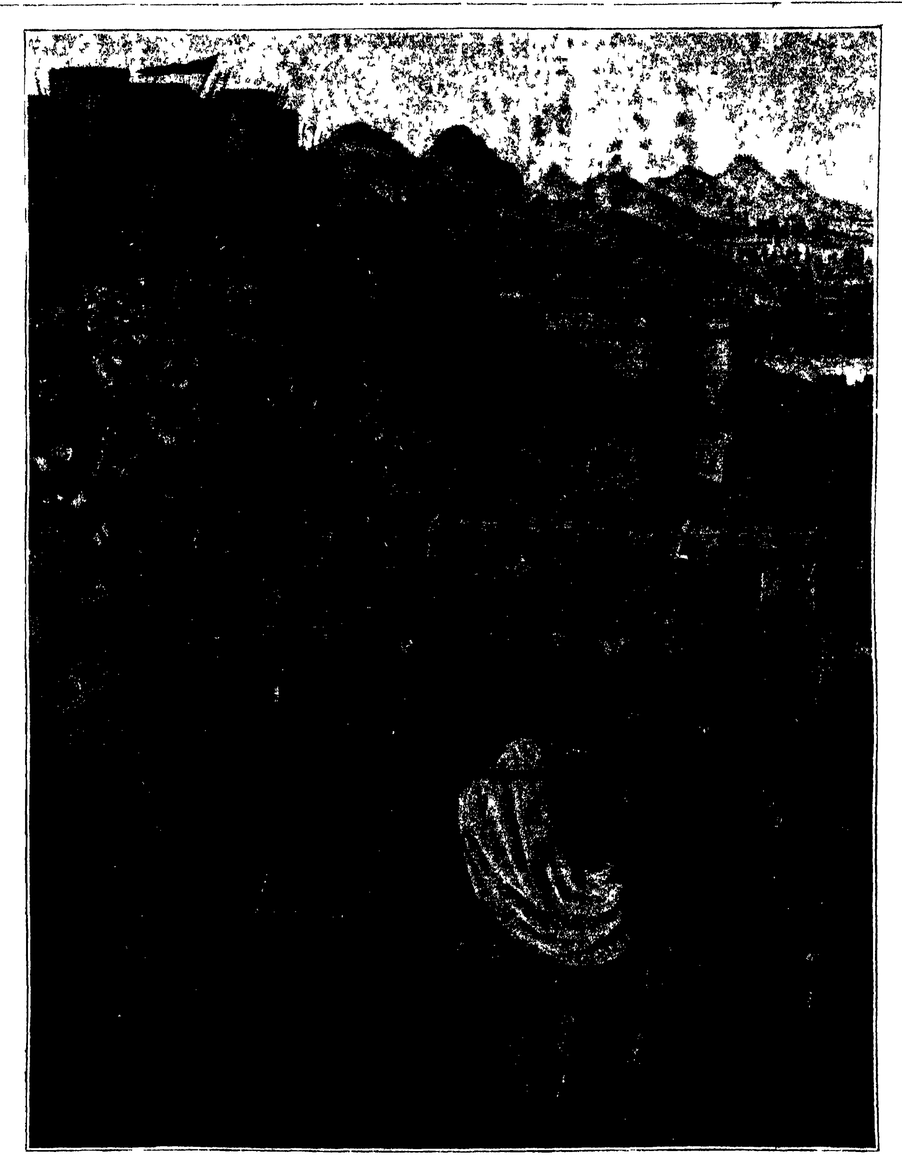
ÉCHEC DE MAXIMILIEN EN ITALIE

Pourtant Maximilien passa en Italie. Au mois de février de l'année 1508, il prit à Trente le titre d'Empereur, sans être couronné par le Pape. Et comme la République de Venise avait refusé les propositions d'alliance qu'il lui avait adressées, il entreprit de la contraindre par la force à les accepter. Mais ses troupes furent battues et il regagna l'Allemagne. Il était à court de ressources, car il écrivait à Marguerite de faire porter à Metz 10 000 florins d'or : « Nous avons déboursé tous nos deniers comptants, et nous conviendroit chercher argent dans nos pays d'Autriche, lequel ne viendroit sitôt. » Marguerite savait bien que l'argent d'Autriche ne viendrait pas du tout. Le 6 juin, Maximilien signa une trêve avec Venise, le 13, avec Louis XII. Puis en juillet, au milieu de préparatifs de guerre faits des deux côtés pour la forme, on entama les négociations qui devaient aboutir cinq mois plus tard au traité de Cambrai.

STÉRILITÉ DE LA POLITIQUE ENTRE 1500 ET 1507.

Quand on résume l'histoire des dix années écoulées depuis l'avènement de Louis XII, on constate la disproportion flagrante entre l'effort dépensé et les résultats obtenus. La politique royale débute par un succès vivement enlevé : le Milanais est conquis. Mais les six années qui suivent ne sont guère marquées que par des fautes ou des échecs : alliance maladroite avec l'Espagne, expédition contre Naples, heureuse tant qu'on n'a personne à combattre, mal conduite et désastreuse, dès qu'on a en face de soi un ennemi sérieux. Des desseins qui s'entremêlent et se contrecarrent sans cesse; les armées, les hostilités à la merci, comme en 1503, de la mort d'un Pape et des ambitions d'un cardinal; puis une énorme machinerie de diplomatie, des combinaisons de mariages royaux toujours en travail de réalisation; un chassé-croisé continuel d'alliances entre l'Espagne, la France, l'Empire, le hasard même semblant se mettre de la partie dans cette politique si livrée au hasard, et des morts inattendues de souverains venant dénouer un moment la politique. mais

LA RÉVOLTE DE GÊNES



PRISE DU BASTILLON DE GÊNES, 1507

Miniature de la Chronique de Jean d'Auton, *début du XVIe siècle. Les chevaliers français, ayant mis pied à terre, se pressent pour monter à l'assaut de la forteresse. Au fond, à droite la ville et le port de Gênes. — Bibl. Nat., Ms. fr. 5091*

Cl. Berthaud

aussi l'engager dans de nouveaux nœuds. Enfin, pour les deux acteurs principaux, comme conclusion à ces efforts : à Maximilien la couronne impériale, à Louis XII l'investiture de Milan; deux titres vides!

IMPORTANCE RÉELLE DES FAITS.

Ainsi donc ces années pourraient être retranchées de l'histoire, qu'elles ne font point avancer d'un pas. Est-ce à dire qu'on n'y trouve pas d'intérêt? Tant s'en faut. Le spectacle de la diplomatie y vaut comme spectacle, c'est-à-dire comme manifestation des activités de l'époque. Les tentatives, même les maladresses montrent l'état de l'Europe en voie de se former, se remuant, dépensant un trop-plein de forces pour des desseins qui ne valent pas cet emploi Mais, à bien juger les choses, c'est la politique qui est médiocre et non pas les événements. Ou plutôt les hommes de ce temps ont eu l'instinct de graves questions, qu'ils ont rapetissées à la mesure de leur insuffisance Car, au travers des luttes pour le Milanais ou Naples, en réalité l'Autriche, l'Espagne et la France sont en présence; le problème de l'équilibre entre ces nations se pose. La France sous Louis XII fait, avec toutes sortes d'inexpériences, l'apprentissage de la politique qu'elle suivra contre la Maison d'Autriche.

CHAPITRE III

LES COALITIONS (1508-1514)

I. LA LIGUE CONTRE VENISE — II. AGNADEL. — III MORT DE GEORGES D'AMBOISE. — IV LA SAINTE-LIGUE — V RAVENNE. — VI LES DEUX CONCILES — VII. PERTE DU MILANAIS — VIII ENTRÉE EN SCÈNE DE L'ANGLETERRE

I. — LA LIGUE CONTRE VENISE [1]

VENISE ET L'EUROPE.

EN 1508, un nouveau revirement se produit dans les combinaisons de la politique A la lutte entre la plupart des souverains pour les affaires d'Italie se substitue un essai d'union contre une puissance italienne, Venise. Cet événement a pour point de départ un rapprochement momentané entre la France et l'Empereur, rapprochement qui fait passer l'alliance espagnole du premier rang au second, et qui aura pour conséquence inattendue de tirer la Papauté de l'effacement où jusque là elle s'est tenue.

Depuis longtemps déjà, Venise était suspecte aux grandes puissances. Les agrandissements de la République n'avaient pu se réaliser qu'à l'aide d'une diplomatie équivoque, louvoyant sans cesse entre tous les intérêts. Dès le projet de traité entre Louis XII et Maximilien, rédigé à Trente en 1501, il avait été question d'agir contre Venise; cette idée se retrouve au fond de toutes les négociations, et le gouvernement vénitien ne s'y trompait pas Il comptait sans doute sur les tergiversations de Maximilien, sur les difficultés où se débattait la politique de Louis XII et sur la mésintelligence entre les deux princes, pour échapper au péril.

Louis XII reprochait à la République d'avoir mal tenu l'alliance contractée en 1499, d'avoir joué un jeu fort équivoque lors de la

1 Aux sources et aux ouvrages qui ont été indiqués pour l'ensemble du livre I et pour le chapitre II, il faut ajouter la *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Maximilien*. 1507-1519 (publiée par Le Glay pour la Société de l'Hist de France, 1839) Ph Van den Berghe, *Correspondance de Marguerite d'Autriche sur les affaires des Pays-Bas de 1506 à 1528*, 2 vol, 1845-47 (Important pour la question de la Gueldre) Kohler, *Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512*, 1897 Brewer, *The reign of Henri VIII*, 1884

révolte de Gênes; il n'ignorait pas qu'elle avait des visées sur certaines villes du Milanais; les questions de frontières entre les deux pays suscitaient fréquemment des difficultés L'habileté de Maximilien fut de profiter des mécontentements de la France pour l'entraîner dans ses combinaisons.

Au mois d'août, Marguerite d'Autriche écrivait à Louis XII : « Je mectray paine à m'employer tellement à l'adresse des affaires que, avec l'ayde de Nostre Seigneur, il s'en enssuyvra une bonne fin au bien universel de toute la Chrestienté, comme je l'ay tousjours désiré et désire ». Le 22 novembre, le cardinal d'Amboise, muni d'un « pouvoir bon et suffisant », arriva à Cambrai, avec « 440 personnes à cheval » Marguerite entra en semblable compagnie dans la ville, qui avait été exactement séparée en deux quartiers.

TRAITÉ DE CAMBRAI (DÉCEMBRE 1508)

Deux traités y furent signés, le 10 décembre L'Empereur et le roi de France concluent ensemble une paix, qui durera autant que leur vie et un an après la mort de l'un d'eux Ils y reçoivent leurs alliés réciproques, spécialement le Pape, les rois d'Angleterre, de Hongrie, d'Aragon, et la Gueldre. A la sollicitation du Pape, une alliance sera formée entre Maximilien et le roi de France pour protéger la foi chrétienne. Elle sera donc dirigée avant tout contre les Ottomans. Les deux princes s'engagent à faire une expédition en Orient, après avoir adressé un appel à tous les souverains d'Europe, et, si le Turc envahissait les États chrétiens, tous les confédérés « seraient tenus y courir comme au feu ».

Mais le Turc n'est là que pour l'apparence · la foi chrétienne consiste aussi à conserver les droits et les biens du Saint-Siège. Or les Vénitiens en sont les usurpateurs, et l'Empereur est le véritable « avoué » de la Papauté Une ligue spéciale est faite contre eux entre les deux contractants, auxquels se joignent le Pape, pour qui le cardinal d'Amboise se porte fort, et le roi d'Aragon. Le Souverain Pontife lancera l'interdit sur Venise. Au premier avril de l'an 1509, chacun des coalisés devra envahir les États de la République, aucun d'eux n'abandonnera la guerre avant restitution à tous les confédérés de ce qu'ils revendiquent sur elle Vérone pour l'Empereur, Brescia pour le roi de France, Ravenne pour le Pape, Otrante pour le roi d'Espagne, etc Pour être comprises dans le traité secret, ces clauses n'en constituent pas moins le fond essentiel des conventions

RÈGLEMENT DES AFFAIRES DE CASTILLE ET DE NAVARRE

Le roi d'Aragon étant compris dans la Ligue, il était convenu que les affaires de Castille seraient réglées amiablement Elles préoccupaient vivement l'Empereur et sa fille Marguerite. Quelle serait la position du jeune Charles d'Autriche, après la mort de son grand-

père maternel, Ferdinand d'Aragon, ou même du vivant de celui-ci, non seulement en Castille, mais en Aragon? Quelle situation réservait-on à la reine Juana et à son second fils Ferdinand? Et surtout, qu'arriverait-il si le roi d'Aragon avait de sa femme Germaine un enfant mâle? Pour obtenir la coopération de l'Espagne, Maximilien consentait à suspendre pour le moment toutes ces questions, mais il les réservait. Il tint à faire introduire dans le traité ses amis de Navarre, en stipulant que ni le roi de France ni Gaston de Foix n'entreprendraient rien contre eux, au moins jusqu'à un an Louis XII et Anne étaient si montés contre les Navarrais que ce point faillit tout rompre. Au dernier moment, le Cardinal montra à Marguerite des lettres « bien étranges »; sur quoi elle menaça de quitter Cambrai Le Cardinal dut céder.

ENGAGEMENTS DE MAXIMILIEN

En échange de ces concessions ou de ces engagements, Louis XII obtenait l'acceptation par l'Empereur de la rupture du mariage franco-autrichien, la suppression de toutes les anciennes querelles entre les maisons austro-bourguignonne et française, la promesse d'investiture formelle du Milanais, qui n'avait été donnée jusque-là qu'incomplètement Mais il y avait dans les engagements pris par Maximilien toutes sortes de restrictions. L'investiture du Milanais ne serait accordée qu'au moment où Louis XII aurait envahi la frontière vénitienne, tandis que l'Empereur avait un délai de quarante jours, à partir du 1er avril de l'année 1509, pour engager toutes ses forces Il lançait donc en avant le roi de France, pendant qu'il se réservait. Marguerite pouvait écrire qu'elle avait « l'espoir d'être la bienvenue devant Monseigneur et père l'Empereur » Elle pouvait même être de bonne foi, en assurant à Louis XII que le vouloir de son père à propos des articles de Cambrai ne saurait être meilleur.

SENS DES TRAITÉS DE CAMBRAI

En effet, le traité était tout à fait favorable à l'Empereur, qui n'avait qu'à gagner à la lutte contre les Vénitiens, et à qui l'état de paix et l'alliance avec la France ou avec le Pape donnaient les moyens de mieux sauvegarder les intérêts de Charles d'Autriche vis-à-vis de Ferdinand Quant à la France, la coopération qu'elle fournissait à ses nouveaux alliés pour s'agrandir en Italie, à Maximilien pour s'accorder avec le roi d'Aragon, ne pouvait qu'affaiblir sa puissance dans la Péninsule A vrai dire, les vrais triomphateurs politiques étaient ceux qui n'avaient paru aux négociations qu'indirectement et dans la pénombre où ils cherchaient évidemment à se dissimuler le roi Ferdinand, et surtout le pape Jules II, qui n'avaient l'un et l'autre qu'à s'applaudir de voir Maximilien et Louis XII user leurs forces en Italie, pendant qu'ils ménageaient les leurs. Ils se promettaient déjà d'agir pour eux-mêmes, au moment propice

Jules II, pape depuis la fin de 1503, avait en 1508 plus de soixante-cinq ans, mais l'âge ne l'avait pas affaibli et ses passions étaient plus ardentes que jamais. Ce pontife apparaît comme un être extraordinairement énergique, indomptable Ses portraits, surtout celui qui figure dans la *Messe de Bolsène*, de Raphaël, donnent l'idée d'un homme de décision et de force Les yeux sont secs et clairs, la barbe fournie; les moustaches rasées découvrent des lèvres dures et fines. Cette étonnante nature, emportée, absolue, insouciante du danger, faite pour commander aux hommes comme aux événements, éclate dans les moindres actes de sa vie. Malgré les extrêmes de son tempérament, il avait une intelligence souple, déliée, en même temps que large, vive et vaste Comme les hommes de son temps, il aima les choses de l'esprit, mais surtout les arts, il y porta le goût du grand qu'il avait en lui, il employa Michel-Ange, Bramante, Raphaël, en comprenant et même en suscitant les plus hautes inspirations de leur génie Le meilleur du siècle dit de Léon X lui appartient bien plus qu'à celui-ci *JULES II.*

Jules II fut un politique plus encore qu'un homme d'État *RÔLE DE JULES II.* D'abord il se plut à la politique elle-même, à remuer des projets, à faire des combinaisons En même temps que la politique ou la diplomatie, il aima la guerre « Que me parles-tu de livres? disait-il à Michel-Ange qui faisait sa statue, mets-moi une épée ! » Il eut avant tout un dessein : reconquérir les provinces de l'Église, rendre intangible la puissance temporelle du Saint-Siège. Pour lutter contre Venise, qui lui semblait trop puissante, il appela les étrangers. Ensuite il chercha à les opposer les uns aux autres, et cela encore pour assurer la grandeur du Saint-Siège, plutôt que pour affranchir les autres États de la Péninsule. Non pas qu'on doive nier absolument chez lui un patriotisme d'un certain genre, mais plus pontifical qu'italien Et puis, il faut donner une grande place à sa passion personnelle de grandeur, à son besoin de domination, à un sentiment particulier qui le portait à se mêler aux faits et à intervenir entre les hommes, pour les maîtriser ou les conduire. Il lui en coûtait que quelque chose de grand ou paraissant tel se passât en dehors de lui. Il voulait, comme dit un ambassadeur, être « il signore e il maestro del gioco del mundo »

Aussi, en reconnaissant ses qualités supérieures d'énergie, de ténacité irréductible, doit-on se demander s'il n'a pas eu la vision *VALEUR DE SA POLITIQUE.* politique à la fois haute et étroite. Ses desseins n'ont-ils pas été déterminés par des ambitions petites ou des haines aveugles? N'aurait-il pas mis en mouvement des combinaisons très compliquées, tout simplement pour reprendre Ravenne aux Vénitiens ou pour se venger

d'Amboise qu'il n'aimait point? A coup sûr, il contribua plus que personne à exaspérer les passions conquérantes en France, en Allemagne, en Espagne, en Suisse, et il ne réussit pas — il aurait dû le prévoir — à les détourner de l'Italie. Il prépara, lui aussi, Charles-Quint, le Charles-Quint du sac de Rome et du traité de Bologne. « L'Italie, comme dit Villari, devint le champ des grandes batailles et finit par être livrée à des aventures irréparables. »

II. — AGNADEL

L'OPINION EN EUROPE

AU commencement de 1509, tout fut en mouvement en Europe, la diplomatie et les armes Dès le 26 novembre 1508, touchant d'une main la croix et de l'autre les articles du traité posés sur un autel, Maximilien avait juré devant l'évêque de Paris et le comte de Carpi d'observer la paix de Cambrai Louis XII avait accompli la même cérémonie; le cardinal d'Amboise prenait « toute la paine qu'il peult à donner à cognoistre à son maistre » les excellentes dispositions de l'Empereur Le Pape se réserva davantage; il n'adhéra qu'en mars et ne lança l'interdit contre Venise qu'en avril 1509. Jusqu'en Hongrie, les confédérés s'efforçaient d'obtenir des alliances, sans y réussir d'ailleurs En Suisse, on faisait courir le bruit que le pacte de Cambrai était dirigé contre la Confédération autant que contre Venise, et la Diète déclarait que les gouvernements cantonaux ne devaient laisser partir aucun mercenaire.

LOUIS XII EN ITALIE

Louis XII fut le premier prêt, comme il l'avait promis. Le 13 avril 1509, le héraut Montjoie quittait Milan, accompagné d'un trompette, et se dirigeait vers Venise pour y déclarer la guerre dans les formes consacrées. Le Roi passa les Alpes le 16. Le Cardinal, comme toujours, figurait au premier rang auprès de lui. Tout souffrant de la goutte, il s'était fait porter en litière à travers les Alpes. Il voulait, dit Jean d'Auton, coopérer plus que tout autre « à l'entreprise, qu'il avait conseillée et traitée, en l'honneur du Roi et du royaume et de toute la Chrestienté, mesmement du Saint-Siège apostolique ». Avec lui marchaient un grand nombre de cardinaux, d'évêques, de gens d'église une cavalcade de plus de trois cents chevaux.

L'INFANTERIE NATIONALE

L'armée présentait dans sa composition un élément en partie nouveau : une infanterie nationale. Louis XII, comme déjà Charles VIII, s'était servi souvent des soldats suisses, mais il avait fini par se lasser de leurs exigences et de leur indiscipline. Et puis, en prince économe, il trouvait qu'ils lui coûtaient bien cher Le 12 janvier 1509, il publia

une ordonnance qui décrétait la levée de gens de pied en France et en régularisait l'emploi[1]. « Lesdicts cappitaines (des fantassins) ne prandront que tous bons compaignons de guerre et que soient pour bien servir ledict seigneur Après que lesdicts compaignons seront levez, lesdicts cappitaines les conduiront et mèneront sans les habandonner et ne souffreront qu'ilz pillent,. et en respondront sur leur vie... ». « Quant la monstre (revue) des gens de pié se fera, les cappitaines feront sèrement ès mains des commissaires qu'ilz ne feront point de faulces monstres, et qu'ilz ne présenteront personnages qu'ilz ne sachent véritablement avoir servy et estre pour servir pour le temps que seront paiez ». C'étaient les règles édictées dès le xiv[e] siècle pour la gendarmerie, mais on les appliquait à l'infanterie.

Le Roi choisit, pour commander ces bandes, des capitaines renommés, pris parmi ceux des gens d'armes. Il leur laissait en titre leurs compagnies, mais voulait qu'ils dirigeassent effectivement l'infanterie, afin de la relever dans l'estime publique. Il s'adressa à Molart, François de Daillon, Gallet d'Aydie, de La Cropte, Vandenesse, Bayard « Bayard, lui dit-il, je veulx qu'en ceste entreprise, combien que dès à présent vous donne la compaignie (de gendarmerie) du cappitaine Chatelart, qu'on m'a dit qui est mort, ayez soubz vostre charge des gens de pied, et votre lieutenant, le cappitaine Pierrepont, qui est très homme de bien, condurra voz gens d'armes .» Les nouveaux commandants eurent à prêter le serment spécial d'observer l'ordonnance de janvier On a une formule signée par Gallet d'Aydie, Daillon, Bayard, Molart, dès le 15 janvier SES CHEFS.

Généralement les capitaines des gens de pied avaient sous leurs ordres mille ou cinq cents hommes. Des Manceaux, des Limousins, des Gascons, des Normands furent enrôlés A partir de ce moment, le nombre des Français l'emporta sur celui des étrangers dans les armées royales, bien qu'on n'ait jamais renoncé au recrutement à l'extérieur

Cela n'empêcha pas que le rôle éclatant et décisif restât à la

1 Le promoteur de l'institution est le maréchal de Gié qui, dès l'avènement du Roi, lui avait donné le conseil « de se servir des gens de son royaume, tant de gens de pié que de nobles, et de son ban et arrière-ban, dont on ne s'estoit servy depuis vingt ou vingt-deux ans en ça » Il avait repris ces idées, au moment de la guerre de Naples, en 1503 Il proposait de lever dans le royaume vingt mille arbalétriers, archers ou piquiers, et de compléter la mesure par l'établissement d'un tableau des fiefs, de façon à connaître le contingent militaire imputable à chacun Les gens de pied devaient se recruter surtout aux pays de Normandie, Picardie, Anjou, Maine, Champagne, Dauphiné et Guyenne, qui avaient fourni jusque-là le plus grand nombre de volontaires On commença même à envoyer les lettres missives aux baillis En Picardie, quatre ou cinq cents hommes furent choisis

Le cardinal Georges d'Amboise fit échouer la mesure Peut-être aussi les nobles s'inquiétaient-ils de ces projets, qui tendaient à faire dresser le bilan des forces militaires du royaume et à les soumettre étroitement au service de l'arrière-ban Du reste la réforme de l'organisation militaire devenait moins urgente, puisque, depuis 1504 et pendant quelques années, on combattit moins qu'on ne négocia — L'ordonnance de 1509 est dans le *Loyal Serviteur*, édition Roman

gendarmerie. Parmi les chefs qui la commandèrent on voit paraître les plus grands noms de France ou d'Italie . Chaumont d'Amboise, La Palisse, Charles de Bourbon, La Trémoille, Trivulce, San Severino.

AGNADEL (MAI 1509)

Les Vénitiens avaient environ 40000 hommes et « tant d'artillerie et si belle qu'on n'en veit oncques plus » Ils combattaient au cri de « Italie et Liberté ». La bataille décisive fut livrée à Agnadel sur l'Adda L'armée française avait franchi la rivière et le Roi tint son camp sur la rive gauche, en face des Vénitiens, pendant quatre jours qui se passèrent en escarmouches d'artillerie et saillies de gens d'armes. Puis, le 14 mai, la lutte s'engagea presque à l'improviste Un des chefs vénitiens, Pittigliano, avait commencé un mouvement de retraite, l'autre, Alviano, était plus aventureux Brantôme a dit de lui qu'il fut le premier à inventer « les grandes courses et cavalcades de gens de guerre, pour aller de bien loin chercher son ennemi dans son camp et ses logis.» A Agnadel, il crut évidemment pouvoir surprendre ses adversaires à l'état de flottement, et son coup hardi faillit réussir Il se jeta sur l'avant-garde et la maltraita assez pour qu'il fallût engager le corps d'armée royal Mais Alviano, n'étant pas soutenu par le reste de l'armée vénitienne, succomba devant les forces supérieures des Français. Les troupes vénitiennes étaient désorganisées et l'effet moral immense Venise semblait perdue, le Roi s'était avancé à Brescia, à Peschiera, dont le château fut pris en six heures. Il continuait le système de terreur inauguré au début des guerres « Quelques rustres du château de Caravaggio essayèrent si leur col pourroit par force emporter les créneaux : cela épouvanta fort ceux qui estoient aux autres places »

LENTEURS DE MAXIMILIEN

Mais le Roi dut demeurer à Peschiera trois semaines à attendre Maximilien Les agents de celui-ci ne se faisaient pas faute de le presser; « tout son bien, honneur et ressource de vostre maison gist en ceste affaire, écrivaient-ils à Marguerite, il suffit au roi de France qu'il (l'Empereur) commence dès ce temps, prenez qu'il n'ait toute son armée preste, quand il ne devroit prendre que un colombier » Rien n'y faisait, l'Empereur ne paraissait pas. Alors le Roi rentra dans Milan. Puis il rejoignit la Reine à Grenoble, où les époux se firent grande chère.

On put croire cependant que les choses iraient toutes seules. Les places se donnaient sans coup férir et les Français n'avaient qu'à les garder ou à les remettre à l'Empereur · il en fut ainsi de Trévise, de Padoue, de Vérone.

POLITIQUE DE VENISE

Ces succès faciles tenaient à ce que la République ne s'y opposait point. Elle préférait négocier Elle avait délié ses sujets de

terre ferme de leurs serments de fidélité, elle avait rendu au Pape les villes de la Romagne, au roi Ferdinand celles du Napolitain. De cette façon, elle se préparait au moins des neutralités et elle se concentrait dans ses lagunes, où elle se savait imprenable, quoique Maximilien, toujours en enfantement de projets, proposât à Louis XII de diriger contre elle une armée de mer Presque subitement les choses tournèrent. Les bourgeois de Trévise avaient chassé les troupes de la Ligue, les Vénitiens reprirent Padoue, en juillet. Quand l'Empereur se décida enfin à descendre en Italie, les paysans du Vicentin lui firent une guerre de partisans. Après quelques jours d'attaque contre Padoue, il leva le siège assez piteusement, non sans se répandre en récriminations, suivant son habitude, contre Ferdinand et Louis XII, et contre La Palisse, chargé à ce moment de la conduite de l'armée Mais, en 1510, Chaumont ressaisissait l'offensive, se faisant fort d'enlever en quinze jours les domaines sur lesquels l'Empereur avait des droits, à une condition qu'il parût en Italie. Maximilien se bornait à affirmer qu'il avait à Vérone 9 000 piétons et 3 000 chevaux, mais il ne venait pas les commander

EFFACEMENT DE MAXIMILIEN.

Comment expliquer ces hésitations qui l'exposaient aux risées ou aux objurgations de tous, même de ses agents? L'un d'eux écrivait dans le post-scriptum d'une lettre (avec prière expresse de la brûler) « Je ne sais quel diable fait les affaires si malheureuses, je maldis à sa grande tardité qui est la grande je ne veulx oultre escripre » Louis XII parlait de l'Empereur assez dédaigneusement, un envoyé florentin affirmait que « compter sur lui, c'est disputer sur la Sainte-Trinité » Une des causes de l'abstention de Maximilien est qu'il n'avait pas d'argent En mai 1510, il emprunte 32 000 ducats sur Vérone et Legnano Il se dit *exhaustus* (vidé). Mais il faut chercher aussi des raisons plus profondes à ses atermoiements.

RAPPORTS DE MAXIMILIEN ET DE LOUIS XII (1509-1510).

Tout d'abord dans les rapports avec la Cour de France Il n'était cependant pas de marques de gracieuseté qu'on ne se prodiguât : Louis XII, recevant l'hommage du Charolais, que Gattinara lui apportait au nom de Marguerite, déclarait « qu'il eût mieux aimé tenir le baiser (d'hommage) de la Princesse elle-même ». Marguerite écrivait au Roi, « de sa main, une lettre condolant de sa maladie », et une autre au Cardinal atteint de la goutte Malgré ces belles apparences, les difficultés de l'entente reparaissent à chaque instant. Déjà en juillet 1509, une entrevue qui devait avoir lieu entre les deux princes, pour se concerter au sujet de la politique en Italie, échouait « par la faute du diable ». Est-ce le diable aussi qui poussait l'Empereur à permettre que les Vénitiens envoyassent à Mantoue, en novembre 1509, des délégués qui s'abouchèrent avec ses représentants? « Il fust esté

meilleur, disaient ses propres agents, que jamais les ambassadeurs de Venise n'eussent été admis. Nous ne faysons en suyvant nostre maleur que perdre nostre réputation et destruire nostre cas ». Tout cela explique que la France ait gardé en réserve la question de Gueldre : le cas échéant, on pouvait jeter le duc sur l'Allemagne. Des conférences tentées en 1510 laissèrent couvant ce foyer de guerre. Maximilien, de son côté, ne délaissait pas la cause des souverains de Navarre.

RAPPORTS DE MAXIMILIEN ET DE FERDINAND (1509-1510)

C'était le roi d'Espagne qui dominait la situation, car son adhésion au traité de Cambrai l'obligeait fort peu, et il dépendait de lui de décider les choses pour ou contre Venise, suivant qu'il pousserait ou retiendrait ses armes On s'efforça donc de régler à sa satisfaction l'affaire de la Castille, toujours en suspens entre lui et les deux archiducs, Charles et son frère Louis XII avait accepté la mission d'arbitre et le Légat faisait tous ses efforts pour arriver à réconcilier les deux adversaires On finit par signer un nouveau traité d'alliance, où entraient l'Empereur, Ferdinand, Louis XII, le Pape, le roi d'Angleterre, et qui renouvelait les engagements pris à Cambrai. Les ambassadeurs de Maximilien insistent sur la position difficile où il se trouvait à ce moment Gattinara, dans une lettre secrète, écrit · « Vous assure qu'il ne fust onques si bas ny en si petite réputacion, ny ses affères en plus grand hasard » A le relever, la France jouait le rôle de dupe

III — MORT DE GEORGES D'AMBOISE

DUPLICITÉ DE JULES II

PAR le Pape, elle était dupée depuis longtemps. Jules II avait accueilli les députés de Venise, dès juillet 1509 La République ayant restitué au Saint-Siège ses conquêtes de Romagne et s'étant engagée en outre à renoncer à tout droit de nomination pour les offices ecclésiastiques, aux impositions sur le clergé et aux prohibitions qui gênaient les commerçants pontificaux dans l'Adriatique, le Pape, « de sa bouche », proposa l'absolution, dans un consistoire tenu en février 1510. Seuls les cardinaux d'Allemagne et de France s'y opposèrent. L'interdit fut levé, le 24 février C'était la rupture de la Ligue de Cambrai. Elle venait du Souverain Pontife et marque sa véritable entrée en scène

MORT DE GEORGES D'AMBOISE (MAI 1510)

Presque au même moment disparaissait le cardinal d'Amboise, il mourut à Lyon, le 25 mai 1510. La maladie faisait depuis longtemps prévoir cet événement. Toutes les lettres de la fin de 1509 et du début de 1510 sont pleines de nouvelles de sa santé, qui souvent suspend les affaires graves, bien que Robertet et Du Bouchage eussent déjà

été appelés à le suppléer. Les obsèques qu'on lui fit furent extraordinairement pompeuses; le corps fut ramené de Lyon à Rouen, au milieu d'un immense cortège de seigneurs, de fonctionnaires, de moines, de prêtres. Pourtant brusque et profonde fut la chute de sa famille, qu'il avait pris tant de peine à élever aux plus hautes fonctions. Quand son neveu Chaumont fut mort, en février 1511, il ne resta plus des membres de sa maison que des personnages obscurs, qui se partagèrent les richesses qu'il laissait, mais demeurèrent effacés. On ne sait pas s'il y eut à sa mort des regrets très vifs, soit chez le Roi, soit dans son entourage. Un agent de Marguerite d'Autriche, en lui annonçant la nouvelle, ajoutait : « Il me semble que vous ferez bien de m'envoyer lettres adressant au Roy pour consoler son dit trépas, et (il avait soin de l'insinuer en homme pratique) d'adresser quelque présent à M. le trésorier Robertet », qu'on désignait comme successeur du cardinal. Quant au Pape, il fut, dit Bembo, très joyeux de la mort du Cardinal : cela n'a rien qui doive étonner.

SON RÔLE EN FRANCE.

Georges d'Amboise a tenu, de 1498 à 1510, une place très considérable dans l'État. Tous les témoignages s'accordent à ce sujet : lettres des ambassadeurs sans cesse préoccupés de ce que pense, de ce que dit, de ce que fait le Cardinal; récits ou allusions des chroniqueurs, revenant toujours, presque dans les mêmes termes, à cette idée que le Roi *se gouverne* par les avis de ce confident. Sa situation d'archevêque, de cardinal, de légat *a latere*, ajoutait à cette influence politique le poids des titres ecclésiastiques, alors si puissants sur l'opinion . *Ipse est vere rex Franciæ*, écrivait un contemporain

SA POLITIQUE.

Le Cardinal n'a pas occupé en Europe une place moins grande. Il fut par excellence l'homme des affaires d'Italie. Dès le premier jour, il entra à Milan en même temps que Louis XII et, depuis ce moment, il y fit de nombreux séjours; diplomatiquement, il s'y naturalisa presque Sa politique paraît bien avoir été double : celle du ministre et celle du cardinal, se combinant quelquefois, se contrecarrant souvent, la première appliquée à soutenir les ambitions de Louis XII, la seconde à favoriser ses propres prétentions à la papauté Pour réussir, il s'attacha d'abord à l'alliance impériale, mais les droits de suzeraineté de l'Empire sur Milan ne permettaient que l'illusion d'une alliance et, sous un empereur austro-bourguignon, la question bourguignonne venait compliquer la question milanaise. Dans ces conditions, il dut chercher ailleurs un contrepoids : il crut le trouver d'abord du côté de Philippe le Beau. Quand une mort prématurée eut fait échouer cette combinaison, il se retourna du côté de Ferdinand d'Aragon; grave imprudence qui grandissait non plus un prince sans

puissance propre, mais le chef d'une nation forte. Puis il revint à l'Empereur. Le traité de Cambrai résume toute cette politique d'équilibre instable. Le Cardinal l'a conçu, les regards tournés vers l'Italie; il sacrifie tout à l'alliance impériale, avec l'illusion étrange de la corroborer par l'introduction du roi d'Aragon et du Pape, considérés sans doute comme des auxiliaires maniables! Car, dans tous ces manques de clairvoyance, il faut signaler qu'il paraît n'avoir rien deviné de Jules II.

VALEUR DE SA POLITIQUE.

Par conséquent, sa politique fut mal inspirée; fausse dans son principe, mal agencée dans les combinaisons qu'elle mit en œuvre. Tout au plus peut-on dire qu'il y déploya une extraordinaire facilité à varier ses moyens d'action. Sa grande force fut sans doute dans le prestige dont il jouissait, et son mérite dans une certaine confiance en lui-même, qui lui donnait cette qualité, suprême réparatrice des fautes, la décision. « Se fiant en sa puissance, dit Guichardin, il se portait hardiment à résoudre les affaires de lui-même, conditions qui ne se rencontrèrent pas en aucun de ceux qui succédèrent en sa place. » Voilà peut-être le jugement vrai sur son rôle et sur les conséquences de sa mort

Quant au fond même des choses, on ne voit pas trop ce que cette mort y a changé. Avant le 25 mai, le salut de Venise ne pouvait plus faire doute; le Pape agissait de tous côtés contre la France, l'Espagne et les Suisses se montraient des plus mal disposés, l'Angleterre malveillante, et, quoique la Maison d'Autriche fît, suivant le mot d'un ambassadeur, « une grande perte » avec la mort du Cardinal, elle n'avait pas attendu cet événement pour nouer contre nous bien des combinaisons équivoques On était en face de la situation la plus trouble, au détriment et au péril de la France. Qu'aurait pu faire Georges d'Amboise pour parer à ces événements, dans des circonstances de plus en plus difficiles, lui qui n'avait pu les empêcher au moment des plus grands succès du Roi?

IV — LA SAINTE-LIGUE

POLITIQUE DE JULES II

PENDANT les années 1510 et 1511, les affaires européennes sont en pleine confusion. Mais Jules II commence à en prendre la direction et toute sa politique est dirigée contre la France.

Il développe les conséquences de sa réconciliation avec Venise, avec un esprit de suite où les atermoiements mêmes tiennent à l'exécution de combinaisons très réfléchies. Il accorde à Ferdinand le Catholique l'investiture sans réserves du royaume de Naples et obtient

LA SAINTE-LIGUE



L'EXPULSION D'HÉLIODORE

Fresque de Raphaël au Vatican datée de 1514. Sous la légende d'Héliodore chassé du temple de Jérusalem par un miracle, on devine aisément l'allusion à l'expulsion des Français hors d'Italie par Jules II, représenté à gauche de la composition.

Cl. Anderson.



JULES II

Portrait par Raphaël (Détail de la fresque indiquée ci-dessus). Les lèvres sont dures et fines, l'œil énergique, toute la physionomie exprime la décision et la force.

Cl. Anderson.

ainsi qu'il se déclare neutre, avec promesse éventuelle de s'allier au Saint-Siège. En Angleterre, Henri VII était mort en 1509 et son fils Henri VIII lui avait succédé. Le nouveau roi avait hâte de se manifester, il était intelligent, éclairé, avisé, ambitieux de gloriole plutôt encore que de gloire; les ennemis de Louis XII trouvaient en lui un auxiliaire Le Pape s'empressa d'agir auprès de lui.

LES SUISSES.

Les négociations avaient depuis longtemps commencé avec les Suisses Ceux-ci étaient partagés entre trois sentiments D'abord un sentiment de réaction contre le militarisme et le mercénariat, qui se développait surtout dans la haute bourgeoisie . en janvier et février 1510, l'assemblée de Schwytz avait décrété la peine de mort et la confiscation contre tout noble ou vilain surpris à faire des enrôlements pour le compte d'autrui. Puis un mécontentement très vif, mêlé de crainte et de jalousie, à l'égard de la France. Enfin, des défiances contre la maison d'Autriche. Malgré tout, la Diète restait le centre de négociations multipliées Louis XII s'y montra fort mal avisé. Il ne voulait plus « se laisser tailler par de misérables paysans », et l'on a vu qu'il avait entrepris de former une infanterie nationale. Il se bornait a renouveler assez chichement les offres pécuniaires qu'il faisait au temps où la Suisse n'était pas sollicitée de tous côtés. Maximilien fut plus habile sans doute, car au début de l'année 1511 il obtint une convention qui lui assurait l'appui des Suisses, sinon en Italie, du moins dans le duché d'Autriche et dans la Franche-Comté : cette dernière condition assez grave pour la France

MATHIEU SCHINNER

Le Pape avait réussi bien plus tôt encore. Il avait fait entrer dans ses intérêts un de ces hommes qui, sans moyens d'action matériels, décident quelquefois les événements par l'extraordinaire influence des fortes personnalités. L'évêque de Sion, Mathieu Schinner, avait un tempérament actif, un esprit d'une seule pièce, l'ambition de se grandir et de jouer un rôle, une intelligence fertile en combinaisons, aucun scrupule : tout cela mis au service du Saint-Siège. Il fut par excellence le second de Jules II.

LES SUISSES AU SERVICE DU PAPE (MARS 1510)

Le Pape et son agent eurent le mérite d'attaquer franchement les questions avec la Confédération. « Le Pape, voulant protéger l'Église contre ses perturbateurs, recherche l'aide et le secours des Seigneurs confédérés ». Toutes les fois que l'Église romaine, son chef, ses ressortissants ou ses biens seraient menacés, les Cantons enverraient 6 000 hommes au service de Sa Sainteté. En retour, le Pape les placerait sous la protection de ses armes spirituelles. Cela n'empêchait pas, bien entendu, de régler les intérêts plus positifs de solde annuelle, soit aux cantons, soit aux enrôlés. La convention fut

signée par la Diète le 14 mars 1510. Les Suisses allaient se trouver pour six ans tournés contre la France.

L'alliance des Suisses avec le Pape fut traversée, elle aussi, de querelles, souvent orageuses[1]. Au premier échec ou au premier retard dans la solde, les gens de guerre se laissaient emporter à de terribles violences. En 1511, Schinner lui-même, traqué de tous côtés par ses soldats, fut réduit à se cacher pendant quelque temps dans les forêts des Grisons. A ce moment, Jules II avait avec les délégués des cantons des démêlés vraiment extraordinaires. Ceux-ci l'avaient accusé de les avoir engagés dans des embûches Il le prit de haut. « Vous avez commis là une action non seulement imprudente et sacrilège, mais profondément injurieuse. Par quelle impertinence et quel oubli de votre condition avez-vous osé prétendre au rôle de médiateurs entre Rome et le roi de France, alors que le soin de notre honneur est entre les mains de princes du plus haut rang et qui nous proposent chaque jour leurs services? » Il ajoutait « Posséderais-je une salle pleine de ducats que ce ne serait pas même assez pour assouvir les exorbitantes prétentions de vos mercenaires » Malgré tous les heurts, l'alliance se maintint pourtant.

LES SUISSES EN ITALIE

Cependant la Ligue de Cambrai était virtuellement dissoute, et les Suisses, l'Espagne, l'Angleterre, Venise et la plupart des Italiens commençaient à se grouper autour de Jules II, tandis que Maximilien et Louis XII restaient unis. Comme il arrivait souvent à cette époque, des hostilités indirectes s'ouvrirent entre les princes, alors qu'officiellement ils se traitaient encore en alliés Ne voulant pas engager ouvertement la guerre, Jules II trouva le biais de lancer les Suisses sur l'Italie, sous prétexte d'attaquer le duc de Ferrare, allié de la France (août 1510), mais en ayant soin de déclarer que le Milanais serait respecté. La menace n'en était pas moins flagrante. Maximilien, qui se sentait au moins aussi visé en Italie que la France, ne cachait pas sa colère. Il disait que les Suisses « étaient des commerçants qui ne tiennent foy ne léaultez ». L'armée helvétique essaya de gagner Brescia, sans dépasser la lisière du Milanais. Puis, tout d'un coup et sans raison apparente, les envahisseurs revinrent sur leurs pas vers Bellinzona; en septembre, le plus grand nombre d'entre eux rentraient à Lucerne.

L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ A TOURS (1510).

Alors, de déguisées entre Jules II et Louis XII, les hostilités devinrent directes, sans qu'il y eût cependant encore une formelle déclaration de guerre Louis XII, très troublé par l'idée de lutter contre le Pape et par les récriminations de la reine Anne,

1. Sur tous ces faits, voir Kohler, *ouvrage cité*

avait résolu de consulter le clergé de France. Les prélats, réunis à Tours, déclarèrent que le Roi pouvait combattre le Souverain Pontife, pour la sécurité de ses États et de ses alliés; que toutes les censures dirigées contre Louis XII, à raison de cette guerre, seraient sans valeur et sans effet, que, si le Pape se refusait à la conciliation, on ferait appel aux princes chrétiens pour la convocation d'un Concile général. Ils se séparèrent, en accordant un don de 240 000 livres et en s'ajournant à Lyon pour le 1er mars 1511. A Lyon, l'appel à un Concile général fut décidé.

PREMIERS ÉCHECS DE JULES II (1511).

Pendant ce temps, les armées française et pontificale se rencontraient dans la Romagne, où un certain nombre de villes et de princes avaient rejeté la domination pontificale Jules II avait pris « l'épée en main », tel qu'il voulait se voir représenté par Michel-Ange. Mais Trivulce et les généraux français, Bayard en tête, menaient la guerre rondement Battu partout, le Pape, qui s'était avancé jusqu'à Bologne et Ravenne, courut s'enfermer à Rome, en juin 1511, lançant désespérément l'excommunication contre ses adversaires, et convoquant à son tour pour 1512 un Concile général. Malheureusement, Louis XII se reprenait sans cesse à l'illusion des négociations Jules II se jouait de lui, il se servait habilement de son titre de « Père des fidèles », il adressait au Roi les brefs « les plus gracieux et les plus humains du monde »; il parlait de réaliser la Paix universelle, puis y mettait des conditions inacceptables

Quant au roi d'Espagne, qui ne s'était pas encore détaché ouvertement de la Ligue conclue à Cambrai, il promettait des troupes à l'Empereur et à Louis XII, mais à condition que les confédérés n'attaqueraient pas l'Église (qui donc pouvaient-ils attaquer?), et qu'il « n'aurait pas d'affaires dans ses États » Pour dissimuler ses vrais projets, il déclarait qu'il préparait une expédition contre l'Afrique, et Louis XII disait plaisamment : « Le Turc qu'il veut attaquer, c'est moi »

CONSTITUTION DE LA SAINTE-LIGUE (1511-1512).

Quand le bruit de la mort du Pape courut, en 1511, l'ambassadeur de Marguerite écrivit naivement . « Pleust à Dieu qu'il feust esté en Paradis jà un an et demi! » Le souhait qu'il formait pour la Maison d'Autriche eût convenu bien mieux encore à l'adresse de la Maison de France. En effet, le 4 octobre 1511, Jules II signait avec l'Espagne et Venise le traité connu sous le nom de *Sainte-Ligue*. Le but avoué de cet accord était le recouvrement par le Pape de Bologne et des terres enlevées au Saint-Siège, le but véritable, la guerre contre les Français, pour les expulser d'Italie. C'est le couronnement de la politique suivie par Jules II depuis la bataille d'Agnadel.

La Ligue ne tarda pas à se compléter. Le roi d'Angleterre y entra le 13 novembre et, quelques jours après, il signait avec Ferdinand le Catholique un pacte spécial en vue de la conquête de la Guyenne, car Henri VIII reprenait les prétentions de ses ancêtres. Il voulait également attaquer la France par le Nord Dès le mois de février de l'année 1512, on parla de ses préparatifs pour débarquer à Calais, qui rendaient Louis XII « plein de pensement » Il semblait que la vieille querelle de la guerre de Cent Ans recommençât

Louis XII ne pouvait se dissimuler combien peu il fallait faire fond sur Maximilien, dont le traité de la Sainte-Ligue escomptait déjà l'adhésion Entre l'Empereur et le roi de France continuait le système de défiances et d'avances alternatives. Les troupes françaises et impériales ne se réunissaient que pour se quitter Les lettres confidentielles de l'Empereur, de Marguerite ou de leurs agents, révèlent leurs véritables sentiments « Je vous veulx bien avertir, écrit l'un d'eux, que, depuis que la France est France, quelque bonne mine que messieurs les Français tiennent de eulx bien deffendre, ils ne furent jamais si étonnés qu'ils sont à présent, car ils doubtent merveilleusement de leur destruction complète »

V — RAVENNE

LA GRANDE GUERRE (1511 1512)

FERDINAND, Jules II, les Vénitiens et les Suisses étaient armés contre la France et devaient combiner leurs mouvements par le Sud, par l'Est et par le Nord, pour converger vers le Milanais La situation était redoutable

Les événements militaires se produisirent en Italie, sur un théâtre assez restreint, dont les points extrêmes, Vérone et Milan, de l'Est à l'Ouest, Côme et Bologne, du Nord au Sud, ne sont guère éloignés que de quarante à soixante lieues [1] Le grand rôle y sera joué par Gaston de Foix

GASTON DE FOIX

Gaston appartenait par son père à la Maison de Foix-Narbonne, depuis longtemps en lutte avec les Albret [2] Par sa mère, Marie de France, fille de Charles d'Orléans, il était le neveu du Roi, qui avait pour lui une grande affection, intéressée en partie; car Gaston pouvait mettre obstacle non seulement à la puissance des Albret, mais aussi aux prétentions que Ferdinand élevait sur la Navarre, comme mari de Germaine Le roi lui avait donné le duché de Nemours, n'avait pas cessé d'intervenir en son nom dans les affaires

1 Pour le rôle des Suisses, voir Kohler, *ouvrage cite*
2 Voir ci-dessus, p 73, le tableau généalogique de la maison d'Albret

du Midi, et lui avait même fait prendre le titre de roi de Navarre. Gaston avait à peine vingt-deux ans, en 1511 ; il apparaît, sur sa statue tombale et sur ses portraits, avec toute la fraîcheur et le charme de la jeunesse Un peu trop grand pour sa sveltesse, la figure parsemée d'une barbe tendre et vierge, il a quelque chose du Saint Georges de Donatello.

GASTON ET BOHIER.

Il succéda, comme lieutenant du Roi dans le Milanais, à Chaumont d'Amboise, en février 1511 Il avait auprès de lui Bohier, Général des finances de Normandie. On saisit çà et là des traces de mésintelligence entre Bohier, attaché aux habitudes d'économie de Louis XII, placé peut-être auprès du jeune général pour le surveiller, et Gaston, soucieux avant tout d'assurer les opérations militaires D'ailleurs la conformité exacte dans les vues et l'entente dans l'action ne se rencontraient ni chez Maximilien et les Français, ni chez les Vénitiens, papaux et aragonais, toujours en retard les uns sur les autres A voir les résultats prodigieux de l'esprit de résolution du duc de Nemours, on se rend compte des succès qui auraient pu être obtenus, s'il avait été pleinement secondé, mais Louis XII ne cessait d'hésiter, surtout de lésiner Il voulait faire la guerre et la politique à bon marché

LES SUISSES DANS LE MILANAIS (1511)

Les Suisses, les premiers, attaquèrent le Milanais Sur un bref de Jules II, en octobre 1511, les citoyens de Schwytz, plus excités que tous les autres, firent appel à leurs confédérés « Au nom de Dieu Tout-Puissant, en présence du dédain que le roi de France montre pour nos justes plaintes, nous avons résolu, comme l'eussent fait nos ancêtres, de déployer contre lui nos bannières et nos emblèmes nationaux Nous allons partir pour Bellinzona, et de là nous pénétrerons par le plus court chemin dans le domaine royal. » La plupart des cantons répondirent à ces accents belliqueux : 10 000 hommes environ franchirent, au milieu des neiges, le Saint-Gothard On avait fait porter dans une église un grand étendard rouge, sur lequel était représentée la Passion du Christ, et qui était resté enfermé depuis les batailles livrées à Charles le Téméraire. Ce jour-là, le ciel brumeux s'était tout à coup éclairci. Mais, mieux que ce présage, la coopération du Pape, des Espagnols et des Vénitiens, et le mécontentement des Milanais semblaient promettre la victoire

STRATÉGIE DE GASTON DE FOIX.

Quand les Suisses arrivèrent à Varese, le 9 décembre, Gaston se borna à les observer, les laissa pénétrer en appareil très imposant jusque devant Milan, et se cantonna fortement dans la ville, tenant du même coup les Milanais en respect Pendant qu'en France on éprouvait les plus vives alarmes, les Suisses restaient immobiles et

comme déconcertés devant les fortes murailles de Milan. Au bout de cinq jours à peine, ils se rabattirent sur Monza. Ils détruisirent plus de vingt villages et ne laissèrent sur leur passage qu'une traînée de feu. L'expédition avait duré un mois, sur lequel il faut compter à peu près quinze jours de trajet d'aller et de retour Véritable razzia, qui avait l'avantage d'enrichir les soldats et peut-être aussi de servir d'exutoire à la turbulence de la plèbe militaire. Contre cette incursion, Gaston n'avait fait que renouveler les mesures de temporisation de ses prédécesseurs. « Car les Suisses, disent les *Mémoires de Fleuranges*, estoient descendus à Milan deux ou trois fois et pour ce que, à chacun coup, le grand nombre de chevaulx français leur coupoient les vivres, s'en retournoient avec 5000 escus qu'on leur donnoit, et leur faisoit-on la bataille d'escuz au soleil, et en apprit la façon monsieur le Grand-Maîstre Chaumont » Mais Gaston n'avait même pas eu à payer les soldats des cantons pour les faire partir.

DÉLIVRANCE DE BOLOGNE (1512)

L'originalité de son génie militaire se révéla dans la campagne de 1512 Le Pape et le roi d'Aragon, de concert avec les Vénitiens, avaient préparé un grand effort Vers la fin de 1511, le bruit se répandait que l'armée d'Aragon, commandée par don Ramon de Cardone et comprenant 8000 fantassins, 1000 hommes d'armes, 1500 genétaires et 22 pièces d'artillerie, se dirigeait sur la Romagne, où le Pape avait 800 lances Nemours envoya 300 lances à Bologne, en prévision des événements, car on disait que le Pape voulait « y faire des brouillis » En janvier 1512, l'armée hispano-papale commença le siège de Bologne L'opinion générale était que le Roi ne pourrait agir contre les forces combinées des Vénitiens, du Pape et des Espagnols Gaston quitta cependant Milan, vers le milieu de janvier, pour faire sa jonction avec le duc de Ferrare, allié de Louis XII, et se dirigea sur Bologne. Les assiégeants avaient posté une partie de leurs troupes sur le mont Saint-Michel, qui domine la ville au Sud, et d'où ils pouvaient « voir ceux qui se promènent par la place du dit Bologne, les grandement endommager, et abattre, à force de ruer pierres, les maisons de la ville ». Ils finirent par pratiquer dans les murs une brèche de trente brasses. Mais l'assaut fut repoussé Le 5 février, par une tempête de neige, Gaston entra dans la place avec 20000 hommes environ Il laissa 300 lances et 4000 fantassins dans la ville Les alliés effrayés se retirèrent sur Imola

COMBAT DE VALEGGIO

Pendant ces opérations, la situation était redevenue critique du côté du Nord. Brescia, comme tant d'autres cités vénitiennes ou lombardes tombées aux mains des Français, supportait mal leur domination Le 10 février, les Vénitiens y rentrèrent par surprise. La nou-

velle reçue, Louis XII n'avait voulu parler à personne et s'était enfermé toute la journée avec deux de ses valets de chambre. Pourtant, la citadelle tenait encore. A peine Bologne délivrée, Gaston reprit la route du Nord. Il dut franchir le Pô aux environs de Ferrare, de façon à se trouver dans la plaine comprise entre le Mincio et l'Adige : les Vénitiens s'y étaient établis, avec « une grosse bande », aux environs de Villafranca, et il ne pouvait songer à attaquer Brescia, en les ayant à dos Pendant qu'ils assiégeaient la petite place de Valeggio, il arriva sur leur droite, vers Isola della Scala, le 16 février. Il jeta en avant 100 lances et 7 à 8 000 fantassins et, en quelques heures, brisa l'armée vénitienne, qui laissa sur le champ de bataille cinq pièces d'artillerie.

REPRISE DE BRESCIA

Alors Gaston entra dans le château de Brescia et livra à la ville, âprement défendue par ses habitants et par les troupes de Venise, un furieux assaut Le 19 février, elle tombait en son pouvoir Les Français pillèrent et tuèrent beaucoup, cependant, au témoignage même de leurs adversaires, ils ne commirent pas toutes les horreurs qu'on leur a reprochées. Bayard, qui avait été blessé, fut reçu et soigné dans une des maisons de la ville, et l'on voit par toutes sortes de détails qu'un état régulier fut assez vite établi après le désordre accoutumé des prises de places fortes

Cet échec des Vénitiens excita partout une grande émotion Les Romains racontèrent que le Pape s'était, de rage, arraché la barbe Quant à Maximilien, il s'empressa de demander des troupes au Roi pour reprendre Padoue et Trévise.

MARCHE SUR RAVENNE

Gaston eut une entrevue avec un envoyé de l'Empereur, puis « il monta à cheval incontinent », pour se reporter au sud du Pô Le 8 mars, il écrivait au Roi qu'il allait réunir ses troupes vers Finale, qu'il attendait 4 000 Gascons et Picards et qu'il comptait rencontrer les Espagnols, vers le 17, aux environs de Bologne. Mais la marche en avant fut entravée par des pluies telles, qu'il « semblait que tout l'air se voulust abîmer », et que les chevaux avaient de la fange jusqu'au poitrail, des inondations durèrent jusqu'au 25 Les Espagnols, de leur côté, cherchaient à temporiser; ils savaient que Venise refaisait son armée, il leur venait chaque jour des renforts. Ils se retiraient lentement, méthodiquement, se « mettant toujours devant leurs villes en quelque lieu fort », délogeant dès que les Français menaçaient leurs logis. Ils reculèrent ainsi sur Imola, Lugo, Bagnacavallo, puis ils se concentrèrent vers Ravenne.

Le 11 avril, le jour même où s'engageait l'action décisive, le Roi se plaignait de ne recevoir aucune nouvelle d'Italie. Le 17, Robertet, *vix valens loqui*, presque hors d'état de parler, venait annoncer à

la Cour la défaite de l'avant-garde espagnole On apprit tout le reste le lendemain.

LES ARMÉES DEVANT RAVENNE AVRIL 1512)

Gaston s'était décidé à assiéger Ravenne, pour forcer ses adversaires à combattre. Il essaya même d'emporter la place par un coup de main. Repoussé, il se jeta sur les coalisés. Les diverses relations de la bataille s'accordent sur les points essentiels, et tout d'abord sur les dispositions prises des deux côtés [1]. Le Ronco, venant du Sud, et le Montone, de l'Ouest, se réunissent au sud-est de Ravenne, en formant un angle assez aigu. L'armée de Gaston occupait cet angle, le samedi, veille de Pâques. Les Espagnols campaient sur la rive droite du Ronco, ils creusèrent un fossé pour protéger leur front, surtout vers la droite, et laissèrent vers leur gauche un étroit espace, pour permettre le développement de la gendarmerie Ils avaient adopté la distribution suivante · à leur gauche, les gens d'armes appuyés sur le Ronco et protégés en avant par de l'artillerie, au centre, l'infanterie, en trois batailles, placées l'une derrière l'autre et non pas latéralement; à droite, la cavalerie légère. Sur le front de l'infanterie, le long du fossé, avaient été massées un certain nombre de charrettes, armées de faux et portant de l'artillerie légère. Le principal auteur de ces combinaisons, où se mêlent des conceptions modernes et des emprunts à la tactique de l'antiquité (les chars armés de faux) [2], paraît avoir été Pedro Navarro. Il jouait en quelque sorte le rôle de général en chef, car il n'était affecté à aucun corps de bataille, mais il avait avec lui 500 fantassins et se réservait de se porter aux points menacés

OFFENSIVE DES FRANÇAIS

Les Français maintinrent 400 hommes d'armes, commandés par Yves d'Alègre, derrière le Ronco, et 1 000 fantassins derrière le Montone, pour empêcher une sortie de la garnison de Ravenne. Avec le reste ils franchirent le Ronco, dans la matinée de Pâques, le 11 avril. Comme les Allemands de Jacob d'Empfer, laissés par Maximilien au service de la France, s'avançaient très vite, Molart, un des chefs de l'infanterie française, s'écria . « Comment, mes compagnons, nous serait-il reproché que les Alemans soient passés du côté des ennemis premiers que nous! J'aimerais mieux, quant à moi, avoir perdu un œil. — Et soudain, il se jeta dans l'eau et commença à sonder le gué ». Les Espagnols ne s'opposèrent pas au passage de l'armée; on n'en voit pas bien la raison Gaston disposa à sa droite les gens d'armes, ayant devant eux la belle artillerie du duc de Ferrare; au centre,

1 Voir la bibliographie des Sources dans Pastor, *ouvrage cité*, p 708, n 4, et une lettre de Bayard, donnée par Roman dans son édition du *Loyal Serviteur*, p 432

2. On trouve dans les manuscrits de Léonard de Vinci des dessins qui ressemblent singulièrement à la description des chars employés par Navarro.

l'infanterie, partagée en trois corps . les Allemands, les Gascons, les Français avec quelques Italiens; à la gauche, 1000 archers.

LA BATAILLE.

Ce fut d'abord, et pendant deux heures terribles, un combat d'artillerie : les adversaires se foudroyant à deux cents pas, sans que les Français voulussent attaquer, ni les Espagnols sortir de leurs retranchements. Alors Gaston — d'autres disent le duc de Ferrare — eut une inspiration de tacticien Il étendit son armée en demi-cercle, puis fit passer une partie de son artillerie de sa droite à sa gauche, pour prendre en flanc les ennemis et annuler en partie l'avantage du fossé derrière lequel ils se couvraient. Ils souffrirent horriblement, bien que Pedro Navarro eût fait coucher les fantassins ventre à terre Les gens d'armes ne souffraient pas moins. Alors « vindrent mil hommes d'armes des leurs, comme gens désespérés de ce que nostre artillerie les affolait, ruer sur nostre bataille, en laquelle estoit monsieur de Nemours en personne et autres, jusques au nombre de quatre cens hommes d'armes ou environ, qui receurent les dits ennemis de si grant cœur qu'on ne vit jamais mieux combattre Monsieur de Nemours rompit sa lance entre les deux batailles et perça un homme d'armes des leurs, tout à travers et demi brassée davantage »

Pendant ce temps, Navarro avait massé toute son infanterie en un seul corps et l'avait lancée sur les Gascons, qui plièrent d'abord sous le choc. Les Espagnols avaient un assez grand nombre d'arquebusiers, qui tuèrent presque tous les capitaines Mais les lansquenets rétablirent furieusement le combat La Palisse, comprenant que le sort de la bataille se décidait, appela à lui les hommes d'armes laissés avec d'Alègre, sur la rive gauche du Ronco. Cette troupe fraîche renversa la cavalerie ennemie, pendant que les Gascons et les Allemands accablaient à leur tour les Espagnols Le vice-roi Ramon de Cardone se sauva Tout se mit en déroute, les archers poursuivirent vivement les fuyards, *occidendo sempre* (tuant toujours) Pedro Navarro fut pris en combattant.

MORT DE GASTON

Gaston avait donné de sa personne au milieu de « sa bataille » La tradition rapporte qu'à la fin du combat il se serait jeté sur une bande d'Espagnols, par une imprudence toute chevaleresque. Il semble bien en effet qu'il se soit laissé emporter par un feu de courage, mais au moment où le sort de la lutte n'était pas encore complètement fixé et où peut-être il y avait quelque utilité à entraîner les hésitants. Il périt percé de dix-huit blessures, reçues toutes par devant « Si le roy a gagné la bataille, je vous jure que les povres gentilshommes l'ont bien perdue », écrivait Bayard. Avec Gaston avaient péri Yves d'Alègre et son fils, de La Cropte, Jacob d'Empfer,

Molart, « de qui tous ses gens se feussent fait mourir pour lui » . presque tous les héros des guerres d'Italie. 10 à 15 000 hommes restaient sur la plaine du Ronco, dont un tiers de Français

JUGEMENT SUR GASTON DE FOIX.

La campagne de Gaston de Foix présente bien des caractères remarquables. Ce n'est pas, comme on l'a dit, la révélation du rôle de l'infanterie, même au point de vue de la rapidité des marches. Ce serait tout au plus une démonstration plus éclatante, si l'on veut, de sa valeur déjà constatée, et il faudrait plutôt signaler l'heureux emploi de l'artillerie. Le rôle décisif n'en reste pas moins aux gens d'armes.

La grande nouveauté, c'est le génie militaire de Gaston de Foix Variété dans les moyens : extrême prudence et rapidité foudroyante, décision claire et comme illuminée dans l'initiative, précision sans pareille dans les mouvements; habileté à savoir limiter les résultats à la proportion de leur utilité vraie, art remarquable d'économiser ses instruments pour les multiplier, juste sentiment de la valeur du temps, vision étonnante de la stratégie et de la tactique voilà quelques traits saillants On les retrouve dans sa campagne contre les Suisses, alors qu'il sait à la fois ne pas les combattre et surtout ne pas les poursuivre, dans son expédition contre Bologne, qu'il sauve en la touchant à peine comme d'un coup d'aile, dans son retour contre les Vénitiens, puis dans sa campagne de manœuvrier contre les Espagnols et dans le coup foudroyant de Ravenne en résumé dans ce triplement d'une armée unique. Personne n'a par là plus devancé son temps et mieux annoncé des hommes tels que Turenne, Frédéric et Napoléon

HÉSITATIONS DE JULES II

Les ambassadeurs à la Cour de France parlent de la douleur de Louis XII lorsqu'arriva la nouvelle de la mort de Gaston. Autant que celle de Georges d'Amboise, cette mort était grosse de conséquences de toutes sortes, fatales pour la politique française.

Ravenne avait capitulé entre les mains des Français, le lendemain de la bataille, la Romagne s'était soumise; le Pape encore une fois trembla dans Rome et signa même, le 20 avril, un projet de traité avec Louis XII Mais les Italiens s'aperçurent bien vite du désarroi des Français, car La Palisse avait quitté la Romagne, sur les menaces des Suisses du côté du Milanais. Quand il reçut du Roi l'ordre de revenir au Sud, il était trop tard; le Souverain Pontife avait repris courage et éclatait en imprécations contre ses ennemis.

LES SUISSES DANS LE MILANAIS (MAI 1512)

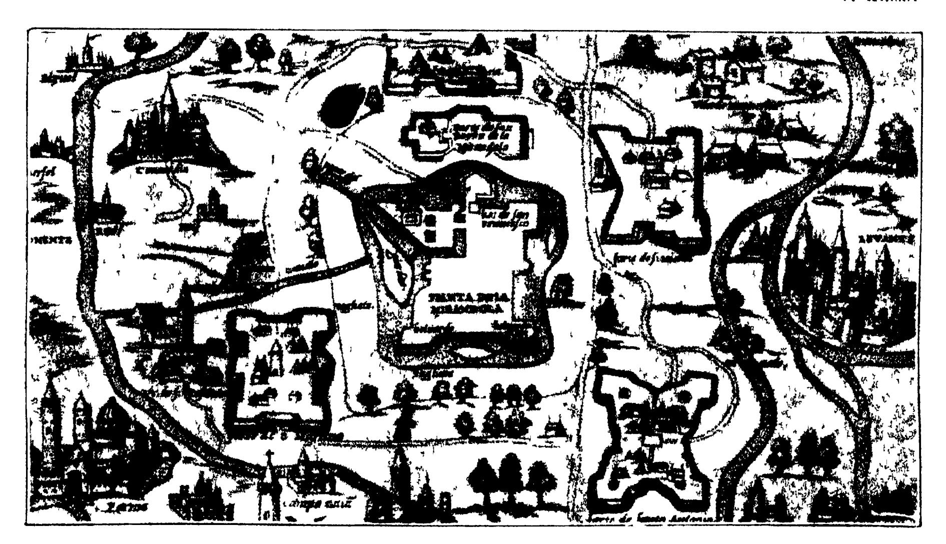
Une fois de plus, les Suisses allaient décider de la politique, en se jetant dans la guerre avec leur emportement habituel. Schinner, qui requit leur aide au nom de Jules II, leur parla le langage qu'il fallait et l'accompagna des promesses les plus séduisantes. « L'Église,



GASTON DE FOIX

Buste de sa statue funéraire par J. Busti. La tête laurée, repose sur un coussin. — Musée archéologique de Florence.

Cl. Alinari



FRAGMENT DE CARTE DE L'ITALIE DU NORD

Carte gravée au début du XVIe siècle figurant une partie du pays parcouru par les armées françaises. L'ouest est en haut. Au centre, la Mirandole; à droite, le Pô et le Panaro avec Ferrare; à gauche, Parme. — Bibl. Nat., Est. Qb.

comme l'Italie, est cruellement opprimée, maltraitée, déchirée. Le tyran français veut se l'asservir, pour imposer son joug impie à toute la Chrétienté. Aussi réclame-t-elle de ses enfants un prompt secours. » Le 6 mai, 20 à 25 000 hommes de la Confédération se mirent en marche vers le Sud. Cette fois, l'armée d'invasion pénétra dans la Péninsule par le Tyrol et l'Adige ; Venise et le Pape avaient des troupes en Romagne et en Vénétie ; les Espagnols s'avançaient du royaume de Naples vers le Pô. La Palisse était peu en état de résister : Lautrec, d'Aubigny, Trivulce le jalousaient et le desservaient. Des hommes d'armes quittèrent l'armée « maledicendo il Roy ». Il ne lui restait pas plus de 10 000 fantassins et de 1 000 à 1 400 lances ; Bohier s'opposait à toute levée sans l'ordre exprès du roi. Rien n'était préparé pour la défense du Milanais. En outre La Palisse n'avait qu'un génie militaire assez mince, une bravoure incontestable, mais nulle décision.

RETRAITE DE LA PALISSE (JUIN).

Au premier choc des Suisses et des Vénitiens contre la petite place de Valeggio, commença la retraite des Français, qui devint bien vite une reculade sur Crémone, sur Pizzighettone, sur Pavie. La Palisse rentra en France, à la fin du mois de juin, suivi jusqu'aux Alpes par des bandes de mercenaires. Schinner, dans son langage de démagogue, écrivait que les Français avaient pris la fuite comme de viles courtisanes (il employait même un mot plus violent). Il fit dans Pavie une entrée solennelle au nom du Pape ; nobles, bourgeois, menu peuple garnissant les rues, où il passait en litière, la main tendue dans le geste de la bénédiction.

LOUIS XII SE RAPPROCHE DE LA NAVARRE (MAI-JUIN).

D'un autre côté, la mort de Gaston de Foix avait fait éclater le cadre où la question de Navarre était demeurée enfermée depuis près d'un demi-siècle. Il représentait en effet, avec sa sœur Germaine, les droits de la Maison de Narbonne sur la Navarre, le Béarn, le Foix. Et Germaine — en réalité son mari Ferdinand d'Aragon — allait s'attacher à les faire valoir, avec plus de ressources pour réussir. Or Louis XII n'avait pas cessé de relever par tous les moyens possibles les prétentions des Narbonne, alors qu'elles pouvaient être exercées au nom de son neveu. Il essaya de retourner sa position. Deux jours après la nouvelle de la mort de Gaston, des conférences s'ouvrirent à Blois avec les Albret, mais elles furent entravées par le mauvais vouloir de la reine Anne, « le plus grand contraire que nous ayons de par de ça », disaient les Navarrais. On ne signa pas un traité proprement dit, quoique Ferdinand l'ait affirmé, et l'acte dont il répandit le texte, quand il entra en Navarre, n'est qu'un faux, ménagé comme prétexte pour l'invasion. Lorsque les contractants, à Blois, se déclaraient « amis de leurs amis, ennemis de leurs ennemis », ils songeaient sans doute aux Aragonais. Mais Ferdinand n'était pas

visé directement, et les Albret se maintenaient officiellement dans la neutralité

LES ESPAGNOLS EN NAVARRE (JUILLET)

A vrai dire, le roi d'Aragon songeait depuis longtemps à l'invasion de la Navarre. Il demanda aux Navarrais de se joindre à la Sainte-Ligue. Sur leur refus, les troupes espagnoles entrèrent dans le pays et prirent Pampelune, le reste de la Navarre se soumit, presque sans combat. Ferdinand fut servi surtout par son alliance avec le Pape

BULLE DE JULES II

Sous prétexte que les Albret adhéraient au Concile de Pise, convoqué par Louis XII, le Souverain Pontife avait lancé contre eux une bulle d'excommunication « Le roi de France a entraîné dans le schisme les Vascons et les Cantabres et toutes les nations circonvoisines, qui avaient toujours été dévouées au Saint-Siège. C'est pourquoi nous avertissons tous et chacun des fidèles du Christ, et spécialement les Vascons et Cantabres et leurs voisins, que la sentence d'excommunication majeure est prononcée contre toute personne qui, dans les trois jours de la publication des présentes, n'aura pas fait soumission au Saint-Siège et se sera armée contre nous ou contre l'un des alliés du Siège apostolique, ou qui aura reçu des subsides dudit roi Louis et des schismatiques, ou qui aura conclu alliance avec lui » Le roi d'Aragon publia cette bulle, le 21 août, dans l'église de Calahorra. Il en profita pour déclarer les Albret déchus de leurs droits et prendre en septembre le titre de roi de Navarre, qui donnait à sa conquête un caractère définitif[1].

Pour se protéger contre un retour offensif, il comptait sur l'intervention d'Henri VIII, qui avait envoyé en Guyenne 10 000 hommes. Mais les Anglais étaient fort irrités d'avoir vu Ferdinand détourner ses forces sur la Navarre Les pluies d'octobre leur servirent de prétexte pour se rembarquer.

ÉCHEC DES FRANÇAIS (DÉCEMBRE)

Alors les Francais parurent appelés à ressaisir l'avantage Le gouvernement avait fait de grands efforts François d'Angoulême, nommé chef de l'armée avec La Palisse, apportait le prestige de son nom. Ferdinand « gémissait sous sa mauvaise destinée ». La Palisse, soit que véritablement il fût inférieur à sa fortune, soit qu'il eût une fois de plus la mauvaise chance de se trouver placé dans les conditions les plus défavorables — François d'Angoulême se revéla comme brouillon, à la fois incapable et téméraire, — n'entra en Navarre que pour y échouer devant Pampelune Il fit une retraite désastreuse, au milieu des neiges et des glaces, au mois de décembre de l'année 1512. La Navarre était militairement perdue Les Albret allaient s'attacher désespérément à la sauver par des combinaisons

1 Sur tous ces faits, voir Boissonnade, *ouvrage cité*

politiques. Mais Louis XII et François Ier, même quand ils intervinrent en leur faveur, ne le firent qu'avec une indifférence à peine déguisée. Leurs regards se tournaient toujours d'un autre côté.

VI — LES DEUX CONCILES[1]

PENDANT que se passaient, en Italie et aux frontières de la France, ces événements politiques et militaires, Louis XII et Jules II s'étaient combattus dans des conciles.

POLITIQUE RELIGIEUSE DE LOUIS XII

Louis XII avait conçu l'idée maladroite de mêler les choses de la religion à celles de la guerre Peut-être la situation qu'avait occupée Georges d'Amboise, légat perpétuel en France et en Avignon, ses prétentions ouvertes au pontificat et ses projets plus ou moins vagues de réforme avaient-ils disposé le Roi et quelques hommes autour de lui a considérer que la France pouvait faire corps en face de la Papauté Mais, quelque jugement qu'on porte sur la valeur d'esprit de Georges d'Amboise, il est bien certain qu'après sa mort l'Église de France n'avait plus de chef pour une grande entreprise

PROJETS DE MAXIMILIEN.

A son projet de provoquer la réunion d'un Concile général, qui déciderait sur la réforme de l'Église et la déposition du Pape, le roi de France trouva un adhérent dans l'Empereur. La question de la réforme agitait l'Allemagne tout particulièrement; Maximilien songeait à y donner plus d'indépendance à l'Église, en obtenant l'institution d'un Légat permanent indigène Ou bien il revenait à l'idée d'établir une Pragmatique sanction, du genre de la Pragmatique française, dont il envoyait un exemplaire au savant Wimpheling, qui jouissait en Europe d'une autorité morale incontestée.

CONVOCATION DU CONCILE A PISE (MAI 1511).

Le roi d'Espagne consulté avait refusé de se joindre à Maximilien et à Louis XII, mais ceux-ci avaient l'appui de cinq cardinaux, chassés de Rome par les violences du Pape et qui s'étaient réfugiés à Milan, entre autres, l'Espagnol Bernardin de Carvajal, très considérable et très considéré Louis XII avait envoyé des commissaires auprès de Jules II, pour lui demander de convoquer lui-même le Concile. Sur son refus, il prit l'initiative de la réunion Les cinq cardinaux se rencontrèrent à Milan et publièrent, le 16 mai, des lettres de convocation, qui furent suivies de lettres à peu près identiques lancées par Louis XII et Maximilien. Ils se fondaient sur un article du Concile de Constance, qui avait décrété la tenue d'un Concile œcuménique tous les dix ans, et sur le serment fait par Jules II, en 1503, de réunir le plus tôt possible les représentants de l'Église « Vu la nécessité d'un

1 Sandret, *Le concile de Pise (1511)*, Revue des Quest Hist, t XXXIV, 1883

Concile et le décret *Frequens* du Concile de Constance, et considérant la négligence du Pape et la violation par lui du serment prêté dans le Conclave, les représentants de l'Empereur romain allemand et du Roi très chrétien ont proposé la convocation d'un Concile général » Le 28 mai, Jules II trouva affichée sur les portes de l'église Saint-François à Rimini la citation à comparaître au Concile, dont la date d'ouverture était fixée au 1er septembre, et qui devait se tenir à Pise. C'est ce que Machiavel appelait « jeter un concile à la tête du Pape ».

CONVOCATION DU CONCILE DE LATRAN.

Jules II, depuis 1510, s'était préparé à la lutte, en même temps qu'il l'exaspérait à l'avance par ses brutalités Il avait incarcéré sans motif le cardinal de Clermont au château Saint-Ange. Le 10 mars 1511, il avait fait d'un seul coup une promotion de 8 cardinaux, pour s'assurer des créatures Il eut soin d'y comprendre Mathieu Schinner, qui lui donnait la Suisse, et l'archevêque d'York, qui pouvait lui faire espérer la bonne volonté d'Henri VIII, il réserva un neuvième chapeau, destiné à l'évêque de Gürck, car il comptait avoir pour lui l'Allemagne, un jour ou l'autre. Puis, le 18 juillet, il convoqua un Concile général à Rome, pour le 19 avril 1512.

L'OPINION EN FRANCE

Le Concile de Pise se réunit dans les circonstances les plus fâcheuses Maximilien se montrait de plus en plus froid, tout prêt qu'il était déjà à abandonner l'alliance française Le gouvernement français avait essayé de surexciter l'opinion, en lançant en avant quelques écrivains, Jean d'Auton, Le Maire de Belges, ou en laissant licence aux hardiesses des poètes indépendants, qui représentaient quelque chose du vieil esprit à la fois gallican et démocratique Le Maire publia le *Traité des Conciles et des Schismes* Gringoire fit représenter la *Chasse du Cerf des Cerfs* (avec un détestable jeu de mots sur le *servus servorum Dei*) et la *Moralité de l'homme obstiné*. Mais, à part quelques allusions aux circonstances d'alors, on ne trouve guère dans tout cela rien qui aille au delà des audaces habituelles à l'esprit laique — et même clérical — du moyen-âge, et l'effet ne dépassait pas un cercle restreint de lecteurs.

Le clergé italien demeura en général fidèle à la Papauté. Florence n'avait autorisé qu'avec beaucoup de répugnance le choix de Pise comme siège de l'Assemblée. Elle se débattait à ce moment contre une tentative des Médicis pour reprendre le pouvoir, et elle sentait combien il lui était dangereux d'exciter le mauvais vouloir du Pape.

LE CONCILE DE PISE (1511-1512)

Le 1er novembre, sept cardinaux, deux archevêques, quatorze évêques, cinq abbés, un certain nombre de théologiens et juristes se trouvèrent rassemblés [1] Il n'y avait guère que des Français parmi

1 Huit autres évêques français vinrent un peu plus tard se joindre aux membres de l'Assemblée.

eux. Très froidement reçus à Pise, ils se virent refuser la cathédrale et durent siéger dans une autre église La première session fut fixée au 5 novembre Un témoin oculaire en a raconté les solennités; il parle des cérémonies *grandes et inauditæ*, qui y furent célébrées : la messe dite par Carvajal, cardinal de Sainte-Croix, les chants solennels, le discours du cardinal, qui excita, paraît-il, une vive admiration, la proclamation, par Guillaume Briçonnet, des cinq décrets sur lesquels se fondait le Concile, la présidence déférée au cardinal de Sainte-Croix par acclamations, le *Te Deum* final. Mais il est bien obligé d'en venir à dénombrer les membres et la liste n'est pas imposante.

DÉLIBÉRATIONS DU CONCILE.

Après deux séances, les 7 et 12 novembre, le Concile se transféra à Milan, non sans avoir déjà été abandonné par beaucoup de ses membres Malgré la présence des Français, il n'y fut pas mieux reçu. D'ailleurs, les Pères semblaient poursuivis par la mauvaise fortune, car ils tombèrent au milieu de l'invasion suisse La quatrième et la cinquième session furent tenues le 4 janvier et le 11 février 1512, la sixième, le 11 mars, en pleine guerre. Les Pères sommèrent le Pape de comparaître, sous peine d'être déclaré contumace « Deux évêques, ceux de Châlons et de Saint-Flour, en habits pontificaux, crièrent par trois fois, du haut de l'autel « Le pape Jules est-il ici ou y a-t-il quelqu'un qui le représente? » Puis, dans le milieu de la nef et à la porte de l'Église, ils répétèrent trois fois le même appel. Comme il demeura sans réponse, la contumace fut prononcée contre le Pape » La septième et la huitième session furent tenues le 19 et le 21 avril. Après de nouvelles citations, on lut le décret suivant « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit Le Sacré Concile général représentant l'Église universelle, assemblé à Pise au nom du Saint-Esprit et transféré à Milan, décrète le Pape a encouru les peines portées dans les saints décrets des Conciles de Constance et de Bâle, et nous prononçons qu'il soit suspendu de toute administration pontificale, qui est dévolue de plein droit au présent Concile »

ÉCHEC DU CONCILE.

Mais Gaston de Foix était mort à Ravenne. Quand l'armée française dut abandonner le Milanais, les membres de l'Assemblée furent réduits à suivre la retraite précipitée des troupes, ils se transportèrent à Asti, puis, pêle-mêle avec les soldats de La Palisse, à Lyon, ou le Concile s'évanouit

A ce moment même, le souverain spirituel aussi bien que le souverain temporel triomphait en Jules II. Comme dit Guichardin, « la Fortune, qui l'avait jusque-là si fort maltraité, travailla sans relâche à assurer sa grandeur ».

CONCILE DE LATRAN

Au moment où les Français quittaient la Romagne, le Concile de Latran s'ouvrait, le 3 mai 1512 Le Pape s'y rendit en habits ponti-

ficaux, accompagné de tous les membres du Sacré Collège. Les adhésions venaient d'Italie, de Hongrie, d'Espagne, d'Angleterre. Seul l'évêque de Gürck ne parut à l'Assemblée qu'en novembre, lorsque fut conclu l'accord politique du Pape avec Maximilien. Cette assemblée, tenue en plein triomphe de la Papauté, montre d'une façon saisissante où se limitaient les conceptions religieuses de Jules II et celles de l'Église. Elle s'attacha surtout à combattre et à anéantir le Concile de Pise (œuvre déjà réalisée par les événements), à proclamer d'une façon solennelle l'unité de l'Église, à reprendre la théorie absolutiste qui assurait au Pape seul la convocation des Conciles, à condamner la Pragmatique et les libertés particulières des Églises. Mais, de réforme ecclésiastique, il ne fut question que dans la phraséologie des discours généraux, à commencer par celui de Jules II. Sur ce point, — le plus grave de tous, — il n'y avait rien à attendre de la Papauté, telle que l'avait faite l'Italie du XVe siècle.

VII. — PERTE DU MILANAIS

CONFUSION DE LA POLITIQUE EN 1512-1513

MAXIMILIEN, qui depuis longtemps avait abandonné en fait l'alliance française, entra dans la Sainte-Ligue le 19 novembre 1512. A ce moment, c'est dans toute l'Europe un enchevêtrement de diplomatie, où les faits de guerre disparaissent presque. Maximilien, Louis XII, Venise, Jules II sollicitent en même temps les Suisses, qui les écoutent également. Le Pape et le roi d'Aragon semblent prêts à faire la paix avec la France, à l'instant où ils négocient contre elle avec l'Empereur et l'Angleterre. Venise mène trois traités de front avec les divers belligérants. Et cependant, on pourrait dire qu'il y a dans tout cela autant d'inexpérience que de duplicité. Le mot de *bonne paix universelle*, qui revient si fréquemment dans les dépêches, était plus encore un leurre qu'une hypocrisie.

ÉTAT DU MILANAIS

Il était donné au Milanais, pour son malheur, d'être comme le centre de toute l'histoire de ce temps, dans la politique aussi bien que dans la guerre. Quand les Suisses en eurent chassé les Français, après Ravenne, le règlement des affaires y fit éclater le conflit des ambitions et y concentra les efforts et les regards des diplomates, de Nuremberg à Madrid et de Paris à Rome.

Jules II se croyait maître de la situation. Venise, son alliée, était trop affaiblie pour le gêner; il occupait Ferdinand, en le lançant sur la Navarre. Mais il avait calculé sans un fait nouveau : les Suisses sortirent de leur rôle de mercenaires et, très nettement, ils entrèrent dans la grande politique. Un serment de fidélité ayant été imposé aux

Milanais envers le Pape, Ferdinand et Venise, la Diète ordonna qu'il comprît aussi les Cantons Il y avait désormais quatre participants au *condominium*, chacun d'ailleurs faisant valoir ses prétentions sur tout ou partie du duché. Si l'on y joint l'Empereur et le roi de France, on reconnaîtra l'exactitude du tableau tracé à grands traits par le Chancelier milanais Morone : « Je vois partout la passion de dominer, le chaos profond, la confusion dans les choses C'est comme un gouffre où s'engloutira le sang de toute l'Italie. »

CONFLIT DES PRETENTIONS.

Les Suisses, qui avaient déjà occupé Domo d'Ossola, Lugano et Locarno, jetaient les yeux sur Côme et Novare, le marquis de Mantoue réclamait Peschiera, le duc de Savoie, Verceil, les Vénitiens, les villes de Lombardie perdues en 1509; le Pape, Parme et Plaisance. Avec l'intention de compliquer les choses, les commandants français restés dans la Péninsule livrèrent Brescia aux troupes d'Aragon et Peschiera à celles de l'Empereur Alors commença le « brouillis » Les Suisses, Venise, le Pape se prononcèrent pour la restauration des Sforza Maximilien, pendant ce temps, insinuait la candidature de Charles d'Autriche Mais les petites habiletés de l'Empereur, ses tentatives discrètes, ses sous-entendus ne pouvaient aller contre le désir des Milanais d'avoir pour duc Maximilien Sforza, ni contre l'esprit de décision brutale et à l'emporte-pièce des Suisses et du Pape

MAXIMILIEN SFORZA DUC DE MILAN

Maximilien Sforza rentra donc à Milan, le 29 décembre, et ce furent les ambassadeurs des Cantons qui, malgré l'opposition de l'Empereur et du roi d'Aragon, lui remirent de leurs mains les clés de la cité Le nouveau duc reconnut, par la bouche d'un orateur milanais, qu'il devait à la Confédération toute sa fortune et qu'il ne l'oublierait jamais.

MORT DE JULES II (FÉVRIER 1513)

A ce moment Jules II mourut, le 20 février 1513 De tous les « Barbares », il n'avait réussi à chasser d'Italie que les Français Et l'on peut souscrire, en le modifiant un peu, au jugement qu'ont porté sur lui Gregorovius et Villari « Jules II ne fut pas le premier pape qui conduisit des guerres, cependant l'histoire n'en connaît aucun qui les ait conduites avec une passion si personnelle Guidé toujours par la pensée de reconquérir pour l'Église les provinces qui, disait-il, lui avaient été dérobées, ce Pape mit en mouvement l'Europe entière Il tint dans ses mains la politique générale, sans qu'on puisse dire si ce fut à l'avantage ou au détriment de l'Italie. Les proportions gigantesques que les faits prirent presque immédiatement devaient laisser une profonde impression dans les esprits. » Mais on ne dira pas, comme on l'a fait quelquefois, qu'avec lui commence une ère nouvelle. En rien, il n'inaugura : dans la politique, pas

plus que dans la civilisation. Depuis Charles VIII et Louis XII, les différents États de l'Europe avaient pris position dans les affaires de la Péninsule, et leurs combinaisons, si oscillantes qu'elles fussent, tournaient généralement autour de l'idée de coalition contre la France Jules II eut tout au plus la clairvoyance des mauvais vouloirs contre notre pays et une passion assez puissante pour les surexciter.

ÉLECTION DE LÉON X

Sa mort ne modifia donc pas très profondément les choses. Les cardinaux se mirent assez vite d'accord sur le choix d'un pape. Le cardinal de Médicis fut élu, le 11 mars, et prit le nom de Léon X. Ses amis et ses adversaires s'accordèrent à voir en lui un pontife plus porté à la paix qu'à la guerre, mal disposé à l'égard de la France, mais bien moins âpre et haineux que son prédécesseur Intelligence et âme moyenne, il se laissera, du premier jour au dernier, conduire par les événements

UNION DE LOUIS XII AVEC VENISE

Au début de l'année 1513, la France avait à lutter contre la coalition du Pape, de l'Empereur, du roi d'Aragon, du roi d'Angleterre et des Suisses, elle se rapprocha de Venise, qui redoutait les prétentions du Pape, de l'Empereur et de l'Espagne sur l'Italie. Par le traité du 14 mars 1513, les deux États s'entendirent pour le partage du nord de la Péninsule le Milanais à la France, les territoires vénitiens de l'Empereur à la Seigneurie Louis XII s'assura aussi le concours du roi d'Écosse, toujours en état d'hostilité avec l'Angleterre. Les deux ligues semblaient ainsi fortement constituées l'une en face de l'autre, et l'on pouvait s'attendre à une guerre générale. Mais les choses de ce temps n'allaient pas avec cette simplicité.

TRÊVE AVEC FERDINAND

Ferdinand visait surtout à s'assurer la Navarre et il se préoccupait aussi, depuis la mort de Gaston, de réserver à sa femme Germaine au moins certains domaines de la Maison de Narbonne en France « Le roi d'Aragon, disait-on, fera volontiers un accord avec la France, pourvu qu'il conserve la Navarre, et il abandonnera le Milanais, État bien difficile à conserver, à cause du voisinage des Suisses ». Ce fut exactement la base de la trêve conclue, le 1er avril 1513, entre France et Espagne · suspension, pour un an, des hostilités du côté des Pyrénées, avec la pensée pour Louis XII d'être libre du côté des Alpes. Car son esprit restait hanté par le Milanais

RÔLE DE CHARLES D'AUTRICHE ET DE MARGUERITE

Quant à Maximilien, il lui fallait compter avec un élément qui se dégageait de plus en plus : le petit État bourguignon-flamand. Charles d'Autriche, qui en était le titulaire, grandissait, mais n'avait ni assez de forces ni assez d'âge encore pour se soutenir par lui-même. Sa condition de vassal du roi de France, pour l'Artois et la Flandre, n'allait pas sans difficultés. En mai 1513, Louis XII fera écrire à Mar-

guerite, pour lui reprocher de fournir des secours aux Anglais, et il ajoutera : « Si mon cousin le Prince de Castille estoit en âge, je le sommeroie à me venir servir contre les dits Anglais, tant pour ce qu'il est yssu de la dite couronne que pour ce qu'il est Per de France et mon vassal, comme savez ; mais à cause de son jeune âge, je ne l'ay voulu ni le vueil faire ». Marguerite soutenait la politique de son père, mais avec une singulière indépendance d'allures et avec le souci constant de sa personnalité.

BATAILLE DE NOVARE (JUIN 1513).

Louis XII se crut sans doute de force à brusquer les choses ; car, au mois de mai, les Français recommençaient à franchir les Alpes et, de nouveau, ils semblèrent appelés à tout emporter. Le duché de Milan *periclitabatur*, c'est-à-dire était en plein désarroi, le duc méprisé L'armée du Roi s'empara d'Alexandrie sans coup férir. Le duc ne l'attendit pas et se retira chez ses bons amis les Suisses Les malheureux Milanais ne pouvaient découvrir « desquels ils doivent tenir, ou pour Français, ou pour le duc » Ils furent bientôt fixés. 18 000 Suisses s'étaient précipités sur le Milanais et avaient rejoint à Novare 6000 de leurs compagnons, qui servaient le duc Leur emportement était tel qu'arrivés le soir du 5 juin, ils voulaient attaquer les Français dans la nuit même Le lendemain, à la première heure, ils se jetèrent sur eux Après un court engagement d'artillerie, on en vint aux mains et le combat ne dura qu'une heure. Les Suisses prétendirent avoir tué près de 8000 hommes, avoir pris 24 grandes pièces d'artillerie, tout le matériel du camp. La Trémoille et Trivulce étaient en fuite Si le duc de Milan avait eu un seul corps de cavalerie, pas un des Français, disait-on, ne se serait échappé.

VIII — ENTRÉE EN SCÈNE DE L'ANGLETERRE

ALORS la guerre se reporta au Nord et sur la partie vulnérable de nos frontières, c'est-à-dire sur les limites de l'Artois et de la Picardie Le roi d'Angleterre avait débarqué à Calais le 1er juillet. Il devait agir de concert avec Maximilien

GUINEGATTE (AOUT 1513)

Quand l'Empereur fut arrivé, les deux princes assiégèrent Thérouanne. Les Français « se montraient souvent », avec l'espoir de ravitailler la ville. Le 16 août, les armées se trouvèrent en présence. Les troupes de Louis XII se mirent en retraite après un court engagement d'artillerie, puis, sur une attaque de la gendarmerie ennemie, prirent le galop, laissant aux Anglo-allemands dix bannières, le duc de Longueville, le comte de Dunois, le vice-amiral de France, des gentilshommes de la maison du Roi. Henri VIII envoya à Marguerite

d'Autriche un véritable certificat de bonne conduite au sujet de l'Empereur : « L'Empereur n'avait pas seulement fourni son prudent conseil, mais il avait de sa propre personne donné l'assistance de ses armes, prêt à vivre et mourir avec son allié. » Le reste de la lettre est à l'avenant, et Maximilien y paraît petit garçon, entre Henri VIII, qui l'écrit, et Marguerite, à qui elle est adressée La garnison de Thérouanne rendit la ville, le 23 août, et en sortit les bagues sauves : les gens d'armes, la lance sur la cuisse, les gens de pieds armés, tous gardant leurs enseignes. Mais ils durent passer entre deux files ennemies et devant les deux souverains.

LES SUISSES EN BOURGOGNE (SEPTEMBRE 1513)

Le roi de France demeurait ainsi isolé en face de toute l'Europe Son seul allié, Jacques d'Écosse, fut battu et tué à Floddenfield, le 9 septembre Au même moment, Louis XII se trouvait en face des plus graves périls du côté de la Bourgogne, par suite d'une invasion des Cantons. Poussés par Marguerite d'Autriche, 18 000 Suisses et 12 000 lansquenets entrèrent en Bourgogne et parvinrent jusqu'à Dijon, le 7 septembre. La Trémoille, presque sans soldats, sans argent, sans instructions, avait d'autant plus à craindre que la province n'était pas très sûre Il se hâta de négocier et, en six jours, le traité dit de Dijon s'improvisa Il résolvait d'un coup la question des guerres d'Italie abandon par le roi du Milanais, du comté d'Asti, de toute l'artillerie encore existante dans les places fortes, restitution au Pape de toutes les villes de son domaine, à l'Empereur et à ses alliés de toutes leurs possessions. Les Cantons ne s'oubliaient pas, ils recevaient 400 000 écus et faisaient déclarer qu'aucune levée d'hommes ne pourrait s'entreprendre désormais en Suisse, sans leur consentement Un dernier article décidait que, si une seule des clauses du traité n'était pas observée, toutes devenaient caduques Louis XII cependant ne put se décider à souscrire à des conditions si dures. L'abandon de l'Italie surtout lui semblait un trop gros sacrifice. Il prétexta que La Trémoille avait conclu la paix sans avoir les pouvoirs suffisants et refusa de la ratifier, à la grande irritation des Suisses Jusqu'après Marignan, ils ne cessèrent d'opposer à toutes les tentatives de paix ou d'alliance l'instrument du traité de Dijon

FATIGUE DE L'EUROPE

L'année 1514 fut remplie par des négociations, auprès desquelles toutes celles des années antérieures paraissent simples. A voir le renversement continuel des alliances, les coups de surprise incessants, toutes les combinaisons essayées successivement ou concurremment et abandonnées de même, il semble bien que personne ne prenait plus au sérieux ni la politique, ni la guerre. On en arrivait à des apparences de bataille comme celle de Guinegatte Cela tient peut-être à ce que

tout le monde vieillissait : Louis XII, Maximilien, Ferdinand, pendant que la jeune génération restait encore au second plan.

RAPPROCHEMENT DE LOUIS XII, DE LÉON X, DE FERDINAND.

La mort d'Anne de Bretagne, le 9 janvier 1514, apporta au moins une solution à l'une des questions agitées pendant si longtemps. Jusqu'au bout, Anne avait conservé son mauvais vouloir à l'égard du mariage d'Angoulême. Il fut célébré le 18 mai. C'était d'ailleurs un événement si escompté à l'avance qu'il passa presque inaperçu. Pendant les quatre premiers mois de l'année, l'effort de la politique française paraît bien avoir visé à un rapprochement avec le Pape et avec le roi d'Aragon. Léon X avait obtenu de Louis XII, en janvier 1514, l'adhésion au concile de Latran, et réconcilié Maximilien avec Venise, en mars Il entreprenait de jouer le rôle de médiateur, au bénéfice de l'Italie.

HOSTILITÉ DE MARGUERITE.

Quand le roi de France eut signé, le 13 mars 1514, une nouvelle trêve avec Ferdinand, il eut encore affaire à l'Angleterre, surtout à Marguerite. « Les autres ont ce qu'ils veulent, écrivait-elle, nous pas. » Ce qu'elle n'avait pas, ce n'était rien moins que la Bourgogne, « sans oublier de faire expresse mencion des contés de Maconnais, Auxerrois et Bar-sur-Seine, usurpés par le roi de France ». Elle agissait de tous côtés, suppliait son père de ne pas céder . « Les autres princes sont plus loin de leurs ennemys (c'est-à-dire des Français) que nous, et y a montaignes et mer entre deux, avec ce, ils sont plus riches pour résister à leurs ennemys que cette povre maison de Bourgogne. » Elle s'acharnait à l'alliance anglaise Elle avait obtenu d'Henri VIII l'engagement, « en parole de Roy », de ne conclure ni paix ni trêve avec les Français en dehors d'elle Elle l'accablait de lettres Elle espérait le rattacher à la cause autrichienne, en négociant le mariage de Charles d'Autriche avec la princesse Marie, sœur du Roi.

RAPPROCHEMENT DE LOUIS XII ET DE HENRI VIII.

Cependant, le 12 juin, elle apprenait qu'il y avait en Angleterre un personnage français, « qui y est allé sous couleur de payer la rançon du duc de Longueville». « Je me doubte, ajoutait-elle, qu'il n'y ait quelque autre charge, car j'entends qu'il y est fort bien venu et qu'on l'entretient souvent. » En effet, Louis XII faisait une brusque volte-face vers Henri VIII. Le 7 août, celui-ci conclut avec la France un traité de paix et d'alliance à Londres Et comme Marguerite le menaçait de publier son engagement écrit, il lui fit déclarer « en bonne et substantielle manière » tous les griefs qui en justifiaient la non-observation. Trois jours après furent arrêtées les clauses du mariage de Marie d'Angleterre avec Louis XII.

Ainsi toutes les combinaisons du premier semestre de 1514 se trouvaient exactement renversées. Seul, Maximilien restait en même

posture contre la France, et réduit à se porter de la coalition austro-anglaise à une coalition austro-espagnole.

MARIAGE ET MORT DE LOUIS XII (OCT.-DÉC. 1514).

Quant à Louis XII, il était tout entier aux joies et aux pompes de son mariage. Il persistait à espérer un héritier, et il se laissait aussi prendre aux charmes de sa nouvelle épouse, qui était séduisante. L'ambassadeur de Marguerite certifiait que c'était « l'une des plus belles filles que l'on sçauroit veoir, riens mélancolique, ains toute récréative ». Le pauvre Roi se sentait revivre, il parlait de reconquérir l'Italie « au printemps ». Mais il ne vit pas le printemps. Après avoir langui pendant trois mois, il s'éteignit doucement, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier 1515[1].

VALEUR DE LA POLITIQUE DE LOUIS XII.

Il n'avait eu qu'une passion, mais tenace jusqu'à la manie, et toute sa vie de roi s'était consumée à essayer de conquérir, puis de garder Milan et Naples. Il avait mis au service de cette ambition une diplomatie, dont le principal tort fut, non pas d'être trop loyale, comme on l'a prétendu, mais d'être inexpérimentée jusqu'à l'enfantillage. En réalité, il est impossible de saisir chez lui rien qui ressemble à une conception raisonnée, et il eut aussi peu d'esprit de suite qu'il montra d'entêtement. Il semble qu'il ait hérité de ses ancêtres, les premiers Valois, leurs rêveries de grandeur, avec la médiocrité de leur intelligence politique. Enfin, et peut-être tenait-il ce trait de son origine féodale, il est bien singulier d'avoir à constater combien la France occupe peu de place dans la politique extérieure de ce roi de France.

1. H. Hauser, *Sur la date exacte de la mort de Louis XII et de l'avènement de François Ier* (Rev. d'hist. mod. et contemp., 1903-1904).

CHAPITRE IV

MARIGNAN

I LES DÉBUTS DE FRANÇOIS Ier. — II. CAMPAGNE DE MARIGNAN. — III. LIQUIDATION DES GUERRES D'ITALIE.

I — LES DÉBUTS DE FRANÇOIS Ier [1]

LE NOUVEAU RÈGNE.

DÈS les premiers jours du règne, on sent chez le roi nouveau et chez ceux qui l'entourent l'enivrement de la haute fortune, si âprement espérée, si incertaine pendant longtemps. Les agents de Charles d'Autriche ne durent pas avoir de peine à faire agréer les consolations qu'ils présentèrent à François Ier, à savoir . « que tous les humains grands et petits sont subjects à la mort, davantaige (et de plus) que le feu Roy estoit homme anchien, débile et maladieux, et que en toutes affères l'on doibt se conformer à la volonté et disposition de Nostre-Seigneur. » Gattinara pouvait écrire (non sans ironie peut-être) que la mère du Roi semblait « être beaucoup plus fresche et plus jeune qu'elle n'estoit quatre ans passés ». Avec elle et avec son fils triomphaient joyeusement tous les compagnons des jours sombres, toute la jeunesse, surtout les nobles, les grands seigneurs

PARTAGE DU POUVOIR

Louise de Savoie recevait le comté d'Angoulême, érigé en duché, le duché d'Anjou, les comtés du Maine et de Beaufort Le duc d'Alençon, mari de la sœur du Roi, était appelé à jouir des prérogatives de « Seconde personne de France ». Charles de Bourbon fut nommé Connétable, dès le 12 janvier, et lieutenant général et gouverneur de plusieurs villes ou provinces du royaume, le 12 févrler. Artus Gouffier, seigneur de Boisy, obtint l'office de Grand-Maître de France,

1 Nous indiquerons plus loin la bibliographie du règne de François Ier Pour la campagne de Marignan et les négociations qui suivirent, jusqu'en 1519, on peut consulter une partie des sources et des ouvrages cités à la page 1 et aux chapitres précédents et, en outre *Journal de Jean Barrillon, secrétaire du Chancelier Duprat*, 1515-1521 (publié par P de Vaissière pour la Société de l'Hist de France, t I, 1897, très important) Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, 2 vol., 1875 Baumgarten, *Geschichte Karls V*, t I, 1885

son frère Bonivet, celui d'Amiral; Duprat fut Chancelier. On garda cependant quelque chose du personnel gouvernemental de Louis XII; Robertet trouva le moyen de se maintenir en faveur. Le *Bourgeois de Paris* énumère dans son *Journal* les nominations, dons et privilèges. La liste est longue. On avait rarement vu, aux changements antérieurs de règne, un semblable partage de tous les bénéfices matériels du pouvoir.

M. DE BOISY.

Avec Louise de Savoie, « Madame », comme on l'appelait, le principal chef du gouvernement fut M. de Boisy, « auquel le Roy avait amour et familiarité espécial », et « sous l'autorité duquel toutes choses passoyent en la Court du Roy ». Boisy, né vers 1475, avait été, en effet, le gouverneur de François Ier C'était un personnage d'esprit pondéré; tous les témoignages s'accordent sur son bon sens Dans ces premières années du règne, si charmantes et si gaies, il apparaît un peu comme un Mentor; il est un tuteur autant qu'un ministre du Roi. Sa mort prématurée, en 1519, modifia peut-être les événements.

HANTISE DE LA QUESTION MILANAISE

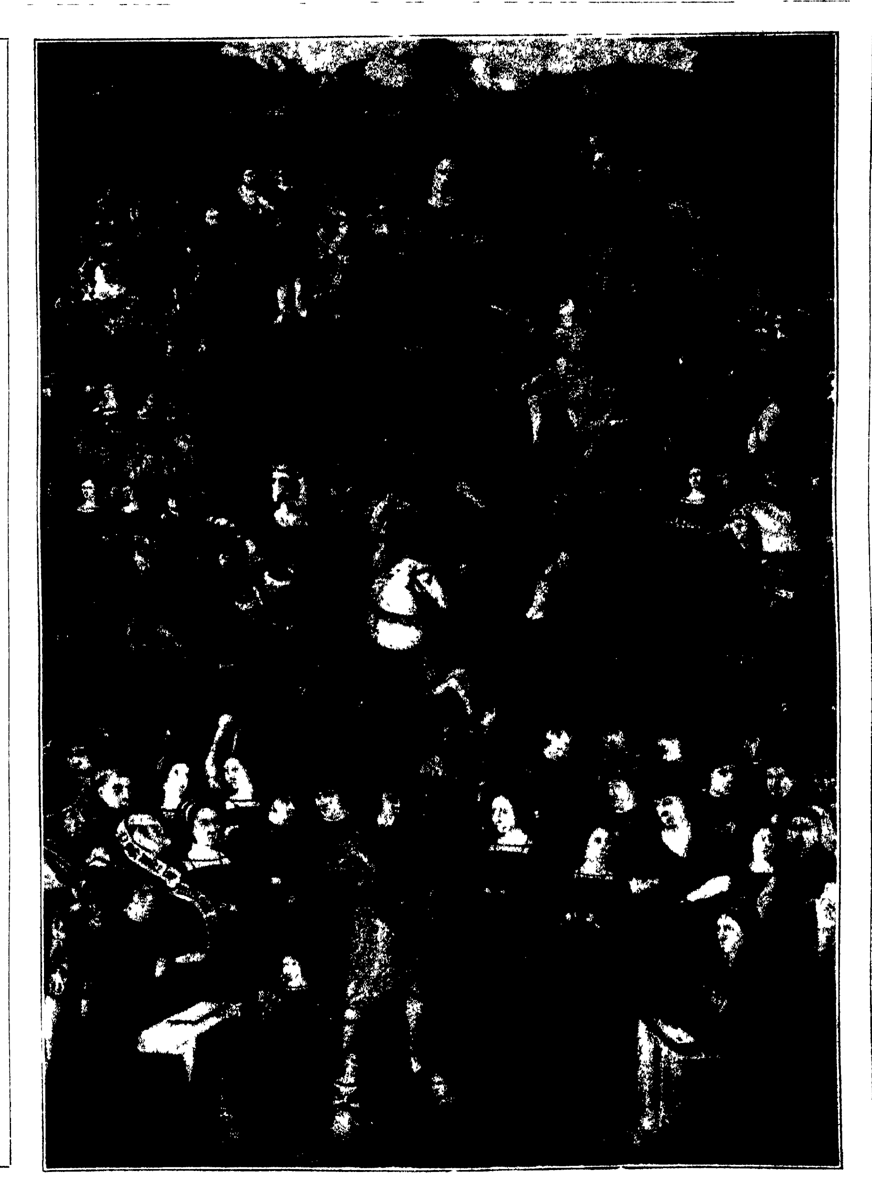
Un des historiens de François Ier a dit en parlant de ce prince : « De quoi s'occupe-t-il tout d'abord? Du Milanais et du royaume de Naples. De quoi s'occupera-t-il pendant tout son règne? Du Milanais et du royaume de Naples. » En effet, dès le premier jour, le Roi ne songea qu'à franchir les Alpes et à paraître en Italie, le seul pays où il se faisait de grandes choses et surtout des choses très éclatantes. Mais il fallait d'abord régler la situation diplomatique, car l'Empereur, le Pape, le roi d'Aragon et les Suisses demeuraient unis et prêts à défendre Milan.

TRAITÉS AVEC HENRI VIII (1515-1518)

On s'appliqua à maintenir la paix avec l'Angleterre, François Ier, qui ne lésinait pas, se reconnut débiteur envers Henri VIII d'un million d'écus, au lieu de 800 000, non compris le douaire de Marie, la veuve de Louis XII. Mais les négociations pour la paix définitive durèrent jusqu'en 1518. Lorsqu'on eut, à cette date, promis de payer 600 000 écus pour Tournay et désintéressé Wolsey de ses prétentions sur l'évêché, la ville fut restituée à la France. François Ier dut s'habituer ainsi à l'idée qu'avec l'Angleterre on s'en tirait toujours en y mettant le prix.

CHARLES D'AUTRICHE ET LA QUESTION DE BOURGOGNE.

Les exigences de la maison d'Autriche avaient un autre caractère et une autre portée. Par une coïncidence curieuse, l'émancipation de Charles d'Autriche, à peine âgé de quinze ans, fut prononcée cinq jours après l'avènement de François. Ainsi, du premier coup, se marquait le parallélisme entre les deux rivaux. Du premier coup aussi se pose au fond de toutes les négociations, de tous les



UN TOURNOI A AMIENS EN 1525

Tableau votif de la confrérie du Puy Notre-Dame, jadis à la cathédrale d'Amiens. Au centre, quatre chevaliers s'abordent dans la lice devant le maréchal de camp. En haut la Vierge distribue les prix aux vainqueurs. En bas le donateur et la donatrice agenouillés. — Musée d'Amiens.

Cl. Hachette et Cie

accords ou de tous les dissentiments, la question de Bourgogne. Maximilien ni Marguerite n'avaient jamais renoncé pour Charles aux prétentions sur l'héritage du Téméraire. Charles lui-même y rattachera ses conceptions les plus raisonnées, les plus tenaces, au moins pendant quinze ans. Ce sera pour lui affaire d'ambition et d'honneur.

CHARLES ET FRANÇOIS Ier.

Mais tout d'abord on essaya d'un rapprochement entre les deux princes. Dans leurs premiers rapports, il est intéressant d'observer la différence de ton de l'un à l'autre. Le 3 janvier, un délégué de Marguerite écrivait : « J'ay trouvé le Roy assez aygre en ses devises. Je luy diz que Monsieur l'Archiduc (Charles d'Autriche) estoit bien délibéré de vivre en amytié avec luy... Il me dit qu'il ne tiendroit pas à luy, et qu'il luy seroit bon parant et bon seigneur, à cause qu'il (l'archiduc) est son vassal, mais qu'il ne vouloit point être mené de luy, comme l'Empereur et le roy d'Aragon avoient mené le feu Roy. » Sur une réplique assez vive, le Roi se modéra, mais il se considérait évidemment comme le supérieur de Charles, *son* vassal, de six ans plus jeune. Malgré toutes les leçons des revers, il gardera toute sa vie ce sentiment.

TRAITÉ DE PARIS (MARS 1515).

Des conférences se tinrent à Paris. Au début, les représentants de la maison d'Autriche demandèrent le renouvellement du traité de Cambrai. Ils y ajoutaient une proposition de mariage de Charles avec Renée de France, seconde fille de Louis XII, celle-ci apportant en dot le Milanais et l'Astesan Mais ils avaient aussi l'ordre de parler de la Bourgogne, en rappelant que la détention de ce duché par les rois de France avait été cause de bien des différends, et qu'il faudrait y pourvoir pour l'avenir. Le Chancelier déclara que ces demandes lui semblaient être « mises en avant par manière de jeu, car elles estoient toutes déraisonnables ». Il proposa pour Renée la dot qu'avait eue la fille du roi Louis le Hutin; à quoi Gattinara répondit que celle-ci avait reçu la Navarre, la Champagne et la Brie. Le Chancelier en resta muet. Cependant, le 24 mars, un traité fut signé à Paris, qui stipulait une alliance entre les deux princes, et une promesse de mariage entre Charles et Renée. Celle-ci devait recevoir en dot le Berry et 200 000 écus. Si le mariage ne s'accomplissait point, sans qu'il y eût faute du futur, il aurait comme dédit le Ponthieu, Péronne, Amiens, Montdidier, Abbeville. On en revenait presque aux traités de Blois, de 1504.

François Ier traita aussi avec Venise, en renouvelant les conventions de 1513, et il obtint du doge de Gênes la restitution des droits de souveraineté de la France sur la ville. D'autre part, le Pape, les Suisses, le roi d'Aragon et leurs alliés italiens ne surent ni s'entendre ni agir en commun.

II — LA CAMPAGNE DE MARIGNAN

PRÉPARATIFS DE GUERRE (1515)

FRANÇOIS Ier prépara la guerre, au commencement de mai. On pratiqua les Allemands, pour lever chez eux des lansquenets. Le duc de Gueldre promit de venir en personne, avec un corps de troupes. Chez les Suisses on tenta des négociations, mais qui n'aboutirent pas; on devait les reprendre au cours même de la campagne. François Ier établit sa mère comme régente du royaume, puis il se rendit à Grenoble, où les soldats arrivaient de tous côtés

L'ARMÉE D'ITALIE

Barrillon écrit qu'on estimait l'armée royale à 3 000 hommes d'armes d'ordonnance et 30 000 hommes de pied, dont 10 000 Français et 20 000 lansquenets Les noms des « princes et seigneurs qui passèrent les monts avec le Roy, pour luy ayder à recouvrer le duché de Milan, » comprennent toute la noblesse de France, mais c'est en grande partie une génération nouvelle qui entre en scène Ceux qui avaient rempli l'histoire militaire du règne de Louis XII : La Palisse, La Trémoille, d'Aubigny, Louis d'Ars, Trivulce sont presque en sous-ordre. Au contraire, le duc d'Alençon, Charles de Bourbon, le comte de Nevers, Boisy sont cités en première ligne Jacques Galiot de Genouillac commandait l'artillerie. Pedro Navarro, qui avait été pendant le règne de Louis XII employé par Ferdinand, et que les Albret avaient rattaché à la cause française, avait le gouvernement des gens de pied français et des pionniers. Il avait promis qu'il mettrait au service de François Ier « la peau et les os » : ses talents d'ingénieur faisaient de lui un auxiliaire précieux. Le chancelier Antoine Duprat, le Général des Finances Bohier, le Trésorier de France Robertet, le Grand Aumônier, des évêques, des maîtres des requêtes suivaient l'armée Quelques-uns d'entre eux se trouvèrent en plein champ de bataille, à Marignan.

LES SUISSES A SUZE

Le Milanais paraissait devoir être très vigoureusement défendu. Le Pape avait envoyé Prospero Colonna vers le Piémont avec 1 500 chevaux, et son neveu Laurent de Médicis à Plaisance avec 3 000. Le vice-roi de Naples se dirigeait vers le Pô, ayant sous ses ordres 800 hommes d'armes et 1 000 hommes de cavalerie légère. Mais c'étaient les Suisses surtout qu'on avait à redouter. Au nombre de 15 à 20 000, ils s'étaient portés au débouché même des Alpes, et campaient en masse à Suse et à Pignerol, fermant ainsi les deux seuls passages considérés jusque-là comme accessibles, celui du Mont-Cenis et celui du Mont-Genèvre. Changement de stratégie notable, puisque, dans les campagnes précédentes, ils s'étaient bornés

à essayer de reprendre le pays, au lieu d'empêcher les Français d'y entrer. C'est que, depuis 1513, leur armée occupait le Milanais; en outre, la Confédération avait signé un traité d'amitié avec le duc de Savoie.

TRAVERSÉE DES ALPES (AOUT 1515)

Il était donc impossible de franchir les Alpes aux points habituels, et il fallait opérer un mouvement tournant. On indiqua à Trivulce un col situé au nord de l'Enchastraye, à l'altitude de 1995 mètres[1], entre les vallées supérieures de l'Ubaye, à l'Ouest, et de la Stura, à l'Est. Il était alors à peine praticable, même pour les piétons. Pedro Navarro, avec 1000 ou 1200 pionniers, fit « coupper les rocs pour faire chemin à passer les gens de cheval et l'artillèrie ». Le 9 ou le 10 août, l'avant-garde de Bourbon s'engagea dans les défilés, le gros de l'armée la suivit Ils mirent trois jours à passer d'Embrun par Saint-Paul, Larche, Argentera, Demonte, « au bout des grandes montagnes »

Un agent vénitien qui se trouvait à Demonte vit défiler avec étonnement toute l'armée. Le premier jour, 300 estradiots, Trivulce et son fils; « le grand connétable duc de Bourbon, *superbamente* ». Le lendemain, M. de Saint-André, Pedro Navarro avec 6000 fantassins, le duc de Gueldre. Le troisième jour, La Trémoille et le reste des troupes. L'artillerie ne passa qu'ensuite. Le Roi quitta Embrun, le 13 août, armé de toutes pièces, ainsi que ses compagnons. Extraordinaire équipage, « dans le plus estrange pais où jamais fust homme de ceste compagnie », comme il l'écrit à sa mère Il fallait presque toujours être à pied et tirer les chevaux par la bride Un seul pouvait passer à la fois, au milieu des rochers et des torrents. On ne trouvait personne dans les rares villages traversés, car les habitants s'étaient enfuis au plus haut de leurs montagnes. Aussi on ne « but que de l'eau », et on fut réduit à quelques vivres qu'on avait emportés.

RETRAITE DES SUISSES.

A la nouvelle du passage, l'armée de la Confédération se retira sur Chivasso et Verceil, pendant que les Français entraient à Turin. où le duc de Savoie s'était prudemment tenu, tout en essayant de ménager un accord entre François I[er] et les Suisses. Puis, suivant de très près les Suisses, le Roi s'empara de Novare, les laissa rentrer à Milan et se porta sur Marignan, en continuant avec eux les négociations engagées qui, le 8 septembre, aboutirent à un projet de traité. Tout semblait terminé, le Pape lui-même faisait des avances. Mais les soldats de la Confédération et les délégués des Cantons n'étaient pas d'accord. Le cardinal Schinner en profita. Prévenant la

1 Aujourd'hui la route de Larche Les troupes françaises durent remonter la vallée de la Durance d'Embrun vers Mont-Dauphin, puis rabattre sur Saint-Paul

ratification, il rassembla les troupes de la garnison de Milan, les prêcha avec sa violence habituelle et, bien que beaucoup de soldats et de capitaines se fussent refusés à violer la parole donnée au Roi, il entraîna avec lui le plus grand nombre Dans l'après-midi du 13 septembre, ils sortirent tout à coup de Milan, pour marcher contre les troupes françaises. Schinner les accompagnait, revêtu de ses habits de cardinal et faisant porter devant lui la croix de Légat. Il jouait évidemment la partie sur un coup de surprise, car les Vénitiens étaient campés à Lodi, à quelques lieues de Marignan. Si le Roi avait le temps de les prévenir, l'armée des Cantons était singulièrement menacée.

MARIGNAN (13-14 SEPTEMBRE)

La bataille de Marignan [1] est très simple et n'ajoute rien à l'histoire de la tactique militaire Elle est essentiellement héroique des deux parts · le récit le meilleur, parce qu'il en donne toute la physionomie et révèle l'âme du Roi dans sa jeunesse, est la lettre qu'il écrivit à sa mère, le soir même de la victoire lettre confuse, toute chaude encore du feu du combat, et qu'on dirait écrite sur l'affût d'un canon. Il y apparaît avec sa valeur chevaleresque, même avec un instinct militaire, capable surtout des décisions promptes, et puis aussi avec sa joie presque enfantine, charmante à ce moment, de parler de lui et de raconter — pour sa mère et pour les dames — ses belles prouesses. Il n'y a d'ailleurs pas trop d'exagération dans ce qu'il dit et, sur les points principaux, les autres témoignages sont à peu près d'accord avec le sien.

LA PREMIÈRE BATAILLE.

La plaine où se livra le combat est sans relief, mais coupée de rizières, de canaux et de fossés, impraticable à la cavalerie, excepté sur quelques larges chaussées tout en lignes droites.

L'armée française faillit être surprise, comme l'espérait Schinner. Les troupes des Ligues s'avançaient en bandes épaisses, avec 8 ou 9 pièces de grosse artillerie à leur front. La poussière qu'elles soulevaient par une chaude journée révélait de loin leur approche, que quelques guetteurs vinrent annoncer à Bourbon Le Roi prévenu se revêtit de son harnais de guerre, « merveilleusement bien fait et aisé », puis courut à l'avant-garde pour concerter les derniers préparatifs avec le Connétable.

Les dispositions de l'armée française se bornèrent à peu près à celles-ci . distribution traditionnelle en avant-garde (commandée par Bourbon), corps de bataille (par le Roi), arrière-garde (par le duc d'Alençon); la gendarmerie sur les chaussées, où elle pouvait charger; l'artillerie tantôt en avant, tantôt sur les côtés

1 Voir ci-dessus, p 177, et Spont, *Marignan et l'organisation militaire sous François Ier*, Rev des Quest. histor., t. LXVI, 1899

Les confédérés voulaient d'abord s'emparer de l'artillerie, gardée par les lansquenets. « Un gros Suisse du canton de Berne » avait juré de clouer 2 ou 3 pièces à lui seul. Entre trois et quatre heures seulement, ils prirent contact avec l'avant-garde et rejetèrent les gens d'armes sur les gens de pied, au milieu d'un terrible désordre : « Vous asseure, Madame, qu'il n'est pas possible venir en plus grande fureur ne plus hardiment. » Mais le Roi arriva : « Me sembla bon les charger et le furent de sorte, et vous promets, Madame, que si bien accompaignez et quelques galans qu'ilz soient, 200 hommes d'armes que nous estions en défismes bien 4 000 Suisses et les repoussâmes assez rudement, en leur faisant jeter leurs picques et crier « France! ». Le combat continua très confus et très incertain jusqu'au soir; il se poursuivit même aux clartés indécises d'une nuit lunaire. Mais la poussière était devenue si épaisse qu'il était impossible de s'y reconnaître et qu'il fallut s'arrêter. Les soldats des Cantons lançaient à travers l'obscurité des appels de cornet pour se rallier, les trompettes du camp français y répondaient et sonnaient autour du Roi. Les deux armées se trouvaient à moitié confondues, et les deux camps enchevêtrés. La nuit se passa des deux parts à remettre un peu d'ordre, à rassembler les hommes dispersés, à se concentrer pour le lendemain.

LA SECONDE BATAILLE

François Ier avait fait écrire en toute hâte au général des Vénitiens, Alviano, pour l'appeler à la rescousse. Il maintint la division de l'armée en trois corps, un peu en arrière du champ de bataille de la veille, mais en marquant plus nettement la disposition latérale : lui au centre, le Connétable à droite, le duc d'Alençon à gauche; l'artillerie mieux placée pour la défensive ou l'offensive. Aux premières lueurs du jour, la bataille recommença. Les Suisses semblent avoir pris le parti de se borner à contenir le centre, pour tourner l'armée française, surtout par son aile gauche. « Ils me laissèrent à mon nez 8000 hommes et toute leur artillerie, et les deux autres bandes les envoyèrent aux deux coins de mon camp, l'une à mon frère le Connétable, et l'autre à mon frère d'Alençon. »

Les agents vénitiens virent le Roi, la pique à la main, au plus fort de la mêlée (ils le disent eux-mêmes), dans tout l'enthousiasme du combat. Mais, à l'aile gauche, le duc d'Alençon se laissa enfoncer. Des fuyards coururent jusqu'à Marignan, criant que tout était perdu.

ARRIVÉE DES VÉNITIENS LA VICTOIRE

C'est à ce moment qu'Alviano arriva, « environ huict heures du matin », dit Barrillon, avec 300 hommes d'armes, qui avaient couru au galop depuis Lodi. Il se porta d'abord au secours de l'aile gauche, renversa les Suisses déjà fatigués de quatre heures de combat, et rétablit les affaires sur ce point. L'infanterie vénitienne se montra

vers onze heures Les soldats des Cantons, déconcertés par la résistance héroïque du Roi et du duc de Bourbon, effrayés par la venue du corps vénitien, se mirent en retraite, puis bientôt en fuite. La cavalerie en fit un grand carnage Quand on procéda à l'ensevelissement des morts, on en compta, dit Barrillon, 16 500, parmi lesquels 13 à 14 000 ennemis. Les Vénitiens donnent à peu près le même chiffre, un peu plus bas. Un certain nombre de grands seigneurs français, le prince de Talmont, le duc de Châtellerault avaient péri.

Le lendemain, le Roi accueillit avec une grâce particulière Alviano et l'ambassadeur de Venise, Contarini Ils entrèrent dans sa tente à son lever « Il leur prit les mains très familièrement, » puis il alla voir les troupes vénitiennes Il leur devait en partie la victoire; il reconnut qu'elle avait été rude à remporter « La bataille dura depuis hier jusqu'aujourd'hui, sans sçavoir qui l'avoit perdue ou gagnée, sans cesser de combattre et de tirer l'artillerie jour et nuit .. Ce sont les gens d'armes qui ont fait l'exécution, et ne penserois point mentir que, par cinq cens et par cinq cens, il n'ait été fait trente belles charges, avant que la bataille fust gagnée. Le sénéchal d'Armagnac avec son artillerie ose bien dire qu'il a esté cause en partie du gain de la bataille, car jamais homme ne s'en servit mieux. »

LE MILANAIS REPRIS

Milan se rendit Le Connétable et Pedro Navarro furent chargés de faire le siège du château. Le Roi se retira à Pavie, où il reçut des ambassadeurs de toutes parts, et tout d'abord du Souverain Pontife. Le 4 octobre, Maximilien Sforza renonçait à ses droits sur le Milanais, moyennant une somme de 94 000 écus, payable en deux ans, et une pension de 36 000 Les Milanais devaient être pardonnés, Morone, le marquis de Gonzague et d'autres seraient gratifiés de places ou de présents.

III. — LIQUIDATION DES GUERRES D'ITALIE

DE 1515 à 1519, François Ier poursuit deux politiques · l'une par laquelle il essaie de régler les affaires d'Italie, c'est la continuation de celle de Louis XII, l'autre par laquelle il entreprend de s'assurer l'Empire, c'est la sienne propre. Dans la première se présentent de perpétuels recommencements de toutes les combinaisons déjà tentées.

PRÉPARATIFS DE GUERRE DE MAXIMILIEN

La bataille de Marignan n'avait pas tout terminé. Maximilien avait formé contre le Milanais des projets d'expédition, annoncés à grand fracas. Il faisait appel à Henri VIII, qui ne voulait pas s'en-

gager à fond et surtout répondait fort peu à ses demandes d'argent, même faites sous la forme d'emprunts; car le César, comme disait l'envoyé d'Angleterre, « avait l'habitude de mettre ses échéances aux calendes grecques ». Maximilien comptait sur la Suisse, qui était redevenue un grand marché d'hommes ouvert à tous. Il y envoya Mathieu Schinner, qui trouva les montagnards, même ceux qui étaient mal disposés à l'égard de la France, fort méfiants « considerans que promectre et tenir estoient deux choses, de faire la première, l'Empereur estoit assez coustumier, mais de la seconde, il n'estoit fort usité ». Il obtint cependant la promesse de 10 à 12000 hommes. Enfin, il avait noué des intelligences avec les Milanais, toujours prêts aux changements Déjà plusieurs bannis couraient le duché.

L'EMPEREUR EN ITALIE (MARS 1516).

Au mois de mars de l'année 1516, Maximilien entra en Italie avec une trentaine de mille hommes, il n'y resta pas longtemps, bien qu'il eût annoncé qu'il ferait ses Pâques à Milan. Bourbon se fortifia dans la place, Maximilien campait au nord de Marignan Il y était depuis trois jours à peine, lorsqu'il abandonna ses troupes, en pleine nuit, et se retira avec une simple escorte à Vérone, d'où il retourna en Allemagne Les agents de Marguerite refusèrent pendant quelques jours d'accepter la nouvelle de ce déplorable effondrement Ils écrivaient que les Français faisaient courir des « calomnies plus que bestiales », mais il fallut bien se rendre à l'évidence.

LE PAPE NÉGOCIE.

Le Pape fut le premier à revenir à la France. La nouvelle de la victoire de Marignan l'avait accablé Il s'était emporté contre les Vénitiens qui y avaient contribué, il voyait déjà le royaume de Naples menacé d'invasion et François Ier dominant dans toute l'Italie. Ses efforts tendirent d'abord à séparer le Roi de ses alliés et, du même coup, à l'engager dans sa politique à lui Immédiatement après la défaite des Suisses, son ambassadeur Louis de Canossa reprit les négociations déjà entamées avant la bataille[1]. Malgré les efforts des Vénitiens, François Ier consentit à un accord et, le 13 octobre, les premières bases d'un traité furent jetées. Le Roi et le Pape s'engageaient à se soutenir mutuellement, le Roi aiderait le Pape et l'Église à recouvrer tous leurs biens. Il promettait de défendre la République de Florence, « que le Pape a très chère », et d'y maintenir la famille des Médicis, « telle qu'elle y est ». Il obtenait en échange l'appui de Léon X pour la conservation du Milanais, et recevait Parme et Plaisance

C'était le traité entre les deux princes; Léon X tenait au moins autant à l'entente des deux pouvoirs spirituel et temporel. La réunion

1 Madelin, *De Conventu Bononiensi*, 1900 (Thèse de Paris)

du concile de Pise avait rendu la Papauté très attentive à combattre les velléités d'indépendance dans le clergé, et posé très nettement la question de l'autorité des Souverains Pontifes sur l'Église. Or, le Sacré Collège voyait dans la Pragmatique française un des principaux éléments de résistance à la centralisation pontificale, et le Concile de Latran s'était attaché à la combattre Il venait de rendre une décision qui la supprimait et avait assigné le Roi à comparaître à ce sujet.

ENTREVUE DE BOLOGNE

Mais Léon X n'était pas homme à agir brutalement, surtout avec un vainqueur · il proposa au Roi une entrevue Chacun des deux souverains comptait jouer l'autre Léon X se savait délié et disert, François Ier aimait à s'entendre louer de la séduction qu'il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient, il se considérait comme très habile à manier les hommes « Je suis persuadé, disait-il, que je *le* tromperai. » Il fut décidé que les deux souverains se verraient à Bologne. Le 11 décembre, François Ier entra dans la ville, où le Pape était arrivé quelques jours auparavant, vingt-deux cardinaux en grand costume allèrent le recevoir. Les rues étaient ornées d'arcs de triomphe, où se lisaient des inscriptions à sa louange. A trois heures, il se rendit dans la salle où se trouvait le Pape, il avait revêtu une robe de drap d'or, enrichie de martre zibeline; les plus grands seigneurs du royaume l'accompagnaient. Léon X siégeait sur son trône pontifical, la tiare en tête, entouré des cardinaux et de tous les ambassadeurs Les deux souverains « se baisèrent en la bouche » Puis Duprat prononça un élégant discours latin, auquel le Pape répondit quelques mots

ACCORD DU ROI ET DU PAPE

Après cette séance d'apparat, le Concordat fut préparé le lendemain dans une séance intime De même que les deux princes, leur entourage vivait en grande familiarité. Les Français se montraient « plus gracieux et plus humains qu'à leur habitude »; ils comblaient le Pape de marques de respect, ils ne cessaient de lui baiser les pieds très religieusement et de solliciter sa bénédiction, ils communiaient en masse Quelques-uns même, paraît-il, suppliaient Léon X de leur pardonner d'avoir combattu son prédécesseur. Il n'y faisait pas difficulté.

Le Concordat est un fait capital dans l'histoire ecclésiastique de la France, on en verra plus loin la teneur, le caractère et les conséquences En ce qui concerne la politique italienne de François Ier, cet acte avait pour résultat de faire espérer à celui-ci l'alliance pontificale. Elle n'était pas encore complètement assurée à la fin de 1515 et les ennemis du Roi s'efforcèrent de ramener Léon X à leurs intérêts. Pourtant, en novembre 1516, les évêques de Lodève

et de Saint-Malo, envoyés à Rome, y conclurent enfin, au nom du Roi, une ligue avec le Souverain Pontife, la république de Florence, le duc d'Urbin et tous les membres de la maison des Médicis.

FRANÇOIS Ier ET LES SUISSES.

Assez vite après Marignan, le gouvernement de François Ier chercha à se rapprocher des Suisses. Il « s'émerveillait comme les dits sieurs des Ligues, qui sont gens d'esperit et d'entendement et clairevoyants », s'étaient laissé surprendre aux paroles de ses ennemis. Il leur rappelait que leurs alliés les avaient abandonnés au moment de la lutte. Il leur insinuait qu'ils avaient plus d'intérêt à s'unir à lui qu'à nul autre. « De l'Empereur, ilz congnoissent le port de son arbalestre », disait-il assez dédaigneusement En même temps qu'il faisait des ouvertures aux Ligues, il ne laissait pas de garder vis-à-vis d'elles toutes sortes de méfiances. Les ambassadeurs français avaient reçu la recommandation d'être des plus prudents, de « ne leur clarifier ne spécifier trop les choses, affin de ne pas leur ouvrir trop l'entendement et les faire penser à ce qu'ils ne pensent point »; ils devaient chercher à obtenir plus qu'une paix une alliance « pour quelque cause que ce soit ». Mais les délégués des cantons avaient fait depuis longtemps leurs preuves de finesse, d'ailleurs, la Suisse restait divisée Fribourg, Berne et Soleure, qui tenaient pour le Roi, entraînèrent dans leur parti cinq cantons, les autres demeurèrent hostiles. A la suite de longues négociations, un premier traité fut conclu à Genève, le 7 décembre 1515, avec huit cantons seulement.

LA PAIX PERPÉTUELLE (NOV 1516)

François Ier reprit les négociations, en mai 1516 Il eut recours, ainsi qu'il l'avait déjà fait, au système des pensions ou des dons Il recommandait d'en gratifier « ceux qui conduisent et mènent le populaire », et « d'y besongner en grande dextérité ». Il fallait amener les cinq cantons dissidents, surtout Schwytz et Uri, connus pour les plus influents, à se joindre aux autres. Or, ils se déclaraient prêts à signer une convention de paix, non d'alliance Le Roi réussit enfin à obtenir un traité général avec les treize cantons. C'est la fameuse *Paix perpétuelle*, signée à Fribourg, le 29 novembre 1516. Les Suisses recevaient 700 000 écus, dont 400 000 pour les « frais et dommages » qu'ils avaient eus en assiégeant Dijon, 300 000 pour leurs frais et dommages dans l'expédition du Milanais on les indemnisait des dépenses faites en combattant la France. A cela s'ajoutait une somme de 300 000 écus, pour la restitution par eux des châteaux de Lugano, de Locarno, et des places de la Valteline, Bellinzona restant aux confédérés. Chacun des cantons recevait en outre une pension annuelle de 2 000 francs; Barrillon avait quelque raison d'écrire que « les Suisses ne sont pas honteux à demander ».

A ce prix, on assurait l'abolition de toutes les anciennes querelles et la conclusion d'une alliance. « Les Suisses ne devront consentir ni souffrir aller au service des princes, seigneurs, communautez, qui vouldraient prétendre endommager le dit sieur Roi, en son Royaume, en son duché de Milan ou ses appartenances. » La « paix » est perpétuelle, afin que le « diable » ne puisse la troubler. Au fond, c'était la reprise, avec succès, de toute la première politique de Louis XII : le mercenariat helvétique au service de la France Pourtant François Ier ne l'emportait qu'à demi en réalité il obtenait plutôt une paix qu'une alliance, ou tout au plus, il obtenait une alliance simplement défensive.

POLITIQUE DE CHARLES D'AUTRICHE.

Avec Charles d'Autriche, ce fut aussi en grande partie la reprise de la politique suivie par Louis XII à l'égard de Philippe le Beau, alors qu'on opposait Philippe à Maximilien ou à Ferdinand. Le jeune prince échappait de plus en plus à sa tante Marguerite et à son grand-père l'Empereur. Dès 1514, ses serviteurs devaient le défendre contre toutes sortes de reproches sa préoccupation d'agir seul, son entêtement, sa hauteur Il se rapprochait de François Ier, de tout le besoin qu'il avait de lui La mort de Ferdinand d'Aragon, survenue le 23 janvier 1516, lui rendit encore plus indispensable l'amitié du Roi, « Monsieur son bon père », comme il l'appelait Car la mère et le frère de Charles avaient aussi des droits sur la Castille; les Aragonais eux-mêmes étaient fort mal disposés à maintenir l'union des deux royaumes, et tous les Espagnols assez peu favorables à Charles, trop flamand, disaient-ils François Ier avait la partie belle, à ce qu'il semble . « Le dict Seigneur a eu plusieurs advis des royaumes de Castille et Arragon, esquelz, facillement, en voulant adhérer et tenir la main aux mal contens, il eust peu mectre a main aux dictz royaumes sans rien frayer » Il ne le voulut pas, croyant peut-être Charles plus faible qu'il ne l'était, ou comptant l'opposer à Maximilien et obtenir de lui toutes sortes de concessions. Ce fut une maladresse.

TRAITÉ DE NOYON (AOUT 1516).

Tout d'abord les négociations, qui avaient commencé à Noyon le 1er mai, furent ajournées au 1er août; retard favorable au jeune roi d'Espagne. Quand les ambassadeurs se rencontrèrent enfin, ceux de France étaient porteurs d'instructions, qui tendaient à l'extinction de toutes les querelles et à la paix universelle, afin d'entreprendre la guerre contre les Turcs, et de délivrer « les povres chrestiens de la captivité où ils sont » Mais, des deux parts, on ravivait des controverses qui rendaient l'accord difficile. La question de Bourgogne était soulevée par les ambassadeurs de Charles, et la liste des provinces qu'ils revendiquaient en son nom comprenait à peu près le cin-

quième de la France. De leur côté, les ambassadeurs de François Ier avaient mission de demander « à tout le moings à l'extrémité Naples et le Roussillon ». Ce qu'ils avaient à demander en plus, c'était tout simplement l'Aragon, la Catalogne, Majorque, Minorque, et par surcroît 200 000 écus. Ces exagérations, qui reparaîtront des deux parts, durant le règne de François Ier, et qui seront quelquefois discutées très sérieusement, ne fournissaient aux diplomates que l'occasion de déployer leur éloquence et leur érudition : les instructions françaises pour les conférences de Noyon contiennent sept pages sur l'histoire des droits prétendus. Il fallait bien arriver ensuite aux questions pratiques

Elles furent résolues, le 13 août, entre Boisy et le sire de Chièvres. Encore une fois, la solution fut cherchée dans un mariage austro-français. Seulement, au lieu de Renée, fille de Louis XII, on crut faire un coup de maître en proposant à Charles une fille de François Ier, la princesse Louise, qui venait de naître fort à propos, l'année précédente. On lui donnait pour dot la partie du royaume de Naples à laquelle prétendait la France. Charles, de son côté, n'insistait pas sur la Bourgogne. Toutes les anciennes querelles venaient se fondre dans la cordiale affection des deux rois. Le traité de Noyon est un acte ou un essai de *fraternité*.

LA QUESTION DE NAVARRE.

Il y fut fait mention « amicalement » de la Navarre. Après la mort de Ferdinand, François Ier avait écrit aux Albret « que l'eure et le temps estoient venus de faire diligence ». Mais il s'en tint à ces encouragements vagues, pendant que Charles était reconnu roi par les Cortès navarraises, le 22 février 1516 La mort de Jean d'Albret survint à propos pour Charles, entre les deux conférences de Noyon, le 17 juin. On s'apitoya sur la douloureuse situation de sa veuve et de ses enfants; on déclara même, dans un article spécial, que Charles s'efforcerait de les « contenter ». Mais, comme on ajouta que le roi de France en aucun cas ne se départirait de l'alliance du Roi catholique, la question navarraise fut enterrée. François Ier la reprendra trop tard, et mollement d'ailleurs, lorsqu'il aura constaté, après 1519, ce que vaut « l'alliance et amitié » avec Charles.

RÔLE DE FRANÇOIS Ier ET DE CHARLES.

On saisit dès cette époque un trait de son caractère et de sa politique : la propension à se donner sans réserve à sa pensée du moment, à avoir la confiance facile, entière, aveugle, il est en un mot l'homme des entraînements, par conséquent changeant et mobile. En 1516-1517, tout était à l'alliance avec Charles, et celui-ci commençait déjà en petit son rôle d'arbitre de l'Europe, en attendant qu'il essayât de s'en faire le chef. Il s'efforçait à réconcilier la France et l'Empire et à assurer la paix en Italie. Il fut convenu qu'une Diète

se réunirait à Cambrai, pour régler définitivement les questions pendantes entre Maximilien et François Ier

CONFÉRENCES DE CAMBRAI (1517)

Boisy était porteur de longues instructions, lorsqu'il se rendit à Cambrai « La première ouverture sera sur le fait de Grèce, de la conquester à communs dépens et partir par égalles portions. » C'est la reprise de l'idée de croisade, et, à vrai dire, le sultan Sélim avait obtenu des succès de nature à inquiéter l'Europe. Il avait vaincu les Perses, en 1515, et conquis la Syrie, au cours même de l'année 1516. « Si ceste ouverture n'est agréable », Boisy pouvait proposer la conquête en commun de Calais, qui resterait au roi de France, Tournai étant donné à l'Empereur « Et ce faict, qui vouldra tirer plus avant, on pourra facillement conquester le royaume d'Angleterre et se enrichir des biens qui y sont » Puis l'Italie pourra être divisée en deux parts la Lombardie, des Alpes aux montagnes de Savoie, pour le Roi, l'Italie péninsulaire pour l'Empereur et le Roi catholique Enfin « la dernière ouverture que faire se pourroyt, c'est des Suisses et diviser leur pays » Ces folies étaient d'autant plus folles que tout l'ensemble des instructions est pénétré de sentiments très légitimes de défiance a l'égard de Maximilien On craint, on attend de sa part quelque « mauvais tour ». Même Charles d'Espagne est considéré comme suspect, « malgré la bonne amitié, alliance et confédération », parce que sa jeunesse l'expose à bien des suggestions Quant aux anciens coalisés de la Sainte-Ligue, quoiqu'ils soient pour la plupart ralliés à la cause française, on insiste sur la nécessité de les surveiller, « de mectre tousjours subtilement quelques picques, hayne et jalousie entre eulx, et ne se endormir à leurs belles paroles ». De sorte qu'on allait à Cambrai, les mains pleines et fermées

TRAITÉ DE CAMBRAI (MARS 1517)

On ne s'étonnera donc pas s'il « s'y fict seullement un petit traicté » Les plénipotentiaires le signèrent, le 11 mars 1517 Les clauses se restreignaient à la protection réciproque des États des trois contractants, François, Maximilien et Charles, et à un projet de croisade contre les Turcs. Le roi de France et l'Empereur avaient résolu de « se voir » au mois de mai suivant Mais Maximilien ne devait pas plus *voir* François Ier qu'il n'avait vu Charles VIII ou Louis XII il aimait bien mieux se réserver Et il révéla, paraît-il, au roi d'Angleterre les ouvertures étranges du roi de France; lui ou Charles, car tout cela sent bien la main de ce dernier

PAIX GÉNÉRALE (1518-1519)

Néanmoins et pour un temps, toute l'Europe se reposa encore une fois. « Le royaume de France estoit en grand paix et tranquillité, et n'y avoit pour lors aucun bruyct ou rumeur de guerre, division ou partialité. Les marchands faisoient leur train de marchandise en

grande seureté, tant par terre que par mer; et commerçoient pacifiquement ensemble Françoys, Anglois, Espaignols, Allemans et toutes autres nations de la Chrestienté, qui estoit grande grâce que Dieu faisoit au peuple chrestien »

La Chrétienté n'allait pas jouir longtemps de cet état idéal. Déjà une nouvelle politique perçait sous l'ancienne, parvenue au bout de sa trame. En novembre 1516, était arrivé à Amboise le comte François de Sickingen, il venait promettre à François I[er] de « l'ayder de tout son pouvoir que le dict seigneur seroist eslu Empereur, la vaccation de l'Empire advenant » C'était la chimère de l'élection impériale, après les chimères de la conquête de Milan et de Naples ou du partage de l'Europe

RÉSULTATS POLITIQUES DES GUERRES D'ITALIE.

En 1518, les guerres d'Italie proprement dites sont terminées; ce qui va commencer, c'est la lutte entre les maisons de France et d'Autriche pour la prépondérance en Europe, bien plus encore que pour la possession de l'Italie même Ces guerres ont occupé pendant vingt-cinq ans environ l'activité politique, diplomatique et militaire de l'Europe presque entière, car les faits débordèrent très loin au delà de la Péninsule, pendant qu'elle restait le centre d'où ils rayonnaient

La France a été le principal artisan des événements, c'est elle qui a commencé la guerre, qui, la première, a armé l'Europe contre l'Italie, et c'est presque toujours contre elle que les grandes puissances et l'Italie se sont armées. Quels résultats a-t-elle obtenus? Le Milanais, domaine précaire, sans cesse perdu et recouvré Quant au Napolitain, première cause des luttes, il n'en est plus guère question, dès 1503 même, que par formule ou par point d'honneur

Ces résultats valaient-ils les efforts dépensés, le sang versé? Laissons de côté l'héroïsme déployé, les beaux faits d'armes la terre italienne n'avait pas plus qu'une autre le privilège de les susciter Laissons également de côté la Renaissance, il n'y a pas à douter qu'elle se fût produite aussi chez nous — quelque jugement qu'on porte sur elle —, et nous eussions sans doute gagné à ce qu'elle se fût réalisée par des chocs moins brusques

Dira-t-on qu'il était nécessaire d'occuper l'activité militaire de la génération de Charles VIII et de Louis XII? Singulière philosophie de l'histoire du passé, on l'avouera, et qui la rapetisse étrangement. Encore même en reviendrait-on à ce problème sans cesse posé : n'y avait-il pas sur nos frontières, à l'Est, au Nord, même au Sud-Ouest, des champs d'activité aussi larges, aussi féconds, où les événements, plus forts que les passions ou les entraînements, ont ensuite ramené la politique et les armes de nos rois?

Et puis, si l'on veut se préoccuper d'autre chose que de la France et de l'Europe, n'est-il pas étrange et fâcheux que notre pays se soit enfermé dans la Méditerranée, quand l'Océan commençait à s'ouvrir; dans le continent européen, quand s'offrait le Nouveau Monde ? Il est vrai que, pendant plus de deux siècles, les autres gouvernements ne furent guère plus clairvoyants que le nôtre.

LIVRE II

LA FRANCE PENDANT LES GUERRES D'ITALIE

CHAPITRE PREMIER

LE GOUVERNEMENT DE CHARLES VIII ET DE LOUIS XII[1]

I LE TERRITOIRE ET L'ÉTAT POLITIQUE. — II L'AUTORITÉ MONARCHIQUE ET SES REPRÉSENTANTS — III LE ROI ET LA NATION — IV RÉFORMES DANS L'UNIVERSITE ET DANS LES ORDRES MONASTIQUES.

I — LE TERRITOIRE ET L'ÉTAT POLITIQUE

LES LIMITES.

LES limites de la France, au début du XVI[e] siècle, s'étendent jusqu'où va, non seulement la souveraineté, mais aussi la suzeraineté monarchique

A ce titre, la France comprend l'Artois et la partie de la Flandre en deçà de l'Escaut, qui doivent l'hommage au Roi. Puis la frontière suit très irrégulièrement la Meuse et la Saône, tantôt en deçà, tantôt au delà Après Lyon, c'est une ligne très compliquée jusqu'aux Alpes, avec des enchevêtrements : il y a des terres françaises, sur le versant du Sud-Est, tandis que les hautes vallées de l'Ubaye et du Verdon sont piémontaises. Enfin, sur la Méditerranée, le point terminal est fixé entre Nice à l'Est et Antibes à l'Ouest.

La Lorraine, la Franche-Comté, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, la Savoie et Nice, voilà, pour la région orientale, les lacunes

1 SOURCES POUR LE CHAP I Quelques-unes de celles qui ont été indiquées pour les chap I et II du livre I, et en outre *Recueil des Ordonnances des Rois de France* (Edition dite du Louvre), t XXI et XXII Isambert, *Anciennes lois françaises*, t XI (1483-1514)

OUVRAGES Même observation que pour les sources Ajouter L'*Art de vérifier les dates*, édit de 1783-87, 3 vol P Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, 9 vol, 1726-1733 Pour l'état géographique, on peut consulter la carte XXIX de l'*Atlas historique* de Schrader et celle du livre de Dupont-Ferrier; voir ci-après, p. 135.

les plus saisissantes de la France de 1494, comparée à celle d'aujourd'hui Deux territoires enclavés au Sud-Est se trouvent dans une situation particulière · la principauté d'Orange qui, malgré son titre souverain, rend hommage au Roi, Avignon et le Comtat Venaissin, terres papales, où cependant il exerce quelques droits. Du côté des Pyrénées, le Roussillon est redevenu aragonais en 1494, la Navarre est indépendante, même le Béarn ne se rattache à la monarchie que par une vassalité fort contestée.

Le trait géographique et historique essentiel, c'est le solide établissement de notre pays, en une masse forte et compacte, entre l'Allemagne et l'Espagne, depuis la Méditerranée jusqu'à la Manche et l'Océan Il s'est accentué par l'acquisition de la Bourgogne, de la Provence, et par la réunion préparée de la Bretagne, qui reste le domaine de la Reine, avec retour possible à la couronne

FRANCE ROYALE ET FRANCE FÉODALE

Mais toutes les terres françaises ne sont pas encore des terres royales, et il y a toujours un domaine de la couronne et des seigneuries féodales dans la France du XVI[e] siècle Celles-ci se rencontrent surtout dans le bassin de la Loire moyenne, dans le Massif Central et dans la région pyrénéenne. Une grande partie de ces territoires féodaux est au pouvoir de princes de la famille royale, « les royaux »

FAMILLES DE SANG ROYAL

La maison de Bourbon, qui descend de saint Louis, est la plus ancienne, elle est assise dans le Massif Central, qu'elle occupe presque en entier Elle se divise en trois lignes La Marche, Bourbon, Montpensier La première possède le comté de Vendôme, Soissons, Marle, Condé, Enghien. Les Bourbons proprement dits réunissent entre leurs mains le duché de Bourbonnais, le duché d'Auvergne, le comté de la Marche, Murat, Carlat, le comté de Forez, le Beaujolais, la Dombe, Clermont en Beauvaisis, Gien et Châtellerault. Les Montpensier ont le comté de Montpensier et le Dauphiné d'Auvergne [1].

La Maison d'Alençon possède le duché-pairie d'Alençon, le Perche, la vicomté de Beaumont; sa puissance est mince

La Maison d'Orléans, depuis l'avènement de Louis XII, n'avait plus qu'un représentant, François, comte d'Angoulême Quand il fut devenu roi, le comté fut donné à sa mère et érigé en duché.

Après les « royaux » viennent les simples « féodaux », qui n'ont plus guère que dans le Sud-Ouest une véritable force

LES ALBRET ET LE MIDI

Rien de plus compliqué que la situation des maisons d'Albret, de Navarre et de Foix, c'est-à-dire du Midi pyrénéen [2] Le chef de la famille, Alain le Grand, sire d'Albret (1471-1522), est établi à Nérac,

1 Voir ci-dessous, p. 217, le tableau généalogique des Bourbons
2 Voir ci-dessus, p 73, le tableau généalogique des Albret et Foix

à Tartas, à Dax, et dans une partie du Périgord; Avesnes et Landrecies, au Nord, lui appartiennent. Son fils, Jean d'Albret, et sa belle-fille, Catherine de Foix, possèdent la Navarre, le Foix, le Béarn

LES FIEFS MOYENS.

Il existe encore une multitude de seigneuries, qui forment une véritable marqueterie dans le domaine royal : au Nord et au Centre, les comtés de Guines et Ardres; de Dunois et de Longueville; d'Aumale, d'Eu; de Guise; la Sirerie de Joinville, Montmorency, Écouen, Damville, Chantilly, les comtés de Dammartin; de Nemours; de Joigny, de Tonnerre, de Nevers; le Sancerrois, etc Vers le Sud, la principauté d'Orange; le comté d'Auvergne et le Lauraguais, la vicomté de Turenne, les comtés de Comminges, Fronsac, Armagnac; de Rodez; le Fézensac, le Pardiac, l'Astarac, les domaines de Ventadour, etc.

On voit ce qu'il faut entendre par ces mots, unité territoriale de la France, et qu'on ne doit pas en exagérer la portée

LA MONARCHIE ET LA FÉODALITÉ.

Mais, au début du XVIe siècle, la situation des féodaux, même les plus indépendants, ne saurait se comparer à celle qu'ils avaient au moyen-âge Ils ont perdu tous les grands droits régaliens La monarchie intervient sans cesse chez eux, exige d'eux des soldats, lève chez eux comme chez elle des impôts, les soumet à ses Parlements, en somme les domine[1]

Dans quelques grands fiefs cependant, les possesseurs conservaient certaines parties de gouvernement Les ducs d'Orléans avaient à Blois une Chambre des comptes. Les ducs de Bourbon avaient organisé à Moulins une administration presque indépendante Dans le Midi, on voit encore, au XVe siècle, reparaître l'armée féodale, lors de la lutte entre les prétendants de la maison de Foix véritable guerre privée, dont la Royauté pendant longtemps resta spectatrice

INTERVENTION ROYALE DANS LES AFFAIRES DES SEIGNEURS.

Le gouvernement, pour affaiblir les seigneurs, usait beaucoup de son droit de justice, que sa suprématie militaire obligeait à reconnaître Les Parlements, les Conseils, les Chambres des comptes ou des aides devinrent les grands instruments de ses progrès Ce sont les Cours royales qui décident, lorsqu'il s'agit de contestations entre seigneurs féodaux. En 1500, le Parlement adjuge à Charlotte de Chalon le comté de Joigny, que lui disputaient ses oncles. D'un autre côté, la Monarchie a superposé presque partout l'administration centrale à l'organisation féodale. Elle a établi des élus au cœur des domaines seigneuriaux. Dans cette intervention constante, elle est

1. A Luchaire, *Alain le Grand, sire d'Albret. L'administration royale et la féodalité du Midi (1440-1522)*, 1877. Dupont-Ferrier, *Quæ fuerint tam a regibus quam a comitibus in Engolismensi « apanato » comitatu instituta* (1445-1515), 1902 (thèse de Paris) *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussees et les institutions monarchiques en France à la fin du moyen âge, 1902* (Thèse de Paris).

singulièrement servie par les sujets mêmes des seigneurs, qui souvent réclament sa protection. Les habitants de Limoges ne cessèrent pas, entre 1487 et 1493, de demander des officiers royaux D'autre part les seigneurs eux-mêmes empruntent au Roi ses officiers pour les faire siéger au tribunal féodal, introduisant ainsi chez eux leurs adversaires les plus redoutables.

Entravés quant à l'exercice de leurs droits dans leurs domaines mêmes, les féodaux étaient étroitement surveillés quand ils en sortaient. Alain d'Albret n'osait pas venir à Paris sans l'autorisation de Louis XII. Les empiétements monarchiques étaient favorisés aussi par l'état de pauvreté de la plupart des possesseurs de fiefs Beaucoup ne vivent déjà que des bienfaits du Roi; on les voit à son service, soit parmi les fonctionnaires de son Hôtel, soit parmi les chefs ou les « soldés » de ses compagnies d'ordonnances. Bien plus, les nobles, comme les clercs et les bourgeois, recherchent avec ardeur les fonctions publiques. Dans ces conditions, on devine l'attitude que pouvaient garder dans leurs fiefs ces « hommes » du Roi

FAIBLESSE DU CLERGÉ ET DU TIERS

Le Clergé n'était pas beaucoup moins dépendant, car si la Pragmatique lui donnait le droit de se recruter lui-même, elle était peu respectée par le Roi. Tout au moins voit-on à chaque instant le Conseil royal, corps presque entièrement séculier, composé de gens du Roi, intervenir dans les élections par la recommandation des candidats, qui apparaît comme une véritable injonction ou un contrôle

Quant au Tiers État, ses membres s'enrichissaient par le commerce, par la banque, ou montaient même jusqu'aux grands emplois administratifs. Les Beaune, les Robertet[1], les Briçonnet, tous de famille marchande, occupèrent une haute situation auprès de Charles VIII et de Louis XII. Le Tiers gardait aussi des libertés provinciales et municipales, mais l'histoire des États Généraux de 1484 prouve surabondamment qu'il n'avait aucune action, même détournée, sur la direction des affaires politiques.

OÙ EN EST LA FRANCE

La France devenait donc de plus en plus une monarchie nationale, gouvernementale, militaire, avec des restes de féodalité achevant de se transformer en Noblesse, et un roi sinon tout-puissant, au moins très puissant. La centralisation était en voie de s'opérer, le sentiment de l'unité française se développait; mais la France n'était encore ni absolument centralisée, ni absolument unifiée. Les différents pays qui la composaient conservaient des usages, des institutions, des privilèges, des habitudes d'esprit particulières. Cela explique à la fois les

1. Voir ci-dessous, p 142.

facilités et les obstacles que rencontrèrent l'action monarchique, la diffusion de la Renaissance et celle de la Réforme, c'est-à-dire les trois grands faits de notre histoire intérieure au XVIe siècle.

II — L'AUTORITÉ MONARCHIQUE ET SES REPRÉSENTANTS

GOUVERNEMENT PATRIARCAL ET TRADITIONNEL.

LES gouvernements de Charles VIII et de Louis XII continuent les traditions du XIVe et du XVe siècle. Dans toutes leurs mesures, ces deux rois ne font que répéter ou développer les institutions antérieures « On pourrait transporter certains actes du XIVe dans le XVIe siècle (et réciproquement); s'ils n'étaient pas signés, on ne s'apercevrait pas de la différence » Les quelques caractères particuliers de ces deux règnes tiennent à la fois à la modération d'esprit des souverains et aux mœurs du temps. L'époque, en effet, offre le spectacle assez rare d'une sorte d'équilibre, on dirait presque de tassement. Ni effervescences révolutionnaires, ni déchaînement de despotisme, accord instinctif de la Monarchie avec la Nation. « Il y a cinq cents ans qu'il ne courut en France si bon temps qu'il faict à présent. » Ces mots d'un panégyriste expriment bien le sentiment des contemporains. La Royauté conserve certaines habitudes patriarcales, reste en contact avec le peuple, surtout avec « les bonnes villes », ne manque pas d'affirmer son rôle de protection, se fait volontiers paternelle; mais aussi elle veut être obéie.

LA BRETAGNE.

Louis XII, à son avènement, ne réunit pas ses domaines non apanagés à la couronne, il en garda l'administration particulière, et l'on a vu qu'il songea plus d'une fois à en faire la dot de sa fille aînée Claude De même, en épousant Anne de Bretagne, il ne consomma pas l'union de la Bretagne. Cette province resta en dehors de son action. Anne en surveillait jalousement les privilèges, que son mari ménageait, par crainte de sa femme et des Bretons Il usait de diplomatie à leur égard; en 1501, il recommandait à son représentant auprès des États de Bretagne de leur dire « qu'il aurait bien voulu venir voir ses bonnes gens du duché ». Il ne réussit guère à se les concilier. En 1510, au moment de la lutte contre le Pape, ils réclamèrent en faveur de leurs privilèges ecclésiastiques, et ils faisaient constater que l'Église bretonne n'avait rien de commun avec l'Église française. En 1506, aux États de Blois, les députés de Bretagne se présentèrent à part; on eut soin de leur demander leur consentement spécial. Claude, femme de François Ier, restera duchesse de Bretagne.

En ce qui concerne les seigneuries demeurées en dehors de leurs

domaines, les rois n'avaient plus guère à compter qu'avec les maisons de Bourbon et d'Albret. Ils ménagèrent la première. D'ailleurs, Anne de Beaujeu, veuve en 1503, ne visa qu'à établir sa fille Suzanne et, quand elle l'eut mariée à Charles (le futur connétable), à assurer sa succession aux deux époux Quant aux Albret, ils furent surveillés, leurs embarras en Navarre les rendaient dociles.

LA ROYAUTÉ OBÉIE

Dans son royaume, Louis XII fut strictement obéi, il savait maintenir son autorité sur ses fonctionnaires comme sur ses vassaux. Renouvelant les injonctions multipliées de tous ses prédécesseurs, il imposait l'exécution stricte des ordonnances aux gouverneurs de provinces et aux officiers des bailliages, qui cherchaient à s'en écarter dans l'application Il leur rappelait qu'ils ne pouvaient se mettre à un autre service que le sien.

LE ROI ET SES SUJETS.

Comme Charles VII et Louis XI, Charles VIII et Louis XII évitèrent le plus possible de réunir des États Généraux — l'assemblée de 1506 n'est qu'un simulacre — mais d'un autre côté ils consultèrent volontiers le pays, au moins partiellement Outre que le Conseil du Roi comprenait un fort grand nombre de membres, nobles, prélats, jurisconsultes, on voit fréquemment que le souverain fait appel à ses sujets et prend leur avis, en consultant les assemblées des bailliages. L'ordonnance de 1499 sur la justice est rendue après délibération de prélats, présidents et conseillers de parlements, chambellans, gens du Grand Conseil, baillis ou sénéchaux, gens des trois États. Il en est de même pour l'érection de l'Échiquier de Normandie en futur Parlement, pour l'institution du Parlement de Provence Dans beaucoup d'ordonnances figure cette mention « appelés nobles, barons, gens du pays ». Machiavel, qui vint en France à ce moment, a beaucoup vanté ce régime, Seyssel en a tracé le tableau idéal dans la *Grant monarchie françoise*

Mais en général, Charles VIII et Louis XII tendirent à gouverner avec des favoris, qui n'avaient aucun titre officiel, et à donner ainsi au système monarchique une tournure très personnelle

ÉTIENNE DE VESC

Cette personnalité du pouvoir et la situation incertaine de ceux qui en étaient revêtus apparaissent dans des destinées telles que celles d'Étienne de Vesc, sous Charles VIII, de Georges d'Amboise ou du maréchal de Gié, sous Louis XII De Vesc[1] s'élève surtout par des emplois domestiques; il devient chambellan sous Charles VIII, pénètre dans le Conseil et les affaires publiques, sert les passions conquérantes du Roi, le suit en Italie, chargé des missions délicates, gérant, sans porter un titre officiel, presque toutes les affaires de la

1 Voir la notice sur Étienne de Vesc, signalée à la p 1

guerre. Il figure au premier rang dans le Conseil du royaume de Naples, où il reste après le départ du Roi. Puis il revient prendre son poste auprès de Charles VIII, en 1496, et annule Briçonnet qui avait tenté de le supplanter Mais, presque immédiatement après la mort de Charles VIII, il n'est plus qu'un sous-ordre chargé de missions diplomatiques Quand il mourut, en octobre 1501, des lettres de Georges d'Amboise témoignent du peu de place qu'il tenait « Puisqu'il a plu à Dieu prendre de sa part feu monsieur le Seneschal, il faut le louer de tout et prendre en gré comme vous savez », écrit-il, puis il passe immédiatement au soin de ses affaires privées. Les enfants de ce personnage puissant disparurent de la scène aussitôt après la mort de leur père.

LE MARÉCHAL DE GIÉ

Louis XII choisit ses favoris plutôt parmi des hommes pourvus déjà de grandes fonctions, mais il n'en eut pas moins des favoris. Et l'on vit recommencer pendant son règne ces luttes âpres entre des aspirants au pouvoir, luttes dont le contre-coup se faisait sentir dans la politique elle-même La Cour se divisa un moment en deux partis · celui du cardinal d'Amboise et celui du maréchal de Gié, Louis XII oscilla pendant quelque temps de l'un à l'autre

Le rôle du maréchal de Gié, ses tentatives, ses ambitions, son procès et sa disgrâce constituent plus que des épisodes, presque la manifestation d'un règne et d'un système [1]

Pierre de Rohan, sire de Gié, était un cadet de la famille de Rohan-Guéménée, il avait brillamment servi sous Louis XI et Charles VIII A l'avènement de Louis XII, il partagea avec le cardinal d'Amboise la faveur du Roi, qui avait en lui une très grande confiance. On pourrait dire, avec des mots modernes, qu'Amboise dirigeait plutôt les Affaires étrangères et les Cultes, Gié l'Intérieur et la Guerre. Leur rivalité mêla les questions de Cour et de famille aux questions gouvernementales. Gié se déclara contre la reine Anne, il affectait d'entretenir le Roi en dehors d'elle, « parlant au Roy d'une sorte, quand elle était présente, et d'une autre, quand elle était absente » Il avait reçu de Louis XII le « gouvernement » de François d'Angoulême et la garde de la mère du jeune prince, et il ne manquait pas d'opposer l'héritier présomptif du trône aux intérêts particularistes d'Anne; mais, quoiqu'il servît ainsi les intérêts de la comtesse d'Angoulême, elle ne l'aimait pas et il avait à se défier d'elle. Les fréquentes maladies du Roi et les dangers du mariage autrichien l'amenèrent à fixer le pivot de sa fortune sur l'union de Claude de France avec François.

1 Sur le maréchal de Gié et sur le procès qui lui fut intenté, voir De Maulde, *Procédures politiques*, 1885 (Collect des Doc. inéd.).

RIVALITÉ D'AMBOISE ET DE GIÉ.

Quand le cardinal d'Amboise partit, à la fin de 1503, pour briguer la tiare, Gié resta le maître. Bien qu'âgé de cinquante-deux ans, il « se fit marier » par le Roi avec une toute jeune fille, Marguerite, qui venait d'hériter du duché de Nemours, et il prit le titre de duc de Nemours. Il usa de son pouvoir pour essayer la réforme militaire dont nous avons parlé ci-dessus. Il avait, de l'aveu du Roi, « la totale et principale charge de ses affaires », au point de ne pouvoir s'absenter pour aller voir sa femme mourante L'échec d'Amboise dans sa candidature à la Papauté ruina sans doute la fortune de Gié, car le Légat ne vit plus qu'en France la satisfaction possible de ses ambitions.

DÉNONCIATIONS CONTRE GIÉ

Lorsque le Cardinal fut de retour, la lutte décisive s'engagea contre le Maréchal. Elle devait être d'autant plus redoutable pour celui-ci que ses hauteurs, l'âpreté de ses convoitises, l'énergie même qu'il avait déployée dans l'exercice du pouvoir avaient soulevé bien des haines. Quinze jours avant la Pâque de 1504, un personnage obscur, Pierre de Pontbriant, attaché au service de Madame d'Angoulême, vint trouver Louis XII pour lui révéler, disait-il, des choses qui importaient à sa personne. Renvoyé au Cardinal, il fut immédiatement écouté par lui. Il prétendait que le Maréchal, au cours de la maladie qui avait mis le Roi en danger, avait pris des mesures pour empêcher la Reine et Madame Claude de retourner en Bretagne, en cas de mort de Louis XII, et pour s'assurer de la personne du jeune comte d'Angoulême; qu'il avait garni d'artillerie le château d'Amboise, dont il avait la garde, etc Le Cardinal vit dans cette affaire le moyen de perdre Gié (en s'arrangeant pour paraître le moins possible), il eut avec lui la Reine, dont il servait les rancunes; Madame d'Angoulême, irritée contre Gié, et peut-être aussi désireuse d'écarter d'elle tout soupçon, dans une affaire où le nom de son fils avait été prononcé; le sire d'Albret, qui avait besoin de l'appui de la Reine en Navarre et qui saisissait cette occasion de se rapprocher d'elle, le sire de Graville, toujours préoccupé de reprendre le pouvoir.

LE PROCÈS AU GRAND CONSEIL

A partir du mois de juin 1504, un véritable procès criminel s'engagea contre Gié : information secrète en juillet; convocation de quatre conseillers du Parlement de Paris, qui devaient s'adjoindre au Grand Conseil pour juger. L'instruction comprit la vie entière de l'accusé. On lui reprochait d'avoir voulu, pendant la maladie du Roi, « mettre 20 000 hommes de pied, garnis chacun de sallades et brigandines, affin d'avoir la force »; d'avoir préparé des lettres missives pour les envoyer dans tout le royaume; d'avoir dit que le Roi « ne pouvait longtemps durer ». Il répondit à plus de cent articles; Louis XII et

la Reine se faisaient incessamment envoyer des courriers, pour connaître les moindres détails de l'affaire. Le Procureur général conclut aux peines de lèse-majesté, c'est-à-dire à la confiscation et à la mort, malgré l'absence de preuves et les dénégations de Gié sur tous les points. Il n'entraîna pas le Grand Conseil qui, le 30 décembre 1504, prononça la mise en liberté provisoire de l'accusé et le renvoi de l'affaire au 1er avril de l'année suivante. La Reine en fut très irritée; le Roi, pour la calmer, déclara le duché de Nemours réuni à la couronne. Acte plus grave, et qui va contre la réputation de justicier intègre faite si souvent à Louis XII : des lettres du 14 mars 1505 enlevèrent le procès au Grand Conseil, qui cependant était un corps judiciaire tout dévoué au Roi, et l'attribuèrent au Parlement de Toulouse, auquel on adjoignit une chambre spéciale.

LE PROCÈS A TOULOUSE.

A Toulouse, le Maréchal ne put trouver de défenseur que sur l'ordre exprès du Parlement, qui en désigna un; tout le monde sentait qu'Anne voulait à tout prix gagner la partie Le procès recommença, le 21 juin. Le Procureur du Roi reprit les griefs énoncés dans la procédure Il exposa toute une théorie du crime de lèse-majesté, fondée sur le droit romain, il accumula de façon presque ridicule les textes les plus étranges : « *De Capitis deminutione*, *Ad Legem Juliam de sicariis*, *Ad Legem Juliam Majestatis*, *De Re militari*, etc. Pourtant les juges ne manquèrent pas complètement à leur devoir.

SENTENCE CONTRE GIÉ

Il fallut les ordres réitérés du Roi pour obtenir la sentence, qui fut rendue le 9 février 1506 La Cour déclarait que, « pour réparacion d'aucuns excès et faultes, et pour certaines grans causes et considéracions à ce la mouvans », elle enlevait à Gié la garde de François d'Angoulême, le destituait des capitaineries d'Amboise et d'Angers, dont il avait eu le gouvernement, et de sa charge de capitaine d'une compagnie de cent lances, le suspendait pour cinq ans de l'office de Maréchal, et l'exilait à dix lieues de la Cour pendant le même intervalle de cinq ans. De plus, Gié était condamné à payer la solde de quinze soldats des troupes royales, qu'il avait, paraît-il, employés à son service personnel, grief fort mesquin. Mais il était absous « de toutes autres demandes, requestes, conclusions contre luy faictes et prises par ledit procureur général du Roy ». Or ces autres conclusions, c'était précisément l'accusation de lèse-majesté. Le Maréchal n'étant pas condamné aux frais du procès, Anne, partie civile, dut les payer; ils se montèrent à la somme énorme de 36 000 livres du temps. Le Roi la laissa les acquitter sur ses biens personnels.

ROBERTET

Le vainqueur, dans ce procès inique, avait été le cardinal d'Amboise, car Gié ne reparut plus à la Cour, bien qu'il ne soit mort qu'en 1513. On ne trouve, à partir de 1505, qu'un homme de quelque importance, Florimond Robertet, avec qui la bourgeoisie reparaît pour un moment aux affaires Robertet avait commencé par être secrétaire de la reine Anne Charles VIII lui accorda également sa confiance, qu'il mérita par une puissance de travail extraordinaire et par la connaissance, fort rare à cette époque, de quatre langues étrangères . l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien. Louis XII le maintint dans la situation de notaire et secrétaire signant en finances, et lui donna le poste de Trésorier de France au département de Normandie. Le cardinal d'Amboise lia partie avec lui, probablement parce qu'il ne le redoutait pas

Quand Robertet eut épousé, à l'âge de cinquante ans, la fille d'un des plus puissants financiers du temps, Michel Ier Gaillard, il ne trouva pas seulement dans cette union des richesses considérables, par elle il pénétra plus avant dans l'espèce de syndicat des gens de finances Comme les Gaillard étaient les agents d'affaires de la famille d'Angoulême, il eut un pied dans les deux camps et sut se maintenir fort habilement en équilibre Il n'avait d'ailleurs de scrupules d'aucune sorte, tous les ambassadeurs savaient qu'on le prenait par l'argent Dès 1509, ils voyaient en lui le futur successeur du Cardinal, après 1510, il le fut véritablement et conduisit toute la diplomatie André Burgo, un des serviteurs les plus avisés de Marguerite d'Autriche, écrivait « Madame, je vous ay autrefois fait dire qu'il serait bon que vous envoyassiez quelque présent à Monsieur le Trésorier Robertet, pour la peine qu'il prent continuellement aux affaires de vostre dit père et de Monsieur vostre neveu .. à cette heure sera meilleur plus que jamais, car sera celuy qui aura le plus de crédit ». Ce crédit devait durer sous François Ier.

III — LE ROI ET LA NATION

L'ASSEMBLÉE DE TOURS (1506)

LES rapports de la Royauté avec la Nation se marquent fort bien dans les prétendus États de 1506[1] On sait qu'il s'agissait de rompre le mariage autrichien et que Louis XII voulut sentir derrière lui l'appui de ses sujets. Quand l'assemblée se réunit à Tours, le 15 mai, le Roi avait à ses côtés le Légat, le Chancelier, des archevêques et évêques, François d'Angoulême, d'autres Princes du Sang, des seigneurs en grand nombre, des membres des Parle-

1 G. Picot, *Histoire des États Généraux*, 2e édit , 1888, t I, p 551

ments et des Conseils. Il donna audience aux députés « des principales et plus grosses villes ». Ceux-ci lui ayant, par la bouche de Bricot, docteur de l'Université de Paris, présenté leur requête pour le mariage de Claude avec François, il appela le Légat, le cardinal-archevêque de Narbonne, le Chancelier, délibéra avec eux seuls, puis annonça qu'il conférerait avec les « princes de son sang » et les gens de son Conseil. Le 18, la conférence eut lieu, en l'absence des députés. Le lendemain, les États reparurent pour la forme. Le Roi leur déclara qu'après mûre délibération, il condescendait à leur requête Puis le Chancelier, considérant que « l'absence des députés des villes pouvait porter préjudice à la chose publique », leur donna congé de s'en retourner, ce qu'ils firent, quelques-uns seulement demeurant pour entretenir Louis XII des affaires particulières de leurs commettants

On voit à quoi se réduit cette réunion Pas d'élection proprement dite, pas de questions administratives ou financières posées; pas de discussion Une simple consultation de quelques notables sur un point déterminé. Ainsi le Souverain maintenait son droit, mais sans s'isoler de la Nation. Celle-ci, du reste, ne semblait pas disposée à réclamer plus de participation aux affaires . elle demandait surtout un bon gouvernement, l'ordre et la justice.

LA ROYAUTÉ PATRIARCALE.

C'est pourquoi Charles VIII et Louis XII furent populaires, Louis XII fut même proclamé Père du Peuple par l'assemblée de 1506 [1] Sans en croire absolument des panégyristes officiels ou officieux, tels que Jaligny, Seyssel, Saint-Gelais, on peut cependant tenir compte du fait qu'ils insistent sur cette popularité.

Un chroniqueur anonyme raconte qu'en l'an 1510, Louis alla visiter sa ville de Troyes, le « populaire », hommes et femmes, s'assembla pour voir le Roi Un vieux laboureur répondait à un gentilhomme, qui s'étonnait de cet empressement · « Il est si sage, il maintient justice et nous fait vivre en paix et ha osté la pillerie des gens d'armes, et gouverne mieulx que oncques Roi ne fit » Ces sentiments et ceux dont parlent le *Loyal Serviteur*, ou Machiavel et Guichardin parmi les étrangers, s'expliquent par la différence de ce temps avec celui qui avait précédé. La génération qui vécut sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII devait éprouver un sentiment de bien-être. Il n'y avait plus de guerres civiles. Les guerres d'Italie, où combattait surtout la noblesse, restèrent jusqu'aux dernières

1 On a voulu démontrer que ce titre n'avait pas, au XVIe siècle, toute la signification que nous lui attribuons, qu'il était sans doute emprunté aux habitudes de la phraséologie officielle italienne, où il était employé archéologiquement dans sa forme latine *Pater Patriæ*. Mais les gens des Etats n'étaient pas des savants et ils attachèrent au mot le sens qu'il a tout naturellement

années, de véritables affaires extérieures; le souci des échecs subis ne dépassait guère le cercle de la Cour. Même les provinces frontières ne souffrirent des effets des luttes armées que tout à la fin du règne.

LES ORDONNANCES SUR LA JUSTICE.

L'œuvre de Charles VIII et de Louis XII correspondit à peu près au programme naïf que le chroniqueur met dans la bouche du villageois.

L'organisation judiciaire, dont on a vu les origines et le développement dans les précédents volumes, continua. Ce fut une préoccupation constante pour la Royauté d'assurer ou d'étendre l'action de sa justice. Le Parlement de Bourgogne, institué par Louis XI, puis supprimé par Charles VIII, fut reconstitué et fixé à Dijon; celui de Provence fut établi par Louis XII, en 1501, après avoir été déjà ébauché sous Charles VIII, l' « Échiquier » de Normandie fut rendu permanent, par une ordonnance de 1499. Un Parlement dans une province, c'était l'autorité, autant que la justice du Roi, rapprochée et présente.

Restait que la justice fût bonne et secourable. Louis XII eut les intentions les meilleures à cet égard, comme le prouve la grande Ordonnance de mars 1499 sur la justice . il y réservait aux gradués des Universités les offices de lieutenants généraux des bailliages, décidait que les prévôts seraient élus, décrétait la réduction du nombre « effréné » des procureurs, « l'abréviation des procès », termes qui reviennent dans toutes les Ordonnances, comme pour montrer la grandeur du mal et l'inanité des remèdes essayés. Le Roi, au XIVe siècle déjà, se plaignait de l' « effrenée multitude » de procureurs et des procès interminables. Il pourra s'en plaindre encore aux siècles suivants

L'Ordonnance de 1499, reprenant en cela un édit de 1493, s'attaquait à la vénalité, introduite depuis peu dans les offices de judicature; et, contre la vénalité, les rois allaient s'élever aussi souvent et aussi vainement que contre le nombre exagéré des procureurs et la longueur des procès. Elle déclarait également que les affaires criminelles devraient être jugées « diligemment », mais la procédure restait secrète; que la « question » ne pourrait être infligée que sur l'avis « de gens notables et non suspects », mais la question était maintenue. D'autres ordonnances rendirent celle de 1499 applicable aux Parlements de province ou réglèrent la juridiction du tribunal du Châtelet de Paris. On ne voit pas qu'elles aient eu grand effet, quand on lit les plaintes ou les anathèmes des écrivains, de Baude à Coquillart, Marot et Rabelais. C'est un des points sur lesquels la Royauté a le plus légiféré et le moins imposé sa volonté.

DÉSORDRES RÉPRIMÉS.

Charles VIII et Louis XII réussirent mieux à assurer l'ordre matériel, et les témoignages des écrivains sont aussi favorables à cet égard qu'ils le sont peu quant au fait de la justice. Le plus grand mal venait toujours des gens de guerre. En 1493, une ordonnance, rappelant, elle aussi, des ordonnances antérieures, leur interdisait de s'assembler à plus de six, et enjoignait aux baillis et prévôts de réprimer leurs violences et de s'adresser à des nobles, sujets au ban et arrière-ban, ou à des gens de pied, pour constituer une force répressive toujours prête. Louis XII reprit ou étendit ces mesures Il voulut aussi réprimer les abus des « comtes, barons, chevaliers, gentilshommes et autres, ayant terres, hommes et sujets, qui se travaillaient journellement à lever sur les dits hommes et sujets plusieurs sommes de deniers, grains, vins, tant par remontrances de les garder de gens d'armes, menaces, que autres voies indues ».

RÉDACTION DE COUTUMES

A cette préoccupation de la justice, de l'ordre, de la protection des petites gens, se rattachent la revision et la publication des coutumes, déjà commencées sous Charles VII Charles VIII et Louis XII s'y intéressèrent beaucoup, si l'on en juge par le grand nombre d'ordonnances publiées sur cette matière entre 1492 et 1515 [1]. Un recueil des Coutumes de France fut édité en 1516 Les documents relatifs à la revision de la Coutume de Paris montrent comment se faisait la rédaction Des représentants de la Noblesse, du Clergé, du Tiers État furent convoqués avec des membres de l'ordre judiciaire Une assemblée se réunit le 22 mars, on y voit pour la Noblesse la dame de la Ferté-sous-Jouarre, le comte de Dammartin, le seigneur de Châtres et Marcoussis, celui de Palaiseau, le baron Guillaume de Montmorency Pour le Tiers figuraient surtout des gens de loi. La rédaction fut plutôt favorable au Tiers; le Clergé et la Noblesse eurent soin de faire réserver leurs droits, preuve qu'on les entamait

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES.

L'écueil de ce gouvernement, comme de tant d'autres, ce fut les finances, car il ne faut pas tout à fait se laisser prendre aux éloges des contemporains Charles VIII avait beaucoup dépensé, Louis XII commença par des mesures d'économie et put tout d'abord diminuer les tailles. Il se préoccupa d'établir quelque régularité dans l'administration, mais ne changea rien à l'organisation générale, il promulgua des édits, presque toujours renouvelés de ses prédécesseurs, sur les Chambres des comptes, sur les Cours des aides et des monnaies [2]. Mais il laissa la vénalité se développer dans les charges financières, où

1 Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 3ᵉ édit, 1898, p 744-752

2 Voyez l'*Histoire de France*, t IV (2ᵉ partie), p 253 et suiv, et Jacqueton, *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Iᵉʳ (1443 à 1523)*, 1891

elle devint très vite un fléau; les résignations moyennant argent se multiplièrent, même aux Chambres des comptes.

Il fut en outre pressé de très bonne heure par des besoins d'argent, auxquels le cardinal d'Amboise, suivant les chroniqueurs, essaya de subvenir à l'aide des ressources pécuniaires du Milanais. Lorsque ce duché fut en proie aux invasions, puis perdu, et qu'en même temps la guerre se généralisa, il fallut trouver de nouvelles ressources et les demander à la France. Des ordonnances de 1513 et 1514 révèlent toute la profondeur du mal, car le Roi est obligé d'avouer que les emprunts et les impôts ont rendu tout ce qu'on pouvait leur demander, il ne reste plus qu'un moyen extrême, l'engagement ou même la vente des biens et revenus du domaine, jusqu'à concurrence de 600000 livres tournois Louis XII, malgré ses efforts, a donc fait supporter au pays de lourdes charges, au moins dans les dernières années de son règne, et il a même laissé d'assez grosses dettes

IV — RÉFORMES DANS L'UNIVERSITÉ ET DANS LES ORDRES MONASTIQUES

LE titre de Légat général en France, que Georges d'Amboise avait reçu de Jules II, lui donnait des pouvoirs très étendus · tellement étendus même qu'ils suscitèrent, après l'opposition de la Chambre apostolique, celle du Parlement et de l'Université. Amboise employa ses pouvoirs à rétablir le bon ordre dans le clergé, surtout dans le clergé régulier, et dans le corps universitaire qui, par son esprit comme par son organisation, se rattachait à l'Église Au début du XVI[e] siècle, des sentiments de réforme ecclésiastique se manifestaient un peu partout [1]; les questions théologiques passionnaient les esprits Mais l'Université et la Sorbonne, qui auraient dû être au premier rang des réformateurs, s'attardaient dans de vieilles formules ou dans des querelles misérables de privilèges, ne songeaient qu'à défendre leurs prérogatives, et s'unissaient aux ordres religieux animés du même égoïsme.

RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ

En 1498, une ordonnance entreprit de mettre fin aux abus qui se produisaient sous le couvert du titre « d'escholier [2] ». Elle déclara que les avantages de la scolarité n'appartiendraient qu'aux vrais étudiants, inscrits depuis six mois et attachés continuement à une Université; qu'ils ne dureraient pas au delà de quatre ans pour la Faculté des arts, de huit pour la médecine, de quatorze pour la théologie.

1 Voir sur la question le chap I du livre VI

2 Jourdain, *Index Chartarum pertinentium ad historiam universitatis parisiensis*, t. I, 1862, p. 311 Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XI, p 301

En 1499, une autre ordonnance rappelait l'Université à l'observation des mesures prises par le cardinal d'Estouteville sous Charles VII. Ces décisions, acceptées par le Parlement, provoquèrent de très vifs mouvements. Les écoliers décidèrent de suspendre les études; les sermonnaires appartenant à l'Université annoncèrent en chaire qu'ils s'abstiendraient de prêcher; des placards séditieux furent affichés. Le Prévôt de Paris dut mettre la ville en état de siège Le Roi entra dans Paris, entouré d'un grand nombre de gens d'armes, tint au Parlement un lit de justice, et le calme se rétablit peu à peu. Mais l'Université resta mal disposée pour Amboise.

RÉFORMES MONASTIQUES.

Le Cardinal voulait surtout réformer les mœurs des moines[1]. Il s'attaqua énergiquement aux Jacobins de Paris et aux Cordeliers. Le monastère des Jacobins contenait trois à quatre cents frères, « les uns étudians (c'étaient sans doute les faux écoliers qu'avaient visés les ordonnances de 1498 et 1499), les autres servent à l'église, lesquels ne tenoient toutes les cérémonyes de leur Religion, mais en habitz et conversation sembloient être dissolus ». On leur envoya des gens du clergé et des séculiers pour les rappeler à leur règle, et spécialement pour leur interdire les sorties du couvent. A quoi ils répondaient qu'étant étudiants ils devaient assister aux leçons des docteurs et aux « disputes » de la Sorbonne. Ils refusèrent d'obéir et déjà des écoliers se joignaient à eux, « armés sous leurs robes longues ». Chassés une première fois, les Jacobins reparurent « avecques plus de douze cents escoliers en armes » et entreprirent de rentrer dans leur couvent Ils furent cependant obligés de quitter Paris.

OLIVIER MAILLARD.

Aux Cordeliers, Olivier Maillard[2], membre de l'Ordre, voulut introduire cinquante frères partisans de la réforme Il était appuyé par le Cardinal Les moines essayèrent de s'en tirer par une véritable scène de comédie : lorsque parurent les délégués du Cardinal, ils les trouvèrent tous réunis dans l'église et chantant . « *Domine, non secundum peccata nostra facias nobis* », et pendant quatre heures, les hymnes et les cantiques se succédèrent sans interruption, si bien que l'ordonnance de réforme ne put être lue. Le Prévôt et le Gouverneur de Paris intervinrent alors, avec cent archers de la garde du Roi et les sergents de la ville Un compromis fut conclu, qui excluait Olivier Maillard et confiait le soin de la réforme à un moine sans doute plus modéré. Une ordonnance du 14 août 1502 manda aux officiers

1 Il en était question un peu partout et avant lui En 1493, l'ambassadeur florentin signale que le Parlement et l'Université ont sollicité le Roi pour obtenir la réforme de l'Eglise de France Un très grand nombre d'ordres monastiques d'hommes et de femmes ont été réformés, à la fin du xv[e] siècle, par leurs propres abbés ou leurs abbesses Nous reparlerons de ces tentatives au chapitre de la Réforme française

2 Abbé A Samouillan, *Olivier Maillard, sa prédication et son temps*, 1891, p 43-54

royaux de contraindre les Cordeliers à obéir à leur général pour la restauration de l'ordre. En 1512 encore, on voit des mesures de ce genre.

Elles répondent bien aux sentiments de l'époque et elles ajoutent quelque chose à la physionomie du temps La société de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle n'agite pas de hautes conceptions en matière de gouvernement, de législation, d'esthétique ou de croyances; mais elle a des intentions, de la bonne volonté, des préoccupations morales, seulement elle ne cherche encore le progrès que dans ses propres traditions, elle n'est qu'à son insu entraînée vers les nouveautés de l'avenir.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE[1]

I LA CIVILISATION ITALIENNE ET LA CIVILISATION ALLEMANDE A LA FIN DU XV[e] SIÈCLE — II PREMIÈRES SENSATIONS D'ITALIE ET D'ANTIQUITÉ EN FRANCE — III L'ÉRUDITION — IV LA LITTÉRATURE — V L'ART

I. — LA CIVILISATION ITALIENNE ET LA CIVILISATION ALLEMANDE A LA FIN DU XV[e] SIÈCLE

« NOUS voici arrivés à une époque où une nation change de tempérament », a écrit Quinet à propos de l'Italie du xv[e] siècle. Ces mots peuvent s'appliquer en partie à la France du xvi[e], et ils contiennent peut-être la définition si souvent cherchée de la Renaissance française Nous garderons ce terme de Renaissance — inexact si on

1 Sources et ouvrages principaux Nous donnerons, pour l'époque de François I[er], au moment où la Renaissance française est dans son plein développement, une bibliographie plus complète de l'histoire de la littérature et des arts Voici les indications essentielles pour ce chapitre

1° Partie littéraire *Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t III, 1897 Lanson, *Histoire de la littérature française* 7[e] édit , 1902 Nous reviendrons sur ces ouvrages au livre V Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1897 Darmesteter et Hatzfeld, *Le XVI[e] siècle en France* Tableau de la littérature et de la langue, suivi d'un recueil de morceaux choisis, 2[e] édit 1883 On remarquera que les histoires de la littérature française passent toujours fort rapidement sur l'époque de Charles VIII et de Louis XII Cela tient sans doute à ce que leurs auteurs ne se placent pas au même point de vue que nous

2° Partie artistique Les archives de la Commission des monuments historiques comprennent les reproductions photographiques d'un très grand nombre de monuments d'architecture et même de sculpture Beaucoup d'œuvres de sculptures ont été moulées (elles sont réunies pour la plupart au Musée de sculpture comparée du Trocadéro) Les principaux ouvrages généraux sont André Michel, *Histoire de l'art*, t IV, II *La Renaissance* (Voir les bibliographies à la fin des chapitres) L Palustre, *La Renaissance en France*, trois volumes seulement ont paru de 1879 à 1885 L Palustre, *L architecture de la Renaissance*, 1892. Choisy, *Histoire de l'architecture*, t II, 1899 Les ouvrages de Raymond Kœchlin et Marquet de Vasselot, *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVI[e] siècle*, 1900 et de P Vitry, *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, 1901, ont un intérêt général et contiennent, en outre, d'excellentes bibliographies.

le prend à la lettre — puisqu'il est en usage, mais sans y joindre d'autre idée que celle d'une évolution. L'Italie d'abord, l'antiquité ensuite ont opéré chez nous cette transformation plus ou moins rapide de notre tempérament intellectuel.

A la fin du xv[e] siècle encore, deux formes de civilisation se partageaient l'Europe : celle du Nord, qui continuait à s'inspirer surtout de l'esprit du moyen-âge, et qui avait son centre d'activité en Allemagne et aux Pays-Bas; celle du Midi, qui se rattachait à l'antiquité gréco-romaine, et dont le foyer très ardent était en Italie.

ÉCLAT DE L'ITALIE

Au moment où les Français passèrent les Alpes, l'Italie était en pleine prospérité[1]. Non seulement Florence, Rome, Venise, Naples, Milan, mais des villes secondaires, comme Rimini, Urbin, Crémone, Pavie, Sienne, regorgeaient de population. Les princes, les chefs des grandes familles, les bourgeois enrichis par le commerce, par la banque ou par l'industrie, consacraient leur fortune à se donner toutes les jouissances de la vie, se faisaient bâtir des demeures somptueuses, se plaisaient aux fêtes élégantes, aux cérémonies splendides. Les Médicis à Florence, les Gonzague à Mantoue, les Este à Ferrare étaient entourés d'écrivains, de savants, de peintres, étaient eux-mêmes quelquefois poètes ou artistes. Des femmes, la marquise de Mantoue, Isotta de Rimini, Bianca Sforza, menaient la même vie intellectuelle Le xv[e] siècle en Italie est le siècle des Mécènes, dont l'exemple stimula nos rois et nos grands seigneurs.

C'est dans ces conditions que s'était développée la Renaissance.

LA DOUBLE RENAISSANCE

En Italie, il y eut, dès le début du xiv[e] siècle, avec Dante († 1321) et Giotto († 1336), une grande activité de production intellectuelle, qu'on peut considérer comme une renaissance des arts et des lettres. Puis Pétrarque († 1374) se passionna pour les souvenirs de Rome et d'Athènes, pour les écrivains latins ou grecs, et il entraîna à sa suite presque tous les hommes de sa génération. Alors commença la « renaissance de l'antiquité », d'où devait sortir l'humanisme et le classicisme. Elle fut l'œuvre surtout des érudits et de la pédagogie.

LES THÉORIES.

Au cours du xv[e] siècle, les auteurs anciens, étudiés, expliqués, formèrent le fond de toute éducation. La philosophie de Platon fut restaurée et les idées platoniciennes se répandirent. La civilisation d'Athènes et de Rome fut reconstituée et redevint pour les esprits comme une chose vivante. Tite-Live, Virgile, Cicéron,

1 E Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance Italie*, t I, 1889 L Geiger, *Renaissance und Humanismus in Italien und Deutschland*, 1882 Gaspary, *Storia della letteratura italiana* (trad en italien de l'ouvrage allemand), 1885-1888 E Müntz, *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*, 1885 J Burckhardt *La civiltà del Rinascimento in Italia*, trad italienne de l'ouvrage allemand par D Valbusa, avec des additions par G Zippel, 2 vol., 1899. Traduction française par Schmit, 2 vol , 1885.

Silius Italicus furent imités par les écrivains; non seulement les savants, mais les poètes eux-mêmes usèrent de la langue latine.

Il en fut de même pour l'esthétique des arts. On traduisit, on commenta Vitruve, dont l'œuvre résumait la doctrine architecturale des anciens; on étudia les monuments ruinés de Rome, on fouilla le sol pour exhumer des statues, comme on avait exploré les bibliothèques des couvents pour y retrouver des manuscrits; on forma des collections d'antiques On établit, d'après Vitruve et les monuments anciens, les règles et la technique de la construction, le système des ordres de colonnes dorique, ionique, corinthien, celui des frontons, les principes de la décoration . la grecque, l'ove, les médaillons. On introduisit dans la peinture et la sculpture les sujets d'histoire et de mythologie, l'imitation des statues et des bas-reliefs, la reproduction du costume romain, des temples et des palais.

Ainsi toute la pédagogie littéraire et artistique se fondait sur la culture antique et païenne · elle était un retour au passé.

LES ŒUVRES.

Mais, si telles étaient, à la fin du xve siècle, les tendances de l'érudition, répandues par l'éducation dans les esprits, les écrivains et les artistes ne s'y conformaient pas entièrement Ainsi Boiardo et Pulci composèrent en italien l'*Orlando innamorato* (le Roland amoureux) et le *Morgante Maggiore* (Morgant le Géant); les sujets de ces poèmes étaient empruntés aux légendes du moyen-âge, et Pulci ou Boiardo y peignaient les mœurs et la société contemporaines.

C'est peut-être dans l'architecture que les modèles antiques étaient le plus imités, pourtant les artistes ne les copiaient pas servilement ils y prenaient les arcades et les voûtes en plein cintre, la colonne et le chapiteau, l'ornementation, mais en y introduisant des combinaisons qui leur étaient personnelles

LA CHARTREUSE DE PAVIE.

Un des monuments les plus caractéristiques de l'époque, et précisément un de ceux qui furent le plus admirés des étrangers, est la *Chartreuse* de Pavie A la façade, qui date des dernières années du xve siècle, tous les styles se trouvent rapprochés. Des arcs en plein cintre, des colonnettes, des frontons se voient au milieu d'une profusion de décoration qui n'offre pas la moindre unité : des prophètes et des héros de la mythologie, des médaillons d'empereurs et de saints, des petits amours et des petits anges, des bucrânes (têtes de bœufs décharnées, un des thèmes favoris des architectes anciens) et des têtes de mort; Hercule étouffant Antée, à côté de la Vierge et de Jésus. Les colonnettes, les pilastres étaient décorés de guirlandes de fleurs et de fruits, de médaillons antiques, de bustes de satyres : c'est le style des *arabesques* qui, pendant près d'un demi-siècle, repré-

senta presque exclusivement la Renaissance architecturale aux yeux des étrangers, et fut imité dans toute l'Europe.

PEINTRES ET SCULPTEURS

Les statuaires et les peintres s'inspiraient de l'antiquité païenne, ou du christianisme, mais aussi des scènes contemporaines Mantegna représentait le *Triomphe de Jules César* et y reproduisait tous les détails de la vie romaine : costumes civils et militaires, armes, chars, vases copiés sur les bas-reliefs des arcs de triomphe ou de la colonne Trajane. Mais Pérugin peignait des Vierges ou des Saints, Verrocchio sculptait la statue équestre du condottière Colleone, et il le revêtait de l'armure que portaient les hommes de guerre de ce temps; tous les sculpteurs ou les peintres faisaient des portraits, où ils s'attachaient à représenter le modèle dans la pleine réalité de son type et de son costume. Ainsi il y avait, à côté d'un art presque classique, un art réaliste très abondant et très remarquable[1]

ÉCRIVAINS ET ARTISTES A LA FIN DU XVe SIÈCLE

Quand les Français entrèrent en Italie, les écrivains ou les artistes qu'ils y connurent n'étaient pas encore ceux en qui se personnifie la Renaissance purement classique · ni Machiavel, ni l'Arioste, ni Michel-Ange, ni Titien, ni Raphaël. Le plus âgé de ces hommes, Machiavel, n'avait que vingt-quatre ans en 1494, Raphaël n'en avait que onze Les grandes réputations, à cette date, étaient Boiardo, Pulci, Politien, Botticelli, Pérugin, Mantegna, Verrocchio, Bellini Léonard de Vinci (né en 1452) était déjà en pleine possession de son génie, mais Charles VIII le connut à peine; Louis XII l'admira beaucoup, mais ne put le décider à venir en France

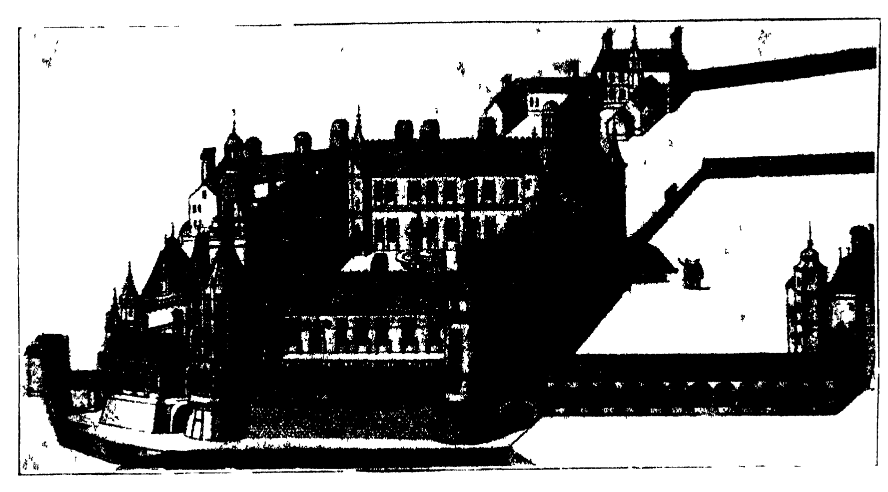
L'art italien de la fin du xve siècle avait tout ce qu'il fallait pour attirer les Français et pour les séduire La plupart de ses œuvres étaient charmantes, quelques-unes très belles, mais toutes n'étaient pas savantes, la plupart étaient facilement compréhensibles. On n'avait pas besoin d'être instruit pour se plaire à une Vierge de Pérugin, à un portrait de Botticelli, pour admirer la statue de Colleone; on pouvait penser que ces œuvres étaient très supérieures aux œuvres de l'art français du temps, mais il n'y avait pas absolue divergence entre les unes et les autres. Seulement, à la faveur de cette séduction, les Français devaient recevoir aussi les doctrines que l'Italie avait puisées dans l'antiquité renaissante, et que les hommes du xvie siècle allaient définitivement formuler.

CLASSICISME ET HUMANISME

Renaissance, classicisme, humanisme, sont donc des termes à peu près synonymes dans l'histoire intellectuelle du xvie siècle, et qui désignent une forme de pensée ou d'art, une conception du beau ins-

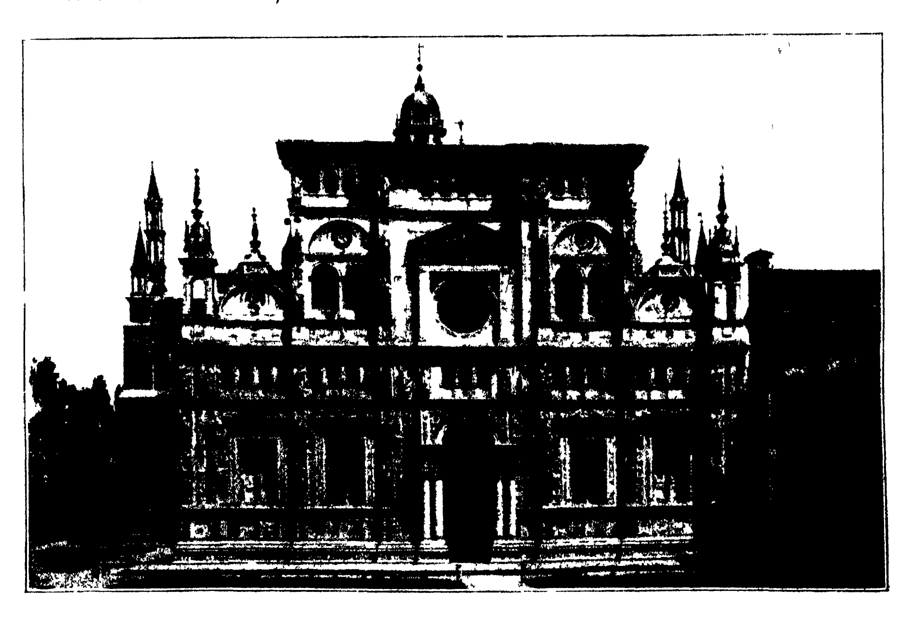
1 Courajod a beaucoup insisté sur la Renaissance réaliste en Italie, en dehors de l'antiquité Voir *Leçons professées à l'Ecole du Louvre* (éditées par H Lemonnier et A Michel), t II, 1901 Voir aussi Marcel Reymond, *La sculpture florentine*, 1897-1900, 1re partie

LES INFLUENCES ITALIENNES EN FRANCE



LE CHATEAU DE GAILLON

Dessin d'Androuet Ducerceau (Recueil des plus excellens bastimens de France 1576-1579). Construit de 1500 à 1510 pour le cardinal George d'Amboise. A gauche l'entrée et le chevet de la Chapelle. Fontaine monumentale dans la cour. *Voir page 181*



LA CHARTREUSE DE PAVIE

Vue de la façade. Le monument fit l'admiration des Français arrivant en Italie.
Voir page 151

Cl. Brogi

pirée de l'antiquité. Les hommes de la Renaissance, les classiques ou les humanistes rompent avec toute l'éducation du moyen-âge. En cherchant à ressaisir le génie de la Grèce et de Rome, à reconstituer tout un patrimoine d'idées et de sentiments qui élargissent le domaine de l'esprit humain, ils accomplissaient une œuvre belle et féconde. En visant à faire revivre artificiellement la Grèce et Rome dans le monde moderne, en renonçant à l'héritage de leur passé, en se refusant à reconnaître les réalités contemporaines, ils se donnèrent une tâche factice et inférieure

CIVILISATION DE L'ALLEMAGNE ET DES PAYS-BAS

La civilisation des Flandres et celle de l'Allemagne ont beaucoup de points communs, au xv[e] siècle : ces deux pays se trouvaient en rapports politiques et sociaux constants.

La richesse des Pays-Bas et de l'Allemagne pouvait se comparer à celle de l'Italie [1] Un Italien écrivait, en 1471, que « les villes allemandes ne le cédaient pas de beaucoup à celles de la Péninsule, que parfois même elles l'emportaient sur elles [2] » Nuremberg, Augsbourg, Mayence, Brunswick, Bruges, Gand, Louvain, même des villes secondaires, Landshut, Calcar, Ypres, Harlem, entretenaient des rapports de commerce avec toute l'Europe; les navires allemands ou flamands allaient en Portugal et en Espagne porter les produits de l'industrie et de l'art de leur pays. Les banquiers d'Augsbourg étaient aussi riches que ceux de Florence ou de Venise. La cour de Bourgogne n'avait pas eu moins d'éclat que les cours princières d'Italie; les bourgeois de Gand, de Mayence, de Nuremberg se plaisaient, eux aussi, à faire construire des églises et des édifices publics ou privés, à décorer leurs villes de statues et d'œuvres d'art Neuf universités furent créées en Allemagne entre 1450 et 1506 L'histoire de l'invention de l'imprimerie témoigne combien il y avait d'effervescences d'idées et d'intérêts en mouvement dans des villes comme Mayence, Strasbourg, Francfort rêveurs en quête de nouveau, tels que Gutenberg, spéculateurs, hommes d'affaires, tels que Fust, etc.

Un premier caractère de la civilisation du xv[e] siècle, en Allemagne ou aux Pays-Bas, c'est la recherche des progrès pratiques et l'esprit d'invention · dans ces deux pays ont pris naissance l'imprimerie, la peinture à l'huile et peut-être la gravure Sans aller jusqu'à dire que, « par l'invention seule de l'imprimerie, les Allemands ont été les plus grands bienfaiteurs de l'humanité [3] », il est certain qu'ils ont puissamment contribué par elle à renouveler le monde

1 Janssen, *L'Allemagne à la fin du Moyen âge*, voir ci-dessus, p 1
2 « quæ nostris italicis urbibus non multum cedant, interdum etiam superent ».
3 Ces mots sont de Wimpheling (Voir ci-dessous)

Un autre caractère de cette civilisation est que, s'il n'y eut de grands écrivains ni en Allemagne ni aux Pays-Bas, il y eut beaucoup de savants, de philosophes, de penseurs. Assez tôt, ceux-ci entrèrent en rapports avec l'Italie et, par elle, connurent l'antiquité. Leur rêve fut de concilier les traditions nationales et la foi avec la science nouvelle. Dès le commencement du xve siècle, s'était fondée à Deventer, dans les Pays-Bas, la « Congrégation des frères de la Vie commune », qui se consacra d'abord à donner une éducation chrétienne aux jeunes gens, et dont les chefs un peu plus tard furent les principaux introducteurs des études classiques Ils eurent des disciples dans toute l'Europe du Nord

NICOLAS DE CUES

Le plus célèbre et le plus grand fut le cardinal Nicolas de Cues (1401-1464). Il se passionna pour les auteurs anciens, qu'il avait commencé à connaître au collège de Deventer, et avec lesquels il se familiarisa par un voyage en Italie. Il cultiva les sciences mathématiques, physiques, naturelles. Renommé pour la pureté de sa vie, pour sa piété, pour sa science théologique, il entreprit de réformer l'Église d'Allemagne. Il s'éprit des doctrines de Platon, qu'un érudit italien, Marcile Ficin, restaurait en Italie Il lui sembla, comme à Ficin, que leur caractère très élevé et très idéaliste pouvait se concilier avec la doctrine de l'Église. Ainsi se constitua une philosophie nouvelle : le Platonisme chrétien, qui se répandit d'Allemagne et d'Italie en Angleterre et en France

Pendant la seconde moitié du xve siècle, les rapports intellectuels devinrent très fréquents entre l'Allemagne et l'Italie, et les doctrines de la Renaissance italienne pénétrèrent peu à peu dans les pays du Nord. Mais certains Allemands ne les acceptèrent pas sans réserve. Les savants Wimpheling et Trithème restèrent attachés à la doctrine et aux idées de Nicolas de Cues. D'autres, au contraire, Érasme par exemple, devenaient par leur contact avec l'antiquité assez indifférents en matière religieuse

LA SCIENCE ALLEMANDE

Les Allemands du xve siècle furent aussi très passionnés pour les études scientifiques Deux hommes remarquables, Georges Peuerbach et son élève Jean Müller (connu sous le nom de Regiomontanus), réformèrent l'astronomie, la cosmographie, la géographie. Ils étaient, eux aussi, en rapports avec l'Italie et avec l'astronome florentin Toscanelli, mais ils furent pour les Italiens des maîtres autant que des élèves. Jean Müller établit, en 1475, une série d'éphémérides astronomiques, dont Colomb se servit en 1492. A partir de 1471, il s'était fixé à Nuremberg. « J'ai choisi Nuremberg pour ma résidence, écrivait-il. J'y trouve aisément les instruments nécessaires à l'astronomie. Nuremberg, à cause des perpétuels voyages de ses marchands, peut

être considéré comme le centre de l'Europe. » C'est dans cette ville, à partir de 1471, qu'on fabriqua les meilleurs instruments d'observation : boussoles, astrolabes, c'est là que Martin Behaim, en 1491, construisit le *Globe*, qui résumait les données sur le monde connu à cette date.

L'ART ALLEMAND.

Les noms des artistes allemands du xve siècle sont moins répandus qu'ils ne mériteraient de l'être, car quelques-uns furent tout à fait remarquables[1]. Mais du moins la puissance et l'activité de l'art germanique à cette époque peuvent s'apprécier par le nombre des édifices construits entre 1450 et 1500. A Strasbourg, on édifia le portail septentrional de la cathédrale, à Cologne on travaillait à plus de vingt églises; à Danzig, on commence ou termine Saint-Jean, le chœur des Carmélites, Sainte-Barbe et Saint-Barthélemy, à Gœrlitz, « l'Église de Notre-Dame était construite entre 1468 et 1473, celle du Saint-Sépulcre en 1465, de la Sainte-Croix, de 1481 à 1498, l'église colossale de Saint-Pierre et Saint-Paul était achevée en 1497 ». Les corporations de peintres, imagiers, orfèvres, sont en plein essor. Dans la petite ville de Calcar on peut citer seize noms de sculpteurs et treize de peintres.

LES ARTS AUX PAYS-BAS.

Les artistes des Pays-Bas, qui succédèrent à Hubert et Jean Van Eyck, Rogier van der Weyden, Memling, furent célèbres de leur temps, même en Italie. En 1485, Giovanni Santi écrivait « A Bruges fut loué par-dessus tous, le grand Jean (Van Eyck) et son disciple Roger (Van der Weyden), avec tant d'autres doués d'un haut mérite[2] » Guichardin, en 1560, parlait encore avec admiration du tableau de l'*Agneau mystique*, œuvre des Van Eyck. Les hôtels de ville de Bruxelles, de Louvain (construits à partir de 1448) sont restés célèbres

Les musiciens flamands, Guillaume Obrecht, Jean de Ockeghem furent recherchés dans toute l'Europe. C'est aux Pays-Bas et en Allemagne que les Italiens eux-mêmes allaient apprendre l'art musical[3].

LE RÉALISME SEPTENTRIONAL.

Ces artistes flamands ou allemands restèrent, pendant tout le xve siècle, attachés aux traditions nationales[4]. Les hôtels de ville belges ou allemands, le portail de Strasbourg sont des constructions toutes gothiques. Les peintres ou les sculpteurs représentaient

1 Les sculpteurs Georges Syrlin, Veit Stoss, Adam Kraft, les peintres Martin Schœngauer, Hans Holbein le Vieux, Michel Wohlgemuth (celui-ci maître de Dürer, né en 1471), et tant d'autres

2 A Brugia fu tra li altri piu lodato
Il gran Joannes, el discepolo Rugero,
Con tanti d'alto merito dotati

3 Aux xive et xve siècles, la science de la musique est une science du Nord, flamande ou anglaise Voir le volume précédent, p 227

4 Wauters, *La Peinture flamande*, 1883

l'Adoration de la Vierge, les Scènes de la Passion, la Légende de Sainte Ursule. Tout au plus, de temps en temps, mêlaient-ils naïvement des personnages antiques aux Prophètes ou aux Apôtres. Mais ils ne faisaient guère de différence des uns aux autres; ils les revêtaient des mêmes costumes et leur donnaient la même physionomie. Ils s'attachaient avant tout à reproduire les types des hommes de leur pays et de leur temps, à mettre leurs scènes dans le milieu des villes d'Allemagne ou de Flandre, à figurer la vie dans sa familiarité et dans son intimité La beauté pour eux était dans la vérité visible. Puis, comme ils étaient très croyants, ils répandaient dans leurs tableaux religieux l'expression même de leur piété toute naïve, tendre et délicate. L'art de l'Allemagne et des Flandres était ainsi gothique, mystique et réaliste

L'Allemagne ne s'isolait pas de l'Italie, mais elle ne lui ressemblait pas. Elle avait une civilisation forte et originale, où l'esprit de l'humanisme se fondait encore dans le tempérament ethnographique et le génie traditionnel

La France, à la fin du xv[e] siècle, pouvait donc recevoir du dehors deux inspirations différentes

II. — PREMIÈRES SENSATIONS D'ITALIE ET D'ANTIQUITÉ EN FRANCE

LA FRANCE AU XV[e] SIÈCLE

L'ESPRIT français, inférieur alors à l'esprit italien et germanique, ne manquait pourtant pas d'activité ni d'originalité. L'époque où l'on trouve des écrivains comme Villon, Antoine de La Sale, Arnoul Gréban, Martin Lefranc, Blanchet, même Coquillart, « n'est pas une époque stérile [1] » Elle ne l'est pas davantage dans l'histoire de l'art, quand on peut citer Jean Fouquet, Michel Colombe, Nicolas Froment et les auteurs du porche méridional de Louviers, du portail de la cathédrale de Nantes, de l'Hôtel de Cluny, à Paris, des châteaux de Loches, de Josselin, de Plessis-lès-Tours, les créateurs, avant la Renaissance, du style vrai de l'habitation moderne; les sculpteurs du tombeau de Jean sans Peur, des statues de la chapelle de Châteaudun, tombeau de Philippe Pot, de la décoration du chœur d'Albi [2]

Certainement la France ne pouvait rester enfermée en elle-même: il eût été déplorable qu'elle ne profitât pas des admirables modèles que l'antiquité retrouvée offrait au monde, ou qu'elle demeurât étran-

1 Gaston Paris, *La poésie française au xv[e] siècle* (Leçon d'ouverture au Collège de France, le 9 décembre 1885), 1886, p 30

2 Sur toute cette période voir le volume précédent, p 194-228, 436-452.

gère aux splendeurs de l'art italien. La question était de savoir jusqu'à quel point elle renoncerait à son génie, pour s'absorber dans un génie étranger

RAPPORTS AVEC L'ALLEMAGNE ET LES FLANDRES.

Au cours du xve siècle, les Français s'étaient maintenus en rapports avec les Flandres et étaient entrés en relations avec l'Allemagne et l'Italie. Ils reçurent de l'Allemagne l'imprimerie, les éléments de la philosophie de Nicolas de Cues et quelques germes de la culture antique Quand Guillaume Fichet avait entrepris une réforme de l'enseignement dans l'Université de Paris, il avait, entre autres auxiliaires, un Allemand

De la part des Flandres, l'influence fut surtout artistique. Nos artistes s'inspirèrent des peintres et des sculpteurs de la cour de Bourgogne, on recevait de Flandre des tapisseries, des tableaux, des retables, des objets d'orfèvrerie et de bois sculpté, des dalles funéraires

RAPPORT AVEC L'ITALIE.

Mais, dans la seconde moitié du xve siècle, les relations avec l'Italie devinrent de plus en plus fréquentes Des cardinaux français séjournaient à Rome, des membres du clergé ultramontain venaient en France et y obtenaient même des évêchés ou des abbayes, Florence, Milan, Venise envoyaient et recevaient des ambassadeurs On commença de la sorte à connaître chez nous ce qui se passait en Italie Des artistes italiens vinrent travailler en France. Le médailleur Spinelli vécut plusieurs années à Lyon, un autre artiste, Pietro da Milano, fit une médaille de René le Bon, duc d'Anjou, et de sa femme, Jeanne de Laval. Le sculpteur Laurana séjourna en France à deux reprises; il éleva, dit-on, dans la cathédrale du Mans le tombeau de Charles du Maine [1]

ÉTAT DES ESPRITS AVANT 1494.

Les résultats de ces rapports avec l'étranger ne furent pas d'abord très sensibles L'Université ne modifia que lentement son enseignement, quoique des Italiens aient enseigné chez elle avant 1495. Mais les auteurs grecs ou latins furent de plus en plus nombreux dans les bibliothèques . les *Décades de Tite-Live*, les *Satires de Juvénal*, des œuvres de Cicéron, à côté des *Grandes Chroniques de France* ou des romans de la Table Ronde. Seulement tout cela restait comme extérieur à l'esprit français Les artistes se laissèrent encore moins pénétrer On ne voit rien dans l'architecture qui sente l'imitation non seulement de la construction, mais même de la décoration antique Dans la peinture et la sculpture, on a constaté un certain « adoucissement » des formes, une recherche de l'harmonie des

1 L'attribution à Laurana et la date de 1478 sont contestées, mais le monument est incontestablement d'un Italien, et il fut exécuté ou apporté en France avant l'expédition de Charles VIII

lignes, qu'il n'est pas impossible d'attribuer à la connaissance de quelques œuvres italiennes, mais qui n'est qu'une nuance dans le style français du temps.

Ce fut l'expédition de Charles VIII qui entraîna définitivement la France vers l'Italie, c'est-à-dire vers la civilisation méridionale et antique.

LES MÉCÈNES.

L'évolution qui se préparait fut favorisée en partie par le goût très vif que professèrent les rois et la plupart de leurs sujets pour les lettres et les arts

Charles VIII y apporta la sensibilité un peu fébrile de son intelligence. Dans son voyage d'Italie, il acquit ou prit tout ce qui fut à sa portée : tableaux, livres, objets d'art, meubles Il recueillit de même à son service, sans beaucoup de choix, des humanistes, des peintres, des ouvriers. Mais, en réalité, il ne dirigea rien et entreprit fort peu de chose tout au plus les travaux d'embellissement et d'agrandissement de son château d'Amboise.

LOUIS XII ET ANNE.

Louis XII n'a pas laissé beaucoup de traces de son Mécénat, il révéla cependant un goût sûr en matière d'art, puisqu'il essaya de faire venir auprès de lui Léonard de Vinci. Il eut à sa solde des écrivains; on voit sous son règne des poètes de cour, comme Jean Marot, Octavien de Saint-Gelais. Mais le grand rôle a été joué par sa femme Anne et par son ministre Georges d'Amboise. Anne[1] protégea un grand nombre de lettrés; elle fit travailler les artistes . Michel Colombe, au tombeau de son père, le duc François, Bourdichon à son *Livre d'Heures*, elle se forma une belle collection d'œuvres d'art Tout en appréciant à leur valeur les « choses d'Italie », elle eut cependant une tendance assez marquée, en bretonne qu'elle était et en femme d'esprit très conservateur, à préférer les modes traditionnelles. Ses poètes — comme ses artistes, on vient de le voir — furent le plus souvent des Français.

GEORGES D'AMBOISE

Georges d'Amboise, au contraire, fut curieux de toutes les nouveautés. Ses nombreux séjours en Italie l'avaient initié, bien plus que le Roi lui-même, aux splendeurs de la Renaissance. C'est certainement lui qui fit, en France, la plus large place aux Italiens à côté des Français. Dans la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts, il agit en grand seigneur. Il dépensa beaucoup pour des manuscrits, des tableaux, des collections de tout genre. Il eut certainement la prétention de laisser sa trace dans l'histoire de l'art comme dans la politique. La construction du château de Gaillon, où se

1 Voir Le Roux de Lincy, *Anne de Bretagne* (cité plus haut), t II, p 1-87, et IV, p 1-162.

marque un effort si grand et une volonté si réfléchie, le démontre suffisamment[1].

Les nobles, les riches abbés, les membres du haut clergé, les financiers suivirent ces exemples : ils se firent construire des châteaux ou commandèrent de splendides tombeaux, tantôt à des Français, tantôt à des Italiens. Ils recherchèrent les manuscrits, les tapisseries, les médailles Ils protégèrent, eux aussi, des lettrés et des écrivains.

Le Mécénat n'était pas en France une nouveauté ni une importation italienne. Les Valois — Jean le Bon lui-même avant Charles V — et les princes de leur famille, les ducs de Bourgogne de la Maison de France, les grands seigneurs féodaux du XIV[e] et du XV[e] siècle avaient aimé les lettres et les arts[2]. Les Français du temps de Charles VIII et de Louis XII ne firent que suivre leurs traditions. Tout au plus le spectacle des cours italiennes les excita plus vivement à se donner le rôle brillant d'amateurs et de dilettantes.

La véritable nouveauté fut non pas dans le goût lui-même pour toutes les œuvres intellectuelles, mais dans la nouvelle direction qu'il suivit.

ATTRAIT DE L'ITALIE POUR LES FRANÇAIS

L'Italie conquit les Français, du jour où ils pénétrèrent chez elle, et elle les retint par mille liens délicats. Ils se laissèrent prendre tout d'abord aux charmes du pays, du climat, et surtout à la grâce de la nature cultivée ou parée Ils ne tarissent pas sur les jardins, sur les parcs · « Au surplus vous ne pourriez croire, écrit Charles VIII, les beaux jardins que j'ay veus en ceste ville Car, sur ma foy, il semble qu'il n'y faille que Adam et Ève pour en faire un Paradis terrestre » C'est encore l'idée de paradis qui revient (car la langue et la pensée sont indigentes en matière d'esthétique) chez Jean d'Auton, quand il parle de la Chartreuse de Pavie : « Mieux sembloit un Éden paradisiaque qu'un domaine terrestre ». Puis, la beauté des villes, le luxe des constructions. Ici non plus ils n'ont pas pour voir des yeux très fins et très exercés, mais ils n'en regardent pas moins. Commynes dit de la Chartreuse de Pavie : « La belle église des Chartreux, qui est à la vérité la plus belle que j'aye jamais vue et toute de beau marbre » Mêmes impressions chez les autres, qu'elles s'expriment en prose ou en vers

En devisant (le Roi), s'en vint tout bellement
Voir la place qu'on nomme Colisée,
Qui est si grande et si bien ordonnée

1. Voir ci-dessous, p 181.
2. Voir le tome IV (première et deuxième parties) de l'*Histoire de France*.

Qu'en six palays de Paris, tant pour tant,
Comme il me semble de pierre n'a autant.

Mais par-dessus tout une séduction s'exerça, celle des femmes; elle a duré. Les chroniqueurs du temps de Charles VIII et de Louis XII n'ont pas cessé de célébrer le charme des femmes d'Italie, et pendant près de trois siècles, pour nos artistes, le type de beauté restera la beauté italienne.

L'ANTIQUITÉ

Quant à l'antiquité dont l'Italie était remplie, elle apparaissait aux Français, sous une forme saisissable, dans les cérémonies solennelles ou dans les fêtes familières A l'entrée du Roi à Gênes, en 1507, on vit « un grand curre (char) triomphal à chevaux, où estoient assises les quatre vertus cardinales · Justice, Prudence, Fortitude, Tempérance; au milieu, sur une haute chaire, le Dieu Mars »; Harmonius Marsus composa une tragédie à l'antique . *De rebus italicis deque ejus* (Louis XII) *triumpho* [1]. La phraséologie italienne, si enveloppante, si habile à insinuer la louange, si habile aussi à l'exagérer dans le superlatif, épuisait toutes ses formules pour mieux nous séduire et nous jouer. Les Florentins, envoyant des ambassadeurs à Charles VIII, leur donnaient ces instructions : « Direte che della gloria della Maestà sua e delli suoi *immortali trionfi*, con tanta celerità e *tanta incredibile ed ammirabile virtù adquisiti*, sono i Fiorentini che principalmente ne debbino essere contenti [2] »

DÉDAIN DU PASSÉ NATIONAL

Voilà ce qu'on pourrait appeler les « sensations d'Italie » Elles semblaient délicieuses aux Français du temps Leurs demeures commencèrent alors à leur paraître sombres, auprès de palais comme celui de Poggio Reale, que « le beau parler de Maistre Alain Chartier, la subtilité de Maistre Jean de Meung et la main de Foucquet ne sauroient dire, escripre ne paindre ». Tout ce qui n'était pas conforme au goût ultramontain devint peu à peu de mauvais ton pour un noble qui avait été en Italie.

L'ART ITALIEN IMPORTÉ EN FRANCE

Chemin faisant, on avait entendu parler de l'art italien lui-même; on avait entendu dire qu'il s'inspirait de l'antiquité et rivalisait avec elle dans quelques-unes de ses œuvres. Quelle antiquité? on ne le savait guère Malgré tout, l'art antique eut aux yeux des Français un grand prestige, l'art italien, qu'ils confondaient avec lui, n'en eut pas moins. Au retour de Charles VIII, on eut à payer 1 593 livres tournois pour le transport « de plusieurs tapisseries, librairies, painctures, pierres de marbre et de porfyre et autres... les dites choses pesant

1 Des affaires d'Italie et du triomphe de Louis XII

2 Vous direz que de la gloire de Sa Majesté, de ses triomphes immortels, obtenus avec une telle rapidité, avec un héroïsme si incroyable et si admirable, ce sont les Florentins surtout qui doivent être joyeux.

en tout 87 000 livres ou environ ». Avec cela des tableaux, que décrivent en style notarial les inventaires : « Un tableau, auquel a ung visaige d'une dame de Naples, ayant le chef tout blanc ; ung autre d'une femme italienne ; un homme habillé de drap d'or à la fasson de Venise.... ». On a un état des gages des Italiens employés par Charles VIII en 1497-1498, « pour ouvrer de leur mestier à l'usaige et mode d'Italie ». Louis XII les garda presque tous. On y trouve Guido Paganino, « chevalier, peintre et enlumineur » ; Jean Jocundus (Fra Giocondo), « deviseur de bastimens » ; Domenico de Courtonne, « faiseur de chasteaulx et menuisier en tous ouvrages de menuiserie » ; Johanne de Granna, « prebstre, faiseur d'orgues » ; Loys de Lucques, dit Merveilles, armurier. On y trouve aussi un « faiseur de hardes », un parfumeur, un découpeur de velours à l'italienne

APPEL A LÉONARD DE VINCI.

Si la plupart de ces artistes ne furent que de second ordre, Louis XII, avant François I[er], eut le mérite de s'adresser à Léonard de Vinci Il avait vu de lui, paraît-il, un « petit tableau », qu'il admira beaucoup[1] et il voulut attacher le peintre à sa personne. « A l'audience de ce matin, écrit l'ambassadeur de Florence, en 1507, le Roi me fit appeler et me dit · « Il faut que vos Seigneuries me servent ; écrivez-leur que je désire employer maître Léonard, leur peintre... c'est un bon maître et je veux avoir quelque chose de sa main » Le Roi lui-même s'adressa directement aux membres du gouvernement florentin. Avec les peintres, les architectes, les sculpteurs, on sollicitait les érudits ou les littérateurs Le Vénitien Aleandro, qui devint Recteur de l'Université de Paris en 1513, fut non pas le premier, mais un des premiers à enseigner le grec à Paris [2]. Charles VIII et Louis XII appelèrent Fausto Andrelini, Paolo Emili, qui eut les fonctions de chroniqueur et orateur du Roi, et qui composa à la demande de Louis XII le *De rebus gestis Francorum.*

Cet appel adressé par nos rois aux étrangers est précisément un de leurs mérites pour leurs historiens « Et en a fait venir (des savants) d'Italie et de Grèce, mesmement Jean Lascaris . », dit Seyssel, dans les *Louanges du bon Roy de France, Louis XII*[ème].

1 Il se faisait ainsi en France des réputations italiennes Quelques noms pénétraient peu à peu chez nous Une épigramme, qui est la première sans doute qu'on puisse citer en matière artistique, et qui montre par là des préoccupations nouvelles, en témoigne Elle est d'ailleurs assez piquante

Pas n'approchent les faits Maistre Roger
De Pérusin (Pérugin) qui est si grand ouvrier,
Ne des painctres du feu roy de Cecille,
Et semble bien qu'il n'est pas savetier,
Le compagnon, mais homme très abille
En perspective est un peu inutille,
Pareillement à faire un doux visaige
Mais il m'a dit qu'à Saint-Lô est l'usaige
D'ainsi le faire par les hostelleries,
Et qu'au mestier fut en apprentissaige
Trente-six ans, sans compter les féries

2 J. Paquier, *Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes* (1480-1529), 1900 (thèse de Paris)



RÉSISTANCES DE LA FRANCE

Mais ces étrangers ne s'emparèrent pas de nous du premier coup; c'est que, si nombreux qu'ils semblent quand on les catalogue, ils se perdaient dans la vaste étendue de notre pays. Immigration, mais non invasion, encore moins occupation. En dehors de la Cour, ils se disséminaient au hasard des circonstances un cardinal ramenait un peintre ou un érudit; un artiste faisait son tour de France. Il fallait bien autre chose pour transformer la France.

III. — L'ÉRUDITION

INFLUENCE DE L'ALLEMAGNE ET DE L'ITALIE

PENDANT les premières années du XVIe siècle, les savants français et les universités se maintinrent en rapports aussi bien avec les érudits d'Allemagne qu'avec ceux d'Italie Lefèvre d'Étaples alla à Florence, à Padoue, à Rome, à Venise, vers 1492 et vers 1500, et ses contemporains considèrent que ces deux « missions » avaient inauguré chez nous la connaissance de l'antiquité, mais, d'autre part, les maîtres des universités allemandes fréquentaient l'Université ou les collèges de Paris. Beatus Rhenanus expliqua à Paris les *Économiques* d'Aristote, en 1502, Érasme y fit des séjours répétés, depuis 1496; Jean Standonck, des Pays-Bas, restaura les études au collège de Montaigu Budé entretenait des relations étroites avec Érasme, Lefèvre d'Étaples, en 1510, se rendait en Allemagne et y visitait les Frères de la Vie commune : c'était la « mission » d'Allemagne après les missions d'Italie Seule la Réforme rompit nos relations intellectuelles avec la Germanie, encore cette rupture ne s'accomplira-t-elle définitivement qu'après 1530

BUDÉ.

En Allemagne comme en Italie, ce que nos savants cherchèrent surtout, ce fut l'antiquité Budé[1] est le premier en mérite des érudits qui l'introduisirent en France. Il fut philologue, en apportant dans la philologie quelques préoccupations d'archéologue, et ouvrit la voie où s'engagèrent ses successeurs. Né à Paris en 1468, il ne se donna aux « humanités » qu'à l'âge de vingt-quatre ans. Il se lia avec Lefèvre d'Étaples, revint au droit qu'il avait étudié dans sa première jeunesse, mais surtout s'intéressa à l'histoire, à la philosophie, et s'attacha avec passion à l'étude du grec, qu'il finit par écrire couramment dans toute sa pureté Sa puissance de travail, en admettant qu'on ait fini par la faire un peu légendaire, sa passion de savoir, tout annonce et résume en lui dans sa pleine expression le savant de la Renaissance.

1 Rebitté, *Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France*, 1846

En 1508, Budé publia les *Annotationes in XXIV libros Pandectarum* (Notes sur vingt-quatre livres des Pandectes). Dans cet ouvrage d'une érudition déjà très sûre, il relève des altérations de texte, essaie des restitutions, fixe le sens des termes, montre la nécessité de connaître la langue latine pour aborder les études juridiques, commente sept cents articles des Pandectes. Il donne ainsi des leçons de travail méthodique, il initie lecteurs et disciples à la critique scientifique.

LE « DE ASSE ».

En 1515, il fait paraître le traité *De asse et partibus ejus* (de l'As — monnaie romaine, — et des parties de l'As). Il y démontre comment l'étude bien conduite d'une matière spéciale peut permettre de reconstituer une civilisation. Il se louait plus tard « d'avoir mis en évidence le livre des poids et mesures, nombres, monnoyes, et toute la manière de compter des Anciens, tant grecs que latins », et d'avoir ainsi éclairci et interprété un grand nombre de lieux et passages des auteurs grecs et latins. Ce traité, en effet, est, à vrai dire, une reconstitution de toute la vie antique. Quinze ans avant la première fondation du *Collège de France*, Budé en avait déterminé l'esprit.

BUDÉ ET L'HUMANISME.

Tel est en Budé l'humaniste, c'est-à-dire l'homme dont la curiosité universelle s'intéresse à toutes les connaissances, et qui va les chercher dans l'antiquité; l'homme qui retrouve par l'étude de la langue, des lois, des écrivains, des philosophes, des monuments, les civilisations grecque et latine, qui élargit ainsi son horizon, sort des traditions et des façons de penser de ses contemporains, conçoit d'autres idées, d'autres mœurs, un autre idéal, et par là s'affranchit d'un joug, mais aussi s'expose à l'injustice envers le passé de son pays, à la méconnaissance des conditions nouvelles de la vie, et par là, le plus souvent, reprend un autre joug[1].

LEFÈVRE D'ÉTAPLES.

Lefèvre d'Étaples[2] aborda toutes les études à peu près qui intéressaient déjà les esprits. Il publia, entre 1490 et 1517, des Commentaires sur Aristote, des ouvrages de sciences, ses traités d'arithmétique et de cosmographie contribuèrent à former l'école scientifique et géographique, représentée plus tard par Fernel et Oronce Finé. Mais, bien moins érudit que Budé, Lefèvre fut beaucoup plus préoccupé des questions morales, religieuses et philosophiques On a de lui des études sur les textes sacrés ou sur les questions du dogme, quelques-unes aussi sur certains auteurs apocryphes ou mystiques

1. Comme la plupart des érudits de l'époque, Budé fut en faveur auprès des rois. Louis XII et François Ier l'envoyèrent comme ambassadeur, auprès de Jules II, vers 1508, de Léon X, en 1515.

2. Graf, *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Étaples*, 1842 (thèse de Strasbourg).

du moyen âge, qui retenaient encore l'attention des hommes du XVI[e] siècle. C'est un vrai disciple de Nicolas de Cues, avec qui il avait toutes sortes d'affinités de sentiment. Dès 1509, il travaille à une édition, qui parut en 1514, des œuvres du cardinal allemand.

Bien qu'il goûtât les auteurs grecs et latins, l'étude des langues le laissait presque indifférent. Il cherchait chez les anciens les spéculations métaphysiques; il répugnait aux côtés purement païens, mythologiques et matérialistes de leur pensée. Il va jusqu'à proclamer condamnable et dangereuse l'étude des poètes : Térence, Lucain, Ovide. Dans la seconde partie de sa vie, il essaiera de réformer les mœurs et les croyances au nom du christianisme. Ainsi, il fut, sinon un novateur, certainement un précurseur; il eut du précurseur tous les traits : l'ouverture d'esprit, la chaleur d'âme et la bonne volonté, comme aussi les incertitudes et les défaillances. En même temps, on peut se rendre compte, par sa biographie, de ce que pouvait donner l'éducation du XVI[e] siècle, si décriée.

CLAUDE SEYSSEL

Claude Seyssel[1], né en Savoie, fit ses études à l'Université de Turin, reçut, en 1498, une pension de Charles VIII, qui l'appela auprès de lui dans les dernières années de son règne. Georges d'Amboise poussa sa fortune. Seyssel fut nommé conseiller au sénat de Milan, devint évêque de Marseille en 1509, et obtint en 1517 l'archevêché de Turin, où il résida jusqu'à sa mort. Ce personnage est ainsi un exemple des rapports intellectuels aussi bien que politiques, qui s'établissaient entre la France et le nord de l'Italie[2]. De plus, élevé à Turin, à Pavie, il apportait chez nous une éducation latine et juridique. Il a traduit quelques auteurs grecs[3] et latins.

Écrivain aux gages de Louis XII, il a publié les *Louanges du Roi Louis XII[e] de ce nom* (1508) et la *Victoire du Roy contre les Vénitiens* (1510)[4].

Son ouvrage capital est la *Grant Monarchie de France*, qui parut en 1519, mais avait été composée au temps de Louis XII, dont elle reflète si bien l'esprit[5].

LA « GRANT MONARCHIE DE FRANCE ».

C'est une œuvre qui mérite l'attention à beaucoup d'égards. On y trouve les idées qui avaient cours, au début du XVI[e] siècle, sur l'organisation et le rôle du pouvoir royal, sur la place à donner aux diffé-

1. Dufayard, *De Claudii Seisselii vita et operibus*, 1892 (thèse de Paris).
2. Il fut même un des promoteurs de l'emploi de la langue nationale française. Voir Brunot, *Un projet d'ennichir, magnifier et publier la langue françoise en 1509*, Rev. d'hist. litt. de la Fr., I, 27, et *Histoire de la langue et de la litt. française*, t. III, p. 664 et suiv.
3. Xénophon (1503), Thucydide, Appien. Il les traduisait sur une traduction latine préalable.
4. Composées en latin et traduites en français par Seyssel lui-même.
5. La *Grant Monarchie de France*, composée par messire Claude de Seyssel, lors évesque de Marseille et à présent archevesque de Turin, adressant au Roy très crestien Françoys premier de ce nom, 1519.

rents ordres de l'État, sur les conceptions qui doivent diriger la politique. La comparaison serait intéressante à établir entre Seyssel et Machiavel, pour montrer les divergences profondes, l'abîme qui sépare l'Italie de la France. Tandis que l'écrivain florentin, dans son livre trop vanté du *Prince*, établit toute l'action gouvernementale sur l'individualisme du souverain, Seyssel considère la monarchie comme un pouvoir protecteur, dont les intérêts se confondent avec ceux de l'État S'il n'oppose au prince que des obstacles moraux, comme la religion, la justice, ou des règles de conscience, il reconnaît la nécessité pour lui de consulter des Conseils. C'est exactement la monarchie du *Père du Peuple*, et c'est la royauté telle que l'avaient comprise bien des auteurs du moyen âge, telle que la comprirent la plupart des écrivains de la Renaissance. Le Monarque idéal de Seyssel et le Grandgousier de Rabelais ne diffèrent guère. Ils sont tous deux dans la tradition française[1]

IV — LA LITTÉRATURE[2]

LES écrivains du temps de Charles VIII et de Louis XII sont avant tout les continuateurs des écrivains du XV[e] siècle; ils ont de ceux-ci les qualités et les défauts; leur goût est d'ailleurs en accord avec celui de leur public[3]. Ils commencent cependant à entendre parler de l'antiquité; ils en retiennent quelque chose, mais seulement les formules, quelques faits, çà et là quelques idées.

L'Ecole des rhétoriqueurs, formée au cours du XV[e] siècle, se prolongea très avant dans le XVI[e] [4]. Elle dominait encore au temps de Louis XII Chastellain, Meschinot étaient morts, mais Molinet, Guillaume Crétin étaient en pleine renommée. **LES RHÉTORIQUEURS.**

Leur poétique est contenue en partie dans *Le Grant et vray Art de pleine Rhétorique*, publié seulement en 1521, assez longtemps après **L'ART DE RHÉTORIQUE.**

1 La conception littéraire de la *Grant Monarchie* est bien aussi celle du temps, par l'intervention fréquente de l'antiquité De même que Machiavel recommande l'infanterie, parce que les Romains ont conquis le monde avec les légions, Seyssel déclare qu'il « est expédient d'avoir une armée de mer », en s'appuyant sur l'exemple de Pompée et des pirates

2 Les indications bibliographiques se trouvent dans Petit de Julleville et Lanson, cités ci-dessus Voir aussi p 300

3 Pour les livres qu'on imprimait vers 1500, voir Claudin, *Histoire de l'Imprimerie en France au XV[e] et au XVI[e] siècle*, 1900, et un compte-rendu de Lanson, *Revue d'hist. litt. de la France*, 1902, p 311-314 Presque tous les ouvrages du moyen âge, romans, livres dévots, chroniques, traités didactiques, gardaient des lecteurs On imprimait Ogier le Danoys, l'Ordinayre des chrestiens, les Chroniques des Rois de France, l'Art et Science de Rhétorique, en même temps que des traductions de César et d'Ovide

4 Voir le volume précédent, p *443-445*, et A Hamon, *Un grand Rhétoriqueur, Jean Bouchet*, 1900.

la mort de son auteur, Maistre Fabri (Pierre Lefèvre). Fabri cite, à titre d'exemples, des auteurs qui ont écrit depuis 1480 environ, il résume donc fort exactement la conception littéraire des écrivains du temps que nous étudions. Comme le livre n'eut pas moins de six éditions entre 1522 et 1544, on voit que les règles et les modèles qu'il invoquait gardèrent une certaine vogue, jusqu'au « Manifeste » de Du Bellay. L'ouvrage est divisé en deux parties : la prose et la poésie. Dans la seconde, « l'art de rithmer », Fabri expose les règles de la composition et de la versification, telles qu'on les comprenait alors. Il indique les genres les plus employés : chants royaux, ballades, rondeaux, virelais ; or, ce sont presque tous ceux que proscrira la classique « Pléiade ». Il insiste surtout sur les « différences de rithme (rime) en fin de ligne ». Les rhétoriqueurs mettaient là le principal de leur effort et de leur invention, et ils variaient à l'infini les combinaisons : rimes épiloguées, en écho, fratrisées, léonines, croisées, etc. Ils aimaient aussi les tours de force, qui consistaient à faire toute une pièce de vers avec des mots commençant par la même initiale, ou à jouer sur des antithèses purement verbales. Les exemples de ces complications, de ces pauvretés, sont nombreux chez Fabri ou dans la littérature de l'époque[1]. Tout au plus admettra-t-on, en se plaçant au point de vue historique, que ces efforts, stériles en eux-mêmes, contribuèrent peut-être à assouplir la langue et à varier la prosodie.

La renommée dont jouirent, de leur vivant et même après leur mort, Crétin, Molinet, Jean Bouchet, ne peut guère se comprendre. De celui-ci, on a pu dire[2] : « J'ai lu avec toute bienveillance plus de soixante mille de ses vers ; j'en pourrais citer quatre ou cinq qui ont du trait, mais il m'a été impossible d'y trouver un passage qui valût la peine d'être reproduit ». La réputation de ces rhétoriqueurs, dans un temps où l'imprimerie ne multipliait pas encore les livres à de très nombreux exemplaires, fut sans doute plutôt affaire de cénacle que de grand public.

1. Molinet écrira par exemple :

Couché je suis au lict de desconfort,
Confort,
Moult fort
Me blesse en périssant,
Je vis envis (malgré moi), car mon espoir est mort.
La mort
Me mort,
Je suis amoindrissant,
J'amoindris, languissant,
Je languis, gémissant, etc.

Il se plaira en prose au même cliquetis de mots géminés : « Mutins rebellans, rebelles mutinans, trafiqueurs séduisans, séducteurs trafiquans ».

Les vers suivants, dont tous les mots commencent par F, sont de Bouchet :

Faulce fortune, fragile, fantastique,
Folle, fumeuse, folliant, follistique,
Favorisant follastres follement,
Furieuse femme furibondique,
Faisant frémir félonneux fortifiques,
Fortifiant faintifs folz faulsement.

2. Ch. d'Héricault, cité par A. Hamon, p. 214.

Pourtant, même dans les œuvres qui sont conçues d'après leur système, on trouve quelquefois des mérites, mais toujours un peu frêles et minces, et seulement dans des sujets tout familiers.

LA PROSE COURANTE.

Mais la littérature pédantesque ne fut pas toute la littérature du temps, la prose, par exemple, échappe presque entièrement à son influence. La première partie de l'ouvrage de Fabri contient les règles générales d'invention, de composition, d'élocution, pour « oraisons, missives, épistres, sermons, récitz, collations et requestes ». Or, on y trouve des lois naturelles de sens commun, exposées dans un langage qui n'a rien du tout d'alambiqué. Cela donne bien le ton de la charmante et naïve prose française courante, telle qu'on la rencontre dans les chroniques, les mémoires, les lettres.

GRINGOIRE.

Pierre Gringoire doit peut-être sa célébrité à Victor Hugo, qui a fait de lui un contemporain de Louis XI, pour l'introduire dans le roman de « Notre-Dame de Paris » Or il est né vers 1475 et il est mort entre 1538 et 1539 La moyenne de sa vie appartient donc aux règnes de Charles VIII et de Louis XII. Membre de la « Confrérie des Sotz », qui donnait des représentations théâtrales, pensionné un moment par Louis XII, qui employa sa verve contre Jules II, il fut homme de lettres, publiciste, auteur dramatique. Sous François Ier, il vécut obscurément, débordé par le courant des idées littéraires nouvelles.

Gringoire avait de la verve et une plume parfois alerte Partout où il suffit d'être familier, caustique, on pourrait presque dire qu'il excella [1] Mais ailleurs il est lourd, maladroit, plat, incapable de suivre le développement d'une œuvre sérieuse Cette impuissance se constate dans *le Blazon des Hérétiques* [2], où il entreprit de suivre l'hétérodoxie, depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à l'apparition de Luther, tâche bien au-dessus de ses forces.

Il essaya, lui aussi, de se mettre à la mode et d'imiter l'antiquité.

1 Dans les *Folles Entreprises*, ce dialogue

PAPELARDISE

Nous faisons requestes, prières,
En abstinences singulières,
Les gens en sont bien advertiz

DÉVOCION

Les beaux banquets et bonnes chières
Se font par subtiles manières
In camera caritatis

PAPELARDISE

Hélas, nous disons au couvent,
Ainsi que les pluviers, de vent,
Peu de biens nous sont départiz

DÉVOCION

Vos gouverneurs le plus souvent
Ont tant de biens qu'on les revend
In camera caritatis

Et le dialogue se poursuit, avec cette chute en refrain *In camera caritatis*

2 Voici un exemple

Une perverse hérésie se esleva,
Que Jean Vuyklef, hérétique, trouva
En Angleterre, et Jean Huss dedans Boesme,
Qui par long temps fit une peine extreame
A Sainte Eglise et ses dévotz enfans . .

Le poème est de 1524

Il se montra prodigieusement inhabile à en employer les matériaux, qui d'ailleurs pesaient lourdement à l'esprit de ses contemporains. Tout consistait pour lui comme pour la plupart d'entre eux à introduire çà et là des noms anciens ou à insérer des textes, comme de véritables gloses, en marge de ses vers[1] Chose curieuse pourtant on saisit ainsi le procédé, qui a peu à peu décomposé l'esprit français ; on voit comment ces pièces de rapport, introduites artificiellement dans notre pensée, l'ont d'abord gênée, faussée, puis transformée

LE MYSTÈRE DE SAINT LOUIS.

La plus intéressante à étudier de toutes les œuvres de Gringoire est certainement la *Vie de saint Louis*, une des dernières pièces du moyen-âge, et qui indique cependant un essai de renouvellement. Le sujet est essentiellement historique et national, puisé dans les *Grandes Chroniques de France* et dans *Joinville.* Les principaux motifs sont la révolte des barons, la croisade d'Égypte, les réformes dans la Prévôté de Paris et dans la justice, la dernière Croisade.

MÉRITES DU MYSTÈRE DE SAINT LOUIS

Ce drame, avec ses décors multiples, ses personnages variés, sa *Chevalerie*, son *Populaire*, laisse la sensation d'une sorte d'opéra, surtout dans le deuxième acte, qui s'ouvre sur un double décor. D'un côté, la reine Blanche, saint Louis, Chevalerie, Populaire, Bon Conseil, de l'autre, le duc de Bretagne, les comtes rebelles de Champagne et de La Marche. Le début a l'allure, on dirait presque la sonorité de la phrase musicale, dans ses couplets alternés avec de véritables refrains.

LA ROYNE BLANCHE

Sera point France sans envie?
Seront tous jours traistres encours,
Pour troubler nos royales cours?
Las, la paix est de nous ravye.

SAINT LOUIS

Ma mère, ma très douce amye,
Nos parents cuydent tous les jours
Mestre nostre bruyt en décours,
Lachement ont la paix bennye.

CHEVALLERIE

Sera point France sans envye?
Sans que princes en villes, tours,
Usent de sy desloyaux tours,
Abolissant leur seigneurie?
Sera point France sans envye?

. . . .

Je montrerai ma hardiesse,
Portant des fleurs de lys l'enseigne

Cette pièce était écrite pour être entendue et non pas lue, et non seulement entendue, mais vue, accompagnée du jeu des acteurs, du mouvement des foules, de la plastique de la scène

1 Il écrira

Guerre se meut et entreprent la jouxte,
Mais le peuple la fournist de pitance

Et, pour éclairer ou justifier ce lieu commun banal, pour se donner aussi le bel air de l'érudition, il met en marge « *Suetonius Augustus Cæsar, volens significare bella esse detestanda, solitus est dicere non est bonum aureo hamo pisces capere!* » (Suétone César Auguste, voulant exprimer que la guerre était chose détestable, avait coutume de dire Il n'est pas bon de prendre les poissons avec un hameçon d'or) Ce qui ne se rapporte à rien.

Mais surtout (considération que l'historien ne saurait négliger), le sujet, les personnages, le décor, le style même se trouvaient en harmonie parfaite avec l'esprit et l'âme des spectateurs. Aucune barrière entre le drame et la foule. C'est une grande, une immense différence avec la tragédie qui va succéder bientôt à ce théâtre populaire Qui pourrait soutenir que la rupture, voulue par la Renaissance, entre notre passé national et l'art dramatique, n'a pas nui à cet art, ne l'a pas, dans une certaine mesure, extériorisé, diminuant ainsi l'efficacité de son action sur l'âme française?

LE MAIRE DE BELGES.

Jean Le Maire de Belges est né à Belges, dans le Hainaut, vers 1473, il fait ses premières études sous la direction des *Frères de la Vie commune*, mais il les continue à l'Université de Paris[1]. Il se met au service du duc de Bourbon et du roi de France, à partir de 1498, mais il passe bientôt à celui de Marguerite d'Autriche, pour revenir ensuite à Louis XII et à la reine Anne de Bretagne. Il est donc une sorte de cosmopolite, comme beaucoup d'hommes le furent de son temps, avec cependant une tournure d'esprit plutôt flamande qu'italienne, il a la naïveté du moyen-âge, le mysticisme de l'Allemagne et les prétentions érudites des savants nouveaux A le juger en lui-même et à l'étudier littérairement, c'est un écrivain incomplet, mais des plus remarquables, même comme poète Quand on passe par-dessus les maladresses ou les longueurs interminables, qui forment autour de la poésie de ce temps des buissons d'épines inextricables, on trouve chez lui, çà et là, une vision de la nature, une grâce, quelquefois une éloquence, dont on a pu dire sans trop d'exagération qu'elles annoncent Ronsard[2].

LES « ILLUSTRATIONS DE GAULE »

Mais son œuvre capitale est en prose · « Les Illustrations de Gaule et les Singularités de Troyes la Grande ». Le Maire y développe ce thème, qui d'ailleurs avait cours à la fin du xve siècle et qui sera celui de la « Franciade » de Ronsard, que les Français descendent des Troyens.

On trouve côte à côte, dans les « Illustrations », Hercule, Hélène, Pharamond, Charlemagne, les villes de Troie et de Louvain. Les

1 F Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jean Le Maire de Belges*, 1888 (thèse de Paris).

2 Et de pitié peut-être ploureront
Et sèmeront des branches verdelettes
Sur mon tombel, et fleurs et violettes,
Quand tout repose et que la lune luit

Ou bien

Plus ne serez ainsi qu'aurez esté,
Dont plourerez, et moult vous poisera
Voir votre cours par vieillesse arresté;
Chacun de vous alors s'accusera
De ses beaux jours perdus et oubliez,
Et ses genoux de pleurs arrosera.

L'épisode de Pâris et d'Œnone montre ce que pouvait donner cette gaucherie naïve, cette inexpérience pédante, mais aussi cet instinct de la vie et du pittoresque. C'est un tableau presque achevé du charme de la campagne et des bois, de l'amour dans toute sa fraîcheur, de la grâce et de la verdeur de la jeunesse. Voir Thibaut, p 195-202, et Stecher, *Œuvres de Jean Le Maire de Belges*, 3 vol , 1882-1885, t. I, p. 164-200

personnages sont habillés à la mode de Louis XII, expriment les sentiments d'un seigneur ou d'une dame de la Cour. Mais une nouveauté de cette œuvre singulière, c'est un sentiment véritablement assez vif de la beauté plastique, que Le Maire doit sans doute à l'antiquité, à l'Italie, ou à ses rapports avec les artistes, car il fut en relations avec le peintre Perréal et le sculpteur Michel Colombe. Il y a des moments où l'on sent qu'il avait regardé des statues antiques. il dépeint Vénus, dans le jugement de Pâris, « plantée sur le pied droit et avançant le gauche, la main dextre pliée sur la hanche et l'autre estendue au long de la cuisse senestre » Il décrit « la resplendeur de ses tresses dorées, longues et espesses, dont les flocons espars, sans ordre çà et là, donnent merveilleuse décoration au chef et aux épaules éburnines »

Vers la même époque à peu près, les peintres Lucas Cranach et Albert Dürer représentaient de la même façon, avec la même recherche de la beauté physique et la même difficulté de l'exprimer, des Vénus ou des Cléopâtre antiques Ou bien, comme Le Maire lui-même, ils revêtaient les personnages grecs ou romains des costumes du XVIe siècle « Ils mettaient aussi bien une gibessière au bonhomme Bias, comme une pannerée de febvres à Pythagoras · ce leur estoit tout un. »

JEAN D'AUTON

Jean d'Auton[1], né entre 1465 et 1470, vécut à la cour de Louis XII, entre 1500 et 1515, il fut choisi comme historiographe par le Roi ; il écrivit des vers loués par ses contemporains.

Comme poète, il appartient sans réserve à l'école des rhétoriqueurs ; il recherche les difficultés qui leur semblaient le comble de l'art, il s'y complaît · il écrira toute une pièce avec des rimes en ec, ic, oc, uc, en ère, oire, etc. Mais il est aussi un homme de la Renaissance et il essaye de se mettre à la mode nouvelle. Seulement il reste en réalité très ignorant de l'antiquité gréco-latine, il n'en prend que l'extérieur, il s'en affuble S'il décrit un incendie « Depuis le temps que, selon les poètes, Phaéton versa le curre de Phébus sur la terre, n'apparut si grande flamme » ; une sédition · « tant estoit impétueuse que, depuis le temps de Marius et Sylla, romains, n'en fust vue de pareille ». Ou bien encore, il forge des mots pris tout chauds du latin . regard tant luciférant, heure matutine, convis épulaires. Quoiqu'il fasse le pédant et cite « Strabon en sa Géographie » (tout comme l'Intimé, Pausanias en ses Corinthiaques), il a gardé bien des naïvetés du moyen-âge. Il croit encore que Virgile, « par art diabolique ou autrement, perça tout en travers la montagne près de Naples ».

1 *Chroniques de Jean d'Auton*, publiées par De Maulde (avec une étude sur la vie du Chroniqueur) Voir ci-dessus, p 41

D'AUTON CHRONIQUEUR.

Pourtant, il n'est pas entièrement médiocre et le chroniqueur chez lui est bien supérieur au poète. Il est sincère, exact, il cherche à s'informer, il sait voir, observer. Il arrive parfois, quand il raconte, à une certaine vivacité, et il garde souvent du naturel. Il excelle presque dans les descriptions des choses de guerre. D'Auton, bien qu'il fût abbé, avait l'esprit militaire Par là, il continue la lignée des chroniqueurs du moyen-âge, les noms de Froissart, d'Olivier de La Marche, viennent facilement à la mémoire à propos de lui. Le drame du Garigliano a trouvé en lui un interprète presque éloquent[1] Que manqua-t-il à ses récits pour mériter de durer? Çà et là plus d'émotion soutenue, plus de vibration dans le style, plus d'art en un mot.

COMMYNES.

Philippe de Commynes, par les dates de sa naissance et de sa mort, se place plus dans le xv[e] siècle que dans le xvi[e], mais la composition de son œuvre est, pour une grande partie, contemporaine des premières guerres d'Italie[2]. Né vers 1445, il ne fréquenta pas les universités, entra de bonne heure dans la vie active et pratiqua, de 1464 à 1472, la cour de Bourgogne, où il rencontrait une culture intellectuelle, dont les œuvres de Chastellain et d'Olivier de La Marche donnent l'exacte impression. Il paraît s'être intéressé fort peu à la littérature ou à l'art de son temps, il ne semble pas qu'il ait entretenu de relations avec les poètes ou les savants.

Par là peut-être s'explique sa sécheresse Chez lui, la narration est diffuse, sans trait et sans pittoresque Ses défauts apparaissent surtout dans la dernière partie de ses Mémoires[3], où il se trouve en présence de l'épisode éclatant de l'expédition italienne. Le récit en est bien souvent gris et traînant A la différence de Jean d'Auton, Commynes ne se plaisait pas à l'appareil de la guerre. Il fut surtout un psychologue, et encore plus un penseur politique Il aimait à étudier — sommairement — les institutions des pays voisins, à y chercher les causes de l'échec ou du succès de la diplomatie, mérite qu'il ne faut pas exagérer, qu'il ne faut pas considérer comme lui étant essentiellement personnel, et qu'il ne faut pas mettre davantage à l'actif de je ne sais quel contact avec l'Italie ou la Renaissance. L'esprit français a agité volontiers et exprimé assez fortement les spéculations politiques, au moyen-âge, et formulé des conceptions au moins aussi vigoureuses que celles qui se rencontrent chez Commynes.

1 Nous avons pris dans Jean d'Auton presque tout le récit des campagnes de Naples en 1500-1503 Nous y renvoyons

2 Faguet, *XVI[e] siècle Etudes littéraires*, 1894

3 Composés entre 1489 et 1498, les *Mémoires de Commynes* ne furent imprimés qu'en 1524. Voir la bibliographie dans Petit de Julleville et Lanson Voir surtout de Mandrot (cité ci-dessus, p 1), et V L Bourrilly, *Les idées politiques de Commynes*, Rev d'hist. moderne et contemporaine, t I, 1899-1900

Le livre de Commynes est précieux, parce qu'il exprime des idées bien françaises, parce qu'il parle exactement la langue que parlait la société, quand elle ne faisait pas effort vers la rhétorique, et aussi parce qu'il montre jusqu'à quel degré de culture et à quelle valeur de réflexion sur l'art de gouverner pouvait s'élever un homme politique pris parmi les moyens.

V. — L'ART

L'ART français, très supérieur à la littérature, est encore en pleine vitalité. Les artistes nationaux continuèrent à être employés, à côté des Italiens venus en France[1] et, d'autre part, ceux-ci ne purent pas appliquer sans réserves leurs doctrines. Ils durent transiger presque toujours avec les habitudes et avec le goût national.

LES ITALIENS FRA GIOCONDO

On est d'ailleurs assez mal informé sur le rôle de ces Italiens : fort souvent on ne connaît que leurs noms et les dates de leur séjour.

Fra Giocondo demeura sans doute en France, entre 1495 et 1505 Il n'était plus jeune quand il vint à la Cour, et il avait déjà en Italie une assez grande réputation. C'était un habile écrivain, un érudit, un ingénieur en même temps qu'un architecte. Il avait étudié Vitruve, il était tout pénétré de l'esthétique gréco-latine. Il ne paraît cependant pas avoir été très employé. Il reconstruisit le pont Notre-Dame, en 1500, en collaboration avec des maîtres d'œuvre de Paris[2]; il bâtit très probablement le château de Bury, près de Blois. Il dut surtout répandre les nouvelles doctrines par ses conversations et ses écrits. Il était comme un conseiller d'art écouté.

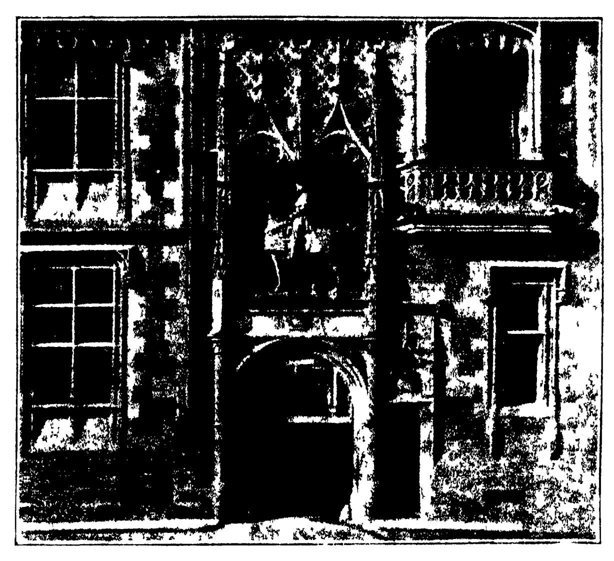
LES JUSTE

Les Juste[3] sont une famille de sculpteurs qui a fait dynastie. Le premier d'entre eux qu'on voit paraître chez nous est un certain Antonio di Giusto, natif de Florence, accompagné d'un frère plus jeune, Giovanni. Un document le montre propriétaire d'une maison sise à Carrare, mais ajoute à son nom cette mention : « *al servizio del Re di Francia* »; Antoine était domicilié à Tours, où il devint également propriétaire. Un grand nombre d'Italiens eurent ainsi deux patries : la fusion des idées s'opérait par celle des intérêts et des habitudes, souvent par des mariages. La date précise la plus ancienne, sur le

1 L. Courajod, *La part de l'art italien dans quelques monuments de sculpture de la première Renaissance française*, 1885, et *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, t. II, 1901, p 529-553 et 659-671

2. Le Roux de Lincy, *Recherches historiques sur la chute et la reconstruction du Pont Notre-Dame à Paris (1499-1500)*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. VII, 1846

3 De Montaiglon, *La famille des Juste en Italie et en France*. Gazette des Beaux-Arts, 1875-1876.

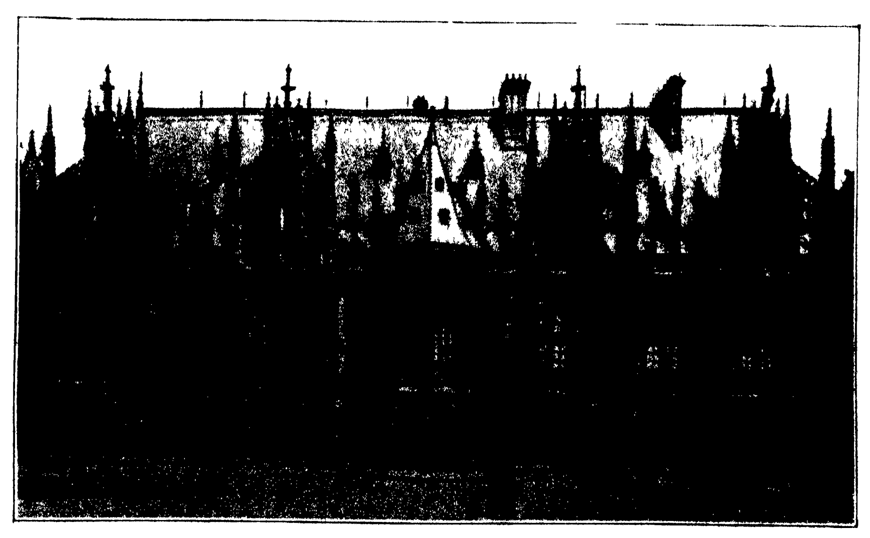




ENTRÉE DU CHATEAU DE BLOIS

Cette partie fut construite par ordre de Louis XII à partir de 1500 elle a été restaurée au XIX[e] *siècle Mur en briques avec chainages de pierre autour des ouvertures Au-dessus de la porte statue équestre de Louis XII*

Cl Hachette et C[ie]



LE PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN

Construit a partir de 1499 par l'architecte Rouland le Roux ***Fenêtres à meneaux, clochetons et pinacles decoupes à jour comme dans les édifices gothiques anterieurs On n'y trouve encore aucune influence italienne***

Cl Neurdein

séjour des Juste en France, est donnée par le tombeau de Thomas James, élevé par eux, en 1507, dans la cathédrale de Dol.

LES MÉDAILLEURS.

Il vint aussi beaucoup de médailles et de médailleurs italiens. Jean de Candida, qui vivait déjà en France avant l'expédition d'Italie, resta en grande faveur sous Charles VIII et Louis XII. Robert Briçonnet, dont il fit le portrait, lui écrivait, en le qualifiant de « consommé dans l'art de la sculpture ». On a des médailles italiennes de Charles VIII, de Louis XII, d'Anne de Bretagne. Cet art des médailles, très portatif et relativement bon marché, put contribuer beaucoup à l'expansion de la tradition italo-antique.

ANDRÉA SOLARIO.

Parmi les peintres italiens, le plus connu de ceux qui travaillèrent en France est Andrea Solario, artiste habile, mais sans grande originalité. C'était un élève de Léonard de Vinci et il fut très employé par la famille d'Amboise. Il avait fait le portrait de Charles Chaumont d'Amboise[1]; il fut appelé en 1507 par le Cardinal pour décorer le château de Gaillon, mais il ne reste rien des œuvres qu'il y exécuta. Il dut séjourner pendant quelque temps à Blois, sans qu'on le voie d'ailleurs occupé auprès de Louis XII, mais une peinture de lui, la *Vierge au coussin vert*, se trouvait encore au XVIIe siècle dans un couvent de la ville[2].

LES FRANÇAIS. LE STYLE NATIONAL.

Quant aux artistes français, les documents authentiques en ont assez appris sur beaucoup d'entre eux et sur leurs œuvres, pour qu'on puisse dégager les traits principaux de leur art, et renoncer définitivement au préjugé qui attribuait exclusivement aux Italiens tout édifice, toute statue, toute peinture datant des premières années du XVIe siècle.

Il est relativement assez facile de déterminer, au moins en architecture, ce qu'il faut entendre par ces mots . style national, style traditionnel français. Dans ce style, le procédé de construction reste celui de la voûte en croisée d'ogives, soutenue sur des piliers; les arcades, les fenêtres, les portes sont en arc brisé; l'ornementation se compose surtout de feuillages empruntés à la flore de France, feuilles de vigne, de chou, de chicorée. S'il s'agit d'une église, la silhouette présente des toits à pente rapide, des tours couronnées d'une toiture, un clocher aigu. S'il s'agit d'une maison ou d'un château, on y verra des fenêtres carrées à meneaux, des escaliers en saillie, et dont la pente est indiquée au dehors par la montée même des fenêtres, puis des toits élevés, coupés de hautes cheminées très apparentes.

1. Musée du Louvre
2. Aujourd'hui au Musée du Louvre

C'est encore le style gothique, tel qu'il avait été renouvelé en partie au xv[e] siècle : « le gothique fleuri ou flamboyant »

Les innovations apportées dans l'architecture, par suite des relations avec l'art italien, ne consistèrent d'abord que dans des changements de détail : on introduisit çà et là un arc en plein cintre, un chapiteau à peu près copié sur l'antique, des arabesques. Mais l'architecture du temps de Charles VIII et de Louis XII fut très variée, très libre, très mélangée.

L'ART DANS LA VALLÉE DE LA LOIRE.

La Touraine ou, pour mieux dire, la vallée de la Loire moyenne, où Charles VIII et Louis XII séjournèrent presque toujours, et où l'aristocratie de naissance, de robe ou de finance, se groupait auprès d'eux, paraissait appelée à recevoir la première l'inspiration italienne, puisque les artistes péninsulaires s'y trouvaient naturellement attirés En outre, la clientèle des artistes s'y composait d'hommes qui, à plusieurs reprises, avaient vu l'Italie Pourtant même dans ce milieu, l'architecture, la sculpture et la peinture furent à coup sûr plus françaises qu'italiennes Et même, à la prendre dans son ensemble, l'architecture demeura presque exclusivement nationale. A la mode du xv[e] siècle appartiennent encore les travaux du château d'Amboise et le corps d'entrée du château de Blois, que Louis XII, vers 1501, « faisait faire tout de neuf et tant somptueux que bien semblait œuvre de Roi » C'est pourtant une construction très simple, élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, la grande porte est surmontée d'une niche, avec un arc en anse de panier, où se trouvait la statue équestre du Roi L'appareil de briques, avec ses chaînages de pierre encadrant des fenêtres à meneaux, les toits à lucarnes, tout y conserve la physionomie des hôtels du xv[e] siècle

La partie du château de Chenonceaux qui donne sur la rive droite du Cher[1] fut construite entre 1512 et 1517, elle se compose d'une construction carrée, d'une chapelle en saillie, avec de hautes toitures; seulement on voit çà et là quelques ornements d'arabesques. Au château de Châteaudun, où travaillait Pierre Gadyer, en 1511, 1512, 1516, un des escaliers garde la décoration et les formes du gothique fleuri, pendant que l'autre offre des parties de style italien. Le clocher nord de la cathédrale de Tours fut achevé, à partir de 1507, sous la direction de Bastien et Martin François, le gothique flamboyant y apparait encore

NORMANDIE

La façade septentrionale de la cathédrale d'Évreux, œuvre de Jean Cossart, commencée peut-être en 1504, terminée seulement

1 Les travaux furent ensuite suspendus Le pont qui traverse la rivière date de 1555-1558 seulement et est l'œuvre de Philibert de l'Orme

vers 1530; à Rouen[1], la « Tour de beurre » de la cathédrale, qui date de 1506, et le chœur de l'église Saint-Vincent sont des monuments gothiques. L'esthétique italienne fut adoptée au Bureau des Finances, reconstruit en 1508, et, au contraire, le Palais de Justice fut continué dans le style gothique exubérant (1499). Mais, en Normandie comme ailleurs, il se formait parfois des îlots de pénétration. Ainsi l'abbé de Fécamp commanda à Gênes, en 1507, un autel, une châsse et le tabernacle du Saint-Sang, qui furent placés dans l'église de la Trinité. Cela, c'est la Renaissance de pure importation.

PICARDIE ET NORD

Le portail sud de la cathédrale de Beauvais, commencé par Cambiches, en 1500, l'Hôtel de Ville de Compiègne, bâti sous Louis XII, restent conformes aux traditions. Au contraire, au hameau de Folleville, tout près d'Amiens, le tombeau de Raoul de Lannoy, composé peut-être vers 1507, est une œuvre toute italienne, — d'ailleurs très remarquable, — qui fut sans doute exécutée à Gênes même, sur la commande de Raoul de Lannoy, par le sculpteur Antonio della Porta, puis apportée en France

PARIS ET SES ENVIRONS

A Paris, la tour de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, entre 1508 et 1522, fut construite en croisées d'ogives et en arcs brisés. L'hôtel de Cluny, qui appartient aux règnes de Charles VIII et de Louis XII, est un excellent modèle des constructions privées du temps. Les architectes qui y travaillèrent ne renoncèrent ni aux toits à la française, ni aux grandes cheminées qui conviennent à notre climat, ils se plurent à réaliser dans la chapelle les tours de force de combinaisons d'ogives, de clefs de voûtes découpées à jour, qui plaisaient tant aux maîtres d'œuvre de la fin du xve siècle Ils conservèrent des tourelles, une cage d'escalier saillante; à l'étage supérieur, ils placèrent de grandes lucarnes richement ornées à la mode française

Aux hôtels des Ursins et de La Trémoille, les architectes avaient mêlé des arabesques et des médaillons antiques aux accolades, aux flammes, aux feuilles de chou et de chicorée

A Chartres, Jean de Beauce, dit Texier, présenta au chapitre de la cathédrale, le 11 novembre 1506, « un patron bel et magnifique », pour remplacer la tour septentrionale du portail, qui venait d'être incendiée On le suit en 1508, 1510, 1512 et jusqu'en 1529, dans ses travaux, où il maintint le système gothique, à la concession près de quelques arabesques ornementales.

TROYES ET LA CHAMPAGNE

Les métiers d'art étaient organisés fortement à Troyes[2], et les maçons, les peintres, les imagiers furent très employés dans cette

1 A Deville *Les architectes de la Cathédrale de Rouen*, 1850
2 Voir Koechlin et Marquet de Vasselot, *ouvrage cité*, p 22-85

ville très riche. L'un des plus remarquables, Jean Gailde, édifia, de 1508 à 1517, le jubé de l'église de la Madeleine. Ce jubé est orné d'une profusion de sculptures : des pinacles, des niches, des clochetons, fouillés comme de la dentelle. Tous les arcs y sont en accolades, en flammes; des feuilles de chou, de chicorée, de vigne, les décorent; sous des niches ont été sculptés une foule de sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, des prophètes, des saints, des saintes. Çà et là seulement, l'artiste a introduit un commencement d'arabesques, un masque antique, mais c'est un détail à peine visible dans le grand ensemble gothique

LA SCULPTURE MICHEL COLOMBE

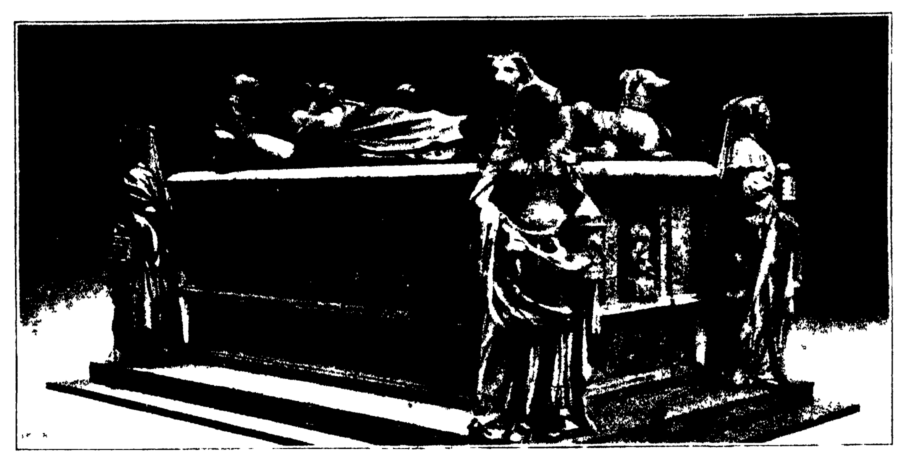
Le plus illustre représentant de l'École française de sculpture, au commencement du XVI[e], est bien certainement Michel Colombe, né peut-être vers 1430, mort vers 1512. Par conséquent, son éducation et une grande partie de son œuvre appartiennent au plein XV[e] siècle[1]. Grande réputation; activité artistique ayant son centre à Tours, mais rayonnant jusque vers la Bretagne, le Poitou et même vers l'Est, esprit foncièrement français, mais qui a pu recevoir, après les enseignements de l'art national et de l'art du Nord, quelques inspirations du Midi voilà les grands traits de son histoire. Il ne reste malheureusement de ses œuvres que celles qui sont postérieures à 1500. On voit son nom cité à propos de la fontaine, dite de Beaune, élevée à Tours entre 1510 et 1511 Mais elle est l'œuvre de ses neveux, Bastien et Martin François, qui reçurent 340 livres, pour « avoir travaillé les pierres de marbre et parachevé les pierres de Volvic ». Colombe dirigeait un atelier. Il avait auprès de lui des Français, Bastien et François, Guillaume Regnault, Jean de Chartres, « tailleurs d'images », et aussi quelques Italiens, « faiseurs d'arabesques ».

LE SAINT GEORGES

Ces Italiens, quand ils collaboraient avec des Français, ne se chargeaient ordinairement que de la partie ornementale. Ainsi, lorsque Michel Colombe fit pour le château de Gaillon, en 1508, le bas-relief du *Saint Georges combattant le dragon*[2], il exécuta le sujet proprement dit. Il représenta saint Georges couvert de l'armure de l'homme d armes, monté sur un cheval puissant, comme ceux qui portaient les chevaliers du temps, et perçant de la lance l'animal monstrueux. Dans le fond et au milieu d'un paysage comme en représentaient les Flamands, la jeune femme que sauva le Saint, en tuant le dragon, apparaissait en prière, vêtue d'un costume qui aurait pu être celui d'Anne de Bretagne ou d'une de ses dames. C'était une

1 Paul Vitry, *Michel Colombe*, indiqué ci-dessus
2. Aujourd'hui au musée du Louvre.

L'ART FRANÇAIS SOUS LOUIS XII



TOMBEAU DE FRANÇOIS II DE BRETAGNE

Sculpté par Michel Colombe en 1501 sur la commande d'Anne de Bretagne. Aux angles, trois des quatre statues de vertus : la Force (en avant), la Tempérance et la Justice. Cathédrale de Nantes.

Cl. Hachette et C



TOMBEAU DES CARDINAUX D'AMBOISE.

Sculpté de 1520 à 1525, probablement par Rouland le Roux. Cathédrale de Rouen. *Cf. page 328.*

Cl. Hachette et C



TOMBEAU DE LANNOY.

Travail italien sans doute exécuté à Gênes, vers 1507, par Antonio della Porta. — Église de Folleville, près d'Amiens.

Cl. Monuments historiques

œuvre d'art d'un style tout français. Mais ce bas-relief était entouré d'un cadre de marbre décoré d'arabesques, œuvre d'un Italien, à coup sûr.

LE TOMBEAU DE FRANÇOIS DE BRETAGNE.

Toutes les questions de technique, tous les problèmes d'esthétique que soulève l'histoire de la statuaire française sous Charles VIII et Louis XII se concentrent autour du monument qui est l'œuvre capitale du génie de Colombe : le tombeau de François II de Bretagne et de sa femme, commandé par la reine Anne vers 1501, et qui fut placé à Nantes.

Sur une dalle de marbre noir sont étendus les deux gisants, en costume d'apparat, ayant à leur tête des anges, à leur pied des animaux héraldiques. Cette dalle porte sur un soubassement, décoré d'arceaux en plein cintre, où sont rangés des Apôtres et, au-dessous, des pleureurs encapuchonnés. Le soubassement est élevé sur un degré. Aux quatre angles se dressent des statues de femme, grandeur nature, qui dépassent du haut du buste la table où gisent le duc et la duchesse. Ce sont des *Vertus* : la *Force*, la *Prudence*, la *Justice*, la *Modération*. La dalle des gisants et le degré sont de marbre noir, le soubassement de marbre blanc, relevé çà et là de dorures.

LE TOMBEAU DE BROU.

L'histoire de la construction de ce tombeau pour laquelle on a un certain nombre de documents, et en particulier une lettre de Colombe, peut en outre s'éclairer par celle du tombeau que Marguerite d'Autriche voulut, en 1511, faire élever à Brou en souvenir de son mari Philibert de Savoie. Elle s'adressa, non pas directement à Colombe, mais à un peintre, Jean Perréal, et à l'écrivain Le Maire de Belges. Ils furent chargés de déterminer la composition du monument et d'en faire un premier croquis ; ils avaient à choisir le sculpteur chargé de l'exécution et ils désignèrent Colombe. Un acte fut rédigé, où celui-ci déclarait contracter, « en son nom comme ès noms de Guillaume Regnault, Bastien François, François Colombe ». Il s'engageait à faire lui-même, « sans ce que aucun y touche, les patrons de terre cuyte », il laissait le travail de la pierre à ses collaborateurs et particulièrement à Guillaume Regnault, « suffisamment et bien expérimenté pour réduire en grand volume la taille des images servant à la dite sépulture, en suivant les patrons[1] ». A titre de présent, ou en témoignage de ce qu'il était capable de faire, Colombe envoyait à Marguerite « un visaige de sainte Marguerite », taillé de sa propre main, et que son neveu Guillaume avait « poly et mis en œuvre »

1 Le projet de Perréal, Le Maire et Colombe fut abandonné, et Marguerite confia plus tard tous les travaux au Flamand Van Boghem

PART DE COLOMBE AU TOMBEAU DE NANTES.

Ainsi l'idée première et la direction officielle à Jean Perréal et à Le Maire, la réalisation plastique de la conception à Colombe, le travail d'exécution partagé entre lui et ses collaborateurs, voilà pour Brou la part de chacun.

C'est de la même façon, à très peu de chose près, que les choses s'étaient passées pour le tombeau de François II. En effet, Perréal rappelait à Marguerite, en 1511, qu'il avait fait « le patron pour la sépulture du duc de Bretagne ». Colombe n'intervint, là encore, que pour la réalisation du projet; il « besognoit au moys et avoit pour moys XX escus, l'espace de sinc ans ». Les maquettes — à vrai dire l'œuvre originale par excellence — sont de lui presque certainement. Quant au travail du marbre, il le confia peut-être à ses collaborateurs habituels : il avait en 1501 soixante-dix ans environ

STYLE DU TOMBEAU

La composition du monument, l'emploi de la polychromie, l'attitude et le costume des gisants sont conformes aux traditions sépulcrales du moyen-âge · la dalle funéraire, portée sur un soubassement assez élevé et découpé en niches garnies de statuettes, ainsi que les pleureurs rappellent les tombeaux des ducs de Bourgogne à Dijon [1]. Les arabesques qui décorent les arcades en plein cintre, les pilastres à l'antique et les apôtres se ressentent des modèles italiens Mais l'idée de placer aux quatre angles les statues de *Vertus* est tout à fait originale, et l'on n'en trouve pas d'exemple de cette façon en France.

STYLE DES VERTUS

Colombe a choisi pour ses *Vertus* le type des femmes de la vallée moyenne de la Loire, il a exprimé le caractère de leur physionomie, de façon qu'il soit encore reconnaissable; il a gardé à ses modèles le costume féminin du temps, en se bornant à le relever çà et là d'une pointe de fantaisie. Il s'est éloigné une seule fois de la vérité absolue en représentant la Prudence avec deux visages · d'un côté un visage de femme, de l'autre une face d'homme barbu. Les corps charmants et pudiques de ces femmes, dont l'œil retrouve les formes sous le vêtement, la souplesse harmonieuse des draperies, l'expression fine et intelligente des physionomies, tout donne la sensation d'un art à la foi vrai et idéal. La *Force* tout particulièrement, représentée par le symbole d'une femme qui étouffe un serpent, résume ces caractères de naturalisme très délicat. Rien de plus exquis ni de plus réel que le bras souple, tout féminin dans sa fermeté, qui se contracte à peine en serrant le monstre.

C'est par excellence de l'art français, tel qu'il s'est exprimé à ses plus belles époques, au XIIIe siècle par exemple : de la simplicité, du naturel, de la mesure, du sentiment.

1 Voir le t IV, 1re partie, p. 482, 483 et 2e partie, p 221, 222

LA PEINTURE BOURDICHON

Au temps de Louis XII encore, il faut chercher la peinture dans les miniatures des manuscrits — cet art admirable gardait toute la fraîcheur de ses inspirations du passé — ou bien dans les vitraux et les tapisseries.

Bourdichon, comme Michel Colombe, chevauche sur le xv[e] et sur le xvi[e] siècle. Il est né vers 1450, il mourra aux environs de 1521. Il fut peintre et valet de chambre du Roi. En cette qualité, il dirigeait les travaux divers que l'usage du temps réservait encore aux artistes : peinture d'un saint Michel pour l'enseigne des Suisses, moulage du visage de saint François de Paule.

LE LIVRE D'HEURES D'ANNE DE BRETAGNE.

Il a fait œuvre d'artiste dans la décoration d'un célèbre manuscrit : le *Livre d'Heures de la reine Anne de Bretagne* [1], qu'il termina en 1508. Peut-être eut-il des collaborateurs ou dirigeait-il, lui aussi, un atelier, car les nombreuses miniatures du manuscrit ne semblent pas être toutes de la même main. Peu importe, dès qu'on cherche à retrouver dans l'art du passé la marque d'une génération plus que celle d'un individu

Le manuscrit [2] comprend une triple décoration : les illustrations d'un Calendrier, les « histoires » du Livre d'Heures, des encadrements de vignettes. Les illustrations du calendrier représentent les travaux des mois. Tout y est réaliste · les sujets — un charcutier qui découpe un porc, un cuisinier dans sa cuisine, le costume — celui du temps et des différents métiers, le décor — un château du xv[e] siècle, un champ; l'exécution — recherche de l'exactitude jusque dans le menu détail. Dans les « histoires » du Livre d'Heures l'inspiration est mélangée A côté du paysage de la Touraine apparaissent des architectures italiennes. La Vierge est une femme de France, avec la figure amincie qui se rencontre souvent dans les portraits du commencement du xvi[e] siècle; un saint Martin partageant son manteau avec un pauvre est un chevalier sortant d'un château fort à pont-levis. Au contraire, Dieu le Père et Jésus-Christ ressemblent aux types que les Italiens reproduisaient dans leurs tableaux. Dans les vignettes, l'artiste a dessiné les plantes, les fleurs, les fruits et les insectes de France, et cela avec une remarquable dextérité de main, comme avec un sens très juste de l'exactitude [3].

JEAN PERRÉAL

Il n'y a guère à s'occuper de Jean Perréal, dit quelquefois aussi Jean de Paris, car on a bien peu de renseignements sur ses œuvres. Il

1 Voir Émile Mâle, *Trois œuvres nouvelles de Jean Bourdichon*, Gazette des Beaux-Arts, 1902

2 Aujourd'hui au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (ms lat.). Le libraire Curmer en a fait une reproduction en fac-similé, 1859

3 Lalanne, *Mémoire inédit d'Ant de Jussieu sur le Livre d'heures d'Anne de Bretagne*, Bullet. hist et philol du Comité des trav histor, 1886

est né vers 1455, il est mort probablement en 1530. Il fut occupé à Lyon, en Touraine, à la Cour de Louis XII; à Moulins, auprès des ducs de Bourbon; en Flandre ou à Brou, auprès de Marguerite d'Autriche. Comme les peintres de son temps, il fut homme de métier aussi bien qu'artiste : peignant ou faisant peindre des étendards, des chariots; dirigeant des obsèques; organisant des cérémonies publiques. Il accompagna Louis XII au delà des Alpes; il y visita « des couvens, les plus beaux qui se puissent veoir », et prit ainsi contact avec l'art italien. Enfin, il eut de continuels besoins d'argent, une vie affairée, remuante. C'était un homme entreprenant, sans cesse en enfantement de projets; sa correspondance très abondante dénote une activité un peu inquiète. Il s'agitait auprès de Louis XII, de Marguerite d'Autriche, pour obtenir des commandes.

Il était renommé comme peintre de portrait; la façon dont il conçut le tombeau de François II montre qu'il avait de l'invention, de l'imagination, du pittoresque. Ce n'est pas assez pour le juger [1].

ŒUVRES ANONYMES SÉPULCRE DE SOLESMES

Parmi les œuvres du temps de Charles VIII et de Louis XII dont on ignore encore les auteurs, la plus belle est le *Sépulcre* de Solesmes, qui date très probablement de 1496 [2] On désignait sous le nom de sépulcre la représentation de l'ensevelissement du Christ, ce fut un des thèmes favoris de la sculpture religieuse du XVe siecle La composition du sépulcre de Solesmes est conforme à la tradition admise [3] Dans un enfeu, la Vierge et les saintes femmes sont réunies derrière le sarcophage, où Joseph d'Arimathie et Nicodème se préparent à déposer le corps du Christ, étendu sur le drap qu'ils portent. En avant, la Madeleine, assise dans l'attitude de la douleur; en dehors de l'enfeu, deux soldats. La décoration de l'enfeu est presque toute gothique; elle se compose d'arcades en anse de panier, sur les membrures desquelles courent des feuillages et des ornements en petites arcatures rayonnantes. La Vierge et les saintes femmes, Nicodème et Joseph ont un type réaliste, rien qui sente l'imitation d'un modèle italien ou antique; à coup sûr, l'artiste inconnu qui sculpta toute cette partie était Français [4]. Nicodème, Joseph et particulièrement la Madeleine peuvent se rapprocher des plus belles œuvres de la sculpture française. Mais les deux soldats, costumés à l'antique et certaines arabesques ornementales doivent être un travail d'Italiens. Ce sont, d'ailleurs, des morceaux secondaires; les deux soldats sont d'un art médiocre.

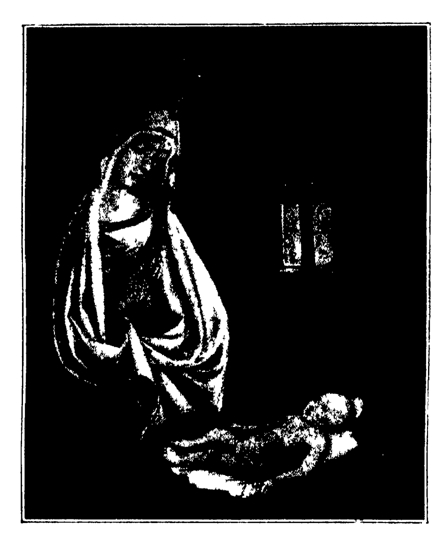
1 L'attribution à Perréal d'un tableau du Louvre, *la Vierge aux Donateurs*, est aujourd'hui abandonnée D'autres attributions tentées par De Maulde *Jean Perréal, dit Jean de Paris*, 1896, sont aventurées, ainsi du reste que la plupart des assertions du livre

2 Voir la bibliographie dans le *Michel Colombe* de P. Vitry

3 Sauf pour la disposition de la Madeleine, assise à côté du Sépulcre.

4 On a pensé que ce pouvait être Colombe La preuve reste encore à faire.

L'ART FRANÇAIS SOUS LOUIS XII





LA NATIVITÉ — **ANNE DE BRETAGNE ET SES PATRONNES**

Miniatures du Livre d'heures d'Anne de Bretagne par Jean Bourdichon terminé en 1508
Bibl. Nat. ms. lat. 1190





PIERRE DE BOURBON ET SAINT PIERRE — **ANNE DE BEAUJEU ET SAINT JEAN**

Peintures d'un triptyque attribué à un artiste inconnu dit « le maître de Moulins » — Musée du Louvre, nos 1004 et 1005

Clichés Hachette et Cie

LE TOMBEAU DES ENFANTS DE CHARLES VIII.

Une autre œuvre anonyme très remarquable de l'époque de Louis XII, et très intéressante, parce qu'elle appartient certainement pour partie à des Italiens, est le tombeau des enfants de Charles VIII, terminé en 1506[1]. Ce monument se compose d'un sarcophage, sur lequel sont étendus les deux enfants. Leurs têtes s'appuient sur deux coussins, supportés par deux angelots; deux autres angelots, agenouillés aux pieds, tiennent des écussons. Le sarcophage est orné de dauphins à ses quatre angles; sur ses deux faces principales se voient les armes des petits défunts, accostées de génies funéraires nus; sur les deux autres, de larges médaillons sont encadrés d'arabesques, de rinceaux, avec des griffons, des centaures, Hercule et le dragon, Hercule et Antée. C'est la part — très grande — des motifs antiques. La matière employée (le marbre d'Italie), la délicatesse, la souplesse, la vivacité de l'exécution, tout indique le travail de mains italiennes[2]. Au contraire, dans les enfants gisants et les angelots vêtus de longues robes à la française, il n'y a rien qui sente l'imitation des modèles italo-antiques, l'exécution même est moins vive, moins souple, mais plus ferme, plus précise que dans la partie inférieure. Aussi peut-on croire que ce tombeau était dû à la collaboration de nationaux et d'étrangers En tout cas, on y retrouve les deux courants, italien et national, entre lesquels se partageait l'inspiration de notre art.

LE CHÂTEAU DE GAILLON

Le château de Gaillon[3], près de Rouen, fut bâti entre 1500 et 1510 pour le cardinal d'Amboise Les comptes des dépenses de la construction ont été publiés . on y trouve beaucoup de noms d'artistes, d'ouvriers, de fournisseurs. Les Français Fain, Senault, Biard, qui reçoivent des sommes assez considérables pour la maçonnerie, furent-ils les architectes du château ou de simples entrepreneurs, travaillant sous les ordres d'un architecte? C'est une question discutée[4], sans qu'on soit d'ailleurs en état de désigner positivement un architecte français ou étranger qui aurait donné le dessin et fourni le plan.

DISPOSITION GÉNÉRALE.

Le château de Gaillon fut construit sur une colline, où existait déjà un premier château élevé par un des prédécesseurs de Georges d'Amboise à l'archevêché de Rouen. Le Cardinal en garda une partie, mais il y ajouta des constructions nouvelles bien plus

1 Cathédrale de Tours L'italien Jérôme de Fiesole paraît bien avoir pris part au moins à la conception et à la composition du tombeau

2 Marcel Reymond, *Le buste de Charles VIII par Pollaiuolo au Musée du Bargello, et le tombeau des enfants de Charles VIII (cathédrale de Tours)*, Bullet archéol. du Comité des trav hist, 1895

3 Deville, *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon*, 1850 (Collect des docum inéd)

4 Voir ci-dessous pour l'étude de problèmes analogues le chap II du livre V.

De 1519 à 1530, ce fut la lutte ouverte contre Charles Quint et les revers éclatants restés dans toutes les mémoires; ce fut aussi le premier essai d'organisation administrative, les hésitations à l'égard de la Réforme, la Renaissance laissée librement à elle-même : Louise de Savoie, avec son fils, préside au gouvernement De 1530 à 1547, la lutte continua contre Charles Quint, mais avec des tentatives de rapprochement entre les deux princes, les ressorts du gouvernement furent serrés à l'intérieur, la Réforme et la liberté de penser plus délibérément combattues, la Renaissance pourvue de son instrument pédagogique par l'institution ébauchée du Collège de France Montmorency est pendant plus de dix ans l'homme de ce régime et de cette politique.

LE RÈGNE D'HENRI II

Après cela, le règne d'Henri II fut la consécration de l'œuvre antérieure. Tandis que François Ier et beaucoup de gens de sa génération avaient surtout suivi leurs instincts ou avaient agi avec des hésitations et, par suite, avec des ménagements, Henri II et ses contemporains apparaissent comme des hommes tout d'une pièce, comme des esprits à principes. De là, une politique plus raisonnée contre la maison d'Autriche, mais aussi l'absolutisme du gouvernement développé à outrance, la Réforme érigée en dogme par les huguenots, mais aussi attaquée sans mesure par le gouvernement, la Renaissance tout entière tournée en doctrine vers l'antiquité

Faire le tableau des douze années du gouvernement d'Henri II, ce sera dégager du règne de François Ier tout le sens qu'il recélait et constater les résultats de l'évolution accomplie depuis le début du siècle. C'est mettre sous les yeux la France du XVIe siècle, telle que la conçurent les intelligences de ce temps, et telle qu'elle avait été préparée par tous les événements de la première moitié du siècle.

fort peu inspirés de leurs œuvres : on ne voit pas qu'ils aient imité Boiardo, Pulci, Politien. Ce qu'ils reçurent plutôt de l'Italie, mais aussi de l'Allemagne, ce fut la connaissance de l'antiquité; et c'est l'antiquité qu'ils cherchèrent d'abord à imiter dans leurs écrits. D'autre part, des artistes ultramontains vinrent en France, ils y travaillèrent à la mode de leur pays, quelquefois aussi à la mode française, mais le plus grand nombre des œuvres exécutées chez nous, entre 1495 et 1519, l'a été par des Français. Ces Français ont gardé les traditions de leur architecture, de leur sculpture, de leur peinture, tout en y mêlant de temps en temps quelques imitations des modèles italiens ou antiques.

VALEUR DE L'ESPRIT FRANÇAIS.

Quand on examine les choses dans leur ensemble, on ne saurait nier qu'à la fin du XVe siècle la pensée française soit pauvre et étriquée, comparée à la pensée italienne ou allemande. Pourtant Commynes est un écrivain remarquable, Gringoire n'est pas à dédaigner entièrement, Lefèvre d'Étaples est un esprit très élevé, Le Maire de Belges, qui est presque un Français, a été sur certains points un précurseur. Et, si l'art italien a sur notre art national la supériorité incontestable d'une puissance de production, d'une variété et d'une hauteur d'inspiration admirables, la *Madeleine de Solesmes*, le *tombeau de François II*, le *Palais de Justice de Rouen* n'en restent pas moins de très belles œuvres, et qui ont le mérite de ne pas ressembler aux œuvres étrangères. Singulier mélange et presque singulier contraste : la littérature laisse plutôt l'impression de quelque chose de vieillot, d'étriqué, l'art est tout vibrant de jeunesse et charmant de fraîcheur.

Il n'est pas moins certain que ce contact de trente années avec l'Italie et l'antiquité avait déjà changé quelque chose à la civilisation française et que les esprits concevaient bien des idées nouvelles. Mais, précisément parce qu'elles étaient très nouvelles pour eux, elles les embarrassaient tout d'abord. L'effort des écrivains pour les exprimer et leur maladresse à le faire ajoutèrent à la gaucherie de leur style, en leur enlevant le naturel, qui était leur principale qualité. D'ailleurs, ces idées se répandirent lentement, par voie de diffusion presque latente. Elles n'étaient pas constituées en corps de doctrines, ni condensées dans un enseignement, ni vulgarisées par des livres.

DU TERME « RENAISSANCE ».

Aussi le changement n'est-il qu'insensible, du temps qui précède l'expédition de Charles VIII aux années qui la suivent, et toute idée d'une coupure doit être écartée. Puis, les contemporains de Charles VIII et de Louis XII ne se raisonnèrent pas, ils ne se

demandèrent pas où ils tendaient, ils se laissèrent aller à la joie de spectacles qui les séduisaient, au plaisir de les mêler à leur vie, ils ne furent en aucune façon exclusifs Ils furent tous comme le jeune Charles VIII, dont Commynes a dit qu'il « joignit ensemble toutes les belles choses dont on luy faisoit feste, en quelque pays qu'elles eussent esté vues, fust France, Italie ou Flandres ».

Si forte était encore la tradition française, qu'il faudra trente ans après la mort de Louis XII pour que la pédagogie italo-antique triomphe sans réserve et entreprenne d'anéantir jusqu'aux derniers restes de l'esprit français du moyen-âge.

LIVRE III[1]

LE GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS Ier

FRANÇOIS Ier ET SON TEMPS.

C'EST avec l'élection de Charles Quint à l'Empire, en 1519, que s'ouvre le véritable règne de François Ier, celui où il a mis quelque chose de lui-même Entre 1520 et 1547, les grandes questions du temps, celles de la politique internationale, du régime gouvernemental, de la Renaissance et de la Réforme, se posèrent ou se précisèrent, et pendant ces vingt-cinq années si remplies d'événements graves à l'extérieur, notre pays accomplit une évolution politique, sociale, économique, intellectuelle et morale, qui aboutit à changer en partie ses destinées

1 SOURCES POUR LE LIVRE III Les documents officiels pour l histoire du règne et surtout du gouvernement de François Ier sont indiqués dans le *Catalogue des actes de François Ier*. Cette vaste publication, entreprise par l Académie des Sciences morales et politiques, forme actuellement 10 volumes (1887-1908) 29268 actes y sont mentionnés (Traités d alliance ou de paix, Ordonnances, Lettres patentes, fragments de Comptes, etc), avec indication de leur provenance Les tomes VIII, IX et X contiennent une table générale, la bibliographie des grands recueils employés et des listes de personnages. Il n existe pas pour l'histoire d'un règne ou d une époque un instrument aussi précieux — Voir aussi Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t XII, 1re et 2e parties (1514 1546) Mais les textes n y sont pas toujours bien choisis et ils sont presque toujours mal reproduits

Parmi les chroniqueurs, on peut citer, pour l histoire intérieure, le *Journal d un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, 1515-1536, édité par V L Bourrilly, 1909 — *Cronique du roy Françoys, premier de ce nom*, éditée par G Guiffrey, 1860 — *Œuvres completes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, publiées par L Lalanne pour la Société de l Hist de France, 11 vol , 1864 1882 Le tome XI contient la table générale Mais Brantôme, trop souvent donné comme une source pour la première moitié du siècle, ne doit être consulté sur cette période qu avec réserve, car il se borne presque toujours à reproduire des fragments de chroniques ou des racontars Né vers 1540, il n'a rien vu ni connu directement du temps de François Ier — On peut consulter aussi, pour l histoire intérieure, les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France*, recueillies et traduites par M Tommaseo, t I (1528-1561), 1838 L édition d'Alberi est bien préférable *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, t I, 1839

OUVRAGES Il n'y a pas de bonne histoire d ensemble du règne Gaillard, *Histoire de François Ier*, 2e édition, 1769, 8 vol , n'est pas a dédaigner entièrement Michelet, t VII de l'*Histoire de France*, est toujours pénétrant et lumineux, bien que discutable L ouvrage de Paulin Paris, *Etudes sur François Ier roi de France, sur sa vie et sur son règne*, 2 vol , 1885, est très curieux et doit être lu, mais à condition d'être perpétuellement contrôlé.

De 1519 à 1530, ce fut la lutte ouverte contre Charles Quint et les revers éclatants restés dans toutes les mémoires; ce fut aussi le premier essai d'organisation administrative, les hésitations à l'égard de la Réforme, la Renaissance laissée librement à elle-même : Louise de Savoie, avec son fils, préside au gouvernement De 1530 à 1547, la lutte continua contre Charles Quint, mais avec des tentatives de rapprochement entre les deux princes, les ressorts du gouvernement furent serrés à l'intérieur, la Réforme et la liberté de penser plus délibérément combattues, la Renaissance pourvue de son instrument pédagogique par l'institution ébauchée du Collège de France Montmorency est pendant plus de dix ans l'homme de ce régime et de cette politique.

LE RÈGNE D'HENRI II

Après cela, le règne d'Henri II fut la consécration de l'œuvre antérieure. Tandis que François I[er] et beaucoup de gens de sa génération avaient surtout suivi leurs instincts ou avaient agi avec des hésitations et, par suite, avec des ménagements, Henri II et ses contemporains apparaissent comme des hommes tout d'une pièce, comme des esprits à principes. De là, une politique plus raisonnée contre la maison d'Autriche, mais aussi l'absolutisme du gouvernement développé à outrance, la Réforme érigée en dogme par les huguenots, mais aussi attaquée sans mesure par le gouvernement, la Renaissance tout entière tournée en doctrine vers l'antiquité

Faire le tableau des douze années du gouvernement d'Henri II, ce sera dégager du règne de François I[er] tout le sens qu'il recélait et constater les résultats de l'évolution accomplie depuis le début du siècle. C'est mettre sous les yeux la France du XVI[e] siècle, telle que la conçurent les intelligences de ce temps, et telle qu'elle avait été préparée par tous les événements de la première moitié du siècle.

CHAPITRE PREMIER[1]

LE ROI ET SON ENTOURAGE

I FRANÇOIS Ier. — II LA FAMILLE ET LES AMIS DU ROI.

I — FRANÇOIS Ier

LE ROI.

LORSQUE François Ier, peu de jours après la mort de Louis XII, fit à Paris son entrée solennelle, l'ambassadeur de Marguerite d'Autriche, décrivant toutes les somptuosités du cortège, ajoutait : « Après, le Roy armé sur son cheval bardé, tout accoustré en blanc et en toile d'argent ; et ne se tenoit point dessous le pale (le dais), mais faisoit rage sur son cheval qu'estoit toujours en l'air, et le faisoit bon voir, et y avait tout plain de bons chevaux et de bons chevaucheurs, qui faisoient merveilles à se monstrer devant les dames » Ce prince caracolant, ces nobles, ces dames se pressant autour de lui, c'est le Roi et le règne, tels qu'ils sont restés dans l'imagination populaire

« Beau prince autant qu'il y en eust au monde », les chroniqueurs, les ambassadeurs, les contemporains le répètent à l'envi en parlant de François Ier. « Je vous asseure, Madame, écrivait l'ambassadeur Gattinara a Marguerite d'Autriche, que le Roy est aussy beau prince que l'on saiche pour ce jourd'huy, et non guères moins que feu M. de Savoye (le duc Philibert, surnommé le Beau, de qui Marguerite était veuve), dont Dieu ayt l'âme. »

1 SOURCES *Journal de Louise de Savoie* (dans Michaud et Poujoulat, 1re série, t V, 1836 Mieux dans Guichenon, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, éd de 1778-80, t IV, preuves *Poésies du roi François Ier, de Louise de Savoie*, etc , recueillies et publiées par Champollion-Figeac, 1847, tres suspect — *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, éditées par Génin, pour la Société de l'Hist de France, 1841, *Nouvelles lettres* (id), 1842 *Lettres inédites de Diane de Poitiers*, publiées par G Guiffrey, 1866 — Rouard, *François Ier chez madame de Boisy*, 1863 — Niel, *Portraits des personnages français les plus illustres du XVIe siècle*, 2 vol., 1848-56

OUVRAGES — De Maulde, *Louise de Savoie et François Ier*, 1895 Corlieu, *La mort des rois de France depuis François Ier*, étude médicale et historique, 1892

PORTRAITS DU ROI

Les artistes qui ont représenté François Ier ont été, sans le vouloir, moins flatteurs. Cependant certains « crayons »[1] et deux peintures du Louvre le montrent assez séduisant dans sa jeunesse. Dans l'une et dans l'autre, il porte un pourpoint de soie blanche brodée de perles et ornée de joyaux, qui s'harmonise très bien avec la grâce juvénile de sa personne La physionomie est douce, les traits délicats, la moustache à peine naissante, la barbe vierge Mais le nez est déjà un peu trop busqué, les yeux sont bridés Ces défauts s'accentuèrent Le Roi vieillit vite Les fatigues, l'abus des plaisirs, les soucis produisirent de bonne heure chez lui une dégénérescence, qui se marque dans un autre portrait du Louvre[2] Le Roi y porte un pourpoint rouge richement orné Le visage est d'un ton rouge comme le pourpoint et presque briqueté. Il s'est alourdi, le nez a grossi, la patte d'oie se prononce vers les tempes, les yeux se brident désagréablement et s'éteignent Ces traits s'accusent dans les caricatures[3], car ce Roi fut très caricaturé, fait nouveau et significatif

Mais jusqu'à la fin, il porta beau et il eut le port vraiment royal. Il était grand, bien pris dans sa taille, adroit et élégant d'allure, avec un peu d'affectation, mêlée à une réelle majesté Tel il se présente dans certaines miniatures, tantôt revêtu de la robe aux fleurs de lis, tantôt à cheval avec le somptueux costume de tournoi. Un ambassadeur vénitien a commenté admirablement ces portraits, lorsqu'il écrivait, en 1546 . « Le Roi est âgé maintenant de cinquante-quatre ans · son aspect est tout à fait royal, en sorte que sans avoir jamais vu sa figure ni son portrait, à le regarder seulement, on dirait aussitôt · c'est le Roi Tous ses mouvements sont si nobles et majestueux que nul prince ne saurait l'égaler Il aime un peu la recherche dans son habillement, qui est galonné et chamarré, riche en pierreries et en ornements précieux, ses pourpoints mêmes sont bien travaillés et tissus en or. »

LE ROI CHEVALIER

François Ier était un chevaleresque Il avait du chevalier la bravoure, développée par une éducation vigoureuse. Les jeux de son enfance furent rudes; il aimait à lutter avec les jeunes nobles, qui lui servaient de compagnons, et qui devinrent plus tard ses courtisans et ses ministres. « Mondict sieur d'Angoulême et le jeune advantureux (Fleuranges) faisoient de petits chasteaux ou castillons, et assailloient l'un l'autre, tellement qu'il y en avoit souvent de bien batus, frottés. » A la chasse, un jour, François Ier lutta seul contre

1 Sur la mode des « crayons » voir p 331
2 Il n'y a pas à tenir compte du célèbre portrait du Roi par Titien (Louvre), qui a été peint de fantaisie
3 Voir au Cabinet des Estampes, Qb, 17 et 18

un sanglier. Cet exploit fournit plus tard une matière inépuisable à la chronique, à la poésie, à la peinture. Hercule, le sanglier de Calydon, tout l'attirail mythologique s'y mêla pour l'illustrer. Primatice l'a figuré à Fontainebleau [1]

François Ier aimait les tournois, les apertises d'armes; il vit d'abord dans la guerre un jeu brillant, rehaussé par le péril. Il fut grand à Marignan dans la victoire, grand encore à Pavie dans la défaite. Mais, à partir de ce moment, il se borna à paraître — de loin — sur quelques champs de bataille.

Il garda aussi de l'ancienne chevalerie le sentiment de l'honneur, d'un honneur tout mondain : une convention plutôt qu'une vertu.

ÉGOISME DU ROI.

Cette âme très malléable n'était pas méchante. Le Roi pouvait, par faiblesse ou par indifférence, laisser accomplir des choses cruelles — il n'y manqua point [2] —, il répugnait aux cruautés. Il a essayé de sauver bien des gens, parmi lesquels Berquin, Dolet; mais sa persistance n'a jamais tenu contre celle de leurs ennemis. Il eut de temps en temps des accès d'humanité à la Henri IV, et la bonne fortune d'y joindre des mots à la Henri IV aussi. Lorsque les Rochelois se révoltèrent, à la fin de son règne, il se fit très facile au pardon et leur adressa un joli discours paternel · « Je suis fort marry de ce qui vous est advenu, toutes fois je le vous ay remis et pardonné de bon cœur, et pense avoir gagné tous vos cœurs et vous asseure, foy de gentilhomme, que vous avez le mien »

Mais il n'avait ni la bonté active, ni l'affection durable; il eut des habitudes plus que des amitiés, il se montra ingrat envers sa sœur. Il fut égoiste avec une naïveté inconsciente.

Michelet a écrit cette phrase souvent citée : « François Ier naquit entre deux femmes prosternées sa mère et sa sœur, et telles elles restèrent, dans cette extase de culte et de dévotion ». Guizot a qualifié le Roi de « brillant enfant gâté ». Rien de plus juste Seulement sa mère s'aimait en lui et sa sœur l'aimait pour lui-même. Madame eut une adoration aveugle pour ce fils, qui devait satisfaire ses passions ambitieuses et qu'elle domina complètement. Au contraire, Marguerite, de deux ans plus âgée que son frère, joua dans la perfection le rôle de l'aînée. Elle se donna tout entière. Mais son influence était mauvaise parce qu'elle ne savait que se *prosterner* : « Ne croyez pas, Monseigneur, lui écrivait-elle, que au prix de celuy (du bonheur) que j'ai de vous veoir, mary ni enfants me feussent rien ». Et ceci encore : « S'il vous plésoit me fère hospitalière de vostre camp, je

1 Dans la Galerie d'Henri II L'épisode est raconté dans *Combat de François Ier contre un sanglier*, Bibl de l'Ec des Chartes, t. II, 1840

2 Exécutions des Réformés. Massacres de Mérindol et Cabrières, etc.

prendrois ceste peine à grant gloire... et (je voudrais) renoncer le sang réal pour estre chambrière de vostre lavandière ». On sent l'effet que de tels accents, répétés à satiété, devaient produire sur cet homme, si facile à se complaire dans la satisfaction de lui-même.

L'ESPRIT DU ROI

Il avait précisément quelques-uns de ces dons qui font qu'on s'abuse sur soi et qu'on abuse les autres. C'était un brillant causeur, et il aimait à causer, comme il aimait à écrire. Les chroniqueurs, les ambassadeurs mêmes insistent sur ce mérite · « Ne fut nul homme qui ne jugeast au partir (d'une audience royale) avoir ouy une remonstrance trop loing surpassant en purité de doctrine, propriété de langaige et perfection de toute éloquence, toutes celles qui de nostre mémoire ont été faictes par nul aultre ». Il causait avec tout le monde et de tout : politique, littérature, sciences. C'était un charme qu'un repas avec le Roi. Mais ici encore, Michelet a bien jugé : « Cette facilité, cette faculté française qu'a l'ignorant de savoir toute chose faisaient croire (bien à la légère) qu'on allait avoir un grand roi »; et il parle de « cette royale figure qui semblait tout comprendre et hâblait à merveille ».

Ce causeur fut un épistolier et on lui a presque fait une réputation de poète. Ses lettres le représentent bien, avec le brillant et l'insuffisant de son esprit Il y en a de charmantes par l'entrain : celles qu'il adresse à sa mère, au passage des Alpes, ou après Marignan[1], il y en a de délicates. Celle de Pavie a passé longtemps pour condenser en elle l'éloquence de l'héroïsme royal. Elle reste une belle écriture de soldat, et la fameuse phrase sur « la vie qui est sauve » en même temps que « l'honneur » a au moins le mérite du naturel, au lieu de la banalité des mots historiques guindés. Mais bien d'autres sont gâtées par l'affectation ou même l'amphigouri. Pour les poésies, il y a une première difficulté; toutes celles qu'on lui attribue sont-elles de lui[2]? Il s'y trouve, comme dans ses lettres, de jolies choses :

> Où estes-vous allez, mes belles amourettes?
> Changerez-vous de lieu tous les jours?

1 Voir ci-dessus, p. 122, 124

2 Le recueil de Champollion-Figeac *Poésies du roi François Ier*, est très suspect. Certaines pièces du recueil se rencontrent chez d'autres poètes. Par exemple, un charmant dixain

> D'en aymer trois ce m'est force et contraincte;
> L'une est à moy trop pour ne l'aymer poinct,
> Et l'autre m'a donné si vive attainte
> Que plus la fuys, plus sa grâce me poingt,
> La tierce tient son cueur uny et joinct
> Voire attaché de sy très près au myen,
> Que je ne puis ne veulx n'estre point sien...

doit être de Saint-Gelais, d'après une observation de Champollion lui-même.

FRANÇOIS Ier



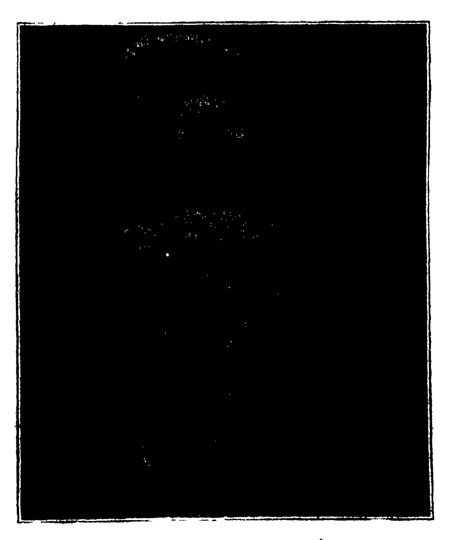
FRANÇOIS Ier JEUNE

Portrait avant l'avènement Vêtement noir à crevés blancs
Musée Condé à Chantilly



FRANÇOIS Ier A L'AGE MUR

Justaucorps en satin blanc à bandes de velours noir toque noire à plume blanche -- Musée du Louvre, n° 126



FRANÇOIS Ier AGÉ.

Justaucorps cerise avec ganses d'or et d'argent, toque de velours noir avec perles et plume — Musee du Louvre, n° 1 007

Clichés Hachette et Cie

A qui dirai-je mon tourment,
Mon tourment et ma peine?
Rien ne répond à ma voix.
Les arbres sont muets et sourds.
Où êtes-vous allez, mes belles amourettes [1]?..

Mais aussi, que de pièces interminables, plates et surtout incompréhensibles, pour lesquelles la paternité de François Ier ne peut faire doute : celles par exemple qu'il écrivait après Pavie ou dans sa prison de Madrid! Il n'en faudrait pas conclure cependant qu'ayant fait de mauvais vers, il n'a pas pu en faire de bons. On constate chez les meilleurs poètes du temps, et chez Marot même, de semblables inégalités déconcertantes.

LES MAÎTRESSES.

Les femmes surtout ont inspiré sa poésie. Elles occupent, non seulement dans sa vie privée, mais aussi dans sa vie monarchique, une place officielle, éclatante : ce qui ne s'était encore vu affiché à ce point, à la Cour de France, que sous Charles VII, avec Agnès Sorel. Cette intrusion des maîtresses en titre tient sans doute aux mœurs italiennes, mais beaucoup aussi au caractère du Roi. Il a trouvé dans sa galanterie une partie de sa gloire, ce qui montre combien il entre d'enfantillage dans les jugements de la postérité.

Avec Madame de Chateaubriant et Madame d'Étampes, c'est un véritable roman psychologique : jalousies, brouilles, raccommodements, commerce de lettres et de vers, échange de portraits. Le Roi mit de la brutalité dans sa rupture avec Madame de Chateaubriant, ainsi qu'il appartient aux égoïstes et aux caractères faibles :

Dont pour le temps qu'avec toy j'ay passé,
Je peulx bien dire : *Requiescat in pace*

Madame d'Étampes le tint plus fortement : aussi était-il alors plus vieux.

Quant aux amours passagères, avec la femme de l'avocat Dixhommes, épisode qu'une Nouvelle de l'*Heptaméron* raconte, ou avec la Belle Ferronnière, nous n'en parlons que pour mémoire. Les caricatures, surtout celles de la fin du règne, insistent beaucoup sur la licence de la vie du Roi [2] et ses conséquences finales : abcès, fièvres d'abord intermittentes, puis continues, étourdissements fréquents, troubles généraux, hallucinations.

LA ROYAUTÉ NOMADE.

La vie de François Ier fut un perpétuel mouvement. Ni Louis XI, ni Charles VIII, ni Louis XII n'avaient eu à proprement parler un

1 La tradition attribue aussi au Roi la musique de cette chanson Qu'y a-t-il de fondé dans tout cela?

2 En 1548, un courtisan écrit à Montmorency · « Assurez-vous que nostre maistre est en la sorte que m'avez toujours dit plus y va avant, plus se prant avecques les fames et en a perdu toute honte »

siège fixe de gouvernement, mais enfin ils se tenaient de temps en temps quelque part. François Ier est insaisissable; « Ma légation a duré quarante mois, écrit un ambassadeur vénitien, Dieu a voulu qu'elle se soit passée tout entière en pérégrinations. » En effet, l'envoyé avait dû suivre le Roi de Blois à Marseille, en passant par le Berry, le Bourbonnais, le Lyonnais, l'Auvergne, le Languedoc. De Marseille, on revint par la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne, la Champagne, on toucha barres en Lorraine et enfin à Paris, mais on ne s'y arrêta point et l'on se dirigea sur la Normandie et la Picardie [1].

Souvent même le Roi s'échappe comme par foucade de l'itinéraire officiel, il s'en va courir le gibier à vingt-cinq ou trente lieues, et cela pendant des douze ou quinze jours, car partout et toujours il est un passionné chasseur, il emmène avec lui les seigneurs de son Conseil, ne laissant que les gens de robe longue. Cela plaisait à son inconstance, en rien il ne savait se fixer.

FAIBLESSE ET INDÉCISION

François Ier a toujours été incapable de se posséder. Il était toujours à quelqu'un . à sa mère d'abord, puis à Montmorency, un moment à Brion, et ceux qui le possédaient le dirigeaient entièrement, mais ne pouvaient compter sur lui qu'à la condition de surveiller sans cesse leur faveur; ils étaient constamment menacés. Incapacité aussi de s'occuper assidûment et régulièrement des choses de son royaume. Sa sœur écrit à Montmorency, absent de la cour « Depuis que vous estes party, le Roy a si bien commencé à regarder à ses affaires que, s'il continue, il ne devra rien à vostre bonne diligence. Il preste l'oreille à tout le monde et prent tant de peine que, en peu de temps, il connoistra celle que vous avez eue continuellement. Il me semble que vous ferés bien de le louer par vos lettres du travail qu'il prend pour ses affaires, et le prier de s'en ennuyer pour un mois, car il commence fort bien. » Ne semble-t-il pas qu'on parle d'un écolier? Or, c'est en 1536, le Roi règne depuis vingt et un ans, il a quarante-deux ans.

FACILITÉ À SE SATISFAIRE

Rien ne l'avertit ni ne le corrige, son égoïsme se colore de belles paroles. Brantôme raconte qu'après la défaite de Pavie, « force autres propos si beaux et si graves de cette bataille prononçoit-il, de si bonne grâce et belle éloquence (car il disoit des mieux), que tous

1 De janvier 1530 à octobre 1531, d'après le *Catalogue des actes*, la cour fut à Compiègne, Amiens, Dieppe, Rouen, Argentan, Caen, Cherbourg, Rennes, Nantes, Angers, Tours, Chambord, Fontainebleau Elle rentra enfin à Paris, mais pour n'y pas rester. Ces voyages avaient parfois un but politique, et ils servaient peut-être aussi à rendre partout la royauté visible Mais leur prolongation presque indéfinie, les séjours dans des endroits isolés, les allées et venues sont bien le fait de la fantaisie royale.

ceulx qui estoyent là présens le jugèrent non seulement très digne roy, mais un très grand capitaine, ce dysent les Espagnols ». Il l'eût mieux montré en remportant la victoire. Mais il ne se contenta pas de converser, il écrivit aussi; dans ses vers sur la bataille, il songe à lui, à ses amours. S'il parle de la défaite, c'est pour en rejeter la responsabilité sur « le mauvais vouloir de mes chefs » (ses généraux)

APATHIE. PRODIGALITÉ.

Au retour de Madrid, on voit bien que la grande épreuve ne l'a pas changé. Un ambassadeur écrit : « Sa Majesté, suivant son habitude, se montre très prompte en parole et très disposée à soutenir l'entreprise, mais quant aux effets, ils ne répondent guère aux paroles » — « Non pas que je veuille l'inculper de mauvaise volonté, ajoute-t-il; c'est simplement une inclination naturelle qui le porte là où on ne besogne pas.»

Un autre trait qui se retrouve dans tout le règne, c'est la prodigalité incroyable, folle, du Roi. A la lettre, l'argent lui coulait entre les doigts Un membre de l'Université disait, avec le pédantisme sorbonnique, que François méritait bien son nom comme son patron, qui avait reçu les stigmates, il avait les mains percées. Le docteur développait lourdement cette plaisanterie de collège, en ajoutant qu'il serait bien désirable qu'on bouchât ces trous de temps en temps Toujours le Roi fut à court d'argent, et ses velléités d'économie, car il en eut, ne tinrent jamais contre ses entraînements.

LE MÉCÉNAT DE FRANÇOIS Ier.

Il professa pour les choses de l'esprit un goût très vif, auquel il doit le plus durable de sa renommée Il n'ignorait pas que les lettrés et les artistes sont les grands dispensateurs de la gloire, et il voulait rivaliser avec leurs illustres protecteurs, Jules II, Léon X et Charles-Quint lui-même. Mais il aima aussi les lettres et les arts par propension naturelle et entraînement sincère Il était né dilettante, ses instincts aristocratiques trouvaient dans le culte de la beauté sous toutes les formes une élégance de plus.

Seulement il aima plutôt les œuvres brillantes que les œuvres véritablement grandes et fortes, et l'indécision habituelle de son esprit se retrouva dans son Mécénat Elle fut fâcheuse, lorsqu'elle l'amena à abandonner ou à traîner en longueur des projets entamés : la création du Collège de France, par exemple Elle fut heureuse en le préservant du dogmatisme. Il sut apprécier et employer également des Français et des Italiens

L'OPINION PUBLIQUE ET FRANÇOIS Ier.

Ne croyons pas que François Ier ait été aussi populaire que le dirent les gens de lettres, si disposés, comme les artistes, à tout pardonner à qui s'occupe d'eux. L'indifférence avec laquelle les chroni-

queurs racontent les événements du règne montre le départ qui se faisait entre la Cour et la nation Mais les nobles mêmes s'irritaient souvent des inconséquences de son favoritisme. « Il donne à ses mignons plus que jamais », disait-on après Pavie, et ce distique courait :

> Sire, si vous donnez pour tous à trois ou quatre,
> Il faut donc que pour tous vous les fassiez combattre

On ajoutait qu'il faudrait décapiter cinquante de ses serviteurs. Il y eut même un mouvement d'opinion assez fort pour qu'on ait pensé à confier à un Bourbon, le duc François de Vendôme, la direction du gouvernement.

Les Parisiens murmurèrent plus d'une fois contre ce Roi dont le gouvernement coûtait si cher Des membres du Parlement et des avocats furent arrêtés pour avoir « mal parlé du Roi » Quand on fit courir, pendant la captivité de Madrid, la nouvelle de sa mort, on ne voit pas qu'elle ait excité des sentiments bien vifs, et Madame n'osa point agir contre « les fols » qui l'avaient répandue A la fin du règne, Marguerite souhaitait qu'on fît « congnoistre à ce povre peuple de France comme leur Roy n'est pas aussy cruel que on leur a presché » Marie de Hongrie, dans un rapport à Charles-Quint, en 1542, déclarait « la plupart des gens de bien dépassionnez de ce règne »

JUGEMENT SUR FRANÇOIS Ier

Est-ce à dire que François Ier n'ait pas eu de qualités de souverain? Non, à coup sûr Il eut le sentiment exact des intérêts de la royauté, dans sa lutte contre Charles-Quint, il déploya plus d'une fois de l'habileté, de l'énergie, il sut trouver des alliés, il osa faire appel aux Turcs, quand il s'agit de sauvegarder l'indépendance ou la grandeur de la France. En cela, il fit preuve d'une grande liberté d'esprit, autant que de vues justes

Il comprit beaucoup de choses, il s'ouvrit à beaucoup de projets, il faut lui savoir gré d'avoir eu de hautes préoccupations de culture intellectuelle pour les autres comme pour lui; d'avoir éprouvé des sympathies, fussent-elles momentanées, pour des hommes tels que Briçonnet et Lefèvre d'Étaples, qui tentèrent de réformer l'Église. Mais la constance et la fermeté lui manquèrent presque toujours, et il se laissa conduire aux événements plutôt qu'il ne les dirigea Il n'était pas homme à se faire sur les choses des idées très nettes, suivies, raisonnées. Sur un seul point, il ne transigea ni ne douta . il poursuivit avec passion le développement de l'autorité monarchique. Mais, dans tous ses actes, il obéit à des préoccupations personnelles bien plus qu'à des doctrines

Brillant, élégant, souple, clairvoyant, intelligent, héroïque à ses heures, représentant fidèle de son pays et surtout de son temps, il a eu d'heureuses fortunes, quelques fâcheuses traverses.

On le jugerait assez bien, en le rapprochant de certains autres rois : Jean le Bon, Henri IV, Louis XIV et Louis XV, et en le plaçant au milieu d'eux, très au-dessus de Jean le Bon et de Louis XV, au-dessous de Henri IV et de Louis XIV. Mais on constate, après l'avoir étudié, que la gloire humaine se compose de bien des pauvretés, et que l'histoire a accepté pendant longtemps bien des compromissions c'est vraiment à ce prix seulement et à cette condition qu'on a pu le dire un grand homme

II — LA FAMILLE ET LES AMIS DU ROI

PORTRAITS DES GENS DE LA COUR

LES hommes et les femmes qui ont agi sur le gouvernement et les destinées du pays, pendant le règne de François Ier, nous sont assez intimement connus, et nous retrouvons leur physionomie très vivante dans les recueils de « crayons », très répandus dans la société aristocratique du XVIe siècle L'un des plus intéressants pour les débuts du règne est la collection d'esquisses, réunie peut-être par Madame de Boisy[1], la femme du Grand-Maître, et où figurent le Roi, Madame, Madame de Châteaubriant, Lautrec, Bonnivet, etc. A côté de chaque portrait, on a inscrit d'une écriture courante le nom de la personne représentée, accompagné quelquefois d'une devise Pour Madame de Nemours, la tante du Roi : « Ce qu'éle cache est le parfet des autres », pour Madame de Châteaubriant . « Myeux contournée que paynte », pour Diane de Poitiers · « Bèle à la voyr, honeste à la [h]anter », pour Marie d'Angleterre, la reine douairière qui, après Louis XII, avait épousé Suffolk « Pleus fole (?) que Reyne[2] ». Ces petites notes familières montrent ce qu'on pensait, à la Cour, des différents personnages qui la fréquentaient

LOUISE DE SAVOIE.

Louise de Savoie[3] est le type de ces mères qui adorent non pas leurs enfants, mais leur *fils*, qui reportent sur lui et revivent en lui toutes sortes de rêves inaccomplis, qui se donnent tout à lui, à condition de l'absorber en elles François Ier tient d'elle presque

1 Rouard, *François Ier chez Madame de Boisy*, 1863 Les conclusions de l'auteur sont aventurées Sur les crayons, voir ci-dessous, p 331

2 Le mariage de Marie d'Angleterre avec le duc de Suffolk avait paru une mésalliance scandaleuse Louise de Savoie, dans son *Journal*, appelle Suffolk « homme de basse condition » C'était vrai d'ailleurs

3 Voir ci-dessus, p 71 et 117 — Louise de Savoie prit le titre officiel de *Madame* après la mort de Louis XII

tous ses défauts, quelques-unes de ses qualités, parmi lesquelles ne se trouvèrent malheureusement ni la ferme intelligence, ni le sens pratique, ni la ténacité de la mère Fille d'un cadet de Savoie[1], mal pourvu, mécontent, mesquinement ambitieux, elle avait fait un mariage pauvre, en épousant le comte d'Angoulême, prince besogneux, rapetissé par cet état de gêne Après la naissance de Marguerite en 1492, de François en 1494, elle perdit son mari en 1496 Et ce fut une situation, plus difficile encore, de veuve chargée de procès, presque sans ressources et sans appui Sous Louis XII, on l'a vu, sa situation grandit, puisque le Roi n'avait pas de fils, mais, d'autre part, quand François devint un héritier possible du trône, elle fut surveillée et suspectée Cette condition humble et louche de parvenue, de parente pauvre visant une si grande succession, dut exaspérer son amour pour son fils, de qui tout dépendait.

LE JOURNAL DE MADAME.

Le « Journal[2] », où elle a inscrit quelques-uns des événements de sa vie, comme on le faisait souvent dans les « Livres de raison », est plein de ses préoccupations maternelles, exprimées quelquefois avec un ton d'âpre ironie « Anne, reine de France, à Blois, le jour de Sainte-Agnès, eut un fils, mais il ne pouvoit retarder l'exaltation de mon César, car il avoit faute de vie ». Elle parle des « amoureuses nopces » de Louis XII et de Marie d'Angleterre D'autre part, elle énumère tous les accidents — et ils sont nombreux — qui survinrent à François Ier, toujours entraîné par la fougue de son tempérament. « J'estois femme perdue, s'il en fust mort », dit-elle à propos d'un danger qu'il courut.

De sa fille, elle ne se soucia jamais beaucoup, elle était moins une mère qu'un chef de famille. Est-ce elle que Marguerite a voulu représenter sous le personnage de dame Oisille, qui figure dans l'*Heptaméron*? Dame Oisille est très sage. Dans toutes les conversations qui s'engagent, elle parle comme une femme à qui l'expérience a enseigné la modération et qui se fait l'arbitre des discussions, en y apportant du bon sens, une morale assez douce, une piété éclairée. On ne trouve pas d'accents de ce genre dans le « Journal », ni de sentiments pareils dans ce que l'on connaît de la vie de Louise de Savoie. Marguerite était bien capable de voir sa mère, comme son frère, à travers son affection Elle eut toujours d'ailleurs plus de sensibilité que de clairvoyance. Il y a cependant un point par où dame Oisille et Louise de Savoie peuvent se ressembler Louise

1 Née en 1476

2 Voir ci-dessus la bibliographie du chapitre Il serait intéressant d'étudier la question du « Journal » de Louise de Savoie, au point de vue de la valeur du texte Nous avons quelques doutes

paraît avoir eu des convictions religieuses assez sincères; elle a partagé, pendant quelque temps au moins, les idées des hommes généreux qui tentèrent une réforme pacifique.

RÔLE DE LOUISE DE SAVOIE.

Lorsque François Ier arriva au trône, Louise avait à peu près quarante ans. On voit par ses portraits que François et Marguerite lui ressemblaient en moins bien Elle a les traits assez réguliers, la physionomie fine, des yeux clairs, d'une vivacité délicate, un grand air de distinction.

De 1515 à 1531, date de sa mort, Madame sera le véritable chef du gouvernement, son fils présent ou absent. Après Pavie, son rôle fut grand. Une miniature — il est vrai qu'elle est dans un livre fait pour elle — représente la France épuisée, gisante, et la Reine, avec des ailes d'ange, tenant d'une main ferme le gouvernail d'un navire symbolique. L'éloge n'a rien d'exagéré, car elle avait essentiellement le génie politique. Du reste, ce sont des louanges de ce genre qu'elle reçoit des chroniqueurs, qui n'insistent pas sur ses vertus : « Ce fut une bonne, prudente et saige dame qui, par sa prudente conduite, Dieu luy tenant la main, préserva le royaume de France de plusieurs parcialités et mutineries, durant que le Roy fut prisonnier. »

Mais le grand mal de son gouvernement fut d'être le gouvernement d'une femme. un gouvernement de passion. Même au pouvoir, elle songea à s'enrichir personnellement : on le vit bien dans le procès du Connétable et dans celui de Semblançay. Elle fut partie à ces deux procès, non pas tout à fait contre son fils, mais à côté de son fils, pour son propre compte, elle avait des intérêts un peu différents des siens, et elle les fit valoir[1].

Et puis, elle voulut garder le Roi pour elle, elle le chambra. Enfin, elle tendit à faire de la monarchie un gouvernement préoccupé avant tout des intérêts personnels du souverain, sans vues à longue portée.

MARGUERITE D'ANGOULÊME.

La sœur de François Ier apparaît bien modeste entre cette mère et ce frère L'un et l'autre aiment surtout en elle l'affection qu'elle leur a vouée et un dévouement qu'elle ne ménage pas. Ils l'aident à l'occasion, ils la protègent, et c'est un trait dans l'histoire de ces trois personnages que cette sœur et fille ait besoin de protection, et qu'on le sente. D'ailleurs, elle se trouva toujours dans une situation presque chétive, semblable à celle de sa mère avant l'avènement. En 1509, au moment où la famille d'Angoulême commençait tout juste à se relever, elle avait épousé le duc d'Alençon, petit prince, malgré son titre et son rang d'apanagé, et médiocre personnage. Veuve en 1525,

1 Voir ci-dessous p. 220-224 et 238. — En 1528, elle reçut 300 000 écus sur les biens de Semblançay.

elle épousa, en 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre. Autre situation très embarrassée, qui la mit encore en attitude de postulante bientôt importune : Albret revendiquait la Navarre espagnole, il avait besoin de son beau-frère pour la reconquérir

CARACTÈRE DE MARGUERITE

Ces circonstances, s'ajoutant à une certaine timidité de nature, expliquent que cette princesse royale se fasse si facilement petite devant ses égaux, même devant ses inférieurs Elle ne tient pas toujours son rang, vis-à-vis de Montmorency, par exemple, ou de la duchesse d'Étampes. « Surtout assurez-la bien, écrit-elle à propos de la duchesse, de l'affection que vous sçavez et avez congneu que le Roy de Navarre et moy luy portons, s'il estoit possible de luy dire autant qu'il y en a, elle en trouveroit autant que jamais créature feit à aultre »

En réalité, Marguerite est un être tout de sentiment Elle fut courageuse toutes les fois qu'il suffit d'être tendre. Elle n'hésita pas, malgré toutes sortes de difficultés, de douleurs et de souffrances d'amour-propre, à aller voir son frère dans sa prison de Madrid Elle recueillit ses amis, Lefèvre d'Étaples, Marot, quand ils furent menacés. Même le meilleur de son intelligence venait de son cœur : Rabelais l'a bien qualifiée en parlant de son « esprit ravy et estatic » Nous la retrouverons dans l'histoire de la Renaissance et de la Réforme [1]. La séduction qu'exercèrent sur elle les rêveries ou les aspirations de quelques nobles esprits montre ce qu'il y avait de grandeur délicate dans l'âme de cette femme charmante et faible.

LES REINES

La reine Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, était, dit Gattinara, « bien petite et d'estrange corpulence ». François Ier, qui ne l'aima pas, ne lui demanda que des enfants, elle lui en donna sept en quelques années. Il lui laissa l'administration des affaires de Bretagne et de son domaine de Blois, où elle se complut à embellir l'aile septentrionale du château, qui est en partie son œuvre. Au contraire du Roi, de Madame et de la plupart des personnages du gouvernement, elle rencontra chez le populaire une affection presque touchante. « Décéda la perle des dames et cler miroir de bonté sans aucune tache, Madame Claude, et pour la grant estime de sainteté que l'on avoit d'elle, plusieurs luy portoient offrandes et chandelles (cierges). »

Quant à la seconde femme du Roi, Éléonore, sœur de Charles-Quint, à sa venue en France, Marot lui adressa une belle épître; on lui fit à Paris une entrée solennelle, puis on ne parla plus beaucoup d'elle.

1 Voir ci-dessous le chap I du liv V, et le chap I du livre VI Nous y indiquerons la bibliographie relative à Marguerite.

MADAME DE CHÂTEAUBRIANT

Il n'en a pas été ainsi des maîtresses du Roi. Madame de Châteaubriant appartenait à une branche de la maison de Foix; elle épousa, en 1509, Jean de Laval-Montmorency, seigneur de Châteaubriant, et vint avec lui à la Cour Elle assistait, en février 1518, au baptême du premier Dauphin. C'est à partir de ce moment sans doute qu'elle fut aimée de François Ier. A cette date, elle n'était plus très jeune — elle devait avoir près de trente ans —, mais sur ses portraits sa physionomie est très fine, les yeux bleus, les cheveux d'un blond roux, la peau blanche. Son commerce avec le Roi dura, non sans traverses, jusque vers 1528[1]; il valut toutes sortes de faveurs au sire de Châteaubriant qui, au témoignage de Marguerite, la regretta lorsqu'elle mourut en 1537 Madame de Châteaubriant ne se mêla pas directement aux affaires publiques Son influence n'en fut pas moins considérable et déplorable Sa faveur poussa et maintint dans les hauts commandements militaires ses trois frères, Lautrec, Lescun, Lesparre, tous trois de médiocre capacité, et sur qui retombe une grande part de responsabilité dans les échecs subis entre 1520 et 1529.

MADAME D'ÉTAMPES.

La duchesse d'Étampes était fille de Guillaume de Pisseleu, sieur d'Heilly, elle vint à la cour avant 1522, fut reçue parmi les filles d'honneur et demeura assez longtemps ignorée François Ier s'éprit d'elle à son retour de Madrid, et très probablement l'eut pendant quelque temps pour maîtresse, en concurrence avec Madame de Châteaubriant. La liaison ne tarda pas à être divulguée A l'entrée de la reine Éléonore, le Roi se tenait à une fenêtre, en vue de tous, avec Mlle d'Heilly Un peu plus tard, en 1533, il lui fit épouser Jean de Brosse, et leur octroya à cette occasion un présent de 72 000 livres L'année suivante, il donna aux deux époux le comté d'Étampes, érigé pour eux en duché, puis, en 1536, la terre de Limours, confisquée sur un des Poncher, et les revenus de la terre et seigneurie de Béthencourt et du fief d'Orlu[2]. Madame d'Étampes était séduisante, vive, passionnée, elle plaisait sans doute aussi au Roi par son esprit Il faut croire qu'elle en avait plus dans sa conversation que dans ses vers, ceux qu'elle adressait à son amant sont d'une extrême platitude Le Roi, bien entendu, lui répondait de la même encre Il apportait dans ces liaisons une extraordinaire inconscience d'immoralité. Il lui souhaitait ·

> Et qu'en la fyn tu soyes bien mariée,
> Vivant en paix, contente de lignée!

1 Même après la rupture, elle reçut (et son mari avec elle) de nombreux dons du Roi Il n'y a rien à garder des récits légendaires faits sur les mauvais traitements qui lui auraient été infligés par Mr de Châteaubriant.

2 Le *Catalogue des actes* mentionne bien d'autres dons.

Du reste, ces scandales étaient dans les mœurs, au moins dans celles de la Cour. Au travers de jalousies, de calomnies, d'intrigues de toute sorte, la famille légitime et la famille illégitime vivaient dans une étonnante promiscuité[1]. Tous les poètes et les lettrés du temps comblaient la duchesse de louanges. Marot lui dédiait de jolis vers, à l'occasion de la donation d'Étampes

Pour y loger de France la plus belle

RÔLE DE MADAME D'ÉTAMPES.

Elle affectait de protéger les écrivains et les artistes. Elle s'est aussi mêlée très activement à la politique elle a essayé de faire et de défaire les ministres, elle a combattu Montmorency On a dit que Charles-Quint chercha à la séduire par ses avances; mais il est très douteux qu'elle ait trahi. Son intervention dans les affaires, et jusque dans celles de la guerre, mécontentait vivement bien des gens. Pendant la campagne de 1544, elle avait écrit une lettre au bailli de Vitri, où elle parlait de la négligence des capitaines « Je ne vis oncques Roy si mal servi et je vous commande que vous montriez ma lettre aux capitaines » Sur quoi, ils « s'irritèrent grandement que ceste femme a osé usurper telle autorité de commander et se mesler du fait de guerre ». Ses différends avec le Dauphin et Diane de Poitiers, ses intrigues et la faiblesse du Roi à son égard contribuèrent à donner à la fin du règne cette physionomie de désorganisation et d'affaissement qu'elle a dans l'histoire.

LES ENFANTS DU ROI

Deux des filles de François Ier et de la reine Claude moururent en bas âge, les deux autres épousèrent . Madeleine, Jacques V d'Écosse, Marguerite (en 1559 seulement), Philibert-Emmanuel de Savoie. L'aîné des fils, François, mourut en 1536; le troisième, Charles, en 1545, le second devait être Henri II. On disait que François rappelait son grand-père maternel Louis XII, et Charles, son père, en « sa gaillardise et franchise, et aussi en beauté et grâce ». Quant à Henri, devenu dauphin en 1536, il fut de bonne heure lié et soumis à Montmorency. Il avait déjà un caractère très énigmatique, froid, hautain. Il épousa, en 1533, Catherine de Médicis; mariage médiocre, car la famille des Médicis était considérée comme de roture, et qui s'explique par certaines nécessités politiques et par le fait que Henri n'était à ce moment que cadet de France.

CATHERINE.

Catherine n'était pas belle, mais elle avait beaucoup d'entrain,

1 Au sujet de la prise de Hesdin, en 1537, François recevait une lettre de félicitations signée de Catherine (sa bru), de Marguerite (sa fille), de Marguerite (sa sœur), d'Anne Génin supposait que cette Anne serait la duchesse d'Etampes (?).

L'ENTOURAGE DE FRANÇOIS IER



LOUISE DE SAVOIE
Portrait au crayon, d'après J Clouet — Bibl Nat, Estampes



LA REINE CLAUDE,
Portrait au crayon, école des Clouet, vers 1520 — Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers



MARGUERITE DE VALOIS
Crayon d'après Corneille de Lyon, 1548 Elle tient un caniche dans ses bras — Bibl Nat, Est

Clichés Giraudon

elle se plaisait à la chasse, montait admirablement à cheval[1]. Si son mari l'aima peu, François Ier se montra pour elle un beau-père affectueux. Elle avait d'ailleurs à son égard toutes sortes de prévenances, de gentilles finesses à l'italienne · elle lui demandait — sachant bien qu'elle le flattait dans sa passion favorite — d'être sur la liste de celles qui le suivaient dans ses chasses François s'y laissait prendre avec bonhomie.

DIANE DE POITIERS.

Mais, même après qu'elle fut devenue dauphine par la mort inattendue de son beau-frère François, elle s'effaça devant sa rivale, Diane de Poitiers[2]. Fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et mariée en 1515 à Louis de Brézé, Grand-Sénéchal de Normandie, Diane semble être venue à la Cour dès les premières années du règne de François Ier, on voit son portrait dans l'album de Madame de Boisy. Veuve en 1531, elle inspira à Henri une passion extraordinairement vive et qui dura jusqu'à la mort du Roi, en 1559

Nulle femme du XVIe siècle peut-être n'a eu auprès des contemporains ou de la postérité une semblable réputation de beauté. Son prénom, Diane, et le parti que les poètes en ont tiré dans leurs flatteries ont fait penser jadis qu'on retrouvait son portrait dans la célèbre *Diane* de Jean Goujon, sculptée pour elle Rien de plus inexact : Madame de Poitiers n'avait pas du tout le genre de beauté classique On le voit d'après les portraits faits évidemment à sa ressemblance C'était une femme vigoureuse, de riche carnation, aux traits médiocrement réguliers, au nez légèrement relevé; elle séduit par un air de belle santé et de bonne humeur avenante. Elle était intelligente, elle a écrit, elle a aimé les arts, mais elle était, sous son aimable apparence, sèche, dure, avide. Elle avait, sans conviction, des passions catholiques ardentes. Pendant le règne de François Ier, elle poussa son amant vers Montmorency et troubla la Cour par ses machinations contre Madame d'Étampes.

BONIVET.

Parmi tous les intimes du Roi, le plus avant dans son affection et sa faveur a été sans doute le frère cadet de Boisy[3], Guillaume Gouffier, plus connu sous le nom de Bonivet. Né vers 1488, il fut élevé avec François Ier et arriva au pouvoir avec lui Il reçut la charge d'Amiral de France en 1515 Brantôme dit qu'il « gouvernoit tout le faict de la guerre ». Il le gouvernait mal; hautain, infatué de lui-même, il affectait de ne demander conseil à personne. Bayard eut à se plaindre de lui dans la campagne d'Italie de 1523, la bataille de

1 De la Ferrière, *Lettres de Catherine de Médicis*, t I, 1880 (Collect des Doc inéd.). H. Bouchot, *Catherine de Médicis*, 1899.
2 G. Guiffrey, *Lettres inédites de Dianne de Poytiers*, 1866.
3. Sur Boisy, qui est mort en 1519, voir p 118

Pavie fut livrée en grande partie par ses conseils. Brantôme ajoute qu'il « estoit de fort gentil et subtil esprit, fort bien disant et fort beau et agréable » Sur le dernier point, les portraits confirment ce témoignage Il avait plus d'une affinité avec François Ier . le goût de la dépense, le tempérament amoureux Le Roi et sa sœur vivaient avec lui en pleine intimité. Il est très probablement le gentilhomme, « dont la grandeur, beaulté et bonne grâce passoit celle de tous ses compagnons », et qui essaya inutilement de séduire Marguerite, d'après ce que raconte une nouvelle de l'*Heptaméron*. Il partagea les passions du Roi et de sa mère, se montra hostile à Bourbon pour servir leurs jalousies, et irrita le Connétable, dont il était le vassal, en le prenant de haut avec lui. Jusqu'au bout, sur les champs de bataille d'Italie ou de France, on sent, au témoignage des historiens, qu'il y a entre ces deux hommes comme une espèce de duel Bonivet, du moins, fut héroïque à Pavie Il « opposa sa gorge aux épées et mourut »

MONTMORENCY

Son successeur dans la confiance et l'amitié du Roi a été Anne de Montmorency [1] En 1520, il fut nommé premier Valet de chambre, en 1522, Maréchal de France Après la bataille de Pavie, où il avait été fait prisonnier, il profita de ce que la mort de tant de serviteurs du Roi avait fait place nette pour prendre fortement position Les titres de gouverneur et lieutenant-général du Languedoc, de Grand-Maître de la Maison du Roi, le don des ville, château et seigneurie de Compiègne en 1526, de 30 000 livres en 1528, à l'occasion de son mariage, marquent quelques étapes de sa faveur Son autorité devient prépondérante après la mort de Louise de Savoie, elle dure jusqu'en 1541 En 1538, il reçoit l'office de Connétable de France.

Pendant longtemps, il tint le pouvoir par lui-même ou par les membres de sa famille, répandus dans un grand nombre de charges. « Il fait seul tout comme il lui plaît », écrit l'ambassadeur vénitien. Il n'en était que plus ardemment combattu par les cardinaux de Tournon et de Lorraine, même quelquefois par Marguerite [2]

Montmorency fut un esprit étroit, sec et dur, représentant en tout de la doctrine absolutiste et conservatrice Il lutta avec un fanatisme froid et rigide contre toutes les libertés. Il le fit brutalement, sans clairvoyance.

L'AMIRAL CHABOT.

Philippe de Chabot, comte de Charny et de Buzançois, seigneur de Brion, plus connu aujourd'hui sous le nom d'amiral Chabot, n'a été que pendant un an au pouvoir. Mais pendant tout le règne, il figura

1 Nous retrouverons Montmorency dans toute l'histoire du règne, au volume suivant Voir sur lui F Decrue, *Anne de Montmorency, Grand-Maître et Connétable de France*, 1885.
2 Au moins à la fin, car elle avait d'abord été assez intime avec lui

parmi les personnages en vue, à titre d'ami du Roi, avec qui il avait été élevé. Il fut, lui aussi, comblé de biens, d'honneurs et de charges. Brantôme raconte qu'un courtisan disait à François Ier : « Car et à quel propos Brion a-t-il tant de biens de vous, que de sa seule fauconnerie il a 60 chevaux en son escurie, luy qui n'est que gentilhomme comme un autre, et encore cadet de sa maison, que j'ay veu qu'il n'avoit pour tout son train que six ou sept chevaux? » Combien de parvenus de ce genre pendant ce règne! Chabot, du reste, qui apparaît si grave et si austère sur son célèbre tombeau [1], était un personnage avide, très mêlé à toutes les intrigues.

Claude de Lorraine, né en 1496, cinquième fils de René II de Lorraine, vint s'établir en France à la fin du règne de Louis XII Il s'allia à la famille royale par son mariage, en 1513, avec Antoinette de Bourbon, fille de François de Vendôme, suivit François Ier dans toutes ses guerres et reçut de lui des faveurs continues. Le comté de Guise fut érigé en duché-pairie en sa faveur (1528) Jusque vers la fin du règne, où sa fortune subit un temps d'arrêt, il monta graduellement et sûrement Sa fille Marie, en épousant en 1538 le roi d'Écosse, veuf de Madeleine de France, faisait entrer sa famille dans une seconde maison royale Le frère puîné de Claude, cardinal en 1518, ne compte pas ses évêchés ni ses bénéfices François Ier le prend en grande faveur, l'introduit dans son Conseil intime en 1530, le mêle à toutes ses affaires, auxquelles du reste il se mêlait de lui-même, en profitant de la haute situation que lui donnait la dignité cardinalice. *LES GUISE.*

Après l'entourage intime, l'entourage de gouvernement Deux hommes y dominèrent tous les autres Florimond Robertet et le chancelier Duprat Le premier [2] avait déjà un long passé administratif au moment de l'avènement du Roi, il était presque sexagénaire. Cela ne l'empêcha pas de rester l'homme important du nouveau règne Il fut à la fois une sorte de ministre des finances et de ministre des affaires étrangères Madame ne cessa pas de le consulter, surtout entre 1524 et 1526. Les ambassadeurs étrangers parlent de son « grand crédit », et le *Bourgeois de Paris* dit qu'à sa mort, « le Roi par deux fois alla le visiter », pour lui donner une preuve de son affection. *ROBERTET*

Le personnage le plus influent avec lui et après lui fut certainement Duprat [3]. Il s'était attaché, vers 1506, à la Maison d'Angoulême. *DUPRAT.*

1 Voir ci-dessous, p 330.
2 Voir sur lui p 142
3 L'ouvrage du marquis Du Prat, *Vie d'Antoine Du Prat*, 1857, est purement apologétique Sur les limites de la faveur et de l'influence de Duprat, on peut consulter Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie*, 1888

Précepteur de François Ier, il compta parmi les familiers les plus assidus de Louise de Savoie. Aussi fut-il nommé Chancelier de France en janvier, et de Bretagne en avril 1515. Il était dur à la besogne, ambitieux; il apportait dans les affaires l'étroitesse d'esprit, le peu de scrupules et les habiletés de certains purs juristes. Il représente partout l'absolutisme. Veuf en 1516, il entra dans les ordres et en profita pour s'enrichir sans mesure La liste des faveurs qu'il reçut est immense. Le Roi lui octroya l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, lui donna cinq évêchés, le nomma archevêque de Sens en 1525, lui fit donner le chapeau de Cardinal en 1527, le titre de Légat en 1530. Non sans résistance tout cela : les chanoines de Sens, comme ceux de Saint-Benoît-sur-Loire, refusèrent pendant plus d'un an de le reconnaître. Le Parlement, d'après Du Bellay, portait une grande haine au Chancelier, « par le conseil duquel ils ne voulaient estre gouvernés » Le Roi lui-même se méfiait de lui En 1535, à la mort de Duprat, il fit saisir tous ses papiers, sous forme de prêt, il se fit restituer par ses héritiers une somme de 300 000 livres Le *Bourgeois de Paris* se borne à qualifier Duprat de « très habile homme et scientifique et subtil », ou encore « d'homme très redouté pour son sçavoir et grand sens naturel acquis ».

Après Robertet et lui, il y eut un affaiblissement du rôle politique des hommes de loi, on ne les trouve plus qu'en second ordre. Le Gouvernement se faisait de plus en plus aristocratique

CHAPITRE II

LE SYSTEME MONARCHIQUE[1]

I LA MAISON DU ROI ET LA COUR. — II. LES ELÉMENTS DU GOUVERNEMENT — III L'AFFAIRE DU CONNÉTABLE DE BOURBON — IV L'UNITE TERRITORIALE — V SEMBLANÇAY — VI RÉFORMES FINANCIÈRES. — VII. LES DÉPENSES ET LES RESSOURCES.

I. — LA MAISON DU ROI ET LA COUR

L'HÔTEL DU ROI.

Il est à chaque instant question de la Cour dans l'histoire de François Ier Qu'est-ce donc au juste que la Cour? Ce terme vague ne se définit qu'à la condition d'en définir d'abord un autre plus précis l'Hôtel ou, comme on dit aussi, la Maison du Roi. L'Hôtel est l'ensemble des services organisés pour les besoins de l'existence privée du Souverain . coucher, vêtement, nourriture, etc , ou pour la décoration de sa vie. Or, dans l'Hôtel des rois capétiens, depuis saint Louis jusqu'à François Ier, même jusqu'à Louis XIV, il n'y a guère que des différences de nuances, pas de transformations, tout juste des modifications [2].

LA COUR AVANT LE XVIe SIÈCLE.

Dès le XIIIe siècle aussi ou le XIVe, on rencontre la Cour, et déjà très nombreuse, très brillante, avec les mœurs, l'esprit et les habitudes qui semblent propres à cette institution. A lire sur ce point certaines poésies d'Eustache Deschamps, au XIVe siècle, on le croirait facilement contemporain de Marot ou de La Fontaine. Même l'inno-

1 Les sources et les ouvrages cités en tête du livre III sont à consulter pour les chap II et III dans leur entier Nous avons pris un grand nombre de renseignements dans le *Catalogue des actes de François Ier* Ils sont très faciles à retrouver, puisque la table générale a été publiée Voir E Pasquier, *Recherches de la France*, éd de 1723 J du Tillet, *Recueil des Rois de France, leur couronne et maison, ensemble le rang des Grands du royaume*, 1618 Th Godefroy, *Le Céremonial françois*, 2 vol , 2e éd 1649

2 Le Grand d Aussy l'avait déjà observé dans l'*Histoire de la vie privée des François*, éd de 1815, t III, p 745-752

vation qu'on attribue à Anne de Bretagne, l'introduction des dames n'est tout au plus qu'un renouvellement[1].

ORGANISATION DE L'HÔTEL

Dès l'origine, il s'était fait dans l'Hôtel une division en six Métiers[2] panneterie, échansonnerie, cuisine, fruiterie, écurie, fourrière. Puis venait la Chambre, la Chapelle et d'autres services accessoires, avec distinction partout entre les gens de l'Hôtel, qui tenaient un rang très honorable dans la Maison du Roi, et les gens du commun chargés des besognes matérielles Tout cela resta en vigueur ou se développa au temps de François Ier

LE GRAND-MAÎTRE

Le personnage le plus important de l'Hôtel est, à ce moment, le Grand-Maître de l'Hôtel, ou tout simplement le Grand-Maître « Celui qui jouit de telle dignité a surintendance sur tous les offices de la Maison du Roi, il fait dresser tous les ans l'état de cette Maison, appointer ou désappointer les moindres offices, tel que la chose le requiert... nul estant aux gages du Roi ne se peut licentier de l'obéissance du Grand-Maître » Cette charge était la plus recherchée de toutes, même par les plus grands seigneurs « C'est un estat, ce Grand-Maître, dit Brantôme, qui est très beau et très honorable, que de commander à la Maison des roys, et qui porte avec soy de grands privilèges, comme chascun sçait qui a pratiqué la court. » Sous François Ier, la fonction de Grand-Maître fut comme la consécration ou la condition de tout rôle politique. Ainsi le Roi, huit jours à peine après son avènement, en gratifia Boisy Après la mort de Boisy, la charge passa au Bâtard de Savoie, oncle du Roi, puis, à partir de 1526, à Montmorency

LES MAÎTRES D'HÔTEL

Les Maîtres d'Hôtel avaient, sous la surveillance du Grand-Maître, les détails de la gestion administrative, ils présidaient aux solennités et les organisaient Au dîner du sacre de Charles VIII, « au partir de la cuisine de bouche, les trompettes et clairons alloient tous devant, sonnant mélodieusement. Après eux les roys d'armes et héraults, après eux six Maîtres d'Hostel ordinaires, qui alloient deux à deux, et après eux François de Laval, comte de Montfort, habillé comme un pair laïc, et l'écuyer qui portoit la viande . »

L'ÉCURIE ET LA VÉNERIE

Le Grand-Ecuyer de France était un des personnages les plus en vue du royaume. Il ordonnait les dépenses de la grande et de la petite écurie, qui formaient une administration considérable (à eux seuls les courriers de l'Hôtel étaient 120) Il avait sa place auprès du souverain dans les batailles. Dans les solennités, il portait devant lui

1 Ce qui a trompé pendant longtemps — outre l'ignorance des historiens sur toutes les institutions du moyen âge — c'est que chaque Roi modelait à son image l'Hôtel et la Cour, les étendant ou les resserrant, suivant qu'il aimait plus ou moins le luxe et l'éclat

2 Voir l'*Histoire de France*, t III (2e partie), p 322-327

l'épée royale. La charge fut possédée, sous François Ier, par un prince italien, Galeazzo de Saint-Séverin et, lorsque celui-ci fut mort à Pavie, par Galiot de Genouillac, l'illustre Grand-Maître de l'artillerie de France. Le simple office d'écuyer d'écurie « estoit de ce temps — vers 1540 — un très bel estat, pour avoir souvent l'oreille de son maistre, quand il va par les champs, après lequel se doit toujours tenir et le suivre partout, là où quelquefois le peut entretenir à part quand il luy plaist, et quand il le botte aussi » Quant à l'office de Grand-Veneur, il suffit de dire qu'il fut possédé par Louis de Vendôme jusqu'en 1525, puis par Claude de Guise, pour donner l'idée de son importance et de son éclat.

LA CHAMBRE

La Chambre tient une place à part dans l'Hôtel. Les services qui en dépendent sont en effet ceux par lesquels on approche de plus près le Roi Le Grand-Chambrier était en titre, mais sans exercer de fonctions réelles, le chef de l'office. Sa charge fut supprimée en 1545, et le Grand-Chambellan et les Chambellans ordinaires devinrent les véritables chefs d'emploi, ils s'occupaient de tout le matériel de la Chambre, servaient le Roi, l'assistaient à son lever, à son coucher. Cependant, au temps de François Ier, une grande partie de leurs fonctions passa aux Gentilshommes de la Chambre et le Premier Gentilhomme de la Chambre devint un personnage considérable « Un des plus grands honneurs qui soit en la Maison du Roy, pour coucher dans sa chambre et estre auprès de lui à son lever et coucher, si bien qu'à toute heure il en avoit l'oreille.» Ainsi s'exprime Brantôme, et il ajoute, à propos des Gentilshommes ordinaires « Voilà un estat beau, grand, honorable, qui ne se donnoit à petites gens ». On y trouve en 1533 Guillaume du Bellay Langey qui devint, en 1537, vice-roi du Piémont

LES VALETS DE CHAMBRE

Ce sont de bien anciennes fonctions que celles des Valets de Chambre, elles conservent, au xvie siècle, leurs caractères et leurs prérogatives. « De ces temps (de François Ier), les roys et les grands princes du sang se servoient de gentilshommes pour valletz de la Chambre, ainsi que je l'ai ouy dire à force anciens. » Ce témoignage de Brantôme est confirmé en ce qui concerne la charge du Premier Valet de Chambre, puisque Montmorency en fut pourvu Pourtant, on voit surtout figurer, parmi les Valets de Chambre ordinaires, des artistes ou des écrivains · les poètes Clément Marot, Macrin, l'érudit Castellanus, le peintre Jehannet Clouet Dans les services de la Chambre sont compris les Pages, pris parmi les enfants nobles et placés sous les ordres d'un gouverneur.

Enfin il y avait plusieurs Médecins et Chirurgiens du Roi. Le Premier Médecin (qui fut pendant presque tout le règne Louis Bur-

gensis) et le Premier Chirurgien devaient « résider constamment à la Cour ».

LA MAISON MILITAIRE.

De tout temps, les souverains avaient constitué une ébauche de Maison militaire : des chevaliers d'honneur, des chevaliers appelés à tenir la bride du Roi. Au XVIe siècle, l'organisation se précisa. Au premier rang se plaçaient les 200 gentilshommes de la Maison du Roi, qui servaient semestriellement, 100 par 100, et étaient commandés par deux capitaines. Ensuite, 400 archers de la garde, 100 hommes de la garde suisse, 100 de la garde écossaise. C'étaient là de véritables corps d'élite, qui de la Cour passaient aux camps, dès qu'une guerre éclatait La police de l'Hôtel appartenait au Capitaine de la Porte, assisté d'un lieutenant, et au Grand-Prévôt de l'Hôtel

L'AUMÔNERIE ET LA CHAPELLE

L'Aumônerie et la Chapelle se composaient du Grand-Aumônier, devenu en 1543 le Grand-Aumônier de France, chargé de recevoir les serments de fidélité des ecclésiastiques, d'assister le souverain aux processions, de distribuer les aumônes, de baptiser, marier les fils et filles de France ; du Premier Aumônier, son suppléant, et d'un certain nombre d'aumôniers ordinaires, d'un confesseur, de chapelains et de clercs Un corps de musique était attaché à la Chapelle François Ier le développa par une ordonnance de 1543

LES FILLES D'HONNEUR

Dans la Maison de la Reine se trouvent, à côté des officiers, les Dames et les Filles d'honneur La reine Anne avait, paraît-il, 9 dames et 35 à 40 filles d'honneur Au temps de François Ier, la Reine et les Filles de France en eurent un plus grand nombre En 1538, 27 demoiselles de la Maison de Mesdames reçurent des robes et objets d'habillement, pour 10152 livres tournois Les plus grands noms de France figuraient dans ces listes, où se dissimulaient souvent les maîtresses du Roi ou des princes : par exemple la duchesse d'Etampes et Diane de Poitiers Brantôme ne fait pas ce mélange, qui n'est pas pour lui déplaire « Ce n'estoit, dit-il, que dames de maison, demoiselles de réputation, qui paressoient en la Cour comme déesses au ciel. » Et, si elles se laissaient aller à accueillir l'amour du Roi ou des courtisans, cette galanterie polie ne valait-elle pas mieux, ajoute-t-il dans un langage qu'on est obligé d'adoucir, que la grossièreté du temps jadis, alors qu'on admettait à la suite des rois des femmes qui faisaient métier de débauche [1]?

LA COUR.

Voilà l'Hôtel; il contient par ses offices de quoi constituer une Cour Mais la Cour comprend aussi toutes sortes de personnages qui

1 On lit encore, dans le *Catalogue des Actes de François Ier*, à la date du 30 juin 1540, un ordre de payer à Cécile de Viefville, « dame des filles de joye suivant la court, 45 livres tournois, tant pour elle que pour les autres femmes et filles de sa vaccation pour leur droit au mois de may derrenier passé, ainsi qu'il est accoustumé de faire de toute ancienneté ».

vivent auprès du Roi, qu'ils y soient appelés par leurs fonctions, comme les Grands Officiers de la couronne et les membres des Conseils; par leur naissance, comme les princes du sang; par la familiarité avec le souverain ou par des intérêts, comme beaucoup de nobles. C'est là une population flottante extrêmement nombreuse, qui s'accroît de plus en plus. Elle vit des bienfaits du Roi, sous la forme de dons, de pensions, de privilèges de toute sorte.

LES DÉPENSES DE L'HOTEL ET DE LA COUR.

Les dépenses de ces différents services s'élevèrent extrêmement haut sous le règne de François Ier. Les relations des ambassadeurs vénitiens évaluent le total des dépenses à 1 500 000 écus par an, « sans qu'on puisse en rabattre un denier ». On ne s'en étonne pas, ajoutent-ils, quand on voit le train du Roi « che é profusissimo et senza regola alcuna »[1].

LES COMPTES ROYAUX.

D'après les Comptes royaux, les cent gentilshommes de l'Hôtel coûtaient, entre 1532 et 1535, 43 000 livres tournois par an; les officiers et domestiques ordinaires de l'Hôtel, 210 000 livres, les archers de la garde, 29 000 livres; les menus plaisirs étaient taxés à 24 000 livres, et le Roi recevait en plus 120 000 livres pour ses besoins personnels. Au chapitre des pensions, le duc de Vendôme touche 24 000 livres, M. d'Albany 12 000, M. de Saint-Paul 14 000, M. de Sedan 10 000, M. de Fleuranges 10 000, M. de Genouillac, le prince de Melphe 10 000[2]. Lors donc que l'ambassadeur vénitien parle de 600 000 livres de pensions, le chiffre est très vraisemblable Il faut en outre observer qu'aux dépenses ordinaires s'en ajoutent souvent d'extraordinaires : cérémonies, entrées de princes : ce qui est également confirmé par des comptes officiels. L'entrevue d'Ardres en 1520, si célèbre sous le nom d'entrevue du Camp du Drap d'Or, chargea le budget royal pour plus de dix ans. Celle de Boulogne, en 1532, ne fut guère moins onéreuse Le tournoi de 1533 pour l'entrée solennelle de la reine Éléonore coûta au moins 20 000 livres. Les frais pour la réception de Charles-Quint en 1540 dépassèrent 93 000 livres[3].

CONCESSIONS D'OFFICES ET DE PRIVILÈGES.

Les résultats économiques du développement de l'Hôtel et de la Cour se répercutaient jusqu'aux extrémités du corps social. A côté des dons d'argent, il faut mettre les dons d'offices, qui se comptent quelquefois par centaines dans une seule année, et sont accordés à

1 La livre tournois peut être évaluée en moyenne à 4 francs, en valeur de poids actuelle; l'écu à 8 ou 9 francs, voir ci-dessous, p. 267

2 Plusieurs de ces personnages touchent en outre 6 000 livres, comme gouverneurs dans les provinces

3 On peut consulter sur cette question des dépenses de Cour l'ouvrage du P. Hamy, *L'entrevue de Boulogne de 1532*, 1900, qui donne dans sa seconde partie de nombreux extraits de comptes, à propos de cette entrevue

tout le monde, aux femmes aussi bien qu'aux hommes, aux serviteurs inférieurs tout autant qu'aux personnages notables C'est une dissipation, au profit de quelques-uns et à la charge de tous, des fonctions administratives ou, pour mieux dire, des avantages pécuniaires qui y sont attachés. L'ambassadeur vénitien dit qu'en 1535 on avait résolu de ne plus donner d'offices, mais qu'auparavant ils servaient à gratifier les seigneurs et tous les serviteurs du Roi. Il a raison d'ajouter que la décision était prise « per un tempo », car elle ne dura pas. Tout le règne est plein d'ordonnances de ce genre aussitôt violées que décrétées.

Après les offices viennent les privilèges et les exemptions. Exemption de toutes sortes de contributions et du logement des gens de guerre, en faveur des officiers domestiques et des commensaux de la Maison du Roi, en faveur des capitaines et archers de la garde et même en faveur des marchands et artisans suivant et fournissant la Cour.

LES DEMEURES ROYALES.

A cette vie de Cour, qui commence à prendre tant de place dans la vie nationale, un cadre régulier manqua pendant longtemps sous François Ier. Jusqu'en 1530 et même après cette date, le Roi n'avait pas de châteaux en état de recevoir un grand nombre d'hôtes. A Paris, le Palais appartient au Parlement; le Louvre de Charles V est étriqué et en mauvais état, il y faut faire des réparations[1]. Hors de Paris, les nouveaux bâtiments de Blois sont en construction; Amboise est bien petit; Chambord est inachevé; Villers-Cotterets et le château de Madrid sont à peine commencés; Fontainebleau ne sera vraiment habitable et ne se meublera qu'à partir de 1537. On est donc partout dans le provisoire, en camp volant.

LES VOYAGES

Cela d'ailleurs était bien dans les goûts du Roi. Nous avons vu quelle était sa facilité à se déplacer. Il en résulta pour sa Cour une physionomie particulière. Les pérégrinations, avec tous leurs hasards, se prêtent plus difficilement à l'observation de l'étiquette; les relations habituelles du Roi avec les courtisans furent par là plus familières. Les voyages se faisaient à la façon d'une émigration, comme sous les Mérovingiens ou les premiers Capétiens. Le Roi, les grands seigneurs, les dames allaient à cheval ou en litière. Une file de charrettes, de chevaux, de mulets, suivait, avec des serviteurs de toute sorte. Comme on ne savait pas au juste où l'on s'arrêterait, il fallait emporter des tentes pour coucher au besoin en plein air —

1. Sur les demeures royales, voir ci-dessous, p. 321-323. La construction du nouveau Louvre ne fut décidée qu'en 1546.

LE GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS Ier



LE ROI DE FRANCE ET SON CONSEIL

Gravure du livre de Claude de Seyssel, la Grande Monarchie de France, *1519 Le roi, assis sous un dais fleurdelysé, tient le sceptre et la main de justice A droite et à gauche, les conseillers On ne saurait voir des portraits dans les figures de ces personnages — Bibl de l Arsenal*

ce qui arriva quelquefois. Et comme on logeait souvent dans des châteaux où il n'y avait que des murs nus, on faisait transporter les tapisseries, les meubles, la vaisselle. Il existait[1] pour cela, de tout temps, un service spécial. Malgré ces déplacements, il y avait un grand déploiement de luxe. Brantôme dit que sous François Ier, « dans un village, dans des forêts, l'on y estoit traicté comme si l'on fust esté dans Paris.... Et tous les jours porter tout un attirail de court, et la voir marcher comme nous l'avons veue, c'est une chose incroyable à qui ne l'a veu! » Malgré tout, on ne sentait pas là le luxe correct, formaliste, d'une maison stable. Il faut ajouter que les événements contribuèrent à maintenir les choses dans cet état à demi inorganique : guerres incessantes, expéditions en Italie, captivité de Madrid

En réalité donc, la Cour de François Ier n'a pris son assiette au plus tôt que dans la seconde partie du règne. Cela n'empêche pas que le régime, combiné avec l'esprit particulier du souverain, ait produit dès la première des résultats importants. Le Roi eut autour de lui un très grand nombre de seigneurs et de nobles, attirés par sa bonne grâce, sa séduction personnelle, par la facilité et le charme de la vie, par l'espoir des faveurs, par la nécessité même, car la noblesse était en général pauvre. Ce monde tendit à se séparer de la nation et à en séparer le monarque. Cela éclate dans tous les détails de l'histoire intime ou publique du règne, tout spécialement au retour de Madrid, où l'on ne voit autour de François Ier que sa noblesse, avec laquelle il vit à l'écart, à Saint-Germain.

LA COUR ET LE PAYS.

II — LES ÉLÉMENTS DU GOUVERNEMENT[2]

TENDANCES DU POUVOIR.

François Ier fut un souverain absolu.

Dans le développement de l'autorité monarchique au XVIe siècle, on a voulu trouver — comme dans tout ce qui se passa en France à la même époque — l'influence de l'Italie. Ce pays sans doute était un arsenal de doctrines de despotisme ou, pour mieux dire, offrait toutes sortes de spécimens de tyrannie. Mais les souverains français

1 « Deux chambres de la tapisserie du Roy et celles qui se mènent sur les chariots ». — « La vaisselle d'argent, les tapisseries et autres meubles que le Roy a ordonné de porter du Louvre au Câteau-Cambrésis, où la Reine doit arriver le 10 de ce mois, etc. »

2. Noël Valois, *Le Conseil du Roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, 1888; *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat (règne de Henri IV)* (l'introduction), 1886. De Crue, *De Consilio regis Francisci I*, 1888 (thèse de Paris). G. Hanotaux, *Le pouvoir royal sous François Ier*, dans *Études historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France*, 1886. Dognon, *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc, du XIIIe siècle aux guerres de religion* (thèse de Paris), 1895 (4e et 5e parties).

n'avaient pas attendu le principat italien pour fortifier leur pouvoir, dont le fondement d'ailleurs est tout différent. Au contraire, il faut faire une grande place, dans cet ordre de choses, au Droit romain. A la fin du xvᵉ siècle et pendant les premières années du xviᵉ, le nombre des juristes que la royauté alla chercher dans le Midi, dans les pays de Droit écrit, est considérable. Ils apportèrent des théories et les appliquèrent : c'étaient celles du Digeste et du Code. Ils imprimèrent à l'action de la royauté la tournure juridique de leur esprit. François Iᵉʳ avait en cette matière des instincts plutôt que des principes; mais il laissa faire ces conseillers qui servaient si bien sa passion d'autorité [1].

Pourtant l'organisation gouvernementale resta encore fort empirique, et le gouvernement fut surtout un gouvernement de Cour. On a vu combien le Roi se laissait facilement prendre à ceux qui l'entouraient; en outre, il avait fort peu le sens administratif. D'ailleurs, le partage entre les agents de l'Hôtel et les agents politiques restait encore très indécis. Les futurs ministres de la Royauté, les Secrétaires n'étaient chargés que de dresser les actes délibérés en Conseil. Seul le Secrétaire « signant en finances » avait quelques fonctions actives. Encore cet office était-il partagé entre plusieurs personnages, trois au moins en 1532.

LES HAUTES CHARGES DE GOUVERNEMENT

C'étaient les grandes charges anciennes qui conféraient une part dans la direction des affaires. « Estoient par-dessus tous cinq estats les plus estimés : le Chancelier, Grand Chambellan, Grand Maistre, Grand Escuyer et Connétable. » Ainsi s'exprime Pasquier, et il ajoute : « Tout ainsi que le Connétable, entre les estats militaires, obtient le premier rang et degré, ainsi nostre Chancelier est réputé le chef de tous les estats de justice ». Cette liste donnée par Pasquier est celle des hauts fonctionnaires de l'Hôtel : par là se maintient la confusion entre les services de cour et de gouvernement, mais il faut en outre remarquer que François Iᵉʳ, pas plus que ses prédécesseurs, ne s'est astreint à attacher le pouvoir politique à telle ou telle fonction. Suivant ses amitiés ou ses convenances, il l'a donné, avec Boisy et Montmorency, à la Grande-Maîtrise, avec Brion à l'Amiralat, dont Pasquier ne parle même pas. Robertet, simple Secrétaire en finances et Trésorier de France, a la haute main partout, non en vertu de son office, mais parce qu'il est personne agréable; ses successeurs retombent dans l'obscurité. Semblançay, intendant des finances, exerça un moment de véritables fonctions ministérielles. Personne n'agit

1 Cela n'est pas nouveau (voir par exemple *Histoire de France*, t. III, 2ᵉ partie, liv. V), mais il semble bien qu'au début du XVIᵉ siècle il y ait eu comme une reprise offensive des légistes méridionaux

plus sur la politique que le chancelier Duprat; il n'en fut pas de même des chanceliers qui vinrent après lui.

LES CONSEILS.

Les délibérations politiques étaient réservées aux anciens Conseils, qui continuèrent à se subdiviser et à se spécialiser, sans que cette subdivision et cette spécialisation fussent encore bien précises. Le Conseil du Roi, Conseil étroit ou Conseil privé, continua d'être consulté sur les affaires de gouvernement et d'administration. Il se composait de princes, de seigneurs, de nobles, appelés d'une façon intermittente par le souverain, et de conseillers fixes. Le Grand Conseil proprement dit en était déjà séparé depuis assez longtemps[1], il ne comprenait que des conseillers permanents. Le premier de ces deux corps était ordinairement présidé par le Roi, le second par le Chancelier.

LE CONSEIL DES AFFAIRES.

Bien que le Conseil étroit fût presque entièrement à sa dévotion, François Ier lui substitua peu à peu un autre Conseil bien plus intime : le Conseil des Affaires, qui devint prépondérant à la fin de son règne Quelques personnages en faveur, cinq ou six tout au plus, y délibéraient avec lui On y entrait sans nomination officielle, sur un mot du Roi. « Je vous avertis, écrivait en 1530 Brion à Montmorency, que nous avons un compaignon de crue aux affaires du Roy, qui est Monsieur le Cardinal de Loreigne... et fut la chose bien soudénement faite. »

RÔLE DU CONSEIL PRIVÉ.

Les relations des ambassadeurs vénitiens donnent des détails qui, bien que se rapportant aux années 1554 et 1561, peuvent s'appliquer en grande partie à l'époque antérieure. « Le Conseil des Affaires est celui dans lequel se traitent les matières d'État. Il se compose de peu de têtes, des plus intimes et des plus chères au Roi, quelquefois même d'une seule, comme le Connétable, du temps du roi Henri, et le cardinal de Lorraine, du temps du roi François Ce Conseil est nouveau et fut introduit par le roi François Ier[2], qui avait en haine les conseils trop nombreux, et qui fut le premier à prendre de son chef les grandes décisions. » — « Ainsi le Conseil des Affaires est celui où le Roi exerce son pouvoir absolu, et le Conseil Privé, celui où il exerce son autorité ordinaire. » En 1554, l'ambassadeur ne cite au Conseil des Affaires que quatre personnages, et il dit qu'on s'y occupe « de la guerre ou de la paix, des armées, des approvisionnements, des finances ».

Pourtant François Ier, suivant les circonstances, s'adressa tantôt au Conseil des Affaires seul, tantôt au Conseil des Affaires et

1 Il existait avant la date de 1497, qu'on assignait autrefois à sa création Voir sur ces questions le volume précédent, p. 404.
2 Ce n'est pas exact On voit quelque chose de cela au XVe siècle.

au Conseil Privé réunis. En 1536, au moment de la déclaration de guerre à Charles-Quint, « aucuns de son Conseil ordinaire et autres pour lors il voulust y faire appeler, pour estre à la délibération de ses affaires ». Il y a donc là deux corps délibérants, dont la différence se saisit fort bien dans quelques épisodes. Pendant la campagne de 1536, des nouvelles importantes arrivent . « Le Roy, sur ces nouvelles..., après en avoir conféré avecques aucuns de ses plus privez et qui avoient le principal maniement de ses affaires, fist assembler son Conseil, et proposant premièrement les choses ainsi qu'elles passoient », les mrt en discussion. Deux avis furent présentés. François Ier tint alors un assez long discours, aux déclarations duquel tous les Conseillers se rallièrent. Après la retraite de l'Empereur battu en Provence, « il assembla son Conseil (le Conseil Privé) et meit en délibération de savoir s'il devoit, en suivant sa première intencion, passer jusqu'en Italie Mais il fut advisé par le Conseil... que de passer en Italie de sa personne, aiant l'hyver déjà si près, ne sembloit raisonnable »

LES ASSEMBLÉES CONSULTATIVES

Quelquefois le Roi réunissait des « notables »; il composait une sorte d'assemblée improvisée, avec des gens des bonnes villes, des membres des corps judiciaires ou du clergé, des seigneurs et des gens de son Conseil. Mais il ne s'adressa pas aux États Généraux.

C'est donc bien le Conseil des Affaires qui devient le véritable corps délibérant de la Royauté. Comme on l'a dit[1] « On a répété à satiété que le XVIe siècle avait vu la monarchie française faire un grand pas dans la voie du gouvernement absolu. Nous doutons qu'on ait indiqué l'un des moyens les plus efficaces employés par les derniers des Valois. . moyen qui consistait à soustraire la politique aux regards du Conseil ordinaire, trop mêlé, trop indépendant. »

LE POUVOIR JUDICIAIRE

Un autre moyen très efficace fut le développement donné à l'exercice du droit de justice, auquel la Royauté, dès le moyen-âge, avait dû de si importants progrès. Car la justice constituait une prérogative de sa souveraineté autant qu'un devoir de sa fonction; prérogative d'autant plus précieuse qu'elle se confondait à chaque instant avec le pouvoir de légiférer ou de gouverner. Le Conseil privé, le Grand Conseil, les Parlements, les Chambres des aides et des comptes, qui assistaient le Roi, avaient à la fois des pouvoirs judiciaires, législatifs, administratifs, et les exerçaient en son nom.

LE GRAND CONSEIL.

Le Grand Conseil était à la fois tribunal administratif, tribunal d'appel, chambre de cassation Le Roi ne cessa pas d'étendre sa compétence. Il lui attribua, par des édits ou ordonnances

1 Noël Valois, *Inv des arrêts du Conseil d'État* (introduction), p XLIV-XLV

de 1527, 1531, 1533, « la connaissance exclusive des matières bénéficiales et le jugement de tous les procès relatifs aux archevêchés, évêchés..., sans que le Parlement puisse élever aucune prétention à cet égard » : il lui remit ainsi toute l'application du Concordat. En 1529, il lui réserva le jugement de tous les procès élevés à l'occasion des offices royaux, « sans aucuns en réserver ». En 1539, il régla sa procédure

LES ÉVOCATIONS.

Le Grand Conseil était le plus souvent saisi des affaires par le système des « évocations royales », qui les enlevaient aux corps réguliers. Elles se comptent sous François I[er] par milliers. Elles sont tantôt générales, tantôt spéciales à un cas : tous les corps de justice du royaume sont atteints, à propos des matières les plus diverses. Évocation de causes pendantes au Parlement de Toulouse, « à raison du barrage de la Garonne a Muret », aussi bien qu'au sujet des différends de ce Parlement avec la Chambre des comptes de Montpellier, évocation de procès engagés au Parlement de Bordeaux, lors de la « rebellion de certains habitants », d'un procès pendant au Parlement de Paris, entre le sieur d'Entraigues et Louis de Vendôme — là il s'agit de décider si la connaissance en sera maintenue audit Parlement ou renvoyée à celui de Rouen —, évocation du procès commencé au Parlement de Paris contre Berquin, voilà quelques cas particuliers à titre d'exemples « Le rôle du Grand Conseil, dit M Valois, fut d'abord de favoriser la politique religieuse des rois... puis en bien des cas de plier la justice aux fantaisies du Gouvernement. Sa présence à la suite de la Cour garantissait sa dépendance. Il fut un instrument docile dans la main des rois absolus. »

LES PARLEMENTS.

Les Chambres des comptes et des aides, les Parlements [1] gardaient encore quelque chose des attributions multiples qu'ils devaient à leur origine, c'est-à-dire au temps où la Cour du Roi les englobait dans son unité inconsistante et mal définie. Mais, bien que les Chambres des aides ou des comptes ou certains Parlements de province aient eu parfois, sous François I[er], une action dans les affaires publiques, elle n'a été qu'intermittente ou secondaire.

LE PARLEMENT DE PARIS.

Seul, le Parlement de Paris appartient à l'histoire générale. En politique, il fut avant tout le défenseur du principe monarchique. Les parlementaires, très imbus de l'idée romaine de l'État, luttaient contre les débris de la Féodalité, parce qu'elle faisait obstacle à

1 Ils étaient au nombre de sept, au XVI[e] siècle · Parlements de Paris, de Toulouse, de Bordeaux, de Grenoble, de Dijon, créé en 1477, de Rouen, substitué à l'ancien Échiquier de Normandie en 1499 et 1515, d'Aix, créé en 1501

l'unité, contre l'Église, quand elle était en opposition avec le Roi; contre les hérétiques, qui pour eux étaient des révoltés. Mais, en même temps, ils étaient attachés à certaines libertés traditionnelles et les défendaient au besoin contre le souverain lui-même. Il leur arrivait ainsi de lutter contre le Roi au nom de la Royauté.

Ainsi le Parlement proteste très énergiquement contre le Concordat, qui lui semble contraire aux libertés traditionnelles de l'Église de France, il proteste contre les pouvoirs donnés à la Régente en 1523-1524, qui lui paraissent attentatoires aux lois fondamentales du royaume; il résiste à François Ier, quand il s'agit de défendre la fortune royale contre les profusions, et à chaque instant il refuse d'enregistrer des lettres de dons, malgré des ordres réitérés Enfin, dans les affaires religieuses, loin d'être l'agent du souverain, il est entraîné par ses propres passions et par ses convictions jusqu'à méconnaître les volontés et les sentiments du Roi. Cela apparaîtra plus d'une fois dans l'histoire de la Réforme L'action du Parlement était facilitée par la situation, en partie nouvelle, où il se trouvait. L'inamovibilité acquise en 1467, la vénalité, qui s'introduisait déjà dans les faits sinon dans le droit, laissaient au Roi moins de part dans le choix de ses membres, tandis que leur nombre croissait par de perpétuelles créations Le droit d'enregistrement restait toujours le moyen d'action du Parlement, mais sans cesse menacé [1]

LE ROI ET LES PARLEMENTS.

On sent très bien que les rois hésitèrent entre des sentiments contradictoires à l'égard de cette grande assemblée. Ils se rendaient compte qu'elle était utile à leur pouvoir, bien qu'ils la trouvassent gênante pour leurs caprices ou leurs passions, ils la redoutaient et ils s'en servaient Dans les circonstances critiques, François Ier cherchait auprès d'elle un appui moral · par exemple, à propos de la trahison du connétable de Bourbon ou lorsqu'il voulut rompre le traité de Madrid Seulement, dans ce cas, il y appelait les Pairs et mêlait même des notables aux magistrats . c'était presque la vieille Cour des premiers Capétiens qui reparaissait. D'autre part, il employa les membres du Parlement aux affaires publiques ambassades, délégations administratives, etc. Le président de Selves négocia à Calais en 1521, devint membre du Conseil de régence, prit part à la préparation du traité de Madrid, puis retrouva ses fonctions présidentielles Ce n'est là qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Cependant François Ier fut plutôt porté à affaiblir le Parlement. Il y fut aidé par les conflits perpétuels que faisait naître, entre celui-ci et les Chambres des comptes ou des aides, la définition insuffisante

1. Voir le chap. II du livre IV, et le chap. III du livre VI, où l'on peut prendre une idée du rôle du Parlement en face du Roi

des fonctions ou des prérogatives. Il développa les attributions du Grand Conseil et multiplia les évocations, — on vient de le voir — ou bien il composa avec les membres mêmes du Parlement des commissions extraordinaires, qui restreignaient le droit de justice du corps tout entier Souvent aussi il traita fort durement les parlementaires : bien des magistrats furent arrêtés pour des actes d'indépendance et privés de leur charge. Les chanceliers, tout particulièrement le chancelier Duprat, usèrent sans scrupules de ces mesures

LE PARLEMENT, LE ROI ET LA NATION.

Mais, en somme, le Parlement a beaucoup aidé François I[er] : il a plus d'une fois frappé ses ennemis, il a assuré l'ordre, il a étendu jusqu'aux extrémités du royaume l'autorité monarchique, il n'a jamais manqué à la Royauté, quand elle a demandé son appui contre l'étranger Il a servi la cause nationale et cependant, par la force des choses, il allait de plus en plus s'éloignant du Roi et de la nation : du Roi, parce que le régime du bon plaisir ne s'accordait pas avec l'idée qu'il se faisait de l'institution monarchique ; de la nation, parce que la vénalité et bientôt l'hérédité firent de lui un corps fermé. Il commençait à se trouver en l'air entre le souverain et le pays.

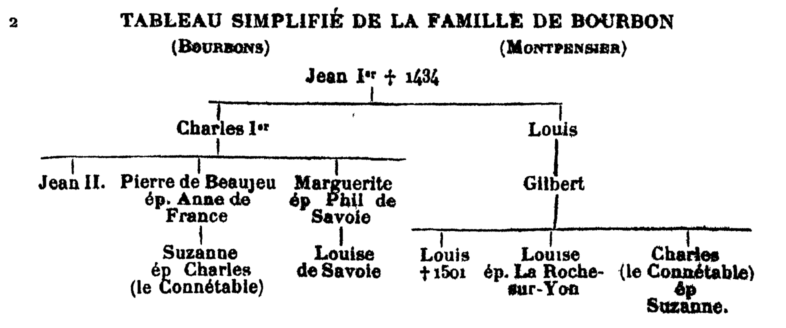
III. — L'AFFAIRE DU CONNÉTABLE DE BOURBON [1]

LA FAMILLE DES BOURBONS.

LES maisons d'Orléans et d'Angoulême étant successivement arrivées à la couronne, avec Louis XII et François I[er], il ne restait plus, en 1515, qu'une famille puissante : celle des Bourbons, qui tenait de près aux Capétiens et que les rois eux-mêmes avaient imprudemment contribué à grandir [2]. L'affaire du connétable Charles de

1 De La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, édit Chantelauze, 1860 1868, t II et III De Luçay, *La succession du Connétable de Bourbon*, dans les Notices et documents pour le Cinquantenaire de la Société de l'Histoire de France, 1884 Mignet, *Rivalite de François I[er] et de Charles-Quint*, 2 vol , 2[e] édit , 1876 G Guiffrey, *Procès criminel de Jehan de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier*, 1867

2 TABLEAU SIMPLIFIÉ DE LA FAMILLE DE BOURBON



Bourbon est donc plus qu'un épisode tragique de l'histoire de François Ier; c'est comme le dernier phénomène de la longue lutte entre les souverains de France et leurs grands vassaux apanagés ou non.

POLITIQUE D'ANNE DE BEAUJEU.

Pierre de Beaujeu et sa femme Anne, celle-ci surtout, avaient poursuivi avec une âpre ténacité l'agrandissement de leurs domaines. Les résultats de leurs efforts furent compromis, parce qu'ils n'eurent qu'une fille, Suzanne, née en 1491. Après la mort de son père, elle épousa en 1505 son cousin issu de germain, Charles de Bourbon, le futur connétable. Ce mariage réunissait les deux branches des Bourbons proprement dits et des Montpensier. C'était tout le centre de la France entre les mêmes mains[1]. Louis XII ne paraît point y avoir vu un danger, ni François Ier tout d'abord, puisqu'il fit de Charles de Vendôme, qui appartenait à la troisième branche, un duc et pair en février 1515, et nomma Charles de Bourbon Connétable de France, Grand-Chambrier, Gouverneur du Languedoc et de Milan. Il l'emmena avec lui en Italie.

PUISSANCE DE CHARLES DE BOURBON

Vers 1520, il n'y avait pas dans le royaume une situation plus grande ni plus éclatante que celle du Connétable. Il était duc de Bourbon, d'Auvergne et de Châtellerault, comte de Clermont en Beauvaisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche, de Gien, de Clermont en Auvergne, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, de Combrailles, de Mercœur, d'Annonay, de Roche-en-Reinier, de Bourbon-Lancy, prince de Dombes Il tirait de ces domaines des revenus immenses; du Roi, il touchait par an 56 000 livres à titre de faveurs, de charges ou de pensions de cour. Il avait le pas sur tous les seigneurs, maréchaux et princes du sang[2]. En qualité de Connétable, il commandait l'armée.

Le centre de son gouvernement avait été fixé à Moulins, à dix lieues de la ville se dressait le château de Chantelle, à la fois place forte et demeure de plaisance. Les institutions administratives des domaines des Bourbons étaient à peu près calquées sur celles du roi de France; le duc avait un « Hôtel » considérable . un capitaine des archers de la garde, des chambellans, des écuyers, des gentilshommes et pensionnaires de l'Hôtel, vingt-quatre pages, des hérauts d'armes, des panetiers, écuyers, échansons, etc. Il rendait la justice, sous réserve de l'appel à la justice royale; il nommait un chancelier, il avait des maîtres des requêtes. Il levait des soldats dans la plupart de ses domaines; il groupait autour de lui toute une clientèle de vassaux obligés au service féodal, de nobles attirés par ses largesses ou par la somptuosité de sa vie. Il avait à sa solde des écrivains et des

1. Voir ci-dessus, le chap. I du livre II
2. Sauf le duc d'Alençon, mari de Marguerite

artistes[1] A cette grandeur matérielle s'ajoutait chez le Connétable une intelligence très vive, très active, plus apte à entreprendre, il est vrai, qu'à poursuivre. Puis une grande séduction · les portraits montrent une physionomie douce, agréable, avec des yeux très ouverts Au moral, une ambition inquiète, un orgueil âpre. Anne de Beaujeu, qui aimait passionnément sa fille et qui vivait très étroitement avec son gendre, contribua sans doute à exagérer en lui ces défauts de caractère. Elle était amère, égoïste, convoiteuse et habituée à voir grand, pour avoir exercé le pouvoir pendant les premières années du règne de Charles VIII.

DIFFICULTÉS SUCCESSORALES.

La mort de Suzanne, en 1521, ruina cette puissance, élevée à grands efforts depuis plus d'un siècle Les trois enfants qu'elle avait eus étaient morts en bas âge et, bien qu'elle eût fait un testament en faveur de son mari, la succession prêtait aux difficultés les plus graves En effet, les domaines qui la composaient étaient, comme la plupart des domaines seigneuriaux, réunis par des liens factices : ils provenaient d'héritages, de donations faites par contrats de mariage et chargées souvent de conditions résolutoires A plusieurs reprises, au XIV[e] et au XV[e] siècle, les membres de la famille, pour faire modifier des clauses qui leur étaient défavorables, avaient eu besoin de la royauté, l'avaient fait par là intervenir dans leurs affaires. Ainsi, une transaction, signée en 1400 avec Charles VI, avait réservé à la couronne presque tous les domaines des Bourbons, en cas d'extinction de la descendance masculine. Cette clause avait été renouvelée au contrat de mariage de Pierre de Beaujeu avec Anne de France, en 1474. Il est vrai que Charles VIII, en 1488, puis Louis XII, en 1498, l'avaient annulée, en déclarant que les filles à naître du mariage seraient aptes à hériter des duchés de Bourbonnais et d'Auvergne et du comté de Clermont en Beauvaisis.

LES PRÉTENDANTS.

Mais si l'on considérait les concessions de Charles VIII et de Louis XII comme non avenues, — et le Parlement, toujours soucieux des droits de l'État, n'avait consenti à les enregistrer qu'après plusieurs lettres de jussion[2] — trois prétendants pouvaient se présenter pour la succession de Suzanne, à l'encontre du connétable. « On distinguoit les biens de la Maison ducale de Bourbon en trois sortes : les uns venant originairement du domaine de la Couronne et provenant d'apanages des Enfants de France, comme le duché d'Auvergne et

1 La région du Bourbonnais, explorée depuis peu, a révélé des œuvres remarquables de la fin du XV[e] et du commencement du XVI[e] siècle, par exemple les statues de saint Pierre et de sainte Anne, acquises par le Louvre Voir A Michel, *Les statues de sainte Anne, saint Pierre du château de Chantelle au Musée du Louvre,* dans les Mélanges Piot, t. VI, 1899.

2. Il avait déclaré, sous Louis XII, que l'abandon aux Beaujeu de tous leurs domaines en pleine propriété « seroit le plus grand inconvénient qui oncques arrivast au royaume ».

les comtés de Clermont en Beauvoisis et de Montpensier, et ceux-là revenoient purement et simplement à la Couronne par droit de réversion [en leur qualité d'apanages], les seconds, aussi réversibles à la Couronne comme attachés à la lignée masculine [en vertu de conventions particulières], tels qu'étoient les duchés de Bourbonnais et de Châtelleraut; et les derniers propres et patrimoniaux et transmissibles aux filles aussi bien qu'aux mâles, comme le comté de Forez et baronnie de Roannois, et les baronnies de Beaujolois et des Dombes, et plusieurs autres grandes seigneuries [1] ».

Le Roi réclamait les biens apanagés, Madame revendiquait les fiefs non masculins et même une partie des autres, comme petite fille de Charles Ier de Bourbon et par là plus proche héritière de Suzanne que le Connétable Même des La Roche-sur-Yon, comme représentants des Vendôme, faisaient valoir leurs droits sur certains domaines.

LE PROCÈS

La question fondamentale était bien celle des droits de la Couronne sur les biens apanagés, et le procès fut surtout un procès politique, poursuivi pour abattre un prince trop puissant Que le Roi ait mêlé à ces grandes questions un sentiment de jalousie personnelle contre un prince jeune, brillant comme lui, populaire et cité comme un héros, et Louise de Savoie, la rancune d'une passion mal accueillie par le Connétable, cela est secondaire. Au reste, les problèmes si délicats qui allaient s'agiter ne devaient être jugés ni en droit ni en équité, même — ou surtout — en tombant aux mains des gens de loi. Après tout, c'était de cette façon, c'est-à-dire en invoquant des droits plus ou moins fondés et en se couvrant d'apparences juridiques, mais dans des conditions moins dramatiques et avec des adversaires moins capables de résister, qu'avaient été acquis bien des domaines seigneuriaux, la Provence, par exemple.

La cause s'engagea devant le Parlement de Paris en janvier 1522, elle se continua pendant toute l'année et jusqu'en août de l'année suivante. Pendant qu'elle se plaidait en grande pompe, Madame Anne mourut, le 14 novembre 1522, après avoir renouvelé la donation de tous ses biens à son gendre. Mais, sans attendre l'arrêt de la cour, le Roi fit donation à sa mère de la Haute et Basse-Marche, de Carlat et de Murat, qui étaient en litige, et fit prononcer la mise sous séquestre des autres domaines. Là paraît bien être l'iniquité réelle, d'autant plus qu'on savait trop ce que signifiait la mise sous le séquestre royal, et combien de temps elle durait Le duché de Nevers y demeurait encore depuis Louis XII, sous prétexte d'une action

1. La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon*, etc , t II, p 715-716

judiciaire engagée. « J'estime que l'arrest estoit juste, dit Pasquier, encores qu'un espinocheur pourroit par avanture dire qu'il n'y avoit pas grand lieu de séquestrer ». Il ajoute : « Quand un arrest est passé, je seray des disciples de Pythagoras : il l'a dit, doncques il faut y ajouter foi ».

Il y avait une imprudence dans un acte pareil, au milieu des circonstances que traversait la France. La guerre avait commencé avec Charles-Quint en 1521. En 1522, elle avait été marquée par la défaite de Lautrec à la Bicoque et par l'invasion des Anglais en Picardie. Était-il sage de pousser à bout le Connétable, qui paraît avoir été pendant quelque temps disposé à s'en remettre au Roi?

LE COMPLOT.

Cependant Bourbon avait déjà eu quelques rapports avec l'Empereur, dès 1519, et avait même obtenu de lui une somme de 100 000 livres, en dédommagement d'un duché que les Montpensier avaient possédé dans le royaume de Naples. Il avait été ensuite question, après 1521, de son mariage avec Éléonore, sœur de Charles-Quint Enfin la duchesse Anne lui avait conseillé, quelque temps avant de mourir, « de prendre l'alliance de l'Empereur ». En 1522, les premières négociations relatives à la trahison furent entamées, elles se poursuivirent de mai à juillet et reprirent d'une façon plus serrée en 1523 L'historien de Charles-Quint, Baumgarten[1], constate que presque tout le monde les connaissait en dehors de France, il s'étonne à juste titre de l'inaction du Roi, et va jusqu'à en chercher la raison dans la crainte que celui-ci aurait eue des mécontentements excités par le procès dans le royaume

Mais Bourbon ne se décidait pas davantage Entouré de « tout plain de jeunes gens d'assez mauvais conseil et de quelques évêques, qui l'incitoient plustôt à mal faire que bien », il reculait (par scrupule ou par faiblesse) devant les actes décisifs. Pourtant le gouvernement royal prenait quelques mesures qui, dictées sans doute par les nécessités générales, resserraient le cercle autour du Connétable. En juin 1523, défense de laisser sortir aucun courrier non muni de lettres signées du Roi, visite de toutes les missives et des paquets envoyés à l'étranger. Beaurain, qui servait d'agent à l'Empereur auprès du Connétable, n'en arriva pas moins à Montbrison, il vit le duc, Saint-Vallier et quelques autres complices et, le 18 juillet, l'accord définitif fut rédigé. Le Connétable et Beaurain jurèrent sur les Évangiles de l'observer. Un des complices fut envoyé vers l'Empe-

1 Baumgarten, *Geschichte Karls V*, t I, 1885 Il n'apporte d'ailleurs rien de particulièrement nouveau sur le complot et sur le procès

reur. Le Connétable fit munir de canons Chantelle et Carlat; il ordonna partout des levées d'hommes.

ARRESTATION DE BOURBON

François Ier se préparait à se rendre en Italie. Au commencement d'août 1523, alors qu'il venait d'arriver à Saint-Pierre-le-Moûtier, il fut subitement prévenu du complot par une lettre du Grand-Sénéchal de Normandie, qui en avait eu connaissance indirectement. Il écrivait à sa mère : « Puisque je suys averti, je croy que je leur ferè fayllir leur entreprise... je sesjourne en ce lieu de Saint-Pierre-le-Moûtier, disant que j'ay un peu mal à la jambe... toute la nuyt j'ay envoyé Perrot, qui en a rassemblé une bonne bande (de lansquenets), que j'ay fait venir auprès de moy, de sorte qu'à cet heure, jè plus de moyens de leur fère un mauvais tour qui n'ont à moy ». Pendant que François Ier faisait le malade, Bourbon l'était véritablement, ce qui explique des deux côtés l'inaction. Le Roi et son vassal, chose étrange, se virent à Moulins Charles, à qui François Ier parla du complot, affirma qu'il avait rejeté toutes les propositions des ennemis de la France; François Ier temporisa et quitta Moulins pour Lyon. Mais il s'y arrêta et renonça à passer en Italie, envoyant message sur message à Bourbon, pour l'appeler auprès de lui.

Il ne signa que le 11 septembre les lettres pour l'arrestation du Connétable. Celui-ci s'était résolu à la fuite, trois jours avant Il erra dans les montagnes d'Auvergne, puis par le Viennois, le Dauphiné, la Bresse, il arriva à Besançon, le 9 octobre, après avoir couru sur la route toutes sortes de hasards

LE PROCÈS DE SAINT-VALLIER

François Ier cependant était fort inquiet. Outre que Bourbon avait eu dans ses domaines des complices nombreux, l'opinion en France était incertaine. Beaucoup jugeaient inique le procès engagé, le Parlement lui-même avait été très hésitant au cours des premiers débats. Les échecs subis dans les campagnes de 1522 et 1523 avaient irrité la nation, surchargée d'impôts. Aussi on prit partout des mesures de police; on fit fouiller des maisons, arrêter des suspects.

Dès le mois de décembre 1523, les principaux complices du Connétable, parmi lesquels Saint-Vallier, Aymar de Prie, d'Escars, furent renvoyés au criminel devant le Parlement de Paris, avec pouvoir de procéder contre eux « par torture et itération de torture, si besoin est ». Saint-Vallier, le principal accusé, fut condamné en janvier 1524 à la peine de mort, mais gracié en considération des services rendus par son gendre, le Grand-Sénéchal de Normandie (qui avait dévoilé la conspiration)[1]. Les autres complices furent condamnés au cours de l'année 1524. Un grand nombre finirent par être graciés aussi

1 L'amour de François Ier pour Diane de Poitiers, fille de Saint-Vallier et femme du Grand-Sénéchal, et le sacrifice de sa virginité que celle-ci aurait fait au Roi pour sauver

LE PROCÈS DE BOURBON.

Le procès criminel contre Bourbon fut commencé le 8 mars 1524, au Parlement de Paris. Le 8 mai, le Roi, sous prétexte de récusations qui restreignaient par trop le nombre des juges, leur adjoignit des membres de Parlements de province. A vrai dire, Bourbon fut jugé par une commission extraordinaire, plus d'une fois gourmandée par François Ier pour ses lenteurs. Pendant l'année 1524, elle se borna à des arrêts de défaut.

En 1525, la défaite de Pavie et la captivité du Roi donnèrent à l'affaire une nouvelle tournure et le Parlement suspendit toute procédure, en attendant le règlement des questions politiques. Même à ce moment, l'opinion ne se prononçait pas contre Bourbon aussi fortement qu'on l'a cru. « De présent, il a d'amys en France plus que jamais », écrivait-on dans une lettre au Cardinal d'York. D'un autre côté, Charles-Quint avait pris la cause en main, et c'est à Madrid qu'elle fut discutée, au milieu des négociations si épineuses qui se prolongèrent entre les deux cours. Alors, Bourbon, Saint-Vallier et les autres traitèrent d'égal à égal et présentèrent non plus des aveux ou des excuses, mais des revendications. Saint-Vallier ne se contentait plus de la grâce, il réclamait sa réhabilitation et la restitution de ses biens.

Dans les articles proposés d'abord par Charles-Quint pour le traité, on lit des clauses comme celles-ci[1] : « Mr de Bourbon et ses complices, condempnez pour rébellion, retournent en leurs biens confisquez. — Facille (répond le Roi), vuidant les aultres points. — Le procès de Madame demeure suspendu la vye durant du dict Bourbon — Facille. — Le dit Bourbon demeure exempt du service et des devoirs de sa personne, luy vivant, et peult demeurer au service de l'Empereur. — Facille, mais qu'on ne le voye jamais. » François Ier, un peu plus tard, se disait prêt à restituer ses biens au duc, pour l'amour de l'Empereur et « non pour autre ». Le traité de Madrid fut signé avec des clauses particulières en faveur de Bourbon, mais le Connétable ne revint pas en France, et lorsqu'il fut mort en mai 1527, un des premiers soins de François Ier fut de faire rendre en cour de Parlement, garnie de pairs, lui-même séant en son lit de justice, un nouvel arrêt de condamnation (26 juillet), que d'ailleurs le traité de Cambrai l'obligea encore une fois à abolir. Saint-Vallier fut réhabilité en 1527.

son père ne sont décidément qu'une légende Diane, en tous cas, n'était plus une jeune fille, en 1524. Née en 1499, elle était mariée au Sénéchal depuis dix ans

1 Champollion-Figeac, *Captivité du roi François Ier*, 1847, p 166, 168 (Coll des Doc inéd.).

IV. — L'UNITÉ TERRITORIALE

LES CONFISCATIONS ET LES RÉUNIONS.

LE Roi s'attacha surtout à tirer du procès les profits matériels qu'il avait cherchés en l'engageant. Malgré la réhabilitation de Saint-Vallier, la baronnie de La Tour et d'autres biens confisqués ne lui furent pas rendus. Sur la succession du Connétable, différentes revendications se reproduisirent · celles de Madame, du duc de Vendôme, de la princesse de La Roche-sur-Yon. Madame était déjà munie largement depuis 1522. Pourtant le Roi dut composer avec elle, et une transaction du 25 août 1527, sous prétexte que « de telles querelles et questions ne seroient convenables, utilles ne honnestes entre eulx (le Roi et sa mère), et que madicte dame ne prétend avoir autre héritier que le dit seigneur son fils et MM. ses enfants », lui accorda les biens de Bourbon, sauf le duché d'Auvergne. Après la mort de sa mère, en 1531, François Ier réunit au domaine le Bourbonnais, le Beaujolais, l'Auvergne, Châtellerault, le Forez, la Marche, le Montpensier, Clermont et les autres terres et seigneuries de la Maison de Bourbon. En même temps, cette mort le faisait hériter de l'Angoumois, de l'Anjou, du Maine, qu'il avait abandonnés à Louise de Savoie au début de son règne et, quelque temps après, il établissait des agents royaux dans tous les pays réunis.

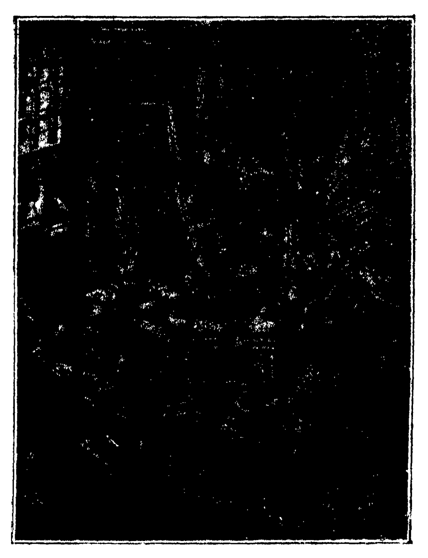
Il fallut cependant accorder au moins quelque satisfaction à la branche des Vendôme, représentée par la princesse de La Roche-sur-Yon. Après de très longues négociations, on lui concéda le comté de Montpensier, le Dauphiné d'Auvergne et un certain nombre de seigneuries, en échange de sa renonciation aux autres biens. Ce compromis n'avait été signé qu'en 1538; l'affaire revint encore sous Henri II et ne fut jugée définitivement que sous Charles IX, au profit des La Roche-sur-Yon, qui reçurent en plus le Beaujolais et les Dombes. Preuve de l'arbitraire du procès de 1522, mais en même temps de la faiblesse des grandes familles, réduites à se défendre par la voie de la procédure ou incapables de rien obtenir en dehors du bon vouloir de la Royauté.

LA BRETAGNE RATTACHÉE AU DOMAINE ROYAL.

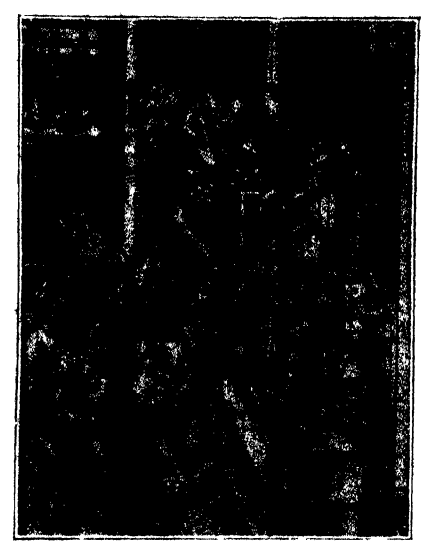
Au moment où François Ier rassemblait ainsi entre ses mains des possessions considérables, il réunissait directement la Bretagne au domaine royal[1]. Il avait obtenu que la reine Claude léguât le duché à son fils aîné, de façon à en assurer à tout jamais l'union à la Couronne. Duprat chercha les biais nécessaires pour tourner l'opposition

1. A. Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, 2 vol., 1880, t. II, p. 284-287.

LA JUSTICE SOUS FRANÇOIS Ier



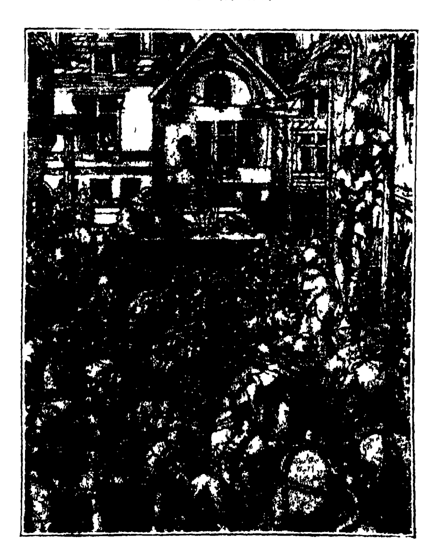
LA QUESTION PAR L'EAU,
Telle qu'elle était usitée dans le ressort du Parlement de Paris



LA QUESTION PAR LES BRODEQUINS,
Usitée surtout dans le ressort du Parlement de Toulouse



LA LECTURE DU JUGEMENT.
Les accusés sont à genoux au premier plan



L'EXÉCUTION
La pendaison, la décollation, la roue

Gravures d'un traité de procédure criminelle de Millœus Boius. *Praxis criminis persequendi,* Paris, 1541, in fol

prévue des Bretons et les amener à se soumettre au Roi lui-même, à l'aide de formules qui leur laisseraient l'apparence de leurs libertés. Les États de Bretagne, tenus à Vannes en août 1532, consentirent à demander que le Dauphin fît son entrée à Rennes, comme duc et prince propriétaire du duché, dont cependant l'usufruit et l'administration seraient réservés au Roi, ils acceptèrent que la Bretagne fût rattachée à titre perpétuel au royaume, sous réserve de ses droits, libertés et privilèges Une ordonnance royale fut rendue en conformité; le Parlement de Paris l'enregistra, le 21 septembre, et le Conseil de Bretagne, le 8 décembre A partir de ce moment, l'histoire de la Bretagne, demeurée si longtemps indépendante sous des ducs quasi souverains, n'est plus que l'histoire d'une province

De l'ancienne France féodale, il ne reste que les possessions des Albret qui aient apparence d'États, mais la Maison demeure effacée, jusqu'au moment où elle se fond dans la famille des Bourbon-Vendôme, par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon. Le rôle de leur fils Henri — Henri IV —, sa lutte contre les Valois et son avènement au trône seront comme une revanche éclatante de l'abaissement des Albret et des Bourbons devant Louis XII et François Ier

L'UNITÉ TERRITORIALE.

François Ier pouvait déjà écrire dans des lettres patentes de 1528 « Considérant que nous tenons à présent la plupart des comtés et duchés qui souloient être tenus en pairie » Il est vrai que c'était pour se donner l'excuse de l'érection d'une pairie nouvelle, celle de Guise, et qu'il ne cessa pas jusqu'à la fin de son règne, avec cette inconséquence qu'on retrouve dans tous ses actes, de distribuer toutes sortes de domaines à ses amis et serviteurs[1] Mais ce n'était plus que la menue monnaie de la féodalité L'ambassadeur de Venise écrivait, en 1546 · « Depuis quatre-vingts ans, le gouvernement de France ajoute toujours aux propriétés de la couronne, sans rien aliéner Et même, ceux qui possèdent des revenus ou des états n'en sont propriétaires que pour les profits ordinaires . le ressort souverain, c'est-à-dire les appellations, les tailles, le droit de garnison et tous les nouveaux droits extraordinaires restant au Roi Ce qui, outre l'avantage de tenir la monarchie à un haut degré de richesse, d'unité, de grande réputation, l'assure aussi contre les guerres civiles. Car les princes, devenus pauvres, n'ont pas l'idée ni le pouvoir de tenter quelque chose contre elle, comme faisaient autrefois les ducs

1 Don du comté de Castres à la marquise de Saluces (1527), du duché de Chartres et de la châtellenie de Montargis à Renée de France (1528), du duché de Nemours à Philippe de Savoie (1528), du duché de Châtellerault, du comté de Clermont en Beauvaisis à Charles de France (1540) La Chambre des comptes luttait énergiquement contre ces profusions.

de Bretagne, de Normandie et tant d'autres grands seigneurs en Gascogne Et si, par hasard, quelqu'un se rencontrait qui, mal soucieux de ses intérêts, tentât quelque mouvement, comme l'essaya le duc de Bourbon, cette tentative donnerait plutôt occasion à la couronne de s'enrichir de sa ruine, qu'elle ne pourrait avoir effet ou nuire en aucune façon à la monarchie »

Ces paroles étaient conformes à la réalité pour le règne de François Ier la puissance des Grands ne devait se relever un moment qu'à la faveur des passions religieuses

LES GOUVERNEURS.

Mais pendant qu'il étendait son domaine direct sur la France entière, François Ier ne changea presque rien aux institutions administratives La plupart des provinces étaient pourvues de gouverneurs[1], pendant quelque temps, il multiplia le nombre de ces représentants de l'autorité monarchique

Quelquefois il attribua à un même personnage plusieurs provinces Le cardinal de Tournon, en 1536, reçut le gouvernement du Lyonnais, de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais, Henri d'Albret, en 1528, celui de la Guyenne, de l'Aunis et du pays de la Rochelle[2].

Cette charge, par ses origines, était avant tout militaire elle existait surtout pour les provinces frontières, et les circonscriptions des gouvernements n'avaient rien de fixe Au XVIe siècle encore, les pouvoirs étaient peu définis « Le Gouverneur et Lieutenant Général du Roy » — c'était le titre officiel — servait surtout d'intermédiaire entre le Roi et les États de la province, quand celle-ci avait gardé des États Il présentait les demandes du gouvernement, il se faisait l'interprète des doléances de l'assemblée, il intervenait entre elle et les Parlements, toujours jaloux d'étendre leurs prérogatives. Mais il administrait fort peu et d'ailleurs il était presque toujours absent Sa charge essentielle était de lever les troupes, d'asseoir les garnisons, de surveiller et d'entretenir les places fortes. Seulement, étant indéfinie et sans contrôle, elle pouvait par là prêter à bien des usurpations, surtout avec François Ier, qui la confiait à ses amis, quelquefois même à des étrangers

MESURES CONTRE LES GOUVERNEURS.

Le Roi paraît s'être aperçu tout d'un coup du danger que son autorité pouvait courir[3], car il rendit, en mai 1542, une ordonnance dont les termes sont singuliers « Comme en pourvoyant cy-devant

1. L'institution remonte au moins au XIVe siècle
2 En 1543, François Ier instituera Henri d'Albret son lieutenant-général en Guyenne, Poitou, Languedoc et Provence, à cause « des menaces d'invasion de l'Empereur »
3 Loyseau considère — il écrivait après la Ligue — qu'il y avait en effet à redouter les ambitions des gouverneurs de provinces, et il parle presque d'une recrudescence de féodalité

plusieurs grands personnages de nostre royaume ès principaux estats d'iceluy, gouvernements des pays et lieutenances générales, leur ayons entre autres choses concédé plusieurs grands pouvoirs, puissances et facultés, qui leur ont été expédiées plus amples peut-être que n'eussions entendu, ni que leurs prédécesseurs en iceux auroient accoutumé les avoir, à la diminution de nostre autorité et oppression de nostre peuple .. avons revocqué, cassé et adnullé tous et chacuns lesdits pouvoirs.. et avons expressément défendu à ceux qui les ont de n'en pas user, et à nos subjects d'y obéir, sinon en tant qu'ils auront eu, depuis l'expédition de ces présentes, nos lettres de confirmation et autorisation sur iceux. »

On a prétendu que cette mesure visait surtout Montmorency, qui était gouverneur du Languedoc et venait d'être disgracié en 1541. Elle devait cependant correspondre à certaines préoccupations générales du moment, car elle s'appliquait aussi aux « principaux Officiers de la Couronne », et vers la même date, l'autorité du Chancelier recevait quelques atteintes. Pourtant la plupart des gouverneurs furent rétablis immédiatement. Puis, en 1545, ils furent supprimés dans toutes les provinces qui n'étaient pas en frontière, et l'on n'en maintint que dans la Normandie, la Bretagne, la Guyenne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Bresse, la Savoie, le Piémont (ces trois pays étaient alors occupés par les troupes françaises), la Bourgogne, la Champagne, la Brie, la Picardie et l'Ile-de-France Ils ne devaient garder que les fonctions militaires

LES BAILLIS ET SÉNÉCHAUX.

Les vrais agents du pouvoir royal restent encore, au XVI[e] siècle[1], les baillis et sénéchaux, nommés par le Roi ou le Chancelier[1]. Ils n'exerçaient pas, eux non plus, des fonctions administratives bien précisées . l'administration à cette époque est dispersée dans tant de mains qu'on ne peut la saisir nulle part Mais ils avaient des pouvoirs de police et de justice, qui leur permettaient d'intervenir partout au nom du Roi [1]

L'ordonnance de Crémieu, en 1536, fixa leurs attributions, sans d'ailleurs innover beaucoup. Ils connaissaient des causes du domaine, d'un grand nombre de causes civiles, sauf appel aux Parlements, de certaines causes bénéficiales et des crimes de lèse-majesté Ils avaient « le regart et superintendance sur nobles et sujets au ban et à l'arrière-ban », « la cognoissance de la vérification des hommages des vassaux du Roy ». Ils présidaient aux élections des maires et échevins, rece-

1 Voir sur tout ceci Dupont Ferrier, *ouvrage cité* Il évalue à 86 le nombre des bailliages vers 1515 Il faudrait ajouter à ce chiffre les sénéchaussées ou bailliages établis dans les domaines confisqués du Connétable et dans la Bretagne après sa réunion. Mais on doit insister sur le fait que le nombre et l'étendue des circonscriptions varia beaucoup.

vaient leur serment, les instituaient[1] Ils ordonnaient les troupes, réglaient les questions administratives. Ils étaient assistés de lieutenants généraux et de lieutenants particuliers qui, en fait, administraient plus que les baillis, aussi souvent absents que les gouverneurs eux-mêmes. Les Conseils de bailliages avaient également un rôle très actif. Au-dessous d'eux les prévôts jugeaient les causes moins importantes et exerçaient des pouvoirs de police.

François Ier, dès son avènement, avait augmenté le nombre des enquêteurs dans les sièges judiciaires royaux et institué des contrôleurs des deniers des villes Il est vrai que cette mesure, comme tant d'autres qui furent prises pendant son règne, aboutit d'abord à enrichir ses favoris : « Lesquels offices, tant d'enquesteurs que de contreroolleurs, il donna à Messieurs de Boisy, Bonnyvet, au Bastard de Savoie, à M. de la Palice, dont ils eurent plus de soixante à quatre-vingt mille livres ».

AFFAIBLISSEMENT DES POUVOIRS LOCAUX

La féodalité, on le voit, possède encore des terres, mais ne gouverne plus En outre, elle est très surveillée et tenue en main Le *Catalogue des actes* montre combien les hommages dus au Roi sont exigés sévèrement, sous la menace, quelquefois réalisée, de reprise du fief. Quant aux privilèges particuliers de provinces, de pays et de villes, ils ne disparaissent pas complètement, mais le Roi et ses représentants ne cessent pas de les discuter Toutes sortes d'empiétements sont réalisés sur eux, principalement dans les matières de justice et de finances Les « États » des provinces en sont réduits à négocier, et tout leur effort consiste à obtenir des concessions, illusoires le plus souvent. Mais l'extension de l'autorité monarchique ne s'opère pas encore très activement dans les matières administratives proprement dites, où elle laisse toujours s'exercer les initiatives locales[2].

V. — SEMBLANÇAY[3]

L'HISTOIRE des finances sous François Ier est celle d'un effort considérable vers la centralisation, l'uniformité et la simplification, mais contrarié par le désordre le plus effréné, par les contradic-

1 Ordonnance de 1536 Elle est confirmée, pour les prestations d'hommage, par des lettres de 1540

2 Ce règne, où la royauté fut forte et despotique, fut cependant troublé à plusieurs reprises Il y eut quelques révoltes — celle des Rochelais est la plus connue — des essais d'opposition, des pilleries de gens de guerre, des ravages d'aventuriers et de « boutefeux » Nous en parlerons au cours du récit des événements politiques et militaires

3 Consulter pour les §§ V et VI, De Boislisle, *Semblançay et la surintendance des finances*, Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1881 — Jacqueton, *Documents*

tions constantes du pouvoir avec lui-même, par tous les abus du régime personnel et les passions ou les faiblesses du Roi. Pourtant les innovations introduites entre 1515 et 1547 préparent le système administratif du XVIIe et du XVIIIe siècle

L'année 1523 marque assez bien le point de partage entre l'ancien régime et le nouveau.

RÉGIME FINANCIER EN 1515.

L'organisation, au XVe siècle, était fondée sur la distinction en revenus « ordinaires » (domaine) et revenus « extraordinaires » (tailles, aides, gabelle, etc), auxquels s'ajoutaient encore les « affaires extraordinaires » ou « inventions », comprenant toutes sortes de procédés fiscaux décimes, emprunts, ventes de domaines, etc

De là, deux et même trois administrations ressortissant pour le domaine à 4 Trésoriers de France, un changeur, des contrôleurs, pour les revenus extraordinaires, à 4 Généraux des finances, 4 Receveurs généraux des finances, 4 contrôleurs généraux. Pour les « inventions » il y avait une administration tout à fait à part Cette organisation ne s'appliquait qu'à quatre grandes circonscriptions géographiques Languedoc, Languedoïl, Pays sur et outre Seine et Yonne, Normandie. La Picardie, la Bourgogne, le Dauphiné, la Provence étaient régis par d'autres agents Les membres du Conseil royal, les 4 Trésoriers de France et les 4 Généraux des finances rédigeaient chaque année l'État général des finances, c'est-à-dire les prévisions de recettes et de dépenses, qu'ils répartissaient ensuite entre les circonscriptions et les administrations

Quand les dépenses avaient été prévues par l'État des finances, les Trésoriers ou les Généraux les ordonnançaient sur les recettes de leur circonscription, quand elles étaient engagées en cours d'exercice, par suite de besoins inopinés, un mandement du Roi en renvoyait le paiement aux agents de l'une des quatre Généralités financières [1].

Les inconvénients de ce régime, composé en grande partie de pièces de rapport, étaient . l'extrême complication administrative, doublée de la complication géographique, l'absence de liens et de hiérarchie entre les différents agents 4 Trésoriers, 4 Généraux, égaux entre eux, le nombre considérable de caisses, de doubles emplois; les allées et venues perpétuelles des ordres, des hommes et de l'argent, la difficulté du contrôle; la presque impossibilité de savoir à un moment donné où l'on en était des dépenses et des recettes prises dans l'ensemble.

relatifs a l'administration financière en France de Charles VII à François Ier, 1443-1523, 1891 Jacqueton, *Le trésor de l'Epargne sous François Ier, 1523-1547*, Revue historique, t LV et LVI, 1894, et tirage a part, 1894, important — Spont, *Semblançay*, (? -1527), *La Bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*, 1895 (thèse de Paris)

1 Voir sur les détails de cette administration, au XVe siècle, le volume précédent, p 258.

LES GÉNÉRAUX DES FINANCES

Dans cet état de choses, les Trésoriers de France et les Généraux des finances acquirent une importance exceptionnelle. Chacun d'eux était préposé à l'une des quatre circonscriptions On se figure ce que pouvait être un fonctionnaire de ce genre, dans une circonscription comme celle de la Languedoïl par exemple, égale à peu près au quart de la France, disposant à lui seul de son budget, sous la condition, qui le rendait encore plus puissant, d'être toujours prêt à fournir de l'argent au Roi ! Or, entre la plupart des hauts officiers de finances, il avait fini par s'établir une sorte de *syndicat* fondé sur la communauté d'intérêts. Des alliances de famille avaient resserré ces liens · les Berthelot, les Robertet, les Semblançay, les Bohier, les Poncher se tenaient de très près et se ramifiaient à l'infini[1].

Fils de gros commerçants, ayant souvent commencé eux-mêmes par le commerce, y laissant leurs fils, leurs gendres, ils avaient acquis de grandes fortunes, qui les rendaient indispensables. A l'égard du Roi, ils étaient à la fois ordonnateurs de ses dépenses et banquiers, c'est-à-dire prêteurs. Ils lui avançaient de grosses sommes prises dans leurs maisons de banque, lorsque les fonds de l'État rentraient mal ou quand le budget se soldait en déficit Leur caisse se confondait avec la sienne De là pour eux l'irrégularité inévitable, la tentation des opérations incorrectes et profitables, et contre eux bien des haines, qu'ils exaspéraient encore par leur luxe Les plus beaux châteaux de la première Renaissance ont été presque tous construits ou commencés par des financiers Louise de Savoie les appelle amèrement « les inextricables sacrificateurs des finances » et déclare que son fils et elle furent « continuellement desrobés » par eux, de 1515 à 1522 Le Roi fut d'autant plus entre leurs mains que, dès le début de son règne, les dettes laissées par son prédécesseur puis bientôt ses guerres et ses propres folies le mirent dans les plus grands embarras pécuniaires douaire considérable promis à Marie d'Angleterre lors de son mariage avec Louis XII, expédition de Marignan, dépenses pour l'élection impériale, camp du Drap d'Or, campagnes d'Italie

SEMBLANÇAY

L'histoire de Semblançay montre clairement de combien de questions sociales ou politiques se compliquaient les questions financières et comment, en tenant compte même des fautes ou des improbités, il y avait dans le régime une fatalité presque plus forte que

1 Semblançay est allié aux Briçonnet, dont l'un fut Général du Languedoc, à Pierre Morin, Trésorier de France, il tient par eux à Thomas Bohier, Général de Normandie, à Jean de Poncher, Trésorier des guerres, aux Ruzé, aux Berthelot Son fils Guillaume fut Général de Languedoïl, deux autres fils furent, l'un évêque de Vannes, l'autre archevêque de Tours Une de ses filles, Marie, épousa Raoult Hurault, Général d'Outreseine On voit figurer dans la généalogie des Semblançay tous les hauts officiers des finances et les plus grands dignitaires ecclésiastiques.

les hommes. Jacques de Beaune de Semblançay était le deuxième fils d'un riche marchand de Tours, Jean de Beaune, mort en 1480. De la maison de commerce et de banque qu'il dirigeait, il passa au service d'Anne de Bretagne, qui le prit pour trésorier en 1491, puis il devint Général du Languedoc en 1495 et de la Languedoïl en 1509, tout en continuant à gérer les intérêts de la Reine.

Il n'abandonnait pas non plus les opérations de sa maison de banque, qui consistaient surtout à escompter les mandats payables par les différents agents des finances [1], à faire des prêts aux particuliers, aux villes (à Tours), aux souverains (à Frédéric de Naples) François d'Angoulême était son débiteur, à la veille de 1515. Semblançay parvint ainsi à se maintenir en pleine faveur auprès du nouveau Roi et de Louise de Savoie, entre 1515 et 1520, il gérait les finances de Madame, comme il avait fait pour celles d'Anne de Bretagne Vers 1518, il fut à l'apogée d'une fortune extraordinaire Il avait été fait chevalier dès 1498, il tenait depuis cette date la mairie de Tours, le bailliage de Touraine il installait son fils Guillaume dans la charge de Général de la Languedoil, il se trouvait en rapports d'affaires et d'amitié avec tous les seigneurs de la Cour, le Grand-Maître de Boisy, du Bouchage. Il s'était constitué un domaine foncier considérable maison à Tours, fiefs aux environs de la ville, il avait acquis, en 1515, et agrandi la baronnie de Semblançay, dont il prit le titre [2]

LA QUESTION DE LA SURINTENDANCE

Le Roi mit le comble à cette puissance par l'acte de 1518, qui donnait à Semblançay « la charge, connaissance et intendance du fait et maniement de toutes nos dites finances, tant ordinaires qu'extraordinaires [3] ». Sous l'autorité du Bâtard de Savoie, frère de Louise, Semblançay « garde entre ses mains » l'État général des finances et les États particuliers, il « prend au vrai », des Trésoriers et des Généraux, les « valeurs de leurs charges », il « voit les États des officiers comptables » de la Maison du Roi, il « entend aux voyages et

1 Aucune dépense publique n'était payée directement, pas plus les dons du Roi que les dépenses proprement dites On remettait au bénéficiaire ou au créancier un mandat ou « décharge », qu'il devait présenter, soit à l'un des trésoriers de France, soit à l'un des généraux des finances, soit à l'une des administrations financières Suivant qu'il était « assigné », sur tel ou tel agent, voisin ou éloigné, sur une caisse qui avait des fonds ou sur une caisse qui n'en avait pas, le mandat était plus ou moins avantageux De là des spéculations sans nombre, des récriminations, des difficultés énormes à se faire payer Marot se plaint sans cesse d'être mal assigné Les banquiers escomptaient ou achetaient à bas prix ces décharges, puis se faisaient réassigner plus avantageusement

2 Spont a pu reconstituer, sur le terrain même, les limites de la baronnie dans presque toute leur étendue L'hôtel de Semblançay existe encore à Tours presque intact

3 On a nié qu'il y eût dans ce pouvoir spécial l'organisation de la surintendance des finances, telle qu'elle existera plus tard, et que Semblançay ait été, comme on l'avait dit, le premier en date des surintendants, cela est vrai dans ces termes Mais il faut aussi tenir compte des habitudes de l'ancien régime, qui ne créait jamais les institutions d'un seul jet C était tout au moins le premier essai de la future surintendance

aux ambassades », pour en régler les paiements; il assigne les dépenses sur les receveurs généraux des finances, « qui mieux le pourront porter », le Chancelier, les Gens des comptes, les Trésoriers et Généraux doivent aviser « à faire entendre et obéir (à Semblançay) tous ceux et ainsi qu'il appartiendra » Lorsque plus tard on déclarera, au procès, que Semblançay a eu « la superintendance de toutes les finances du Roi et de Madame », on ne sera pas loin de la vérité

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES INEXTRICABLES

Mais les difficultés ne tardèrent pas à s'accumuler devant lui A partir de 1521, elles devinrent insurmontables · augmentations d'impôts, emprunts sous toutes les formes, appel aux capitaux par la création des rentes sur l'Hôtel de Ville, en 1522, « inventions extraordinaires », tout s'engouffrait dans l'abîme des dépenses de guerre et des déficits antérieurs Le déficit de 1522 monta à 2 500 000 livres, et pourtant la gendarmerie attendait depuis longtemps d'être payée Madame s'adressait désespérément à Semblançay · « Faites comme celluy en qui est, pour une telle extrémité, ma dernière espérance » Celui-ci trouvait de l'argent à coup d'expédients, trop tard presque toujours. Il recourait (du moins il le prétendait) à ses amis, aux banquiers, aux marchands, à tout le monde Il finissait par déclarer « les bourses sont closes; on se fuye de moi[1] ». On était en pleine guerre, les Suisses non soldés se faisaient battre à la Bicoque (29 avril 1522) Le Roi s'en prit d'abord à Lautrec, mais bientôt après à Semblançay lui-même « Je donneray à congnoistre à mes serviteurs que je ne vueil plus estre trompé » Bien que cette menace eût « duré autant que la colère », comme l'écrivait François Ier quelques jours après, elle avait sa signification redoutable.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Le 17 janvier 1523, une commission était nommée pour liquider les comptes en souffrance. Pendant qu'un nouveau régime financier s'établissait au cours de l'année[1], Semblançay continuait à administrer les finances, mais avec des pouvoirs de plus en plus limités, et en face de revendications de plus en plus pressantes Le 11 mars 1524, le Roi nomma quatre commissaires, pris dans la Chambre des comptes et dans le Parlement, pour examiner sa gestion. La commission lui réclamait la production de « tous les registres et autres papiers qu'il avoit devers lui du fait des finances depuis l'avènement » Semblançay s'y refusait avec une obstination qui peut paraître singulière, et traînait les choses en longueur. Pourtant ce n'était encore qu'un procès civil en reddition de comptes; bien étrange procès, car tout l'effort des agents du Roi et de Madame se limitait à faire admettre que le surintendant avait eu le tort de confondre les

1 Voir ci-dessous, p 235-237

comptes du Roi et de sa mère, et de faire emploi pour les besoins de la guerre de 600 000 livres qui revenaient à Madame Semblançay répondait en vain qu'il avait agi ainsi « par commandement des dits Sieur et Dame », qu'il avait toujours considéré « les bourses en tant que communes ». Il invoquait les quittances du Roi, les États de 1517 et de 1521, où l'argent de Naples était prévu comme ressource par le Conseil des finances. L'avidité de Louise de Savoie éclate dans cette affaire, et d'ailleurs, au moment même des embarras financiers les plus critiques et des périls extérieurs les plus graves, elle n'avait pas cessé de poursuivre l'accroissement de ses biens personnels et de s'enrichir des dons du Roi. Les Actes du *Catalogue* en font foi.

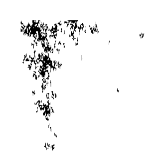
Ce procès civil se résolut à l'avantage de Semblançay : car le jugement du 27 janvier 1525 reconnut qu'il avait agi sur les ordres de François Ier et de sa mère. Les juges admettaient que l'argent de Naples devait être porté au compte de Madame, mais aussi que la confusion avait été le fait du Conseil royal. Madame n'en était pas moins déclarée créancière de Semblançay pour 107 000 livres et pour les 600 000 de Naples. Par contre le jugement attribuait à Semblançay sur le Roi une créance supérieure (910 000 livres).

LE PROCÈS CRIMINEL (1527).

Mais pendant que l'ancien superintendant essayait de faire face à ses créanciers, sans pouvoir recouvrer ce qui lui était dû, ses ennemis ne désarmaient pas. Le 27 janvier 1527, il fut arrêté et enfermé, cette fois c'était un procès criminel qui s'engageait. Les juges furent nommés par le Roi, le 27 mai : premiers présidents des Parlements de Paris, de Toulouse et de Rouen, un Maître des requêtes, deux membres du Grand Conseil, deux du Parlement de Dijon, deux auditeurs des Comptes. Au milieu des obscurités d'une procédure remuant des questions de comptabilité, qu'il n'était pas nécessaire d'embrouiller pour les rendre inextricables, on démêle quelques traits de l'accusation. Semblançay aurait gardé par devers lui des sommes qui auraient dû être remises aux officiers de finances, et s'en serait servi pour faire des prêts au gouvernement et en tirer des intérêts à son profit. Il aurait même fabriqué des bordereaux de prêts factices ou de faux rôles d'intérêts, prétendus payés à des banquiers prêteurs, ou bien encore il aurait emprunté pour l'État, à de très gros intérêts, dont il touchait une partie. Dans certaines circonstances, il aurait reçu pour le compte de François Ier des sommes qu'il aurait gardées par devers lui ; il aurait falsifié les comptes de Madame.

LA BANQUE DE LYON.

On ne voit pas paraître dans tout cela le reproche fait par Lautrec d'avoir retenu l'argent destiné aux Suisses et causé ainsi les désastres de l'armée d'Italie, il semble bien au contraire que Semblançay



ait envoyé au delà des Alpes autant d'argent qu'il était possible Il fut beaucoup question des banquiers italiens de Lyon, avec qui Semblançay avait été en rapports constants, et qui eux-mêmes avaient des relations d'affaires avec Londres, Venise, Nuremberg, Anvers. Cette sorte de syndicat international disposait de ressources considérables, et les souverains, toujours à court d'argent, étaient obligés de compter avec lui. François Ier était débiteur de grosses sommes aux banques lyonnaises, il s'inquiétait de les voir en relations d'affaires avec l'Italie et l'Allemagne Il sentait en elles une action cosmopolite, qui pouvait, à certains moments, devenir dangereuse En frappant Semblançay, il les atteignait indirectement.

LA CONDAMNATION

Semblançay allégua l'extraordinaire difficulté des temps, la nécessité de pourvoir par tous les moyens à des dépenses urgentes, les ordres du Roi ou de Madame, qui avaient couvert presque toutes ses opérations, les conditions même de l'organisation financière, qui s'opposaient à la régularité Certaines de ses explications ne laissent pas d'être au moins singulières Lorsqu'on lui objecte qu'il a inscrit sur un bordereau des sommes qui, en réalité, n'avaient pas été prêtées au Roi, il répond que c'était pour éviter qu'on ne fît sur lui de nouveaux emprunts, auxquels il était incapable de suffire Il finit par invoquer sa vieillesse, ses longs services, l'impossibilité de se défendre, puisqu'il avait été dépouillé de ses papiers et privé de tout conseil Le 9 août, il fut condamné à mort, le 11, exécuté Il attendit le supplice pendant six heures à Montfaucon, « où après qu'il eust fait plusieurs oraisons et prières et prins moult saigement sa mort et fortune en patience, finallement fust pendu et étranglé » Sur le chemin du gibet, « il saluoit plusieurs gens de sa connoissance »

Ces témoignages s'accordent avec l'épigramme de Marot [1]

> Et Semblançay fut si ferme vieillart
> Que l'on cuydoit au vrai qu'il menast pendre
> A Montfaucon le lieutenant Maillart

INIQUITÉ DU PROCÈS

Ce qui perdit Semblançay, ce fut le pouvoir trop étendu et mal défini qui lui fut laissé. Homme d'affaires du Roi et de sa mère, obligé perpétuellement de sortir des règles pour trouver l'argent indispensable, agissant le plus souvent à ses risques et périls, se découvrant sans cesse, il crut probablement qu'il lui était permis de tirer quelque bénéfice des ressources que son crédit personnel procurait Ou plutôt, à partir de 1521, il agit sans calculer, il subor-

1 Marot qualifie Maillart de « juge d'Enfer » M Paulin Paris fait observer avec raison que ces mots n'ont pas le sens défavorable qu'on leur prête ils font tout simplement partie du bagage mythologique du temps « Maillart, juge des Enfers », allusion à Minos, Éaque et Rhadamante

donna tout aux nécessités de l'heure présente. Dans ces conditions, il était perdu dès qu'on lui faisait un procès de forme, et c'était de la part du Roi et de sa mère une iniquité de le lui faire, car ils avaient connu certainement le gros de ses opérations

On est en droit de penser qu'ils y virent un moyen de se débarrasser d'un créancier gênant. Car Semblançay avait été condamné en 300 000 livres d'amende, qui vinrent en déduction « sur ce que le seigneur (roi) devait au dit feu de Beaune » La liquidation ne se termina qu'en 1536, mais Guillaume de Beaune, le fils du superintendant, compromis dans les affaires de son père, avait été réhabilité avant cette date.

POURSUITES CONTRE LES FINANCIERS.

Cependant la commission d'enquête de 1523, en lutte constante avec la Chambre des comptes, et devenue suspecte ou incapable d'agir, fut remplacée, en 1527, par une commission dite de la *Tour carrée*, composée de membres du Grand Conseil et du Parlement, de Maîtres des requêtes, de gens des comptes, et qui procéda, de 1527 à 1536, contre des financiers Gilles Berthelot fut condamné à payer environ 50 000 livres, une fille de Semblançay, veuve de Raoul Hurault, dut acquitter une amende de 100 000 livres; Thomas Bohier, mort depuis quatre ans, fut taxé dans la personne de son fils à 190 000 livres Jean de Poncher fut condamné à mort et exécuté, le chiffre de ses restitutions fut fixé à plus de 310 000 livres. Lambert Meygret, Morelet du Museau, Gaillard, Spifame, Jean Ruzé, Jean Lallemant furent également frappés[1]. En 1533, on faisait état des amendes pour 2 000 000 de livres. On ne les perçut pas en réalité, et il fallut entrer en marchandage avec les condamnés ou avec leurs familles. Les Lallemant composèrent pour 28 000 livres au lieu de 60. Les négociations duraient encore en 1539 : tout était expédients et compromissions dans le gouvernement de François I[er].

VI — RÉFORMES FINANCIÈRES

LES RÉFORMES DE 1523.

LA féodalité financière était frappée il avait fallu à François I[er] près de quinze ans pour l'abattre Mais, avant d'être atteinte par des arrêts de justice plus ou moins suspects, elle l'avait été plus fortement et plus utilement par des réformes administratives[2].

Le gouvernement les avait entamées dès le début de 1523, c'est-à-dire au moment où il commençait à agir contre les gens de finances, et cette coïncidence est significative L'ordonnance du 23 décembre

1 Le *Bourgeois de Paris* parle longuement de tous ces procès criminels
2 Voir surtout, pour ce paragraphe, Jacqueton, *ouvrage cité*

constitua le « Trésor de l'Épargne » [1]. Le Trésorier de l'Épargne devait rassembler entre ses mains non pas seulement les produits casuels : emprunts aux officiers, ventes d'offices, mais aussi les revenus ordinaires du domaine et les tailles, les aides, les gabelles, c'est-à-dire presque tous les revenus de l'État. François Ier essaya, avec une bonne volonté évidente, de développer l'institution nouvelle, spécialement par des ordonnances de 1527, 1529, 1532

L'Épargne fut fixée au Louvre; un conseil de surveillance, composé des premier et second présidents de la Chambre des comptes, de contrôleurs spéciaux, etc., fut institué. Toutes sortes de précautions matérielles furent renouvelées du passé pour la conservation des fonds. On aménagea des coffres; la tour où ils étaient placés était gardée par deux archers du Roi, choisis parmi « les plus seurs et les plus féables ». La porte était fermée, ainsi que les coffres, par trois serrures différentes, et les clefs réparties entre les Présidents des comptes, les contrôleurs, le Trésorier de l'Épargne; les serrures ne s'ouvraient que s'ils étaient tous présents. Seul, le Roi pouvait « se desrober » lui-même; il ne s'en fit pas faute; on le verra.

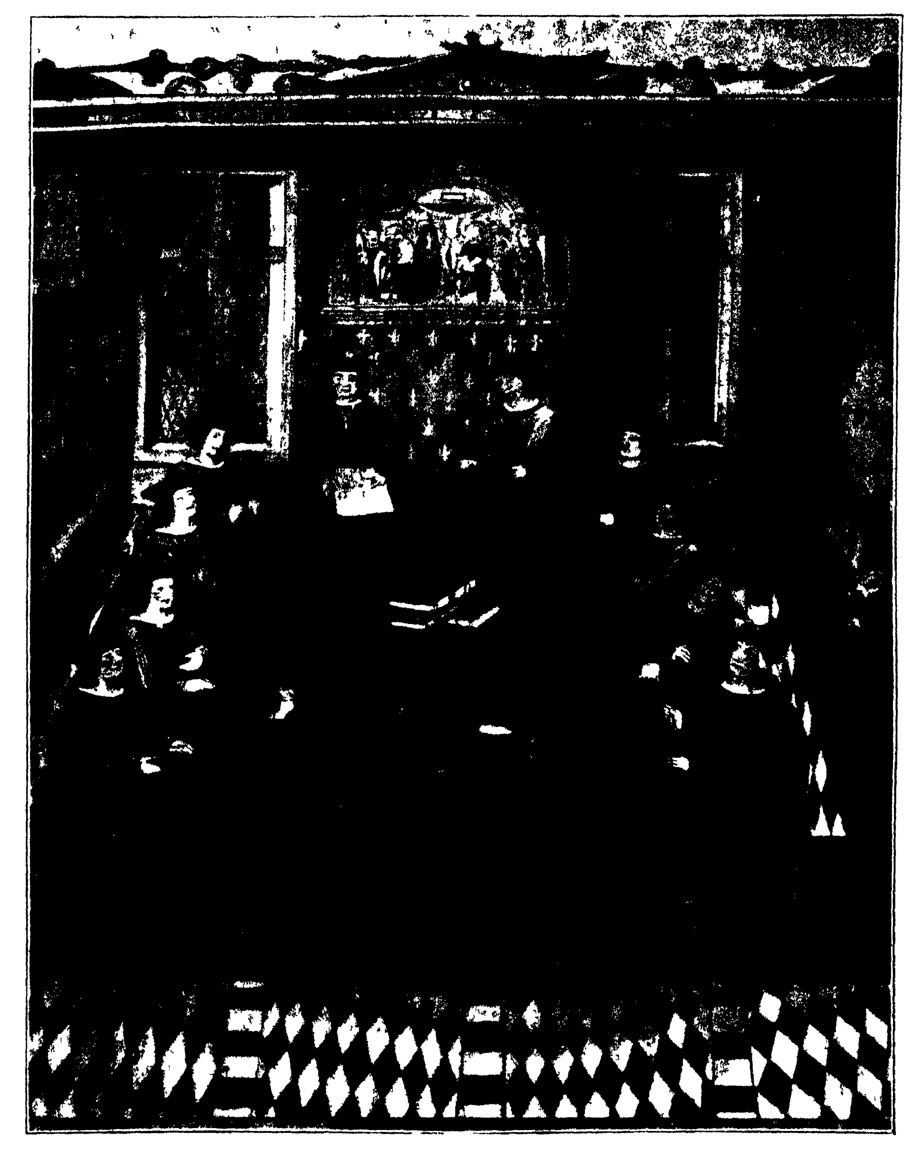
CENTRALISATION DES RESSOURCES

L'ancienne administration, qui n'avait pas complètement disparu, fut profondément transformée. Les Receveurs généraux subsistaient, mais n'avaient plus guère qu'une charge de percepteurs et devaient remettre au Trésor de l'Épargne les « espèces mêmes » perçues. Les Généraux n'étaient maintenus qu'à l'état de surveillants, chargés de faire des chevauchées; en réalité ils remplaçaient les contrôleurs, qui furent supprimés peu à peu par extinction. Ainsi presque tous les revenus de l'État se trouvaient centralisés en un Trésor, celui de l'Épargne, qui soldait les dépenses directement, soit en vertu de l'État général annuel, soit en vertu de mandements spéciaux expédiés par la Chancellerie; recettes et dépenses étaient consignées sur deux registres

Les créateurs de ce système parlaient sur un ton d'enthousiasme naïf de leur œuvre, « faite plus par inspiration et volonté divine que autrement ». « Congnoissant, dit une ordonnance, quel bien et support ce nous a esté d'avoir fait tomber en une main tous les deniers du dit terme de septembre et quartier d'octobre, novembre et décembre dernièrement passés et que, sans crue de tailles, emprunts, retranchements ne reculements (de pensions ou de paiements), en avons soustenu le fez de nos guerres, plus de sept moys entiers et davantage, de ce acquitté plusieurs debtez en quoy nous estions

1 Une ordonnance du 18 mars 1523 avait créé un Trésorier de l'Epargne. Mais ce Trésorier fut bientôt réduit à un rôle très secondaire, à côté de celui du 23 décembre. Il ne dut plus percevoir que les fonds provenant des « inventions » postérieures au 28 décembre.

LES FINANCES SOUS FRANÇOIS Ier



UNE SÉANCE DE LA CHAMBRE DES COMPTES

Miniature du Protocole de la Chambre des Comptes, *exécutée en 1552. Les « maîtres des Comptes » sont réunis dans la partie du Palais de Justice construite de 1504 à 1512, au fond de la cour de la Sainte-Chapelle. Sur la table est le « livre ferré », sur lequel les maîtres prêtaient serment. — Arch. Nat. Musée, n° 634.*

Cl. Berthaud

constitués du passé, qui est chose si incréable.... » Si « incréable », en effet, que ce n'était pas exact.

CENTRALISATION ADMINISTRATIVE.

Les avantages de la réforme consistaient surtout en améliorations administratives : clarté plus grande dans les comptes, facilité de savoir constamment où l'on en était, par la comparaison des deux registres de recettes et de dépenses, l'argent à la disposition du Roi et non plus des Généraux; enfin l'effondrement de ceux-ci, qui rentrent désormais dans le cadre obscur de la bureaucratie.

Au contraire, le Conseil royal ressaisit presque toute l'autorité que peu à peu il avait perdue Il est chargé de toutes les « expéditions en finances », il reçoit chaque semaine le rapport de l'Épargne et délibère sur toutes les matières, sans que les Trésoriers et Généraux soient appelés. Le *Bourgeois de Paris* a fort bien noté le fait. « Rien ne se ferait plus que par le Conseil du Roi, et les Trésoriers et Généraux des finances n'auraient plus les finances du Roi ».

La signification historique générale de ces mesures apparaît par le changement dans le sens des mots « revenus ordinaires ». Avant 1524, on ne désignait ainsi que les revenus du domaine, désormais les tailles, aides, gabelles passent de l'extraordinaire à l'ordinaire : véritable confirmation du droit d'imposer que la Royauté s'était attribué au xv[e] siècle. C'en est fini de la monarchie féodale, réduite à son domaine et se faisant *aider* exceptionnellement par ses vassaux

LE TRÉSOR DE GUERRE

Pendant tout le règne se manifeste aussi la préoccupation de composer un trésor de guerre, c'est-à-dire d'accumuler à l'avance les ressources nécessaires pour la reprise de la lutte contre Charles-Quint, toujours prévue au cours même des intervalles de paix. Les essais, ébauchés dans les premières années du règne, se précisèrent après le traité de Cambrai (1529). Dans une tour du Louvre, on disposa deux coffres spéciaux, fermés chacun de quatre serrures différentes, dont les clefs furent confiées au Roi, au Chancelier, à Montmorency, à Brion. C'était probablement des coffres à tirelire, de telle façon qu'on pût y introduire l'argent « sans faire ouverture ». A côté, d'autres meubles recevaient la réserve de vaisselle du Roi.

Le trésor de guerre, en 1535, devait contenir environ 1 650 000 livres, qui ne tardèrent pas à être absorbées et au delà par les dépenses de la campagne de 1536. On essaya, en 1540 et 1541, de refaire par les mêmes procédés des ressources du même genre, qui ne durèrent pas plus, et qui furent loin de suffire aux frais de la nouvelle guerre.

LES NOUVEAUX RECEVEURS GÉNÉRAUX.

L'ordonnance de 1542 acheva les réformes commencées en 1523 et fit presque entièrement disparaître ce qui restait de l'ancien système. A la place des anciennes circonscriptions financières furent

établies seize recettes générales des finances, pour la perception des deniers publics[1].

A chaque recette générale ressortirent un certain nombre de recettes particulières. Les revenus du domaine, les produits des aides, impositions, tailles, gabelles, les décimes du clergé, les contributions des villes et tous les « autres deniers extraordinaires » furent centralisés dans les recettes générales. Une partie des fonds devait être envoyée à l'Épargne, les receveurs généraux ne payant directement qu'une certaine catégorie de dépenses. Au sommet se trouvaient le Conseil royal pour la direction administrative, le Trésorier de l'Épargne pour la concentration des fonds, la Chambre des comptes pour la juridiction

Telle fut, dans ses grandes lignes, la réforme de l'administration financière; mais elle ne fut pas exactement appliquée : elle rencontra la résistance des habitudes et des privilèges. Les esprits n'étaient pas encore faits aux idées d'ordre et d'unité.

VII. — LES DÉPENSES ET LES RESSOURCES[2]

POURVU de ces moyens d'action, comment le gouvernement de François Ier se présente-t-il devant l'histoire avec une réputation financière si déplorable? Cela tient d'abord à ce qu'il ne les organisa que successivement, avec des tâtonnements, au milieu de guerres très coûteuses Puis les budgets étaient si étroits que le moindre incident les désorganisait pour longtemps. Enfin le Roi, ses ministres et ses agents n'eurent pas d'ordre ou manquaient de probité.

MALVERSATIONS DES AGENTS

Depuis longtemps, la vénalité s'était introduite dans les charges financières François Ier la développa, afin de se créer des ressources, et le nombre des agents des finances s'accrut sans cesse De là des frais de perception considérables, soit qu'on payât directement des gages aux officiers, soit qu'on leur abandonnât un tant pour cent sur la recette. En outre ces officiers, mal surveillés, prévariquaient. Pendant tout le règne, du haut en bas, la justice informa contre les gens de finances. Les monnaies en particulier semblent avoir donné lieu à des malversations, que la férocité des peines ne réussissait

1 Les seize recettes générales furent constituées à Paris, Châlons, Amiens, Rouen, Caen, Bourges, Poitiers, Issoire, Agen, Toulouse, Montpellier, Lyon, Aix, Grenoble et Dijon. Ces trois dernières villes avaient déjà des recettes générales indépendantes, qui furent désormais incorporées au système administratif commun à toute la France La recette des parties casuelles se transforma en une recette particulière, rattachée au trésor de l'Epargne

2. Pour ce paragraphe, les documents se trouvent par milliers dans le *Catalogue des actes de François Ier*.

pas à empêcher. Sans parler des faux monnayeurs ordinaires, un Maître particulier de la monnaie de Grenoble fut condamné par les commissaires réformateurs à être bouilli vif. Lorsqu'on eut à payer, après 1529, la rançon des Enfants de France, détenus en Espagne depuis le traité de Madrid, on s'aperçut de falsifications monétaires et l'on institua une enquête. A la même époque, on visa les divers comptables par un édit qui leur prescrivait de faire, sous peine de mort, la déclaration des fraudes dont ils se seraient rendus coupables Toutes ces mesures et les injonctions répétées de rendre les comptes adressées aux agents des finances montrent l'étendue du mal [1].

PRODIGALITÉS DU ROI

Il faut surtout faire entrer en ligne de compte les prodigalités effrénées du Roi et les caprices de tout genre d'un esprit naturellement désordonné, instinctivement ennemi des règles On ne rencontre dans le *Catalogue des actes* que mentions de dons faits à tout l'entourage du souverain, même aux plus petits serviteurs de l'Hôtel [2]. En 1528, le Trésor de l'Épargne inscrit de ce chef 154 000 livres tournois Ce qui montre bien le décousu du règne, ce sont les infractions constantes à toutes les ordonnances restrictives. On dirait vraiment que le Roi prend plaisir à se mettre en opposition avec lui-même . il n'a pas plutôt affirmé qu'il ne distraira plus rien des domaines reunis à la couronne, qu'il déroge à cette déclaration par toutes sortes de décisions particulières. En 1535, nouvelle ordonnance contre les aliénations domaniales, elle reste inexécutée; en 1539, lettres royales proclamant qu'il ne sera plus rien attribué à qui que ce soit des amendes, confiscations ou forfaitures, et interdisant même toutes sollicitations à ce sujet , François Ier tient bon pendant quelque temps, mais deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'il révoquait ses lettres. En 1542, les dons aux officiers de la Maison recommencent de plus belle

ALIÉNATIONS DU DOMAINE.

Aussi est-il impossible de s'y reconnaître dans les questions relatives aux aliénations à titre gratuit du domaine . abandons, reprises, concessions, révocations, édits se répétant parce qu'ils sont inutiles L'ambassadeur vénitien fait observer, en 1546, que « les dons ne valent que jusqu'à la mort du donateur ou du donataire et que, si l'un ou l'autre vit trop longtemps, ils sont révoqués comme étant au préjudice de la couronne [3] ». Il insiste sur le caractère particulier et tout aléatoire de ces dons, mais il ajoute aussi que les plus impor-

1 Un certain nombre d'ordonnances somptuaires sont faites spécialement contre les financiers et les officiers de finances

2 Plus d'une fois le Roi dilapida ainsi les contributions, qu'il avait demandées aux villes ou aux provinces en invoquant les besoins de l'Etat Chabot reçut d'un coup 22 000 livres, sur 40 000 obtenues des Etats de Bourgogne

3 Une ordonnance de 1539 déclare que les dons du Roi ne passent pas aux héritiers

tants — on peut traduire : faits à des personnages importants — sont ensuite confirmés. A ces causes de désordre, il faut ajouter les négligences, explicables peut-être par la pénurie du trésor. On devait encore, en 1532, une partie des dépenses faites pour l'entrevue d'Ardres de 1520; en 1533, on voit figurer des paiements pour des achats de linge datant de 1519 à 1525

DÉFICITS CONSTANTS

Il en résultait des budgets toujours incertains, des déceptions constantes. Si, par exemple, on prévoit en 1535 une réserve de 6 000 000 de livres pour le Trésor de guerre, les comptes nous apprennent que, dans la réalité, elle ne dépassa guère 1 600 000 livres Tous les budgets se sont soldés en déficit, aussi bien après qu'avant les réformes Quant au Trésor de l'Épargne, qui devait centraliser les ressources, il ne reçut dans certaines années que le quart des sommes prévues

AUGMENTATION DES CHARGES.

Pour se suffire, le Roi employa tous les procédés · les uns repris de ses prédécesseurs, les autres inventés au profit de ses successeurs.

1° Augmentations constantes d'impôts En 1517 et 1519, la taille était de 2 400 000 livres tournois; en 1525, elle fut de 2 660 000, en 1529, de 3 260 000, en 1534, elle redescendit à 2 060 000 livres, mais remonta en 1535 à 3 060 000, et en 1543 à 4 600 000.

2° Charges particulières ajoutées aux charges courantes · Paris donna 100 000 écus en 1528 et 150 000 en 1529, pour la rançon du Roi et des Enfants de France. En 1537, contribution sous la forme de don gratuit pour la guerre contre Charles-Quint; en 1542, 850 000 livres sont exigées des grandes villes Toulouse, Albi, Dijon, etc En 1543, obligation pour les habitants des villes closes de contribuer à la solde de 50 000 gens de guerre, en 1545, les aides sont introduites partout où elles n'existaient pas encore. Ce sont là seulement quelques exemples. Il est vrai que les villes et les pays luttaient désespérément contre les exigences du fisc. Le Roi presque toujours consentait à des diminutions, quelquefois de plus de moitié[1].

3° Décimes sur le clergé, qui se multiplièrent avec l'autorisation du Pape, que presque toujours le Roi tenait en sa main[2].

4° Expédients : ventes du domaine, en 1519, 268 000 livres; en 1521, 187 000; en 1522, 200 000 livres, en 1537, 950 000 livres; en 1543,

1 Voir Dognon, *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc* 5e partie, et appendice n° 7, et les *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t II et III (1527-1552), 1886 — Le *Bourgeois de Paris* parle souvent de ces impôts variés à l'infini « dont le peuple fut fort oppressé et molesté » « Pour fournir aux dictes troys armées furent faicts gros emprunts sur le peuple du royaume Après furent mis les gros emprunts particuliers sur les manans et habitans de la ville de Paris puis on demanda par les maisons de la vaisselle d'argent et par tout le royaume »

2 Voir ci-dessous p 260

600 000 livres; en 1544, 360 000 livres[1]. Ventes des joyaux de la couronne[2]; ventes des trésors des églises[3]. — Créations d'offices, emprunts ou impôts sur les offices existants : en 1527, on prélève la moitié des gages d'une année des officiers du Parlement, de la Chambre des comptes et des autres Cours du Dauphiné, « pour subvenir aux grands frais que le royaume est obligé de supporter après la délivrance du Roy ». Même mesure pour les changeurs, contrôleurs du Trésor, etc. Taxe d'un huitième de la valeur sur les offices de finances — Ventes de titres de noblesse, en échange de prêts faits au Roi (1524, etc.). — Mise à contribution des gens de la Cour : Montmorency, Brion, à qui le Roi emprunte de l'argent. — Emprunts forcés sur les détenteurs d'offices, remboursés sous la forme d'augmentation de gages. — Conversion en monnaie de vaisselles d'or ou d'argent appartenant ou offertes au Roi (1521, 1529) — Prise « par forme d'emprunts » des deniers consignés par les particuliers ou donnés en garde et dépôt (1523).

LES PREMIÈRES RENTES SUR L'HÔTEL DE VILLE.

Comme il arriva presque toujours pendant ce règne, c'est sous la pression des besoins que s'introduisirent des innovations durables, essayées tout d'abord à titre d'expédients[4]. Par des lettres patentes du 2 septembre 1522, au moment où Semblançay désespérait de trouver de l'argent, le Conseil royal prit une mesure hardie : il fit appel au crédit public Il est vrai qu'il le sollicita, non pas en offrant la caution de l'État, trop justement suspect, mais en se couvrant de celle de Paris, plus régulièrement administré. Il faisait un emprunt gagé sur les aides, gabelles et impositions de la Ville, spécialement sur le revenu des étaux de la grande Boucherie, sur l'impôt du vin, du poisson, etc. Ces revenus, perçus jusqu'alors au profit du Roi, devaient former la garantie d'une somme de 25 000 livres tournois de rente à payer pour un capital emprunté de 250 000 livres.

LA VILLE INTERVIENT.

Le contrat fut conclu dans une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville Les membres de la municipalité réduisirent le capital à 200 000 livres et le taux d'intérêt au denier 12, un peu plus de 8 pour 100 (16 666 livres de rente). Ils exigèrent que les impositions abandonnées par le Roi fussent assignées à la Ville elle-même, qui obtenait en outre le droit de juger toutes les questions relatives à ces rentes nouvelles. Ce fut elle aussi qui se chargea de réaliser l'emprunt en son propre nom, « pour après estre, par iceulx Prévost des marchans et eschevins,

1 Les Trésoriers de France firent souvent opposition à ces mesures, le Roi les contraignait par des lettres de jussion.
2 Bapst, *Histoire des joyaux de la Couronne de France*, 1889
3 Voir ci-dessous, p 260
4 Cauwès, *Les commencements du crédit public en France Les rentes sur l'Hôtel de Ville au XVI[e] siècle*, Revue d'économie politique, t. IX, 1895.

constitué rente particulière à chacun de ceulx qui nous bailleront partie ou porcion de la dite somme de 200 000 livres tournois ».

NOUVEAUTÉ DE L'OPÉRATION.

L'opération est une nouveauté en droit privé aussi bien qu'en droit public. Elle établit la légitimité du prêt à intérêt, que la législation civile n'acceptait encore que par voie détournée, et que la doctrine empruntée à l'Église continuait à déclarer « odieux ». Elle crée la rente « volante » ou mobilière, à côté de la rente foncière[1]; elle y introduit la faculté de rachat au gré de l'emprunteur, tandis que la rente foncière n'était pas rachetable. Elle inaugure ainsi le régime du crédit pour les particuliers et pour l'État

Une fois cette carrière ouverte, le Gouvernement s'y engagea, d'abord avec modération, bientôt avec excès. Quatorze ans séparent le premier emprunt du second, qui ne fut que de 140 000 livres, en 1536. Mais, en 1537, nouvel emprunt de 200 000 livres, puis d'autres se produisirent en 1544, 1545 et 1546. A plusieurs reprises, la Ville avait fait entendre des doléances et invoqué la diminution de ses ressources et les charges qui pesaient sur les habitants. Ceux-ci paraissent avoir montré peu d'empressement à souscrire, car il semble bien que certaines catégories de gens aient été forcées à le faire, même en 1522 Les rentes cependant furent régulièrement payées jusqu'à la fin du règne, bien plus régulièrement que les dettes de l'État.

Avec cette création et les réformes dans l'administration s'ouvre dans l'histoire financière de la France une nouvelle période.

1 Voir ci-dessous, p. 264.

LIVRE IV

L'ÉVOLUTION SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

LES NOBLES ET LES OFFICIERS

I LA NOBLESSE. — II. LES OFFICES ET LES OFFICIERS.

I — LA NOBLESSE[1]

L'ARISTOCRATIE DU XVIe SIÈCLE.

LE XVIe siècle a vu naître quelque chose de nouveau en France : la société aristocratique La Noblesse remplace définitivement la Féodalité, ce qui est une révolution. Cette révolution est à la fois politique et sociale : au lieu de pouvoirs indépendants, il n'y a plus désormais, en face de la monarchie, que des classes privilégiées, et celles-ci tendent de plus en plus à se séparer du reste de la nation. Les causes de cette transformation sont l'accroissement de l'autorité royale, qui achève de supprimer l'autorité seigneuriale, et aussi la place énorme prise par la Cour, qui crée la vie mondaine où les différences de rang et de fortune sont bien plus sensibles, et fait disparaître des mœurs la simplicité, comme des rapports entre les hommes la familiarité.

Aussi, quoique la division en ordres existât avant le XVIe siècle, c'est à cette époque qu'elle se précisa et se définit. Pour tous les auteurs du temps, de Seyssel à Loyseau, elle fut le fondement des conceptions sociales.

1. SOURCES. *Le Catalogue des actes*, pour tout le livre — Ch Loyseau, *Traité des ordres et simples dignitez* (publié dans les œuvres complètes parues en 1636, mais composé dans les premières années du XVIIe siècle). L'ouvrage peut être employé pour le XVIe siècle, pourvu qu'on s'en serve avec précaution et en tenant compte de la chronologie



La Noblesse constitue, dans l'opinion de tous, la vraie force active, le corps vivant du pays. Le Roi se dit volontiers le « premier gentilhomme » de son royaume. Or, le mot de gentilhomme désigne le noble véritable, le noble de race, et l'on n'est gentilhomme qu'à la condition d'être né de parents ou, mieux encore, d'ancêtres déjà nobles. Au contraire, la qualité de « noble homme » se donne à des bourgeois. Quant à l'exemption de tailles, elle est tout au plus une des marques distinctives de la noblesse, mais elle ne l'implique pas à elle seule. Loyseau juge nécessaire d'indiquer ce point, et il dit très nettement : « Ainsy que très communément parmy nous, on distingue les nobles hommes d'avec les gentils hommes ». La qualification propre au simple gentilhomme est celle d'écuyer; elle marque le premier degré de la hiérarchie.

Il y avait encore quelques très grands fiefs en France[1], François Ier lui-même en constitua un certain nombre, au profit de ses amis ou des membres de sa famille. Mais on a vu que, depuis longtemps déjà, le Roi avait empiété sur l'indépendance des féodaux. François Ier ne fit que continuer les traditions antérieures · il exigeait très rigoureusement l'hommage; il soumettait la justice seigneuriale à celle de ses baillis et de ses parlements. Pourtant, même dans les fiefs moyens, le seigneur avait des vassaux, exerçait le droit de justice, percevait des rentes, des amendes, pouvait hériter de ses tenanciers, nommait des officiers de justice et de finances pour l'administration de ses domaines, avait la faculté de désigner à certains bénéfices ecclésiastiques[2]. C'était plus que la situation d'un grand propriétaire foncier.

En même temps que la Noblesse remplaçait peu à peu la Féodalité, il se développa chez elle une nouvelle hiérarchie, établie sur des titres personnels. Au degré inférieur, le simple gentilhomme ou écuyer, au-dessus les chevaliers, barons, etc., qui composèrent la haute noblesse; au sommet, les pairs et princes du sang ou noblesse illustre.

1 La vicomté de Thouars comptait 3 000 vassaux à elle seule.

2. Voici, comme exemple, le contrat de la donation du comté d'Étampes, faite en 1513 par Louis XII à la Reine Anne. Il s'agit par conséquent d'un fief favorisé « Avons donné nostre dit comté, terre et seigneurie d'Estampes, avec ses villes, chasteaux, chastellenies et villages, justices et juridictions hautes, moiennes et basses, hommes, hommaiges, vassaux, vasselaiges, fiefs, arrière-fiefs, maisons, manoirs, cens, rentes de grains et d'argent, revenuz, terres, prez, pasturages, forests, bois, rivières, estangs, pescheries, fours, moulins, lods et ventes, reliefs, achats, amendes, forfaitures, aubaines, espaives, péages, coustumes et autres droits quelconques, patronaiges d'Eglises, collations de bénéfices, avec pouvoir et faculté de pourvoir aux offices ordinaires de la dite comté, tant pour l'exercice de la dite justice que du domaine, et de nous nommer et présenter aux régales ... Et en outre, avons donné et donnons les proffits, revenus et émolument de nostre droit de gabelle, de granier à sel... fors seulement les foy et hommage lige et le ressort de juridiction et souveraineté sous nostre court de Parlement. » *Ordonn. des rois de Fr.*, t. XXI, p 512.

HIÉRARCHIE DES TERRES.

A côté de cette hiérarchie des personnes, s'organisa une hiérarchie des terres. Elle ne résulta plus comme autrefois des relations entre un fief dominant et un fief servant; elle dériva simplement du fait que certaines terres furent pourvues de titres plus ou moins honorifiques. Et comme ces titres passèrent aux propriétaires des domaines, ils créèrent une seconde forme de classification dans la noblesse. D'abord la simple châtellenie, étage inférieur du domaine aristocratique. Des terres roturières sont érigées « en droit, titre, prééminence de châtellenie », c'est le cas de Chenonceaux en 1514. Au-dessus, la baronnie, et l'on voit de nombreuses érections de châtellenies en baronnies; puis la vicomté, le comté ou le marquisat, enfin le duché simple et le duché-pairie. Si ce sont bien là, comme la plupart des actes officiels le démontrent, les degrés normaux de la hiérarchie foncière, le roi ne s'astreint pas toujours à les suivre. En même temps que Civray, Mayenne, Sablé passent régulièrement de la baronnie au comté ou au marquisat, Guise, Étampes, Montpensier, du comté au duché [1] ou à la pairie, la terre de Saint-Fargeau, « la terre et seigneurie » de Nanteuil-le-Haudouin sont directement pourvues du titre comtal. Pourtant les termes dans lesquels Montmorency, simple baron, obtint le titre de pair, en 1551, montrent bien qu'on attachait quelque importance à observer cette sorte de hiérarchie. L'acte insiste sur ce que « la baronnie de Montmorency est la première baronnie de France, estant de bon et gros revenu ».

LES PAIRIES

Les pairies continuèrent à se multiplier sous François Ier, et du même coup se répandit la « noblesse illustre », aristocratie dans l'aristocratie, qui menaça de se superposer même aux Princes du sang. En 1515, sont instituées les pairies d'Angoulême en faveur de Madame, de Vendôme pour Charles de Bourbon, de Châtellerault pour François de Bourbon, en 1519, du Roannais pour Boisy; en 1525, de Dunois pour Louis d'Orléans-Longueville; en 1528, de Guise pour Claude de Lorraine; en 1539, de Montpensier pour Louis de Bourbon; de Nevers pour Marie d'Albret et son fils François de Clèves. Mais aussi, François Ier, imitant en cela Louis XII, fit des Princes du sang une espèce d'ordre particulier et supérieur, et même institua une

1 Voici les clauses de l'acte d'érection de la vicomté de Thouars en duché (1563) « Sçavoir faisons que nous, mectans en considération combien les grandes vertuz et proesses d'aucuns excellens personnages qui ont esté auprès de noz prédécesseurs roys, comme leurs principaulx serviteurs et ministres, a (*sic*) aydé à la conservation, accroissement et augmentation de ce royaume (suit la mention des services héroïques de Louis et Charles de La Trémoille et de Louis de La Trémoille, au profit de qui l'érection est faite); .. considérant aussy que le dit viconté de Thouars est une des plus grandes vicontez de ce royaulme .. Pour ces causes . avons créé et érigé (la vicomté) en tiltre, nom et dignité et prééminence de duché » *Chartrier de Thouars*, 1877, p. 79-80.

primauté parmi eux, puisque le duc d'Alençon reçut, en 1515, la qualité de « Seconde personne du royaume ». Lorsque des différends sur la préséance s'émurent entre les pairs, ils furent souvent tranchés au profit de ceux qui joignaient la qualité de princes du sang à la pairie, sans qu'il y eût là cependant une règle fixe.

LE ROI DISTRIBUTEUR DES TITRES

La monarchie avait la plus grande part dans la distribution des dignités aristocratiques. C'était elle qui concédait les titres honorifiques attachés aux terres; c'était elle aussi qui gratifiait de la chevalerie. Parfois encore le titre de chevalier fut décerné pour des actions d'éclat ou des services militaires exceptionnels. Monluc fut armé chevalier par le duc d'Enghien, après la victoire de Cérisoles. Cependant François I[er], qui avait tenu à recevoir de Bayard lui-même l'accolade sur le champ de bataille de Marignan, laissa la chevalerie devenir de plus en plus une simple affaire de chancellerie, un parchemin conféré par voie administrative à des serviteurs de Cour, à des médecins, à des fonctionnaires.

LES ANOBLISSEMENTS

En outre, depuis longtemps, le Roi créait des nobles qui, peu à peu, faisaient souche de gentilshommes. A partir du XVI[e] siècle, les anoblissements se multiplient. Le plus souvent, François I[er] accorda cette faveur à des gens de guerre : Oudin Aubert, dit le Rat, colonel d'une bande de fantassins, Sylvestre Billes, capitaine de la marine; mais il la donnait également à des personnages civils : G. Boucher, élu sur le fait des aides, Thomas Régis, docteur en droit canon. Même, en 1524, on proposa par mesure collective des lettres de noblesse aux notables qui prêteraient de l'argent.

La noblesse résultait aussi de la possession de certains offices ou de l'exercice de certaines charges. Dans ce cas, elle ne devenait héréditaire que sous conditions, par exemple un nombre d'années passées dans la fonction, mais elle assurait les mêmes privilèges extérieurs que la noblesse de sang : « Pour le regard des autres marques d'honneur, les nobles ont le droit de se qualifier escuyers, de porter armoiries timbrées [1], fussent-ils gens de ville et de longue robe [2], ennobliz seulement par leurs dignitez. D'ailleurs tous les nobles, fors ceux de longue robe, ont droict de porter l'espée.»

Par suite de ces faits et aussi des guerres incessantes, qui épuisèrent la noblesse de race, le phénomène qui s'était produit tant de fois aux temps féodaux se répéta au XVI[e] siècle : ascension des nobles inférieurs à la noblesse supérieure, dont les cadres se vidaient; introduction dans la noblesse d'un nombre énorme de bourgeois

1 Surmontées d'un casque avec cimier — 2 Gens de justice.

ou même de roturiers. Dans la seconde moitié du xvi[e] siècle, presque tous les noms de l'aristocratie sont des noms nouveaux.

PRIVILÈGES DES NOBLES.

Les nobles ont des privilèges, en outre des exemptions des tailles et autres contributions : « Il y a des peines ès quelles les gentilshommes ne sont jamais condamnez, à sçavoir le fouet et la hart. Ils ne sont tenuz de se battre en duel contre un roturier » ; ils ont le droit de chasse. Seuls ils peuvent être chefs d'offices dans la Maison du Roi, faire partie du corps des cent Gentilshommes, obtenir les principales charges militaires, recevoir en commende certaines églises ou abbayes. Et cependant, si profonde était la transformation, et si difficile la situation de l'aristocratie, qu'elle s'attachait à conserver des fonctions ou même des professions qui semblaient en désaccord avec ses habitudes et ses sentiments. En 1544, les gentilshommes obtenaient qu'il n'y eût pas dérogation à être juge ou avocat. Des préoccupations du même genre se rencontrent pendant tout le xvi[e] siècle. On est bien loin des anciens féodaux !

II. — LES OFFICES ET LES OFFICIERS[1]

LES OFFICES.

LA classe des fonctionnaires, qui n'avait pas cessé de s'augmenter depuis le xiv[e] et le xv[e] siècle, et qui devait tenir une place immense dans l'État moderne, s'accrut encore au xvi[e] siècle. Elle devint un ordre privilégié : celui des Officiers, et cet ordre politique et social, en partie nouveau, se développa parallèlement à l'aristocratie de naissance.

Toutes les fonctions ou peu s'en faut se trouvèrent converties en offices, aussi bien les charges municipales que celles de judicature et de finances et que les plus minces emplois. Or, à la différence de la commission, qui était révocable, l'office était une propriété, une sorte de fief aux mains de son détenteur, l'officier. « La propre nature de l'office concédé en titre.... en qualité d'office, et non pas ni en qualité de commission, ni à titre de précaire, au moyen de cette clause : tant qu'il nous plaira, est d'estre irrévocable, pendant la durée qu'il doit avoir selon les lois de l'estat, au moins s'il n'intervient cause légitime pour en priver l'officier, laquelle privation n'est pas destitution, ains forfaiture. »

VÉNALITÉ DES OFFICES.

De plus les offices purent être achetés ; ils furent vénaux.

Comme les offices, la vénalité est antérieure au xvi[e] siècle, mais elle ne se généralise qu'à cette époque. Louis XII contribua, d'après

1 SOURCES ET OUVRAGES. *Catalogue des actes de François I[er].* Loyseau, *Du droit des Offices*, édit 1636 (même observ que ci-dessus). Girard et Joly, *Trois livres des Offices de France*, 2 vol., édit. de 1758. La première édition est du xvii[e] siècle. Dupont-Ferrier, *ouvrage cité*.

le témoignage des contemporains, à la répandre, il en tira des ressources. François Ier « pratiqua tout ouvertement et sans restriction la vénalité publique des offices, qu'il establit comme un nouveau revenu ordinaire, en érigeant le bureau des parties casuelles, en 1522. » C'était le bureau où se centralisaient quelques-uns des revenus provenant des « affaires extraordinaires ». En effet, on voit très fréquemment figurer dans les Comptes les « parties provenant de la vente des offices ».

Primitivement, la vénalité ne pouvait s'appliquer qu'aux charges de finances. Une ordonnance de 1493 défendait formellement l'achat des charges judiciaires; Louis XII ne l'avait pas appliquée très énergiquement, pas plus d'ailleurs qu'une autre ordonnance réitérée par lui-même, en 1508. François Ier maintint le principe de l'interdiction. L'ordonnance de 1535 sur le Parlement de Provence porte ceci : « Avons ordonné et ordonnons qu'avant que les pourveuz aux offices de conseillers en nostre dite cour ou d'autres offices de judicature soient receuz, ils seront tenuz prester le serment que ils n'ont baillé ou faict bailler par eux ne par autres, directement ou indirectement, à personnes quelconques, or ny argent ny autre chose équivallent, pour avoir les dits offices, tant pour leur avoir résigné que pour en estre pourveuz en quelque sorte que ce soit ». Mais c'était sans doute pure formule [1]; en tout cas, le Roi tournait la difficulté en empruntant au candidat de l'argent, qu'il ne remboursait point. Ou bien une déclaration spéciale maintenait l'officier en fonction, « bien qu'il eût prêté de l'argent pour avoir sa charge ». Ici c'était l'aveu pur et simple.

MULTIPLICATION DES OFFICIERS

Aussi non seulement les offices, mais le nombre des officiers s'accrut dans des proportions considérables pour chaque fonction

Les créations se multipliaient surtout à l'approche des guerres ou dans les moments de crise; en 1523, le *Bourgeois de Paris* en constate toute une fournée, il en fut ainsi pendant tout le règne : augmentation des maîtres des requêtes, des conseillers à la Chambre des comptes de Paris (12 offices en 1521). Au Parlement, le Roi créa des Chambres nouvelles : en 1515, la Tournelle criminelle; en 1522, une troisième Chambre des enquêtes; en 1531, une Chambre spéciale pour le domaine; en 1543, une seconde Chambre de la Tournelle. Ces créations se généralisaient ensuite en France. Augmentation parallèle du nombre des parlementaires : en 1522, 20 conseillers nouveaux à Paris; en 1523, un Président et 3 conseillers; en 1544, 2 Présidents et

1. Madame fait observer au Parlement, en 1525, « qu'elle avoit remonstré au Roy et tant faict avec luy qu'il n'avoit depuis voulu vendre lesdits offices de judicature ». Il les vendait donc auparavant.

12 conseillers. Et successivement apparaissent des offices de procureurs du Roi dans chaque maîtrise des Eaux et Forêts, de lieutenants des sénéchaux « et autres officiers nécessaires pour l'administration de la justice ». Puis érection en offices des greffes des bailliages, des mairies des villes ; offices nouveaux d'élus, de contrôleurs, de sergents des aides, de sergents royaux dans les greniers à sel, de contrôleurs des deniers des villes, et ainsi de suite.

FAVORITISME.

Les concessions d'offices prêtèrent à toutes sortes d'actes de dilapidation ou de favoritisme. Le seigneur de Vilaines, premier écuyer d'écurie, reçoit un office de maître des requêtes à la Chambre des comptes, qu'il cède immédiatement à un jeune homme « sans aucun savoir de droit ». Grimaldi est imposé comme vice-président à la même Chambre, malgré sa qualité d'étranger, et bien que l'emploi soit tout à fait « supernuméraire [1] ». Aussi l'ambassadeur vénitien dit-il que les titulaires des fonctions sont généralement peu instruits. « Et cela tient à ce que toutes se vendent, le Roi très chrétien les donnant à ses serviteurs qui les revendent ensuite. »

Aussi, pour multiplier et renouveler ce trafic où il trouvait son compte, autant que pour des raisons administratives, le Roi essayait de temps à autre de réagir contre ses propres abus. Des lettres de 1531 déclarèrent que les charges, qui d'annuelles avaient été faites perpétuelles, seraient ramenées à l'annualité. Un édit de 1546 décréta la suppression d'un grand nombre d'offices de judicature et décida même d'en réduire le nombre à celui de 1515. Toutes ces ordonnances ne dépassaient pas le papier. En 1546, l'ambassadeur vénitien écrivait : « Les offices sont infinis et s'augmentent tous les jours : avocats du Roi dans chaque petite localité, receveurs de tailles, trésoriers, conseillers, présidents des comptes et de justice, maîtres des requêtes, procureurs du fisc, prévôts, élus, baillis, vicomtes, généraux (des finances), et tant d'autres dont la moitié suffirait. » Ce fut comme un immense filet, dont les mailles couvraient toute la France et enserraient presque toutes les fonctions. Ce que Loyseau écrit au début du XVIIe siècle se réalise presque dès la première moitié du XVIe, après s'être préparé au XVe : « Tantost dans les villes, chaque honneste homme a son office... aujourd'hui moitié des habitans des villes sont officiers ».

LES RÉSIGNATIONS ET LES SURVIVANCES.

Dès le début, les titulaires cherchèrent à transmettre leur charge. Le moyen employé était « la résignation », qui consistait à renoncer à son office, en présentant son successeur. La résignation du père au profit du fils était considérée comme régulière : de nombreux

1. A. M. de Boislisle, *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791), 1873.

actes le démontrent; mais souvent la cession se faisait en faveur d'un étranger. Les ordonnances interdisaient ce trafic, sauf à transiger en face des faits, et l'on ne peut compter les décisions par lesquelles le nouveau titulaire était maintenu, « quoiqu'il eût donné de l'argent à son prédécesseur pour obtenir sa résignation »; quelquefois même on ajoute : « contrairement aux ordonnances ». De plus, les propriétaires d'offices voulurent les assurer à leurs enfants, non seulement par la résignation, mais par la survivance, qui n'était autre chose qu'une résignation suspensive. Le père qui avait obtenu la survivance pour son fils gardait sa charge jusqu'à sa mort, et il pouvait, de son vivant même, se faire suppléer par ce fils.

François Ier se prêtait à cette combinaison dans une foule d'espèces, et cela malgré les corps eux-mêmes, qui tenaient à garder leurs privilèges et à se défendre contre l'incapacité possible, fréquente, des « survivants ». A la Chambre des comptes de Paris, il autorise le président Nicolaï à résigner sa charge en faveur de son fils. La Chambre résiste en alléguant la jeunesse de celui-ci, le Roi déclare « vouloir garder son autorité », et il trouve un biais étrange : le jeune Nicolaï sera remplacé par Jean Briçonnet, « pour dire les paroles », c'est-à-dire, en réalité, pour exercer la fonction. En 1528, François de Genouillac, âgé de douze ans, reçoit par survivance de son père l'office de sénéchal de Quercy. De tels faits se présentent partout. Puis, brusquement, en 1541, révocation de toutes les survivances « non gratuites, » « tant du faict de la guerre que de judicature ou de finances ». L'édit invoque précisément la jeunesse et l'incapacité de la plupart des pourvus de survivance; d'ailleurs il n'eut pas plus d'effet réel que les autres ordonnances

PRIVILÈGES DES OFFICIERS.

L'état d'officier comportait des privilèges plus ou moins étendus, suivant les personnes et les fonctions, mais dont la masse augmentait le poids des charges qui pesaient sur le reste de la population : exemption des tailles, des emprunts, du logis des gens de guerre, du ban et de l'arrière-ban, de la gabelle.

Les privilèges spéciaux aux parlementaires étaient encore plus nombreux et importants . la noblesse conférée et même, pour les Présidents, le titre de chevalier, des gages, qui s'élevaient, en 1537, à 67 000 livres pour le Parlement de Paris; puis l'Indult, c'est-à-dire le droit pour les parlementaires d'obtenir, par préférence à tous autres candidats, certains bénéfices ecclésiastiques. Ce droit fut confirmé par une bulle de Paul III, en 1538, et régularisé par le Roi, en 1541. « Il est accordé, dit Gaillard, au Chancelier, au Garde des sceaux, au premier président, aux présidents à mortier, maîtres des requêtes, présidents et conseillers des enquêtes et requêtes, procureurs géné-

raux, avocats généraux, greffier en chef, etc. » Ces officiers pouvaient se présenter comme candidats, s'ils étaient clercs, et présenter un candidat, s'ils étaient laïques.

La multiplication des offices s'explique en partie par l'extension du pouvoir monarchique et par la nécessité de satisfaire aux besoins nouveaux de gouvernement et d'administration, mais tout autant, sinon plus, par le fait que la vénalité crée des ressources pécuniaires et supplée à l'insuffisance des revenus normaux. Les conséquences politiques et sociales de ce phénomène furent considérables et graves. Les offices étouffent ce qui reste de libertés et d'autonomies particulières et, par eux, le gouvernement devient de plus en plus bureaucratique Ces agents royaux répandus partout attaquent toute indépendance provinciale, municipale ou seigneuriale. Ils agissent pour leur compte, par instinct de combativité, par besoin de se produire, par désir de se signaler, autant que pour le compte du Roi, dont ils servent ainsi les intérêts. Et par une conséquence naturelle cette classe grandissante attire de plus en plus à elle la bourgeoisie, l'enlève au commerce et à l'industrie, diminue l'importance de la classe qui travaille et produit, augmente dans la nation les catégories et les hiérarchies.

CHAPITRE II

LE CLERGÉ

I LE CONCORDAT ET LE CLERGÉ. — II RAPPORTS DU ROI ET DU CLERGÉ.

I. — LE CONCORDAT ET LE CLERGÉ[1]

TRÈS considérables aussi dans le régime social et dans le régime politique de la France furent les conséquences du Concordat signé entre François Ier et Léon X.

Pendant les années qui en précédèrent la négociation, la France et la Papauté s'étaient directement ou indirectement combattues, d'un côté sur les champs de bataille, de l'autre dans des conciles Le Concile de Pise s'était effondré, mais celui de Latran durait encore en 1515. Préoccupé d'établir fortement l'unité gouvernementale dans l'Église, il poursuivait l'anéantissement de la Pragmatique Sanction, promulguée par Charles VII en 1438

LA PRAGMATIQUE DE BOURGES

Les auteurs de la Pragmatique[2] avaient entrepris de régler à la fois la discipline générale de l'Église et les rapports ecclésiastiques de la France avec la Cour de Rome. Sur le premier point, ils avaient décrété la suprématie des conciles sur les souverains pontifes. Sur le second, ils avaient supprimé les grâces expectatives[3], les annates,

1 SOURCES La Bulle du 18 août est reproduite dans les *Ordonnances des rois de France, Règne de François Ier* (nouvelle série des ordonnances des rois de France, publiées par l'Académie des Sciences mor. et pol), t. I, 1515-1516 Le volume vient de paraître à la date du 15 déc 1902

OUVRAGES *Commentaire de M. Dupuy sur le traité des libertez de l'église gallicane de M Pierre Pithou*, éd de 1715, 2 vol , Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique*, 4 vol 2e édit , 1770. L. Madelin, *Les premières applications du Concordat de 1516*, Mélanges d'archéol et d'hist de l'Ecole française de Rome, t XVII, 1897 Gérardin, *Étude sur les Bénéfices ecclésiastiques aux XVIe et XVIIe siècles* (thèse de doctorat en droit de Nancy), 1897 Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 3e édit , 1898 Bourdon, *Le Concordat de 1516, négociations ; réception en France*, Posit des mémoires du diplôme d'études supérieures de la Faculté des lettres de Paris (Hist. et géogr), 1902 Pastor, *Geschichte der Päpste Leo X*, 1906

2 Sur la Pragmatique, voir le vol précédent, p 267-270.

3 La grâce expectative est le droit pour le Pape de faire réserver à un candidat désigné

et attribué aux chapitres des églises ou des abbayes le droit d'élire à tous les bénéfices vacants. La Papauté n'avait pas cessé de protester contre la Pragmatique. Louis XI avait consenti à la supprimer, puis établi un *modus vivendi* transactionnel, première ébauche du Concordat. Charles VIII, au contraire, et Louis XII l'avaient maintenue, sur la demande du clergé de France.

Lorsque les négociations s'ouvrirent, en 1515, entre Léon X et François I[er], la question de la Pragmatique fut au premier plan. A Bologne, les deux souverains arrivèrent assez vite à un accord[1]. La rédaction définitive fut négociée à Rome, l'année suivante. Le Roi garda jusqu'au bout l'avantage et la direction du débat. La bulle du Concordat fut signée par le Pape en août 1516 et approuvée par le Concile de Latran en décembre.

A la fin d'avril 1517, l'évêque de Bayeux, ambassadeur du Pape, « présenta au Roy deux lettres signez et scellez en plomb : dedans l'une estoit l'approbation des Concordats, faicte par le Concile de Latran, et dedans l'autre estoit la révocation de la Pragmatique Sanction »

Le Concordat établissait le régime suivant : *LE CONCORDAT DE 1516.*

En cas de vacance d'un archevêché ou d'un évêché, d'une abbaye ou d'un prieuré, le Roi avait le droit de nomination, le Pape celui d'institution, sans qu'il pût d'ailleurs refuser d'instituer le candidat présenté par le Roi. Les églises perdaient ainsi leur traditionnel droit d'élection.

Les candidats présentés devaient être gradués : « maîtres ou licenciés en tous ou l'un des droits, en Université fameuse, avecques rigueur d'examen[2] ». Exception était faite pour « les personnes sublimes », c'est-à-dire de très haut rang, ou pour les membres des ordres mendiants, à qui leur règle interdisait de prendre des grades.

Ces dispositions s'appliquaient exclusivement aux bénéfices consistoriaux, ainsi appelés parce que le Pape en conférait l'institution en consistoire. C'est là que les titres étaient examinés et qu'étaient produites les pièces établissant le revenu annuel réel du bénéfice.

Après la question des bénéfices consistoriaux, de beaucoup les plus importants, le Concordat réglait celle des bénéfices collatifs, très nombreux, mais de bien moindre valeur : cures, prébendes, etc. Le mot de collation désignait la faculté concédée à des archevêques

par lui un bénéfice, avant même qu'il soit vacant L'annate attribue au Pape le revenu de la première année de tout bénéfice conféré.

1 Voir ci-dessus, p 126, les détails de l'entrevue.

2 Il y avait des conditions d'âge 27 ans pour les évêchés, 23 pour les monastères.

ou évêques, ou à des abbés, de disposer eux-mêmes d'un certain nombre des bénéfices vacants dans leur ressort. Des laïques avaient aussi le droit de collation.

Quelques monastères ou évêchés restaient en dehors des dispositions du Concordat et conservaient le droit d'élection ; c'étaient seulement ceux qui l'avaient obtenu jadis par une bulle expresse et spéciale. Il y avait dans ce nombre certaines des abbayes les plus riches de France : celles de Saint-Denis et de Cluny, par exemple.

Le Pape renonçait aux grâces expectatives, mais conservait le privilège du « mandat apostolique », qui lui permettait de désigner à une partie des sièges collatifs. Il gardait aussi le droit de nommer aux bénéfices dont le titulaire mourait étant en Cour de Rome.

Enfin le Concordat réglait les appels au Pape et lui réservait le jugement des grandes causes en matière ecclésiastique.

Sur presque tous ces points le Concordat était conforme à la Pragmatique, c'est ce que prétendra Duprat — et il constituait un succès pour le Gallicanisme, mais pour un Gallicanisme régalien et non plus indépendant, puisque tous les pouvoirs enlevés au Pape étaient remis au Roi.

LES ANNATES

Il n'était pas question des annates dans l'acte de 1516 ; le Souverain Pontife les avait passées sous silence, sachant combien cet impôt était impopulaire en France. Il les reprit plus tard, à la faveur d'une bulle particulière, que le Roi accepta, ayant besoin du Pape pour tirer du Concordat tous les avantages qu'il en avait espérés. Il abandonna l'article de la Pragmatique qui les avait abolies.

OPPOSITION EN FRANCE.

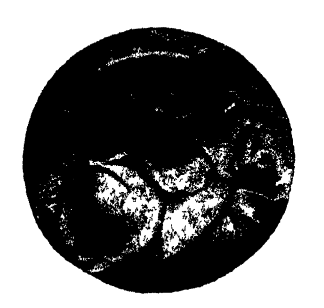
A faire accepter le Concordat, François I[er] rencontra une résistance [1], qui fut à la fois un effort pour maintenir une des traditions du moyen-âge, celle des libertés ecclésiastiques, et peut-être aussi une tentative de réaction contre les tendances de la monarchie à supprimer tout ce qui restait d'institutions indépendantes.

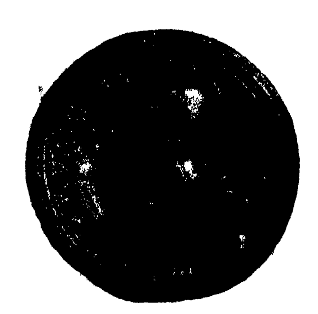
LE PARLEMENT.

Les répugnances à l'égard du Concordat devaient être d'autant plus vives qu'il se présentait sous le patronage de Duprat, peu aimé et peu estimé. Le Roi pensa emporter les choses par surprise, en ne parlant pas de l'abolition de la Pragmatique, à laquelle l'opinion publique restait très attachée, et que précisément le Concile de Latran avait supprimée le jour même où il approuvait le Concordat. Par des lettres patentes du 13 mai 1517, où « estoient insérés de mot à mot iceulx concordatz, » il manda aux différents Parlements de procéder à l'enregistrement. Mais il se heurta tout de suite à un parti pris très

1. De Vaissière, *Journal de Barrillon*, t. II

LE CONCORDAT DE 1516





DUPRAT
Partie d'un bas-relief de son tombeau représentant l'entrée du Cardinal à Paris comme légat a latere, *en 1530. — Cathédrale de Sens.*



LÉON X
Médaille contemporaine, anonyme. Le Pape porte un bonnet et un camail court. Légende : Leo X Pontifex maximus. — *Bibl. Nat., médailles.*

Per Regem dominis ducibus Alenconii
Borbonii et Vindocinii vobis domino
Loys de Latremoille de Boysi magno
magistro Bastardo Sabaudie de la
palisse et de chastillon marescallis
Francie et aliis presentibus.

Robertet

SCEAU ET FRAGMENT DU CONCORDAT.

Sceau gravé spécialement pour sceller le Concordat, armes du Pape et du Roi de France. — Souscription du trésorier Florimond Robertet au bas de l'original de l'acte, Arch. Nat.

Cl. Hachette et Cie

énergique. Le Parlement de Paris déclara qu'il délibérerait, et il délibéra en effet avec la lenteur qui faisait une partie de sa force. Il refusa d'admettre à ses séances le Bâtard de Savoie, délégué cependant par le Roi lui-même, à qui il envoya deux conseillers pour présenter des remontrances. François Ier leur manifesta son mécontentement du retard apporté à l'enregistrement et leur déclara « qu'il y avoit des fols en leur compaignie et qu'il les connaissait bien... et que il se feroit obeyr ».

Malgré ces menaces, le Parlement rendit, le 24 juillet 1517, un arrêt portant qu'on devait « appeler de la cassation et révocation de la dicte Pragmatique, et qu'il ne pouvait faire enregistrer les dits Concordats ». Sa doctrine était que l'accord fait avec le Pape ne pouvait être publié qu'après l'approbation de l'Église de France.

REMONTRANCES DU PARLEMENT.

Invité par le Roi à lui faire connaître les raisons de son opposition, le Parlement lui adressa des remontrances écrites, qui portaient sur trois points. 1° Le Concordat décrétant que le revenu annuel des bénéfices impétrés serait déclaré à Rome, le Pape cherchait par là un moyen détourné de rétablir les annates, car autrement cette évaluation était inutile. 2° Le Concordat disposant que les « grans causes » seraient jugées en cour de Rome, et les « grans causes » étant certainement celles des archevêchés, des évêchés et des abbayes du royaume, la juridiction du Souverain Pontife était par là étendue abusivement. 3° Le Concordat supprimant les élections, les droits traditionnels de l'Église de France étaient violés. En résumé, la Cour protestait contre la révocation de la Pragmatique, décrétée par le Concile de Latran et attentatoire à l'autorité des conciles et à l'indépendance de la Couronne. Ainsi elle avait soin de s'en prendre bien plus à l'autorité du Pape qu'à celle du Roi.

MÉMOIRE DE DUPRAT.

Le Roi avait fait rédiger par le Chancelier un long mémoire pour défendre le Concordat. Duprat y rappelait dans quelles circonstances cet acte avait été conclu et combien il était nécessaire de s'accorder avec la Papauté. Il insistait sur l'idée que le Concordat était en définitive un succès pour la politique gallicane, tout autant que la Pragmatique. Il signalait aussi les « scandalles, simonies, parjurements, litiges et procès », qui procédaient — suivant lui — des élections. Il en venait ensuite à justifier directement le Concordat. Cet acte mettra fin aux litiges et scandales, puisque la nomination appartiendra au Roi; on ne verra plus « des gens jeunes, inexpers, » obtenir les archevêchés et évêchés, puisque les candidats doivent avoir un âge déterminé et être « personnes qualifiées », promesses qui ne furent pas tenues. Il sortira beaucoup moins d'argent du royaume, puisqu'on n'aura plus à solliciter en Cour de Rome, etc.

Suivait la réfutation des remontrances; elle consistait surtout à déclarer que presque toutes les critiques du Parlement pouvaient aussi bien s'appliquer au régime de la Pragmatique ou à affirmer que les craintes relatives à l'augmentation du pouvoir des Papes en France étaient vaines. Le Concordat sans doute n'était point parfait; mais, disait familièrement le Chancelier, « il est certain et notoire qu'il n'y a chose au monde, quelle qu'elle soit, que, sy on veut tirer et excerper tout le mal qui y est et laisser le bon, ne soit trouvée mauvaise, ainsi qu'est d'un rosier, car à tirer seullement les espines et à laisser les roses, sera trouvé très mauvais. » Il insistait surtout sur le fait qu'il y aurait désormais « loy certaine » et « loy bien faite, par laquelle chacun se réglera et gouvernera ». Du reste, il déclarait que le Roi autorisait le Parlement à protester contre l'abolition de la Pragmatique, pourvu que le Concordat fût enregistré.

LE PARLEMENT CÈDE.

Les conseillers chargés de porter les remontrances ne furent envoyés par le Parlement, à Amboise, qu'en décembre 1518 Ils furent très mal accueillis Le Roi leur fit attendre audience jusqu'à la fin de février; il leur déclara qu'il ne voulait pas voir en France « un Sénat comme à Venise », refusa d'entendre aucune de leurs objections et termina en leur disant « bien rudement » · « Allez, partez demain et qu'il n'y ait faute ». La Trémoille, dépêché à Paris, avec un ordre formel d'enregistrement, se présenta au Parlement, le 15 mars, et fit savoir « que le Roi était merveilleusement courroucé des retards et dissimulations de la dicte Court, à laquelle il luy appartenoit de commander comme à ses subjectz, et à eulx à obéyr. . et a dit que le Roy luy a répété les dictes paroles plus de dix fois en un quart d'heure. Et luy a chargé de dire à la dicte Court que, là où elle ne le feroit, qu'il feroit chose dont la dicte Court se repentiroit ».

La Cour n'obéit qu'à la dernière extrémité, et même elle fit entendre des protestations solennelles, véritablement courageuses. « Toutes chambres assemblées, voyant et considérant les grandes menaces dont on usoit à son égard », elle enregistra, le 22 mars 1518, en cette forme : « Leue, publiée et registrée par l'ordonnance et commandement du Roi nostre Sire, réitéré plusieurs fois, en présence du sire de La Trémoïlle, premier chambellan du Roi nostre dit Sire, et par luy spécialement à ce envoyé ». En outre, le Parlement avait déclaré, le 19 mars [1], que les procès en matière bénéficiale « seroient jugés par la dicte Court selon la Pragmatique ». Près

1. Ce même jour, il avait admis l'opposition de l'Université au Concordat et déclaré que même si l'acte était enregistré, les privilèges, franchises et libertés de l'Université resteraient intacts.

de dix-huit mois s'étaient écoulés depuis la signature définitive entre le Roi et le Pape.

L'UNIVERSITÉ

De son côté, l'Université s'était agitée. En 1517, elle avait présenté requête au Parlement contre le Concordat, mais celui-ci, toujours jaloux de l'Université, s'était borné à l'enregistrer; elle essaya alors d'agir par ses propres forces : elle protesta fort énergiquement contre le Concordat, ordonna des processions, où devaient figurer des « *juvenes* », c'est-à-dire des écoliers, et décida le Chapitre de Paris à s'unir à elle Comme le Parlement, elle affectait de s'élever surtout contre les abus de l'autorité papale et de mettre le Roi hors de cause. Après l'enregistrement du Concordat, elle en appela à un concile général; le Recteur interdit aux imprimeurs « d'imprimer le Concordat, sur peine de privation des privilèges de l'Université ». Il y eut un moment de vive effervescence; des libelles diffamatoires « en mètres latins » couraient contre François I[er] lui-même. Mais l'autorité royale était trop forte. Des édits, présentés au Parlement dans le courant d'avril 1518, portèrent défense « aux recteurs, sergents et députés des Facultés, procureurs des Nations, que désormais ils ne s'assemblent pour raison et à cause des choses concernant le faict de l'état du Roi, police et gouvernement de la chose publicque ». L'Université, bien entendu, se soumit.

L'ÉDIT DE 1527.

Pendant six ans et plus, le Parlement continua à juger les procès en matière bénéficiale sans tenir compte du Concordat. Le Roi finit par briser sa résistance, dans le lit de justice du 24 juillet 1527. L'ordonnance qui y fut lue « défendit et prohiba... toute cour, juridiction et congnoissance des matières archiépiscopales et d'abbayes », et les transféra au Grand Conseil. C'est à partir de ce moment que le Concordat entra véritablement en application.

DERNIÈRES PROTESTATIONS CONTRE LE CONCORDAT.

Mais les protestations contre le nouveau régime ne cessèrent pas, au cours du XVI[e] siècle. Aux États d'Orléans (1560), l'Église et la noblesse s'entendirent pour en demander l'abolition, il en fut de même à l'assemblée de Melun, en 1579, aux conciles de Rouen (1581), de Reims, de Bordeaux (1583). Ni le Roi ni la Papauté ne cédèrent. « Toute la jurisprudence bénéficiale, écrit avec raison Gaillard, a été réglée sous le règne de François I[er], et à peine a-t-elle éprouvé depuis de légers changements, qui n'ont fait que développer et perfectionner les établissements formés sous ce règne. »

PART DU ROI ET DU PAPE.

Le Roi et le Pape gagnaient également au traité de 1516. Le Concordat augmentait considérablement les pouvoirs du Roi, substitué aux chapitres pour la nomination aux grandes fonctions ecclésiastiques. A vrai dire, le souverain intervenait depuis longtemps dans les

élections par l'exercice de la recommandation, et il était bien rare qu'elle fût sans effet : on en voit des exemples sans nombre, sous Charles VIII[1] et Louis XII. Du moins le clergé gardait, avec le droit strict d'élire, le privilège d'être sollicité et tout ce qu'il entraîne de transactions. Voilà ce qu'il perdit réellement. François Ier, d'ailleurs, poussa vivement ses avantages ; un accord conclu avec le Pape en 1531 supprima le droit d'élection pour la plupart des abbayes qui l'avaient conservé. « Le Roi, dit l'ambassadeur vénitien, a la nomination à 10 archevêchés, à 82 évêchés, à 527 abbayes, à des prieurés et canonicats en nombre infini; ce privilège lui assure la plus grande soumission et obéissance des prélats ou des laïques par le désir qu'ils ont d'acquérir des bénéfices » Quant au Souverain Pontife, l'accord avait pour lui l'avantage de supprimer, avec la Pragmatique, les derniers souvenirs du Concile de Bâle, et la Cour de Rome préférait certainement un clergé monarchique à un clergé indépendant.

Personne d'ailleurs ne se préoccupa de remédier « aux scandalles » dont parlait le Chancelier. Dans les abbayes qui gardèrent jusqu'en 1531 le droit d'élection, le Roi intervint sans scrupules en faveur de ses créatures Il usa de séductions ou de menaces pour faire élire abbé de Cluny et de Saint-Denis Aymar Gouffier, de la famille de Boisy. Duprat s'empara par la brigue et la violence de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, malgré les privilèges des moines. Ce fut encore bien pis lorsqu'il s'agit de nommer aux évêchés ou aux bénéfices concordataires.

Le Concordat eut des conséquences très graves et très étendues, même dans l'histoire sociale. Désormais l'Église de France fut divisée en deux clergés.

LE CLERGÉ CONCORDATAIRE. D'abord le clergé royal, dans les hautes fonctions ou les riches abbayes. François Ier le composa de ses parents et de ses favoris ou de leurs parents et de leurs amis; il obtint pour eux l'agrément pontifical, en liant partie à Rome avec des familles puissantes qui entrèrent dans sa clientèle, ou en se servant de ses cardinaux et de ses ambassadeurs[2]. Il s'organisa un vrai trafic, où les complaisances de la Cour pontificale se payèrent en monnaie d'évêchés français; Bibbiena fut nommé évêque de Coutances; bien d'autres étrangers reçurent des évêchés ou des abbayes en France. Le Roi, dans toutes les présentations faites au Pape, insiste toujours sur la naissance du candidat, sur

1. Consulter les *Procès-verbaux des séances du Conseil de régence de Charles VIII*, publiés par Bernier, 1836, et le vol. précéd., p. 411.
2. Madelin, *article cité*.

les services qu'il a rendus ou pourra rendre, non pas à l'Église, mais à lui-même. Le Pape n'y trouvait pas à redire et ces termes devinrent bientôt de style. D'ailleurs la Cour romaine, dans l'enquête qu'elle faisait avant l'octroi de l'institution canonique, s'informait presque exclusivement de la valeur des bénéfices, non de la moralité du candidat. Des deux parts, la nomination d'un évêque ou d'un abbé est une affaire administrative et gouvernementale

Puis venaient les commendataires laïques : soldats, artistes, lettrés, fonctionnaires, qu'on récompensait ou payait en bénéfices d'Église. Ils touchaient les revenus des abbayes et déléguaient l'administration spirituelle à des prévôts munis de titres canoniques. Primatice eut l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, à Troyes; Philibert de l'Orme, celle d'Ivry; Brantôme, celle de Brantôme. Ce fut une sorte de second clergé, mais tout en dehors du clergé même, et qui se multiplia dès le règne de François Ier.

LE CLERGÉ INDÉPENDANT.

Restait le clergé des paroisses : curés et vicaires, etc. Sa situation et ses intérêts le confondirent bientôt avec les gradués qui obtenaient les minces bénéfices non sollicités par les personnes influentes, avec les moines des abbayes en commende, et aussi avec les innombrables licenciés ou docteurs des Facultés, candidats perpétuellement évincés aux fonctions rétribuées.

Ce fut l'Église famélique, mais agissante, passionnée et démocratique, sortie en grande partie des universités, dont elle conserva l'esprit. Elle s'écarta peu à peu du clergé riche, elle prit contre lui des haines qui bientôt dévièrent contre la Royauté, auteur des maux dont elle souffrait. Il se fit parmi ces séculiers et ces réguliers ainsi rapprochés une opposition d'abord sourde, mais toujours ardente à l'institution nouvelle, et par suite à la Royauté. Elle éclatera au moment des guerres de religion, qu'elle explique en partie.

Mais la grande conséquence sociale du Concordat, c'est que le clergé cessa d'être un corps pour devenir un ordre. Du même coup, une aristocratie fut créée dans l'Église qui, elle aussi, tout comme l'aristocratie laïque, eut ses privilèges, ses préjugés, et s'enferma dans un isolement hautain.

II. — RAPPORTS DU ROI ET DU CLERGÉ

LE ROI PREND LES TRÉSORS DES ÉGLISES.

PENDANT tout son règne, sur ce clergé pour ainsi dire domestiqué, François Ier exerça un pouvoir presque sans limites. Il renouvela toutes les mesures qu'avaient prises, au moyen-âge, des rois comme Philippe-le-Bel et Philippe de Valois. Il se servit surtout de son pouvoir pour se procurer des ressources financières. En 1522, il s'empara dans certaines églises des joyaux et des objets de valeur, pour les vendre. Il fit enlever la grille d'argent doré donnée par Louis XI à Saint-Martin de Tours; les joyaux de la cathédrale de Reims furent pris. Un règlement de 1522 accordait aux églises dépouillées « dans les généralités d'Oultre-Seine et Languedoc » un dédommagement de 200000 livres, payables sur les biens du domaine. Mais ce dédommagement fut-il réellement perçu ?

LES DÉCIMES.

Les levées de décimes se multiplièrent. Le Roi y procédait avec le concours du Pape : il y en eut en 1518, 1522, 1526, 1527, 1529 : on a le compte de la décime du diocèse de Cahors en 1526. A côté de la décime, le don gratuit, les subsides[1]. En 1522, l'évêque et le chapitre de Troyes durent contribuer à un subside de 1200000 livres; en 1523, il est question pour le clergé de Paris d'un reliquat dû par lui de 11780 livres. En 1535, 1542, 1545, les exigences paraissent avoir été plus particulièrement lourdes. Le Roi prenait quelquefois le prétexte d'une croisade — en 1520, par exemple ; — ordinairement il invoquait des besoins urgents, les menaces d'invasion. Mais il savait que ses déclarations étaient accueillies avec incrédulité; il était trop notoire qu'une partie de l'argent restait aux mains des favoris. En 1523, il en était réduit à certifier, « sur sa parole, que la somme d'argent par lui demandée au clergé de Troyes ne sert qu'à payer les frais de la guerre et urgentes nécessités du royaume ». C'était parole de roi, non de chevalier.

SAISIE DU TEMPOREL DES ÉGLISES.

Le clergé essaya plus d'une fois de se défendre. Mais il était désarmé par le droit que s'arrogeait le Roi, toujours avec le laissez-passer du Pape, de confisquer son temporel. En 1523, le Prévôt de Paris reçut l'ordre de saisir les biens des membres du clergé, qui n'auraient pas payé la décime dans un certain délai. En 1535, des lettres patentes enjoignirent de « saisir le tiers du temporel des chapitres, collèges et communautés, la moitié du temporel des archevê-

1. *Compte de la décime levée au diocèse de Cahors en 1526 — Taxe du don gratuit de 1535, Diocèse de Clermont-Ferrand.* Mélanges histor., t. II et IV, dans la Collect. des doc. inéd. sur l'Histoire de France, 1877 et 1882.

ques, évêques, abbés, prieurs, couvents et commanderies ». Des fermiers étaient chargés d'administrer ces biens et de prélever sur les revenus les sommes auxquelles ils avaient été taxés. On entreprit même de vérifier les titres de propriété des églises faisant partie de l'ancien domaine de la Couronne, ce qui annonçait l'intention de discuter les titres du clergé à les posséder. Des mandements lancés en avril montrent qu'on était décidé à passer partout aux mesures de coercition contre les récalcitrants. Le clergé transigea, comme il l'avait fait en 1522. Des difficultés de même ordre se représentèrent en 1541 et se résolurent de même.

AFFAIBLISSEMENT DE LA JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

D'autres façons encore, la main du Roi s'appesantit. Il brisa toute opposition à la juridiction laïque : défense de citer devant les juges d'Église toute personne n'appartenant pas au clergé, quand il s'agit d'actions personnelles, et aux juges d'Église eux-mêmes de délivrer aucune citation de ce genre. Les clercs « mariés ou non mariés » sont justiciables des tribunaux royaux s'ils exercent le commerce[1]. François Ier intervenait aussi dans la vie ecclésiastique et religieuse; il envoyait aux prélats des instructions sur leur devoir de résidence, sur la célébration des offices, la répression des abus, la réformation de l'hérésie[2].

LE ROI ET LA PAPAUTÉ.

Maître du clergé français, le Roi, comme ses prédécesseurs, défendait énergiquement son pouvoir contre toute intervention de l'autorité pontificale : Lettres extrêmement nombreuses autorisant la publication en France des bulles pontificales, ce qui implique la faculté de l'interdire — et le Roi le fit plus d'une fois —, ou confirmant les pouvoirs de légat *a latere* : en 1540, du cardinal Alexandre Farnèse, en 1542, du cardinal Sadolet; réserve constante du droit de régale sur les sièges vacants. Les ménagements à l'égard des papes s'expliquent bien plus par les nécessités de la politique étrangère que par des sentiments de considération pour les droits ou les prétentions de la Cour de Rome.

1 Ordonnance de Villers-Cotterets (1539).
2 Sur ce dernier point, voir ci-dessous le chap IV du liv VI Le clergé fut souvent entravé dans la poursuite des hérétiques par les administrations civiles Le Roi lui-même était fort partagé entre ses sentiments catholiques et la crainte de voir l'Eglise empiéter sur les pouvoirs laïques, à la faveur des troubles religieux.

CHAPITRE III

LES BOURGEOIS ET LES ROTURIERS

MÉLANGE DES ORDRES.

APRÈS les nobles, les privilégiés et le clergé, viennent les gens du Tiers État. Mais ces distinctions ne sont pas rigides et exclusives. En effet, un noble peut posséder des biens roturiers soumis à la taille; il peut appartenir à l'Église dans l'ordre des tonsurés : il acquiert ainsi un état ou des privilèges particuliers, sans perdre ceux de sa naissance. Quant aux gens du Tiers, beaucoup d'entre eux occupent des domaines nobles et achètent des fiefs. Ils sont, à ce titre, soumis aux obligations du ban ou de l'arrière-ban[1]. Enfin, le privilège de clergie, sans les faire sortir de leur ordre, leur assure, à eux aussi, certains des avantages spéciaux réservés à l'état ecclésiastique.

De tous les ordres d'ailleurs, celui du Tiers est le moins déterminé Outre que la classe des officiers, composée surtout des gens du Tiers, forme la transition entre lui et les deux autres, il est divisé lui-même en un certain nombre de groupes.

LES BOURGEOIS.

Les ordonnances royales distinguent toujours entre le peuple des villes et celui des campagnes et, dans les villes mêmes, entre les bourgeois, les manants et les habitants. Le droit de bourgeoisie est attaché à certaines villes, ordinairement qualifiées de « bonnes villes et cités » du royaume : Paris, Troyes, Reims, Orléans, etc. Pour le posséder, il faut résider dans la ville et y séjourner pendant une partie au moins de l'année, quelquefois y posséder une maison ou bien payer une certaine redevance.

Ainsi s'était constituée au moyen-âge et existait encore, au XVIe siècle, une sorte d'aristocratie dont les familles avaient, comme

1 M. Roy, *Le Ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au XVIe siècle*, 1885 : « Maistre Jehan Chapelle, advocat à Joigny, seigneur de Merdelin et des fiefs du Hay, du Buisson Nozeau, etc... Pierre Bourgeois, marchant de Courtenay, pour le fief de la Tutellerie Claude Tixerant, bourgeois de Troyes, seigneur pour une huitiesme partie du dit Malay, etc. ».

celles des nobles, leur généalogie embrassant souvent plusieurs générations. Les bourgeois avaient une fortune patrimoniale ou bien ils faisaient partie des corporations, soit comme maîtres, soit comme jurés. Ces derniers, presque toujours élus dans les mêmes familles, tenaient dans la cité rang de personnages. Leur place éminente dans les confréries adjointes à chaque métier, la part officielle qu'ils prenaient aux solennités alors si nombreuses — processions, entrées de souverains — et toujours célébrées avec un éclat extraordinaire, contribuait encore à grandir leur rôle.

FONCTIONS MUNICIPALES.

Dans la plupart des villes, les charges municipales étaient réservées aux bourgeois, qu'ils fissent ou non partie des corporations. C'est parmi eux qu'étaient pris les maires, les échevins, les corps délibérants, revêtus d'un pouvoir considérable pour la gestion des intérêts urbains, entretenant par là des relations avec les seigneurs, avec le clergé, avec les agents du Roi et avec le Roi lui-même. S'ils rencontraient de grosses difficultés dans ces fonctions, ils y gagnaient aussi de la considération et même du prestige, les villes étant des puissances financières dont on avait besoin [1].

La bourgeoisie du XVIe siècle devait sa richesse à l'exploitation de la terre, à l'industrie, au commerce, aux placements d'argent.

LA TERRE

La fin du XVe siècle et la première moitié du XVIe, malgré les guerres et les abus financiers du gouvernement, furent un temps de prospérité pour le pays. Sauf aux frontières, vers la Picardie, la Champagne et la Provence, les hostilités se passèrent en dehors de la France, et l'extrême vitalité dont les provinces frontières elles-mêmes firent preuve, dans l'intervalle des invasions, montre combien les ressources étaient grandes. Quelques fléaux, que l'histoire quelquefois grossit en les enregistrant, des incendies assez fréquents — celui de Troyes en 1524 a laissé un souvenir — ne suspendaient que pour un temps l'activité de la production.

A ce même moment, les nobles s'en allaient exercer des fonctions de cour ou de gouvernement. La plupart servirent dans les armées; beaucoup restèrent sur les champs de bataille. Les bourgeois achetèrent les hôtels, les fiefs des gentilshommes ruinés ou les biens tombés en déshérence. Ils achetèrent aussi les parcelles du domaine royal, dont les aliénations se multiplièrent pendant tout le règne [2]. Or la terre assurait des bénéfices suffisants, soit qu'elle fût affermée — on a cru pouvoir constater que le prix des fermages monta au XVIe siècle, — soit qu'elle fût exploitée directement par son propriétaire.

1 Les membres des corps municipaux étaient souvent anoblis Ceux de Lyon l'avaient été en 1495

2. Vachez, *Histoire de l'acquisition des terres nobles par les roturiers dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, du XIIIe au XVIe siècle*, 1891.

LES RENTES.

La grande nouveauté (avec la possession de la terre) vint peut-être du changement qui se produisit peu à peu dans les règles ou les coutumes relatives au prêt d'argent. La haute bourgeoisie avait pratiqué de tout temps la banque, mais, en dehors des opérations de finance ou de commerce, les capitaux ne donnaient guère de revenu, puisque le prêt à intérêt restait prohibé. Les seuls procédés admis étaient celui de la rente constituée, dans laquelle le prêteur remettait une somme entre les mains de l'emprunteur, moyennant le paiement annuel d'une rente déterminée, généralement assignée sur un immeuble, avec forme de contrat d'hypothèque, ou celui de la rente foncière, dans lequel le détenteur de l'immeuble payait des intérêts sous forme de rente. Dans ces deux cas, le capital était à peu près immobilisé. Lorsque l'État eut créé des rentes mobilières[1] et lorsque les préjugés contre le prêt à intérêt s'affaiblirent, l'argent disponible devint plus productif, avec des facilités de circulation et de maniement. Alors, les bourgeois commencèrent à devenir des « rentiers ». Bodin, à la fin du siècle, déplorera cette sorte de révolution, qui les entraînait à abandonner l'industrie, le commerce et la culture de la terre.

RICHESSE DE LA BOURGEOISIE.

C'est dans les histoires municipales qu'on peut le mieux saisir la bourgeoisie et se rendre compte de son état. A Troyes[2], par exemple, les membres des familles Hennequin, Molé, Lesgrigny, Dorigny, tailleurs, teinturiers, orfèvres, sont des gens de haute importance. D'abord par leurs biens fonciers : Hennequin possédait jusqu'à 60 maisons; d'autres détenaient 20 et 30 fiefs ruraux. Leurs inventaires dénotent de grandes fortunes, qui se manifestent aussi par les sommes considérables qu'ils consacrent aux constructions publiques : églises, hôpitaux, hôtels de ville, ou par la beauté de leurs constructions privées. Après les incendies de 1524 et de 1530, ils rebâtirent presque immédiatement leurs hôtels, qui reparurent plus somptueux. Aussi ne voit-on qu'eux dans les hautes charges des corporations ou de la municipalité. Ils sont qualifiés de nobles hommes, honorables personnes. Bien plus, ils acquièrent la noblesse proprement dite sans renoncer à l'exercice de leurs métiers, car certains portent le titre d'écuyers Beaucoup de membres de ces familles entrent dans les offices financiers ou judiciaires, — on rencontre un assez grand nombre de Troyens au Parlement de Paris, — ou bien dans l'Église. Quelquefois encore, les bourgeois épousent des filles de famille noble ou donnent leurs filles à des gentilshommes. Les actes notariés pour les partages de suc-

1. V ci-dessus, p 241, 242.
2. Boutiot, *Histoire de la ville de Troyes*, t III, 1873 A. Janvier, *Les Clabault, famille municipale amiénoise (1349-1539)*, 1889.

cession font toucher du doigt les contacts incessants qui se faisaient ainsi entre les ordres [1].

DIMINUTION D'INFLUENCE.

Pourtant la bourgeoisie ne joua qu'un rôle politique secondaire au XVI[e] siècle. Elle fut peu à peu exclue des hautes fonctions gouvernementales, qu'elle avait si fréquemment occupées sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et qu'elle gardait encore au début du règne de François I[er]; la noblesse les reconquit entre 1520 et 1547. En ce qui concerne les fonctions ecclésiastiques, le Concordat lui nuisit, parce que le Roi donna les bénéfices à ses courtisans et aux nobles. Puis, d'autre part, la classe populaire commença à grandir et, dans plusieurs villes, elle réussit à entrer dans l'échevinage.

Pour la classe des gens mécaniques, c'est-à-dire des petits patrons et des ouvriers, on ne voit guère de changements à signaler. Il n'y en eut pas plus dans le peuple des campagnes.

LE SERVAGE.

Le servage existait encore en certaines parties de la France. S'il avait disparu complètement de la Normandie et presque complètement du Languedoc, on le retrouve en Nivernais, en Bourbonnais, en Auvergne et tout particulièrement en Bourgogne. En 1530, un seigneur y donne la liberté à ses mainmortables qui, « selon la première loi, sont aussi, comme nous, des hommes francs et libres ». En 1533, un serf y est affranchi moyennant le paiement de 6 écus d'or.

Le Roi conférait le droit d'affranchir ou bien même concédait directement la liberté. Il y a de très nombreux actes de ce genre sous François I[er] En 1544, il affranchit tous les serfs de ses domaines bourguignons, mais la Chambre des comptes résista si vigoureusement que l'édit fut révoqué l'année suivante.

1 On trouvera dans l'ouvrage de Santi et Vidal, cité à la page suivante, des types très saisissants de petits bourgeois exploitant leurs terres, en vendant les produits, faisant du commerce, de la menue spéculation et aussi de l'usure plus ou moins déguisée

CHAPITRE IV

SITUATION ÉCONOMIQUE[1]

I LA VALEUR DE L'ARGENT. — II L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE. — III. LA FRANCE ET LES MONDES NOUVEAUX.

I. — LA VALEUR DE L'ARGENT

QUELLES furent pour les différentes classes de la société les conditions matérielles de la vie? Où commençait pour l'individu l'aisance, la richesse? Cette question soulève celle de la valeur de l'argent, qui contient elle-même trois problèmes, le premier très difficile, le second et le troisième presque impossibles actuellement à résoudre.

LE NUMÉRAIRE

1° Quelle est la valeur en titre et en poids des monnaies anciennes sonnantes ou des monnaies de compte, comparées aux monnaies actuelles d'or, d'argent ou de billon? 2° Quel est le pouvoir de l'argent, c'est-à-dire la différence entre les prix d'autrefois et ceux d'aujourd'hui pour un objet identique ou un même travail? 3° Quel est, dans une époque donnée, le rapport de l'argent avec les besoins sociaux ou les habitudes de vie?

LA LIVRE TOURNOIS ET LES MONNAIES

Au XVI[e] siècle, comme pendant le moyen-âge, la monnaie courante était la livre tournois[2], divisée en sous et en deniers (1 livre tournois = 20 sous; 1 sou = 12 deniers). Mais la livre tournois n'était qu'une monnaie de compte, pas même une monnaie de papier, simplement un procédé de convention employé pour déterminer la somme

1 OUVRAGES. De Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, Mém de l'Acad des Inscriptions, t XXI, 2[e] part., 1857. D'Avenel, *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées, et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800*, 4 vol , 1894 (Mais voir Seignobos, Revue critique, 1898, t XLI) E. Levasseur, *Mémoire sur les monnaies du règne de François I[er]* (Extr de la nouvelle série des ordonnances des rois de France, t I[er]), 1902 On peut ajouter *Livre de raison de M[e]. Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris* (1519-1530), publié par Fagniez, Mémoires de la Société de l'hist de Paris, t XII, 1885 Louis de Santi et Aug Vidal, *Deux livres de raison, 1517-1550* (pour l'Albigeois), 1896. *Table du prix du setier de blé, mesure de Paris, depuis 1397 jusqu'en 1581*, Leber, Mélanges, t. VII.

2 Ou la livre parisis, dont le rapport avec la livre tournois est de 5 à 4.

à payer ou à recevoir, et le paiement effectif ne se faisait qu'en monnaies réelles, sonnantes ou de poids, suivant l'expression adoptée. Les principales, sous le règne de François Ier, furent l'écu d'or au soleil et le teston d'argent. Leur valeur s'établissait de deux façons : par rapport à un poids déterminé, le marc d'or ou d'argent[1], par rapport à la livre tournois. Or, ce double rapport varia presque continuellement. En ce qui concerne le marc, on y taillait tantôt plus, tantôt moins de pièces. En ce qui concerne la livre tournois, on l'évaluait, suivant les moments, à une valeur différente relativement au teston ou à l'écu.

VALEUR DE LA LIVRE TOURNOIS.

Pour les relations de la livre tournois avec les principales monnaies de poids, on est suffisamment renseigné par les ordonnances. L'écu d'or au soleil varia de 1 livre 16 sous tournois à 2 livres 5 sous tournois. Le teston valut de 10 à 11 sous tournois. De là, on le voit, un premier embarras pour la comparaison avec nos monnaies actuelles, car, si l'on voulait arriver à une précision absolue, il faudrait presque établir un calcul année par année. D'un autre côté, la proportion entre l'or et l'argent n'a pas toujours été la même, et elle n'était pas, en tout cas, la même que de nos jours. On ne peut donc aboutir qu'à des approximations[2]. Puisqu'on en est réduit ici à ne prendre les chiffres que comme un terme commode pour des rapprochements, et que c'est là d'ailleurs leur seule utilité, nous adopterons le chiffre de 4 francs comme étalon moyen de la livre pour le règne de François Ier. Ainsi 1 livre tournois = 4 francs; 1 sou = 20 centimes; 1 denier = 1 cent. 66[3] en monnaie d'aujourd'hui.

1 1 marc d'argent = 245 gr

2 M de Wailly a essayé de serrer davantage les faits et, bien que ses chiffres soient en partie conventionnels, ils fournissent tout au moins certaines indications utiles Pour lui, la livre tournois oscilla de 4 fr 88 (monnaie réelle actuelle), en 1516, à 4 fr. 23, en 1539. M d'Avenel trouve ces chiffres exagérés et il donne comme moyenne 3 fr 92 d'aujourd'hui pour la livre, pendant les années 1512-1540 M. Levasseur se rapproche du chiffre de 4 francs

3 L'écu peut être évalué dès lors à 8 ou 9 francs environ.

Pour établir le pouvoir de l'argent au XVIe siècle, on a cherché des termes de comparaison dans les choses les plus usuelles · le blé, le vin, la viande, etc Or, comme leur prix varie et surtout variait, suivant les années de disette ou d'abondance, comme il variait aussi suivant les pays, on risque fort de prendre un étalon accidentel, sans compter que le rapport de la qualité avec le prix restera presque toujours inconnu

Même si l'on arrivait à des rapprochements à peu près démonstratifs, on n'aurait résolu que le moindre terme du problème. En effet, le prix du blé, de la viande ou du vin, ne représente qu'un élément de la vie économique. L'écart de prix n'est pas du tout le même aujourd'hui qu'autrefois entre les objets d'alimentation et les étoffes, les effets d'habillement, etc Mêmes différences en ce qui concerne la rémunération du travail, parce que la hiérarchie des métiers ou des professions ne correspond pas à celle de jadis Aussi les chiffres donnés par les économistes ou les historiens, qui ont cherché à évaluer le pouvoir de l'argent au XVIe siècle, présentent-ils des différences déconcertantes On va de 3 à 4, 5, 6 et même 10. Plusieurs érudits proposent la moyenne de 4 à 5, moyenne encore bien illusoire. Il suffit, si l'on veut se rendre compte de l'état des choses, de comparer les prix avec les traitements, les gages ou les salaires. Encore cette comparaison même n'est-elle pas facile, parce que les éléments n'en sont pas acquis avec certitude. Les comptes royaux, qui fournissent beaucoup de chiffres, ne doivent pas inspirer une confiance entière, car on peut

TRAITEMENTS ET SALAIRES.

Les gages et les salaires étaient en général peu élevés, et il semble bien que seules les fonctions de Cour ou de gouvernement pouvaient enrichir.

En effet, Claude de Guise touchait 18000 livres par an [1], Montmorency 12000; une foule d'autres courtisans de 6 à 12000 [2]. Un ambassadeur en mission recevait 20 à 25 livres par jour, un maître des requêtes en tournée, 5 livres. Les artistes célèbres, aux gages du Roi, furent payés : Rosso sur le pied de 1400 livres par an, Primatice seulement de 600 [3]. Leurs collaborateurs en sous-ordre étaient appointés à 250 livres environ.

Quant aux salaires, on voit un maître imagier de quelque réputation être payé par jour 6 sous environ, un compagnon maçon 3 à 4 sous, un manœuvre aux champs 2 sous. Il est vrai que des rétributions en nature s'ajoutaient souvent aux paiements en argent, ou que les ouvriers recevaient une part de nourriture, certains effets de travail, etc.

PRIX DES CHOSES.

Le prix des choses est très variable en ce qui concerne les objets d'alimentation. Le blé à Paris valait en temps ordinaire 1 livre 1/2 le setier [4], mais il monta parfois jusqu'à 6 et même 7 livres 1/2. Des chiffres authentiques donnent pour la région d'Albi les renseignements suivants . le setier de blé passa de 2 livres environ, en 1520, à 4 livres 8 sous, en 1531, il redescendit à 1 livre 4 sous, en 1536, et remonta jusqu'à 4 livres 13 sous, en 1545. La barrique [5] de vin oscilla de 1 livre 5 sous à 4 livres 1/2, mais pour des qualités différentes peut-être.

Un cheval se payait de 5 à 12 et 14 livres; un âne, de 4 à 4 l. 1/2, un mulet 11 livres et plus; une paire de bœufs 11 à 19 livres; une vache 5 à 8 livres; un porc 3 livres; un mouton 1 livre. Il faut élever un peu ces prix pour Paris, ainsi la paire de bœufs était évaluée à 17 et jusqu'à 23 livres, un mouton à 1 et même 2 livres [6]

toujours supposer des majorations, des artifices de comptabilité, puis le Roi, payant fort irrégulièrement, devait payer plus cher On doit chercher les renseignements surtout dans d'autres documents mercuriales de marchés (on en a pour Paris), ordonnances fixant les taxes des denrées, registres de dépenses privées

1 En prenant la livre à 4 francs et en adoptant un chiffre de multiplication acceptable pour le pouvoir de l'argent (qui est 5), Guise toucherait aujourd'hui 18 000 × 4 × 5 = 360 000 fr, Montmorency 240 000, etc.

2. Les dons royaux (au moins sur le papier) étaient tres larges, le Roi accorde à Du Bellay Langey 18 000 livres, à un des Gentilshommes de sa maison 20 000

3. Mais leurs ouvrages étaient probablement payés à part

4 1 setier = 156 litres. La *Chronique parisienne de Driart* (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, t. XXII, 1895) donne des écarts de prix très considérables, suivant les années. On peut consulter aussi le *Livre de raison de Me Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris* (Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, 1885).

5 1 barrique = 203 litres. Dans les années d'extrême abondance, le prix de la barrique pour le vin de très bonne qualité descendit à 1 livre 15 sous à peine

6 MM Santi et Vidal, qui ont dressé le tableau de ces différents prix dans l'Albigeois, établissent que, suivant les objets, les rapports avec les prix actuels s'établiraient en multipliant les prix du XVIe siècle, tantôt par 4, par 5, tantôt par 13, 15, 17!

Un costume composé de robe, chausses, deux chemises, coûte 5 à 6 livres (comptes du Roi); deux habits de soie, l'un pour l'été, l'autre pour l'hiver, 21 livres (comptes du Roi); une aune de velours, 12 livres; une aune de drap « de petit prix », 1 livre à 1 l. 1/2, une once de musc, 22 livres; 2 perles à 23 ou 24 carats, 2000 livres; 2 gros diamants, 20000 livres (comptes du Roi). A côté de cela, on voit des statues destinées à un portail d'église ne se payer couramment que 10 à 12 livres.

CONSÉQUENCES DES DÉCOUVERTES GÉOGRAPHIQUES.

D'autre part, les apports d'argent et d'or qui, depuis la découverte du Nouveau Monde, vinrent chaque année augmenter la masse du numéraire, eurent pour effet de diminuer le pouvoir de l'argent. De 1493 à 1520, l'Europe recevait annuellement une moyenne de 30 millions d'or ou d'argent. De 1521 à 1544, la moyenne fut de 45 millions, et c'est surtout après 1544 que les afflux de métaux précieux se produisirent[1]. Aussi faut-il établir que la baisse des monnaies ne s'effectua que lentement, et ne s'accentua en France qu'à partir de 1540 environ. Malgré tout, la livre tournois ne cessa pas de descendre et le prix des choses d'augmenter insensiblement[2].

De ce phénomène on peut déjà signaler quelques conséquences sous le règne de François Ier hausse des fermages et de la valeur vénale du sol; au contraire, affaiblissement des revenus fixes, tels que les censives. Quant aux salaires, ils restèrent à peu près stationnaires avec très légères tendances à la hausse.

Les résultats ne furent fâcheux ni pour les agriculteurs ni pour les industriels ou les commerçants, qui pouvaient monter leurs prix proportionnellement. Ils le furent, en haut et en bas, pour les seigneurs fonciers et pour les ouvriers. Ceux-ci les subirent sans trouver par ailleurs aucune compensation Les seigneurs et les nobles cherchèrent les fonctions de cour ou de gouvernement; les bourgeois, les charges administratives ou les offices. Les uns se pressèrent autour du Roi, les autres se répandirent dans les emplois. Par là, se précipita le mouvement qui entraînait tout vers un régime d'absolutisme, de centralisation, d'aristocratie, de fonctionnarisme.

1 Levasseur, *Mémoire sur les monn du règne de Fr Ier*, p CLXVII-CLXX

2 Un édit de 1542 fournit des évaluations de prix pour une masse considérable de denrées, épiceries, matières brutes ou fabriquées, etc C'est un tarif pour la perception des droits d'entrée dans le royaume. Le Roi déclare qu'il a évalué les objets presque à la moitié de leur valeur réelle, pour soulager les marchands. Il semble bien cependant que certains prix sont plus élevés que ceux des marchés Voici quelques exemples le froment, 20 livres le muid (260 litres), le vin de tout cru, 14 livres (même mesure), ce qui met le setier à 9 livres et la barrique à 12 livres environ, 1 bœuf, 10 l 1/2; 1 porc, 2 livres; 1 cheval de charge, 45 livres; 1 livre de cannelle, 1 l 5 s, 1 livre de sucre, 8 s (?), 1 livre de cuivre, 2 s, 1 livre de plomb, 2 deniers, 1 aune de tapisserie de haute lice, 5 livres, etc On voit qu'il y a là des inégalités déconcertantes. (Fontanon, *Ordonnances*, t II, 455 et suiv)

II. — L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE[1]

PRODUCTIONS NATURELLES DE LA FRANCE

L'AMBASSADEUR vénitien, Marino Cavalli, dans sa relation de 1546, trace de la France économique un tableau, en grande partie exact, malgré quelque optimisme. Il insiste sur la variété, l'excellence et l'abondance des productions qui s'y rencontrent. La France exporte du blé en Espagne, en Portugal, en Angleterre, même en Suisse et à Gênes, quand l'état de paix le permet (et aussi, pourrait-il ajouter, les ordonnances royales) Elle fournit du vin de Bordeaux, de Bourgogne, d'Orléans, et des fruits à l'Angleterre, à l'Écosse, à la Flandre, à la Lorraine, à la Suisse. On y trouve des laines, mais généralement grossières, sauf en basse Normandie et en Picardie; on y fabrique assez de toiles ordinaires pour en vendre aux Anglais, aux Espagnols, aux Italiens, aux habitants de la Barbarie. Les bois abondent, chênes et hêtres surtout (ils occupent plus du sixième du territoire), et cependant ils coûtent très cher, parce que presque toutes les forêts appartiennent au Roi et que celui-ci vend son bois à un prix très élevé. En fait de métaux, on n'exploite guère que des mines de fer; le reste vient de l'étranger Mais il y a beaucoup de sel; on en exporte en Angleterre.

IMPORTATIONS ÉTRANGÈRES

A ce tableau de la production s'oppose celui des importations. Nous l'avons très complet et presque officiel dans un mémoire qui date probablement du milieu du siècle[2]. Les pays importateurs en France sont surtout la haute et la basse Allemagne, le Portugal, l'Italie, le Levant et l'Angleterre. Dans la basse Allemagne, qui comprend les Pays-Bas hollandais et flamands et la région du Rhin inférieur, le centre commercial est le port d'Anvers, qui « a desrobé presque toutes les aultres villes marchandes et attiré à elle toutes les plus grandes traffiques et négoces de marchandises, et ce, depuis quarante ans en ça, chose qui redonde grandement au détriment et

1. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France*, nouv édit, t II, 1901 Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. II, 1889 Dr Rich Ehrenberg, *Das Zeitalter der Fugger*, 2 vol, 1896 Rud. Eberstadt, *Das französische Gewerberecht und die Schaffung staatlicher Gesetzgebung und Verwaltung in Frankreich* (du XIIIe siècle à 1581), 1899. Hauser, *Ouvriers du temps passé, XVe et XVIe siècles*, 1899. N. Rondot, *L'ancien régime du travail à Lyon, du XIVe au XVIIe siècle*, 1897. Vital de Valous, *Et. Turquet et les origines de la fabrique lyonnaise* (1466-1536), 1868. *Les origines de la soie en France*, 1895. De Lespinasse, *Les métiers et corporations de Paris*, 2 vol., 1886-1892. Boissonnade, *Essai sur l'organisation du travail en Poitou, depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution*, Bulletin et Mém de la Soc des Antiq. de l'Ouest, 2e série, t XXII, 1899.

2. *Le commerce d'importation en France au milieu du XVIe siècle*, document inédit publié avec des notes par A. Chamberland, 1894 — Cette pièce s'accorde sur les points importants avec les principales indications de la relation de Cavalli, concernant les importations en France; nous nous en servons donc, bien qu'elle puisse être datée au plus tôt de 1551-1556 et que peut-être il faille même la reporter à une date un peu postérieure

LES ARTISANS SOUS FRANÇOIS Ier



LE POTIER

Il est assis devant son tour qu'il actionne avec ses pieds



TIREUSE ET TISSEUSES

Les tisseuses font le travail, placées derrière la chaîne



UNE IMPRIMERIE

Manœuvre de la presse



UNE FORGE.

Confection d'une pièce d'armure

Miniatures d'un *Recueil de chants royaux couronnés au Puy de la Conception de Rouen*, de 1519 à 1528 — Bibl Nat, Ms fr 1537

Clichés Berthaud

diminucion de toutes aultres bonnes manufactures et ouvraiges de France ». Anvers réussit même à attirer le transit du commerce des velours de soie d'Italie à destination de notre pays, et le gouvernement s'est en vain efforcé d'entraver les relations avec la Flandre.

Les achats français dans les deux Allemagnes portaient sur les métaux, les armes, les cuirs, les laines, les fourrures, les toiles, les étoffes, les tapisseries, les épices, les poissons, les jambons, les fromages, les chevaux. En Italie et dans les pays du Levant, on achetait surtout des étoffes (et des objets de luxe, soies, cristaux, joyaux, etc.) ou des armes; en Angleterre, de l'or, de l'argent, du plomb, de l'étain, du cuir, de la laine, du poisson. A l'Espagne on demandait des espèces monnayées, malgré les efforts des deux gouvernements pour paralyser ce commerce, qui était en désaccord avec les idées économiques du temps, parce qu'on croyait un pays d'autant plus riche qu'il possédait plus de numéraire.

Le Portugal était le principal intermédiaire du commerce avec les pays nouveaux; il nous vendait les épiceries, drogueries, pierres précieuses, parfums, bois de Brésil, « venant des Indes et autres pays du Levant et du Midi ».

Ces indications présentent la France comme plutôt tributaire des autres pays. Cela tenait sans doute aux guerres, aux exigences administratives et à la presque ignorance où l'on était des conditions nouvelles créées par les découvertes maritimes. On s'immobilisait dans les traditions économiques antérieures.

ÉTAT DE L'INDUSTRIE.

Pendant la première moitié du XVI[e] siècle, il n'y eut dans l'industrie française que des modifications de détail : rien qui ressemble à une révolution ni même à une évolution

LE RÉGIME CORPORATIF.

Le régime du travail resta le même et toujours fondé sur l'organisation corporative, avec la hiérarchie des patrons, des ouvriers, compagnons ou valets, et des apprentis. Cette organisation était très variable dans ses formes ou bien même elle n'existait point partout. Les villes de jurande formaient la minorité; à Lyon, il n'existait que quatre métiers jurés; très souvent les seuls métiers organisés en maîtrise étaient ceux qui fabriquaient des objets de première nécessité : alimentation, habillement, construction; même dans les villes de maîtrise, il restait un grand nombre d'ouvriers exerçant librement leur industrie. De sorte qu'on a pu dire que le régime corporatif allait s'affaiblissant et que le monopole était l'exception. Pourtant la théorie économique reposait bien sur le privilège et était très peu favorable à l'esprit de concurrence et d'initiative. Aussi la France ne sortit guère des voies jusque-là suivies. Quand on a cité le

développement de l'industrie de la soie, déjà introduite en France sous Louis XI, et des étoffes de brocard ou de velours [1], on a passé en revue à peu près les nouveautés de l'époque.

Pas plus que l'industrie, l'agriculture ne modifia ses habitudes ou ses procédés : il y eut seulement développement progressif des exploitations rurales, augmentation de la production et défrichement continu des forêts, qui se resserraient peu à peu.

INTERVENTION DU ROI.

Le gouvernement de François Ier intervint dans les questions de travail, mais sans avoir de conceptions originales. Il ne cessa pas d'hésiter, à propos du régime des corporations. Tantôt il créa des jurandes nouvelles, tantôt il distribua des lettres de maîtrise, qui permettaient d'arriver au patronat sans être agréé par les maîtres, mesure surtout fiscale, puisque le plus souvent ces lettres étaient vendues; elle était généralement prise à l'occasion d'une naissance, d'un mariage princier.

Dans ses rapports avec les maîtrises, François Ier fut déterminé souvent par des considérations politiques. Ainsi, il établit des fonctionnaires spéciaux, chargés de surveiller les métiers ; ses officiers de justice empiétaient perpétuellement sur les juridictions locales autonomes Il se méfiait des corporations et surtout des confréries, ces associations mi-religieuses, mi-économiques, annexées aux métiers et où les ouvriers avaient accès, tandis qu'ils étaient exclus de l'administration des corporations. Quelquefois même ils entreprenaient de former des confréries séparées. A ces tentatives, mal vues des patrons, les corps de ville aussi s'opposaient presque toujours. L'édit de 1539 supprima, sous les peines les plus sévères, toute confrérie de gens de métier et artisans par tout le royaume [2]. Mais il arriva ce qui arrivait partout, avec une administration qui redoutait les libertés, tout en étant incapable d'autorité, parce qu'elle était incapable de suite : dès 1540, des dispenses étaient accordées à quelques confréries, les autres reparurent bientôt

LES GRÈVES DE LYON ET DE PARIS

Le Roi ne fut jamais favorable aux ouvriers, toutes les fois que s'élevèrent des difficultés entre eux et les patrons ou que se formèrent des coalitions de travailleurs, pour obtenir par la grève des améliorations au régime du travail ou des augmentations de salaires. Une grève de ce genre éclata à Lyon en 1539, parmi les ouvriers imprimeurs, extrêmement nombreux dans cette ville savante. Ils se plaignaient de l'insuffisance des salaires et de la nourriture qui, d'après

1, François Ier, en 1536, et les consuls de la ville de Lyon autorisèrent Turquet et Naris à fabriquer des étoffes de ce genre. Voir Vital de Valous, *ouvrage cité*

2. En Poitou, au même moment, on voit le corps de ville de Poitiers empêcher la formation d'une confrérie par les compagnons menuisiers Il s'agissait d'une confrérie distincte de celle des maîtres. Boissonnade, *ouv. cité*, p 225

l'usage, était fournie par les patrons; ils protestaient contre l'emploi d'apprentis à leur préjudice et contre la distribution trop rigoureuse des heures de travail. Ils tinrent des assemblées secrètes, se concertèrent et suspendirent le travail. Ils s'étaient organisés presque militairement, avaient des étendards, des chefs, faisaient des patrouilles, empêchaient tout compagnon de rentrer dans les ateliers. La misère où ils furent bientôt réduits par suite du chômage n'avait pas affaibli leur énergie. Le corps de ville n'osait agir et temporisait.

Pendant ce temps, les compagnons imprimeurs de Paris s'agitaient aussi : « Au moyen de certaine confrérie particulière élue entre eux », ils avaient « par monopole et voie indirecte fait délibération de ne plus besogner avec les apprentis ».

ARRÊTS EN FAVEUR DES PATRONS

Les patrons de Lyon s'adressèrent au Sénéchal de la ville, ceux de Paris, au Roi. Le 31 juillet, le Sénéchal rendit une sentence interdisant les réunions de plus de cinq personnes, les coalitions, les grèves, le port d'armes et les entraves à la liberté du travail; les maîtres étaient autorisés à avoir autant d'apprentis qu'il leur semblerait utile d'en employer Les salaires n'étaient pas augmentés; toutes les contestations relatives à la nourriture devaient être jugées par le bureau de l'Aumône, institution d'assistance publique établie en 1531 En même temps, un règlement fixait les conditions du travail dans les ateliers et défendait aux compagnons de quitter, individuellement ou en masse, la tâche une fois commencée.

Soumise au Conseil privé par le Sénéchal de Lyon lui-même, la sentence fut confirmée, dès le 21 août 1539, et une procédure particulière ainsi que des peines très rigoureuses, la prison, la torture, la mort, furent instituées. Le 31 du même mois, un édit royal donna également satisfaction aux imprimeurs de Paris contre leurs ouvriers.

C'est à ce moment, en août 1539, qu'était signée l'ordonnance de Villers-Cotterets, dont un article supprimait les confréries.

RÉSISTANCES JURIDIQUES DES OUVRIERS.

Rien ne fut terminé cependant : les compagnons de Lyon et de Paris protestèrent contre les décisions royales; le Parlement, toujours jaloux de ses prérogatives, reçut l'appel des Lyonnais et cassa la partie de la sentence du Sénéchal qui donnait aux patrons le droit d'employer des apprentis comme ouvriers, avant un certain délai d'apprentissage. Sur quoi, les maîtres imprimeurs menacèrent de quitter Lyon pour s'établir à Vienne en Dauphiné. Les choses durèrent ainsi jusqu'à la fin de 1541; à cette date un édit royal reprit, en l'aggravant, l'arrêt que le Sénéchal avait prononcé en 1539 : il ne fixa ni le taux des gages, ni le salaire en nourriture. Il accusait les compagnons de s'être « bandés ensemble pour contraindre les maîtres imprimeurs de leur fournir plus gros gages et nourriture plus opu-

lente que, par la coutume ancienne, ils ont jamais eu. » Il disposa que l'ouvrier ne pourrait quitter le travail qu'en prévenant huit jours à l'avance; que le patron aurait tout droit de le congédier, quand il serait « de mauvaise vie, comme mutin, blasphémateur du nom de Dieu... » La durée du travail qui, dans la pratique, dépassait treize heures, ne fut point limitée [1].

Les ouvriers lyonnais ne se tinrent pas pour battus; ils en appelèrent encore au Parlement des lettres de 1541, pendant que les consuls de la ville saisissaient le Conseil privé. En 1544 seulement, François I[er] termina le litige, en confirmant toutes ses décisions antérieures. En fait, la grève avait pris fin depuis longtemps; mais l'intervention des compagnons par la voie de la procédure et le procès soutenu par eux pendant près de trois ans devant toutes les juridictions montrent qu'ils étaient assez fortement organisés

MANUFACTURES PRIVILÉGIÉES

François I[er] essaya de développer certaines industries en y substituant aux corporations un régime en partie nouveau. Louis XI et Charles VIII l'avaient tenté avant lui ils avaient établi à Poitiers des fabriques de draps, où se groupaient un certain nombre de petits patrons associés et placés sous la surveillance de la municipalité Cette institution dura pendant le XVI[e] siècle, mais sans donner les résultats attendus. François I[er] entreprit quelque chose de ce genre à Lyon, en 1536 : il accorda à un Français, Turquet, à un Génois, B Naris, et à leurs associés, des privilèges pour l'établissement (en réalité, le rétablissement) de fabriques de soie [2].

FIXATION DES PRIX

En ce qui concerne le régime commercial des corporations, il intervint pour réglementer les prix, empêcher les malfaçons et préserver de la fraude « le menu et pauvre peuple ». La fabrication des draps et de toutes les étoffes d'habillement était très surveillée et réglementée. En tout cela, il ne faisait encore que continuer ses prédécesseurs et il agissait comme eux en tuteur de ses sujets [3].

Un détail curieux se rencontre dans les ordonnances relatives aux hôteliers. Celle de 1523, « attendu que les despens de ceux qui voyagent sont si grands et excessifs qu'à peine plusieurs les peuvent supporter et en laissent leurs affaires nécessaires », établissait un tarif maximum. Chaque hôtelier devait avoir à sa porte un tableau, signé du juge ou de son greffier, où il inscrivait les prix. Cette ordonnance fut reprise en 1540 et 1546, avec défense aux hôteliers

1 Sur tous ces faits, voir Hauser, *ouvrage cité*
2. Voir ci-dessus, p 272, n 1.
3 Cette même préoccupation, mais au point de vue moral, se retrouve dans les nombreuses lois somptuaires dirigées contre le luxe Elles n'ont rien qui soit propre au XVI[e] siècle.

de quitter « leurs auberges ou hostelleries », preuve que le métier n'était guère rémunérateur[1].

L'AUNE ROYALE.

Le gouvernement agit d'une façon plus utile en essayant de réaliser l'unité des poids et mesures Mais une ordonnance générale préparatoire, du 13 novembre 1540, n'aboutit pas. Du moins, par un édit du 13 avril de la même année, le Roi avait établi pour les étoffes l'uniformité de mesurage. L'édit s'exprimait ainsi :

« Comme il soit venu à nostre cognoissance que, pour la diversité des aulnes, aulnages et formes d'aulnes et des noms des mesures servans à ceste fin, tant à nos citez et bonnes villes qu'autres lieux de nostre royaume, par cy devant plusieurs fautes, fraudes et abus se sont ensuyvis ès dits aulnages .. Avons ordonné : Qu'une seule forme d'aulnes soit establie et ordonnée en nostre royaume, qui aura de longueur trois pieds, sept pouces et huit lignes ». Cette aune devait porter le nom d'aune du Roi et être marquée à son coin. Il en serait fait un étalon, déposé à Paris et dans les principales villes du royaume

Mais il fallut là encore composer avec les privilèges ; on ne put enlever leur droit d'aunage aux seigneurs qui l'avaient, et la réforme ne fut même pas maintenue telle que François I[er] l'avait établie.

ÉDITS SUR LES BLÉS.

Pour l'agriculture, la surveillance fut méticuleuse, mais avec toutes sortes d'alternatives Le gouvernement s'informait presque tous les ans de la situation des différents pays et des prévisions pour la récolte En 1529, c'était Lyon qui était menacé de disette, et l'on faisait une enquête sur l'état des choses en Dauphiné, d'où l'on espérait faire venir le grain pour combler le déficit. Des problèmes de ce genre se posaient à chaque instant, puisque la règle générale était l'interdiction d'exportation de province à province, de telle sorte que le ravitaillement d'un pays à l'autre ne pouvait se faire qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

Comme ses prédécesseurs, François I[er], d'accord avec l'opinion de son temps, voyait le mal dans les accaparements, et ses nombreuses ordonnances sur la matière montrent qu'il fut impuissant à l'empêcher Dans l'édit de 1532, il disait : « Comme nous ayons esté informez que plusieurs personnages, par avarice et cupidité, non ayant Dieu, charité ne le salut de leurs âmes devant les yeux, ont acheté grande quantité de tous blez, les uns avant la cueillette et estans encores en verdure sur les champs, et les autres du populaire, hors le marché et en leurs maisons, pour mettre en greniers, pour

1 Une paire de draps, pour coucher jusqu'à cinq personnes, était taxée à 5 deniers, une serviette à 1, etc

iceux vendre à leur plaisir et volonté, alors qu'ils verront le peuple estre en nécessité... Avons ordonné : Que les bleds... soyent vendus et portez aux marchés publiques et non ailleurs... Lesquels bleds estans ès dits marchez, voulons estre vendus en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir premièrement et avant toute œuvre au populaire qui l'achète pour vivre au jour le jour, et nul ne sera à eux préféré.. »

En 1535, « acertenez de la grande abondance et copiosité de blez qui est de présent, grâces à nostre Seigneur, en la plupart des endroits de nostre royaume, de la cueillette de l'année dernière, et aussi qu'il est à estimer et à espérer, par l'apparence et la bonne disposition du temps (c'était le 20 février), que en l'année présente s'en pourra recueillir grande quantité... », il accorda le libre commerce entre les provinces. En 1544, la constatation des accaparements amena un retour à l'ordonnance de 1532.

Du reste, le Roi considérait l'autorisation de transporter les grains et denrées hors du royaume comme un droit souverain, il en résultait que ces questions se réglaient souvent d'après des préoccupations fiscales. L'application de ces mesures était ordinairement confiée aux officiers royaux, qui accordaient les passeports d'exportation.

LE PROTECTIONNISME

Pour les relations économiques de la France avec l'étranger, il n'y a rien de nouveau à signaler Ce fut tout simplement le régime de prohibition ou de protection en usage au moyen-âge. Il s'appliquait à l'industrie en général En 1527, on défendit l'importation des draps d'or, d'argent, de soie[1], et l'on interdit même de vendre les étoffes existant en magasin, sauf aux églises et aux princes du sang, avec délai maximum de six mois En 1539, on prohiba l'entrée des draps de Roussillon et de Catalogne.

La protection royale s'exerçait aussi au profit de certaines provinces ou de certaines villes. Ainsi Lyon avait le privilège de servir d'entrepôt à une partie des marchandises venant d'Italie et prétendait bien le garder · de nombreux édits eurent pour but de fermer au commerce italien toute autre voie que la route de Suse, qui aboutissait à Lyon. Les velours du Piémont, les soieries de Gênes, les étoffes d'or et d'argent étaient l'objet d'une surveillance particulière.

RIGUEUR DU RÉGIME DOUANIER

On pense bien que le gouvernement se préoccupait avant tout des droits qu'il percevait à l'importation. Dans un édit de 1540, il est surtout question de ces droits. Pour obvier aux fraudes, on interdisait de passer par « chemins obliques, faux passages et chemins détournez, soit par eau ou par terre », sous peine de confiscation, et

1 Cette interdiction fut renouvelée en 1540 pour tous les tissus de ce genre venant d'Espagne aussi bien que d'Italie

on autorisait tous les sujets à arrêter « les dits marchants et courriers »; le quart des objets confisqués serait attribué aux dénonciateurs. Bien plus, tous les chemins détournés par terre ou par eau devaient être rompus, « en sorte qu'il n'y ait plus aucune voye ou chemin pour y passer en quelque manière que ce soit ». Vrai blocus partiel.

ÉDITS SUR LES ÉPICES

C'est à propos des épices surtout que le gouvernement royal paraît s'être peu rendu compte de l'état de choses nouveau qui résultait des découvertes. Il s'attachait à n en permettre l'introduction que par certains ports; comme les droits d'entrée y étaient fort élevés, ils constituaient un profit auquel tout le reste était subordonné. La contrebande, par suite, s'exerçait en grand En outre, il venait d'Amérique des produits qui échappaient aux droits, parce qu'ils n'avaient pas été catalogués, n'étant pas encore connus. Le Roi n'avait qu'un souci, les introduire au tarif · dans un édit de 1542, il se plaignait naïvement de « la mauvaise foy et volonté envers Nous et la chose publique » de certains marchands, qui se refusaient à payer, « sous umbre que par nos dictes ordonnances n'a esté faict mention de ces mots drogueries et denrées venant des dits pays (le Ponant et le Levant) ». Aussi, pour obvier « à ces cautèles », il déclarait que désormais les drogueries et denrées d'Amérique et des Indes seraient assimilées aux épices. Il semblait vraiment qu'on cherchât à entraver les relations avec le Nouveau Monde.

III — LA FRANCE ET LES MONDES NOUVEAUX[1]

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

LES découvertes géographiques et l'importance acquise par Lisbonne et Cadix devaient avoir pour résultat le développement des ports de l'Océan et l'arrêt de progression de ceux de la Méditerranée Un ambassadeur vénitien cite parmi les cinq plus grandes villes de France Bordeaux et Rouen, les autres étant Paris, Lyon et Toulouse Les documents économiques du temps mentionnent très souvent Bayonne, La Rochelle, Nantes, les ports de Bretagne, Dieppe, Boulogne, plus rarement le Havre. Marseille, Aigues-Mortes

1 OUVRAGES ET SOURCES H Harrisse, *Christophe Colomb, son origine, sa vie, ses voyages*, 2 vol, 1884, *Jean et Sébastien Cabot, leur origine et leurs voyages*, 1882, *Les Corte Real et leurs voyages au Nouveau Monde*, 1883 Ern de Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIe siècle*, 2 vol., 1857 P Margry, *Les navigations françaises et la révolution maritime du XIVe au XVIe siècle*, 1867. Jomard, *Les monuments de la Géographie. Recueil d'anciennes cartes européennes et orientales*, 1862. A E Nordenskiöld, *Facsimile-atlas to the early history of Cartography* (trad angl. de l'ouvrage suédois), 1889 Ch. de la Roncière, *ouv cité*, p 243-380.

et Narbonne figurent surtout pour les relations avec l'Espagne et les pays méditerranéens.

Pourtant le déplacement du commerce extérieur s'opéra avec une lenteur extrême, d'autant que le gouvernement, forcé, comme on vient de le voir, de compter avec les privilèges de grandes villes, et en particulier de Lyon, maintint les anciens règlements qui leur accordaient de servir d'entrepôt obligatoire pour les marchandises. Ainsi, pendant que les faits portaient la voie des échanges vers l'Ouest, la législation s'attachait à la contenir dans les limites étroites de l'Orient méditerranéen. Toutes les restrictions eurent pour résultat de favoriser les progrès d'Anvers, qu'on voulait combattre au profit de Lyon, et qui n'auraient pu être entravés que par la concurrence des ports de Normandie et de Bretagne.

FONDATION DU HAVRE.

François Ier, il est vrai, a fondé le Havre[1], mais ce n'est peut-être pas une preuve que lui ou ses conseillers aient eu la vision absolument nette du rôle que la France pouvait jouer à l'Occident Bien qu'il soit question dans la « commission de 1517 », qui est la vraie charte de création de la ville, de préparer un abri pour les vaisseaux « qui naviguent dans la mer océane », le Havre eut pour principale destination d'être un port de guerre contre l'Angleterre. Ce furent surtout Dieppe et Saint-Malo qui envoyèrent des commerçants et des découvreurs vers les Indes L'ignorance même où l'on a été pendant si longtemps au sujet des voyages accomplis et le peu de documents qu'on en a conservé montrent bien que les initiatives étaient toutes locales.

MONDE CONNU VERS 1515

Au moment où François Ier arrivait au trône, le grand mouvement des explorations était en pleine expansion. On connaissait, en Amérique, le rivage du continent septentrional, depuis Terre-Neuve jusqu'au Golfe du Mexique, les Antilles presque entières, les côtes du continent méridional, depuis le Nicaragua jusqu'à l'Amazone, et enfin le Brésil. Connaissances très imparfaites, mal reliées les unes aux autres, obtenues par des pointes poussées çà et là, mais qui n'en attiraient pas moins l'attention A l'Orient, les Portugais avaient pénétré par l'Océan Indien jusque vers le détroit de Malacca et vers la Chine. Eux et les Espagnols, au début du XVIe siècle, s'étaient à peu près assuré le monde extérieur à l'Europe, et fondaient en outre leurs droits à la possession des terres nouvelles sur la Bulle — étrange — d'Alexandre VI qui, en 1493, avait eu la prétention de les partager entre eux.

1 St de Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, 1875 Borély, *Histoire de la ville du Havre et de son ancien gouvernement*, t. I, 1880-1881

DÉCOUVERTES SOUS FRANÇOIS Ier

Après 1515, les découvertes continuèrent : les navires de Magellan firent le tour du monde de 1519 à 1521 ; Cortès conquit le Mexique, entre 1518 et 1524 ; Pizarre, le Pérou, de 1524 à 1541 ; le bassin du Mississipi inférieur fut visité entre 1539 et 1543. Les Portugais arrivèrent au Japon en 1542.

PREMIERS VOYAGES FRANÇAIS[1].

Mais il ne parvenait en Europe et en France qu'un écho très affaibli de ces grands faits. Les deux peuples qui y avaient la part principale cherchaient à ne pas divulguer des entreprises dont ils se réservaient très jalousement tous les bénéfices Aussi n'avait-on que le sentiment assez vague du renouvellement industriel, commercial, et même politique, qui devait en être la conséquence. On ne songeait guère qu'aux richesses exceptionnelles procurées par l'exploitation des mines d'or et d'argent ou par le commerce des épices.

Pourtant la France, étant donnée sa situation entre l'Océan et la Méditerranée, ne pouvait demeurer et ne demeura pas étrangère aux événements d'outre-mer Dès le règne de Louis XII, il est question de voyages faits par les Dieppois ou par les Bretons. On a pu se demander si ceux-ci ne fréquentaient pas Terre-Neuve avant la fin même du xve siècle : eux ou les gens de Honfleur. A coup sûr, en 1503, le navire l'*Espoir* quittait ce dernier port, alors très florissant, à destination des Indes Orientales[1]. Il était monté par soixante hommes et commandé par Paulmier de Gonneville Mais, au lieu d'aller aux Indes Orientales, il atterrit au Brésil. A peu près à la même date, en 1504 peut-être, des Bretons auraient visité les parages du Saint-Laurent

Vers 1506, Jean Denis, de Honfleur, faisait une expédition aux Baccalhaos (les terres des morues, vers le Labrador); il était suivi en 1508-1509 par Thomas Aubert, de Dieppe, au service du premier Ango En 1518, le baron de Léry essayait un établissement à Terre-Neuve, dont les pêcheries étaient fréquentées par un grand nombre de pêcheurs, surtout normands et bretons. En 1527, un capitaine anglais, John Rut, y rencontrait douze navires français

ANGO.

Les expéditions nouvelles eurent quatre objets · la pêche, la recherche des épices, la découverte d'une route vers l'Inde, autre que celle de l'océan Indien et, plus tard, la colonisation. A Dieppe, le second des Ango dirigea la plus grande partie des entreprises privées[2].

1 *Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville ès nouvelles terres des Indes*, publiée intégralement . par M d'Avezac, 1869 *Le discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier de Dieppe*, publié par Ch Schefer, 1883. Comparer *Le voyage de la Terre Sainte composé par Me Denis Possot* (1532), publié par Ch. Schefer, 1890 Dans celui-ci, on se rend compte que l'on est en présence d'un monde connu depuis longtemps, de routes presque tracées à l'avance Dans les autres, tout est nouveau — et on le sent — pour les narrateurs aussi bien que pour les lecteurs

2 Eug Guénin, *Ango et ses pilotes*, 1901



Vicomte de Dieppe, favori de Marguerite d'Angoulême, possesseur du domaine de Varengeville, où il reçut François Ier en 1533, il réunissait autour de lui des marins et des savants, dont beaucoup étaient italiens. Il avait pour associés un grand nombre de marchands de Dieppe et de Rouen et pouvait ainsi rassembler jusqu'à 20 ou 30 navires, qui se répandaient dans l'Atlantique ou la mer des Indes. De 1520 à 1540, il tenta, par ses pilotes, les différentes routes de mer par lesquelles on allait alors aux Indes orientales ou, plus encore, aux îles des Épices (Moluques, Sumatra), but suprême de tous les voyages commerciaux. Équipés par lui, le *Sacre*, de 120 tonneaux, et la *Pensée*, de 200, commandés par Jean et Raoul Parmentier, arrivèrent en 1529 jusqu'à Sumatra[1]. Il fit aussi essayer la route par l'Océan Atlantique, car on se figurait qu'outre le détroit de Magellan, il y avait un passage vers l'Ouest, soit au centre, soit au nord de l'Amérique.

On connaît, par un acte de 1530, les termes d'un projet de voyage aux Indes orientales C'est une sorte de contrat de participation : Chabot, amiral de France, se déclare prêt, « pour le bien, proffict et utilité de la chose publique, à mettre sus deux de nos gallyons estans de present au Havre de Grâce, avec une nef appartenant à Jehan Ango de Dieppe, du port (de) soixante-dix tonneaux ou environ . pour faire le voiage des espiceryes ». Les associés, au nombre de six, constituent un apport de 20000 livres, pour achat de victuailles et marchandises, et pour le paiement de l'équipage. L'amiral et Jean Ango doivent recevoir pour leur part le quart des marchandises rapportées, le pilote principal, qui a mis 2000 livres dans l'entreprise, et les deux autres pilotes auront le sixième S'il se fait du butin sur les ennemis de la foi et du Roi, l'Amiral en prendra le dixième

ENTRAVES AUX EXPEDITIONS.

Ces expéditions d'outre-mer ne se faisaient pas librement Il fallait préalablement le « congé » de l'Amiral de Normandie. Le procès de Chabot contient sur ce point des révélations curieuses : en 1533, deux marchands de Rouen, d'Agincourt et Huet, ayant voulu aller aux terres d'Afrique, avec trois ou quatre navires, n'obtinrent l'autorisation qu'en promettant de lui payer le dixième du profit de leur voyage A plusieurs reprises, Chabot « extorqua plusieurs sommes de deniers de diverses personnes et en grand nombre et quantité... pour les congés baillés pour faire voyages »

HOSTILITÉ DES PORTUGAIS

En outre, les voyages étaient entrepris dans des conditions fort difficiles et périlleuses; la piraterie sévissait partout, jusque sur nos côtes. Gonneville, au retour du voyage de 1503, fut attaqué en vue même du Cotentin, en pleine paix, par un navire anglais Le Portugal

1 Les deux frères moururent en quittant Sumatra (1530)

et l'Espagne fermaient non seulement leurs colonies, mais l'Atlantique et l'Océan Indien, qu'ils considéraient comme leurs mers. C'était même avec le Portugal que la France avait le plus de démêlés, à cause de la direction prise par les Dieppois vers le Brésil, à cause aussi du commerce des épices disputé âprement. Dès 1500, Lisbonne était l'entrepôt de ce négoce. Dans l'enquête relative au voyage de l'*Espoir*, il est dit que Gonneville, Jean l'Anglais et Pierre le Carpentier, « trafiquant en Lissebonne, remarquèrent les belles richesses d'épicerie et autres raretés venant en icelle cité, de par les navires portugallaises allant ès Indes orientales, empuys aucunes années découvertes ». Rabelais parle des « navigations énormes » des Portugais, « passant la ceinture ardente et le Cap de Bôna Speranza sur la pointe méridionale d'Afrique, oultre l'équinoctial [1] »

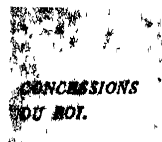
En 1522, un certain Jean Terrien, bourgeois de Dieppe [2], avait équipé un navire pour combattre les Espagnols Le capitaine qui le commandait leur avait pris « une barque venant des Antilles, chargée de cinq grans quintaulx d'or fin, deux quintaulx de perles, troys cens cuyrs de beufz sauvaiges, deux quaisses de fistures et aultres singulières marchandises, vallant deux cent mil escuz et plus, appartenant aux marchans de Civille (Séville) en Espaigne ». Obligé de faire escale au Portugal, il fut retenu prisonnier avec tous ses compagnons et son butin fut confisqué Le Roi, pour obtenir satisfaction, dut mettre arrêt sur les biens et les personnes des Portugais commerçant en France.

LUTTES D'ANGO CONTRE LES ESPAGNOLS ET LES PORTUGAIS.

C'était sur toute l'étendue des Océans des luttes constantes et féroces entre les Français, les Espagnols et les Portugais. Ango avait mis sa flotte au service de François I[er] dans sa guerre contre l'Empereur En 1523, un de ses capitaines les plus audacieux s'empara de trois caravelles chargées des trésors du Mexique, envoyés par Cortès à Charles Quint Pris en 1527, il fut conduit à Tolède et décapité. Les Portugais n'étaient pas moins acharnés contre les Français, quoique la paix régnât officiellement entre les souverains des deux pays En 1531, Jean Ango obtint du Roi des lettres de marque, qui lui donnaient le droit d'armer ses navires en guerre, et il combattit à lui seul la flotte portugaise, non sans succès [3].

Mais François I[er], qui avait proclamé la liberté « de naviguer sur la mer commune », tergiversait, là comme ailleurs, ou bien il était obligé

1 Voir A Lefranc, *Les Navigations de Pantagruel*
2 Et peut-être associé d'Ango
3 On prétendit, au procès de Chabot, que l'Amiral aurait reçu 16000 francs des ambassadeurs du roi de Portugal, « sous couleur de composition faite au nom de Jehan Ango », et, à d'autres titres, 25 000 écus, plus une tapisserie de 10 000 écus Son rôle, dans l'histoire maritime de François I[er], paraît avoir été assez misérable



CONCESSIONS DU ROI.

à des concessions pour les besoins de sa politique européenne. En 1531 même, il fit arrêter par l'Amiral de France des navires rouennais, qui avaient fait le négoce dans les parages du Brésil. Ango et les armateurs normands étaient desservis par Chabot, de qui dépendaient toutes les entreprises maritimes. En 1538, le Roi interdit de nouveau le voyage au Brésil, à la Malaguette (côte de Guinée), et vers toutes les terres découvertes par les Portugais, et ordonna une information sur les voyages accomplis précédemment, à l'encontre de ses prohibitions. Puis il retira son ordonnance, sur les représentations du commerce normand et, malgré les réclamations du Portugal, et il maintint la liberté de navigation par une ordonnance postérieure de 1543 En 1546 encore, Cavalli, l'ambassadeur de Venise, écrivait : « Avec le sérénissime roi de Portugal, le roi de France ne peut rester en très bons termes, parce qu'il a avec lui comme une secrète et continuelle hostilité, les Français prétendant pouvoir naviguer vers la Guinée et la terre du Brésil, à leur volonté. Les Portugais repoussent ces prétentions et, quand ils rencontrent les Français en mer et leur sont supérieurs, ils les combattent et coulent bas leurs navires Il s'ensuit contre les Portugais des représailles terribles »

VOYAGE DE VERAZZANO

Les divers voyages entrepris du côté du Brésil ou de l'Asie étaient surtout l'œuvre d'initiatives privées. C'est seulement à propos des expéditions faites dans l'Amérique du Nord que le Roi exerça une action immédiate et qu'il ouvrit une tradition.

En 1523-1524, des navires français allèrent dans l'Atlantique, pour chercher le chemin du Cathay et du Xipangu, c'est-à-dire de la Chine et du Japon, en passant au centre ou au nord de l'Amérique Le commandement en avait été donné à un capitaine florentin, Giovanni da Verazzano. Ce dernier ne découvrit aucun détroit, mais il longea peut-être toute la côte, depuis la Floride jusqu'à la Nouvelle-Écosse. Deux cartes dressées peu de temps après donnent a cette région le nom de Francesca; l'une d'elles ajoute la mention « nuper lustrata » (récemment explorée). Mais les détails précis font défaut.

Vers l'année 1530, les cartes figuraient encore des tracés plus ou moins fantaisistes pour le continent américain; les mieux informées dessinent une longue ligne droite, à l'Est, en y indiquant quelques golfes ou caps et un certain nombre d'îles; d'autres se contentent de faire surgir de l'Océan deux ou trois grandes terres isolées, qu'elles dénomment Labrador, Cortereal, Terra Verde ou tout simplement *Terra incognita*. Dans les plus récentes, l'estuaire du Saint-Laurent est à peine indiqué; Terre-Neuve est reliée au continent et sa partie septentrionale se fractionne en petites îles.

CARTIER

Les voyages de Jacques Cartier sont les premiers en France qui correspondent vraiment aux tendances scientifiques ou politiques, développées par les explorations. En effet, ce ne furent ni des voyages de pur commerce, ni des voyages d'aventures, ils eurent un double but de recherches géographiques et de colonisation.

On n'a encore sur Cartier que trop peu de renseignements. Il était né à Saint-Malo vers 1491; il mourut en 1557. En 1533, il commandait un navire de ce port, quand il sollicita l'appui de François Ier pour tenter une exploration dans le Nouveau Monde. Sa requête fut bien accueillie; le 12 mars 1534, le Roi mandait à son trésorier de payer 6 000 livres tournois pour l'équipement des navires de Cartier

PREMIER VOYAGE.

Cartier partit de Saint-Malo, avec deux navires, le 20 avril 1534; vingt jours après, il arrivait à Terre-Neuve, au cap Bonavista et, le 27 mai, à la baie des Châteaux (aujourd'hui détroit de Belle-Isle), entre le Labrador et Terre-Neuve Les glaces l'obligèrent à hiverner douze jours dans un havre, reprenant ensuite sa route, il longea la côte occidentale de Terre-Neuve, puis atterrit à l'entrée du golfe du Saint-Laurent De là, il retourna en France et y rentra le 5 septembre.

DEUXIÈME VOYAGE.

Le succès de ce voyage engagea François Ier à envoyer une seconde expédition Le 30 octobre 1534, moins de deux mois après son retour, Cartier recevait commission de « conduire, mener et employer trois navires, équippez et advitaillez chacun pour quinze mois, au parachèvement de la navigation déjà commencée à découvrir outre les terres neufves ». Il s'agissait de pénétrer plus avant dans le golfe de Saint-Laurent, d'entrer en relations avec les chefs sauvages, et de prendre possession des terres au nom du roi de France.

L'expédition fut prête au mois de mai de 1535. Elle se composait de trois navires : la *Grande Hermine*, de 100 à 120 tonneaux, la *Petite Hermine*, de 60 tonneaux, l'*Émerillon*, de 40 tonneaux. L'équipage comptait environ 110 hommes. Cartier longea toute la côte du Labrador, pour arriver à la pointe d'une île qu'il appela île de l'Assomption, aujourd'hui Anticosti Franchissant le détroit qui la sépare de la côte labradorienne, il parvint à un grand estuaire de plus de 8 lieues de large, bordé, au Nord et au Sud, de hautes collines. C'était l'embouchure même du fleuve Saint-Laurent

CARTIER AU CANADA.

On allait entrer ensuite dans une contrée où nul Européen n'avait encore pénétré Cartier remonta le Saint-Laurent et, le 1er septembre, il arrivait à l'embouchure du Saguenay. Toute cette portion du fleuve

1 *Bref récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada* édité par d'Avezac, 1863 Jouon des Longrais, *Jacques Cartier, Documents nouveaux*, 1888. Il donne la bibliographie antérieure

était peuplée d'animaux singuliers, « aussi gros que marsouins, assez faits par le corps et teste de la façon d'un lévrier, aussi blancs que neige, sans avoir aucune tache ».

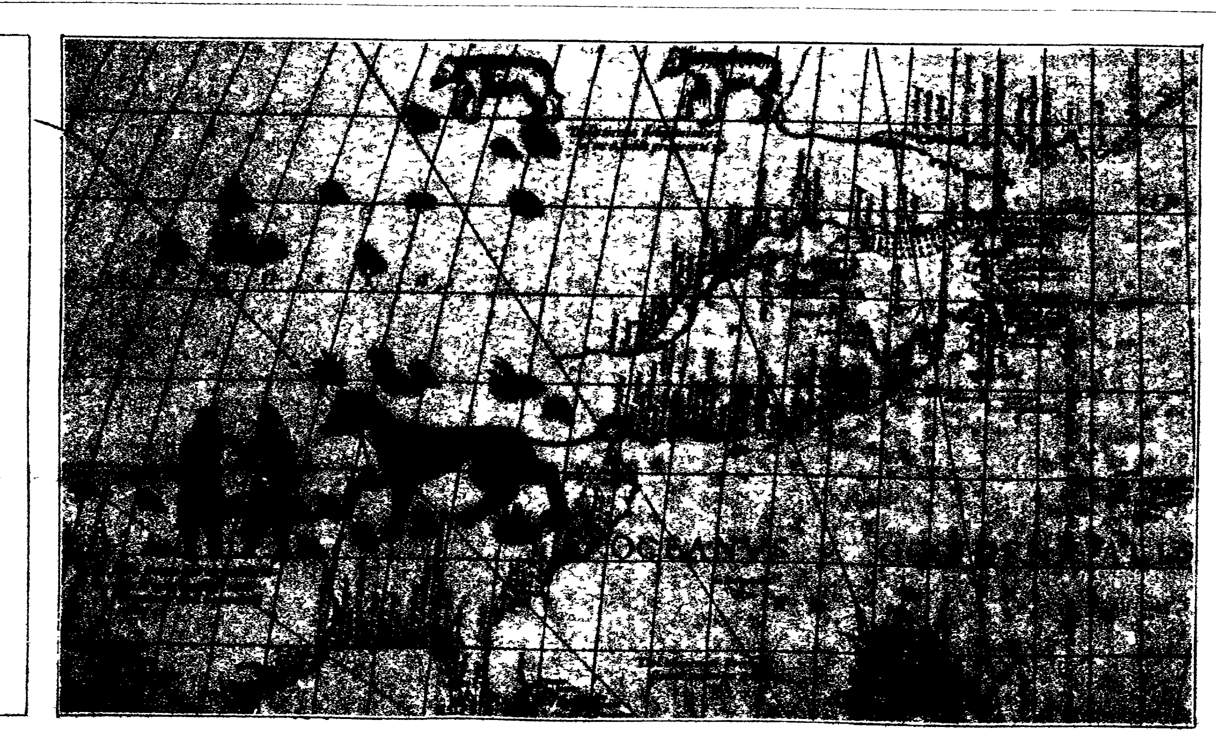
Un peu plus loin commençait le Canada, dont le chef était un certain Donnacona. Il vint visiter les navires et se montra assez hostile malgré les présents qu'il reçut. Cartier, à son tour, se rendit à la bourgade royale nommée Stadaconé, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui Québec. C'était « une aussi bonne terre qu'il soit possible de voir, pleine de fort beaux arbres, de la nature et sorte de France, tels que chênes, ormes, frênes, noyers, ifs, cèdres, vignes, aubépines et autres arbres, sous lesquels croît d'aussi beau chanvre que celui de France, qui vient sans semence ny labour » Une île voisine était tellement abondante en vignes qu'elle reçut d'abord le nom d'île de Bacchus, mais Cartier préféra ensuite celui d'île d'Orléans — du nom du fils de François Ier —, qu'elle porte encore Non loin de là, il trouva un excellent mouillage, qu'il appela havre Sainte-Croix, et où il résolut de laisser deux de ses navires, pour remonter le Saint-Laurent avec le troisième

Débarqués à Hochelaga (aujourd'hui Montréal), les Français furent entourés par la foule, qui poussait de grands cris de joie, les femmes apportaient leurs enfants « à brassées », pour les faire toucher au capitaine Celui-ci leur distribua des « petites patenostres d'étain et autres menues choses », quelques hommes reçurent des couteaux. Toute la nuit les indigènes demeurèrent au bord du fleuve, « faisans plusieurs feux et danses, en disant à toutes heures Aguyaze, qui est leur dire de salut et joye ». Ce fut le terme de la marche en avant

Cartier rentra au havre Sainte-Croix où, pendant son absence, qui avait duré trois semaines, ses compagnons avaient élevé un fort muni d'artillerie. On était alors au milieu d'octobre et les longs mois de l'hivernage approchaient. Il dura jusqu'à la fin d'avril de l'année 1536 Le 6 mai, Cartier quittait le havre Sainte-Croix, où il abandonnait un de ses navires, faute d'un équipage suffisant pour le monter. En 1843, les habitants de Québec en ont retrouvé dans la vase la carcasse, dont ils ont envoyé quelques fragments au musée de Saint-Malo.

RETOUR EN FRANCE

Après avoir descendu le Saint-Laurent, l'expédition vint passer au large de l'île actuelle du Prince Edouard, pour franchir le détroit entre Terre-Neuve et le cap Breton et arriver à l'île Saint-Pierre, où elle trouva plusieurs navires français occupés à la pêche de la morue. Cartier reconnut ainsi que Terre-Neuve n'était pas, au Sud, une partie du continent, comme on le croyait jusqu'alors; découverte fort importante, dont on lui a tenu peu de compte, car le passage porte aujourd'hui sur les cartes le nom de détroit de Cabot.



LE CANADA DANS LA MAPPEMONDE DE SEBASTIEN CABOT

Fragment de la mappemonde manuscrite de S Cabot, 1544 Legendes en latin et en espagnol Grandes erreurs cartographiques. Les différentes régions sont marquées par leurs habitants ou animaux caractéristiques Indiens, puma, ours blancs. La carte entière porte, à gauche, la mention « Terre inconnue » — Bibl Nat, Cartes

L'expédition fut de retour à Saint-Malo, le 16 juillet 1536; son voyage avait duré près de quinze mois.

Mais Cartier ne revenait pas dans un moment favorable : François Ier était de nouveau en guerre avec Charles-Quint; le 25 juillet, les Impériaux envahissaient la Provence. Au milieu de ces dangers, il est probable qu'on ne fit pas grande attention à lui. Il eut beaucoup de peine, en tout cas, à se faire indemniser des frais de son voyage. En 1537, le Roi finit par lui faire abandon de l'*Hermine*, « avec ses gréements et munitions », pour compenser une partie des sommes qui lui étaient dues et qu'on ne pouvait payer. En 1538 seulement, Cartier parvint à obtenir le règlement des créances qu'il avait sur le Trésor, et il reçut en outre « cinquante écus d'or soleil », pour la nourriture des sauvages qu'il avait ramenés avec lui et entretenus pendant deux ans, sur l'ordre du Roi.

TROISIÈME EXPÉDITION.

Malgré le succès du voyage de 1535, on fut quelque temps avant de songer à une nouvelle expédition. Enfin, de 1539 à 1541, un gentilhomme ruiné, Jean de la Rocque, seigneur de Roberval, prépara une tentative de colonisation au Canada. Le Roi lui conféra par lettres patentes des privilèges très étendus et lui permit de choisir dans les prisons un certain nombre de condamnés à mort ou « à d'autres peines », pour l'accompagner. Cartier fut institué « capitaine général et maître pilote » de tous les navires Les préparatifs paraissaient tellement considérables que le roi d'Espagne s'en inquiéta; il envoya une caravelle aux Baccalhaos, pour se rendre compte de la situation qu'y occupaient les Français, et le Conseil des Indes dépêcha en France un espion pour le renseigner sur l'expédition projetée Celui-ci annonça qu'on armait treize navires à Saint-Malo et quatre à Honfleur Il y avait là beaucoup d'exagération. Le 23 mai 1541, Cartier partit avec cinq navires seulement, le 23 août, il arriva à Sainte-Croix, où il attendit Roberval pendant près de neuf mois. Ne recevant de lui aucune nouvelle, il dut revenir en France, pendant que Roberval, avec deux bâtiments, se dirigeait à son tour vers le Canada. Les deux flottilles se croisèrent à Terre-Neuve, mais Cartier refusa de reprendre la route avec son associé qui aborda seul au Canada. La tentative de colonisation échoua complètement; beaucoup d'hommes périrent et, en 1543, Cartier fut de nouveau envoyé dans les parages du Saint-Laurent, mais seulement pour ramener les débris de l'expédition.

Bien que Cartier eût fondé, près de la ville actuelle de Québec, le fort de Charlesbourg royal, où Roberval ébaucha la colonie de Franceroy, l'idée d'un établissement au Canada fut abandonnée pendant plus d'un demi-siècle; elle ne devait être mise en exécution que par Champlain, au commencement du XVIIe siècle. Néanmoins, c'est le

navigateur malouin qui, dès 1536, avait planté, le premier, aux bords du Saint-Laurent, l'écusson aux armes de France avec la devise : *Franciscus primus*, *Dei gratia Francorum rex*, *regnat*, et c'est en souvenir de ses voyages que le nom de Nouvelle France avait été donné à ces régions.

ÉCHEC DES VISÉES DE COLONISATION.

Malgré le vif intérêt qu'excite le spectacle de ces efforts et de ces héroïsmes, il est certain qu'à la fin du règne de François Ier les circonstances les ont rendus à peu près stériles. Le Canada est abandonné; la cause française n'est pas soutenue au Brésil, des grandes navigations poussées jusque vers l'Océan Indien ou même vers l'Océan Pacifique, il ne reste rien. Les habitudes du commerce maritime, pas plus que les conditions de l'industrie, n'ont subi de modifications profondes. C'est que la nation s'est peu mêlée aux tentatives de ses nationaux : elle les a à peine connues, elle ne leur a imprimé ni la grande impulsion, ni la continuité, qui ne résultent jamais que de la participation de l'esprit public. Aussi n'y eut-il pas, à vrai dire, évolution, parce qu'il n'y eut pas action d'ensemble. L'histoire des entreprises coloniales n'est qu'un épisode — brillant, mais éphémère — dans le XVIe siècle français

LIVRE V

L'EVOLUTION INTELLECTUELLE[1]

CHAPITRE PREMIER

L'ÉRUDITION ET LA LITTÉRATURE

I GÉNÉRALITÉS SUR LA RENAISSANCE AU TEMPS DE FRANÇOIS Ier. — II L'ÉRUDITION ET LA FORMATION DES ESPRITS — III. LES ÉCRIVAINS

I — GÉNÉRALITÉS SUR LA RENAISSANCE AU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

LES œuvres littéraires et artistiques du temps de Charles VIII et de Louis XII montrent à quelle distance on se trouvait encore chez nous de la Renaissance italo-antique, au moment où la génération de François Ier entre en scène Le règne nouveau va précisément correspondre à la formation du classicisme français, dont la théorie se formulera vers le milieu du siècle.

Pendant les trente ans qu'avaient duré les guerres d'Italie, l'évolution intellectuelle s'était continuée en Italie et en Allemagne.

L'ITALIE VERS 1520.

En Italie, sous les papes Jules II (1503-1513) et Léon X (1513-1521), la civilisation de la Renaissance avait atteint son plus grand développement Par un contraste souvent signalé, jamais il n'y eut dans les villes de la Péninsule un plus grand appareil de richesse et de luxe qu'au temps des invasions étrangères, où succomba leur puissance et quelquefois leur liberté. A Rome, à Florence, à Milan

1 Il n existe pas encore de livre d'ensemble sur la Renaissance française, mais il y a, soit pour la littérature, soit pour l'art, un nombre considérable d'ouvrages généraux ou particuliers et d'articles — dont quelques-uns fort importants —, dispersés malheureusement dans les Revues de Paris et de la Province On trouvera ci-dessous, en tête du § 3 de ce chapitre, la bibliographie générale pour la littérature, et, en tête du chapitre II, la bibliographie générale pour l'art En ce qui concerne ce § 1 (Généralités sur la Renaissance), nous pouvons nous borner à renvoyer au chapitre II du livre II.

même — si souvent pris et repris — à Mantoue, à Ferrare, à Venise — qui eut, un moment, à soutenir le poids d'une coalition — la vie ne fut pas moins brillante qu'au XVe siècle. Tout resta occasion de solennités splendides; les princes d'Este, les marquis de Mantoue, les cardinaux de Rome eurent le même goût que leurs prédécesseurs pour les arts et les lettres et autant de ressources pour le satisfaire. Il n'y a rien de plus beau que les fêtes données à Ferrare, auxquelles présidait l'Arioste. C'est en 1525 que Frédéric de Gonzague fit construire près de Mantoue le palais du *Té*. Mais rien ne peut se comparer aux œuvres entreprises à Rome . Jules II avait fait commencer par Bramante, en 1506, l'église Saint-Pierre, il avait commandé à Michel-Ange le Moïse et les fresques de la chapelle Sixtine, à Raphaël les *Chambres* du Vatican, Léon X fit décorer les *Loges* et continuer les *Chambres*. Raphael mourut en 1520, Léonard de Vinci en 1519, mais Michel-Ange restait en pleine activité. Aux environs de 1520, Titien, Jules Romain, André del Sarte jouissaient d'une réputation universelle Machiavel avait publié le « Discours sur la première décade de Tite-Live », et l'Arioste, les premiers chants du « Roland furieux » Jamais le génie italien n'avait semblé plus beau, plus séduisant, plus irrésistible, et avec lui le génie antique Car c'était bien lui qui triomphait en Italie. Pendant les dernières années du XVe siècle et les premières du XVIe, il se fit une « recrudescence du classicisme ». Les auteurs grecs et latins furent de plus en plus connus et vulgarisés Les monuments de Rome furent mesurés scientifiquement par les archéologues, des fouilles furent pratiquées, Vitruve étudié de plus près. Jules II rassembla au musée du *Belvédère* des statues anciennes : l'Apollon, le Laocoon, l'Ariane, Commode, Antinoüs. Partout, il y eut des collections d'originaux ou de moulages. Aussi les œuvres du temps sont-elles pleines de l'antiquité . Bramante s'en inspire pour Saint-Pierre, Raphael la glorifie dans l'*École d'Athènes*

L'ALLEMAGNE ET LES PAYS-BAS

A cette même date, l'Allemagne et les Pays-Bas commençaient à se transformer; Érasme fut le représentant très éclatant de cette Renaissance du XVIe siècle. A Bâle, à Strasbourg, les humanistes enseignèrent le grec, le latin, la philosophie de Platon. On fit venir en Allemagne des artistes italiens, certains édifices de Prague, d'Augsbourg, élevés au XVIe siècle, ressemblent à des monuments de Pavie ou de Florence : on y trouve colonnes, arcades en plein cintre, arabesques. Pourtant les traditions nationales allemandes ne disparurent pas du premier coup. On continua aussi de bâtir à la mode gothique, et le livre du Weiss Künig (le Roi sage), écrit pour Maxi-

milien et illustré par Burgkmaier, montre des paysages du Tyrol ou de la Forêt-Noire, des maisons allemandes, des chevaliers bardés de fer ou coiffés de chapeaux à grands panaches[1].

Ce mélange des inspirations est manifeste chez Albert Dürer (1471-1527) et chez Holbein (1498-1543). Dürer alla à Venise et l'on voit très bien dans quelques-uns de ses tableaux qu'il avait connu des œuvres italo-antiques. Mais il peint aussi des scènes religieuses toutes pleines de l'esprit germanique, des paysages allemands, il fait des portraits réalistes. Holbein de même représente des habitants de Bâle, habillés à la mode de la ville et de l'époque, peint une *Danse des morts*, en même temps qu'il dessine *Érasme appuyé sur le Dieu Terme,* dans un cadre à pilastres ornés de satyres, de sirènes, d'attributs antiques Même aux Pays-Bas, on rencontre des élèves de Raphaël et on commence à construire des édifices dans le genre italien, mais on trouve aussi des successeurs immédiats de Memling et des artistes mystiques ou réalistes du xv[e] siècle.

FORMATION DE L'ESPRIT CLASSIQUE EN FRANCE.

Ainsi, du côté de l'Italie, les Français étaient en face du pur classicisme; du côté de l'Allemagne ou des Flandres, ils ne trouvaient plus que très affaiblies les traditions du moyen-âge.

Ils étaient donc entraînés vers la Renaissance. Cependant ils ne se donnèrent pas encore à elle tout entiers ni du premier coup.

Jusque vers 1530, les amateurs, les écrivains, les artistes allèrent aux nouveautés d'Italie avec entrain, avec passion, mais à l'aventure. Hommes de sentiment avant tout, ils n'avaient pas de parti pris; ils n'étaient pas beaucoup plus exclusifs que leurs prédécesseurs du temps de Louis XII. Les mots décisifs contre le moyen-âge n'avaient pas été prononcés. Après 1530 seulement, la doctrine s'organise avec la première fondation du Collège de France[2]. Au même moment arrivent les Italiens Rosso et Primatice, qui s'établirent à demeure en France et y apportèrent les leçons de Michel-Ange et de Raphaël ou de leurs disciples.

OBSTACLES A LA RENAISSANCE.

En face de la Renaissance, les sentiments des Français ne furent pas unanimes. Il y eut dans la bourgeoisie, dans les provinces, non pas une résistance, mais une sorte d'inertie à en accepter les idées. Les gens des classes moyennes s'intéressaient peu à cette littérature trop raffinée, à cet art exotique, ils restaient enfermés dans leurs anciennes habitudes d'éducation Beaucoup de gens de métier, de maîtres d'œuvre, d'imagiers des corporations voyaient avec défiance

1. *Der Weiss Künig, eine Erzählung von den Thaten Kaiser Maximilian des Ersten nebst den von Hannsen Burgmair dazu verfertigten Holzschnitten...* Edition de 1775
2 Voir ci-dessous, p. 291.

les étrangers, et ils accueillaient mal des formes d'art qui rompaient avec tous leurs procédés. Les universités, les collèges ne renonçaient pas volontiers à leurs méthodes consacrées par le temps. C'était assez pour que les changements fussent très lents. En outre, du jour où les doctrines de Luther pénétrèrent en France, vers 1520, les érudits ou les écrivains qui adoptaient les doctrines de l'humanisme furent suspects aux conservateurs et aux croyants. L'Université, la Sorbonne et le peuple même s'unirent quelquefois contre l'érudition, qui leur parut se confondre avec la Réforme et avec la libre pensée.

ESPRIT LAIQUE DE LA RENAISSANCE.

En effet, la Renaissance est essentiellement laïque et aristocratique. La littérature ecclésiastique disparaît presque complètement avec le XVIe siècle [1]. On bâtit plus de châteaux que d'églises ; la peinture représente plus de scènes mythologiques que de légendes pieuses, ou bien, si les motifs religieux restent parmi les thèmes artistiques, ils sont interprétés dans un esprit qui n'a plus rien de chrétien, par des gens qui ont vu trop de bas-reliefs antiques et sont trop familiers avec la mythologie.

CAUSES DU SUCCÈS DE LA RENAISSANCE

Mais aussi différentes causes favorisèrent le succès de la Renaissance en France . la valeur supérieure de la civilisation antique, dont elle s'inspirait, l'essor même qu'elle prenait au dehors, la facilité de propagande qu'elle trouvait dans le développement de l'imprimerie et l'enthousiasme qu'elle provoquait dans les âmes éprises de liberté de penser. Sa nouveauté, ses hardiesses, tout ce qu'il y avait de brillant dans son inspiration assurait une clientèle dans les hautes classes aux écrivains et aux érudits ; aux artistes plus encore, parce que les œuvres d'architecture, de sculpture et de peinture satisfaisaient en même temps les goûts de bien-être et de luxe, alors si répandus, et que les fortunes politiques et financières, qui se faisaient et se défaisaient si rapidement, se hâtaient de se manifester par l'édification de demeures somptueuses.

LES ÉCOLES ET L'UNITÉ

C'est un problème de savoir jusqu'à quel point le tempérament régional se retrouve dans l'application de doctrines qui, par leur caractère d'abstraction, tendaient à l'uniformité. Lyon eut son école de poètes ; l'art de la Normandie ne ressembla pas tout à fait à celui du Languedoc ; celui de la Bretagne garda jusqu'en plein XVIIe siècle une saveur de terroir ; Troyes, Dijon produisirent des œuvres en partie originales. Mais ces différences ne s'observent guère que dans les ouvrages qui restaient conformes aux anciennes traditions ; on les voit fort peu dans ceux qui sont conçus d'après les nouvelles doctrines, et le monument Renaissance est à peu près semblable à Toulouse, à

1. En dehors, bien entendu, de la controverse catholique et protestante

Limoges, à Rouen, à Paris. En effet, le même artiste allait travailler dans diverses régions de France et il ne changeait rien à sa manière; il l'introduisait dans le pays, bien loin de recevoir aucune inspiration locale. C'est d'ailleurs par ces déplacements que se fit la propagande des idées, c'est aussi par les voyages incessants de la Cour.

II. — L'ÉRUDITION ET LA FORMATION DES ESPRITS[1]

L'ÉRUDITION FRANÇAISE.

POUR se rendre compte de l'évolution intellectuelle de la France pendant la première moitié du XVIe siècle, et pour comprendre comment se préparèrent les écrivains de la seconde moitié, il faut étudier l'érudition plus que la littérature, car ce sont les savants, et aussi les pédagogues, qui ont transformé peu à peu les esprits, les uns en faisant renaître chez nous la connaissance des civilisations antiques, les autres en la faisant passer dans l'éducation.

On a vu que les érudits français, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, s'étaient mis à l'école de l'Italie et de l'Allemagne; ils restèrent en rapport avec ces deux pays, autant avec le second qu'avec le premier. Pourtant la science française devint assez vite indépendante : tandis que les Italiens cherchaient surtout des modèles de style dans les écrits antiques, les Français furent bien plus des philologues, suivant ainsi les traces ouvertes, dès la fin du règne de Louis XII, par le grand Budé, le maître de toute la génération.

LE COLLÈGE DE FRANCE

La fondation du Collège de France est un fait décisif dans l'histoire de l'érudition française[2], et les idées qui l'inspirèrent portent bien la marque de l'époque. Le Collège de France fut une association libre et ouverte d'hommes professant les mêmes doctrines, substituée à la conception corporative, exclusive et fermée, que représentait l'Université, ce fut la science séparée de la pensée religieuse; la tradition du moyen-âge reniée et l'antiquité triomphant.

François Ier, avec l'ouverture de son esprit et sa passion pour les nouveautés, écouta volontiers les hommes qui le sollicitaient d'établir une institution scientifique jeune et indépendante. Il est vrai que, mobile et hésitant comme il était, il recula de dix ans et plus l'exécution du dessein et même ne le réalisa jamais complètement.

RÔLE DE BUDÉ.

Il avait d'abord songé à Érasme, alors au comble de sa réputation, pour être le créateur et le directeur de l'entreprise, et il lui fit

1. SOURCES. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t VI, 1673. C Jourdain, *Index chronologicus Chartarum pertinentium ad historiam Universitatis parisiensis*, 2 vol., 1856. *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle* (Mémoires et doc scol. publ. par le Musée pédagogique, fascic. 3), 1886

2 Voir surtout Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France*, 1893

écrire, en 1517, pour l'engager à venir en France. On se proposait de fonder un collège de langues anciennes, sur le modèle de celui qui venait d'être institué à Louvain; Budé, l'évêque de Paris Étienne Poncher, le confesseur du Roi Guillaume Petit, étaient les promoteurs du projet. Érasme s'étant dérobé, Budé proposa, en 1521, la fondation d'un « collège de jeunes Grecs » à Milan. C'était le dessein primitif singulièrement réduit, puisqu'il s'agissait seulement d'enseigner le grec et de l'enseigner hors de France. Le manque d'argent, les embarras politiques, la perte du Milanais le firent avorter, même sous cette forme modeste.

Cependant Érasme et Budé s'étaient brouillés; en outre, on commençait à s'inquiéter de tout ce qui venait d'Allemagne, à cause du luthéranisme naissant. La langue grecque était presque traitée en hérétique par la Sorbonne, qui voyait en elle un instrument de contrôle des Livres saints. Pourtant Budé ne se décourageait pas, dans la préface des *Commentaires sur la langue grecque*, il écrivait : « Vous nous avez promis, Prince, avec cette bonté naturelle et spontanée qui vous est propre, que vous fonderiez une école, une pépinière, en quelque sorte, de savants, d'érudits renommés.... D'après vos promesses, un magnifique bâtiment devait s'élever, où les deux langues (grecque et latine) seraient enseignées »; et il adjurait le Roi de tenir ses engagements.

LES PREMIERS LECTEURS ROYAUX.

C'était le moment où la paix de Cambrai venait d'être signée avec Charles-Quint François Ier se laissa convaincre; il établit, en 1530, des chaires de grec et d'hébreu, auxquelles s'ajoutèrent bientôt des chaires de mathématiques et de latin. Ainsi commença le « Collège royal », le futur Collège de France, avec ses professeurs, appelés « lecteurs royaux », « liseurs du Roi en l'Université de Paris », ou même quelquefois tout simplement « professeurs en l'Université ». Mais, pendant longtemps, l'institution nouvelle resta toute en façade et fut chancelante, quoique des fonds aient été ordonnancés dès 1531 pour les gages des professeurs.

PROJETS ET INCERTITUDES DU ROI.

Du reste, François Ier répétera pendant tout son règne qu'il a « délibéré de fonder » le Collège de France. En 1539, il sembla prêt à passer à l'exécution et le trésorier de l'Épargne reçut commission de payer les dépenses de la construction et de l'installation du « Collège des trois langues, accompagné d'une belle somptueuse église », qu'on voulait établir à l'hôtel de Nesle. On en resta encore une fois aux intentions à demi réalisées, et Duchâtel dira dans l'*Oraison funèbre* du Roi : « S'il ne fust mort si tost — il y avait trente ans, en 1547, que le projet était en suspens! — il eust fait, comme il avoit désigné, un collège de toutes disciplines et langues, fondé de

cent mille livres de rente, pour six cents boursiers, povres escolliers ». On ne voit guère où le Roi eût trouvé les cent mille livres annuelles, alors qu'il paya si irrégulièrement les quatre cents livres de gages que devaient toucher les professeurs.

RÉSISTANCES DE L'UNIVERSITÉ.

La Sorbonne fit à l'institution des lecteurs royaux une opposition d'autant plus redoutable pour eux qu'officiellement ils continuaient à faire partie de l'Université. En 1534, la Faculté de théologie demandait au Parlement de leur interdire d'enseigner, jusqu'à ce qu'ils en eussent obtenu l'autorisation, qu'elle prétendait avoir seule le droit d'accorder. Cette tentative échoua, grâce probablement à l'intervention du Roi. En 1546, il accorda aux professeurs du Collège des lettres de *committimus*, qui leur donnaient le privilège de n'être justiciables que de la Chambre des requêtes du Palais. A ce moment d'ailleurs, l'établissement s'était amplifié on y comptait trois chaires d'hébreu, trois de grec, deux de mathématiques, une de médecine, une de philosophie, une de latin.

Le « Collège » avait à sa tête un directeur : ce fut d'abord Jacques Colin, aumônier du Roi, puis, après 1538, Pierre Duchâtel : il y avait donc un commencement d'organisation.

L'ENSEIGNEMENT DU COLLÈGE DE FRANCE.

Bien que Budé n'ait jamais pris rang parmi les lecteurs royaux, il ne cessa pas, jusqu'à sa mort — en 1540, — d'être mêlé étroitement à la vie du nouvel établissement, dont il avait été le véritable créateur. Entre 1530 et 1547, Danès, Toussain, Strazel, Chéradame et Coroné enseignèrent le grec; Guidacerius, Vatable, Paradis et Restaud de Caligny, l'hébreu; Oronce Finé et Duhamel, les mathématiques et la géographie, Latomus et Galland, le latin; Postel, les langues orientales; Vicomercato, la philosophie grecque et latine; Vidius, la médecine. Ainsi, le « Collège » faisait une place à l'Orient à côté de la Grèce et de Rome, aux sciences à côté de la culture littéraire, et c'est là une grande nouveauté. La forme habituelle des leçons est indiquée par les termes des placards, affichés en 1534 pour faire connaître les heures et les sujets des différents cours : « Agathias Guidacerius, professeur royal, demain à sept heures, continuera au Collège de Cambrai — c'est là que se faisaient les cours — ses leçons sur les Psaumes, en étudiant le psaume vingtième; le mardi, à deux heures, un de ses jeunes élèves étudiera l'alphabet hébraïque et la grammaire de Moïse Rinitius. — P. Danès, professeur royal en langue grecque, le lundi à deux heures, commentera au Collège de Cambrai le livre d'Aristote...... »[1].

La plupart des professeurs étaient Français et ils appartenaient à

1. Les programmes étaient rédigés en latin.

peu près à la même génération ; « ils avaient entendu les mêmes maîtres, ils étaient unis par des idées communes ». Ainsi se créa « l'esprit » du Collège de France, qui eut pour principe l'étude des langues et de la civilisation antique, de la philosophie et des sciences, dégagée de toute autre préoccupation que celle de la libre recherche. Il faut ajouter que, si les lecteurs royaux contribuèrent puissamment à développer les disciplines nouvelles et à introduire partout une méthode, ils n'avaient pas été les premiers ni ne furent les seuls à le faire, et que presque tous exercèrent bien plus d'influence par leurs cours que par leurs livres. C'étaient avant tout des professeurs.

LE GREC ET LE LATIN.

On a vu comment la connaissance de la langue grecque s'était peu à peu introduite pendant les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Les progrès en furent favorisés par ceux de l'imprimerie. On publia des grammaires, des dictionnaires[1]. On imprima un grand nombre de textes : en 1523, les deux premiers chants de l'*Iliade*; en 1528, le *Cratyle* de Platon ; en 1528, les *Tragédies* de Sophocle et quelques *Comédies* d'Aristophane. Budé termina, en 1529, les *Commentaires sur la langue grecque*, suite d'articles de lexicographie et de grammaire, où il donnait l'explication de cinq mille mots grecs environ. Chéradame et Toussain furent ses principaux auxiliaires . le premier enseignait le grec depuis 1517, il établit l'édition d'Aristophane qui parut en 1528, lui et Toussain travaillèrent aux dictionnaires publiés avant 1530. Lorsque François Ier eut fait fondre par Garamond les caractères dits « les grecs du Roi », les belles éditions se multiplièrent ; Robert Estienne Ier, nommé imprimeur royal pour le grec, reçut le privilège d'employer les « Garamond ». Il édita *Eusèbe*, le *Nouveau Testament*, *Denys d'Halicarnasse*, *Dion Cassius*, etc. Avant 1547, presque tous les auteurs grecs avaient paru. Pour le latin classique, l'ouvrage capital fut le *Thesaurus linguæ latinæ*, composé par Robert Estienne Ier et publié de 1532 à 1536, et dont on doit rapprocher les *Commentarii linguæ latinæ*, œuvre d'Étienne Dolet (1536). Rabelais pouvait écrire sans trop d'exagération (vers 1533) : « Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées : grecque, sans laquelle c'est honte qu'une personne se die sçavant ; hébraicque, chaldaicque, latine ».

L'enseignement du latin et du grec était essentiellement grammatical et philologique. On s'attachait surtout à préciser le sens des mots et à en marquer les nuances par toutes sortes d'exemples empruntés aux auteurs anciens. Toussain « expliquait la grammaire grecque ; il faisait sentir, dit un de ses auditeurs, la force de chaque

1 Le premier des nombreux dictionnaires gréco-latins qui furent édités en France date sans doute de 1512.

terme, la vraie signification de chaque mot, ceux dont il convenait de se servir et ceux qu'il fallait éviter... Chaque jour il expliquait les parties du discours et quelques endroits de la syntaxe... ; il ne négligeait ni les termes particuliers, ni les expressions singulières, ni le ton et l'arrangement du discours, ni la syntaxe, ni même l'étymologie. »

LA BIBLIOTHÈQUE DE FONTAINEBLEAU.

La recherche des manuscrits était stimulée par la passion pour les littératures anciennes ; François I[er] projetait de constituer à Fontainebleau une bibliothèque à côté d'un musée. Aux environs de 1540, en même temps qu'il envoyait en Italie Primatice pour chercher des objets d'art, il chargeait Guillaume Pélicier [1], son ambassadeur à Venise, d'acheter des manuscrits, car cette ville avait gardé le monopole de ce commerce. Les amateurs y affluaient et l'ambassadeur de Charles-Quint, Mendoza, y faisait concurrence à Pélicier, aussi bien pour les achats que pour la politique. En octobre 1541, quatre caisses de manuscrits grecs acquis ou copiés en Italie furent apportées à Fontainebleau.

L'ORIENT.

L'hébreu était presque mis au rang des langues classiques. L'étude en était poursuivie depuis longtemps ; elle avait été renouvelée au début du siècle par l'Allemand Reuchlin et figura parmi les premiers enseignements du Collège de France. Au contraire, l'arabe, le chaldéen, etc., étaient comptés au nombre des idiomes « pérégrins », c'est-à-dire étrangers. C'est à ces langues pérégrines que s'adonna Guillaume Postel. Vers 1536, il fut envoyé par le Roi en Orient, visita l'Égypte, la Syrie, Constantinople et, au retour de ce voyage, fut nommé lecteur au Collège royal. Il avait rapporté un grand nombre de manuscrits et il publia, en 1538, un *Alphabet de douze langues*, premier essai de grammaire comparée.

VOYAGE DE BELON.

En 1540, un autre savant, Pierre Belon [2], entreprit, avec l'appui du Roi, un voyage en Grèce et dans la grande presqu'île d'Asie-Mineure, réceptacle de peuples et de souvenirs. Le récit de son exploration, publié en 1553 sous le titre de : *Observations de plusieurs singularités trouvées en Grèce, Asie*, etc., témoigne d'un esprit curieux, capable de voir et d'observer. Belon a les qualités qui font le voyageur et le naturaliste : il décrit les pays, les mœurs des habitants ; il a le sens des recherches ethnographiques ; il reproduit dans des planches fort intéressantes un grand nombre d'espèces animales ou

1 H. Omont, *Catalogue des manuscrits grecs de Guillaume Pélicier*, Bibl de l'Éc. des Chartes, t. XLVI, 1885. J. Zeller. *La diplomatie française vers le milieu du XVI[e] siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier*, 1881.

2. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, 2[e] édition, 1871, t. II.

végétales [1]. Mais aussi il est tout pénétré, embarrassé quelquefois d'érudition classique : il faut qu'il retrouve dans ses auteurs les noms grecs des choses qu'il rencontre. Il semble que personne alors n'osât dépasser les nouveaux maîtres qu'on s'était donnés.

Ces voyages et ces recherches ouvraient à la pensée l'immense carrière où, depuis, ont été faites des découvertes si importantes pour l'histoire de l'humanité.

LES MATHÉMATIQUES ET LA GÉOGRAPHIE

Lefèvre d'Étaples [2] avait été l'un des premiers à enseigner les mathématiques d'après les méthodes nouvelles et il avait formé des élèves allemands aussi bien que français. Les progrès des mathématiques servirent ceux de la géographie, car celle-ci avait alors le caractère d'une science exacte plus que d'une science d'observation. Fernel, qui professa en 1527-1528 avec un très grand éclat, essaya de mesurer un degré du méridien par l'expérience d'une roue de charrette et publia, en 1528, la *Cosmotheoria* (traité de cosmographie)

ORONCE FINÉ.

Oronce Finé (1494-1555) fut un continuateur de Lefèvre et de Fernel : un vulgarisateur plus qu'un novateur [3]. Le Collège royal était à peine fondé qu'il y fut appelé, en 1531, à titre de « lecteur ordinaire ès sciences mathématiques ». Il publia, en 1532, *Epistre exhortative touchant la perfection et commodité des ars libéraulx mathématiques; — Protomathesis* (divisée en quatre parties : arithmétique, géométrie; cosmographie, horloges solaires); en 1536, des Commentaires sur la géométrie d'Euclide Il fabriqua — en 1553 — une horloge astronomique [4].

Finé est un esprit très complexe et par instants contradictoire, comme tant d'hommes de son époque. Il conserve des préjugés et des crédulités. Il compose, en 1551, *La briesve et isagologique introduction sur la judiciaire astrologie : pour savoir prognostiquer des choses advenir, par le moyen des dites éphémérides* (astrologiques). Il écrit (dans sa *Cosmographie* de 1532) que la terre est au centre du monde, « opinion que se refuserait seul à admettre un homme dénué de sens ». Mais il affirme aussi, après Lefèvre d'Étaples, qu'elle est ronde, et il le démontre par des arguments d'un caractère scientifique. Comme tout le monde aussi, il est très livresque et parfois gêné par une sorte de déférence à l'égard des Anciens ; pourtant il ose ne pas s'appuyer toujours sur Ptolémée; il le critique même à l'aide des cartes et des itinéraires des marins du XV[e] et du XVI[e] siècle,

1. Il paraît même qu'on peut retrouver chez lui quelque chose des doctrines évolutionnistes modernes.
2 Voir sur lui, p. 163.
3. L Gallois, *De Orontio Finæo gallico geographo, 1890, Les géographes allemands de la Renaissance*, 1890 (thèses de Paris).
4 Elle se voit aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

préférant ainsi l'étude expérimentale à l'autorité dogmatique. De même, dans ses déterminations astronomiques et cosmographiques, il procède par des calculs personnels et il donne une table des longitudes et latitudes qui comprend 309 noms et modifie çà et là des chiffres de Ptolémée. Il se préoccupe surtout de la cartographie : il édite des cartes du globe, dont l'une fut gravée en 1531. En 1525, il avait composé la première carte de France qu'on puisse considérer comme scientifique.

LA MÉDECINE.

On observe dans les sciences médicales un semblable mélange de tentatives hardies et de résistances. Il y eut lutte entre la médecine lettrée et la médecine pratique, entre l'érudition et l'expérimentation[1]. Les partisans de la médecine lettrée n'admettaient que l'usage du latin et suivaient exclusivement les doctrines des Anciens. Ils ne l'emportèrent pas, car un très grand nombre d'ouvrages de médecine, d'hygiène ou de pharmacie sont écrits en français, dès la première moitié du XVI[e] siècle, et les traités du moyen-âge ne furent pas complètement délaissés. Champier, un médecin et un érudit, osait dire : « qu'il n'estoit pas inconvénient ny de merveille, sy ung françoys lequel n'entend latin soit plus expert en cyrurgie que ung italien bien latin », et il invoquait non seulement Galien, mais Avicenne, Isaac l'Hébreu, « Galapt le Mésopotamien », comme des maîtres de la science. Un autre médecin, Canappe, déclare hautement que l' « art de médecine et chirurgie ne gist pas du tout aux langues », et que « les maladies ne sont pas guéries par éloquence mais par remèdes ».

Le plus célèbre des médecins du temps, Jacques Dubois, mêlait l'érudition et l'observation, si nous en jugeons par l'éloge que fait de lui Noël du Fail : « Je me souvyens avoir oüy le bien parlant latin, Jacques Sylvius, lire le *De usu partium*, avec un merveilleux auditoire d'escholiers de toutes nations. Je luy ay veu apporter tantost la cuisse ou le bras d'un pendu, et en faire dissection et anatomie ».

EXPANSION DES IDÉES.

Les doctrines intellectuelles se répandirent d'abord par des relations personnelles entre savants, non seulement du même pays, mais de tous pays. Sturm, Érasme, Mélanchton, Bucer, Vivès, Budé, Rabelais, Baduel, Aléandre, Manuce, des Hollandais, des Allemands, des Espagnols, des Français, des Italiens correspondaient ensemble, se voyaient et, malgré bien des querelles ou des brouilles, ne cessaient pas de travailler à la même œuvre. En France, il se formait des cénacles à Lyon, à Paris, à Nérac. Chacun ensuite portait la bonne parole à la cour ou plutôt dans toutes les petites cours, princières, seigneu-

1. Corlieu, *L'ancienne Faculté de médecine de Paris*, 1877. Brunot, dans l'*Hist. de la langue et de la litt. franç.*, t III, p. 670-671 Nous retrouverons la question à propos de Paré

riales, ecclésiastiques. En outre, il s'établissait une communauté d'idées et d'éducation entre les érudits et les gens de lettres.

LE LIVRE. Le livre aussi contribua beaucoup à la propagande[1]. Les imprimeurs et les libraires se multiplièrent. Lyon en comptait jusqu'à 72, et un grand nombre cultivèrent les sciences ou les lettres, ce qui les mettait en rapports plus étroits avec les savants. L'imprimeur Josse Bade passait pour un des meilleurs latinistes de son temps; Érasme, non sans malignité, le déclarait supérieur à Budé. La dynastie des Estienne, ces imprimeurs érudits, n'est pas du tout une exception.

Les livres se présentaient presque toujours sous un petit volume; ils pénétraient partout[2]. Ils furent un véhicule d'autant plus puissant pour la diffusion de l'érudition que les traductions se multiplièrent. La plupart des auteurs latins passèrent en français; quelques œuvres grecques aussi : l'*Électre* de Sophocle fut traduite par Lazare de Baïf, en 1537. « La version ou traduction, dira Sibilet dans son *Art poétique*, est aujourd'hui le poème le plus fréquent et le mieux reçu des estimés poètes et des doctes lecteurs. »

L'ENSEIGNEMENT. Néanmoins, et bien que le grand effort des réformateurs intellectuels se soit de bonne heure porté du côté de l'enseignement avec une énergie passionnée[3], il fallut beaucoup de temps pour changer les méthodes. Pendant que Rabelais, dans le second livre de *Pantagruel*, traçait le tableau idéal de la nouvelle éducation, Béda luttait encore pour maintenir l'ancien système.

Les réformateurs de la pédagogie furent souvent des étrangers : Sturm, Mélanchton, l'Espagnol Vivès, qui avaient fréquenté les écoles de Flandre. Leur principe fondamental était de mettre la culture littéraire à la base de l'éducation. Dans le programme pour le collège de Strasbourg, composé par Sturm, un des chefs reconnus et suivis de la nouvelle école, figurent la grammaire latine, les explications d'auteurs, les exercices de style, la manière d'imiter les anciens, les collections de mots usuels sur des cahiers de notes, le thème, les *déclamations*, puis la rhétorique et la dialectique. La philosophie, les sciences, la jurisprudence et la théologie venaient en dernier lieu, comme une sorte d'enseignement supérieur. « Le théologien, dit Baduel, ne peut expliquer purement la religion, ni le jurisconsulte

1 Ph. Renouard. *Bibliographie des éditions de Simon de Colines* (1520-1546), 1894. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 5 vol. parus, 1895 à 1901. Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires*, etc., 1898. A. A. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, 2e édit., 1843.

2. L'in-4° du temps est très variable, mais correspond en général à notre format in-8° ou même à notre in-12.

3 Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, t. II, 1862. Ch. Schmidt, *La vie et les travaux de Jean Sturm*, 1855. Gaufrès, *Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle*, 1880. Il cite, au chapitre IV, des programmes d'études de Baduel, mais il faut remarquer — conformément à l'opinion que nous exprimons un peu plus loin — qu'ils datent de [illegible] et 1544.

les lois, ni le médecin les matières de son art, sans avoir été préalablement instruits et exercés dans les lettres. » Latomus, qui enseigna au Collège royal, n'a guère d'autre conception et s'attache à retrouver les procédés employés par les maîtres en l'art d'écrire.

Mais Sturm n'enseigna à Paris qu'à partir de 1529 et son programme est postérieur à cette date; l'enseignement de Latomus ne commença qu'après 1534. Ramus, né en 1515, raconte qu'il fut encore élevé suivant les principes de l'ancienne scolastique; quand il essaya d'introduire au collège de l'Ave-Maria la lecture des auteurs grecs et latins, l'éloquence et la philosophie, c'était en 1537 ou 1538. Par conséquent, en dehors des érudits, des professeurs et des lettrés, la génération antérieure à 1520 ou 1530 fut peu familiarisée avec les nouvelles doctrines et avec l'antiquité; c'est un point important à noter.

INFLUENCE DE L'ITALIE

Elle ne fut également initiée qu'assez tard et assez lentement à la littérature italienne, quoiqu'il soit venu en France beaucoup d'écrivains péninsulaires, parlant le latin avec la même facilité que leur langue nationale, élégants, habiles à tourner le compliment, à raffiner la pensée. Ils étaient faits pour réussir auprès d'une cour qui se piquait de bon goût, et où fréquentaient d'ailleurs nombre de leurs compatriotes, princes, soldats, ambassadeurs. Le Génois Théocrène fut comblé de faveurs; Luigi Alamanni[1], un Florentin exilé, reçut en 1532 quinze cents livres, pour faire imprimer à Lyon ses œuvres et compositions toscanes; il publia en 1546 la *Coltivazione*, poème sur l'Agriculture, plein d'éloges à l'adresse du souverain et de la France; Pallavicini, docteur en théologie de l'ordre des Carmes, prêchait à la Cour en 1534. La littérature italienne, comme les littératures antiques, se répandit surtout par les traductions. Jacques Colin d'Auxerre publia, en 1537, une traduction du célèbre *Courtisan* de Castiglione, le modèle achevé des gens du bel air; Pétrarque, l'Arioste passèrent chez nous, Dante ne fut que soupçonné.

Ainsi la France accueillait surtout l'Italie mondaine, sensuelle, l'Italie du beau langage ou de la rhétorique fleurie. Du reste la plupart des écrivains français de la première moitié du siècle s'inspirèrent peu des ouvrages italiens, sauf peut-être du *Décaméron* : Marot, Rabelais, Des Périers ne doivent presque rien à l'esprit de la littérature transalpine. Des livres tels que le *Courtisan* modifiaient les mœurs et les modes, plus que le goût littéraire. Il faut attendre les dernières années du règne pour saisir vraiment des preuves de l'influence italienne sur nos poètes. Mais alors elles sont très sensibles.

1. Emile Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle*, Extr. du Bullet. ital. de [illegible]. Hauvette, *Un exilé florentin à la cour de France au XVIe siècle, Luigi Alamanni (1495-1556)*, sa vie et son œuvre, 1903 (Thèse de Paris).

II. — LES ÉCRIVAINS[1]

De tout ce grand mouvement intense et passionné les effets devaient nécessairement se faire sentir dans la littérature. Ils furent considérables, mais non pas au point qu'une interruption brusque, une coupure se soit produite entre le moyen-âge et les temps nouveaux qui s'annonçaient. L'évolution se poursuivit avec quelque lenteur, le goût public la contint et peut-être la retarda[2].

PERSISTANCE DE LA LITTÉRATURE DU MOYEN-AGE.

Beaucoup d'œuvres du moyen-âge, avec leurs héros si longtemps populaires et leurs aventures où la réalité se mêlait à l'impossible romanesque, gardaient encore bien des amateurs, même dans les hautes classes. On éditait en 1520 (même en 1550) *Le très vaillant roy Ponthus*, Marot réédita, en 1527, le *Roman de la Rose*, et ce poème resta en faveur jusqu'à Ronsard; en 1532, il publia un *Villon.* Les lettrés mêmes continuaient à faire l'éloge des Gréban, les auteurs du *Mystère de Jésus*, que Noël du Fail, au milieu du siècle, fera encore figurer dans une bibliothèque modèle. Jusqu'en 1550 les mystères conserveront une grande partie de leur vogue.

Les genres se transformèrent peu : ce furent toujours le roman, la nouvelle, le rondeau, la ballade. Même la forme poétique resta en grande partie celle du XVe siècle, mais vivifiée, simplifiée, bien plus alerte ou naturelle, et cela tint pour beaucoup aux progrès réalisés dans la langue.

LA NOUVELLE

La nouvelle tout particulièrement resta un genre favori; elle garda une grande partie des thèmes en usage pendant le moyen-âge : ce fonds commun d'anecdotes, de plaisanteries, de personnages, presque toujours les mêmes — maris trompés, femmes rusées ou galantes, moines ou curés licencieux, marchands trop habiles, — qui se transmet de génération en génération, sans épuiser jamais le plaisir que chacune y trouve. Ce genre arriva presque à sa perfection dans les *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis*[3]. Le livre est mince, ce qui

1. SOURCES. L'énumération des principales œuvres littéraires du XVIe siècle, des principales éditions qui en ont été publiées et des études dont elles ont été l'objet, est faite de façon assez complète dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française* de Petit de Julleville, t. III, 1897. Lanson, *Histoire de la littérature française*, 10e éd., 1908, fournit les indications essentielles

OUVRAGES Voir Brunetière, Lanson, Petit de Julleville, Darmesteter et Hatzfeld (cités à la p 149) On y ajoutera Sainte-Beuve, *La Poésie française au XVIe siècle*, dont la 1re édition parut en 1828, et qui reste toujours intéressant, Faguet, *Seizième siècle, études littéraires*, 1893 La bibliographie périodique des principaux ouvrages ou articles courants est très bien donnée dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, qui a commencé à paraître en 1894 et qui contient elle-même des articles importants (Table par Tourneux, publ. en 1900, pour les années 1894-1898).

2 Voir ci-dessus, p. 165, n 3, les observations sur le goût au temps de Louis XII.

3 On peut y joindre le *Grand Parangon des Nouvelles nouvelles*, de Nicolas de Troyes,

est un mérite; chaque nouvelle y est courte, sans digression oiseuse; le motif très simple est esquissé dans une action rapide, que relève çà et là un dialogue alerte, où rien n'est dit que ce qu'il faut dire; la langue est bien française, aucun tour d'antiquité; rien d'italien, ni dans la pensée, ni dans l'imagination, ni dans le sentiment.

Même quand ils n'écrivent pas des nouvelles proprement dites, les prosateurs du temps de François Ier sont avant tout des conteurs. S'ils abordent ou expriment des idées générales et philosophiques, ils les enferment dans un récit au lieu de les exposer dogmatiquement. Chez Rabelais, chez Marguerite de Navarre, chez Noël du Fail, on trouve la matière de toute sorte de problèmes moraux ou sociaux qui, dans les littératures plus raisonnantes, se produisent ordinairement sous la forme de traités. Montaigne même gardera quelque chose de ces habitudes d'esprit.

LA CHRONIQUE.

De même, on écrivit encore beaucoup de chroniques : le *Panégyrique du chevalier sans reproche* (Louis de La Trémoille) par Guillaume Bouchet, les *Mémoires du jeune adventureux* par Fleuranges, la *Vie de Bayard par le Loyal Serviteur*, ce livre exquis, si éloigné de l'histoire savante, et qui constitue cependant le tableau le plus saisissant et peut-être le plus réel des guerres d'Italie.

Des *Mémoires* écrits par Guillaume et Martin du Bellay, le titre adopté par Guillaume, les *Ogdoades*, et imité des *Décades* de Tite Live, nous avertit que les deux frères ont été à l'école de l'antiquité. La préface essaie d'établir une philosophie de l'histoire : elle est remplie d'allusions à Tite Live; elle cite à tout propos des textes anciens et parle en passant des chroniques du moyen-âge, « plus dignes de commisération que de mocqueries ». Mais, dès que les deux frères racontent les événements auxquels ils ont été amêlés, ils se dégagent de ce vêtement d'emprunt, et leurs « Mémoires » ont la simplicité d'une chronique écrite par des hommes d'état et de guerre.

ORIGINALITÉ DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

La littérature du temps de François Ier resta donc en grande partie nationale et même populaire. Cela ne veut pas dire qu'elle ne prit rien à l'antiquité, à l'Italie ou même à l'Allemagne. Elle leur dut, à l'antiquité surtout, un élargissement de la pensée, des préoccupations d'art, plus de souplesse et de variété. Mais elle avait encore assez de personnalité pour absorber et s'assimiler les éléments étrangers.

Le meilleur de l'originalité des écrivains tient à ce qu'ils furent essentiellement des hommes de leur temps, mêlés de près à toutes

publié en 1537 (Bibl. elzévirienne, 1869) Voir ci-dessous, p. 304, pour l'attribution des *Joyeux Devis* à Des Périers ou à Pelletier et Denizot Même dans les quelques thèmes empruntés aux Italiens, c'est bien l'esprit français qui domine.

ses idées, à toutes ses passions. Et, comme rien n'agita ou ne troubla plus le XVI[e] siècle que le problème des croyances religieuses, l'angoisse de ce problème finit par se mêler à toute la pensée littéraire et quelquefois par la dominer ou la diriger. Ainsi, cette littérature, si laïque dans ses sujets et dans le fond même de sa pensée, est sans cesse pénétrée de préoccupations religieuses, même quand elle est hostile à la religion établie. Dolet, Bonaventure des Périers, Marguerite de Navarre, Clément Marot, Rabelais, qu'ils nient ou qu'ils affirment, qu'ils doutent ou qu'ils croient, portent dans leurs œuvres les inquiétudes de leur conscience, sans parler de Calvin[1], qui fut un pur théologien.

ÉTIENNE DOLET. Étienne Dolet[2] (1509-1546) mena une vie très agitée; comme tant de ses contemporains il avait l'esprit et le tempérament ardent, aventureux, violent. Après avoir fait ses études à Paris, puis à l'Université de Padoue, il revint en France. A Toulouse, en 1533, il fut poursuivi, pour s'être opposé publiquement à un édit du Parlement dirigé contre les associations d'étudiants. Il se réfugia à Lyon, où il devait, sauf de courtes absences, habiter jusqu'à la veille de sa mort. Condamné pour meurtre en 1537, il reçut du Roi des lettres de rémission, sous prétexte qu'il avait tué, étant en état de légitime défense. A ce moment il avait des relations illustres : Budé, Marot, Rabelais. Très versé dans les lettres latines, il professait un culte pour Cicéron; il venait de publier les *Commentarii linguæ latinæ*, auxquels il avait travaillé pendant six ans

LES PROCÈS. C'est à partir de 1538 que commencèrent pour lui les périls, d'autant qu'il avait pris la profession d'imprimeur, alors très dangereuse. Suivant son habitude, il se jeta ardemment dans tous les conflits et, lorsqu'éclata la grève de Lyon[3], il prit parti pour les ouvriers. Il passait pour avoir des liaisons avec des esprits suspects et il était surveillé par les catholiques. Pour avoir publié en français le *Nouveau Testament*, les *Épîtres et Évangiles*, les *Psaumes*, il fut condamné, en 1542, par un tribunal ecclésiastique, comme coupable de « pravité hérétique, impie et schismatique ». Le Roi le gràcia par des lettres de juin 1543, mais Dolet fournit un prétexte à ses ennemis et à la Sorbonne, qui le guettait, en imprimant en 1544 la traduction faite par lui de deux dialogues, alors attribués à Platon : l'*Axiochos* et l'*Hipparchos*. Une phrase de l'*Axiochos*, où il faisait dire à l'un des interlocuteurs : « Après la mort, tu ne seras rien du tout », au

1 D'ailleurs, il appartient plutôt par ses œuvres à la seconde moitié du siècle Pour la première partie de sa vie, voir ci-dessous, p. 368-374

2. R. Copley Christie, *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance* (trad. Stryienski), 2[e] édit. 1899.

3 Voir ci-dessus, p. 225.

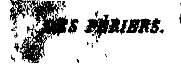
lieu de : « tu ne seras plus », qui était dans le texte, suffit à le perdre. Il fut traduit devant la Faculté de théologie et livré par elle au Parlement, malgré ses appels désespérés au Roi, au duc d'Orléans, à Madame d'Étampes et au cardinal de Lorraine. C'est qu'à ce moment, en face de la Réforme de plus en plus menaçante, le souverain penchait vers le catholicisme exalté. On poursuivait le colportage clandestin des livres; des mesures sévères étaient prises de nouveau contre l'imprimerie; la Sorbonne venait de publier un *Index* des ouvrages interdits. Dolet fut inculpé sans doute comme imprimeur et vendeur de livres suspects, comme propagandiste de la Réforme, comme libre penseur. Et puis il s'était fait une réputation fâcheuse; il se tenait en dehors des groupes; il s'était brouillé avec la plupart de ses amis, avec Marot, avec Rabelais; personne n'avait intérêt à le défendre. Après un long procès, il fut condamné et brûlé vif en août 1546.

JUGEMENT SUR DOLET.

Quelles furent ses opinions? Il est encore assez difficile de le savoir exactement. A en juger non seulement par l'arrêt du Parlement, mais par le témoignage d'écrivains protestants, il aurait versé dans le pur athéisme. Calvin a dit de lui : « C'est un fait notoire qu'Agrippa, Villanovanus, Dolet et autres cyclopes ont toujours méprisé ostensiblement l'Évangile. Quant à ce qui regarde la vie de l'âme, ils ont déclaré qu'elle ne diffère en rien de celle des chiens et des pourceaux. » Un autre contemporain s'exprime ainsi : « Me souvenant avoir vu dans ma jeunesse Dolet, un des premiers qui, commençant par assez légères opinions et de peu d'importance, tomba en peu de temps ès plus exécrables blasphèmes que j'ouïs jamais. Marot, que je voyais plus souvent, ne lui en devait guère, *et sic de reliquis*[1] ».

Dolet a-t-il mérité ces anathèmes? Il a fait souvent preuve de prudence à l'égard des pouvoirs établis et des régimes consacrés. En éditant l'*Enfer* de Marot, il écrivait qu'il avait « trouvé le livre sans scandale envers Dieu et la religion, et sans toucher aucunement la majesté des princes[2] ». Mais ces précautions ne prouvent pas qu'il ait eu des sentiments de vrai chrétien. Ce fut un penseur indifférent en matière religieuse, dédaigneux à l'égard des croyances, un sceptique.

1. Et ainsi des autres.
2. Il composa en 1539 une sorte d'histoire apologétique du règne de François Ier. Dans la préface, il disait : « Quant aux Françoys, je les veulx à présent célébrer. Tu seras le premier, ô révérendissime cardinal de Lorraine, qui sçays tant bien entretenir le naturel du roy ». Puis il « célébrait » la très sage reine de Navarre, les « vertus » de Montmorency, le chancelier Poyet, « honneur éternel du pays d'Anjou ». Or le cardinal de Lorraine, Montmorency et Poyet n'étaient guère vertueux et surtout ils pratiquaient une intolérance qu'un libre penseur aurait dû détester.



DES PÉRIERS.

Bonaventure des Périers (né entre 1498 et 1510, mort en 1544) fut érudit, poète et prosateur[1]. En 1535 et 1536, il collabora à une traduction en français de la Bible et aux *Commentaires de la langue latine* de Dolet; il vivait alors à Lyon, où il se trouvait en rapport avec les érudits et les écrivains qui y fréquentaient. A la mode des savants de ce temps, il *antiquisait* son nom et signait volontiers Eutychus Desperius.

LE « CYMBALUM MUNDI ».

Ses poésies ne manquent ni de grâce, ni d'esprit, mais c'est dans un livre bien mince, le *Cymbalum Mundi* (le tocsin, la clochette du monde), publié en 1538, qu'éclate sa personnalité[2]. Cinq semaines après son apparition, l'ouvrage fut condamné par le Parlement et quelque temps après supprimé par la Faculté de théologie; celle-ci cependant déclara que, tout en étant pernicieux, il ne contenait pas d'erreurs expresses en matière de foi.

JUGEMENT SUR LE « CYMBALUM »

Il n'en était pas moins redoutable · Des Périers, dans ces quatre dialogues fort courts, d'une langue très incisive, introduisait Luther, sous l'anagramme transparent de *Rethulus*; il faisait figurer un sceptique, Thomas du Clenier, et un croyant, Thomas Tryocan[3], puis Jupiter, Mercure, des Pontifes de l'ancienne Rome. Il dissimulait ainsi ses personnages et sa pensée sous toutes sortes de masques; mais il n'était guère possible de se tromper sur la vraie portée de ses intentions. En réalité, il visait non seulement le catholicisme, mais toutes les doctrines religieuses, l'Église et les chefs de sectes : « Sambien, s'écrie un des interlocuteurs, je voudrais que tu eusses vu comment ils s'ôtent des mains l'un de l'autre les mies d'arène (de sable) qu'ils trouvent L'un se vante qu'il en a plus que son compagnon, l'autre luy dit que ce n'est pas de la vraie. » Voici qui allait plus loin encore : présenter Jésus-Christ sous les traits de Mercure et la Bible sous l'allégorie de la pierre philosophale, cette chimère de la science; parodier, dans la forme la plus familière, des passages des Évangiles, c'était faire de la littérature burlesque avec les choses sacrées. Le scepticisme de Des Périers est voisin de celui de Bayle ou de Voltaire. Si la Sorbonne s'y trompa, d'autres ne s'y méprirent point: Guillaume Postel attaqua le *Cymbalum Mundi* comme livre d'athéisme; Calvin de même, avec son âpreté coutumière, Henri Estienne réprouva « le détestable livre nommé *Cymbalum Mundi* ». Au XVIe siècle, aussi

1 Ad. Chenevière, *Bonaventure Des Périers, sa vie, ses poésies*, 1886.
2 *Cymbalum mundi en françoys, contenant quatre dialogues poétiques fort antiques, joyeux et facétieux.* — On a souvent attribué à Des Périers les *Nouvelles Récréations et Joyeux Devis*, publiés seulement en 1558. On pense aujourd'hui que les auteurs en seraient Peletier du Mans et Denizot (Des Périers pourrait bien y avoir eu quelque part) Voir sur la question, G Paris, *La Nouvelle française au XVe et au XVIe siècle* (Journal des Savants, 1895).
3 Anagrammes de Incrédule et de Croyant.

bien que dans tous les temps, il en coûtait d'aller jusqu'au bout des hardiesses de la pensée.

SUICIDE DE DES PÉRIERS.

Des Périers était un homme ardent, inquiet, désordonné. Ainsi que Dolet, il se brouilla avec la plupart de ses amis. Attaché comme valet de chambre à Marguerite de Navarre, il fut disgracié par elle, pour des raisons encore obscures, et finit par se tuer — du moins c'est très probable — en 1544. Or le suicide était rare à cette époque et il était réprouvé même par les esprits indépendants en matière de dogme

MARGUERITE DE NAVARRE.

Marguerite[1] représente et prolonge, à travers la première partie du XVI[e] siècle, l'humanisme de la fin du XV[e] Disciple de Platon, à la fois par l'Italien Marsile Ficin et par l'Allemand Nicolas de Cues, elle témoigne une fois de plus de la part que prit l'Allemagne dans la formation des idées et des sentiments, chez les Français du temps de Charles VIII et de Louis XII Sa première éducation fut savante, elle apprit, dit-on, le latin, l'italien, l'espagnol, plus tard le grec et même l'hébreu Elle eut des relations avec des humanistes et des penseurs — quelques-uns téméraires — et des sympathies pour les réformés, mais toujours avec des hésitations et des timidités.

L'HEPTAMÉRON.

En lisant l'ouvrage auquel elle a dû pendant longtemps toute sa réputation, l'*Heptaméron*, on est d'abord rebuté récits traînants, surchargés de détails inutiles; pas un portrait vivant · un prince, « si charmant que oncques ne vis »; une dame « la plus belle qui se puisse rencontrer », la plaisanterie jamais aiguisée, le trait mou et tombant, le style diffus, pas une trouvaille de mots ni d'images. Mais elle eut le mérite de renoncer quelquefois aux thèmes usés du *Décaméron* ou des *Cent Nouvelles*, elle prit des sujets nouveaux, puisés souvent dans des anecdotes de cour, même dans la vie de son frère Puis, elle a de la finesse psychologique, de la sensibilité, quelquefois aussi de la sentimentalité Les conversations qui suivent chaque nouvelle, et qui sont presque une invention dans la littérature française, sont ingénieuses; le dialogue y prend autant de vivacité que le récit en avait peu. C'est un petit cours, parfois aimable, parfois pédant, de morale courante.

MARGUERITE POÈTE.

Les poésies innombrables de Marguerite, *le Miroir de l'âme pécheresse*, *les Marguerites de la Marguerite des princesses*, *les Prisons*, des *Comédies*, ont les mêmes défauts que l'Heptaméron, mais aussi la même sorte d'originalité. La poésie philosophique et morale, « qui s'attache aux grands problèmes et aux anxiétés qu'ils

1 La littérature historique sur Marguerite est extrêmement abondante (Petit de Julleville, *Hist de la langue et de la littér française*). Les dernières publications sont Abel Lefranc, *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre* (avec une introduction), 1896, *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance*, Bibl. de l'Ec des Chartes, t. LVIII et LIX, 1897, 1898.

provoquent dans l'âme humaine est, pour une grande part, redevable à Marguerite de son existence »[1]. La reine, entraînée par une sorte d'exaltation de croyance mystique, « ouvrit ainsi la source du lyrisme » Elle apporta donc dans la littérature quelques nouveautés, mais son style était encore trop imparfait pour leur donner une grande valeur littéraire.

JUGEMENT SUR MARGUERITE.

En somme, c'est en vain qu'on cherche quelque chose qui procède d'elle dans son temps : ni la Pléiade à coup sûr, ni le protestantisme ni le catholicisme de la seconde moitié du siècle; ni l'esprit de la société, ni même la littérature du pays où elle tint sa cour. Du Bartas et Brantôme sont à ses antipodes. D'ailleurs, si elle écrivit beaucoup, ce qu'elle écrivit fut à peine connu[2]. Ce doux esprit, cette âme qui se plaisait à la fois à se replier et à se communiquer était faite pour un petit cénacle, effacée devant ceux mêmes qui formaient son entourage, elle n'était pas de celles qui dirigent. L'histoire intellectuelle et morale de la Renaissance française se reflète en elle (et c'est pourquoi il faut l'étudier), mais elle ne rayonne pas d'elle.

MAROT ET RABELAIS

Deux hommes d'inégal génie, l'un poète et l'autre prosateur, Marot et Rabelais, exactement contemporains — Marot est né en 1495, date très probable de la naissance de Rabelais, — représentent très bien l'esprit français, tel qu'il était avant 1550

VIE DE MAROT.

La vie de Marot fut agitée[3], mais elle se passa surtout au milieu de la société de cour et de la bourgeoisie parisienne, avec lesquelles il eut tant d'affinités d'esprit et de mœurs Protégé de Marguerite d'Angoulême et du Roi, dont il fut le valet de chambre et auprès de qui il fut pris à Pavie, Marot resta en faveur jusque vers 1534. Mais il avait une nature à la fois souple et indépendante, trop mobile pour donner jamais prise complète sur elle, rebelle à la discipline, agressive, portée aux hardiesses, moins par réflexion que par naturelle vivacité Par là, sans doute, il fut conduit au protestantisme, avec cependant une part de conviction indéniable. A partir de 1534, il courut toutes sortes de hasards et de périls, sauf quelques retours de la faveur royale. Il s'enfuit, en 1535, dans le Béarn, puis à Ferrare, à

1 Nous retrouverons Marguerite dans l'histoire de la Réforme Voir le chap I du livre VI, où nous constatons combien l'expression de ses croyances s'est produite sous la forme de la poésie

2 La partie la plus caractéristique peut-être de son œuvre poétique est restée inédite jusqu'à nos jours Voir A Lefranc, *ouvrage cité*

3 *Œuvres de Clément Marot*, éditées par Georges Guiffrey, 1875 et 1881, c'est l'édition la plus intéressante, mais les tomes II et III ont seuls paru H Guy, *De Fontibus Clementis Maroti poetæ*, 1898 (thèse de Paris). O Douen, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, 2 vol, 1878-1879. Nous indiquerons dans l'histoire de la Réforme (liv VI, chap. III) les articles relatifs au protestantisme de Marot, en dehors de l'ouvrage de Douen

Venise, rentra en France en 1536, et même reçut encore du Roi, en 1539, le don d'une maison à Paris; mais quand la situation s'aggrava, il quitta de nouveau le royaume, se réfugia à Genève et alla mourir à Turin en 1544.

MAROT POÈTE RHÉTORIQUEUR.

Sauf dans les dernières années de sa vie, Marot fut toujours en harmonie avec le public de son temps. On a vu qu'il réédita le *Roman de la rose* et les œuvres de Villon, dont il faisait grand éloge. Il y prit plus qu'on ne l'a cru et que peut-être il ne croyait lui-même. Par là, il se rattache à la littérature du moyen-âge et du XVe siècle, qui restait encore très populaire. Il fut aussi un disciple des rhétoriqueurs; comme eux, il aima les tours compliqués, les rimes raffinées et étranges :

Sur le printemps que la belle Flora
Les champs couverts de diverse flour a,
Et son amy Zephyrus les esvente,
Quand doulcement en l'air souspire et vente.

Comme eux et comme les écrivains du règne de Louis XII, il exprima difficilement les idées générales :

Tu sçays assez que le sort malheureux
Tomba du tout sur nostre nation,
Ne sçay si c'est par destination
Mais tant y a que je croy que Fortune
Desiroit fort de nous estre importune

C'est à propos de Pavie qu'il composait ces vers; François Ier n'a rien versifié de plus plat; ni Gringoire, ni Bouchet, les héros du temps précédent.

MAROT ET L'ANTIQUITÉ.

Marot essaya aussi d'imiter l'antiquité, suivant la mode en cela, seulement, comme la plupart des hommes de sa génération, il connaissait mal l'antiquité et la comprenait encore moins. Il l'introduisit par placage, ou bien il traduisit des *Églogues* de Virgile et des *Métamorphoses* d'Ovide, sans savoir le latin classique, tout comme il imitait Lucien sans savoir le grec[1].

Lui aussi, il habille l'antiquité en costume moderne ou bien il la mêle à la poésie du moyen-âge, dont il ne peut se détacher, quoi qu'il fasse, et il introduit Jean de Meung, à propos de Cupidon, de Didon ou d'Hélène. D'ailleurs, il se déclarait éclectique :

Ovidius, Alain Charretier,
Pétrarque aussi, le Roman de la Rose
Sont les Misselz, Bréviaire et Psautier
Qu'en ce Sainct Temple on lit en rime et prose.

1 Ces traductions ou imitations, par le succès qu'elles eurent, révèlent quelque chose du goût de la société vers 1525 C'était une sorte de mot à mot, où se reflétait fort peu l'esprit véritable de la poésie antique.

LA VRAIE POÉSIE CHEZ MAROT

Mais il y a aussi un Marot naturel, tout français, et qui coule sa poésie dans les mêmes moules que jadis Eustache Deschamps ou Charles d'Orléans[1] : épîtres, rondeaux, coqs-à-l'âne, ballades, épigrammes. Son style et sa langue, dans ses œuvres vraiment personnelles et originales, sont tout simplement le français du xve siècle, en mouvement normal; ils ne doivent rien à l'Italie ni à l'antiquité. Dans cette partie de son œuvre, les sujets et les types appartiennent à son entourage : bourgeois et bourgeoises, filles de plaisir, gens de cour, peuple, avec la réalité précise, extraordinairement nette de leurs mœurs. Ici c'est le Marot justement célèbre.

LE SENTIMENT DE LA NATURE

Cette œuvre alerte, spirituelle et vivante, se relève d'un sentiment profond de la nature. Marot aime la campagne, comme l'aiment ceux qui ont passé leurs premières années aux champs. Au xvie siècle, il restait dans tout bourgeois, dans tout gentilhomme, un campagnard. La France était plus rurale qu'urbaine. Marot a souvent exprimé de façon exquise la liberté joyeuse de l'enfant laissé en contact avec la nature, et le frais souvenir qu'on en garde à l'âge d'homme :

Sur le printemps de ma jeunesse folle,
Je ressemblois l'arondelle qui vole
Puis çà, puis là · l'aage me conduisoit
Sans paour ne soing où le cueur me disoit

. .

Ou pas à pas, le long des buyssonnets,
Alloys chercher les nidz des chardonnets,
Ou des serins, des pinsons ou lynotes
Desià pourtant je faisoys quelques notes
De chant rustique et dessoubz les ormeaux,
Quasi enfant, sonnoys des chalumeaux[2].

MAROT ET L'ÉGLISE.

Ce poète sensible et passionné trouva dans les événements religieux de son temps une inspiration particulière. Il ne faisait que suivre une veine, depuis longtemps ouverte, quand il raillait avec virulence les moines, les prêtres, les nonnes, l'Église même[3].

1 Voir *Histoire de France*, t IV, première partie, p 409-410, et deuxième partie, p 209

2 Le même sentiment se retrouve en prose dans le plus vraiment rustique des écrivains du xvie siècle, Noël du Fail, que nous étudierons dans le prochain volume.

3 Epigramme contre frère Lubin .

Pour courir en poste à la ville,
Vingt foys, cent foys, ne sçay combien,
Pour faire quelque chose vile,
Frère Lubin le fera bien.

Mais d'avoir honneste entretien
Ou mener vye salutaire,
C'est à faire à ung bon chrestien;
Frère Lubin ne le peult faire

La pièce suivante, datée de 1527, est plus significative

Que diray plus ? Bien loger sans dangiér,
Dormir sans peur, sans coust boire et mangier,
Ne faire rien, aulcung mestier n'apprendre,
Rien ne donner et le bien d'aultruy prendre,
Gras et puissant, bien nourry, bien vestu,
C'est, selon eulx, poureté et vertu

Aussy, pour vray, il ne sort de leur bouche
Que mots sucrez, quant au cueur, je n'y touche,
Mais c'est ung peuple à celuy ressemblant
Que Jean Meheung appelle Faux Semblant,
Forgeant abus dessoubz religion.

On peut comparer avec la pièce de Gringoire, citée à la page 167

MAROT PROTESTANT.

Ce qui renouvela plus fortement son talent, ce fut son adhésion au protestantisme. Il fut d'abord au nombre des réformistes, à la façon de Lefèvre d'Étaples ou de Marguerite, et quelques-unes de ses œuvres les plus charmantes ont un accent mystique, qui s'unit très heureusement à l'amour de la nature :

En ce beau moys delicieux,
Arbres, fleurs et agriculture,
Qui, durant l'yver soucieux,
Avez esté en sepulture,
Sortez pour servir de pasture
Aux trouppeaux du plus grant pasteur.

Chascung de vous en sa nature
Louez le nom du Créateur ...
Quand vous veoirrez rire les cieulx
Et la terre en sa floriture...
N'en louez nulle créature,
Louez le nom du Createur

LA TRADUCTION DES PSAUMES

Les *Psaumes*, dont l'enseignement du Collège royal avait vulgarisé la connaissance, et qui avaient été traduits en latin, excitaient non seulement parmi les humanistes, mais dans toute la société lettrée du temps, une admiration très vive [1]. Marot commença à les traduire, en 1533, et il y travailla au moins jusqu'après 1537. Entamée avec l'agrément du Roi [2], très bien accueillie à la Cour, où les dames la chantaient, la traduction, publiée en 1542, alors que le vent avait tourné, fut considérée comme suspecte et obligea Marot à son dernier exil.

VALEUR POÉTIQUE DE LA TRADUCTION

Marot se heurtait dans les *Psaumes* à l'inspiration poétique la plus haute et la plus forte. Il ne put pas s'élever jusqu'à elle, par insuffisance de génie, par l'insuffisance aussi de la langue du temps. Du moins, il s'en rapprocha, et par moments, il exprime d'un ferme accent cette fière confiance en Dieu, qui exalta tant de huguenots jusqu'au martyre

Sa traduction des psaumes appartient à l'histoire générale de la littérature française, parce qu'elle fournit peut-être la transition cherchée entre la poésie de la première moitié du siècle et celle de la seconde. Par elle, Marot a préparé Du Bellay et Ronsard, plus que ceux-ci ne l'ont senti ou avoué [3].

1 La musique servit à les populariser En 1534, on publia à Paris un « Recueil de psaumes en latin, contenant dix-huit morceaux à plusieurs parties, de Denis Briant, Claudin, Gascongne, etc »

2 Puisque voulez que je poursuive, ô Sire,
L'euvre royal du Psautier commencé...

Et Marot dit aux Dames

Quand viendra le siècle doré
Qu'on verra Dieu seul adoré,
Loué, chanté comme il l'ordonne,
Sans qu'ailleurs sa gloire l'on donne.

O vous, Dames et Damoiselles,
Que Dieu feit pour estre son Temple
Je veulx icy vous présenter
De quoy, sans offence, chanter

3 La signification de l'œuvre de Marot se précise par celle de son rival, Mellin de Saint-Gelais (1491-1558) Beaucoup moins personnel et plus multiple poète, musicien, chanteur, assez frotté d'érudition pour faire l'inventaire d'une bibliothèque savante, à demi théologien, italianisant, Mellin de Saint-Gelais fut par excellence le poète de cour, ce qui ne l'empêcha pas d'être aumônier du Roi Il faut se le figurer dans le cercle des seigneurs

DE RABELAIS. La vie de Rabelais est aujourd'hui débarrassée des légendes qui l'ont pendant si longtemps encombrée et faussée[1]. Elles faisaient de lui un personnage vulgaire et grossier; à présent, le danger serait de le trop idéaliser. Son existence est tout simplement moyenne et honorable. Né probablement vers 1495, à Chinon, il est mort à Paris, vers 1553. Il entra chez les Cordeliers, au monastère de Fontenay-le-Comte, où il reçut la prêtrise, fut autorisé par Clément VII, vers 1524, à passer chez les Bénédictins, étudia en 1530 à l'Université de Montpellier, et pratiqua la médecine à Lyon, de 1532 à 1534, avant d'avoir le titre de docteur, qu'il obtint en 1537 Sa vie fut errante, mais très peu aventureuse : celle que menaient les érudits du temps, toujours en quête d'apprendre, de voir les hommes et les choses, d'entrer en relations avec les esprits cultivés de tous les pays, et toujours obligés aussi de trouver des protecteurs et de les suivre. Geoffroy d'Estissac le reçut dans son château de Ligugé, le cardinal Du Bellay le prit avec lui à Turin, en qualité de médecin. A Lyon, il eut des rapports avec le cénacle savant de la ville. François Ier, sans le tenir en particulière faveur, le protégea; le Pape lui donna l'absolution, qui le mettait en règle avec les différents ordres religieux qu'il avait quittés. C'est seulement après 1547 qu'il fut un peu plus inquiété, encore trouva-t-il asile à Metz et à Rome. Il obtint même en 1550 la cure de Meudon, qu'il résigna en 1552, et il mourut assez tranquillement et obscurément pour que la date exacte de sa mort reste incertaine.

LE GARGANTUA ET PANTAGRUEL Toute sa vie, il avait lu, il avait médité, il avait écrit. Il a publié des commentaires sur Galien et sur Hippocrate et des éditions d'auteurs classiques anciens, mais il est tout entier dans le *Gargantua et Pantagruel*, dont la première ébauche remonte à la fin de 1532, avec *les Grandes et Inestimables Chroniques du grant et énorme géant Gargantua*, essai sans valeur, qu'il allait reprendre et complètement remanier. En 1533, parut un tout petit in-4°, intitulé . *Pantagruel* · *Les horribles et espoventables faits et prouesses du très renommé Pantagruel, roy des Dipsodes,... fils du grand géant Gargantua, par maître Alcofribas Nasier*[2]. Le troisième livre reçut, en 1545, le privilège pour l'impression et Rabelais le signa de son nom, il publia

et des dames, habile à décocher le trait, à raconter l'anecdote, galant, médisant avec prudence, ayant l'à-propos facile, la grivoiserie spirituelle une espèce d'improvisateur italien C'est si bien cela qu'il ne publia rien de son vivant « Il produisit, dit Pasquier, de petites fleurs et non des fruits d'aucune durée,. on imprima un recueil de ses œuvres, qui mourut aussitôt qu'il vit le jour. » Pasquier est trop sévère Saint-Gelais avait beaucoup d'esprit, mais rien que de l'esprit.

1 Voir la Bibliographie dans Petit de Julleville et dans Lanson, et *Revue des études rabelaisiennes* (depuis 1903)

2. C'est, en réalité, le deuxième livre de l'ouvrage de Rabelais, le premier étant le *Gargantua*, qui reparut sous une forme nouvelle, vers 1535

le quatrième peu de temps avant sa mort[1]. Le cinquième est à peine de lui et ne fut édité qu'en 1562 et 1564.

CARACTÈRE NATIONAL DE L'ŒUVRE.

Au moment où parut le deuxième livre, qui contient la pensée essentielle et maîtresse de l'œuvre, Rabelais avait quarante ans environ. Il avait été formé à la fois par une éducation autodidactique et par l'éducation générale, celle des hommes de sa génération, qu'il represente si bien, tout en leur étant supérieur sans comparaison possible.

Littérairement, Rabelais est un nouvelliste : il procède, à la façon des conteurs, par le récit et par l'anecdote. Seulement il rattache les épisodes à une action, il fait un roman; ce qui d'ailleurs n'est pas une nouveauté. Il emprunte aussi une grande partie de ses bons mots, de ses plaisanteries et de ses grossièretés, au fond de la littérature populaire ou aux écrivains qui l'ont immédiatement précédé, et il pratique, comme Gringoire, comme Marot, le réalisme bourgeois. Ses types de personnages sont les mêmes, amplifiés jusqu'à l'énorme : son Gargantua, son Pantagruel font songer à des lansquenets ou à des soldats suisses, ses femmes sont à peu près les femmes de Marot, c'est-à-dire celles des fabliaux.

Rabelais doit donc beaucoup de son inspiration à la tradition littéraire du moyen-âge, qu'il a tant décrié. Il est au moins autant du xv[e] siècle que du xvi[e] siècle; il a un tempérament intellectuel plus septentrional que méridional, plus français, presque plus germanique que grec, latin ou italien. Et la pensée française antérieure avait agité bien des questions qu'il a traitées; il n'a fait souvent que les reprendre et les élargir.

RABELAIS ET L'ANTIQUITÉ.

Cependant il est un homme des temps nouveaux par l'attention qu'il apporte à toutes les choses qui se passent autour de lui[2]. Il l'est d'une autre façon par la grande place qu'il donne à l'antiquité : il procède par citations d'auteurs grecs ou latins, par allusions, par sous-entendus, par références. On dirait volontiers qu'il compose comme construisent les architectes français de son époque, et ses citations gréco-latines tiennent la place de leurs arabesques.

Mais aussi son esprit était entré dans la pleine intimité des civilisations anciennes; elles l'enrichirent d'une foule de connaissances; elles lui donnèrent une prodigieuse ouverture, sans altérer l'originalité d'une imagination personnelle extraordinairement puissante; Rabelais leur dut sans doute de s'élever à des conceptions générales, d'avoir la notion de l'universel. En effet, sa grandeur,

1 Première partie en 1548, seconde en 1552.
2 Voir A. Lefranc, *Les navigations de Pantagruel*. Il constate que Rabelais fut très au courant des découvertes géographiques.

qui est à lui seul dans ce temps-là, vient surtout de ce que son œuvre, si mêlée qu'elle soit, si vulgaire parfois, est cependant inspirée par de hautes préoccupations. Il ne conte pas seulement pour conter; il ne se désintéresse de rien de ce qui intéresse l'humanité. Il est, au XVI[e] siècle, le premier écrivain français qui ait vraiment fait d'une œuvre littéraire une œuvre de philosophie sociale.

RABELAIS ET LA PÉDAGOGIE

Quelle position a-t-il prise dans les questions qui agitèrent ses contemporains? En pédagogie, il se prononce presque sans réserve pour les doctrines nouvelles, et même il semble qu'il perde ici quelque chose de son sang-froid. Il juge l'esprit du moyen-âge sur le système d'éducation et d'instruction de la fin du XV[e] siècle, et, l'un des premiers, il a donné au mot « gothique » le sens méprisant que ce terme a gardé si longtemps. « Comment se fait-il qu'au milieu de la lumière qui brille dans notre siècle et alors que, par un bienfait spécial des Dieux, nous voyons renaître les connaissances les plus utiles et les plus précieuses, il se trouve encore des gens qui ne peuvent ou ne veulent ôter les yeux de ce brouillard gothique et cimmérien dont nous étions enveloppés? » On sent ici la joie très légitime de la grande lumière retrouvée, mais on voit aussi éclater l'injuste mépris pour des siècles qui eurent leur génie spontané, libre et fécond.

RABELAIS ET L'ÉGLISE

Rabelais n'aime pas le clergé de son temps, au moins le bas clergé; il a vu de près l'ignorance et la cupidité des moines, il reprend contre eux les railleries et les invectives des poètes du XIII[e], du XIV[e] et du XV[e] siècle Mais il n'aime pas davantage les calvinistes. Est-il donc un catholique croyant? Non pas à coup sûr; on trouve même, dans le quatrième livre, des accents presque protestants, mais, plutôt encore que protestant, il semble bien avoir été un déiste philosophe, sceptique à l'égard des dogmes révélés et des cultes organisés, passionné pour la tolérance.

RABELAIS ET LA ROYAUTÉ

En politique, il respecte la royauté dans son principe et dans ses droits souverains, mais il attaque les abus, surtout ceux de la justice et de la fiscalité, reprenant les thèmes favoris de tous les écrivains depuis le XIII[e] siècle, et les développant presque de la même façon et avec les mêmes mots que Gringoire ou Marot, mais avec une verve puissante, où l'on sent encore plus fortement la haine de tout ce qui est bas et malfaisant.

JUGEMENT SUR LE RÔLE DE RABELAIS

Cet homme, qui a remué de si graves problèmes et qu'on donne comme une sorte de conducteur des esprits, fut dans la pratique de la vie un homme timide et de juste milieu. Il s'est abstenu souvent de prendre parti, par indifférence ou par prudence. Il se défendait avec énergie des hardiesses qu'on lui attribuait; il s'élevait contre « la calumnie de certains cannibales, misanthropes, agélastes »,

qui prétendaient que ses « livres tous estoyent farciz d'hérésies : n'en pouvoyent toutesfoys une seule exhiber en endroict aulcun, interpretans ce que, a poine de mille foys mourir, si autant estoyt possible », il n'aurait voulu même penser

Non seulement il ne fut pas un homme d'action, mais ses œuvres ne préparaient pas des hommes d'action. Son système d'éducation est tout littéraire, détaché des nécessités et presque des devoirs de la vie Il l'a exprimé dans ce rêve, si admiré, de l'abbaye de Thélème, dans sa conception idéale du sage qui vit en lui-même et pour lui, tout satisfait de penser. Au reste, il y avait, au XVI[e] siècle, beaucoup d'esprits de cette sorte, qui cherchaient dans le dilettantisme philosophique un refuge contre les agitations extérieures . par là encore, Rabelais est bien un des témoins de son temps.

CHAPITRE II

LES BEAUX-ARTS[1]

I. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PRODUCTION ARTISTIQUE — II L'ARCHITECTURE — III. LA STATUAIRE, LA PEINTURE ET LES ARTS SOMPTUAIRES, LA MUSIQUE — IV FONTAINEBLEAU ET L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU

I. — LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PRODUCTION ARTISTIQUE

ACTIVITÉ ARTISTIQUE DE LA RENAISSANCE

FRANÇOIS Ier a été considéré comme l'inspirateur unique de tout ce qui s'est fait sous son règne Il eut sans doute le mérite d'aimer les arts et de les protéger; il dépensa largement et intelligemment pour satisfaire ses goûts, mais ses goûts étaient ceux de toute sa génération, et bien des œuvres, parmi les plus belles, ont été commandées par des particuliers . nobles, membres du clergé, financiers ou riches bourgeois. Si une activité artistique féconde se développa dans toute la France, ce fut précisément parce qu'elle n'était pas suscitée par la seule volonté royale.

1 André Michel, *Histoire de l'art*, t IV, 1 C'est surtout pour l histoire de l art au XVIe siècle que la bibliographie est énorme, fragmentaire et disséminée La production courante est indiquée très complètement dans le *Répertoire méthodique d histoire moderne et contemporaine*, publié par MM. Brière et Caron, depuis 1899 On peut aussi consulter la table des articles de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1911, et les répertoires d ouvrages nouveaux que donne la même Gazette, à la fin de chaque semestre, la table des *Archives de l'art français*, la table des Mémoires lus dans les Réunions des sociétés des Beaux-Arts des départements La bibliographie donnée dans le *Michel Colombe* de Vitry (voir p 149) reste utile pour le temps de François Ier, au moins comme indication des ouvrages généraux Il y a aussi une bibliographie générale dans Dimier, *Le Primatice* (voir ci-dessous, p 331) L'ouvrage de Kœchlin et Marquet de Vasselot, *La Sculpture a Troyes* (V ci-dessus, p 149), donne un bon modèle de bibliographie pour une histoire d art provincial

SOURCES Pour les textes L de Laborde, *La Renaissance des arts à la Cour de France*, 2 vol , 1850-1855, *Comptes des bâtiments du Roi de 1528 à 1571*, 2 vol , 1877-1880 Pour les œuvres voir l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, 18 vol parus de 1877 à 1902 les catalogues des Musées, Bouchot *Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale* 1895 Nous indiquerons aux paragraphes 2, 3 et 4, les sources et les ouvrages speciaux pour l architecture, la peinture, la sculpture, etc.

VARIÉTÉ DES STYLES.

Il semble qu'on peut essayer aujourd'hui de déterminer les caractères principaux de l'art français pendant la première moitié du XVI[e] siècle. Le moment n'est pas éloigné peut-être où la plus grande partie des œuvres aura été vue et cataloguée. Malheureusement les édifices, les statues, les tableaux dont on peut nommer à coup sûr l'auteur ou fixer la date sont encore rares A le faire par l'examen des styles, il faut mettre beaucoup de précaution, car les points de comparaison manquent souvent et, d'ailleurs, dans le même pays, des œuvres très différentes sont de la même époque, ou des œuvres identiques d'époques très différentes. Fontainebleau, Saint-Eustache, le château de Madrid, de physionomie si distincte, sont contemporains à trois ou quatre années près. Il y a eu partout tantôt des avances, tantôt des retards. Aussi, l'art du temps de François I[er] est-il malaisé à définir absolument : il est trop varié, ce qui d'ailleurs est un de ses charmes.

LES INNOVATIONS DANS LES ARTS.

Certaines innovations furent introduites peu à peu dans les procédés matériels d'exécution, ou bien des genres nouveaux furent créés. Les architectes employèrent les mêmes matériaux que par le passé — avec usage plus fréquent de la brique; — mais, de plus en plus, ils eurent tendance à se servir de pierres taillées en grand appareil, à l'imitation des anciens et des Italiens, tandis que les maîtres d'œuvre du moyen-âge bâtissaient généralement en moyen appareil. Puis ils substituèrent la voûte en berceau à la voûte en croisée d'ogives, ce qui transformait les conditions mêmes de la construction.

La statuaire se détacha de l'architecture et, sans renoncer à la sculpture monumentale, les artistes la pratiquèrent plus rarement; on ne vit plus de portails d'églises sculptés comme ceux de Chartres ou d'Amiens. A l'emploi de la pierre succéda celui du marbre et du bronze, et l'on abandonna peu à peu l'ivoire et le bois, avec lesquels les artistes du moyen-âge avaient produit des œuvres si grandes et si belles. A la fin du XVI[e] siècle, les *Vertus théologales*, sculptées en bois dans l'atelier de Germain Pilon, sont presque une exception. Enfin, tandis qu'autrefois la sculpture était polychrome, l'influence des modèles italiens et des doctrines qu'on prêtait à l'antiquité l'amena assez vite à la monochromie Sculpteurs et peintres se séparèrent de plus en plus.

La miniature disparut à peu près, au cours du XVI[e] siècle, par suite du développement de l'imprimerie, et parce qu'elle était de moins en moins pratiquée en Italie, d'où venait la mode. Par contre la gravure la remplaça définitivement dans l'illustration des livres,

ou bien constitua un art indépendant, très florissant et très original, celui de l'estampe. Tantôt les graveurs s'en servirent pour reproduire les œuvres des peintres, des sculpteurs, des architectes ; tantôt ils en usèrent comme d'un instrument particulier, pour exprimer directement leurs propres conceptions

La peinture en émail sur fond de métal avait commencé, vers la fin du XVe siècle, à se substituer aux émaux cloisonnés ou champlevés ; la peinture sur verre, au vitrail articulé. Dans les deux cas, c'était le même changement de procédé : au lieu de réserver dans le métal des parties creuses, pour couler dans chacune d'elles les différentes couleurs, au lieu d'intercaler dans des chaînages de plomb les fragments de verre colorés, découpés comme une mosaïque, les émailleurs ou les verriers peignaient avec des couleurs fusibles sur des surfaces de cuivre ou de verre. Ces transformations dans les procédés rapprochaient ces arts particuliers des conditions ordinaires de la peinture.

ESTHÉTIQUE NOUVELLE

Ainsi, les artistes allaient disposer de moyens nouveaux, mais aussi renoncer à quelques-uns de ceux que leurs prédécesseurs avaient si heureusement employés. Là, comme dans le reste, c'est un mélange de gains et de pertes Mais, quand on analyse et rapproche les différentes manifestations qui se produisirent, on y trouve une direction commune Il y a tendance à isoler l'une de l'autre la peinture, la sculpture et l'architecture, à considérer, d'autre part, qu'elles seules sont vraiment artistiques, par un privilège de supériorité, à les séparer ainsi des arts dits industriels, à diminuer en tout la part de la technique. L'esthétique devient de plus en plus idéaliste : l'art, d'après elle, ne doit se préoccuper ni de la réalité ni de l'utilité.

LA CONDITION DES ARTISTES.

Au même moment, et comme en accord avec ces transformations, l'état personnel des artistes se modifia. Un grand nombre d'entre eux restèrent incorporés dans les maîtrises, mais d'autres n'eurent avec elles aucun lien. D'ailleurs, le régime corporatif était encore très souple dans la première moitié du siècle[1] et les étrangers appelés en France y échappaient complètement. En outre, des hommes tels que Léonard de Vinci, Rosso, Primatice, furent traités avec toutes sortes d'égards et reçurent des appointements en rapport avec leur réputation, François Ier les admit dans sa familiarité. Les Français étaient ainsi relevés eux-mêmes dans l'opinion publique, mais ils ne jouirent pas tout d'abord des mêmes avantages que les étrangers. Pendant que Primatice était nommé abbé de Saint-Martin de Troyes, une abbaye très

1 Voir ci-dessus, p 271.

riche, les nationaux ne dépassaient guère le titre, recherché d'ailleurs, de valet de chambre du Roi [1]; ils gardent aussi les dénominations qui les désignaient autrefois. Les sculpteurs s'appellent encore des « ouvriers imagiers », et la plupart des architectes français restent qualifiés de maîtres maçons. Il est vrai que le mot architecte a un sens très vague et qu'il s'applique autant à des dessinateurs ou à de purs théoriciens qu'à des constructeurs.

LA SURINTENDANCE DES BÂTIMENTS.

L'administration des beaux-arts s'ébaucha dans le même temps. François Ier institua « l'état et commission de surintendant des bâtiments du Roi ». Au-dessous figurait « un contrôleur et directeur des bâtiments de Fontainebleau, du Louvre, de Boulogne, de Saint-Germain et de Villers-Cotterets », qui s'occupait des « devis, regard, conduite et contreroolle » de ces édifices. Mais la surintendance ne comprenait pas tous les bâtiments royaux, et elle était non pas une institution d'État, mais plutôt un commencement d'organisation dans les services du souverain, agissant en Mécène privé.

PART DES ITALIENS ET DES FRANÇAIS.

On a dit longtemps que toutes les grandes œuvres du temps de François Ier étaient dues à des Italiens. Fontainebleau, Chambord même étaient de Serlio, Saint-Eustache, de Boccador, etc Exagération évidente, mais où il est assez difficile quelquefois de démêler la part de l'erreur et celle de la vérité Puis une réaction s'est faite, trop souvent dirigée par des considérations d'amour-propre national : après avoir tout donné aux Italiens, on a tenté de leur tout retirer On se fondait sur l'examen des comptes authentiques de dépenses, où se trouvent, à côté de noms italiens, une bien plus grande quantité de Français, qui touchent des sommes élevées, dirigent les artisans et font des devis. Voilà, disait-on, les auteurs vrais à substituer aux auteurs légendaires, dont la gloire est sortie de l'imagination des anciens historiens [2]. Mais, outre que les comptes nous sont rarement parvenus en entier, ils doivent être interprétés avec critique. Les Français qu'on y voit pourraient bien n'avoir été que des entrepreneurs, exécutant les plans ou les dessins fournis par d'autres [3]. Étant donné les idées du temps et les habitudes des artistes italiens, il suffisait presque de connaître Vitruve pour « rédiger » toutes sortes de projets, que les gens de la profession exécutaient ensuite, et il arrivait que ceux-ci seulement figuraient aux comptes.

Il n'en est pas moins vrai que des Français, qualifiés de maçons,

1. Philibert de l'Orme fut cependant pourvu d'abbayes.

2 Palustre a employé cette méthode, et l'a compromise quelquefois par des affirmations exagérées ou hâtives elle vaut un peu mieux que ce qu'on en dit actuellement

3 L'histoire de la construction de l'Hôtel de Ville et des discussions soulevées autour du nom de Boccador doit inspirer quelque prudence en ces matières. Voir ci-dessous, p. 323.

ont à la fois dessiné et construit des châteaux ou des églises. Un seul exemple entre beaucoup d'autres : le portail de la Dalbade à Toulouse fut édifié, en 1537, sur les dessins de maître Michel Colin, « massonnier ». Ce massonnier était un architecte.

On peut considérer dès maintenant que les Italiens ont dominé dans la peinture décorative et les arts qui s'y rattachent, et que le style qu'ils y ont introduit s'est répandu partout. Mais il faut laisser aux Français une part appréciable dans la peinture non décorative, grande dans la sculpture, presque prépondérante dans l'architecture En outre, sous François Ier comme sous Louis XII, même dans les édifices construits par des artistes de la Péninsule, on trouve non pas le pur style italien, mais un style de conciliation.

François Ier, qui appela des Italiens, ne les employa pas toujours, étant versatile en cela comme dans le reste. Puis ces Italiens furent combattus par les artistes français ou bien se combattirent entre eux On en a un exemple dans les luttes soutenues par Benvenuto Cellini contre madame d'Étampes et son protégé Primatice.

Léonard de Vinci mourut obscurément en 1519, dans un petit manoir, aux environs d'Amboise : on ne saisit guère de traces d'une influence exercée par lui en France, durant les quelques années qu'il y resta [1], André del Sarte ne fit que passer, pour d'autres, comme le peintre Bordone, on ne sait pas la date de leur séjour, à supposer même qu'ils soient venus chez nous. Mais il est certain que quelques artistes établis en France du temps de Louis XII, les Juste, Boccador, Rustici, Nassaro, ont travaillé pour François Ier. A partir de 1530, leur rôle s'effaça devant celui de Rosso, de Primatice et de leurs collaborateurs [2]

Les plus grands des Italiens ne furent connus en France que par leurs œuvres : François Ier acheta trois tableaux de Raphaël [3]; un David en bronze de Michel-Ange se trouvait chez Robertet au château de Bury, près de Blois. On les connut bien mieux encore par la gravure, qui était un grand moyen de diffusion.

LA NATIONALITÉ DES ARTISTES.

Le classement par nationalités se fait très facilement quand il s'agit des Italiens, mais à quel pays rattachera-t-on un artiste de Cambrai, de Douai, de Nancy? Le mieux est de s'arrêter à la ligne des frontières d'alors, qui laissait ces villes hors de France, sans toutefois s'attacher étroitement à l'unique considération du lieu de nais-

1 L'anecdote qui montre François Ier venant assister aux derniers moments de Léonard de Vinci est absolument controuvée.

2. On verra, p. 327, que le séjour de Cellini n'est qu'un épisode secondaire dans l'histoire de l'art français.

3 La *Belle Jardinière*, la *Sainte-Famille*, le *Saint-Michel terrassant le Démon*, aujourd'hui au Louvre

sance. Des hommes tels que Hugues Sambin[1], né à Besançon, mais qui passa de longues années à Dijon, peuvent être assimilés aux Français, tandis que les Monnoyer, qui n'ont guère quitté Cambrai, ne nous appartiennent pas. Au reste, les pays mitoyens, la Flandre, le Hainaut, la Lorraine ne restèrent pas sans contact avec notre art; François Ier se fournissait de tapisseries à Bruxelles; même des œuvres et des artistes flamands ou allemands vinrent en France.

II. — L'ARCHITECTURE[2]

L'ESPRIT NOUVEAU ET LES TRADITIONS.

DANS les édifices civils, l'application des doctrines empruntées à l'antiquité apparaît aisément, mais elle a à compter avec un système de construction très vigoureux[3], dérivant encore du moyen-âge, ou avec les fantaisies des artistes, ou même avec leur ignorance. Tous se mettent à l'aise à l'égard des règles et il faut presque toujours distinguer entre les érudits ou les archéologues, représentants exclusifs de la théorie, et les architectes, qui restent des hommes d'action et d'imagination. Les premiers étaient un peu comme ce savant de Toulouse qui visitait, en 1538, avec Marguerite de Navarre et les gens de sa cour, l'hôtel Bernuys, une des plus charmantes constructions de la Renaissance, à Toulouse même. Il y trouvait beaucoup de parties « peu conformes aux principes et même tout à fait en contradiction avec les lois de l'art », et il opposait à l'architecte le *de Re ædificatoria* de l'Italien Leo Battista Alberti, publié en 1485, il louait Alberti d'avoir « suivi savamment et élégamment Aris-

1 Nous en parlerons dans le prochain volume

2 SOURCES Les photographies de la Commission des monuments historiques, dont le catalogue a été publié en 1894, sous le titre de *Archives de la commission des monuments historiques* Une nouvelle édition en a été faite par M J Roussel, 1904 (le titre complet est *Catalogue des clichés des archives de la commission des monuments historiques*) Les *Archives de la Commission des monuments historiques*, publiées par MM de Baudot et Pérault-Dabot (Relevés d'architectes, dont un certain nombre sont consacrés à des monuments de la Renaissance), 1898-1902 J A Du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France*, 2 vol, 1576-1579 (une reproduction en fac-similé en a été faite en 1878) Très nombreux recueils de vues de monuments, avec ou sans texte, qu'il est impossible d'énumérer ici Nous indiquons à titre de spécimens . *La Normandie monumentale et pittoresque*, 5 vol, 1894 Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou*, 1886-1890 F Thiollier, *Le Forez artistique et monumental*, 2 vol, 1889 — Pour les documents écrits, voir ci-dessus, p 314

OUVRAGES Palustre, *L'architecture de la Renaissance*, 1892. *La Renaissance en France*, 3 vol. seulement parus de 1879 à 1885 (Provinces du Nord et de l'Ouest) Lance. *Dictionnaire des architectes de l'Ecole française*, 2 vol, 1872 Charvet, *L'architecture au point de vue théorique et pratique pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles en France* (Réunions des sociétés des Beaux-Arts, 1898) De Geymüller, *Geschichte der Baukunst der Renaissance in Frankhreich*, 2 vol., 1896-1899. Choisy, *Histoire de l'architecture*, t II, 1900

3 Les historiens récents de l'architecture sont presque tous d'accord pour reconnaître que l'architecture du moyen-âge est infiniment plus logique et plus méthodique dans tout ce qui regarde la construction que celle de la Renaissance, qui sacrifie trop à l'élégance des formes externes et au souci de la décoration. Voir Enlart, *Manuel d'archéologie française*, 1902, p 687.

tote, Pline et Vitruve, et de n'avoir rien omis de ce qui peut conduire à la vraie connaissance de l'architecture ». Un peu plus tard, Philibert de l'Orme, nourri des principes antiques, parlera lui aussi de la « vraie architecture ». Mais, sous François Ier, ni les architectes ne furent très savants, ni ils n'écoutèrent trop ceux qui l'étaient, et ce fut heureux.

ASPECT DES CHÂTEAUX.

Aussi les châteaux du temps restent bien dans la tradition française : tout d'abord ils gardent ce nom de châteaux, et s'ils perdent l'aspect de forteresses, cette transformation avait commencé dès le XVe siècle, avec la fin des guerres [1]. Le plan de ces châteaux présente généralement une cour quadrangulaire, entourée de bâtiments sur trois côtés et fermée sur le quatrième par une galerie ou une construction à rez-de-chaussée, où se trouve un portail d'entrée. Le château est souvent précédé d'une autre cour, qui rappelle la basse-cour du moyen-âge, et même en garde encore le nom [2] Il est accompagné de jardins en parterres, au delà desquels s'étend le domaine : forêt, terres cultivées, étangs. Tel est le plan de Villers-Cotterets, d'Écouen, de Chambord, de Fontainebleau (sauf, pour ce dernier, l'irrégularité dans les combinaisons de détail). Souvent la construction principale est encore protégée par des douves. Les lignes des bâtiments sont à l'ordinaire simples · de grands parements de murs, percés de fenêtres à meneaux de plus en plus ouvertes; de hautes toitures d'ardoises, amplement pourvues de cheminées très apparentes Assez fréquemment, par souvenir des pratiques anciennes, les angles s'arrondissent en tours, comme à Chambord, quelquefois la forme de l'escalier se manifeste encore à l'extérieur, comme à Blois. Pourtant les architectes tendent à la régularité des façades, sans tenir compte des particularités de l'aménagement.

LES HÔTELS ET LES MAISONS

La demeure de ville, hôtel ou maison, ne fut pas transformée plus rapidement. Le plan d'un hôtel adopte presque toujours la disposition suivante une cour, séparée de la rue par de hauts murs ou par des bâtiments de service à peine ornés; au fond, le corps principal, pour lequel on réserve presque toute la décoration. C'est le système de l'hôtel Bernuys, à Toulouse, de l'hôtel Bourg-Théroulde, à Rouen, etc La maison, petite comme au moyen-âge, se compose généralement d'un corps double en profondeur, élevé d'un ou de deux étages sur la rue, et surmonté d'un toit à lucarnes. Sur la façade, une porte charretière, avoisinée d'une porte basse, à côté, la baie d'une salle formant boutique; aux premier et deuxième

1 Voir ci-dessus, p 156, et le volume précédent, p 220 Nous insistons encore sur cette idée que l'architecture civile en France est une création du XVe siècle

2 A Fontainebleau, par exemple

étages, trois ou quatre fenêtres, correspondant à autant de chambres [1]. La montée de l'escalier se révèle par des petites fenêtres, qui rompent très heureusement la monotonie de la ligne horizontale. A la différence de la plupart des hôtels, c'est pour la rue que la maison réserve la décoration la plus riche.

SYSTÈME CONSTRUCTIF.

Le système de construction emploie encore dans les escaliers, dans les chapelles et dans quelques grandes salles, la voûte en croisée d'ogives, avec toutes les complications savantes que les maîtres du xve siècle s'étaient plu à y introduire : exemple, les salles de Saint-Germain ou l'escalier de Blois. De même, la place donnée aux charpentes, soit dans les plafonds, soit dans les toitures, manifeste la durée des traditions. La voûte en plein cintre et les voussures en arêtes, qui sont des façons de construire plutôt romaines, n'apparaissent qu'insensiblement.

L'ORNEMENTATION.

Dans l'ornementation, la flore du moyen-âge, les flammes et les accolades sont peu à peu remplacées, jusque vers 1530, par les arabesques et, après 1530, par des motifs antiques : oves, métopes, triglyphes, satyres gaînés, qu'on retrouve partout. Souvent aussi on introduit dans des niches ou dans des fenêtres postiches des personnages en buste, vêtus à la mode du temps, ce qui n'empêche pas que les niches voisines reçoivent des divinités de la Fable

La décoration s'appliquait surtout aux façades, l'intérieur étant relativement sobre, au moins en sculptures. Les escaliers étaient généralement la partie la plus ornée : un de ceux du château de Villers-Cotterets est enrichi de sujets mythologiques.

Et maintenant, si l'on compare un château, un hôtel, une maison de France avec une villa, un palais, une maison d'Italie, au temps de François Ier, on observera bien plus de différences que de ressemblances dans l'aspect comme dans les méthodes de construction.

CHAMBORD.

Chambord est une des expressions les plus remarquables de la Renaissance française [2]. La date où commencèrent les travaux est fixée par des documents authentiques à 1519. A ce moment, l'École — toute nationale — dite de la Loire était encore en pleine floraison. C'est à elle que sont dues les constructions charmantes réunies sous le nom de « Châteaux de la Loire ». François Ier allait détourner le courant vers l'Ile de France, à partir de son retour de Madrid, et c'est, dans l'histoire de notre Renaissance, un fait important.

1 Il y a de charmantes maisons de ce genre dans la plupart des villes, notamment dans la vallée de la Loire moyenne, à Orléans, à Beaugency, à Blois, etc

2 Jarry, *Documents nouveaux sur la construction de Chambord*, Réunions des Sociétés des Beaux-arts des départements, 1888. Sur les châteaux de la Loire, voir De Croy, *Documents nouveaux pour l'histoire de la création des résidences royales des bords de la Loire*, 1894.

Dans la construction de Chambord apparaissent les noms de Sourdeau, de Pierre Nepveu et de Cocqueau, appartenant tous trois à la région de Blois et d'Amboise. Les travaux durèrent fort longtemps, car il est encore question de parties à édifier, en 1554, et, à la fin même du siècle, Brantôme donne le château comme « encores tout imparfayt, à demy achevé » Le nouvel édifice dut cependant être habitable entre 1530 et 1540, sans être terminé.

Chambord excita une vive admiration, même chez les Italiens. Un ambassadeur de Venise écrivait, en 1577 : « Moi qui ai vu dans ma vie bien des édifices, je n'en ai pas vu un plus riche que celui-ci ». Quant à Brantôme, avec son exubérance habituelle, il s'écrie : « Que doit-on dire de Chambourg, qui rend tout le monde en admiration et ravissement quand il le voit ! Que si les desseins eussent pu accomplir l'œuvre, on le pourroit nommer parmi l'un des miracles du monde. »

L'opinion courante voit dans Sourdeau, Nepveu et Cocqueau les architectes du château. Que ce soit ou non exact, la conception en est française : plan, élévation, avec les tours, les fossés, les toits, les cheminées système de construction, avec des voûtes en anse de panier, aspect extérieur, avec les fenêtres à meneaux. L'« enticque », comme on disait, n'apparaît que dans l'ornementation, dans les chapiteaux des pilastres, dans les médaillons, dans la lanterne, où s'est jouée l'imagination la plus fleurie. Encore pourrait-on trouver là, autant que l'inspiration italienne, celle de notre gothique flamboyant.

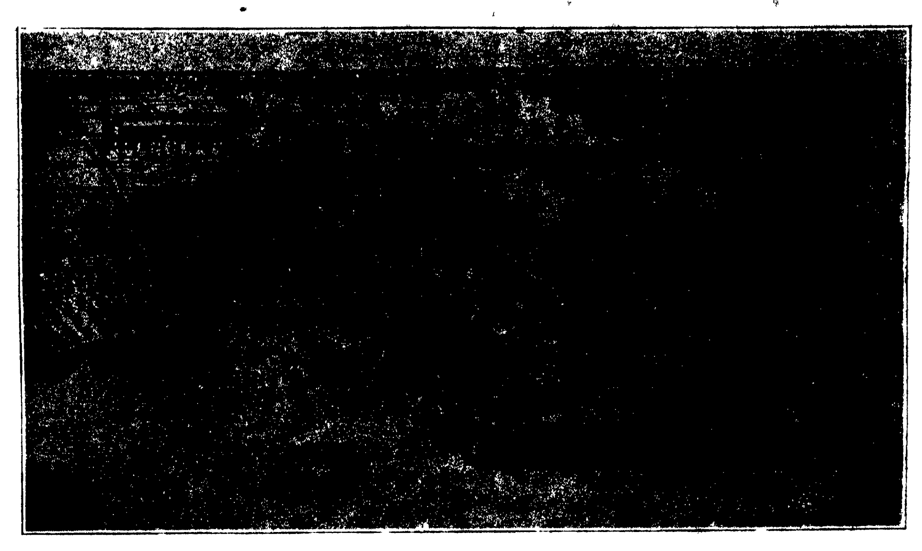
MADRID, VILLERS-COTTERETS, SAINT-GERMAIN

Le château de Boulogne, dit aussi de Madrid, a été construit en collaboration par un Français et un Italien : Pierre Gadyer et Jérôme della Robbia, à partir de 1528[1] Bien que Pierre Gadyer soit mort très probablement en 1532, il avait eu le temps de donner le plan et de diriger les premiers travaux. Jusqu'à quel point furent-ils modifiés ? Par qui continués ? Della Robbia est ordinairement qualifié d'émailleur dans les comptes, ce qui restreindrait son rôle, si l'on ignorait qu'à cette époque les besognes sont bien plus larges que les titres.

Villers-Cotterets fut commencé en 1532 par Jacques et Guillaume Le Breton ; Saint-Germain, en 1539, par Pierre Chambiges, Guillaume Guillain, Jean Langeois. A Villers-Cotterets, ce sont des bâtiments carrés très simples, avec une chapelle, dont la décoration est de style italo-antique, ainsi que celle d'un escalier. Les bâtiments de Saint-Germain, élevés autour d'une cour assez irrégulière, se composaient de murs de pierre avec jambages de briques aux fenêtres ; l'intérieur

1. L. de Laborde, *Le château du bois de Boulogne, dit château de Madrid*, 1855 Cavallucci et Em Molinier, *Les Della Robbia*, 1884

L'ARCHITECTURE SOUS FRANÇOIS Ier



LE CHATEAU DE VILLERS-COTTERETS

Gravure d'Androuet Ducerceau. L'édifice fut construit par Jacques et Guillaume Lebreton à partir de 1532. Les bâtiments sont groupés autour de deux cours rectangulaires. Parc et jardins.



LE CHATEAU DE CHAMBORD

Gravure d'Androuet Ducerceau. La construction, commencée en 1519, est attribuée à Sourdeau, Cocqueau et Pierre Nepveu. On y retrouve les traits caractéristiques des châteaux français antérieurs, l'inspiration italienne n'apparaît que dans la décoration.

était voûté en croisée d'ogives ; mais, au lieu des grands toits français, le château était surmonté de terrasses à l'italienne.

L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS.

L'Hôtel de Ville est la construction civile la plus importante et la plus caractéristique de celles qui furent entreprises à Paris pendant le règne de François Ier [1]. Le 2 avril 1533, le Roi écrivait [2] : « Comme pour la décoration de nostre bonne ville de Paris, ville capitale de notre royaume, nous eussions piéça ordonné à nos très chers amis, Prévost des marchands, eschevins.. faire croistre, élargir, bastir et réédifier de neuf l'hostel commun d'icelle, en suivant laquelle ordonnance avaient fait faire ung pourtraict de la forme et devis du dit bastiment, lequel ils nous auraient monstré, et l'ayant trouvé agréable, nous leur aurions commandé y faire besogner à toute diligence ... ». Ce « pourtraict », c'était celui que Dominique de Cortone avait soumis au Roi à la fin de 1532 [3], et c'est le dessin qui fut exécuté En 1534, on parlait du nouveau bâtiment « qui sera somptueux et des plus beaux que l'on connaisse ». Mais, outre les événements politiques et la pénurie financière, des négligences ou des différends entre les maîtres des œuvres suspendaient à chaque instant les travaux A la mort de François Ier il n'y avait guère d'achevé que l'arcade Saint-Jean, où figurait la Salamandre, et une partie de l'aile méridionale.

L'Hôtel de Ville est un exemple d'une œuvre due à un Italien, où domine le style français . toits élevés, grandes cheminées apparentes, fenêtres à meneaux. Dominique de Cortone, qui vivait en France depuis trente ans, avait en partie oublié les modes de son pays d'origine

ARCHITECTURE RELIGIEUSE.

Bien qu'elle tienne une moindre place que dans les âges précédents, l'architecture religieuse du XVIe siècle a un caractère historique fort intéressant, et l'on y trouve le reflet très vif de l'esprit et du régime ecclésiastique du temps

Le haut clergé paraît avoir été plutôt porté à adopter le style italo-

1 Sur l'histoire architecturale de Paris au XVIe siècle, on trouvera des renseignements dans · G Corrozet, *La fleur des antiquitez, singularitez de la ville et cité de Paris*, 1re édit., 1532, 2e (augmentée et mise au courant), 1550, Sauval, *Recherches des antiquités de la Ville de Paris*, 3 vol , 1724, Lebeuf, *Histoire ecclésiastique de la Ville et du diocèse de Paris*, édit Cocheris, 4 vol , 1863-1870, et *Rectifications et additions à l'Histoire du diocèse de Paris*, par Bournon, 1890, Raunié, *Epitaphier du Vieux Paris*, 3 vol seulement parus, 1890-1901

2 Voir *Registre des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. II Sur la question d'attribution à Boccador, Bournon, *Gazette archéologique*, 1888 (Chronique, p 17). Bernard Prost, *Le veritable architecte de l'ancien Hôtel de Ville de Paris*, Gaz. des Beaux-Arts, 1891 Stein, Bulletin de la Soc. de l'hist de Paris, 1904, L. Dimier, Chronique des arts, 1904, Gustave Clausse, *L'Hôtel de Ville de Paris, ses origines*, 1905, se prononcent pour l affirmative, et tous les documents confirment cette thèse. Contra, Marius Vachon, *Mémoires au Conseil municipal*, 1903 et 1904, *L'Hôtel de Ville de Paris*, nouv. édit , 1905, *Une famille d'architectes français maistres-maçons*, [1910].

antique, plus brillant. Ses membres appartenaient à l'aristocratie, à la cour, la plupart avaient été en Italie; ils partageaient les goûts du Roi et jugeaient de bon ton de se plaire aux nouveautés. Au contraire, les membres des chapitres, les curés étaient souvent favorables au maintien des traditions, à la fois parce qu'ils étaient attachés au passé et parce qu'ils n'aimaient pas beaucoup le clergé concordataire De la sorte, l'architecture religieuse retarda très souvent sur l'architecture civile.

LA PAROISSE.

A Paris, au XVIe siècle encore, la paroisse est le vrai centre de l'activité morale ou sociale du quartier, avec ses confréries, ses associations de charité, perpétuellement rassemblées auprès du curé pour la célébration du culte, les fêtes et les bonnes œuvres [1]. Les fidèles y sont rattachés individuellement par les donations, les dispositions testamentaires, les obits, les constitutions de chapelles. Dans « la Fabrique » entrait toute la bourgeoisie, depuis les parlementaires jusqu'aux marchands, monde très étendu, ayant sa vie à part, sans grande communication avec le monde officiel gouvernemental.

Il était naturel que la Fabrique, lorsqu'elle avait des travaux à entreprendre, s'adressât plutôt aux membres des corporations, en rapports si étroits avec elle par leurs confréries. Et de fait, on voit figurer sur les pierres tombales un grand nombre de maîtres maçons, qui souvent ont été « maîtres des œuvres » de l'église où ils sont enterrés [2].

LES ÉGLISES CONTINUÉES

Les travaux d'églises furent d'ailleurs extrêmement variés, soit à Paris [3], soit en province. Le plus souvent, une église ancienne existait, mais inachevée, dégradée ou trop petite, on ne la démolissait pas, on se bornait à la réparer ou à l'agrandir. Tantôt on se conformait à peu près au style gothique antérieur; par exemple, à Beauvais, dans les deux portails du transept de la cathédrale, achevés entre 1500 et 1550, à Abbeville, dans l'église Saint-Wulfran, achevée en 1539; à Fontevrault, dans le réfectoire (vers 1515). Ailleurs, on adaptait la mode nouvelle à l'édifice ancien, sans se préoccuper des disparates. C'est ce que firent Martin Cambiches, quand il commença, en 1515, le portail de la cathédrale de Troyes; Pierre Lemercier, quand il

1 Tous les auteurs qui, depuis le XVIe siècle, ont écrit sur l'histoire de Paris, la résument, ou peu s'en faut, dans celle des églises

2 A Saint-Gervais Guillaume Chappeau, maçon, architecte, et Claude de Villiers, sa première femme (1544), Pierre Cambiches, maistre des œuvres de maçonnerie et pavement de la ville de Paris (1544) A Saint-Nicolas-des-Champs, Barthélemy Beaulieu, maître maçon et bourgeois de Paris (1572), etc.

3 Gilles Corrozet, dans son édition de 1532, dit « Furent aussi commencées à restaurer ou à réédifier de neuf les églises Saint-Victor, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix en la drapperie, la Magdelaine, Saint-Merry, Saint-Gervais, Saint-Eustache, Saint-Jacques-la-Boucherie, en partie, avec son beau clocher, Saint-André-des-Arts, en partie, Saint-Jean-en-Grève, Saint-Germain-Auxerrois, en partie, Saint-Germain-le-Vieil-Nanterre »

reconstruisit le bas-côté gauche de l'église Saint-Maclou à Pontoise (à partir de 1525)[1], ou encore l'architecte de la Trinité à Falaise, qui juxtaposa au bâtiment gothique des couronnements décorés d'arabesques jusqu'à la profusion Il n'est guère d'église qui n'ait reçu ainsi des portails, des chapelles et des clôtures, où le classicisme nouveau se donne carrière.

L'histoire de l'église de Gisors résume la variété de ces essais et, au milieu de toutes sortes d'incertitudes, leur marche chronologique. Il existait un chœur du XIIIe siècle, qui subsista, et une nef délabrée, qu'on refit en entier. Un grand nombre de « maîtres maçons », parmi lesquels les Grappin, y travaillèrent de père en fils De 1497 à 1513, le chœur avait été enveloppé de chapelles flamboyantes, de 1515 à 1525 encore, le portail latéral du Nord était bâti dans le pur style gothique Après 1525, la Renaissance apparaît, soit dans la nef, soit dans la tour du Nord, élevée entre 1535-1540. Enfin, après 1560, les derniers des Grappin introduiront dans le portail principal et dans la tour du Sud, avec une maladresse bien significative, les pilastres antiques, les oves et les plafonds à caissons.

Quelquefois l'architecte imaginait un style composite, où s'accommodaient l'exubérance du gothique fleuri et celle de l'art nouveau des arabesques On en a des exemples à Saint-Remy de Dieppe (1522-1541), et surtout à l'abside de Saint-Pierre de Caen, cette œuvre si justement célèbre de Pierre Sohier (1518-1545).

ÉGLISES NOUVELLES GOTHIQUES.

Quand il s'agit de bâtir des églises nouvelles, le parti varia selon les circonstances. A Paris[2], l'église Saint-Merry semblerait avoir été construite en plein XVe siècle, et il paraît cependant certain que les travaux n'ont commencé qu'entre 1520 et 1530. Si l'on peut admettre que l'église Saint-Gervais a dû être ébauchée au XVe siècle, elle fut achevée ou refaite, au XVIe, en majeure partie[3]. Or, Saint-Gervais, avec ses piliers sans chapiteaux, avec ses moulures prismatiques ou arrondies, avec ses baies de fenêtres immenses, avec les tours de force de ses voûtes et de leurs clefs, fournit le meilleur exemple de ce que serait peut-être devenu le style gothique, s'il avait été laissé à lui-même. A Saint-Étienne-du-Mont, où les travaux furent entrepris en

1 L Regnier, *La Renaissance dans le Vexin et dans une partie du Parisis*, 1886 Lefèvre-Pontalis, *Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise*, 1880

2 H Escoffier, *Les dernières églises gothiques au diocèse de Paris* Positions des thèses de l'Ec des Chartes, 1900 Le Chartier, *La paroisse Saint-Gervais depuis ses origines jusqu'au XVIIe siècle* Pos des thèses, etc , 1900

3 Un acte de 1551 constate encore qu' « il est besoing de continuer le nouveau bastiment et eddification de la dite église, lequel a esté par quelque temps ja délaissié, parce que la dite église n'avait denier pour y pourveoir, lequel ne sçaurait estre parfaict pour 40 ou 50 000 livres au moins » D'autre part, la chapelle de la Vierge, œuvre des frères Jacquet, est datée d'entre 1517 et 1530

1506, où le chœur était achevé en 1537 et l'aile méridionale de la nef en 1538, la transition se sent davantage. Les architectes conservèrent la croisée d'ogives, les arcs-boutants et les flammes, mais en déformant peu à peu le style et en l'adaptant à quelques-unes des modes dominantes Ils créèrent ainsi un édifice charmant par le mélange d'ingéniosité dans la tradition et d'inexpérience dans l'innovation

SAINT-EUSTACHE DE PARIS.

L'église Saint-Eustache de Paris fut commencée en 1532[1]; on a des raisons d'en attribuer le plan et le dessin à l'architecte de Saint-Maclou de Pontoise, Pierre Lemercier La croisée du transept et les travées voisines furent édifiées entre 1532 et 1547 — les dates de 1534, 1537, 1541, 1547 sont inscrites sur certains chapiteaux Saint-Eustache est une église de construction gothique et de dessin classique : l'architecte y garda le plan du moyen-âge, continua l'emploi de la croisée d'ogives et des arcs-boutants; mais il remplaça les anciens piliers par des pilastres et les chapiteaux à feuillages français par des chapiteaux corinthiens ou ioniques.

III — LA STATUAIRE, LA PEINTURE ET LES ARTS SOMPTUAIRES, LA MUSIQUE

LA statuaire française[2] garda ses grandes et fortes traditions, au moins jusqu'après 1530. Le Roi employa plus d'Italiens que de Français, mais les particuliers s'adressèrent plutôt aux Français qu'aux Italiens.

LES ITALIENS LE TOMBEAU DE LOUIS XII.

C'est aux Juste que François Ier commanda le tombeau de son prédécesseur[3]. Leur œuvre (1517-1531) a joui pendant longtemps et jouit encore d'une grande réputation, justifiée seulement en partie. Le plan et l'élévation dérivent du tombeau de François II de Bretagne et en élargissent le thème. Un soubassement est surmonté d'un étage en arcades, qui donnent jour sur un sarcophage où sont étendues les statues nues de Louis XII et d'Anne de Bretagne : ce sont les *gisants*. Sur la plate-forme supérieure le Roi et la Reine sont agenouillés ce sont les *priants*. Les arcades sont garnies de statuettes d'Apôtres, les quatre angles, de *Vertus* assises, à peu près grandeur nature Dans les *Vertus*, les Juste se sont montrés prodigieusement maladroits

1 L'Église Saint-Eustache a été étudiée par Palustre dans la *Renaissance française* et par Lefèvre-Pontalis dans l'ouvrage cité plus haut

2 André Michel, *Hist de l'art*, t IV, II St Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française, du moyen-âge au règne de Louis XIV*, 1898 Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français*, t. II et III, 1886, 1887 Courajod, *La Polychromie dans la statuaire du moyen-âge et de la Renaissance*, 1888 P Vitry, Kœchlin et Marquet de Vasselot, ouvrages cités ci-dessus, p. 149.

3 Il est dans l'église de Saint-Denis. Sur les Juste, voir p. 172.

à appliquer le style classique; elles sont massives, ridiculement imitées des antiques : sur un des corps de femme on voit la tête de l'Apollon, une autre femme rappelle la Vénus de Médicis, avec le geste même, qui n'a plus de raison d'être pour une statue drapée et assise. La vérité se retrouve dans les gisants, où l'artiste a étudié le nu du cadavre, sans oublier même le détail du ventre, ouvert pour l'embaumement, puis recousu. Les priants aussi sont d'un travail ferme, précis, réaliste. Certainement le monument est de plusieurs artistes Mais des Français y travaillèrent-ils à côté des Juste? [1]

Cellini [2], par les rodomontades de ses *Mémoires*, ferait croire qu'il joua en France un très grand rôle et que son séjour y fut décisif pour l'évolution de notre art. Mais il ne resta que cinq ans dans notre pays, entre 1540 et 1545. Il y fut d'abord accueilli avec faveur par le Roi, qui lui prêta les ateliers de l'hôtel de Nesle et lui donna en 1542 des lettres de naturalisation. Puis bientôt il fut combattu par Primatice, essaya en vain de le supplanter, irrita probablement François Ier par les excès d'un caractère orgueilleux et fantasque, et reçut en somme peu de grandes commandes. Il modela pour Fontainebleau une nymphe en bas-relief, qui fut coulée en bronze. Elle est représentée étendue, le bras appuyé sur une urne d'où sort la source, au milieu de roseaux. Il fit pour le Roi et les seigneurs bien plus de travaux de joaillerie et d'orfèvrerie une grande salière d'or et un Jupiter d'argent, des aiguières, des plats, des bijoux. Il y mettait une invention ingénieuse et un grand sentiment décoratif. Mais ni ses modèles, ni la nymphe de Fontainebleau ne se distinguent profondément du style de Primatice. Cellini ne fût-il pas venu en France, Primatice aurait donné à nos artistes assez de leçons pour les amener à imiter l'art italien, et c'est par lui surtout qu'ils le connurent.

BENVENUTO CELLINI.

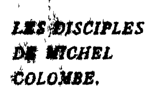
On a cherché à classer en écoles les sculpteurs français du XVIe siècle; gardons le mot, mais sans en exagérer la portée [3]. Il peut être plus exact et plus prudent de se borner à constater que, sur certains points, dans la vallée de la Loire moyenne, dans la Champagne, la Bourgogne, le Languedoc, l'activité artistique fut plus abondante, en signalant au passage quelques nuances qui caractérisaient l'art de ces pays

LES FRANÇAIS.

1 François Ier employa aussi Rustici, qui était occupé en 1531 à faire une grande statue équestre du Roi (le cheval fut terminé et fondu en bronze); mais nous n'avons sur ce point que quelques renseignements écrits. On en sait plus sur Matteo dal Nassaro homme à tout faire, il vendait des tableaux, il travailla aux décorations pour l'entrée de la reine Eléonore, il excellait dans l'art des médailles François Ier le nomma maître de ses monnaies et lui donna un atelier De la Tour, *Matteo dal Nassaro*, Revue de numismatique, 1893.

2 Eug. Plon, *Benvenuto Cellini*, 1883 (Bibliographie) Em Molinier, *Benvenuto Cellini*, 1894.

3 Voir ci-dessus, p 290



LES DISCIPLES DE MICHEL COLOMBE.

Colombe laissa des élèves qui gardèrent les qualités de son réalisme, tempéré par un sentiment exquis de mesure et d'harmonie Leurs œuvres, comme celles du maître, ne laissent voir l'inspiration italienne que dans les détails secondaires de l'ornementation. La *Vierge* d'Olivet et la *Vierge* d'Écouen sont des spécimens remarquables de toute une série de statues ou de statuettes, qu'on retrouve dans l'Orléanais, le Blésois, la Touraine, et jusque dans le Bourbonnais. Le monument capital de cette École est le tombeau de Louis Poncher et de sa femme Roberte Legendre [1] (exécuté vers 1523) Les noms des auteurs sont aujourd'hui connus authentiquement : ce sont Guillaume Regnault, « tailleur d'images de la feue Reine », et Guillaume Chaleveau. Guillaume Regnault avait été l'un des collaborateurs préférés de Colombe, et la statue de Roberte Legendre est digne de l'enseignement du maître : Roberte est représentée gisante, vêtue d'une longue robe aux larges plis, une coiffe encadre la tête, sans dissimuler les traits du visage, qu'elle enveloppe discrètement Il y a dans ce chef-d'œuvre un sentiment réservé, pudique, de demi-teinte, qui fait contraste avec certains papillotages de l'italianisme exagéré ou avec la banalité de certains pastiches antiques [2]

LE TOMBEAU DES AMBOISE

D'autres sculpteurs gardent l'exubérance du style fleuri et flamboyant. Lorsque fut entrepris vers 1515, dans la cathédrale de Rouen, le tombeau qui devait réunir un jour les restes du cardinal d'Amboise et de son neveu, les artistes — dont les principaux furent Roullant le Roux et Des Aubeaulx — donnèrent à la partie architecturale le développement le plus ample et s'y abandonnèrent à la verve décorative la plus libre · pinacles, clochetons ouvrés à jours, statuettes, Vertus allégoriques, emblèmes à la façon du moyen-âge, arabesques à la mode nonvelle, c'est un jeu charmant d'imagination, un cadre semblable aux vignettes des manuscrits, au milieu duquel se dressent les deux statues agenouillées, dont la forte simplicité ressort par là plus vivement [3].

MODÈLES ITALIENS EN FRANCE

Cependant les influences italo-antiques s'exerçaient directement sur notre sculpture. Nos artistes allèrent peu en Italie — c'est un fait à noter — mais ils avaient occasion de voir les œuvres faites chez

1 Au Louvre L de Grandmaison, *Les auteurs du tombeau des Poncher*, Réun des soc. des Beaux-Arts, 1897

2 Des qualités du même genre et où se conservent les traditions de la statuaire française se rencontrent dans les tombeaux des Bastarnai à Montrésor (voir Abbé Bossebœut, *Le tombeau des Bastarnay*, Réun. des Beaux-arts, 1897), et bien mieux encore dans le groupe charmant et tout familier de la *Visitation*, à Troyes (vers 1520, d'après Kœchlin et Marquet de Vasselot, p 140).

3 A Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, 3e éd , revue par F Bouquet, 1881. Il reste encore bien du mystère à propos de ce tombeau, et surtout des figures principales, dont l une au moins, celle du second cardinal, est postérieure en partie à l'époque que nous étudions. Voir de Vesly, *P des Aubeaux*, Réun des Beaux-Arts, 1901. Très probablement des Italiens collaborèrent à la partie décorative du monument

nous par les Italiens ou importées d'Italie, et ces œuvres étaient goûtées, elles avaient la vogue. Puis ils entendaient parler de l'art de la Péninsule et de l'art antique; on faisait venir des moulages de statues en France; Primatice, en 1541, en rapporta un grand nombre : la *Vénus*, l'*Ariane*, le *Laocoon*, l'*Apollon du Belvédère*, qui furent fondus en bronze. La peinture et la gravure fournissaient aussi toutes sortes de modèles. De ces modèles, quelques-uns étaient admirables et d'une beauté supérieure; d'autres, ceux des élèves de Raphaël ou de Michel-Ange, étaient moins dignes d'être imités. Or, nos artistes ne surent pas toujours choisir ou ne connurent pas les œuvres vraiment belles.

L'ÉCOLE PSEUDO-ITALIENNE.

Il se forma ainsi, entre 1530 et 1540, une École nouvelle, dont un des représentants connus fut François Marchand d'Orléans. Elle prétendait s'inspirer de l'antique et de Michel-Ange : elle empruntait à l'un le costume, le type des figures, à l'autre l'étude du nu, le mouvement et l'expression dramatique. Mais les artistes de cette École ne comprenaient ni l'antiquité ni Michel-Ange, ou bien ils les défiguraient en croyant les imiter. Parmi les *Histoires*, que Marchand[1] sculpta pour le pourtour du chœur de Chartres (1541) ou pour l'église voisine, de Saint-Père-en-Vallée (1543), un *Crucifiement* montre un mélange de modèles antiques et de corps convulsés et boursouflés, des plis tourmentés et recroquevillés, une composition agitée, sautillante. Ce goût déplorable se répandit d'autant plus qu'il n'était pas éloigné de certaines exagérations de la sculpture flamande, avec laquelle le nord de la France restait en relations. On le retrouve en Champagne[2], en Bourgogne, à l'église de Saint-Florentin, par exemple, et même à Beauvais, dans la porte méridionale de la cathédrale, si remarquable d'ailleurs

L'ÉCOLE FRANCO-CLASSIQUE

Dans d'autres œuvres et particulièrement dans quelques tombeaux, on signalerait un mélange bien plus heureux des vraies inspirations italo-antiques et des traditions du réalisme français. Le tombeau de Genouillac, dans l'église d'Assier, édifié en 1545, se compose d'un soubassement sur lequel Genouillac, en costume civil, est étendu Au-dessus se dresse un portique classique, où il est représenté debout, en costume de guerre, les mains appuyées sur l'affût d'un canon, auquel deux soldats font le simulacre de mettre le feu : œuvre très originale par l'air de vérité qui apparaît dans la figure anguleuse et rigide de Genouillac. En même temps que le statuaire a représenté au naturel, soit dans la partie architecturale

1. De Mély, *François Marchand et le tombeau de François Ier*, Réun. des soc. des Beaux-Arts, 1887
2. Voyez Kœchlin et Marquet de Vasselot, ouvr cité, p. 236-255

du tombeau, soit dans certaines frises de l'église, des sièges de villes, des forteresses, des canons, pour rappeler les exploits de ce Grand-Maître de l'artillerie, il a aussi employé l'allégorie mythologique et montré des génies ou des emblèmes gréco-romains. L'auteur du tombeau de Du Bellay, dans la cathédrale du Mans, cisela de même des dauphins, des dieux marins, pour symboliser les guerres navales auxquelles le défunt avait pris part, et il le vêtit de la cuirasse des empereurs romains, mais il imprima au visage un air saisissant de ressemblance.

TOMBEAUX DE DE BRÉZÉ ET DE CHABOT.

La combinaison des deux styles est encore mieux marquée au tombeau de Louis de Brézé, dans la cathédrale de Rouen (1536-1544). C'est un double portique superposé, adossé au mur du chœur, l'architecture en est toute classique : colonnes corinthiennes et ioniques, entablements très réguliers. D'autre part, le personnage est représenté deux fois, avec un accent profond de réalisme; à la partie inférieure, en gisant nu, cadavérique; à l'ordre supérieur, en costume de guerre, et monté sur un cheval tout caparaçonné, comme dans l'attente du combat ou du tournoi[1]. Mais des deux côtés, au droit des pilastres, on voit des Cariatides à l'antique. C'est un peu le même mélange dans le tombeau si justement célèbre de l'amiral Chabot[2] (vers 1543 peut-être), qui soulève encore tant de problèmes[3], mais qu'il ne semble pas possible d'attribuer à Jean Cousin. La statue de Chabot est naturelle et noble, dans l'abandon si heureusement exprimé de l'attitude à demi couchée; la figure est calme et méditative Or, cet admirable morceau de sculpture, beau surtout par la gravité et la simplicité, était encadré dans un grand cartouche chargé de figures allégoriques d'un goût très banal et d'une exécution très lâchée.

Dans toutes ces œuvres, c'est surtout par le style des ornements qu'on peut constater l'influence du style italo-antique, parce qu'elle se révèle en des formes de dessin qui se prêtent à l'analyse Quant aux qualités de fermeté, aux mérites d'exécution, à la pureté de goût, qui se rencontrent dans les statues de Genouillac, de Chabot, de Du Bellay, ou au sentiment d'harmonie qu'on y trouve, il n'y faut pas plus méconnaître une inspiration puisée dans les beaux modèles antiques ou italiens que la continuation des grandes traditions de la statuaire nationale, depuis les imagiers du XIII[e] siècle jusqu'à Michel Colombe. Et même, à y regarder soigneusement, le Chabot ou le

1 Deville, *Les tombeaux de la cathédrale de Rouen.*
2. Au Louvre
3 Gonse, *La sculpture française*; voir aussi Courajod, *Alexandre Lenoir, son journal*, etc., p. 166-187 et Roy, sur les deux Jean Cousin, Acad des inscript., janv. 1909.

LA STATUAIRE DE LA RENAISSANCE



LA VIERGE D'OLIVET
Musée du Louvre



SAINTE MARTHE
Église de la Madeleine, à Troyes

Cl Hachette et C



LE SÉPULCRE DE SOLESMES

Fragment représentant la Madeleine aux pieds du Christ. Le tombeau entier porte les figures de la Vierge, de Nicodème et de Joseph d'Arimathie. — Exécuté probablement en 1496 (Cf p 180)

Cl Giraudon

Brézé sont peut-être plus voisins des statues de Nantes ou de Dijon que des antiques ou de Michel-Ange.

LA PEINTURE.

Nous sommes bien moins renseignés sur les peintres [1] que sur les sculpteurs, sauf peut-être sur les Clouet. Jean Clouet fut valet de chambre de François Ier. C'est à lui ou à l'un de ses frères, assez problématique d'ailleurs, qu'on attribue la plupart des portraits de l'époque Le portrait fut en effet le genre favori de nos peintres, qui pendant longtemps n'abordèrent pas les grandes compositions décoratives, réservées aux Italiens. Il s'épanouit dans les *crayons*, dont la mode dura pendant tout le XVIe siècle [2], dans quelques miniatures, telles que celles du manuscrit de la *Guerre gallique*, où figurent les personnages de la cour entre 1520 et 1530, ou dans des illustrations de livres. Les personnages ne sont généralement représentés qu'en buste et, dans les tableaux mêmes, à moitié au plus de la grandeur nature. Des attitudes immobiles, peu de gestes Mais ces petites figures donnent la sensation de la ressemblance morale autant que physique, les peintres se plaisent à reproduire tous les détails du costume et les bijoux et les joyaux qui ornaient la toilette des hommes aussi bien que des femmes; l'exécution, un peu sèche, y est très ferme. C'est d'un art concentré, voisin de l'art des Flandres et de l'Allemagne. François Clouet, fils de Jehannet, portera le genre à sa perfection dans la seconde moitié du siècle

LE VITRAIL.

Dans les arts somptuaires, tapisserie, émaillerie, céramique, meuble, les mêmes tendances se constatent L'art du vitrail trouva dans le développement de plus en plus considérable des fenêtres des églises un large champ qu'il remplit. Nos artistes français y exécutèrent de grandes compositions décoratives, qui peuvent se comparer à celles que les Italiens exécutaient dans leurs fresques et sur leurs toiles. Les Le Prince travaillèrent surtout dans la région de Beauvais, les Pinaigrier dans celle de Paris [3]. Ils traitèrent le vitrail en tableau,

1. Un certain nombre de portraits se trouvent au Musée du Louvre — où ils sont trop peu nombreux — et aux Musées de Versailles et de Chantilly Il n'y a pas encore une bonne histoire de la peinture française au XVIe siècle. On peut consulter Dimier, *Le Primatice peintre, sculpteur et architecte des rois de France*, 1900 (mais il y a des réserves graves à faire quant aux conclusions générales sur l'art français), Bouchot, *Les Clouet et Corneille de Lyon*, 1892, Bouchot, *Les portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles conservés à la Bibliothèque nationale* (1525-1646), 1884 De Champeaux, *Histoire de la peinture décorative*, 1890

2 On donne le nom de crayons à des dessins exécutés en effet au crayon, mais relevés presque toujours de couleurs Quelques-uns ne sont que des ébauches rapides, d'autres sont d'une exécution très poussée Les plus beaux se trouvent à Chantilly et au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

3 Cet art fut d'une extraordinaire fécondité; on le retrouve jusque dans les églises des petits villages Nous en reparlerons, ainsi que de l'émail, de la céramique, etc., et nous indiquerons à ce moment la bibliographie pour les différents arts décoratifs.

grâce aux nouveaux procédés dont ils disposaient[1]. Ils y ouvrirent de grandes perspectives, ils y répandirent des architectures · monuments gothiques ou édifices anciens. Ils prirent leurs sujets dans les Évangiles, dans la Bible, dans l'histoire religieuse; les acteurs en furent généralement représentés à l'antique; mais comme l'habitude du temps était d'introduire dans le vitrail la représentation des donateurs, ils trouvèrent ainsi l'occasion de déployer des mérites supérieurs de portraitistes. Surtout ils excellèrent, comme leurs prédécesseurs, à se servir des belles colorations de bleu, de rouge, de violet, auxquelles la transparence du verre et la lumière donnent tant d'éclat et d'harmonie

L'ÉMAIL. Les émailleurs traitèrent des sujets plus profanes et subirent de très bonne heure l'influence presque exclusive de l'École de Rosso ou de Primatice Les Pénicaud, les Limousin aimèrent à représenter les assemblées de Dieux, les festins mythologiques Les légendes de Mars et Vénus, de Vulcain, les scènes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* furent leurs thèmes favoris

LA MUSIQUE. On ne sait pas si François I[er], qui aima tant de choses, aima particulièrement la musique[2] Il eut une chapelle bien organisée; en 1531 et 1532, les Chantres de la « Chapelle de plain-chant nouvellement créée » touchaient ensemble 535 livres par quartier Il y avait à côté d'eux les musiciens de la Chapelle et ceux de l'Écurie; les premiers ayant pour instruments la harpe, le violon, le luth, l'orgue, l'épinette, les autres, le violon, le hautbois, le trombone, le cornet, la trompette, le fifre, le tambourin. Dans la musique comme dans les autres arts, les Français, les Italiens et les Flamands se coudoyaient : Barthélemy de Florence, Nicolas de Brescia, François de Crémone et Samson de Plaisance, hautbois du Roi, Albert Rippe de Mantoue, que Marot mettait au dessus « d'Orpheus et de Phœbus », et Nicolas Pirouet, Jean Henryk, Jean Fourcade, Pierre de Boisguillebert, ces derniers Français ou Flamands. En dehors de l'Hôtel du Roi, la corporation des ménétriers de la Ville de Paris continuait d'exister, elle reçut confirmation de ses privilèges en 1515[3].

1 On le leur a quelquefois reproché, à tort suivant nous

2 A W Ambros, *Geschichte der Musik*, 3e édit, t III, 1891 Riemann, *Dictionnaire de la musique* (Trad française), 1900. Henry Expert, *Les maîtres musiciens de la Renaissance française* (reproduction de leurs œuvres), 1894-1900

L'évolution musicale n'est pas tout à fait synchronique à l'évolution littéraire et artistique, elle ne se produit véritablement que dans la seconde moitié du siècle C'est à cette date seulement que nous étudierons plus amplement la musique Nous ne faisons ici que citer quelques particularités de son histoire sous François I[er]

3 Bernhard, *Recherches sur l'Histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la Ville de Paris*, Bibl de l'Ec des Chartes, t III, 1841

PROGRÈS MATÉRIELS DE LA MUSIQUE.

Des progrès matériels favorisèrent le développement de la musique et sa vulgarisation. Le violon prit, vers 1520, sa forme définitive, l'épinette se répandit, ainsi que les orgues perfectionnées, au XVe siècle. Mais l'instrument le plus à la mode resta le luth. En même temps, l'imprimerie musicale se créait avec Pierre Attaignant, qui publiait des œuvres musicales dès 1529 et qui édita, en 1547, un *Livre de Viole* de Gervaise, recueil d'airs de danse à la mode, et Robert Ballard, qui reçut, en 1542, un privilège pour la musique. Cet art faisait partie de l'éducation des jeunes seigneurs : Rabelais dit que Gargantua et ses compagnons « s'esbaudissoient à chanter musicalement à quatre ou cinq parties, ou sur un thème, à plaisir de gorge Au reguard des instruments de musique, il apprist à jouer du luc, de l'espinette, de la harpe, de la flutte d'alemant et à neuf trous, de la violle et de la sacqueboutte. »

JANNEQUIN ET LA « BATAILLE DE MARIGNAN ».

Parmi les Français, Clément Jannequin, plus tard maître de la Chapelle du Roi, célèbre par sa pièce de la *Bataille de Marignan*, a produit un œuvre très considérable : les *Sacræ Cantiones*, les *Chansons de la guerre et de la chasse*, les *Inventions musicales*. La *Bataille de Marignan* [1] est un « chœur scénique à quatre voix, plein de vie, et qui peut être considéré comme une des origines du style descriptif ». Jannequin se plaisait en effet — il n'était pas le seul de son temps — à des recherches de timbres, où il employait avec raffinement les ressources de la voix ou des instruments il imitait volontiers le bruit des batailles, l'entrain des chasses, le chant des oiseaux, le bavardage féminin.

IMPRESSION SUR LES CONTEMPORAINS.

Il se dégageait, au travers de ces fantaisies, une émotion capable de se communiquer, si nous en croyons le témoignage de Noël du Fail · « Comme, par exemple, quand l'on chantait la chanson de la guerre, faite par Jannequin, devant ce grand Roy, pour la victoire qu'il avait eue sur les Suisses, il n'y avait celui qui ne regardât si son épée tenait au fourreau et qui ne se haussast sur les orteils, pour se rendre plus bragard et de la riche taille. Et, au contraire, lorsqu'en cette belle voûte d'église, à Saint-Maurice d'Angers, on chantoit une hymne funèbre de *Requiem*, en grosse et plate musique, approchant du faux bourdon, il n'y avoit si dur cœur qui ne se retirast à la contemplation de la caducité et vanité de ce monde. La musique et chansons ont cela propre et naturel de transmuer et faire passer en elles nos conceptions et volontés. »

1. Voir Henry Expert, Fascicule 7.

IV — FONTAINEBLEAU ET L'ECOLE DE FONTAINEBLEAU[1]

FONTAINEBLEAU

L'ARCHITECTE Du Cerceau a écrit en parlant du château de Fontainebleau . « Le Roy, y voulant aller, il disait qu'il alloit chez soy » Ce fut là en effet la demeure préférée, intime, de François Ier, la seule où il ait — quelquefois — habité d'une façon un peu continue. A faire ce chez soi, il employa près de vingt années. Il entreprit les premiers travaux en 1528; des architectes, des peintres, des sculpteurs, des ornemanistes, des ouvriers de toute sorte ne cessèrent pas d'y être employés jusqu'en 1547, et si le château n'était pas achevé lorsque le Roi mourut, tout ce qui est caractéristique dans l'architecture et la décoration appartient à son règne et résume ses goûts et l'art de son temps

CONSTITUTION DU DOMAINE

En 1528, le château gothique habité jadis par saint Louis existait encore, mais resserré entre des constructions privées; le terrain environnant était limité, et la forêt partagée entre divers propriétaires Les agents du Roi acquirent progressivement l'espace nécessaire Les réserves royales dans le parc ou les bois s'agrandirent par échanges de terres[2]. La forêt fut enclose en 1540, le parc fut embelli, on acheta des arbres, on fit venir des jardiniers du Midi pour planter des vignes à Champagne et à Thomery

CONSTRUCTION DU CHATEAU

Le travail architectural fut poussé vivement. Dès 1532, les comptes signalent le commencement des grandes peintures décoratives, en 1534, on meuble des appartements, en 1537, on procède à un nettoyage général. Il faut donc renoncer à voir dans Serlio, comme on l'a fait si souvent, l'architecte de Fontainebleau, puisqu'il ne vint pas en France avant 1541 A cette date, trois corps de bâtiments de forme et de grandeur différentes existaient autour du donjon de Saint-Louis et de la vieille chapelle de Saint-Saturnin, conservée, mais transformée en partie : à l'Est, les bâtiments de la cour Ovale; au centre, la galerie dite de François Ier; à l'Ouest, la chapelle de la Trinité, un grand pavillon central et, en équerre, deux galeries donnant sur la cour du Cheval-Blanc.

D'après les premiers devis, Gilles Le Breton, « maçon et tailleur de pierre », aurait construit les logis sur la cour Ovale et le corps principal sur la cour du Cheval-Blanc Pierre Chambiges est peut-être l'auteur des bâtiments en équerre sur la même cour.

1 Pour Fontainebleau, voir avant tout L Dimier, *Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des rois de France* (il donne la bibliographie de tous les travaux antérieurs), 1900

2 Les noms de quelques anciens propriétaires sont encore conservés dans certains quartiers de la forêt actuelle.

STYLE DU CHATEAU.

L'aspect de ces bâtiments [1] n'a presque rien d'italien ni d'antique, et l'architecture en est remarquablement simple : de grands murs, ornés tout au plus à chaque étage de pilastres d'une très faible saillie, avec des chapiteaux fort sobres, des toits élevés, aux arêtes vives, des cheminées très apparentes et hautes, tout cela est bien à la mode française. Une aile de la cour du Cheval-Blanc présente le procédé, si particulier à quelques architectes nationaux, des jambages de fenêtres en briques se détachant sur un fond de pierre. Par contre, dans la cour Ovale, Gilles Le Breton avait entrepris d'élever un péristyle à l'italienne, avec colonnes à l'antique, arcades et entablements. Mais, ce qu'on ne trouve plus à Fontainebleau, c'est la richesse d'arabesques qui, au château de Blois ou dans certaines églises, telles que celles de Falaise ou de Caen, caractérisait la Renaissance.

LA DÉCORATION INTÉRIEURE ROSSO.

Par contraste avec l'extérieur, la décoration intérieure est presque exclusivement italienne et extrêmement riche Elle fut d'abord confiée à Rosso, appelé en France en 1531 et pourvu des gages de 1 400 livres tournois par an, comme « maistre conducteur des ouvrages de stucq et de peinture au lieu de Fontainebleau ». Il décora la galerie de François Ier, travail qui l'occupa jusque vers sa mort, en 1541. Il y employa le bois, le stuc et la peinture, accompagnés de bronzes ciselés et dorés. Les sujets, tout allégoriques ou mythologiques, sont inspirés de l'antiquité ; Rosso célébra la gloire de la Renaissance dans une des fresques, décrite ainsi par le Père Dan [2] « En ce tableau, qui est un emblème, sont plusieurs hommes et femmes, qui ont les yeux bandés et semblent aller vers un Temple, où est le Roy François, ayant une couronne de laurier sur la tête, un livre sur le bras et une épée en main, témoignant vouloir ouvrir la porte de ce Temple pour y conduire et faire entrer ces aveugles. Où, par cet emblème, l'on peut voir le soin qu'a pris cet illustre monarque à chasser l'aveuglement de l'ignorance qui estoit de ce temps, et donner entrée au Temple des Muses pour cultiver les Sciences et les Arts » C'est à rapprocher de l'anathème lancé par Rabelais, à peu près à la même époque, contre les gens qui ferment les yeux à la lumière, en ne voulant voir que « les brouillards gothiques et cimmériens » [3], et il semble que Rosso ait voulu glorifier la fondation du Collège Royal, que le Roi venait d'ouvrir quelques années auparavant.

PRIMATICE

Primatice paraît à côté de Rosso, dès 1533. Plus que celui ci, il

1 Dans les parties conservées, car Fontainebleau a été profondément modifié depuis le XVIe siècle

2 Le P Dan, *Trésor des merveilles de Fontainebleau*, 1642.

3 Voir ci-dessus, p 292

a exercé une action considérable sur l'art français, action d'autant plus forte qu'il a vécu en France et y est resté en grande faveur jusqu'à sa mort, en 1570. Cependant, en 1535-1536, il ne touchait encore que 600 livres, beaucoup moins que Rosso. A la suite de son voyage en Italie, pour y acheter des objets antiques au compte du Roi et pour faire exécuter les moulages de statues, qui furent ensuite fondus en bronze, son crédit augmenta. Les « Fontes de Primatice » furent placées dans les jardins, « avec une grande satisfaction du Roi, qui fit de ce lieu comme une nouvelle Rome ». La mort de Rosso et la protection de la duchesse d'Étampes assurèrent à Primatice la direction suprême des travaux de décoration. De 1540 à 1550, les comptes le montrent très occupé dans tout le château

COLLABORATEURS DE ROSSO ET DE PRIMATICE

Mais Rosso ni surtout Primatice n'auraient pu suffire à l'énorme travail de la décoration du Palais. Ils choisissaient les sujets, en faisaient eux-mêmes les esquisses, ils n'en exécutèrent certainement qu'une partie Ils eurent des collaborateurs très nombreux . Regnaudin, Barthélemy de Miniato, Nicolas de Modène, Bagnacavallo, Caccianemici; plus tard, Niccoló dell' Abbate, le seul dont la personnalité se dégage un peu. Les comptables ne savaient comment reproduire ces formes étranges pour eux, ils les traduisaient gauchement en Baignecheval, Chassenemi Au milieu d'eux, un peu perdus, quelques Français et des Flamands, pour la sculpture ou le travail du bois : Pierre Le Roy, Dorigny, Bontemps, Picard, Fouquet, Théry, deux peintres Bochetel, Carmoy.

CARACTÈRE DE L'ART DE ROSSO ET DE PRIMATICE.

La décoration de la galerie de François Ier par Rosso a été conservée, mais de l'œuvre de Primatice — de celle qui fut accomplie entre 1533 et 1547, — il ne reste guère que les peintures et les décorations faites dans la chambre de Madame d'Étampes[2].

Rosso et Primatice étaient imbus de l'esthétique italo-antique. C'est elle qu'ils apportaient chez nous, sans faire aucune concession au goût français. Ils ne représentaient que des légendes et des récits païens . Ulysse, Alexandre, César, Jupiter, Vénus, Mars furent leurs

1 La Porte-Dorée se trouve à peu près entre la chapelle Saint-Saturnin et la galerie de François Ier

2 Encore ces deux artistes ne peuvent-ils être jugés que très approximativement à Fontainebleau En effet, les différentes pièces qu'ils avaient décorées étaient entièrement délabrées au début de ce siècle, les stucs mutilés, les peintures à demi effacées Les travaux de restauration entrepris sous Louis-Philippe ont été presque toujours des travaux de réfection, certains tableaux ont été repeints en entier d'après d'anciennes gravures Il n'y a donc plus rien de la « main », rien des mérites techniques des auteurs primitifs Du moins peut-on voir comment ils composaient, et l'esprit de leur art

La galerie d'Ulysse, où Primatice avait représenté des sujets tirés de l'*Odyssée*, a été détruite lorsque, sous Louis XV, on démolit toute l'aile du château au sud de la cour du Cheval-Blanc. Les peintures de la galerie avaient été gravées au XVIIe siècle par un élève de Rubens, Van Thulden.

héros; ils rencontrèrent dans ces sujets un prétexte à de belles nudités, à un déploiement de science archéologique dans les costumes, les armes, les ornements, le décor d'architecture. A Fontainebleau, les Français ne retrouvaient plus rien d'eux-mêmes : ni leur vie, mais celle des Romains et des Grecs; ni leurs traditions, mais celles de l'antiquité; ni leurs croyances, plus de Vierge, de Christ, de Saints, mais des Dieux et des Déesses. Ils ne retrouvaient, — quand ils étaient instruits, — que leur culture intellectuelle. On pouvait dire en effet que François Ier avait fait de ce lieu une nouvelle Rome ou une Athènes

L'ÉCOLE DE FONTAINEBLEAU.

Ainsi se forma « l'École de Fontainebleau », terme de convention postérieur au XVIe siècle, par lequel on a désigné d'abord les artistes qui travaillèrent à Fontainebleau, autour de Rosso et de Primatice, puis ceux qui adoptèrent et vulgarisèrent le style de ces maîtres, puis même un ensemble d'œuvres de toute provenance, présentant une inspiration identique, soit en France, soit à l'étranger. Cependant l'École de Fontainebleau est avant tout l'École des Italiens établis en France entre 1530 et 1570.

Elle se vulgarisa, se compléta et s'étendit par les œuvres de graveurs, pour la plupart étrangers, tels que Fantuzzi, Fontana, Luca Penni, Agostino Veneziano, Giulio Bonasone, Dominique Florentin et le maître au monogramme L. D. Ils ont reproduit des parties de la décoration de Fontainebleau, des dessins ou peintures de Rosso, de Primatice, de Jules Romain, du Parmesan, ou gravé leurs propres œuvres, mais dans le style de ces maîtres.

A vrai dire, on n'a affaire avec ces artistes qu'à une sous-école, qui présente les défauts habituels aux imitateurs L'individualité de chacun y est fort peu marquée, ils se fondent presque tous dans les deux chefs qu'ils suivaient.

VALEUR DE L'ART DE ROSSO ET DE PRIMATICE.

C'est donc Rosso et Primatice qu'il faut juger, pour juger l'École de Fontainebleau, en notant pourtant que tous deux n'étaient déjà que des disciples. Chez eux, rien de grand par l'élévation des idées, la perfection de la forme, la vision de la couleur, l'observation scrupuleuse de la nature. Tout y est superficiel et monotone et y sent la hâte ou l'improvisation. Mais, si l'imagination y est quelquefois banale, elle est toujours vive; le dessin est extraordinairement facile et juste — plutôt que correct. — Il y a dans leur peinture l'instinct de la forme et de l'attitude, une élégance séduisante, une habileté prestigieuse à couvrir sans confusion de grandes surfaces, à user de tous les éléments d'ornementation. Dans la planche gravée du plus petit format comme dans l'énormité de la galerie d'Ulysse, leur art est supérieurement décoratif. De là son immense succès

auprès d'une aristocratie, qui aimait le brillant et qui ne pensait pas beaucoup ni profondément.

Aussi le style de l'École de Fontainebleau se répandit dans la plupart des châteaux, qui se couvrirent de nudités mythologiques ou de batailles gréco-romaines : à Ancy-le-Franc, les Arts libéraux, les Muses ; à Oiron une Énéide. Tout noble voulut avoir sa « galerie ». Puis, ce style se ramifia dans les arts somptuaires : émaillerie, orfèvrerie, meuble. Il fournit les types de ce nu aux formes boursouflées ou coulantes, toujours conventionnelles, de cette ornementation « en grotesques », qui se multiplie dès les dernières années de François Ier, mais surtout dans la seconde moitié du siècle. Les recueils des gravures de Du Cerceau [1] en font très bien sentir le caractère et contribuèrent certainement à le répandre

OÙ L'ON EN EST EN 1547

Quand on a parcouru ce cycle de trente années, où tant de choses furent essayées, abandonnées, combattues, admirées, et où il semble qu'il y ait tant de contradictions entre les faits et les théories, on emporte cependant de l'étude de la littérature, de la pédagogie et de l'art une impression assez nette A une condition cependant distinguer dans la pensée du temps ce qu'elle a réalisé avant 1547 et ce qu'elle fait prévoir Dans l'œuvre réalisée, tout se juxtapose ou se mêle : génie français, génie du moyen-âge, génie italien, génie de l'antiquité, le Nord et le Midi . Marot, Rabelais, Budé, Érasme, Primatice, Cellini, Chambord et la Galerie de Fontainebleau, Saint-Merry et Saint-Eustache, la statue de Roberte Legendre et les fontes des « Antiques », œuvres pour la plupart exquises, un peu plus savantes que celles de la génération de Louis XII, mais restées jeunes, vivantes, où tout se recouvre de la grâce ou de la fantaisie d'une imagination très fraîche

Mais dans la doctrine se révèle déjà l'action de la raison de plus en plus abstraite et l'imitation des modèles érigée en règle. Une nouvelle forme de pensée s'annonce, très prochaine, où la tradition du moyen-âge et même l'esprit du temps de François Ier disparaîtra définitivement devant le pur classicisme [2].

1 Du Cerceau a gravé des recueils de modèles de portes, de cheminées, de meubles, de bijoux, etc

2 C'est à cette période nouvelle qu'appartiennent en réalité non seulement Ronsard, mais Jean Goujon, Lescot, etc., dont nous parlerons dans le prochain volume

LIVRE VI

L'ÉVOLUTION RELIGIEUSE[1]

CHAPITRE PREMIER

LES TENTATIVES DE RÉFORME PACIFIQUE[2]

I LA QUESTION DE LA RÉFORME — II. LEFÈVRE D'ÉTAPLES ET SES DISCIPLES. — III LES RÉSISTANCES DES THÉOLOGIENS.

I. — LA QUESTION DE LA RÉFORME

AU début du XVIe siècle, en France, un grand nombre d'esprits furent préoccupés d'une réforme de l'Église. Profondément religieux, avec une recrudescence de foi et d'amour divin, ils voulaient concilier le respect des grandes vérités du dogme avec les lumières de la Renaissance Élargir le christianisme, moraliser l'hu-

1 SOURCES POUR LE LIVRE VI Herminjard, *Correspondance des réformateurs de langue française* (1512-1543), 8 volumes in-18 Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, t I et II, 1724, 1728 Jourdain, *Index chartarum pertinentium ad historiam Universitatis* Th de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, 1re édit, 1580, éd Baume et Cunitz, 3 vol, 1883-1889. J Crespin, *Histoire des martyrs persécutez et mis a mort pour la vérité de l'Évangile*, 1608 Florimond de Rémond, *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle*, 1610 *Journal d'un Bourgeois de Paris*, cité ci-dessus à la p 185

OUVRAGES Les Réformés français ont constitué sur l'histoire du protestantisme en France une littérature très importante Ils ont mis au jour de nombreux documents et appliqué dans leurs ouvrages les règles de la critique moderne, tous n'ont pas cependant réussi toujours à échapper aux préoccupations confessionnelles La littérature catholique française sur la Réforme est assez peu ample et doit être lue avec quelque précaution.

En fait d'ouvrages, on consultera avant tout pour le livre VI Haag, *La France protestante*, 8 vol (nouvelle édition revue par H Bordier, 1877-1892) Lichtenberger, *Encyclopédie des Sciences religieuses*, 13 vol, 1877-1882 Doumergue, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, t I, II et III, 1899, 1909. C'est une histoire de Calvin, qui sera, en réalité, un essai d'histoire du protestantisme français dans la première moitié du XVIe siècle

La publication périodique la plus importante est le Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français dirigé par M. Weiss

2 Pour le chapitre I, c'est-à-dire pour les événements qui se sont passés entre 1505 environ et 1530, le Registre de la Faculté de théologie, récemment mis au jour, est une source considérable Voir L. Delisle, *Notice sur un registre de la Faculté de théologie, pendant les*

manisme [1], les fondre en une grande religion, qui satisfît aux besoins des intelligences et des âmes, tel fut l'idéal de ces hommes, qui reprenaient les conceptions des grands chrétiens du XVe siècle, de Gerson, des Frères de la Vie commune, de Nicolas de Cues [2].

LA THÉOLOGIE OFFICIELLE.

A ces tendances résista la théologie officielle. Attachée aux traditions des docteurs du XIIIe siècle, elle avait eu le tort de substituer peu à peu leur autorité à celle des textes sacrés : le christianisme menaçait de dater de saint Thomas d'Aquin. Encore même l'esprit des grands docteurs était-il dénaturé. La scolastique donnait l'habitude redoutable de l'étude formaliste du texte et du commentaire sur les mots, fait avec tous les raffinements de l'esprit ecclésiastique et de l'esprit juridique; ainsi le livre engendrait le livre, et l'exégèse devenait doctrine; l'École finissait par remplacer l'Église.

LE CLERGÉ.

Le Clergé était, comme la théologie elle-même, dévoyé de son institution primitive. Très mêlé, du haut en bas, à la société laïque, il y gagnait de rester en contact avec elle, mais il risquait de s'y absorber. Un grand nombre de prêtres ou de moines abandonnaient peu à peu la règle du célibat, ils avaient des enfants qu'ils reconnaissaient officiellement et sans scandale [3]. La coutume s'introduisant de plus en plus, chez beaucoup de membres de la bourgeoisie devenus veufs, d'entrer dans le Clergé, après une première carrière faite dans le monde, le vœu de chasteté ne semblait plus être la loi fondamentale de la prêtrise. Même dans l'Église, la question était discutée.

En outre, les moines, prêtres, évêques avaient toutes sortes d'intérêts et de devoirs séculiers. Ils possédaient à titre corporatif ou privé, ils exerçaient des fonctions Enfin les deux sociétés cléricale et laïque se pénétraient, se confondaient presque par les ordres intermédiaires des tonsurés et des clercs, population flottante entre l'une et l'autre En tout cela consistait en partie ce qu'on a appelé au XVe siècle la « Corruption » de l'Église une déviation de son état normal.

VICES DANS LE CLERGÉ.

Mais il y avait aussi la corruption par les vices; des évêques, des prêtres, des moines vivaient d'une vie scandaleuse · débauchés, ivrognes, passionnés de luxe. Beaucoup ne prêchaient plus ou ne confessaient plus, si ce n'est à prix d'argent. Le Clergé ne recevait pas d'instruction véritablement religieuse, les hauts dignitaires se

années 1505-1533 Notices et extr des mss de la Bibl nat, 1899 Le registre se complète par un autre, sur lequel on consultera A. Lefranc, *Un nouveau registre de la Faculté de théologie*, Bullet. de la Soc du Protest, 1902

1. Sur cette question, voir les trois premiers chapitres de F Buisson, *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre* (1515-1563), 1891. H. Hauser, *L'humanisme et la Réforme en France*, Rev. histor., 1897

2 Voir *l'Histoire de France*, t IV, 1re partie, p 352-363, et 2e partie, p 117-192 et 266 271.

3. Voir le *Catalogue des actes*, où les légitimations de ce genre sont multipliées.

laissant prendre aux charmes de la Renaissance et de la culture purement intellectuelle [1]; les autres dédaignant tout ce qui était œuvre d'esprit et se complaisant dans l'ignorance. Pour toutes ces raisons, la plupart des membres de l'Église étaient précisément disposés à s'attacher étroitement aux formules, aux opinions acquises et officielles, si commodes pour les indifférents. Ils avaient une répulsion instinctive à l'égard de toutes les nouveautés, de toutes les idées qui pouvaient obliger à un effort ou troubler l'état de choses dont ils profitaient.

RÉFORMES CANONIQUES.

Depuis la fin du xv[e] siècle cependant la réforme des monastères et du Clergé fut à l'ordre du jour. Elle s'accomplit en partie avec Louis XII et le cardinal d'Amboise et au cours même du règne de François I[er] En 1521, 1522, 1525, réforme des Frères mineurs de Toulouse, des monastères de Saint-Sauveur d'Orléans, de Saint-Victor de Paris, de l'Abbaye de Jouarre; celle de Fontevrault occupe près d'un siècle [2], en 1543 encore, on essaiera de corriger les abus dans l'ordre des Franciscains. On aboutit ainsi à quelques résultats, mais fort minces. Les tentatives plus générales échouèrent.

Beaucoup, par les mots imposants de réforme de l'Église, n'entendaient que la correction de certaines pratiques ou l'amélioration des mœurs; on le voit par les règles édictées : que les prêtres préparent mieux le sacrifice de la messe, qu'ils aient soin de lire leur bréviaire, que les séculiers et les réguliers s'abstiennent du jeu, des femmes, de la boisson Sans nier l'importance et la sincérité de ces tentatives, elles semblent aussi avoir été, pour partie au moins, un moyen de détourner l'attention et d'éviter d'aller au fond des choses.

LA QUESTION DE LA RÉFORME.

Des questions bien plus hautes se posaient dans presque toute l'Europe, la France ne pouvait y rester indifférente et les premiers réformateurs français abordèrent tous les grands problèmes de la foi et de la morale. Le mouvement sortit de l'Université elle-même, qui conservait encore, au début du xvi[e] siècle, presque tout son prestige, puisque Luther en appellera à sa décision, lors de ses premiers démêlés avec le Pape. Sans doute, la majorité de ses membres et surtout la Faculté de théologie tenaient pour les opinions conservatrices et les doctrines romaines, ou continuaient à se perdre dans

1. Et puis ils étaient, par leur situation et leurs relations mondaines, plus attachés encore aux intérêts matériels Jean du Bellay, dans une lettre fort curieuse, fait le procès du cardinalat Il montre tout ce que cette situation brillante a de faux · « La pourpre vous fait perdre le sens, etc »

2 Bernard Palustre, *La réforme de l'ordre de Fontevrault* (Posit. des thèses de l'Éc. des Chartes), 1897.

la scolastique. Mais il y avait chez quelques autres une activité et même une hardiesse d'esprit, qui expliquent que la plupart des réformateurs du premier et même du second âge soient nés de l'enseignement universitaire.

II. — LEFÈVRE D'ÉTAPLES ET SES DISCIPLES

LEFÈVRE D'ÉTAPLES.

LEFÈVRE d'Etaples exprime admirablement l'esprit de la Réforme française avant Calvin [1].

Ce savant fut avant tout un croyant, attaché de cœur au christianisme, une intelligence tendre et forte, conciliant dans une exquise simplicité d'âme le mysticisme et la science.

Il se trouve déjà tout entier dans la préface de son *Psautier quintuple*, composé en 1508, publié en 1509, et dans celle du *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul*, écrit en 1512. « Pendant longtemps, je me suis attaché aux études humaines, écrivait-il, et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études divines : car elles sont augustes et ne doivent pas être approchées témérairement. Mais déjà, dans le lointain, une lumière si brillante a frappé mes regards que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres, en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur. » Voilà tout l'accent moral de la première Réforme; en voici maintenant quelques idées fondamentales : « C'est dans l'Écriture Sainte que se trouve la doctrine de Christ. — Ne suivons pas les dogmes des hommes, qui n'ont pas de fondement dans la lumière qui a brillé d'en haut — Attachons-nous donc au seul Christ et à la doctrine apostolique; le reste est peut-être plus superstitieux que religieux. — Ce que nous faisons n'est point notre œuvre, mais celle de la bénédiction divine — Attribuer un mérite aux œuvres, c'est presque avoir l'opinion de ceux qui croient que nous pouvons être justifiés par les œuvres. »

C'est la rupture avec la théologie sorbonnique, le retour, par delà les docteurs, à l'Évangile et au Christ, la question du libre arbitre posée, la proclamation de la grâce divine comme unique moyen de salut, les œuvres, c'est-à-dire les aumônes ou les pèlerinages, n'étant que des manifestations extérieures et secondaires de la foi. Seulement cette doctrine, chez Lefèvre, se concilie encore avec presque toutes les croyances catholiques.

1 Voir sur lui le chap II du livre II Graf *Lefèvre d'Étaples*, ouvr cité. Douen, *Un Nouveau Testament de Lefèvre ignoré*, Bull de la Soc d'hist du Protestantisme, 1896. Doumergue, ouvrage cité, p. 79-112.

LA FOI ET LA RAISON.

Mais précisément parce qu'il était croyant, il voulait débarrasser des fables anonymes, ridicules souvent, introduites peu à peu par les exégètes ou l'imagination populaire, l'histoire de la Vierge et du Christ. Il publia, en 1518, des dissertations sur Marie-Madeleine et sur sainte Anne, où il prouvait qu'il y avait eu trois femmes du nom de Marie, et que sainte Anne n'avait eu ni trois époux successifs, ni trois filles : assertions contraires à la tradition alors admise, il ne craignait pas de corriger des fautes de texte dans les Évangiles. Il considérait surtout — et ceci est capital — qu'il n'y a pas de piété sans intelligence. Clichtove[1], son disciple (il allait bientôt faire défection), exprimait très fortement la même pensée : « L'ignorance s'est introduite dans l'Église de Dieu ; ceux qui sont employés à chanter les louanges divines sont tombés dans une telle ineptie qu'il s'en trouve un bien petit nombre à comprendre complètement et exactement ce qu'ils lisent ou ce qu'ils chantent. Loin de développer l'esprit religieux, cette inintelligence dessèche le cœur, refroidit l'âme, énerve le ministère sacré. »

A ce grand travail de théologie et de science vulgarisées on peut rattacher les traductions françaises du *Nouveau* et de l'*Ancien Testament*, publiées par Lefèvre, l'une en 1523, l'autre après 1525, et qui rendaient accessibles aux fidèles les sources même de la foi.

DISCIPLES FRANÇAIS DE LEFÈVRE.

En France, il groupait autour de lui quelques hommes de sa génération et de la génération nouvelle, sur lesquels il exerça une action incontestable : Budé, Vatable, Roussel, Farel, Clichtove, Cop, Étienne Poncher, Petit, qui plus tard divergèrent, les uns allant vers le luthéranisme, d'autres revenant par indifférence au culte officiel, mais qui presque tous cependant lui restèrent attachés de cœur. Farel, le réformateur si passionné et si entier, tout en prenant en pitié les « superstitions », auxquelles Lefèvre selon lui n'avait pas su complètement se soustraire, n'a pas cessé de le représenter comme un précurseur, et reconnaissait que c'était de lui qu'il tenait la première annonce du nouvel Évangile.

Puis il y avait, en dehors des humanistes, beaucoup d'âmes éprises de vérité, qui sentaient confusément que la Renaissance intellectuelle ne suffisait pas à conduire la société, qui aspiraient à un idéal encore plus élevé, qui restaient religieuses au milieu de toutes les nouveautés dont la vie d'alors se compliquait. Ces hommes de bonne volonté se rencontraient dans toutes les classes ; on en comptait beaucoup dans le clergé même, surtout dans le clergé séculier.

1. Abbé Clerval, *De Judoci Clichtovei neoportuensis vita et operibus*, 1894 (thèse de Paris).

GUILLAUME BRIÇONNET.

Ainsi se forma « le groupe de Meaux », sous la direction de Lefèvre d'Étaples et la protection de Briçonnet, qui fut nommé en 1516 évêque de la ville.

Briçonnet avait l'âme naturellement religieuse et même mystique. Sa correspondance avec Marguerite d'Angoulême est pleine d'effusions naïves, compliquées d'une théologie obscure, quintessenciée, exprimée dans un style amphigourique. Il était honnête, sincère, avec un esprit assez ouvert pour se laisser persuader et entraîner, mais sans originalité et sans force : il subit toujours des influences. Il était naturellement disposé à n'être que l'homme des demi-mesures et à reculer, sinon devant les périls, au moins devant les excès, même devant les hardiesses; il n'était pas de ceux qui renversent les ordres de choses établis. Il fut, pendant un temps, le représentant en vue des idées de Lefèvre d'Étaples, qu'il garda auprès de lui au monastère de Saint-Germain-des-Prés, dont il avait été abbé, en 1507, et qu'il emmena ensuite dans son évêché de Meaux.

LE GROUPE DE MEAUX

Ce fut un moment exceptionnel et qu'on put croire décisif · Meaux semblait devenu le centre de la Réforme pacifique, le point de jonction entre Paris et Strasbourg, Bâle, même Wittenberg, les trois villes d'Allemagne, d'où les doctrines luthériennes prenaient leur expansion. Vatable, Roussel, Farel y fréquentèrent; Lefèvre y fut nommé administrateur de la Léproserie en 1521 et vicaire général en 1523, il y composa la traduction du Nouveau Testament et les « Épîtres et Évangiles des 52 dimanches », qui se répandirent rapidement. L'évêque obligea les curés à résider; il établit 30 stations de prédication, où il envoyait des jeunes hommes pénétrés des nouvelles doctrines Une lettre de Lefèvre dit « Notre évêque a confié à Gérard Roussel, actuellement chanoine et trésorier de notre Église, la mission d'interpréter chaque matin aux fidèles des deux sexes les Épîtres de saint Paul, traduites dans notre langue; il veut qu'il le fasse non dans un sermon mais dans un commentaire familier. »

GÉRARD ROUSSEL.

Avec Briçonnet et Lefèvre, Gérard Roussel fut un des artisans de cette première Réforme française[2]. Il souhaitait le retour à la sincérité de la religion, faussée par les « superstitions romaines », il était plein de bonne volonté, de foi, mais d'une timidité touchante, à force d'être naïve. « Que peut faire un pauvre homme (*homuncio*), écrivait-il plus tard, qui n'est jamais entré dans la lice? » — « La chair est faible, disait-il, le martyre effrayant, il faut compter plus

1 A Becker, *Marguerite, duchesse d'Alençon, et Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux (1521-1524)*, Bullet. de la soc d'histoire du protestantisme français, 1900 Doumergue, ouvrage cité

2 Ch Schmidt, *Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre*, 1845.

sur Dieu que sur les hommes pour assurer le triomphe de la vraie doctrine. » C'est la doctrine de la grâce opposée à la valeur des œuvres, et qui vient très à propos justifier l'inaction de Roussel. Quand il fut dénoncé comme hérétique, Marguerite écrivait à Montmorency : « J'espère que la fin bien congnue, le Roy trouvera qu'il est digne de mieux que du feu, et qu'il n'a jamais tenu opinion pour le mériter, n'y qui sente nulle chose hérétique. Il y a cinq ans que je le congnois, et croyés que se j'y eusse veu une chose doubteuse, je n'eusse pas voulu souffrir si longtemps une telle poison ny y employer mes amis ». En effet, il finit dans la robe d'évêque à Oloron, où il fut nommé en 1536[1] : cette première réforme, décidément, n'impliquait pas nécessairement rupture avec l'Église.

MARGUERITE D'ANGOULÊME ET LE GROUPE DE MEAUX.

Vers 1520, il était permis de croire au succès de l'œuvre tentée par Briçonnet, car elle trouvait faveur dans l'entourage du souverain, et Marguerite d'Angoulême[2] y était passionnément attachée. Cette âme délicate et tendre, cette intelligence fine et quelque peu subtile s'était éprise surtout de l'humanisme de Nicolas de Cues[3] et d'une sorte de néoplatonisme chrétien. Ce qu'il y avait de généreux — et de vague — dans la pensée de Lefèvre ou de Briçonnet était pour la séduire.

Elle ne faisait encore qu'entrevoir les idées nouvelles, mais « elle agissait » déjà en disciple des réformistes. Elle écoutait Lefèvre et Roussel; elle entretenait avec Briçonnet une correspondance intime, elle lui demandait le « service spirituel »; elle lui disait qu'elle « désirait commencer d'entendre le chemin de salut ». Elle lui écrivait : « Ainsy que la brebis, en païs estrange errant, ignorant sa pasture, par mescongnoissance des nouveaux pasteurs, liève naturellement la teste pour prandre l'air qui vient du lieu où le grand berger, par ses bons ministres, luy a accoustumé donner doulce nourriture : en ceste sorte, comme trop indigente, par faulte d'avoir bien mis à proffit la réfection spirituelle que j'avais prinse en vostre dévote compaignie, suis contraincte de prier vostre charité.. exercer par lettres son effect commencé par parolles... »

LA PENSÉE RELIGIEUSE DE MARGUERITE.

Ses croyances paraissent être l'expression très exacte de ce qu'ont pensé les premiers réformateurs. Non pas qu'elle soit restée complètement enfermée dans leurs doctrines, elle les a précisées et peut-être amplifiées. D'un autre côté, si elle a reçu à coup sûr des impressions assez fortes de Luther et de Calvin, elle ne les a vrai-

1. Ce qui n'empêcha pas la Sorbonne de condamner un de ses livres en 1543.
2. A. Lefranc, *Les idées religieuses de Marguerite de Navarre, d'après son œuvre poétique*, 1898.
3. Voir sur elle le chapitre II du livre V.

ment subies qu'autant qu'elles s'accordaient avec sa propre pensée et ses propres sentiments. Ainsi, à étudier son œuvre théologique, depuis le premier jour jusqu'au dernier, c'est-à-dire de 1520 environ à 1549, date de sa mort, on y trouve l'unité dans la progression, et l'on se rend très bien compte de l'esprit de la Réforme française, de ce qu'il pouvait donner et du point où il devait s'arrêter pour ne pas tomber dans le protestantisme.

D'abord — ce qu'on n'a pas assez remarqué — elle a presque toujours exprimé ses croyances en vers Son esprit était en effet bien plus poétique, plus philosophique, si l'on veut, que dogmatique. Cependant on arrive à saisir dans ses écrits, au milieu de toutes sortes de redites et à travers une diffusion qui est le trait déplorable de son style, quelques idées morales ou religieuses dominantes.

LE CHRISTIANISME MYSTIQUE.

Elle s'attache à des vérités générales ou à des conceptions sentimentales, que le catholicisme officiel en était venu à trop négliger, mais qui ne se trouvaient pas en désaccord avec lui

La puissance infinie de Dieu :

Seigneur, duquel le siège sont les cieux,
Le marchepied la terre et les bas lieux,
Qui en tes bras encloz le firmament,
Qui est toujours nouveau, antique et vieux,
Rien n'est caché au regard de tes yeux.

L'absorption en Dieu jusqu'à l'extrême mysticisme, et la passion du sacrifice

Mon Dieu, mon Tout, dont ne peux me passer,
Car en toy sens et mon estre et ma vie [1].

Je cherche autant la croix et la désire,
Comme autrefois je l'ay voulu fuir:
Je cherche autant par torment d'en jouir,
Comme autrefois j'ay craint son dur martyre.

Le mépris des joies terrestres :

Que trop aymé j'ay mon malheureux corps,
Pour qui j'ay tant chascun jour travaillé
Et que j'en ay faict mon dieu, mon ydolle,
Trop plus aymant ma chair fragile et molle
Que mon salut.

1. Elle met cette prière dans la bouche de la Vierge, mais ce sont ses propres sentiments qu'elle exprime.

Voici qui appartient davantage à la Réforme. Le Christ rédempteur unique suprême : *LE NOUVEL ÉVANGILE.*

Mais connaissant que nostre sauvement
Vient de Jésus, rédempteur admirable,
Sauveur Jésus vous appelle humblement

L'opposition (comme chez les Réformés) entre la « Loy (l'ancienne), dure », et l'Évangile, miséricordieux. Dans l'ancienne Loi .

Je suis ton Dieu, qui cherche et examine
Tous tes péchés....

Dans la nouvelle :

Par Christ mourant, la sentence est esteinte
De dure loy, et la playe restreinte
Du viel péché. .

Le monde régénéré :

Voicy nouvelle joie,
La nuict pleine d'obscurité
Est passée ; et voicy le jour
Auquel marchons en seureté.

La réaction contre les raffinements de la scolastique

Nul que l'humble et petit
N'y peult prendre appétit (à l'Évangile) [1],
Celuy-là seul l'entend.

Jusque-là pourtant rien qui s'écarte des doctrines très modérées des premiers réformateurs français, mais la Reine s'attache avec insistance aux idées sur la foi, sur la non-justification par les œuvres, sur la prédestination. Les œuvres sont bonnes, mais ce n'est pas par elles qu'on est sauvé, on ne l'est que par la grâce, qui est « un don du Très Hault », *LE SALUT PAR LA FOI.*

En Christ seul est seure salvation
Pour les esleuz qu'il luy a pleu choisir.

Enfin, elle ne donne à la Vierge qu'une place secondaire ; elle ne lui accorde pas *LA RUPTURE AVEC LES THÉOLOGIENS.*

Louange plus grande que l'honneur
Que vous a fait le Souverain Seigneur.

1. Cette Écriture Sainte, elle en est remplie Non seulement elle connait à fond les Évangélistes et particulièrement saint Paul (*le Triomphe de l'Agneau* est inspiré d'une de ses Epitres), mais encore, dans l'accent de sa poésie, on retrouve bien souvent celui de l'*Ancien Testament*.

Dans le *Miroir de l'âme pécheresse*, elle transposa le *Salve Regina* pour en faire une invocation au Christ, ce qui fut un des grands griefs de la Faculté de théologie. Et c'est à peine si, dans ses poésies, il est question des saints ou de la messe. On y trouve au contraire des attaques assez vives contre les superstitions de l'Église, contre les « symagrées ». Dans la comédie qu'elle fit jouer, en 1547, à Mont-de-Marsan, le personnage de la *Superstitieuse* rassemble tout ce qui a été écrit de plus hardi contre les pratiques du culte

Enfin, elle prend nettement parti pour les persécutés contre les persécuteurs. Aux supplices, elle oppose le beau cantique :

Resveille-toy, Seigneur Dieu,
Fais ton effort
De venger en chacun lieu
Des tiens la mort
Tu veux que ton Evangile
Soit preschée par les tiens,
En chateau, bourgade et ville,
Sans que l'on en cèle riens.
Donne donc à tes servans
Cueur ferme et fort,
Et que d'amour tous fervents
Ayment la mort.

OÙ S'ARRÊTE MARGUERITE.

Cependant, cet état d'âme n'est pas le pur Protestantisme, bien qu'on l'ait prétendu c'est comme une adhésion d'esprit à la pensée générale et philosophique de la Réforme. Si la Reine a protégé les Réformés ou les a reçus dans son royaume de Navarre, si elle a eu pour la plupart d'entre eux toutes sortes de sympathies, on ne voit pas qu'elle ait fait acte de foi véritable Certainement il faut se refuser à l'évidence pour dire qu'elle resta pleinement catholique; elle ne le fut jamais, depuis 1521, à la façon de la Sorbonne ou du Pape; mais elle garda l'espoir d'une réforme pacifique, qui n'aurait pas rompu l'unité de l'Église[1].

L'IDÉAL DES PRÉCURSEURS

On le voit, chez Marguerite, comme chez Briçonnet et les premiers précurseurs de la Réforme, il y a dans le vague des idées quelques sentiments très forts : une recrudescence d'amour, qui va tout droit au Christ rédempteur et le ressaisit dans l'Évangile, qui met la religion dans ce pur amour du Christ, le salut dans la foi. Il y a fatigue, dédain de la théologie accumulée; détachement des pratiques traditionnelles · le Christ suffit, détachement de l'autorité du prêtre : l'Évangile

1 En applaudissant à l'alliance de Charles-Quint et de François Ier, elle écrivait (en 1545):

Car par eulx veult que la foi confirmée
Soit, et aussy l'Église réformée,
Et d'une part quatées les hérésies,
De l'aultre aussy les vaines fantaisies,
Et que la foi nous fasse en toute guise
En triomphant triompher saincte Église.

En admettant même qu'il faille donner au mot « hérésie » un sens particulier, la Reine ne pouvait ignorer que la paix de Crespy, signee en 1544, avait été dirigée contre le Protestantisme les supplices qui la suivirent le marquaient assez Elle continuait donc à vouloir, comme croyante, la simple réforme canonique, que sa philosophie un peu nuageuse avait depuis longtemps dépassée

suffit. Il y a enfin une sorte de colère contre les scandales de l'Église présente, comparée toujours à l'Église primitive et idéale. Pourtant ces précurseurs gardent un respect profond pour le catholicisme en lui-même, pour la hiérarchie, pour le dogme : l'Église réformée par l'Église, tel fut leur espoir passionné.

III. — LES RÉSISTANCES DES THÉOLOGIENS

MARGUERITE était à peu près d'accord avec son frère et sa mère. Louise de Savoie appartenait bien à la génération de la fin du xve siècle, où les esprits, même les plus secs, les âmes les plus dures et les caractères les moins scrupuleux restaient toujours préoccupés des questions religieuses et revenaient, comme par un penchant naturel, à la foi de leur enfance. Quant au Roi, il gardait, au milieu des incartades ou des folies de l'âge, quelques instincts généreux : il était capable d'élans, ami des nouveautés et en outre irrité contre le Parlement et l'Université, à cause de leur opposition récente au Concordat. Des évêques, des prêtres, des moines manifestaient aussi des sympathies pour les essais de réforme.

L ROI ET LOUISE DE SAVOIE EN 1520.

Aussi Marguerite pouvait écrire . « Le Roy et Madame ont bien deslibéré de donner à congnoistre que la vérité de Dieu n'est point hérésie ». Elle ajoutait, dans une lettre postérieure, que sa mère et son frère étaient « plus que jamais affectionnez à la réformation de l'Église ».

Pourtant cette première réforme ne devait pas aboutir : elle était à la fois trop modérée et trop exigeante. Elle n'excitait pas les passions violentes qui entraînent les cœurs, d'autre part, elle se préoccupait trop du perfectionnement moral pour se concilier avec les habitudes de la société de Cour et avec l'esprit de la Renaissance, qui concédait tant aux joies de la vie. On ne voit vraiment pas le François I[er] de Madame de Châteaubriant suivre jusqu'au bout Lefèvre d'Étaples . il lui fallait une religion plus accommodante, et le catholicisme officiel la lui offrait. A vrai dire, il n'eut jamais, dans ces questions religieuses, que des curiosités ou des velléités.

OBSTACLES A LA RÉFORME PACIFIQUE.

Tandis que les premiers réformistes ne voulaient combattre que par la piété ou la raison, les théologiens de l'Université, qui pendant vingt ans au moins absorbèrent en eux l'Église française, poussaient avec vigueur la lutte violente où ils s'étaient engagés dès le premier jour. Lefèvre était l'objet principal de leurs attaques. Ils lui reprochaient de vouloir traiter des questions auxquelles il n'était pas préparé, n'étant pas un théologien d'éducation ni de profession ; de

L[U]TTE DES THÉO[L]OGIENS CONTRE LES MODÉRÉS.

mêler la science nouvelle à la connaissance des choses saintes, où elle n'avait que faire; de mettre en doute les vérités traditionnelles. Ce dernier grief suffisait; il était fondamental.

NOEL BÉDA

A ce moment avait déjà commencé le rôle d'un personnage étrange, Béda[1] (Beyde ou Bédier). Cet homme médiocre, dont on ne saisit la trace dans aucune œuvre vivante, s'est acharné avec une passion farouche à enrayer la marche de toutes les idées. Il avait un tempérament de lutteur, un désintéressement absolu, une conviction profonde autant que mesquine, une hardiesse que rien n'effrayait. Il lutta contre le Roi avec autant d'énergie que contre les novateurs. C'est un vrai ligueur démocrate avant la Ligue il y en avait déjà plus d'un de ce tempérament dans le Clergé et l'Université. Béda ne manquait pas de lettres, il avait été effleuré par la Renaissance, il avait entretenu des rapports amicaux avec Érasme. Dans sa correspondance et même dans ses ouvrages de polémique, il est moins violent, moins brutal que ne l'a fait sa réputation. Mais il était de ces hommes qui n'admettent aucune transaction sur la doctrine dès que le catholicisme traditionnel lui parut menacé, il ne voulut plus rien connaître ni accepter en dehors de la plus stricte orthodoxie

Principal du collège de Montaigu depuis 1502 et déjà représentant de l'esprit pédagogique conservateur, il s'engagea dans les querelles religieuses, à propos des traités de Lefèvre sur les Trois Madeleines et sur sainte Anne, et publia, en 1519, une *Déclaration scolastique de l'avis et des rites de l'Église sur la Madeleine unique, contre l'opinion de Lefèvre et de Christophe* (probablement Clichtove) La Faculté de théologie marchait d'accord avec lui. En 1520, il y fut pourvu de la charge de syndic, il devait la garder jusqu'en 1533 et elle lui assurait un pouvoir de direction.

LES IDÉES DE LUTHER EN FRANCE

Les adversaires de toute réforme furent servis indirectement par les événements qui se passaient au dehors de la France, et c'est peut-être la Réforme allemande qui a compromis l'œuvre pacifique entreprise par Lefèvre d'Étaples.

Luther, en Allemagne, et Zwingli, en Suisse, avaient en effet entamé la lutte contre l'Église officielle et ils lui avaient bientôt donné une allure de révolte Le 31 octobre 1517, Luther avait affiché à la porte de l'église de Wittenberg les quatre-vingt-quinze propositions d'où la révolution religieuse devait sortir En 1520, il avait rompu avec le Pape, et, en 1521, à la diète de Worms, avec l'Église et avec l'Empereur. Mélanchton, un des humanistes les plus res-

1. P Caron, *Noël Béda, principal du collège de Montaigu, syndic de la Faculté de théologie de Paris* (?-1537) Positions des Mém pour le diplôme d'études de la Faculté des lettres de Paris, 1896.

pectés de l'Allemagne, s'était uni à lui; des princes allemands soutenaient sa cause. La première diète de Spire, en 1526, allait reconnaître le fait de la Réforme, en autorisant les princes à se conduire « comme ils croiraient pouvoir en répondre devant Dieu ». En 1529, le nom de « Protestants » apparaît, lorsque les luthériens *protestent* contre les décisions impériales.

D'assez bonne heure se précisèrent les doctrines fondamentales, qui furent formulées à la diète d'Augsbourg, en 1530. Retour à l'Évangile, source de toute croyance; suppression de la plupart des sacrements; le dogme de la transsubstantiation dans le sacrifice de la messe accepté seulement sous réserves, le culte de la Vierge et des Saints proscrit, le salut par les œuvres nié; l'autorité du Pape rejetée; les vœux monastiques et la nécessité du célibat des prêtres abolis; tel se constitua le luthéranisme entre 1520 et 1530.

Or, dès 1518, le nom de Luther était parvenu en France, assez vite ses écrits y furent lus, au moins par les érudits et les théologiens, plusieurs lettres du commencement de 1519 le constatent. En 1520, on dit que ses livres se vendent par centaines et que les savants pensent beaucoup de bien de sa doctrine.

La doctrine de Zwingli, que la France connut aussi à peu près au même temps, se rapprochait par beaucoup de côtés de celle de Luther; elle en différait par les idées sur la messe, puisque Zwingli niait absolument la présence réelle dans l'Eucharistie. Plus résolue que celle de Luther, la Réforme, telle que Zwingli la prêcha et telle que ses disciples, groupés à Zurich, à Neuchâtel, à Berne, la répandirent, devait exciter bien plus encore les défiances du pouvoir et les colères du Clergé.

LES RÉFORMISTES FRANÇAIS SE DIVISENT

Il résulta de ces faits que le parti des réformistes français fut peu à peu coupé en deux. Non pas que Luther et Lefèvre d'Étaples n'aient été d'accord pendant quelque temps sur les points fondamentaux. Le premier, en 1521, qualifie Lefèvre de *eruditionis et integritatis columen*[1], et celui-ci comptait Luther au nombre de ceux qu'il « chérissait dans le Christ ». Mais, pendant que les doctrines des Allemands se précisaient et tandis qu'ils passaient de l'idée à l'action, Lefèvre resta fixé irréductiblement dans la ligne de conduite qu'il s'était tracée . la réforme sans révolution, la réforme par l'Église, dans l'Église et avec l'Église; il perdit ainsi un assez grand nombre d'adhérents, qui allèrent au protestantisme. D'autre part, la Sorbonne, qui ne voulait pas même d'une réforme modérée, s'empressa, pour la combattre, de la confondre avec la révolution luthérienne.

1 Pilier d'érudition et d'intégrité.

La bulle d'excommunication lancée contre Luther par le Pape en 1520 et l'avortement du colloque de Worms en 1521 ne permirent plus les hésitations.

DÉFECTION DE CLICHTOVE.

Alors, les défections commencèrent à se produire dans le groupe de Meaux. La plus douloureuse et la plus grosse de conséquences fut celle de Clichtove [1], qui avait été un des plus dévoués disciples de Lefèvre, un des premiers ouvriers de la Renaissance et de la Réforme française [2]. Béda s'écriait alors : « Il (Clichtove) montre une audace stupéfiante en parlant du Christ et des faits du Christ », et il faisait entendre que sa foi pouvait bien être suspecte. Ces objurgations, les menaces, les craintes excitées par le luthéranisme ramenèrent Clichtove à l'Église, dès 1520, par une brusque conversion, et dans le *Culte des Saints* (1523), l'*Anti-Luther* (1524), le *Sacrement de l'Eucharistie* (1527), il rétracta toutes les opinions qu'il avait d'abord soutenues ou acceptées.

LA SORBONNE CONTRE LUTHER

D'ailleurs, un arrêt de condamnation fut prononcé par la Faculté de théologie, en avril 1521, contre les doctrines luthériennes. Les principaux auteurs de la décision étaient, paraît-il, Béda (non pas le vénérable, écrivait plaisamment un Réformé, par allusion au vieux Bède le Vénérable), Duchesne et peut-être Clichtove [3]. Elle souleva en Allemagne une vive émotion, et Mélanchton publia une protestation « contre le furieux décret des théologastres parisiens ».

C'est qu'en effet le jugement était le manifeste du conservatisme catholique, qu'il constituait très puissamment en face de tous les novateurs . en énumérant les doctrines hérétiques qu'il répudiait [4], il contenait par cela même la définition de l'orthodoxie. L'acte d'avril annonce le concile de Sens de 1528 [5] et la délibération de 1543, où la Faculté de théologie fixera de façon définitive les points fondamentaux du dogme. Et les théologiens de 1521 ne se limitèrent pas aux questions de foi, ils entreprirent de défendre Aristote et la scolastique, en même temps que la religion traditionnelle, faisant un grand effort pour ressaisir tout le passé universitaire.

Presque en même temps, le 1er décembre, la Faculté de théo-

1 Clerval, ouvr cité.

2 A propos des Trois Madeleine, il écrivait encore, en 1518 « J'avoue franchement que la chose a paru nouvelle à plusieurs, surtout à notre époque, où l'on se plait à conserver les opinions admises et où les opinions nouvelles, même vraies, ne sont pas acceptées facilement . Mais j'ai lu le livre et par lui j'ai été amené à recourir aux auteurs anciens Or, j'ai constaté que la croyance à une seule Madeleine aurait été, avant l'époque de Grégoire (Saint-Grégoire le Grand), une chose aussi nouvelle et paradoxale que l'affirmation faite aujour d'hui qu'il y en eut trois. »

3 Le Registre de la Faculté ne cite que Béda et Barthélemi.

4 Les propositions visées portent sur les sacrements, les constitutions de l'Église, les œuvres, les vœux, la pénitence, la confession, le Purgatoire, les conciles, le libre arbitre, la théologie, etc

5 Voir ci-dessous, p. 358.

logie condamnait le livre des *Trois Madeleine*, ce qui prouve à quel point on cherchait à confondre les deux réformes, et l'on commençait à organiser un pouvoir de police universitaire à l'égard des livres réputés dangereux. La place se faisait de plus en plus étroite pour les idées modérées et les partis intermédiaires.

Cependant François I[er] resta pendant longtemps encore hésitant et surtout il agit peu; s'il ne demeura pas attaché à la conception de la Réforme française, s'il n'adhéra jamais à la Réforme germanique, ce n'est pas lui, à aucun moment, qui a mené la campagne contre l'une ou l'autre : elle a été conduite jusqu'au bout par la Faculté de théologie et le Parlement, auxquels s'unit la majorité du Clergé français restée catholique. On a dit jadis que les deux premiers corps s'étaient faits les serviles instruments du despotisme et du fanatisme royal. C'est une erreur complète; ils ont agi dans leur pleine indépendance, bien plus en opposants qu'en complaisants; ils ont soutenu avec fanatisme la cause du catholicisme. François I[er], si fort contre toute résistance politique, a senti par instinct que l'opposition des catholiques exaltés était bien plus redoutable. Il a cédé, parce que, à certains moments, il a eu peur.

RÔLE DE LA SORBONNE ET DU PARLEMENT.

Malgré tout, Lefèvre continuait avec la même mesure et la même fermeté son œuvre de restauration de la foi. Il écrivait dans une *Épistre exhortatoire à tous les chrestiens et chrestiennes* : « Aussi, maintenant le temps est venu que nostre Seigneur Jésus-Christ, seul salut, vérité et vie, veult que son Évangile soit purement annoncé par tout le monde, affin que on ne se desvoye plus par autres doctrines des hommes. » — « Doncques, mes frères, cheminons en la lumière de la Saincte Évangile... Laissons la chair, prenons l'esprit. Laissons la mort, prenons la vie. » Et, en 1529, dans la *Manière de lire l'Évangile* « Prescher l'Évangile n'est autre chose, sinon Jésus-Christ venir à nous, et nous estre amenez à lui ». Alors le fidèle est enflammé de « grand feu de dilection divine, par lequel nostre cœur et nostre conscience sont esjouis et reçoivent paix, repos et seureté » L'âme des premiers réformés est là tout entière.

DÉCLARATIONS NOUVELLES DE LEFÈVRE.

A ces émouvantes paroles Clichtove opposait la doctrine de la Faculté : « L'intelligence des laïques ne pourra jamais comprendre le sens sublime enfermé dans les livres divins. Si des hommes, versés depuis leur enfance dans l'étude du latin et aidés par les commentaires des docteurs orthodoxes, peuvent à peine saisir ce sens sublime, comment pourraient y parvenir des esprits vulgaires et inexpérimentés, qui n'ont jamais pratiqué la lecture des textes sacrés et n'en ont jamais reçu l'explication? »

Les deux doctrines étaient nettement en présence.

HÉSITATIONS DE BRIÇONNET

A Meaux, Briçonnet commençait à se troubler; il sentait que le terrain manquait peu à peu, s'il en faut croire sa correspondance avec Marguerite : « La sagesse consiste à caller ». « Il vous plaira couvrir le feu pendant quelque temps. Le bois que voulez faire brusler est si vert qu'il estaindroit le feu. » C'est que la Faculté de théologie engageait la lutte contre lui et qu'il avait été dénoncé à la Sorbonne, à la fin de 1522. Et puis Briçonnet avait certaines idées conservatrices très arrêtées. Il écrivait, en 1525, cette phrase où se révèle son caractère : « Veu que la parole de Dieu nous apprend qu'il nous faut mesmes abstenir des choses bonnes et licites, quand l'usage en peut apporter du scandale au prochain... » Or, les passions s'étaient très vite excitées chez quelques croyants de son diocèse et elles débordaient les doctrines de Lefèvre d'Étaples. Des fidèles de Meaux[1] déchirèrent dans l'église des placards où étaient affichées des prières en l'honneur de la Vierge et des Saints. Tout cela sentait un luthéranisme révolutionnaire dont Briçonnet ne voulait pas, et c'est peut-être à cette date qu'il écrivait ses mandements contre Luther[2].

« Nul, disait-il, ne s'est montré plus téméraire et n'a plus fortement porté la hache contre sa racine (de l'Église) que Martin Luther, qui en renverse tout l'ordre hiérarchique, bouleverse et détruit l'état qui contient tous les autres dans le devoir (le Clergé), s'efforce d'effacer le souvenir de la passion du très excellent Jésus et qui, tenant pour rien le mariage spirituel (le sacerdoce)... y admet sans choix le premier venu pour flatter le populaire..... Or, comme le monde presque entier est rempli de ses livres... craignant qu'une plante si vénéneuse ne pousse ses racines dans le champ qui nous est confié, nous interdisons d'acheter, lire, posséder, colporter, ou d'approuver, justifier et communiquer dans les réunions publiques et les conversations privées les livres du dit Martin. » Puis il défendait à son clergé de permettre la prédication à des luthériens « et à tous autres de quelque degré, prééminences et qualité qu'ils soient, faisant profession de leurs doctrines, ou qui vous seraient inconnus ».

TROUBLES EN FRANCE.

Les circonstances générales n'étaient guère favorables aux mouvements d'idées. Les années 1523, 1524, 1525, 1526 furent pleines de périls : conspiration du Connétable, échecs en Italie, invasion de la

1 L'opinion populaire, si exagérée peut-être qu'elle fût, montre du moins que Meaux était bien considéré comme un centre actif d'idées de réforme Le *Bourgeois de Paris* dit « La plus grande partie de Meaux estoit infectée de la fausse doctrine de Luther », il parle, non sans dédain, de pauvres gens suspects, à côté des savants « un garçon, un foulon de laine ».

2. On hésite entre les dates de 1523 et 1526. Voir sur la question S. Berger, *Le Procès de G. Briçonnet*, cité ci-dessous, Soc. d'hist du protest., 1895.

Provence, défaite de Pavie, captivité de Madrid et, à l'intérieur, même après l'avortement du complot de Bourbon, toutes sortes de troubles et de menaces. Dès 1523, les *aventuriers* multipliaient leurs « pilleries, cruautés et meschancetez, jusqu'à vouloir assaillir les villes closes, les aucunes desquelles ils ont prises d'assaut, saccagées ». En 1524, un incendie terrible détruisit presque en entier la ville de Troyes; on l'attribua aux « boutefeux »; on racontait que les ennemis avaient envoyé des gens déguisés, qui en pèlerins, qui en voyageurs, pour mettre le feu partout. A Paris même on était très inquiet, les étrangers furent expulsés, un guet spécial fut organisé qui dura deux ans.

Dans ces conditions, Louise de Savoie, Régente pendant la captivité de François Ier, tendit les ressorts du gouvernement : elle avait besoin de l'opinion publique, dans la capitale surtout; or le Parlement et l'Université en disposaient presque entièrement et il fallait leur donner quelques satisfactions.

MESURES CONTRE LA RÉFORME.

Le grand danger pour l'orthodoxie venait des livres, et particulièrement des traductions. Les écrits allemands de Luther ou de ses amis étant inaccessibles à l'immense majorité des lecteurs français, on les fit passer d'abord dans la langue alors presque universelle : le latin. En 1525, l'Allemand Bucer disait dans une lettre « aux frères de France initiés à l'Évangile » : « Déjà plusieurs ont commencé à traduire en latin les écrits allemands de Luther, afin qu'ils vous soient intelligibles à vous et à ceux qui parlent d'autres langues (que l'allemand) », sous cette forme latine, ils pénétraient de plus en plus nombreux dans le royaume. En même temps commençaient à se répandre les traductions françaises de l'Écriture. Aussi les décisions de la Faculté de théologie et les ordonnances royales pour entraver la publication des livres suspects se multiplièrent.

BULLE DE CLÉMENT VII.

En 1525, il se fit comme une concentration des forces destinées à combattre l'hérésie luthérienne, sans préjudice des autres. Une bulle du pape Clément VII, promulguée en mai, à la demande de la Régente, attribua à trois membres du Parlement et à un des curés de Paris la charge de rechercher les sectateurs d'hérésies. Ils devaient procéder sans qu'il pût y avoir appel, même à la Cour de Rome, contre tous les suspects, « de quelque dignité qu'ils fussent illustrés : ecclésiastique, épiscopale ou même archiépiscopale, laïque, même ducale ». La Régente s'empressa de rendre la bulle exécutoire, « voulans tenir la main à ce que une si bonne, si sainte et si salutaire œuvre sorte son plain et entier effect ». L'effet ne fut ni plein ni entier, car cette ordonnance marque le début d'une série de mesures, qu'il

faudra sans cesse répéter, presque dans les mêmes termes, jusqu'à la fin du règne. Cependant Gérard Roussel écrivait le 27 septembre : « La captivité de notre Roi a fait dresser la crête à nos adversaires, à ce point qu'ils sont convaincus de triompher... » Il ajoutait, en parlant des actes des commissaires, tous quatre « de la même farine » : « Si ce régime de rigueur doit durer, personne n'osera plus en sûreté annoncer le règne du Christ. »

PERSÉCUTIONS. En effet les persécutions commencèrent de bonne heure. Jean Vallière, de Falaise, fut peut-être le premier des martyrs ; il fut brûlé à Paris, le 8 août 1523. Aimé Maigret, qui avait prêché à Grenoble et à Lyon en 1524, fut dénoncé à la Sorbonne et arrêté par l'ordre de la Régente et du Chancelier. La Faculté de théologie eut mission de « déterminer et décider tout le dit affaire, en l'honneur de Dieu, exaltation de la foi catholique et extirpation de cette hérésie luthérienne, qui commence fort à pulluler par deça ». On rencontrera plus d'une fois encore ce mot de « pulluler », qui est un aveu. Maigret fut condamné à l'exil. A Grenoble, un cordelier fut supplicié en 1525, à Paris, un réformé nommé Pavannes. En février 1526, Guillaume Joubert, fils de l'avocat du Roi à la Rochelle, « fut par le bourreau mené en ung tombereau, devant l'Église Nostre Dame de Paris et devant l'Église Sainte-Geneviève et ce, pour avoir tenu la doctrine de Luther et mesdit de Dieu, de Nostre-Dame et des Sainctz et Sainctes de Paradis. De là fut mené à la Place Maubert, où il eust la langue coupée, puis fust étranglé et bruslé. » Exécutions d'autant plus odieuses qu'elles frappaient des croyants inoffensifs. Le Parlement et la Faculté de théologie ouvraient la voie à l'orthodoxie sanglante.

INTERVENTION DE FRANÇOIS Ier Pourtant ni François Ier, ni Marguerite, ni même la Régente ne s'abandonnaient sans réserve au parti sorbonnique. Avant d'être revenu de Madrid, le Roi avait écrit au Parlement : « Nos amés et féaux, nous avons entendu que par devant vous s'est fait aucune procédure à l'encontre de Maistre Jacques Fabri (Lefèvre), Pierre Caroli et Gérard Ruffi (Roussel), personnages de grand sçavoir et doctrine, à la persuasion et instigacion des théologiens de nostre Université de Paris, quoique ce soit d'aucuns d'eulx qu'on dist estre leurs malveillans. » Il rappelait que Lefèvre, accusé une première fois, avait été proclamé innocent par une commission de théologiens ; et il ajoutait, dans des termes qui montrent combien il sentait la nécessité de ménager le Parlement en matière de foi : « Vous prions et mandons, sur tout le service que vous voudriez nous faire, et pour cause qu'encore ne pouvons escrire, surseoir et tenir en suspens les dittes procédures, en l'estat qu'elles sont, sans plus y faire et innover jusqu'à nostre retour en France ».

LE PROCÈS DE MEAUX[1].

A Meaux, Briçonnet, au moment peut-être où il commençait à réagir contre le luthéranisme, avait eu à combattre les Cordeliers, soutenus indirectement par la Sorbonne; cités par lui devant Lefèvre d'Étaples, qui était alors son official, ceux-ci en appelèrent au Parlement. De là un procès, qui mettait en cause la réforme modérée, et où la Faculté de théologie, conduite par Béda, s'empressa d'intervenir Ce fut surtout la question des traductions des Écritures qui fut agitée Le Procureur général requérait de déposer, jusqu'à nouvel ordre, les livres de ce genre dans une chambre fermée à deux clefs, l'une remise à l'évêque de Meaux, l'autre au Parlement, proposant en outre de renvoyer les ouvrages de Lefèvre à l'examen de la Faculté de théologie. La Cour tint quelque compte de la lettre précédemment reçue du Roi, en surséant à trois reprises, par des arrêts interlocutoires d'août 1525, janvier et avril 1526, mais le fait même du procès et les conditions dans lesquelles il s'était passé étaient de nature à inquiéter Briçonnet et ses amis.

ÉRASME ET LA SORBONNE

La Faculté de théologie attaquait également Érasme, qui cependant, lui aussi, se séparait de plus en plus des luthériens, même des partisans par trop décidés des simples réformes, et regrettait le « tumulte excité par Luther », où il consentait tout au plus à voir « un de ces remèdes violents, qui forcent à se soigner et peuvent rendre ainsi la santé » « A vrai dire, ajoutait-il, quelques Français sont encore plus fous que tous les Germains. » Mais Béda et la Sorbonne ne lui pardonnaient ni ses traductions de l'Écriture Sainte, ni *le Traité du mariage*, *l'Oraison dominicale* et *le Symbole*, que précisément Berquin venait de mettre en français, et Béda suppliait Érasme de renoncer à cette œuvre mauvaise Érasme lui répondait que les théologiens de Paris, avec leurs excès, en viendraient au même point que les théologiens allemands, à qui il suffisait de condamner une opinion pour la faire acclamer par le peuple. Puis il s'adressait directement à François Ier, lui dénonçant certains esprits de Paris, « nés pour le malheur des lettres et de la tranquillité publique, parmi lesquels au premier rang Béda et Couturier, qui donnent à rire par leurs ineptes écrits » « Chez Béda, on relèverait plus de cent mensonges manifestes! » « Et ce sont là les hommes, ajoutait-il, qui prononcent sur l'hérésie et sur la délation de qui les honnêtes gens sont traînés en prison et jetés aux flammes. » Il suppliait le Roi d'arrêter de pareilles violences. Celui-ci répondait en déférant à l'Université douze propositions extraites des écrits de Béda contre Érasme et Lefèvre d'Étaples

1 S Berger, *Le procès de G Briçonnet, évêque de Meaux, au Parlement de Paris*, Bullet. de la Soc du protestantisme français, t. XLIV, 1895

LE CONCILE DE SENS

Mais avec les années 1528 et 1529 allait se fermer une première phase dans l'histoire religieuse de la France au XVIe siècle, lorsque se réunit le Concile dit de Sens, qu'on a pu considérer presque comme un précurseur du Concile de Trente[1]. Ses actes résument les principaux points de divergence entre le luthéranisme, tel qu'on le concevait en France, et le catholicisme.

Luther et ses partisans prétendent, y est-il dit, que tous les chrétiens peuvent être prêtres, que les clercs revêtus des ordres sacrés ne sont pas obligés au célibat, que les vœux monastiques et autres sont révocables. Ils s'efforcent d'énerver les décrets pontificaux et conciliaires; ils tournent en dérision les antiques cérémonies; pour comble d'impiété, ils corrigent et remanient l'Écriture Sainte; enfin ils proclament toutes sortes de hardiesses scandaleuses et blasphématoires. « Ces hommes nauséabonds vomissent des outrages si répugnants et si fétides qu'ils semblent s'être donné pour but de souiller et contaminer la face de l'Église, jusque-là sans tache. » En réponse, le Concile affirme la doctrine orthodoxe sur les seize points suivants : l'unité et l'infaillibilité de l'Église, son existence visible, l'autorité des conciles, le droit de l'Église de déterminer les ordres canoniques, la nécessité de croire des choses qui ne sont pas expressément dans l'Écriture, la légalité des constitutions établies par l'Église, les jeûnes, le célibat des prêtres, les vœux, les sept sacrements, la messe, le purgatoire, la vénération des saints, le culte des images, le libre arbitre, la foi et les œuvres.

Ensuite, les membres du Concile rappellent que Constantin, Théodose, Clovis, Charlemagne et Louis, père de saint Louis, ont châtié les hérétiques, ce qui leur a valu la grâce de Dieu, pendant que Licinius, Julien l'Apostat, Valens ont éprouvé sa colère : exemple pour les princes d'aujourd'hui.

Enfin viennent quarante articles sur la réforme des abus, telle que l'entendait le clergé théologique : choix des prêtres et des bénéficiers, résidence des curés, police des églises, observation des statuts dans les monastères, amélioration des mœurs chez les ecclésiastiques, règles de prédication, avec défense de lire aux fidèles, sans l'autorisation du diocésain, les livres sur la foi écrits en langue vulgaire.

UNE STATUE DE LA VIERGE BRISÉE.

Au cours des délibérations du Concile, s'était produite la première manifestation révolutionnaire de la Réforme. Le lendemain de la Pentecôte (31 mai 1528)[2], « par quelque ung, pire que un chien

1 Ce concile se tint en réalité à Paris et délibéra sous la présidence de Duprat, du 3 février au 9 octobre 1528

2 Voir *Bourgeois de Paris*, 347-351, et *Cronique de Françoys premier*, p. 66.

mauldit de Dieu, fut rompue et couppée la teste à une ymaige de la Vierge Marie, tenant l'ymaige de Jésus entre ses bras, estant contre une muraille, derrière le petit Saint-Anthoine, qui fut une grosse horreur à la chrestienté. » Immédiatement les passions catholiques se déchaînèrent. Le Roi fit « crier » qu'il donnerait 1 000 écus au dénonciateur et il commanda une nouvelle statue en argent[1] Un batelier de Meaux fut supplicié pour avoir dit que la Vierge n'avait pas plus de puissance qu'une image, car cette question du culte de la Vierge était une de celles sur lesquelles catholiques et réformés se comptaient, précisément parce qu'elle était très simple.

SUPPLICE DE BERQUIN.

C'est alors (en 1529) que Berquin fut supplicié[2]; il avait déjà comparu devant le Parlement, à deux reprises, en 1523 et 1526, et n'avait été sauvé que par l'intervention du Roi. On l'accusait d'être luthérien, et aussi libre penseur, mais la Sorbonne lui en voulait surtout de ses liaisons avec Érasme et des sarcasmes qu'il avait dirigés contre elle. Esprit énergique, entier, il n'acceptait pas d'user de ménagements, il considérait comme iniques les deux instances engagées contre lui et il commit l'imprudence de demander réparation du procès de 1526 et de déférer au Parlement douze propositions extraites des livres de Béda contre Érasme et Luther. Tout d'abord, le Parlement le ménagea . « Berquin alloit et venoit par le préau de la Conciergerie, comme s'il n'eust été prisonnier que pour matière civille ; » mais quand on eut saisi sur un de ses serviteurs des lettres compromettantes, qui furent livrées à Béda, il fut soumis à une plus dure contrainte. Puis le Pape se déclara contre lui, au moment où les échecs en Italie « abattaient » le Roi. Condamné à l'amende honorable et à la prison « entre deux murs de pierre », Berquin en appela. Le lendemain même, la Cour se réunissait à 9 heures du matin et, au bout d'une heure, elle prononçait contre lui la peine capitale. « Ce qui fut faict et expédié ce mesme jour, en grande diligence, affin qu'il ne fust secouru du Roy ne de Madame la Régente, qui estoit lors à Blois. »

Le Parlement et la Sorbonne, pour la première fois, osaient se rendre nettement indépendants de François Ier en réalité, ils lui montraient qu'il était lui-même en leur dépendance. A partir de ce moment, s'il reste encore des idées et des doctrines modérées, il n'y a plus guère de parti pour les soutenir ni de gouvernement pour les protéger. Plus de milieu entre la soumission entière et la révolte déclarée.

1. En réalité, elle n'était qu'en bois recouvert d'une plaque d'argent.
2. R Rolland, *Le dernier procès de Berquin*, Mélanges d'arch. et d'hist. des Ecoles de Rome et d'Athènes, t. XII, 1892

CHAPITRE II

LA RÉFORME MILITANTE

I ÉTAT RELIGIEUX DE LA FRANCE — II CALVIN — III. LES PLACARDS DE 1534. — IV LUTTE OUVERTE CONTRE LA RÉFORME — V. LA RÉFORME ET LA RENAISSANCE.

I. — ÉTAT RELIGIEUX DE LA FRANCE

C'EST entre 1530 et 1536 que les deux confessions catholique et protestante prennent décidément position l'une en face de l'autre en France.

LES CATHOLIQUES

Le parti le plus fort et le seul qui fût vraiment organisé était le parti orthodoxe. En se refusant à toute réforme, il avait acquis le moyen d'action vigoureux qu'assurent toujours des croyances très arrêtées. Il venait d'établir une sorte de catéchisme au Concile de Sens; il avait pour lui la Faculté de théologie et le Parlement, deux corps imposants, qui mettaient à son service la science canonique et le droit coalisés. Outre qu'il s'appuyait sur tous ceux qui ne voulaient pas être troublés dans les situations acquises, il avait l'avantage de parler et d'agir au nom des principes de conservation sociale et politique, aussi bien que religieuse.

Il retenait aussi dans ses cadres officiels des personnages éclairés, modérés, comprenant la nécessité de corriger les abus les plus graves, disposés cependant à maintenir l'unité catholique : des évêques tels que Jean et René du Bellay ou Jean de Montluc, des hommes d'État comme Guillaume du Bellay.

LES RÉFORMÉS

Les partisans primitifs de Lefèvre d'Étaples étaient en dehors de ce catholicisme, mais ils ne formaient ni un parti, ni une secte; ils étaient désagrégés, en 1530, et se trouvaient divisés en réformateurs pacifiques — de moins en moins nombreux, — luthériens, libres penseurs.

Les luthériens n'avaient encore en France ni organisation, ni chef. Ils n'avaient reçu les doctrines de Luther qu'à l'état dispersé, elles s'étaient même fondues, chez beaucoup d'entre eux, avec celles de Lefèvre d'Étaples, ou bien, au contraire, elles avaient été pénétrées par les idées des zwinglistes, de sorte qu'il y avait peut-être autant de luthéranismes que de groupements, lesquels ne s'étendaient pas au delà d'une ville ou d'une région au plus : des croyances, pas encore précisément une religion.

ÉTAT DES CROYANCES RÉFORMISTES.

Les registres de la Faculté de théologie montrent que, dans le dogme et la discipline, tout a été mis en question par les réformistes, mais pas au même moment, ni par le même homme, ni dans le même ouvrage. Pourtant on peut trouver certains points où tous se rencontrent : d'abord dans l'opposition d'esprit à l'égard de la Faculté de théologie et des doctrines dites papales, et, en second lieu, dans la critique des opinions reçues, conduite au nom tantôt de la foi, tantôt des Écritures, tantôt de la raison Mais, pour eux, le principal fondement est toujours l'Écriture : l'Écriture ne dit pas, nous ne trouvons pas dans l'Écriture, sont leurs formules consacrées. Il y a là un sentiment combiné de libre critique et de simplicité naïve, qui explique que la Réforme ait été à la fois la chose des érudits et du populaire.

A toutes ces nouveautés, la Faculté de théologie répond imperturbablement par la simple affirmation d'hérésie, « Cela n'est pas dans l'Écriture, » disent les réformistes « Ce que vous dites est hérésie, » répond la Sorbonne. C'est l'autorité en face de la discussion[1].

LES SCEPTIQUES.

Quant aux libres penseurs et aux sceptiques, ils ne goûtaient pas plus la Réforme que le catholicisme, ou même ils éprouvaient pour ces deux formes de croyance une semblable aversion; mais ils étaient peu nombreux et complètement isolés; le scepticisme restait quelque chose de tout individuel, également détesté de tous les partis[2].

LES INDIFFÉRENTS.

A l'écart se tenaient, dans une demi-indifférence, la plupart des érudits, des lettrés, des hommes du Collège royal. Ils ne combattaient point le catholicisme, mais ils le jugeaient dans leur for intérieur et volontiers ils ne lui demandaient qu'une chose : de les ignorer. L'érudition et la philosophie libres, dans l'Église ou à côté de l'Église, voilà leur conception; elle a son expression dans le *Pantagruel* de Rabelais, qui parut précisément en 1532.

1 Quand le Parlement de Toulouse requiert contre des réformés arrêtés en 1530, l'accusation leur reproche de ne croire que l'Ecriture, de rejeter tous les articles ajoutés par l'Eglise romaine, de déclarer que le Siège de Rome est vacant, de ne pas admettre le Purgatoire, de protester contre l'abus des indulgences, de nier l'efficacité des prières aux Saints, de repousser le libre arbitre et d'affirmer la justification par la foi.

2. Voir ci-dessus les p 302-304.

Tout le reste de la population, l'immense majorité, était partagé en deux grands groupes, sur lesquels les protestants et les catholiques militants entreprirent d'agir : d'un côté, le peuple et les petits bourgeois, sans grande instruction, sans idées personnelles, disposés, pour la plus grande partie, à se laisser aller au courant des doctrines officielles; de l'autre, la haute bourgeoisie et l'aristocratie, séduites aux doctrines de la Renaissance, mais inquiètes de voir agiter les problèmes religieux et moraux, amenées ainsi à rester fidèles à l'orthodoxie, à condition qu'elle se fît accommodante.

CAUSES DES PROGRÈS DE LA RÉFORME

Diverses causes cependant favorisaient les progrès du protestantisme.

Tout d'abord son développement à l'étranger. La Réforme, après 1530, ce n'est plus des opinions suspectes et des témérités individuelles, elle a fourni la preuve de sa force, elle est devenue un grand fait européen. Or l'Église, tout en la combattant, n'a pas encore organisé méthodiquement la résistance. Le Pape était presque tout entier à ses soucis politiques, aggravés par la rivalité de Charles-Quint et de François Ier; dans son entourage, on avait tout au plus l'instinct obscur d'une contre-réforme possible; parfois même on songeait à ramener à soi le protestantisme, à le ménager par conséquent. Chacun agissait, combattait sans guide.

En outre, il y avait des universités en France qui n'étaient pas hostiles à la Réforme . Grenoble, par exemple, Toulouse, Orléans et Bourges. Les idées nouvelles s'étaient répandues d'autant plus facilement à l'Université de Bourges qu'elles y avaient été favorisées par la protection de Marguerite et même de sa mère, au moins pendant un temps · Michel d'Arande avait prêché dans la ville, avec l'autorisation tacite du Roi, et il y avait réuni un nombreux auditoire. L'érudit Alciat, qui y enseignait, était en rapports avec Érasme et, malgré sa prudence très avisée, il apportait dans les questions religieuses une certaine liberté d'esprit. A Orléans, l'Allemand Wolmar, un des professeurs de l'Université, avait eu de l'influence · c'était un esprit actif, décidé. Enfin la jeunesse des écoles comptait beaucoup d'étudiants aventureux.

CE QUI FACILITE LA PROPAGANDE

La propagande était facilitée par les conditions de l'organisation politique. La centralisation était incomplète : plusieurs universités, plusieurs parlements; la volonté royale ne parvenant aux extrémités du pays que par toutes sortes d'intermédiaires; des provinces, des villes conservant quelques vestiges de libre administration; des possessions féodales subsistant avec certains droits de justice. En outre, le protestantisme étant un fait nouveau, pendant longtemps il n'exista

point contre lui de législation; on dut la constituer peu à peu; la procédure était à créer : on ne savait pas si la poursuite et le jugement appartenaient aux tribunaux ecclésiastiques ou aux séculiers. Enfin, comme le Roi lui-même hésita longtemps, la suite et le concert firent presque toujours défaut dans la répression. Le parti catholique consacra tous ses efforts à les y introduire; à peine y arriva-t-il vers la fin du règne

DIFFICULTÉ DES POURSUITES.

On voit très fréquemment François Ier obligé de déclarer, par des lettres spéciales, que certaines ordonnances seront appliquées dans les ressorts de parlements qui ne jugeaient pas qu'elles fussent applicables chez eux ou qui prenaient ce biais pour s'y soustraire. Il suffit de l'indifférence ou de la tolérance de magistrats municipaux, d'un seigneur ou d'un officier royal, pour que le protestantisme se développe librement pendant quelque temps. Les ordonnances répètent que les différents officiers locaux seront rigoureusement responsables de leur négligence, et des administrations séculières se mettaient quelquefois en opposition avec le pouvoir ecclésiastique; c'est le cas d'un certain nombre de consulats dans le Midi[1].

Aussi, à condition de quitter le lieu où l'on est connu, où l'on a été exposé aux premières poursuites, on est presque toujours à l'abri; une fois accueilli dans un de ces petits bourgs isolés si nombreux, dans une de ces gentilhommières perdues au fond des campagnes, dans un prieuré où l'on a des amis, on est vite ignoré. Calvin, même après la manifestation de 1533, semble être oublié, dès qu'il a réussi — sans trop de peine — à s'enfuir de Paris. Il vit en Saintonge, à Angoulême, à peine obligé de prendre quelques précautions pour se dissimuler. Puis il retourne à Noyon même.

C'est dans ces conditions que commença à se constituer une France protestante, à partir de 1530.

LES RÉFORMÉS DANS LA FRANCE DU NORD ET DU CENTRE.

Dans le Nord, on trouve des réformés à Meaux, à Noyon, à Amiens. A Paris, il exista de bonne heure plus qu'un groupement, presque une petite église[2]; elle se composait de lettrés, d'étudiants, de bourgeois et de gens du peuple; elle avait son centre dans le quartier latin, au milieu des nombreux collèges qui entouraient l'Université. En 1534, on voit figurer, parmi les hérétiques arrêtés ou condamnés, un fils de cordonnier, un maçon, un gainier, un couturier, un bonnetier, de nombreux libraires, enlumineurs et imprimeurs, des orfèvres, des peintres, le riche marchand Étienne de la Forge, etc.; ils se connaissaient presque tous.

1. Hauser, *La propagation de la Réforme en France*, Rev des cours et conférences, 1894.
2. Doumergue, ouvrage cité, p. 288 et suiv

En Normandie [1] et dans le duché d'Alençon, qui y confinait, la Réforme fut prêchée dès 1524. La situation particulière du duché d'Alençon, qui appartenait à Marguerite, permit à Michel d'Arande et à Pierre Caroli d'y faire pénétrer les idées nouvelles, à ce point que, en 1530, un réformé allemand qualifiait Alençon de « petite Allemagne ». Toute la Normandie fut de bonne heure touchée · le Cotentin, les diocèses de Lisieux et de Bayeux, Caen, le Havre, Dieppe, le pays de Caux, Rouen plus encore Les progrès se suivent à la trace des supplices : Lecourt, curé de Condé-sur-Sarthe, fut brûlé à Rouen, en 1533, Huchon et Geoffroy du Couldray, en 1535, Le Blond à Dieppe, en 1534; jusqu'en 1547 les autodafés ne cessèrent pas, et beaucoup de victimes appartenaient au Clergé. Malgré la persécution, l'Église réformée de Rouen était constituée vers la fin du règne

Orléans et Bourges étaient les deux foyers de la Réforme dans le centre, à cause de leurs universités; le Clergé même y était en partie gagné aux croyances nouvelles et la Réforme orléanaise paraissait assez développée pour que, de Strasbourg, on songeât dès 1528 à envoyer dans la ville un pasteur régulier A Chartres, l'évêque était obligé, vers la même date, de faire rechercher les possesseurs de livres nouveaux venus d'Allemagne.

LES RÉFORMÉS DANS LA FRANCE DU SUD

Dans le Sud-Ouest, on ne voit que quelques germes déposés avant 1535 S'il y eut un commencement de propagande, aux environs de 1526, elle fut toute isolée et exceptionnelle dans le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et la Guyenne [2]. Le Languedoc, au contraire, suivit de très bonne heure l'impulsion venue de Paris ou d'Allemagne. L'Université de Toulouse était très vivante et très agitée, et il y avait même dans la ville et dans la région un grand nombre d'augustins, sur qui les idées de Luther pouvaient avoir prise, sans compter qu'il y restait toutes sortes de vestiges de la doctrine albigeoise. En 1531, sur la liste des suspects arrêtés par ordre du Parlement de Toulouse, qui fut terrible aux novateurs, on trouve des avocats, des procureurs, des religieux, des professeurs des différentes facultés : parmi eux Boyssonné, un peu plus tard l'héroïque Jean de Caturce (de Cahors), brûlé en 1532. A Castres, un cordelier avait, en 1532, prêché les doctrines hérétiques pendant le carême. A Nimes, un frère augustin avait « nory les habitants de la ville *pabulo caritatis* et de bonne doctrine évangélique »; arrêté sur l'ordre du Par-

1. Oursel, *Étude historique sur la Réforme en Normandie . au temps de François Ier* Posit des thèses de l'Ecole des Chartes, 1899 Douen, *L'imprimeur Simon Dubois et le réformateur P Caroli*, 1529-1534, Bull de la Soc. d'hist du Protestantisme, t. XLV, 1896

2 Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, t I, 1523-1563, 1884 U de Robert-Labarthe, *Histoire du Protestantisme dans le Haut-Languedoc*, etc , 2 vol., 1895 et 1896. A Puech, *La Renaissance et la Réforme à Nîmes*, 1893

lement de Toulouse, il fut, à ce qu'il semble, soutenu par les magistrats nimois [1].

En Provence, il est probable qu'il y avait des protestants après 1530, puisqu'un édit de 1536 ordonne de saisir tous les biens des hérétiques qui n'ont pas encore été confisqués. A Lyon, où se trouvaient tant d'humanistes et où fréquentaient des étrangers, venus de Suisse ou d'Allemagne aussi bien que d'Italie, la Réforme pénétra d'assez bonne heure.

Mais ce ne sont là que quelques points occupés dans l'étendue totale du pays. Même dans les villes où le protestantisme a pénétré, les protestants ne forment qu'une petite minorité : à Paris trois ou quatre cents peut-être ; ailleurs l'Église réformée se compose de trente ou quarante fidèles.

Le catholicisme restait donc dominant, mais il était menacé : le problème des destinées religieuses de la France s'agitait d'une extrémité du royaume à l'autre.

SENTIMENTS DE FRANÇOIS Ier.

François Ier ne pouvait plus retarder de prendre parti. Il se donna au catholicisme orthodoxe, mais ce ne fut, pendant quelques années encore, ni sans réserves dans son esprit, ni sans tergiversations dans sa conduite.

En 1535, l'ambassadeur de Venise écrit . « Le Roi très Chrétien fait profession d'être un excellent chrétien » Il l'était surtout par tradition monarchique. Ne voyait-on pas en effet en lui le successeur de Clovis [2]? Comme ses sujets, il croyait que Dieu protégeait particulièrement la France. S'adressant aux notables, il déclarait leur parler, « non comme Roy et maistre, à ses subjectz et serviteurs, mais comme subject et serviteur lui-mesme, à subjectz et serviteurs comme luy d'ung commun Roy, Roy des Roys et maistre des maistres, qui est le Dieu tout-puissant. Après vint à déduire l'honneur, révérance et obéissance qui appartenoit au grant Roy, l'obligation que lui debvoit ce royaulme plus que nul aultre, veu que desja l'espace treize ou quatorze cens ans, il l'a entretenu en paix, repos et tranquillité avec les amys et en victoire contre les ennemys. »

En outre, il sentait d'instinct la répercussion des choses religieuses sur la politique, et l'insistance des réformateurs à le rassurer sur ce point le montre bien. Zwingli lui écrivait dès 1525 · « Vous

1 Hauser, *Nimes, les consulats et la Réforme*, Bullet de la Soc du Protest, t XLVI, 1897

2 Une inscription, composée à l'occasion d'une cérémonie catholique, disait .

Le Roy Clovis, par la bonté immense,
Recent jadis les fleurs de lys des cieux,
Après qu'il eust de la Foy congnoissance,

et le refrain était

France élit sur toutes nations.

ne vous laisserez jamais entraîner dans cette opinion, où certain personnage s'est efforcé de faire tomber votre illustre mère, à savoir qu'il faut s'opposer à la doctrine de l'Évangile, comme à ce qui trouble la paix, puisque, en Allemagne, tout est sens dessus dessous... Croyez-moi, ô Roi très illustre, partout où les magistrats ne s'efforcent pas d'arrêter le libre cours de la Parole, les gens de bien sont d'accord avec eux (les réformés allemands). » Calvin reprendra ce thème dans sa préface de l'*Institution chrétienne*

Mais, en même temps, François Ier était par ses goûts et par son caractère un homme de la Renaissance; ses sympathies, l'entraînement de la mode, si l'on veut, le portaient vers les humanistes; il se plaisait à se dire et à être dit leur Mécène. Dans leurs écrits, dans leurs conversations, il avait puisé ce mépris, qui est si bien du temps, pour la gent monacale et sorbonique; il ne lui déplaisait pas qu'on en dît du mal, d'autant qu'il ne se sentait pas aimé d'elle.

LES QUESTIONS ÉTRANGERES

Enfin, la politique intervenait, aussi compliquée et variable que l'esprit du Roi : d'un côté, la nécessité d'avoir des alliances protestantes contre l'Empereur, de l'autre, la nécessité de ne pas s'aliéner les catholiques. L'ambassadeur vénitien dit en 1535 : « Néanmoins Sa Majesté conserve une amitié plus étroite que jamais avec tous les princes luthériens, pour un seul motif, celui de soutenir les ennemis de César; » par contre, on ne cessa pas de songer à un rapprochement avec l'Empereur, dans l'intérêt du catholicisme.

Enfin, la Sorbonne, par ses excès, les luthériens, par leurs passions souvent inconsidérées, portaient le Roi, très impressionnable, aux partis les plus contradictoires, suivant le jour et les incidents.

II. — CALVIN[1]

CRISE DE 1533-1536.

ON s'explique dès lors les fluctuations des années 1533-1536, si étranges que paraissent d'abord les mouvements désordonnés qui les remplissent.

Les passions allaient en s'exaspérant. Les catholiques répandent des affiches comme celle-ci :

Prions tous le Roi de Gloire
Qu'il confonde ces chiens mauldicts,
Afin qu'il n'en soit plus mémoire,
Non plus que de vielz os pourris.
Au feu, au feu! c'est leur repère!
Fais-en justice! Dieu l'a permys.

1 Voir Doumergue, qui donne la bibliographie. A. Lefranc, *La jeunesse de Calvin*, 1888.

Marot répond :

En l'eaue, en l'eaue, ces fols sédicieux...
Le Roy leur est un peu trop gracieux,
Que n'a-il mys à bas ces sectes folles
En l'eaue?

Quelque temps plus tard, il osera écrire :

Viens veoir, viens veoir la beste sans rayson (la Papauté),
Viens tost la veoir, atout (avec) sa triple creste,
Non cheute encor, mais de tomber bien preste.

Et les étudiants réformés chantent :

La Sorbonne, la bigotte,
La Sorbonne se taira.

LA SORBONNE ET MARGUERITE.

L'année 1533 se passa dans une grande effervescence à Paris. Sur l'invitation du roi et de la reine de Navarre, Gérard Roussel avait prêché au Louvre pendant le carême, avec un grand succès. La Sorbonne s'en était émue et un ami de Béda n'avait pas craint de faire courir sur le Roi et sur la Reine des soupçons d'hérésie. François Ier très mécontent se prononça pour sa sœur, et, le 18 mai, Béda fut exilé à vingt lieues de Paris. Mais ce fut l'occasion d'une manifestation religieuse émeutière : la foule se porta au collège de Montaigu pour acclamer Béda, des placards furent affichés partout et lus avec passion; la masse faisait sentir sa force.

Les catholiques ne s'en tinrent pas là. A la rentrée d'octobre, on fit jouer au Collège de Navarre une pièce satirique, où la reine Marguerite était représentée comme cédant aux instances d'une Mégère, nom qui faisait allusion à M(aître) G(érard [1]), comme recevant l'Évangile de sa main et accablant de cruautés des malheureux et des innocents. Le Roi, encore une fois, ne pouvait laisser passer cette méchante impertinence, et le Prévôt de Paris, sur son ordre, fit fouiller le Collège et saisir les écoliers acteurs; leurs camarades jetèrent des pierres aux soldats chargés de l'arrestation.

LE MIROIR DE L'ÂME PÉCHERESSE.

La Faculté de théologie dirigea alors l'attaque sur le terrain juridique. La reine Marguerite ayant publié la seconde édition du *Miroir de l'âme pécheresse*, d'abord imprimé en 1531 à Alençon, les théologiens, qui avaient le droit de contrôle sur les livres, profitèrent de ce que l'ouvrage était anonyme pour en interdire la lecture. Sur quoi,

1. Gérard Roussel.

Marguerite s'en déclara l'auteur et réclama auprès du Roi, qui écrivit à l'Université On vit bien alors que ce grand corps était partagé, quoi qu'il fût aux mains des violents; Nicolas Cop, qui venait d'être nommé recteur et qui était favorable aux idées nouvelles, saisit les différentes Facultés. Devant celle des arts, il s'éleva contre l'audace des théologiens, qui ne formaient qu'une partie de l'Université et qui prétendaient l'engager sans avoir son assentiment. La Faculté des arts déclara « que le livre n'avait jamais été condamné, pas même vu par elle »; les autres, plus hésitantes, sentirent cependant la nécessité de donner satisfaction au Roi, de sorte que la sentence fut rétractée et des lettres d'excuses rédigées.

ENTREVUE DE MARSEILLE.

Ainsi les modérés l'avaient emporté, par le fait des excès de leurs adversaires. Mais, au même moment, François I[er] avait à Marseille une entrevue avec le pape Clément VII, pour resserrer l'alliance de la France et du Saint-Siège et conclure le mariage de Catherine de Médicis, nièce de Clément VII, avec le second fils de France, il fut ainsi rejeté vers l'action catholique. Dans une lettre aux Bernois, qui étaient intervenus en faveur de quelques réformés, il faisait la déclaration suivante : « Nous, désirant la conservacion du nom, qui nous a esté acquiz par nos prédécesseurs, de Roy très chrestien, n'avons en ce monde nulle chose plus à cueur que l'extirpation et entière abolicion des hérésies. »

C'est dans ces circonstances que Calvin entra en scène, à propos du discours que Nicolas Cop devait prononcer à la rentrée de l'Université

LES ORIGINES DE CALVIN.

Jean Calvin (Cauvin, de son vrai nom) était né à Noyon le 10 juillet 1509. « Nulle ville n'a été plus pleinement picarde que Noyon Aucune n'a mieux réalisé qu'elle ce mélange d'esprit frondeur et de dogmatisme obstiné, qui est la caractéristique du pays. Les bourgeois montrèrent constamment, vis-à-vis de l'élément ecclésiastique, une hostilité sourde... Tout ce monde d'hommes de plume et de procureurs, que les corporations religieuses entretenaient, favorisait de toutes manières l'esprit processif[1]. »

LE PÈRE DE CALVIN.

Calvin était foncièrement picard et noyonnais par ses ancêtres paternels, et son père, Gérard Cauvin, appartenait précisément à cette bourgeoisie moyenne, mêlée à la noblesse et à l'Église, dont elle vivait très souvent, mais sans avoir pour cela l'esprit ecclésiastique. Gérard Cauvin fut notaire apostolique, procureur fiscal, scribe en cour d'Église, secrétaire de l'évêché et promoteur du Cha-

1 A. Lefranc, ouvrage cité, p. 25.

pitre. C'était un homme d'affaires; il s'embarrassa dans l'administration des biens du clergé, qui lui était confiée, commit peut-être des actes équivoques, compromit sa fortune, se brouilla avec ses mandants, soulevant toutes sortes de querelles, usant de toutes les ressources de la procédure, et finit par laisser en mourant (1531) une situation, sinon obérée, au moins difficile Cependant il avait été pendant un temps en très bonne posture, puisqu'il avait placé son fils auprès de la famille noble des Hangest et, d'autre part, obtenu pour lui des bénéfices ecclésiastiques. Il a dû avoir une certaine influence sur le caractère de Jean, mitigée d'ailleurs par ce fait qu'il ne le garda pas longtemps auprès de lui.

En effet, Calvin ne resta à Noyon que jusqu'en septembre ou octobre 1523. Bien qu'ayant obtenu, en 1521, la chapelle[1] de la Gésine en l'église cathédrale, plus tard, en 1527, la cure de Marteville, échangée en 1529 contre celle de Pont-l'Évêque près de Noyon, il ne retourna jamais que très irrégulièrement dans sa ville natale, et pour des séjours peu prolongés C'est donc en dehors d'elle que son intelligence se forma et que ses idées se développèrent Jusque vers 1535, il fut surtout l'élève des universitaires ou le disciple des humanistes et des réformateurs français ou allemands.

CALVIN A PARIS.

Quand il arriva à Paris à la fin de 1523, la Renaissance avait déjà commencé, et son premier maître au collège de la Marche, Mathurin Cordier, était un partisan de la nouvelle culture intellectuelle, mais le combat durait encore entre les doctrines du XV[e] siècle et celles du XVI[e], et, par une fortune singulière, Calvin les connut successivement les unes et les autres, puisqu'il passa du collège de La Marche au collège de Montaigu, que dirigeait Béda.

Or, en cette année 1523, Berquin fut jugé une première fois; on parlait de Luther depuis près de quatre ans; Lefèvre d'Étaples publiait la traduction française des Évangiles; un hérétique était brûlé solennellement. Calvin, sans doute, était encore bien jeune pour comprendre la portée de ces événements et s'y mêler, mais il ne pouvait y rester indifférent. Et, comme il demeura à Paris au moins jusqu'à la fin de 1527, il n'ignora certainement rien des faits si graves des années 1525 et 1526, alors que les supplices se multipliaient et que le bruit des luttes entre Béda, Érasme et Lefèvre d'Étaples remplissait l'Université Rien n'indique au reste qu'il y ait eu chez lui, à ce moment, une « conversion », qui supposerait une maturité par trop précoce. Si l'on constate un relâchement des liens qui le ratta-

1. Cela donnait le droit de dire les messes pour lesquelles la chapelle avait été fondée, et d'en toucher la rétribution. Dans l'espèce, Calvin, trop jeune encore, avait un délégué, avec qui il partageait les bénéfices de la chapelle

chaient à l'Église, c'est que son père le fit passer de la théologie au droit.

CALVIN À ORLÉANS ET À BOURGES

On pense que Calvin se trouvait vers 1528-1529 à Orléans, dont l'Université était essentiellement consacrée aux études juridiques; on y enseignait le droit civil et le droit canon, elle avait des professeurs renommés, particulièrement Pierre de l'Estoile; un an plus tard, il allait à Bourges, encore une université juridique, où Alciat interprétait le droit romain. Dans ces deux villes Calvin rencontra en outre l'érudit Melchior Wolmar, par qui il fut initié à l'étude du grec.

De 1530 à 1533, il est presque toujours à Paris; or c'était le moment où François I[er] venait d'instituer les premiers lecteurs royaux. Il suivit le cours de grec de Danès, celui d'hébreu de Vatable, et s'intéressa aux travaux de Budé

Il avait ainsi connu, à vingt-trois ans, la Sorbonne, les universités, même le Collège de France naissant, et reçu une éducation très complexe et variée, où il entrait de la théologie, de la scolastique, des humanités, du droit, de l'histoire, de l'érudition, et il avait rencontré, à Orléans ou à Bourges, plus encore qu'à Paris peut-être, la Réforme.

CARACTÈRE DE CALVIN.

Pendant cette première période de sa vie, Calvin apparaît extraordinairement laborieux et avide de s'instruire, sans avoir pourtant la curiosité ardente qui entraînait tant d'intelligences vers toutes les manifestations de l'humanisme, il est insensible à la poésie, il a peu d'imagination. C'est encore un élève, mais d'esprit aiguisé, pénétrant, avec une grande faculté d'assimilation[1].

La conduite de Calvin était très régulière, correcte, digne · il avait déjà beaucoup de piété. Son caractère devait être sérieux, sans grand enjouement, sans vivacité, mais plutôt sympathique, car il se lia avec des jeunes gens de Noyon, avec des étudiants dans les universités où il passa, avec ses maîtres mêmes, et ces relations continuèrent plus tard : Mathurin Cordier fut un de ses disciples dévoués, après avoir été son professeur. Déjà, du reste, sans qu'il faille exagérer son influence, Calvin exerçait une certaine action autour de lui, il fut adjoint au procureur de la nation de Picardie à l'Université d'Orléans. Il n'y a pas lieu de s'arrêter aux calomnies méprisables, autant que puériles, inventées contre lui par des pamphlets de son temps, bien

1 Il ne faut guère voir qu'un travail d'écolier, une sorte de thèse de Faculté, dans le *Commentaire sur le traité de la Clémence de Senèque*, qu'il publia en 1532 Qu'il y ait quelque intention dans le choix du sujet et une protestation — bien timide, — contre les supplices ordonnés par la Sorbonne et le Parlement, cela n'est pas impossible, mais précisément sent un peu l'amplification de rhétorique L'ouvrage est dans le moule conventionnel un jugement littéraire et des citations nombreuses, qui étaient d'ailleurs courantes à cette époque

que d'ailleurs elles soient encore répétées dans quelques livres d'aujourd'hui!

LA CONVERSION DE CALVIN.

L'originalité de Calvin va se révéler tout d'un coup — à lui-même sans doute — dans sa « conversion ». On a beaucoup discuté pour en fixer le début avec précision[1]. Il faudrait distinguer trois phases et peut-être quatre : Calvin commence à douter; il s'éloigne de la théologie de son temps; il rompt avec l'Église; il constitue la doctrine calviniste.

Sur la première, on ne sera jamais informé, non seulement parce que les documents font défaut, mais parce que ce sont là des problèmes obscurs qui échappent à celui même qui en est le sujet. Sur la seconde et sur la troisième, on peut arriver à une solution, si l'on ne tient pas à antidater le protestantisme de Calvin, pour grandir son rôle, et si l'on se rend compte de l'état des esprits en France. Nous nous en tiendrions volontiers au témoignage de Calvin lui-même : « Je fus mis à apprendre les Loix, auxquelles combien que je m'efforçasse de m'employer fidèlement, pour obéir à mon père, Dieu toutes fois, par sa providence secrète, me fist finalement tourner bride d'un autre costé. Et premièrement, ainsi soit que je fusse si obstinément adonné aux superstitions de la Papauté qu'il estoit bien mal aisé qu'on me peust tirer de ce bourbier si profond, par une conversion subite, il donna et rangea à docilité mon cœur lequel, eu esgard à l'aage, estoit par trop endurci en telles choses. Ayant donc receu quelque goust et cognoissance de la vraye piété, je fus incontinent enflammé d'un si grand désir de proufiter qu'encore que je ne quittasse pas du tout les autres estudes, je m'y employoye toutes fois plus laschement[2]. »

LA QUESTION DE DATE.

Tout le nécessaire est dans ces lignes, seulement, il n'y faut pas chercher (et le fait est secondaire) une chronologie absolument serrée. Les points essentiels sont ceux-ci Calvin n'a pas douté avant 1528 au plus tôt, — songez qu'il n'a que vingt ans en 1529, — puis il a reçu les premières semences de la nouvelle doctrine, mais elles ont mis quelque temps à germer et il a mêlé ses anciennes études à ses préoccupations nouvelles : ce qu'il explique en la fine et claire analyse de tout à l'heure; il a d'ailleurs été troublé par les divisions entre les réformés. Tout cela est très naturel et l'histoire, faite par lui, de

1 Cela n'a pas d'importance. En tout cas, les discussions reposent sur des incertitudes dans la définition des mots ou bien encore sur des partis pris

2. Ailleurs il écrit . « Commençant un peu à sortir des ténèbres de la Papauté et ayant prins quelque petit goust à la saine doctrine, quand je lisoye en Luther qu'Œcolampade et Zwingle ne laissoyent rien ès sacrements que des figures nues et représentations sans la vérité, je confesse que cela me destourna de leurs livres, en sorte que je m'abstins longtemps d'y lire. Or, devant que je commençasse à escrire, ils avoyent conféré ensemble à Marpourg (1529) et par ce moyen leur première véhémence estoit un peu modérée. »

son état d'esprit au moment critique est exactement celle des incertitudes par lesquelles passèrent tant d'hommes à cette époque; d'ailleurs, on ne saurait trop répéter que le premier protestantisme en France était si large et si ouvert qu'on y entrait sans croire sortir du catholicisme.

ÉTAT D'ESPRIT DE CALVIN.

La mort de son père, survenue le 26 mai 1531, lui donnait sans doute plus de liberté; néanmoins rien ne fut changé à sa vie, car, le 23 août, il assistait à une séance du Chapitre de Noyon, où l'on décidait des prières publiques contre la peste, et ses amis songeaient encore pour lui à des dignités ecclésiastiques. Il était bien probablement devenu sceptique à l'égard des vœux religieux, mais sans les condamner ouvertement. La sœur d'un de ses amis doit embrasser la vie monastique; il va la voir sur le désir de la famille, qui s'inquiétait de la sincérité de cette vocation. « Je sondai l'esprit de votre sœur, écrit-il, pour savoir si elle acceptait ce joug sans résistance, d'un esprit soumis ou bien dompté. Je n'ai jamais vu personne plus disposée ou plus préparée, à tel point que rien ne semble trop prompt pour son désir. On dirait qu'elle joue avec des poupées, chaque fois qu'elle entend parler de ses vœux. Je n'ai pas voulu la détourner de ses projets, puisque je n'étais pas venu pour cela, mais je l'ai avertie en peu de mots de ne pas trop prendre confiance dans ses forces, de ne pas se donner à elle-même d'elle-même des assurances téméraires, de tout faire reposer sur le pouvoir de Dieu, en qui nous sommes et nous vivons. »

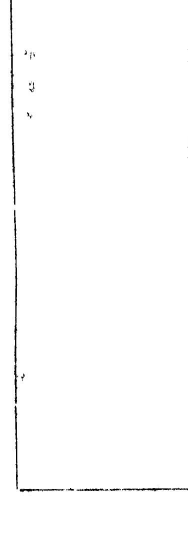
C'est exactement les sentiments de la plupart des réformateurs français restés en France, aussi bien de Lefèvre d'Étaples que de Roussel, et Calvin n'avait connu que ceux-là; il entend parler de ce qui se passe en Allemagne, mais il ne correspond pas avec l'Allemagne, pas même avec Strasbourg ou Bâle.

Aussi son protestantisme, à ce moment, est un mélange des idées de Lefèvre et de Roussel, avec quelque chose de Luther ou de Zwingli, et, du reste, le discours qu'il composa pour Cop et que celui-ci prononça, comme recteur, à la rentrée des Facultés, en novembre 1533, est significatif[1].

1. Nous n'avons de ce discours, tel qu'il fut prononcé, qu'une copie postérieure, mais la première page du manuscrit (en latin) de Calvin, heureusement retrouvée, permet de noter des différences intéressantes entre le texte préparé par lui et celui que Cop adopta. En effet, tandis que Cop dit que l'Évangile doit être interprété dans sa pureté, « ce que ne font pas les sophistes qui ne parlent jamais ni de la foi, ni de l'amour de Dieu, ni des œuvres véritables », Calvin avait ajouté : « ni de la rémission des péchés, ni de la grâce, ni de la justification » : ce point est très important. On en trouverait sans doute d'autres si, au lieu d'une page, on avait tout le manuscrit. D'un autre côté, à propos de la salutation à la Vierge, qui figure dans le discours de Cop, un éditeur protestant du XVIe siècle a écrit : « Nous n'avons pas cru devoir supprimer ces mots, parce qu'ils s'appliquaient à l'époque où le discours fut prononcé. » Mais alors, on s'attribuait donc le droit de faire ailleurs des modifications au texte? Tout cela donne à songer.

CALVIN





PORTRAIT DE CALVIN

Peinture sur bois Il est représenté à un age déjà avancé, il porte une robe noire bordée de fourrure sa main gauche tient un livre — Bibliothèque de Genève

Cl Boissonnas, Genève



LE DISCOURS DU RECTEUR COP (1533)

Début de la première page, écrite de la main de Calvin On lit à la première ligne Magna quaedam res est, ac longe praestantior, Christi domini . — *Bibl de Genève, ms 145, f° 85*

LE DISCOURS DE COP.

Ce discours, qui est incontestablement d'un réformé, est cependant aussi d'un modéré; la preuve en est dans le ton général, dans l'insistance sur les beaux lieux communs de morale, de philosophie et de théologie. Il ne traite pas directement les points controversés du dogme, mais aussi il ne se défend pas d'y faire librement allusion. Enfin on a pu constater que deux parties considérables sont empruntées presque textuellement à Érasme d'un côté, à Luther de l'autre : Calvin serait ainsi, à cette date, un homme de juste milieu.

L'exorde débute par une définition de la philosophie chrétienne : don divin du Christ à l'homme, par où celui-ci peut atteindre à la vraie et sûre félicité; science dont la splendeur obscurcit toute la sagesse humaine. L'orateur continue en adressant à la « bienheureuse Vierge la solennelle invocation, de beaucoup la plus belle de toutes : Salut, pleine de Grâce ». Puis il fait un parallèle entre la Loi (la Bible), qui ordonne et qui menace, et l'Évangile, qui annonce la suprême bonté de Dieu, et il développe l'idée de la certitude du salut et surtout de la justification par la foi. Vient une invocation à la paix : « Heureux ceux qui concilient les âmes dans la paix, qui enlèvent les divisions de l'Église ! » Et une glorification de la vérité et de ceux qui la disent : « Hérétiques, séducteurs, imposteurs maudits, c'est ainsi que le monde et les méchants ont l'habitude d'appeler ceux qui purement et sincèrement s'efforcent d'insinuer l'Évangile dans l'âme des fidèles. Mais ils sont heureux et dignes d'envie ceux qui supportent toutes ces persécutions d'un esprit calme, qui possèdent la grâce de Dieu dans leurs afflictions, qui opposent à ces malheurs une âme grande et forte. » Enfin une parole de réconfort et un appel : « Réjouissez-vous, dit-il, car votre récompense est dans le ciel. Allons, hommes chrétiens, tendez de toutes vos forces à une si grande félicité... »

PORTÉE DU DISCOURS DE COP.

Tout cela est à coup sûr audacieux, mais n'est pas précisément révolutionnaire, et il y a une singulière exagération à comparer cette harangue « à l'appel qu'en ce jour de la Toussaint, Luther avait adressé seize ans auparavant à l'Allemagne et au monde ». Il existe entre les deux manifestations toute la différence d'une déclaration formelle de principes à un développement éloquent de sentiments, et Lefèvre d'Étaples, Roussel auraient presque pu s'exprimer comme Calvin. Seulement ils ne le faisaient pas, et Calvin le faisait, par l'intermédiaire de Cop, officiellement, en pleine Université. En cela consistait la grande hardiesse.

POURSUITES CONTRE COP ET CALVIN.

Aussi la Faculté de théologie déféra le discours au Parlement, procédure qu'elle avait suivie déjà tant de fois; mais Cop invoqua ses privilèges de recteur et retint l'affaire devant une assemblée générale de l'Université. Il déclara que son discours avait été mal interprété

par ses dénonciateurs; il s'indigna en outre qu'on eût supprimé à son égard la juridiction de l'Université, en saisissant immédiatement le Parlement. Dans les différentes Facultés, les avis furent partagés, au milieu d'un grand tumulte.

Le fait que des poursuites furent engagées, que Cop d'abord, puis Calvin furent obligés de s'enfuir, ne démontre pas absolument qu'on ait vu en eux des hérétiques déclarés, car leur cas était celui de tous ceux qui se mettaient en opposition avec la Sorbonne ou montraient une indépendance qui déplaisait; Lefèvre d'Étaples, Roussel avaient été de même poursuivis, puis étaient rentrés en grâce.

Théodore de Bèze, qui avait cependant intérêt à dramatiser les faits ou à les grossir, se tient dans la juste mesure, en écrivant dans son *Histoire ecclésiastique* : « Cop prononça une oraison, qui luy avoit été bastie par Calvin d'une autre façon que la coutume n'estoit. Cela estant rapporté au Parlement, le Recteur y fust appelé en intention de le retenir et furent aussi envoyés des sergents au Collège de Fortet [1], où Calvin demeuroit pour lors. Mais les advertissements de quelques amis garantirent l'un et l'autre; Cop fut contraint par ce moien de se retirer à Basle et Calvin en Xaintonge. »

III. — LES PLACARDS DE 1534

BULLE DU PAPE.

AVANT même d'être informé de ces incidents, le Roi avait tiré de l'entrevue de Marseille les conséquences qu'elle comportait nécessairement. Le Pape ayant lancé en septembre une bulle par laquelle il l'invitait à travailler à l'extirpation de l'hérésie et rétablissait l'Inquisition en France, puis deux autres, dont l'une accordait un délai de deux mois aux hérétiques pour abjurer, et la seconde ordonnait la dégradation des prêtres et clercs entachés de mauvaises doctrines, François I[er] les envoya au Parlement, le 10 décembre, avec une lettre fort significative :

LETTRE DU ROI AU PARLEMENT

« Nous sommes très marris et desplaisants de ce que en nostre bonne ville de Paris, chef et capitalle de nostre royaume et où y a Université principale de la Chrestienté, cette maudite secte hérétique luthérienne pullule, où plusieurs pourront prendre exemple; à quoy de tout nostre pouvoir et puissance voulant y obvier, sans y espargner personne qui soit, à cette cause Nous vous mandons et très expressément enjoignons que vous commétez certains d'entre vous pour,

1 Le Collège de Fortet se trouvait près de la place actuelle du Panthéon, dans la rue dite aujourd'hui rue Vallet.

toutes choses laissées, curieusement et diligemment eux enquérir de tous ceulx qui tiennent icelle secte luthérienne... D'autre part vous envoyons aussi au dit Évesque de Paris ou à ses vicaires ce vidimus des bulles qu'il a pleu à nostre Saint-Père le Pape nous octroyer pour extirper icelle secte du Royaume. »

Les instructions de Duprat et de Montmorency, qui accompagnaient la lettre du Roi, insistaient sur la portée des dispositions nouvelles. « Je puis vous asseurer, disait Duprat, que vous ne pouvez mieux faire ni service plus agréable au dit Sire que d'exécuter vivement et sans acception de personne ce qu'il vous mande par ses lettres » Le Parlement, se conformant à ces ordres, élut, le 19 décembre, Nicole Queslain, président des enquêtes, et Jacques de La Barre, conseiller, pour procéder comme assistants de l'évêque aux procès de religion. En même temps Béda rentrait « triomphalement » à Paris.

NOUVELLES HÉSITATIONS.

Mais ici encore se retrouvent les incertitudes habituelles. En même temps qu'une nouvelle persécution se déchaîne, que les suspects sont arrêtés et que les supplices se succèdent, la reine de Navarre agit auprès du Roi, et les intérêts politiques ainsi que la méfiance que François I[er] conservait toujours à l'égard de la Sorbonne modifièrent pour un moment les résolutions du Souverain Une lettre, datée du 28 février 1534, montre ce que les gens informés ou prétendus tels pensaient de cette situation complexe Un personnage considérable aurait dit « Le vulgaire ne comprend pas les raisons de la conduite du Roi Il est certain pour moi qu'il n'est pas mal disposé pour l'Évangile. S'il le dissimule, c'est qu'il ne peut faire autrement, à cause du Clergé de son royaume Attendez seulement qu'il ait obtenu les parties de l'Italie qu'il désire et vous verrez ce qui restera de son amitié avec le Pape et les papistes. »

En effet, dès la fin de novembre 1533, François I[er] avait songé à un rapprochement avec les princes allemands et il signait, le 27 janvier 1534, un traité secret avec le landgrave de Hesse Aussi, du même coup et presque au même moment, on apprend qu'un moine prêche l'Évangile à Saint-Germain-l'Auxerrois, que Calvin a pu rentrer à Paris, que les évêques de Paris et de Senlis et un nombre considérable de personnages importants sont suspects de luthéranisme, que Béda vient d'être envoyé pour la seconde fois en exil; mais on apprend aussi qu'un moine genevois a été condamné au supplice du feu et que la Sorbonne continue à attaquer les réformateurs, que François I[er] a envoyé des commissaires dans le duché d'Alençon pour informer sur le luthéranisme, que Roussel et ses amis sont impliqués dans un procès d'hérésie.

LES PLACARDS DE 1534

Les luthériens, fort maladroitement, reprirent l'offensive. Il y avait en effet en France un parti de religionnaires très passionnés, qui n'admettaient plus aucune transaction avec le catholicisme et répondaient au fanatisme de la Sorbonne par une haine farouche. Ils correspondaient avec les exaltés de Strasbourg et de Bâle; ils accusaient de défection les modérés de France et d'Allemagne ; ils déclaraient n'avoir aucune confiance dans le Roi et ils étaient devenus incapables d'écouter un conseil de prudence. Peut-être aussi quelques-uns voulaient-ils empêcher les tentatives de conciliation entre les deux religions, dont le bruit courait toujours.

ANTOINE MARCOURT

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, on répandit et on afficha dans Paris et jusqu'en province des « placards » contre la messe. L'auteur en était, semble-t-il, un certain Marcourt, qui avait dû quitter Lyon vers 1530 ou 1531 et s'était réfugié à Neuchâtel C'était un personnage emporté, ardent, il apparaît au vif dans une lettre de la comtesse de Valangin, se plaignant, en 1532, de ce qu'il a voulu de force prêcher dans son église. « Se que luy feust deffenduz et remonstrez de non il (y) aller, et si ne s'en voulutz déporter, mais luy vouloit-il entrer par force, poussant mon officier et aultres mes serviteurs, donnant à congnoistre le ditz prédicant, (que) si futz le plus fort, il ly feusse entrer par force, oultre mon voloyr, et nonobstant toutes deffences à luy faites, usant de grosses paroles rigoreuses »

Dans la préface du traité sur la *Sainte Eucharistie*, composé en 1534, il écrivait : « J'ai esté esmeu par bonne affection de composer et rediger en escript aucunz articles véritables sur les importables abuz de la Messe. Lesquels articles je désire estre publiez et attachez par tous les lieux publicques de la terre, affin que icelle faulseté, laquelle par si longtemps a esté occulte et cachée, soit d'ung chascun entendue et amplement congneue, et que par la miséricorde de Dieu on y puisse adviser et amplement remédier » Et il terminait par ce cri : « Ainsi certes, en la fin, veullent ou non les rebelles, faudra-t-il que la vérité de Dieu soit congneue ! On a beau contredire, on a beau tuer, empescher, meurtrir et brusler, le conseil de Dieu est immuable. »

EXTRAITS DES PLACARDS

Le ton des placards était encore plus violent.

« J'invoque le ciel et la terre en témoignage de vérité contre ceste pompeuse et orgueilleuse messe papale, par laquelle le monde (si Dieu bientost n'y remédie) est et sera totalement désolé, perdu, ruyné et abysmé. » Suivaient quatre articles. — Premièrement : le sacrifice de Jésus-Christ a été parfait et ne doit jamais être réitéré par aucun sacrifice visible. Sont donc menteurs et blasphémateurs « le Pape et toute sa vermine de cardinaux, d'évesques et de prestres,

de moynes et autres caphards, diseurs de Messes, et tous ceux qui y consentent ». — Secondement : c'est une idolâtrie que de dire et croire à la présence corporelle de Jésus-Christ sous les espèces du vin et du pain : « Il ne se peut faire qu'un homme de vingt ou trente ans soit caché en un morceau de paste, tel que leur oublie. » — Tiercement : c'est une autre erreur de croire que « par transsubstantiation (comme ils parlent de grands et prodigieux mots) Jésus-Christ est sous les accidents du pain et du vin caché et enveloppé ». — Quartement : la messe a été détournée de son vrai sens, qui est de nous faire souvenir du sacrifice et de la Passion de Nostre Seigneur. « Le temps en est occupé en sonneries, hurlements, chanteries, vaines cérémonies, luminaires, encensements, desguisements et telles manières de sorcelleries » Et les placards se terminaient ainsi : « En somme, vérité leur défaut, vérité les menace, vérité les pourchasse, vérité les épouvante . par laquelle en bref leur règne sera détruit à jamais. »

Cette violence d'accent fait ressortir la modération du discours prononcé l'année d'avant par Cop. Tout le protestantisme des guerres de religion est déjà dans ces placards, c'est comme une nouvelle génération qui apparaît; Calvin n'en est pas encore le chef, elle n'en a pas à vrai dire, ce qui est le propre des vrais mouvements révolutionnaires

L'audace de ceux qui répandirent ce manifeste contribua à exciter les colères Bientôt on le trouva, dit-on, à Paris, à Orléans, à Blois, à Amboise même, où était le Roi, et à la porte de sa propre chambre

PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES.

Ce fut alors une exaspération et un déchaînement féroce de fanatisme. Le Parlement et l'Université demandent des mesures extraordinaires; des processions sont annoncées partout pour protester contre le sacrilège Puis commencent les poursuites et les exécutions; des hommes de toute classe sont conduits au bûcher : Barthélemy Milon, dit Berthelot, cordonnier, Henri Poille, maçon; Du Bourg, marchand de Paris; une maîtresse d'école, accusée d'avoir défendu à ses élèves de dire l'*Ave Maria*; un jacobin. En janvier encore, trente-cinq luthériens furent brûlés; on parlait de trois cents arrestations : « Dedans Paris on ne veoit que potences dressées en divers lieux, ce qui espouvantoit fort le peuple du dict Paris et ceulx des aultres villes qui veoyent les dictes potences et exécutions. » Pourtant beaucoup réussirent à s'enfuir; le Parlement en fit ajourner cinquante-deux, parmi lesquels on trouve des gens considérables : Pierre Caroli, Clément Marot, Ronault, principal du Collège de Tournay, le

1 Voir ci-dessus, p 373

sire de Roberval, Françoise Bayard, veuve d'un conseiller, Pierre Duval, trésorier des Menus-Plaisirs, Mathurin Cordier, Léon Jamet, l'ami de Marot, un grand nombre d'imprimeurs, de libraires, de relieurs, quelques artistes, François Maju, graveur, Girard Lenet, peintre, Jean Lefèvre, « dict le tailleur d'istoires ».

LA PROCESSION DE 1535.

La procession que le Roi ordonna et suivit, le 21 janvier 1535, fut une grande manifestation catholique. Il en fut fait sans doute un compte rendu officiel[1]. On y lisait que le Roi très chrétien, informé des hérésies qui « pullulaient dans le royaume », avait voulu, « à la louange et honneur de la benoiste Trinité et de la sacrée Vierge Marie, mère de nostre Sauveur et rédempteur Jésus-Christ, aussi de la cour célestielle de Paradis », « faire solempniser en ceste ville de Paris, capitale du susdict royaume, une dévote procession et assemblée générale, où le très précieux et sacré corps de nostre Seigneur Jésus-Christ a esté porté » On y vit paraître, comme par protestation, tout l'appareil du culte auquel les protestants s'attaquaient plus particulièrement : les croix et bannières des paroisses de la ville de Paris; les châsses et reliquaires châsses de saint Landri, de saint Marc, de saint Honoré, chef de saint Martin, de saint Philippe, châsse de sainte Geneviève, chef de saint Louis; les fragments de la croix et de la couronne d'épines, le fer de la lance, l'éponge, le saint sang, la robe sans couture du Christ et même la verge de Moïse; enfin le Saint-Sacrement, porté par l'évêque de Paris, marchant sous un dais que tenaient le Dauphin, ses deux frères et le duc de Vendôme. Quant aux assistants, c'était la France catholique tout entière, depuis le Roi « seul, tenant une torche de cire vierge en sa main, teste nue, en grande révérance qu'il faisoit merveilleusement voir », jusqu'au dernier corps des marchands de la Ville.

Des inscriptions avaient été mises sur le pont Notre-Dame[2] : à la Vierge : « Avocate du genre humain, mère de Dieu, Vierge Marie, donne-nous secours, force et vertu contre les adversaires de l'Eucharistie. » — Aux Saints : « Vous tous, Saints et Saintes de Dieu, qui avez vaincu les tyrans avec le bouclier de la foi, intercédez pour nous, nous vous en supplions, afin que tous les hérétiques puissent être vaincus par nous. »

DISCOURS DU ROI.

Enfin le Roi, après avoir dîné chez l'évêque avec les membres de la famille royale, reçut les notables parisiens et s'éleva contre « les machinacions que aulcuns meschans blasphemateurs, gens de petite condition et de moindre doctrine, avoyent dressées contre

1 Le récit de la cérémonie, et surtout le préambule de ce récit dans la *Cronique du Roy Françoys Ier* en a toute l'allure

2. Elles étaient en latin.

l'honneur du Saint-Sacrement, usans de termes réprovez et refusez de toutes autres nations ». Il affirma sa volonté d'abattre l'hérésie et ajouta, dans une phrase devenue célèbre, que, « si son bras estoit infecté de telle pourriture, il le vouldroit séparer de son corps, c'est-à-dire (comme il expousa luy-mesme) que, si ses propres enffans estoient si malheureulx que de tomber en telles exécrables et mauldictes opinions, il les vouldroit tailler pour faire sacrifice à Dieu ».

Cependant ce discours se terminait par un appel à la prudence et à la mesure; le Roi recommandait à ses auditeurs de se méfier des accusations lancées à la légère ou par inimitié, et il affirmait que les faux accusateurs seraient punis aussi sévèrement que les coupables. Il fallait que le mal de la délation fût singulièrement répandu pour que de telles paroles fussent prononcées dans une pareille cérémonie.

MESURES CONTRE LA RÉFORME ET L'IMPRIMERIE.

Mais les actes législatifs n'étaient pas pour calmer les esprits, car dès le 29 janvier, le Roi promulgua l'édit suivant : « Pour la conservation et augmentation de la foi catholique, extirpation et extermination de la secte luthérienne et autres hérésies qui, à notre grand regret et desplaisir, ont pullulé et pullulent dans notre royaume, dont les sectateurs et imitateurs se sont rendus fugitifs, cachent et latitent en aucunes parties de nostre royaume, où ils sont tenuz et supportez par aucuns de nos subjectz, qui les recèlent pour empescher qu'ils ne soyent punis par justice, nous avons statué . que tous ceux et celles qui ont recélé et recèlent par cy après scientement les dits sectateurs seront puniz de telle et semblable peine que les dits sectateurs, sinon que d'eux-mêmes et par leur diligence ils amenassent et représentassent à justice iceux sectateurs. » — « En outre avons ordonné que tous ceulx et celles qui révéleront et dénonceront à justice aucuns des dits délinquants, soient des principaux sectateurs, soient de leurs fauteurs et recélateurs, auront la grande partie des confiscations et amendes sur ce adjugées.... »

En même temps, on avait entrepris de supprimer le *livre*, c'est-à-dire l'engin le plus redouté. C'est l'objet du fameux édit du 13 janvier 1535, qui défendait « d'imprimer aucune chose sous peine de la hart » et ordonnait de fermer les boutiques des libraires. Puis, reconnaissant l'aberration d'un pareil projet, preuve d'un véritable désarroi, on essayait le 23 février d'un moyen terme · l'imprimerie placée sous la surveillance d'une commission de Parlementaires, chargée de déterminer les livres « approuvés et nécessaires ». A deux reprises, le Parlement lui-même refusa d'enregistrer ces mesures.

A l'étranger le sentiment, au travers de rumeurs inconsidérées, était bien que les mouvements de Paris avaient une véritable gravité. Granvelle, un des ministres de Charles-Quint, écrivait à l'ambassadeur

impérial en France : « L'on dit que le nombre est très grant des desvoiez de la foy en France, et Dieu veuille que le dit Roy y puist bien remédier; mais il s'aperçoyt que son royaume n'est si nect des hérésies regnans, comme il a souvent dit pour s'excuser du remède [1], le remectant à ceux à qui il touche. Et l'emprise que vous m'escripvez des dits desvoiez de mectre le feu aux esglises et de piller le Louvre dénotte qu'il y eust (chez eux) grande puissance. »

L'AMNISTIE DE 1535

Mais les choses allaient de nouveau tourner. Au cours de l'année 1535, les projets d'union des Églises catholique et réformée, que Clément VII avait un moment agités, furent repris avec plus d'ampleur par Paul III, qui lui avait succédé en 1534, et des négociations furent entreprises avec les luthériens d'Allemagne. Tout revint à la douceur; le Pape lui-même — au moins le bruit en courait-il, — avait écrit à François Ier de modérer les poursuites. Le Roi promulgua en effet à Coucy, le 16 juillet, un édit d'amnistie; il y affectait de croire que l'hérésie avait disparu « Comme, par la grâce et miséricorde de Dieu, nostre Créateur, les hérésies et sectes nouvelles, contraires et desrogeantes à la foy et loy catholique de son Église, constitutions et traditions d'icelle, ayent cessé et cessent de présent, tant par la bonté et clémence divine que par la diligence que nous avons soubz sa puissance mise et fait mettre à la pugnicion exemplaire de plusieurs sectateurs et imitateurs des dictes erreurs.. . Avons déclaré et déclarons que nostre vouloir est que tant ceux qui sont chargez et accusez des dites erreurs que les suspects et non accusés ni prévenus encore par justice ne soient poursuivis ni inquiétés pour raison d'icelles erreurs, ains, s'ils estoient détenuz prisonniers ou leurs biens saisis et pris, voulons qu'ils soient délivrés, mis en liberté et leurs biens mis à pleine et entière délivrance; et aux absens et fugitifs permettons de retourner en nos dits royaumes... pourveu qu'ils seront tenuz de vivre comme bons et vrais chrétiens catholiques doivent faire, et se désister de leurs dites erreurs, qu'ils seront tenuz abjurer canoniquement dedans six mois prochainement venans. »

Marot, qui s'était enfui en Italie, revint en France et rentra même en faveur [2]. Pendant ce temps, les tentatives de conciliation se continuaient, malgré les résistances de la Faculté de théologie, qui écrivait au Roi : « Non esse disputandum cum hæreticis » : « On ne discute pas avec les hérétiques. » Par contre, l'évêque de Paris et Guillaume du Bellay s'employaient à faire réussir les projets de concorde.

1 Pour éviter d'administrer le remède nécessaire les poursuites contre les hérétiques, qu'il n'osait pousser à fond, malgré les sollicitations de Charles-Quint, à cause de la nécessité pour lui de ménager les protestants allemands

2 On ne sait pas au juste s'il abjura ou n'abjura pas à Lyon

L'OPPOSITION AUX PROJETS D'UNION.

D'autre part, certains réformés de Paris voyaient ces projets avec une âpre irritation. Ils craignaient des embûches et s'irritaient des limites apportées à la discussion. Si les chefs des luthériens allemands ne voulaient venir à Paris que pour défendre la messe luthérienne et non pas pour corriger les superstitions et les erreurs, ils feraient mieux, disaient-ils, de rester en Allemagne.

APPEL DU ROI AUX RÉFORMÉS ALLEMANDS.

Le Roi fut amené à continuer de ménager les réformés de France par le besoin qu'il avait des réformés d'Allemagne. Du reste, au plus fort même de la persécution, il s'était toujours efforcé de ne pas se les aliéner. Le 1er février 1535, il adressait un manifeste « aux révérendissimes, illustrissimes, inclytes Électeurs du Saint Empire Romain, princes, cités ». Il rappelait qu'à la fin de 1534 encore il espérait arriver à apaiser les controverses. Mais à ce moment même, ajoutait-il, « l'ennemi de la vérité et de la paix suscita certains hommes plus criminels qu'insensés, qui incontestablement préparaient la destruction de tout ordre établi » Il parlait des calomnies répandues en Allemagne contre lui par ses ennemis « J'aimai mieux (ajoutait-il) laisser ensevelis leurs paradoxes dans les ténèbres d'où ils sortaient, que les faire porter à votre connaissance, c'est-à-dire les porter à la lumière du monde [1] »

IV. — LUTTE OUVERTE CONTRE LA RÉFORME

LES événements de France si complexes, cette lettre du Roi aux Allemands, sa conduite qui faisait qu'on ne désespérait pas encore de le ramener, sinon à la Réforme, au moins à la tolérance, expliquent en partie la préface de *l'Institution chrétienne*.

CALVIN A BÂLE.

Calvin, après s'être démis à Noyon, le 4 mai 1534, de ses derniers bénéfices, s'était rendu à Bâle vers la fin de l'année. Il n'était encore qu'un personnage de second ordre, car, au moment même de la publication de l'*Institution chrétienne*, un des réformés de la ville le qualifie simplement de *Gallus quidam*, un « certain Français », et si la tradition rapporte qu'à Angoulême et à Poitiers, où il s'était réfugié, il prêcha et répandit la bonne parole, ce n'avait pu être que passagèrement et en secret : des conversations, des colloques,

1. Parmi ces « calomnies » contre lesquelles le manifeste royal protestait, figurait celle-ci . on avait fait courir le bruit que les ambassadeurs du Sultan Soliman étaient reçus avec honneur par le Roi, tandis qu'il faisait à peine accueil aux députés allemands. Or, cette assertion, au moins dans sa première partie, n'était pas absolument inexacte La *Cronique de Françoys Ier* dit, en faisant un rapprochement qu'on pourrait presque croire intentionnel : « Il est aussi à notter que pendant qu'on faisait les dictes exécutions, environ la fin du moys de janvier mil cinq cens trente quatre (1535), estoit à Paris l'ambassade du Turc, qui y séjourna assez long espace. »

si l'on veut, pas davantage. À Bâle va commencer son grand rôle et une nouvelle évolution, insensible d'abord, de la Réforme.

La préface de l'*Institution* est datée du 1er août 1535; elle est faite sous la forme d'une lettre au roi François Ier.

LA PRÉFACE DE L'INSTITUTION CHRÉTIENNE

« Au commencement que je m'appliquay à escrire ce présent livre, je ne pensoye rien moins, Sire, que d'escrire choses qui fussent présentées à Vostre Majesté : seulement mon propos estoit d'enseigner quelques rudimens, par lesquels ceux qui seroyent touchés d'aucune bonne affection à Dieu fussent instruits à la vraye piété.... Mais voyant que la fureur d'aucuns iniques s'estoit si fort eslevée en vostre royaume qu'elle n'avoit laissé lieu aucun à saine doctrine, il m'a semblé estre expédient de faire servir ce présent livre tant d'instruction à ceux que premièrement j'avoye délibéré d'enseigner qu'aussi de confession de foy envers vous, dont vous cognoissiez quelle est la doctrine, contre laquelle d'une telle rage furieusement sont enflambez ceux qui, par feu et par glaive, troublent aujourd'huy vostre royaume.. Vous mesme vous pouvez estre tesmoin, Sire, par combien fausses calomnies elle est tous les jours diffamée envers vous : c'est assavoir qu'elle ne tend à autre fin sinon que tous règnes et polices soyent ruinées, la paix soit troublée, les loix abolies, les seigneuries et possessions dissipées, bref que toutes choses soyent renversées en confusion... Icy est osté le congé d'ouvrir la bouche.. mais j'entrepren la cause commune de tous les fidèles, et même celle de Christ » Et il termine : « Vous ne vous devez esmouvoir de ces faux rapports par lesquels noz adversaires s'efforcent de vous jetter en quelque crainte et terreur. . Et il est bien vraysemblable que nous, desquels jamais n'a esté ouye une seule parolle séditieuse et desquels la vie a tousjours esté cogneue simple et paisible, quand nous vivions sous vous, Sire, machinions de renverser les royaumes! Qui plus est, maintenant estans chassez de noz maisons, nous ne laissons point de prier Dieu pour vostre prospérité et celle de vostre règne... »

LA DÉCLARATION FINALE

Il est vrai que l'extrême fin contient une menace, mais elle s'applique aux adversaires « Mais si. . ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent tousjours cruauté par prisons, fouets... nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jettez en toute extrémité : tellement néantmoins qu'en nostre patience nous posséderons noz âmes et attendrons la main forte du Seigneur; laquelle sans doute se monstrera en sa saison et apparoistra armée, tant pour délivrer les povres de leur affliction que pour punir les contempteurs, qui s'esgayent si hardiment à ceste heure. Le Seigneur, Roy des Roys, vueille establir vostre thrône en justice et vostre siège en équité! »

DÉCLARATIONS SUR LA FOI.

Calvin, dans sa préface même, abordait certaines questions de foi. Il faisait appel à l'Évangile et proclamait que la doctrine réformée « n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ »; qu'elle n'était ni « nouvelle », ni « incertaine », comme on le reprochait, à moins qu'on n'appliquât ces termes à la parole de Dieu dont elle procédait. Il attaquait les théologiens, « qui appellent foy se soumettre au jugement de l'Église », c'est-à-dire « du Siège romain », qui prêchent « la Messe, le Purgatoire, les pèlerinages et tels fatraz », qui n'ont tous « qu'un même propoz ou de conserver leur règne ou leur ventre plein ». C'est une discussion en règle, surchargée de renvois aux textes, embarrassée dans des détails, pleine des habitudes scolastiques et juridiques, assez mal à sa place dans une lettre, qui était un acte et qui aurait dû garder un caractère général.

Mais, en résumé, cette préface plaidait moins la cause de la Réforme auprès du Roi qu'elle ne la posait en face de lui. L'accent partout très ferme et digne, très mesuré quand Calvin s'adresse à François Ier, plus âpre et sarcastique quand il parle des théologiens, la pensée et la forme du style toutes vibrantes du ton biblique, la simplicité même dans la franchise, tout donne l'impression de quelqu'un qui traite d'égal à égal. Rien qui soit d'un révolutionnaire, mais tout y est d'un démocrate chrétien.

REPRISE DE LA LUTTE.

A la trêve de Nice, conclue en juin 1538, François Ier se rapprocha encore une fois de Charles-Quint et du Pape Immédiatement le contre-coup se fit sentir dans la politique religieuse française, et la persécution reprit A cette date, la lutte n'est plus engagée qu'entre la Sorbonne et le Parlement, soutenus par François Ier, et les protestants ou les libres penseurs, le tiers parti n'existe plus. La pensée même qui l'avait animé se dissout peu à peu, sauf peut-être chez Marguerite, et les éléments s'en vont se perdre et s'absorber dans l'une des deux doctrines restées en présence. L'évolution religieuse française est arrêtée

En 1539 et en 1540, parurent de nouveaux édits contre les luthériens. Le Roi y rappelait toutes les mesures qu'il avait prises pour « extirper et déchasser les mauvaises erreurs », et à la suite desquelles il avait pensé que son royaume en « estoit purgé et nettoyé »; mais il apprenait qu'elles se glissaient de nouveau en France et que leurs propagandistes étaient recélés « par plusieurs gros personnages » : il fallait donc des actes exceptionnels.

L'ORDONNANCE DE 1540.

Ainsi l'Ordonnance de 1540 remettait à tous les agents de justice indifféremment et concurremment : membres des Cours souveraines, baillis, sénéchaux, prévôts, le droit d'inquisition à l'égard de toutes

personnes, même ecclésiastiques (c'est-à-dire ayant le privilège de clergie), non revêtues cependant des ordres sacrés. Après l'information, les prévenus devaient être envoyés incontinent devant les Cours souveraines, sans qu'on eût à tenir compte d'aucun privilège ni d'aucune franchise, et la chambre criminelle de chaque Cour devait procéder toute affaire cessante. — Tous les vassaux et sujets du Roi, seigneurs temporels et hauts justiciers, étaient invités, sous peine de privation de leur juridiction, à procéder à des enquêtes sévères dans le ressort de leur justice et à renvoyer les prévenus devant les juges royaux. — D'ailleurs les prélats et les officialités gardaient tous leurs droits d'action contre les membres « ayant ordres sacrés », seulement on mettait à leur disposition les forces du bras séculier. Enfin, il était enjoint à tous les sujets, sous peine de lèse-majesté, de ne recevoir ni favoriser les coupables, « mais de les révéler à justice et de tout leur pouvoir aider à les extirper, comme un chascun doit courir à esteindre le feu public ». A ce prix, le Roi espérait — il s'en était déjà flatté à plusieurs reprises — que son peuple demeurerait « instruit et enseigné en la vraie foy ».

NOUVEAUX ÉDITS DE POURSUITES

Le 30 août de l'année 1542, le Roi signait un nouvel édit et il le commençait par un aveu : malgré les efforts faits contre elle, la secte des damnables doctrines s'accroissait toujours, il était donc nécessaire de « continuer vivement, sans y perdre heure de temps », les exécutions. Mais le Clergé réclama au nom de ses privilèges : il voyait une atteinte à sa juridiction dans l'extension des pouvoirs des tribunaux laïques en matière d'hérésie. Le Roi dut céder, au moins dans la forme, et déclarer (le 23 juillet 1543) que le droit de recherche et de poursuite serait partagé entre les deux justices. A partir de ce moment, les arrêts particuliers ou généraux se succèdent presque sans interruption : lettres adressées aux Parlements pour stimuler leur zèle, renouvellement des pouvoirs des inquisiteurs de la foi, commissions à des membres des cours souveraines pour aller informer contre les hérétiques dans les pays les plus suspects.

MESURES DE LA SORBONNE.

La Faculté de théologie agissait de son côté, en réalité, c'était elle et le Parlement qui continuaient à mener la campagne. Elle s'était réunie au commencement de 1543 et avait rédigé en juillet le formulaire des croyances religieuses. Elle constatait de nombreuses hésitations dans la doctrine et proclamait l'obligation de la fixer, à l'égard même du Clergé; elle voyait, « par les contentions et altercations d'aucuns prédicateurs preschans doctrines contraires et diverses, plusieurs fidèles, selon ce qu'escrit Sainct Pol aux Ephésiens, ainsi que petits enfants, mal stables et peu arrestez et de toutes parts agitez et menez et tournans à tous vents de diverses doctri-

nes[1] »; elle revendiquait le devoir « d'apaiser et composer les flots de diverses doctrines et contraires opinions en la foy ».

DÉCLARATION DE 1543.

La Faculté se déclarait « bien asseurée du très sainct propos et religieux vouloir de nostre Roy très chrestien », ce qui était peut-être un moyen de l'engager à fond. Puis elle énumérait 25 articles, que devaient signer tous les docteurs et bacheliers, « et pour ce que ce n'est chose seure de nourrir des loups en son troupeau », elle excluait à jamais quiconque s'y refuserait. Ces articles contiennent exactement toute la doctrine catholique; ils affirment tout ce que niaient les réformés, aussi bien dans le dogme que dans le culte ou l'organisation de l'Église.

La Faculté ajoutait ensuite quelques prescriptions de forme qui contribuaient à séparer nettement, même dans les habitudes de langage, les catholiques et les protestants. Elle recommandait de « n'avoir aucunement en horreur (ces termes sont singuliers) ceste Salutation évangélique, laquelle l'Évangile nous a prescrite et baillée », de dire Jésus-Christ et non Christ, saint Paul, saint Mathieu, et non pas tout simplement Paul, Mathieu, « sans aucune préface d'honneur ».

Le Roi, après avoir consulté son Conseil privé, qui jugea les articles « conformes à l'observance catholique », les approuva et ordonna de les publier dans tout le royaume, de poursuivre tous ceux qui « apertement ou par mots couverts » prêcheraient ou enseigneraient « aucune chose contraire, répugnante ou dissonante »; l'ordonnance fut enregistrée rapidement par le Parlement. Ainsi la doctrine se condensait; la Faculté de théologie et le Parlement s'unissaient une fois de plus pour donner à la lutte contre la Réforme une direction plus précise et plus forte, et le Roi, en adhérant solennellement à leurs conceptions religieuses, se fermait toute autre issue que celle du pur catholicisme

LES LIVRES PROHIBÉS.

En même temps, la Faculté s'attaquait directement aux livres · à partir de 1542, elle avait commencé à rédiger l'index des ouvrages condamnés La liste qui parut en 1543 en contenait 65, parmi lesquels on trouve des œuvres de Calvin, de Luther, de Mélanchton, de Dolet, de Marot, et les traductions des Écritures que Robert Estienne avait éditées. Là encore, l'autorité laïque s'était unie étroitement à la Sorbonne, et, dès le 1er juillet 1542, le Parlement avait publié une

1 En 1542, dans un règlement sur la réforme de la discipline, on lit ceci. « Que les étudiants s'abstiennent absolument de tous les livres hérétiques... qu'ils ne participent en rien à la faction luthérienne..., qu'on demande secrètement aux jeunes gens s'ils ont des camarades immoraux, qui aient des livres religieux suspects ou qui s'efforcent d'entraîner leurs condisciples à leurs doctrines »

ordonnance très rigoureuse contre la propagande par l'imprimerie et la librairie [1].

L'APPLICATION DES ORDONNANCES.

Dans l'application des ordonnances, le Roi et le Clergé mirent en jeu toutes leurs forces; cependant le grand rôle appartint aux magistrats séculiers et surtout aux Parlements. Tantôt ceux-ci jugeaient sur une enquête, ouverte soit par les délégués de l'Inquisition ou les tribunaux ecclésiastiques, soit par les baillis, sénéchaux, prévôts : ainsi les officiers du bailliage de Troyes envoient à Paris un prévenu qu'on enferme à la Conciergerie, jusqu'à jugement par la Cour. Tantôt ils se prononçaient sur un appel · le poète Germain Colin ayant été arrêté sur l'ordre du sénéchal d'Anjou et condamné, pour avoir tenu des propos hérétiques, à faire amende honorable et à être brûlé vif, après avoir subi la question, en appela au Parlement de Paris et comparut devant la Tournelle Criminelle Sur sa rétractation, celle-ci cassa la première sentence, en ce qui concernait la peine de mort et la question, mais maintint l'amende honorable à faire à Angers même, au Palais, puis devant l'église cathédrale.

RÔLE DES PARLEMENTS.

Quelquefois aussi les Parlements nommaient des commissions chargées de tenir des Grands Jours en province, avec délégation de souveraineté. Ces magistrats commettaient à leur tour des délégués enquêteurs ou jugeaient les prévenus que leur adressaient les juges locaux. Aux Grands Jours d'Angers, en 1539-1540, comparaissent un barbier, suspect d'hérésie, renvoyé devant cette juridiction par l'archiprêtre de Sancerre, et des hérétiques de La Rochelle, sur lesquels un conseiller de la Cour est allé informer Dix à douze condamnations capitales furent prononcées dans ces conditions. Ou bien encore le Roi déléguait directement un magistrat unique, qui avait tout pouvoir « d'informer souverainement » sur les fauteurs d'hérésie, des conseillers du Parlement parcoururent ainsi en 1545 le bailliage de Sens, l'Anjou, la Touraine, le Berry, l'Orléanais. De temps en temps, François Ier intervenait pour modérer le zèle de ses agents : un conseiller de Bordeaux, coupable seulement de paroles légères, fut rétabli dans son office, malgré une censure de l'évêque de Condom, un marchand de Strasbourg, prisonnier à la Conciergerie, pour « avoir dit plusieurs paroles scandaleuses », fut relâché. Mais ce sont là des exceptions.

LES SUPPLICES

Dès 1539, la persécution avait de nouveau sévi. A Toulouse, à Rouen, à Grenoble, à Bordeaux, les supplices n'avaient pas discontinué. De 1544 à 1547, ils reprennent plus nombreux. Parmi les vic-

1. Les libraires ou autres marchands qui voudront exposer en vente « aucuns livres, qui leur seront venus de nouveau, avant qu'ouvrir leurs balles, seront tenus à appeler quatre libraires jurez pour assister à la dite ouverture »

times on trouve des luthériens et des sacramentaires[1]; de simples dissidents, qui n'ont fait adhésion à aucune secte, mais qui ne professent pas régulièrement le culte catholique; des libres penseurs; des prêcheurs et des colporteurs de livres. La place Maubert à Paris est le théâtre de ces horribles exécutions : en 1546, Pierre Chappot et Gobillon, Michel, Gresteau, Dolet[2]. Les livres sont brûlés aussi bien que les hommes · l'*Institution Chrétienne*, à défaut de Calvin.

LES RÉFORMÉS DE MEAUX.

L'arrêt rendu, le 4 octobre 1546, contre les soixante-et-un de Meaux annonce la politique tragique du règne d'Henri II.

Les réformés de la ville se réunissaient dans une maison possédée par un des leurs, Étienne Mangin. Quelques-uns d'entre eux y furent arrêtés, au nombre de 61, au moment où ils tenaient une assemblée, le 8 septembre, et renvoyés devant le Parlement par le bailli de Meaux. La Cour déclara qu'il y avait eu négligence de la part de l'évêque à laisser se tenir de semblables réunions; elle constata une fois de plus que l'hérésie pullulait dans la ville et aux environs. Elle ordonna, « attendue la grande suspicion que l'on peult avoir.. qu'il y a encores plusieurs luthériens et hérétiques au dit Meaux et en bien grant nombre, » que des informations nouvelles fussent poursuivies par les autorités ecclésiastiques et laïques; elle décréta que tous les livres concernant la doctrine chrétienne seraient déposés au greffe dans un délai de huit jours, elle enjoignit des prédications et des processions solennelles, elle déclara que la maison de Mangin serait rasée et à sa place une chapelle édifiée en l'honneur du Saint-Sacrement.

En même temps, elle frappait de peines terribles les prévenus qui avaient comparu devant elle . quatorze hommes furent condamnés à la torture, à la question extraordinaire et à être brûlés vifs, un quinzième à être pendu sous les aisselles, pendant l'exécution des autres, puis fustigé et enfermé; d'autres, hommes ou femmes, à assister au supplice, « ou bien la corde au col », ou bien « testes nues », puis à être fustigés, à faire amende honorable, à prendre part à une procession générale et à entendre « une prédication exortatoire au peuple, singulièrement et principalement de la révérence et adoration du précieux corps de nostre Seigneur Jésus-Christ, ensemble de l'observance des commandements de nostre Saincte Mère Église ... » Quelques prévenus, pourtant, surtout des femmes, furent acquittés.

Malgré la férocité des peines, les « mauvaises doctrines » continuaient à se répandre, même dans les ordres religieux : sur une plainte

1 On donnait le nom de sacramentaires aux disciples de Zwingli, qui niaient absolument la présence réelle dans l'Eucharistie

2. Voir ci-dessus, p. 302, 303

de la Faculté de théologie, en 1544, le général des Augustins fut obligé de reconnaître que beaucoup de membres de l'ordre participaient aux hérésies. De tous côtés se levaient des disciples de la Réforme et la foi nouvelle était « fécondée » par le sang des martyrs.

V — LA RÉFORME ET LA RENAISSANCE

LA RÉFORME A LA FIN DU RÈGNE

LE protestantisme est constitué en France, au moment où se termine le règne de François Ier; nous verrons plus tard quelle en était l'organisation

Son esprit et son dogme se sont modelés, depuis quelques années seulement, sur l'*Institution Chrétienne* Le luthéranisme, qui avait absorbé les doctrines de Lefèvre d'Étaples, va être à son tour remplacé par le calvinisme

Telles qu'elles se présentent pendant le règne de François Ier, la Renaissance et la Réforme sont des faits en voie de s'accomplir, mais non pas accomplis, elles sont bien près de fixer leur pédagogie et leur théologie, elles ne les ont pas encore immobilisées Elles sont donc restées, au moins pendant un temps, larges, souples et libres Au reste, elles diffèrent l'une de l'autre profondément

RÉFORME ET RENAISSANCE

La Renaissance vient du Midi, ressuscite l'antiquité païenne, n'a d'attache avec aucun autre passé que le passé gréco-romain. A mesure qu'elle se développe, elle subordonne de plus en plus les questions chrétiennes et morales aux préoccupations intellectuelles. Elle est facilement incroyante ou indifférente, aussi bien dans la politique que dans la religion. C'est pourquoi elle s'accorde facilement avec la Royauté, l'Aristocratie et l'Église. Mais aussi son action ne s'étend guère au delà des classes supérieures et ne va jamais jusqu'au peuple.

La Réforme est un produit de l'esprit du Nord. Elle est une réaction contre l'exagération de la culture antique et contre le scepticisme, qui en est le fruit; un retour au sentiment religieux, un acte de foi bien plus qu'un acte de liberté. Elle ne contient le principe de liberté que par son opposition au catholicisme. Comme la religion est, au XVIe siècle, une affaire d'État, et comme la Réforme mêle elle-même les questions d'État aux questions de religion, elle est en opposition forcée avec la monarchie et les classes dirigeantes. Mais aussi elle peut entrer en communication avec le peuple et satisfaire quelques-unes de ses aspirations intimes.

Ainsi la Renaissance ouvrait les esprits, y répandait une forte

culture et les initiait à la liberté intellectuelle ; la Réforme retrempait les âmes, élevait les cœurs et leur rendait l'aliment fécond des grandes convictions. Renaissance et Réforme n'étaient pas inconciliables absolument, puisqu'on les trouve réunies chez des hommes tels que Robert Estienne, Palissy, Jean Goujon ; pourtant elles demeurèrent le plus souvent séparées.

La Renaissance a précédé la Réforme et a pendant quelque temps aidé à ses progrès. En face du catholicisme dogmatique, elle conduisait à douter et elle détruisait l'espèce de fatalisme d'unité sur lequel avait vécu le moyen-âge Par le développement des méthodes critiques, par la connaissance des langues anciennes, le grec et l'hébreu, elle fournissait le moyen de comparer le catholicisme moderne et le christianisme primitif. Mais, tandis que les indifférents s'arrêtaient là ou se contentaient de nier, les croyants, c'est-à-dire les réformés, se servirent de ces instruments pour restaurer la foi. Et l'on en revient toujours à ceci, que le fondement de la Réforme est tout religieux. Or, le besoin de se rapprocher de Dieu vient des sentiments du moyen-âge, tels qu'ils furent exprimés dans plus d'un ouvrage mystique et, par exemple, dans l'*Imitation de Jésus-Christ,* ou bien encore il procède de l'Évangile lui-même. Ainsi la Renaissance et la Réforme retournent toutes deux au passé, mais la première au passé païen, la seconde au passé chrétien.

Quant a leurs conséquences historiques, la Renaissance, qui triompha sans réserve — et sans mesure, — anéantit pour longtemps toutes les idées du moyen-âge français qu'elle proscrivait, le protestantisme, qui succomba en France, y amena néanmoins, dans l'Église même qui l'avait combattu et surtout dans la nation qui l'avait repoussé, une évolution religieuse, d'où le christianisme orthodoxe sortit revivifié.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LES GUERRES D'ITALIE (1492-1518)

CHAPITRE PREMIER

L'EXPÉDITION DE CHARLES VIII

I. — Charles VIII et les projets sur l'Italie 1
II — L'Italie 7
III — Les antécédents de la question italienne . . . 13
IV. — État des puissances vers 1494 16
V — Conquête et perte de Naples 24

CHAPITRE II

LES AFFAIRES DE MILAN ET DE NAPLES ET LA POLITIQUE DE MARIAGES

I. — Louis XII, Anne, Georges d'Amboise 41
II. — Conquête de Milan. 47
III — L'essai de croisade 54
IV — Conquête et perte de Naples. 58
V — L'essai du mariage franco-autrichien 67
VI — Les traités de Blois 70
VII — La rupture du mariage franco-autrichien. 75
VIII — La révolte de Gênes et l'entrevue de Savone . . . 79

CHAPITRE III

LES COALITIONS

I — La ligue contre Venise. 84
II. — Agnadel 88
III. — Mort de Georges d'Amboise 92
IV. — La Sainte-Ligue. 94

V. — Ravenne 98
VI. — Les deux conciles. 107
VII. — Perte du Milanais. 110
VIII. — Entrée en scène de l'Angleterre. 113

CHAPITRE IV

MARIGNAN

I. — Les débuts de François Ier. 117
II. — La campagne de Marignan 120
III. — Liquidation des guerres d'Italie 124

LIVRE II

LA FRANCE PENDANT LES GUERRES D'ITALIE

CHAPITRE PREMIER

GOUVERNEMENT DE CHARLES VIII ET DE LOUIS XII

I. — Le territoire et l'état politique 133
II. — L'autorité monarchique et ses représentants. . . . 137
III. — Le Roi et la nation. 142
IV — Réformes dans les Universités et les ordres monastiques . 146

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE

I. — La civilisation italienne et la civilisation allemande à la fin du xve siècle. 149
II — Premières sensations d'Italie et d'antiquité en France . . . 156
III — L'érudition 162
IV — La littérature. 165
V. — L'art 172

LIVRE III

LE GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS Ier

CHAPITRE PREMIER

LE ROI ET SON ENTOURAGE

I. — François Ier. 187
II. — La famille et les amis du Roi 195

CHAPITRE II

LE SYSTÈME MONARCHIQUE

I — La maison du Roi et la Cour 205
II. — Les éléments du gouvernement 211
III — L'affaire du connétable du Bourbon. 217
IV. — L'unité territoriale 224
V. — Semblançay 228
VI — Réformes financières. 235
VII. — Les dépenses et les ressources 238

LIVRE IV

L'ÉVOLUTION SOCIALE

CHAPITRE PREMIER

LES NOBLES ET LES OFFICIERS

I — La noblesse 243
II — Les offices et les officiers. 247

CHAPITRE II

LE CLERGÉ

I. — Le Concordat et le Clergé 252
II. — Rapports du Roi et du Clergé 260

CHAPITRE III

LES BOURGEOIS ET LES ROTURIERS

CHAPITRE IV

SITUATION ÉCONOMIQUE

I — La valeur de l'argent. 266
II — L'industrie et l'agriculture. 270
III. — La France et les mondes nouveaux. 277

LIVRE V

L'ÉVOLUTION INTELLECTUELLE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉRUDITION ET LA LITTÉRATURE

I — Généralités sur la Renaissance au temps de François Ier. . . 287
II — L'érudition et la formation des esprits. 291
III. — Les écrivains 300

CHAPITRE II

LES BEAUX-ARTS

I. — Les conditions générales de la production artistique 314
II — L'architecture 319
III — La statuaire, la peinture et les arts somptuaires; la musique. 326
IV. — Fontainebleau et l'École de Fontainebleau. 334

LIVRE VI

L'ÉVOLUTION RELIGIEUSE

CHAPITRE PREMIER

LES TENTATIVES DE RÉFORME PACIFIQUE

I — La question de la Réforme. 339
II. — Lefèvre d'Étaples et ses disciples. 342
III. — Les résistances des théologiens. 349

CHAPITRE II

LA RÉFORME MILITANTE

I. — État religieux de la France. 360
II. — Calvin 366
III. — Les placards de 1534 374
IV. — Lutte ouverte contre la Réforme. 381
V — La Réforme et la Renaissance 388

Coulommiers. Imp. Paul BRODARD.

TABLE DES GRAVURES

Pl I LA BATAILLE DE MARIGNAN — Frontispice

Pl II CHARLES VIII — 8

Buste de Charles VIII
Tombeau des enfants de Charles VIII

Pl. III LES PUISSANCES VERS 1494 — 22

Une assemblée des souverains en 1501, gravure sur bois

Pl. IV LOUIS XII . . . — 42

Le Sacre de Louis XII

Pl V. LOUIS XII ET ANNE DE BRETAGNE. . . — 72

Médaille aux effigies de Louis XII et Anne de Bretagne

Pl. VI. LA RÉVOLTE DE GÊNES — 82

Prise du bastillon de Gênes, 1507

Pl VII. LA SAINTE-LIGUE . — 94

L'expulsion d'Héliodore, fresque de Raphaël, 1514
Jules II

Pl VIII LES GUERRES D'ITALIE. — 104

Gaston de Foix
Fragment de carte de l'Italie du Nord

Pl IX LA VIE CHEVALERESQUE. — 118

Un tournoi à Amiens, en 1525

Pl X LES INFLUENCES ITALIENNES EN FRANCE — 152

Le château de Gaillon
La Chartreuse de Pavie

Pl XI L'ART FRANÇAIS SOUS LOUIS XII. . . — 172

Entrée du château de Blois
Le Palais de Justice de Rouen

Pl XII L'ART FRANÇAIS SOUS LOUIS XII. . . . . — 176

Tombeau de François II de Bretagne
Tombeau des cardinaux d'Amboise, à la cathédrale de Rouen
Tombeau de Lannoy, à l'église de Folleville.

Table des Gravures.

PL. XIII L'ART FRANÇAIS SOUS LOUIS XII . . . 180

La Nativité (miniature de Jean Bourdichon).
Anne de Bretagne (miniature de Jean Bourdichon)
Pierre de Bourbon (par le maître de Moulins)
Anne de Beaujeu (par le maître de Moulins).

PL XIV. FRANÇOIS Ier. 190

François Ier jeune
François Ier à l'âge mûr
François Ier âgé.

PL. XV. L'ENTOURAGE DE FRANÇOIS Ier. . 200

Louise de Savoie
La reine Claude
Marguerite de Valois

PL XVI LE GOUVERNEMENT DE FRANÇOIS Ier 210

Le roi de France et son conseil

PL XVII. LA JUSTICE SOUS FRANÇOIS Ier . . . 224

La question par l'eau (gravure du Traité de Millæus Boius).
La question par les brodequins (gravure du Traité de Millæus Boius)
La lecture du jugement (gravure du Traité de Millæus Boius).
L'exécution (gravure du Traité de Millæus Boius).

PL XVIII. LES FINANCES SOUS FRANÇOIS Ier . . 236

Une séance de la Chambre des Comptes.

PL XIX LE CONCORDAT DE 1516. 254

Le cardinal Duprat
Léon X
Fragment du Concordat

PL. XX LES ARTISANS SOUS FRANÇOIS Ier 270

Le potier
Fileuse et tisseuses.
Une imprimerie
Une forge

PL. XXI. LES VOYAGES FRANÇAIS AU CANADA 284

Le Canada dans la Mappemonde de Sébastien Cabot

PL. XXII L'ARCHITECTURE SOUS FRANÇOIS Ier . . 322

Le château de Villers-Cotterets
Le château de Chambord

PL XXIII LA STATUAIRE DE LA RENAISSANCE . . . 330

La Vierge d'Olivet.
Sainte Marthe (église de la Madeleine, à Troyes)
Fragment du Sépulcre de Solesmes.

PL XXIV. CALVIN . . 372

Portrait de Calvin.
Autographe de Calvin · le discours du recteur Cop (1533)